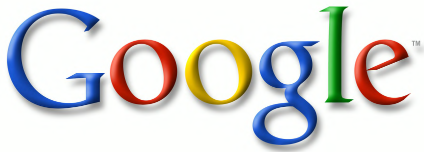



ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA STATISTIQUE.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE

LA STATISTIQUE

POUR 1851,

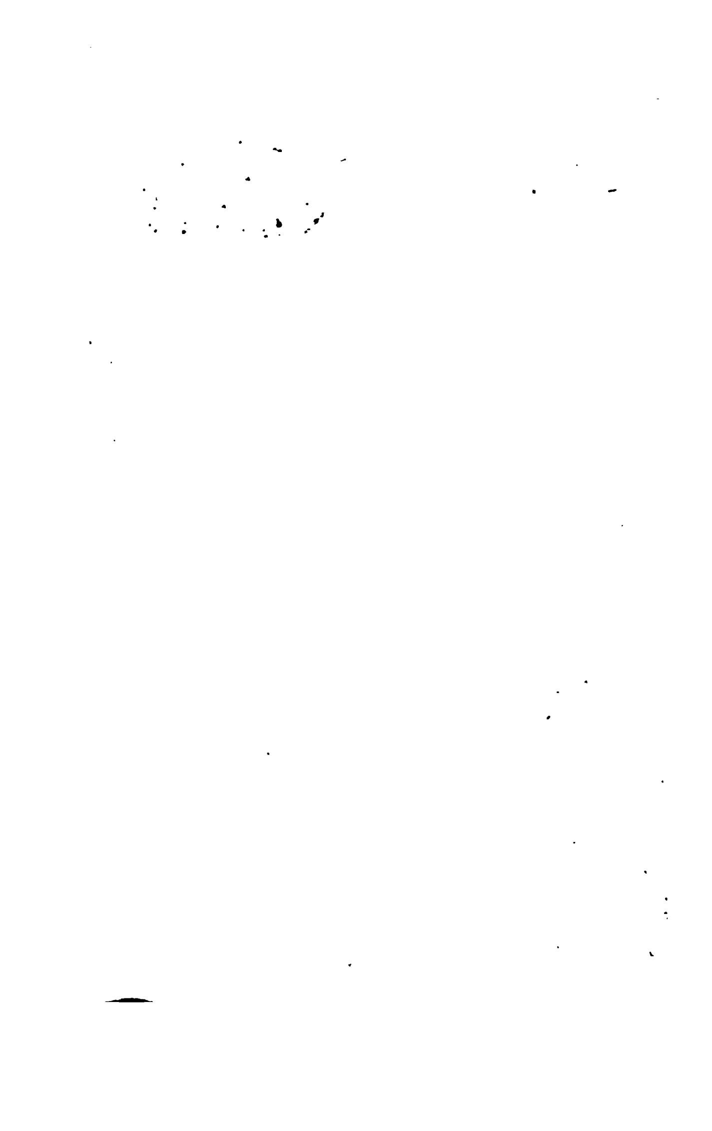
PAR

MM. JOSEPH GARNIER ET GUILLAUMIN.

8e ANNÉE.

PARIS,
GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES,
Editeurs du Journal des Economistes, de la Collection des principaux Economistes, du Dictionnaire de l'Economie politique, etc.
RUE RICHELIEU, 14.

1851



PRÉFACE.

L'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique* qui est maintenant parvenu à sa huitième année, est divisé en quatre parties.

La première reproduit ce qu'il y a de plus général et de plus important dans les comptes rendus officiels des grandes administrations de la France, sur le recensement et le mouvement de la Population, le Commerce extérieur, les Finances, les Caisses d'épargne, les Banques, la Justice criminelle, civile et commerciale, les Mines, les Voies de communication, etc. On y trouve réunis et analysés tous les documents épars dans de nombreuses et très-volumineuses publications, que leur dimension fait repousser des bibliothèques, et dont quelques-unes ne sont pas dans le commerce.

La seconde partie est consacrée à la ville de Paris, dont l'administration et les finances ont l'importance de celles de plusieurs nations européennes.

Dans la troisième partie se trouvent réunis les documents sur les pays étrangers et relatifs à leur population, à leurs budgets, à leur commerce, etc. On y remarque en première ligne des faits et des chiffres concernant l'Angleterre et les États-Unis, qui tiennent avec la France la tête de la civilisation.

La quatrième partie est plus particulièrement réservée aux notes, notices et résumés qui ne se classent pas dans les catégories précédentes. On y trouve régulièrement un compte rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, une Revue financière, une Bibliographie raisonnée des ouvrages d'économie politique, de statistique, d'histoire et autres qui ont paru dans l'année, et qui touchent aux questions sociales, financières et économiques; des Éphémérides et un coup d'œil historique sur les événements, principalement sur ceux qui intéressent l'économie politique ou qui ont pu influer sur le mouvement économique de l'année.

Tous les ans nous avons fait nos efforts pour rendre cet Annuaire plus complet et plus varié, et pour en classer les documents avec plus de méthode. Nous sommes heureux d'avoir atteint notre but et d'avoir donné à la science un livre utile à tous ceux qui s'occupent de questions économiques, statistiques, financières, administratives, commerciales ;

un livre accueilli avec un empressement qui témoigne des services qu'il rend, et qui est pour nous la récompense du temps et des soins minutieux que nous y consacrons.

Avis au sujet de la huitième édition.

Nous avons donné, cette année, une plus grande extension à la troisième partie, renfermant les documents relatifs aux pays étrangers. Le lecteur trouvera surtout un plus grand nombre de notices sur les finances publiques des diverses nations.

Quelques amis de la science, auxquels nous faisons ici nos remercîments, nous ont adressé des renseignements sur les pays qu'ils habitent. Nous serions heureux de continuer à recevoir leurs communications; et nous faisons ici appel à tous ceux de nos amis qui voudraient nous aider à perfectionner notre publication, et qui sont en position de nous faire parvenir des renseignements authentiques et officiels, notamment sur les budgets et les finances publiques.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

POUR 1851.

PREMIÈRE PARTIE.

FRANCE. — DOCUMENTS OFFICIELS.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE
Pendant l'année 1848.

DÉPARTEMENTS.	Population recensée en 1846.	NAISSANCES.		Total des Naissances	Enfants mort-nés.	Décès.	Mariages.
		Enfants légitimes.	Enfants naturels.				
Ain	367,362	9,604	556	10,160	259	8.950	3,082
Aisne	557,422	13,518	990	14,508	742	12,091	5,187
Allier	329,540	8,767	505	9,272	285	9,523	3,312
Alpes (Basses-)	156,675	4,078	80	4,158	145	4,467	1,168
Alpes (Hautes-)	133,100	3,719	86	3,805	85	3,920	886
Ardèche	379,614	11,661	318	11,979	107	9,924	2,756
Ardennes	326.823	7.622	365	7,987	234	6.322	2,554
Ariége	270,535	6,433	381	6,814	133	5,974	1,961
Aube	261,881	5,696	379	6,075	241	5,213	2,678
Aude	289.661	7,277	344	7,621	201	6,883	2,355
Aveyron	389,121	10,791	459	11,250	179	9,245	2,670
Bouches-du-Rhô.	413.918	12,476	1,192	13,668	713	12.458	3,389
Calvados	498,385	8,353	958	9,311	303	10,644	4,002
Cantal	260.479	5,892	375	6,267	63	5,622	1,791
Charente	379,031	8,246	562	8.808	217	7,419	3,398
Charente-Infér.	468,103	10,525	610	11,135	332	10,458	4,480
Cher	294,540	9.051	539	9,590	200	7,684	3,173
Corrèze	317,569	9.415	443	9,858	74	8,824	2,792
Corse	230,171	9,464	375	6,839	136	4,660	1,638
Côte-d'Or	396,524	9,107	674	9,781	370	8,589	3,577
Côtes-du-Nord	628,526	18,242	599	18,841	321	15,590	5,145
Creuse	285,620	7,080	477	7,557	67	5,483	2,482
Dordogne	503,557	12,890	701	13,591	302	12,576	4,410
Doubs	292,347	6,804	632	7,436	348	6,003	1,808
Drôme	320,075	8,330	270	8,600	317	7,793	2,500
Eure	423,247	7,044	597	7,965	207	9,207	4,201
Eure-et-Loire	292,337	7,368	381	7,425	230	6,353	2,898
Finistère	612,151	18,731	694	19,425	710	18,063	5,247
Gard	400,381	12,454	522	12,976	277	11,951	3,020
Garonne (Haute)	481,938	11,402	800	12,202	357	11,919	3,842
Gers	314,885	5,829	287	6,116	132	7,377	2,390
Gironde	602,444	12,442	1,976	14,418	400	13,696	5,534
Hérault	386,020	10,441	473	10,914	321	10,424	3.091
Ille-et-Vilaine	562,958	16,283	502	16,785	648	14,419	4,838
Indre	263,977	7,172	438	7,610	194	6,112	2,885

DÉPARTEMENTS.	Population recensée en 1846.	NAISSANCES.		Total des Naissances	Enfants mort-nés.	Décès.	Mariages.
		Enfants légitimes.	Enfants naturels.				
Indre-et-Loire...	312,400	6,949	513	7,160	326	7 179	3,334
Isère..........	598,492	14,456	593	15,049	239	12,878	3,518
Jura..........	316,150	7,250	428	7,678	314	7,966	2,267
Landes........	298,220	7,917	832	8,749	100	7,437	2,742
Loir-et-Cher....	256,833	6,632	500	7,132	165	6,313	2,794
Loire..........	453,786	14,150	574	14,724	281	13,311	3,393
Loire (Haute-)..	307,161	8,058	312	8,370	109	7,878	1,947
Loire-Inférieure.	517,265	14,280	609	14,889	549	13,416	4,174
Loiret.........	331,633	9,763	531	10,994	306	7,966	3,467
Lot...........	294,566	7,017	330	7,347	151	6,449	2,109
Lot-et-Garonne..	346,260	6,271	375	6,646	101	7.749	3,074
Lozère........	143 331	3,908	105	4,013	23	3,489	999
Maine-et-Loire..	504,963	11,373	709	12.082	458	10,565	4,337
Manche........	604,024	12.643	869	13,512	398	13,049	4,662
Marne.........	367,309	8,725	616	9,341	309	7,685	3,322
Marne (Haute-).	262,079	5,984	343	6,327	200	5,38[illegible]	2,154
Mayenne.......	368,439	8,776	411	9,187	322	7,464	2,863
Meurthe.......	445,991	10,741	904	11,645	452	11,010	3,218
Meuse.........	325,710	7,769	464	8,233	283	6,836	2,844
Morbihan......	472,773	13,540	423	13,963	480	12,624	4,413
Moselle........	448,087	12,127	696	12,823	406	9,344	3,007
Nièvre........	322,262	9,278	420	9,698	154	8,357	3,244
Nord..........	1,132,980	30,413	3,147	33,560	1,317	28,535	8,353
Oise..........	406,9[illegible]8	9,108	651	9,759	273	8,649	4,065
Orne..........	442,107	8,076	416	8,492	151	8,347	3,761
Pas-de-Calais....	695,756	16,800	1,616	18,416	678	15,445	5,212
Puy-de-Dôme...	601,594	14,188	501	14,689	307	14,018	5,025
Pyrénées (Bass.)	457,832	9,842	966	10,808	32	10,545	2,474
Pyrénées (Haut.)	251,285	5,559	426	5,985	77	5,476	1,573
Pyrénées Orient.	180,794	6,316	453	6,769	144	5,259	1,684
Rhin (Bas-).....	580,373	17,271	1,631	18,902	843	16,251	3,971
Rhin (Haut-)....	487,208	14 027	1,317	15,344	601	12,234	2,755
Rhône.........	545,635	13,260	2,085	15,345	555	13.299	4,093
Saône (Haute)...	347,096	7,919	710	8,629	212	7,396	2,621
Saône-et-Loire...	565,019	15,313	927	16,240	532	14,166	5,865
Sarthe........	474,876	9,564	802	10,366	334	9,596	4,451
Seine.........	1,364,467	30,551	12,220	42,771	2,663	36,634	11,565
Seine-et-Marne..	340,212	8,572	353	8,925	372	7.145	3.540
Seine-et-Oise....	474,[illegible]55	10,580	677	11.257	374	10,419	4,465
Seine-Inférieure.	759,990	18,544	2,407	20,951	1,051	19.096	5,423
Sèvres (Deux-)..	320,685	7,817	385	8,202	176	6,354	2,968
Somme........	570,529	12,852	1,194	14,046	398	12,208	4,780
Tarn..........	360,679	9.044	286	9.330	169	8,242	2,709
Tarn-et-Garonne.	242,498	4,850	169	5,019	121	5,884	1,913
Var...........	349,859	8,068	419	8,487	368	9,115	2,645
Vaucluse.......	259,154	7.526	381	7,907	402	7.027	1,872
Vendée........	376,184	10,151	334	10,485	171	9,142	3,225
Vienne........	308,391	8,026	452	8.478	227	6.631	2,855
Vienne (Haute-).	314,739	9,446	576	10,022	202	9,140	3,117
Vosges........	427,894	9,317	724	10,041	448	9,505	3,099
Yonne.........	374,856	9,141	469	9,612	288	3,233	3,876
TOTAL....	35,400,486	880,957	67,791	948,748	29,833	844,158	292,977

Les peuples de l'antiquité, les plus renommés par la supériorité de leur raison, croyaient qu'il y a des années de malheur, qui viennent rarement seules, et qui souvent se groupent et s'enchaînent par périodes triennales, quinquennales et même septennales. Des exemples mémorables appuient cette opinion. Sans y vouloir ajouter foi, il faut bien reconnaître que l'Europe a éprouvé récemment une pareille fatalité, et que trois années consécutives ont répandu sur les populations de grandes infortunes.

L'année 1847 a été affligée par la disette ;
— 1848, par la guerre civile ;
— 1849, par les irruptions meurtrières du choléra asiatique.

Heureusement cette maligne influence semble être épuisée, et 1850 nous a donné et nous promet encore de meilleurs jours.

Aucune des trois dernières années n'étant normale, il faut nécessairement remonter plus loin pour apprécier les mouvements de la population à chaque époque ; mais il importe auparavant de fixer la base des comparaisons, en déterminant, autant que possible, le nombre d'habitants de la France pendant les années que nous nous proposons d'examiner.

Le recensement quinquennal exécuté en 1846 a fait connaître que la population s'élevait alors à 35,400,486 habitants.

L'accroissement, par l'excédant des naissances sur les décès, fut :

En 1847, de 62,555.	Population totale 35,463,041.
— 1848, — 104,590.	— 35,567,631.

On peut, d'après ces données, comparer maintenant ces deux années malheureuses à l'année normale 1846.

Pendant cette dernière année, les mouvements de la population furent ainsi qu'il suit :

Naissances..........	983,473	—	1 sur 36 habitants.
Décès................	831,498	—	1 sur 42.51.
Accroissement annuel.	151,975	—	1 sur 233.
Mariages.............	270,633	—	1 sur 130.80.

Cet état de choses, continué pendant 160 ans, aurait permis à la population de la France de doubler, et d'approcher du nombre d'habitants de l'Empire romain au temps d'Auguste. Mais, dès l'année suivante, cette prospérité fut arrêtée.

Il ne faut pas croire que 1846 fût une année extraordinaire, elle était déjà beaucoup moins favorable que 1845, qui avait donné un accroissement total de population de 228,772 individus, ou 76,897 de plus. Néanmoins nous prendrons 1846 pour terme de comparaison, afin de ne pas montrer les années qui l'ont suivi sous des traits par trop défavorables.

Les mouvements de la population, en 1847, furent ainsi qu'il suit :

Naissances...........	918,581	—	1 sur 38,60 habitants.
Décès................	856,026	—	1 sur 4.140.
Accroissement annuel.	62,555	—	1 sur 567.
Mariages.............	249,797	—	1 sur 142.

On reconnaît par ces nombres que les effets de la disette changèrent tous les mouvements de la population. Il y eut :

64,892 naissances de moins que l'année précédente;

24,528 décès de plus;

20,836 mariages de moins.

L'accroissement de la population fut diminué de 89,420 personnes, ou 59 pour 0/0.

65,000 enfants manquèrent à naître;

42,000 personnes des deux sexes manquèrent à se marier;

25,000 individus furent enlevés par la mort, au-delà du tribut qu'elle prélève ordinairement.

Les mercuriales expliquent cette longue suite de malheurs. Quoiqu'elles ne donnent pas le maximum des prix du blé, et qu'elles n'indiquent que des moyennes, qui abaissent ces prix en les égalisant, on peut encore reconnaître par leurs chiffres jusqu'à quel degré la cherté dut porter la disette.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, constaté pour l'année entière 1847, dépassa :

30 francs	dans 13	départements.
31	—	14
32	—	8
33	—	3

Ces derniers départements furent : Seine-et-Oise, l'Indre et Loir-et-Cher.

Ainsi, dans 38 départements le blé valut de 30 à 33 fr. l'hectolitre, *par un terme moyen annuel.* Le prix maximum fut probablement de 40 à 50 francs. A ce taux, la dépense des 13 hectolitres, nécessaires à la subsistance d'une famille de laboureurs, s'élevait de 5 à 600 francs, et excédait de beaucoup la masse de ses salaires journaliers pendant l'année entière.

Dans les trois départements où le blé a dépassé le prix de 32 fr. l'hectolitre, le nombre des décès a égalé celui des naissances, à un 42e près. Dans Seine-et-Oise, il l'a surpassé.

Autrefois une année de famine était constamment suivie d'une irruption de la peste. Si maintenant la faim n'engendre pas de maladies pestilentielles, elle produit des mécontentements populaires qui préparent des révolutions.

L'année 1848, qui sera marquée dans les annales de l'Europe comme une époque de troubles civils, de discordes sanglantes et d'événements désastreux pour l'humanité, a exercé une funeste influence sur les mouvements de la population de la France. On peut en juger par les chiffres suivants :

Naissances...........	948,748	—	1 sur 37.50 habitants.
Décès................	844,158	—	1 sur 42.10.
Accroissement annuel.	104,590	—	1 sur 330.50.
Mariages.............	292,977	—	1 sur 121.40.

En comparant l'année 1848 à l'année normale 1846, on trouve qu'elle compte :

34,725 naissances de moins, ou	1 sur 28.
12,660 décès de plus,	1 sur 66.
22 344 mariages de plus,	1 sur 12.

Et un accroissement annuel de la population de 47,385 personnes seulement, ou une sur 6 de moins qu'en 1846.

Ces chiffres permettent de déterminer l'action des événements.

Sans être aussi meurtrières que la famine, les révolutions exercent cependant une influence funeste sur l'existence des hommes. Directement ou indirectement, la der-

nière n'a pas coûté moins de 50,000 habitants à la France; et, sans doute, ses effets se sont étendus sur 1849.

Son action immédiate et principale a été, en une seule journée, une perte de 1,474 personnes mortes sur la place publique ou dans les hôpitaux, par suite de leurs blessures. C'est le 21e de la mortalité annuelle de Paris.

Il est remarquable que cette perte de 1500 hommes est la même qui s'est reproduite plusieurs fois dans des événements analogues. La journée du 10 août est la seule qui fut plus sanglante; il périt 2,000 combattants.

Mais, il faut bien l'avouer, la guerre civile est beaucoup moins meurtrière par ses luttes acharnées que par ses cruelles conséquences, qui comprennent des malheurs domestiques inexprimables et dont on ne peut calculer les effets.

Ainsi, en 1848, l'excédant de la mortalité, comparée à l'année 1846, a monté à près de 13,000 décès. De ce nombre, un seul individu sur 9 est mort violemment; et 11,000 décès ont eu lieu sans qu'on en puisse dire la cause. On sait uniquement que les meurtres ont été plus nombreux du quart qu'en 1847; il y en a eu 446 au lieu de 362; et cependant il semblait que l'irritation produite par la disette devait en causer davantage.

Quelque déplorables qu'aient été les efforts désastreux de cette grande tempête, il faut reconnaître qu'ils ont été bien moins étendus et moins prolongés qu'ils ne semblaient devoir l'être, et qu'on l'avait justement redouté. Des données statistiques incontestables prouvent qu'ils ont limité leur action à la surface de la société, et qu'ils n'en ont point ébranlé les fondements.

C'est pourquoi la prospérité du pays a repris si promptement son cours.

Il est singulier qu'au milieu des perturbations politiques de 1848, les actes de la vie civile n'aient éprouvé aucune suspension, et que les faits sociaux aient continué de se reproduire comme dans les temps de la tranquillité la plus parfaite.

Ainsi, pendant ces effrayantes agitations, les mariages qui, pour se conclure, ont besoin de l'espoir d'un heureux avenir, se sont multipliés fort au-delà de tous les termes de

la période décennale. Il y en a eu 292,977; ce qui fait 22,344 de plus qu'en 1846; et l'énorme quantité de 43,180 de plus qu'en 1847.

Le nombre des enfants naturels a été moins grand de 2 à 3,000 qu'en 1846 et pendant les années précédentes.

Le nombre des enfants trouvés n'a pas excédé son terme ordinaire.

La dépense des hôpitaux et hospices, qui est proportionnelle à leur population et aux besoins des pauvres, a été inférieure de 4 millions, en 1848, à celle qu'avait exigée 1847.

Les faillites qui, pendant cette dernière année, s'étaient élevées à 4,500, n'ont été, en 1848, que 3,207; ce qui donne une différence en moins de 38 pour cent.

Enfin, pour abréger, notre commerce d'exportation, qui semblait devoir périr dans une crise si violente, a dépassé, en 1848, la moyenne des cinq années précédentes, écoulées cependant sous un régime de paix dont la durée bienfaisante n'a pas un autre exemple dans notre histoire. C'est un fait si extraordinaire qu'on doit croire qu'il y a quelques mécomptes dans les chiffres officiels de l'évaluation des marchandises exportées.

Mais le plus grand phénomène de l'année 1848, c'est l'abondance de la moisson, qui fit tomber le prix moyen et annuel du blé de 30 francs l'hectolitre, à 16; — abaissement qui réduisit de près de moitié la dépense de chaque famille pour pourvoir à sa subsistance.

Jamais les bas prix des céréales ne vinrent plus heureusement pour apaiser les irritations populaires, et prouver, une fois de plus, que des bienfaits inespérés sont toujours tenus en réserve pour le salut des peuples par la Providence éternelle.

1° *Naissances.*

1846............	983,473.	1 sur 36 habitants.
1847............	918,581.	1 sur 38
1848............	948,748.	1 sur 37

2° *Décès.*

1846............	831,498.	1 sur 42 1/2
1847............	856,026.	1 sur 41
1848............	844,138.	1 sur 42

3° *Mariages.*

1846...........	270,633.	1 sur 130
1847............	249,797.	1 sur 142
1848............	292,977.	1 sur 121

4° *Accroissement de la population.*

1846............	151,975.	1 sur 233
1847............	62.555.	1 sur 567
1848............	104,590.	1 sur 330

A. Moreau de Jonnès.

BUDGETS GÉNÉRAUX.

DÉPENSES.

	1850.	1851.
I. Dette publique.........	396.287,193	391,154,760
II. Dotations..............	9,087,378	8,992,620
III. Services des ministères..	823,573,041	805,792,887
IV. Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics...............	150,682,221	149,082,100
V. Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes...	81,861,955	79,611,680
Total..........	1,461,491,788	1,434,634,047

RECETTES.

	1850.	1851.
I. Contributions directes...	429,356,560	406,943,110
I. Enregistrement, timbre et domaines..........	227,324,000	233,197,454
III. Produits des forêts et de la pêche..............	40,760,550	35,888,605
IV. Douanes et sels.........	156,032,000	152,427,000
V. Contributions indirectes.	284,105.000	294,743,000
VI. Postes.................	40,480,700	39,926,000
VII. Divers revenus..........	45.308,532	43,506,003
VIII. Produits divers.........	30,156,625	31,691,319
IX. Impôts nouveaux ou accroissements d'impôts..	20,750,000	52,427,117
X, Recettes extraordinaires..	84,895,150	80,660,150
Total...........	1,359,169,117	1,371,379,758

Les Budgets des dépenses des deux exercices se subdivisent encore en :

Service ordinaire..........	1,371,425.288	1,367,242,509
Travaux extraordinaires....	90,066,500	67,391,538
Total..........	1,461,491,788	1,434,634,047

La loi du 15 mai 1850 fixe ainsi l'état des dépenses et recettes de l'exercice 1850 (art. 25) :

Dépenses......................	1,371,425,288
Recettes......................	1,359,169,117
Excédant des dépenses......	12,256,171

La loi ne détermine pas d'une manière spéciale comment il sera pourvu à ce déficit.

Quant aux travaux extraordinaires, montant à 90,066,500 francs, ils sont à la charge de la dette flottante.

La loi du 7 août 1850 fixe ainsi l'état des dépenses et recettes de l'exercice 1851 (art. 18) :

Dépenses......................	1,367,242,509
Recettes......................	1,371,379,758
Excédant de recettes.......	4,137,249

dont l'emploi n'est pas déterminé par la loi.

Quant aux travaux extraordinaires montant à 67,391,518, la loi ne détermine pas de voies et moyens pour couvrir ces dépenses.

Dépenses détaillées par chapitres.

I. DETTE PUBLIQUE.

	1850.	1851.
Dette consolidée, rentes 5 %....	187,712,025	187,188,592
— — 4 1/2 %.	895,302	895,302
— — 4 %....	2,371,911	2,371,911
— — 3 %....	48,789,830	52,554,830
	239,769,068	243,010,635
Fonds d'amortissement..........	64,818,825	64,818,825
	304,587,893	307,829,460
Intérêts, primes et amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor....................	8,960,300	8,960,300
Intérêts de capitaux de cautionnements, et de la dette flottante du Trésor..................	24,300,000	29,000,000
Dette viagère..................	58,439,000	45,365,000

II. DOTATIONS.

Assemblée nationale............	7,839,378	7,744,620
Pouvoir exécutif............. .	1,248,000	1,248,000

III. SERVICES DES MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

	1850.	1851.
Administration centrale.........	178,500	179,600
Tribunal des conflits............	....	6,000
Conseil d'Etat..................	867,700	878,100
Cours et tribunaux.............	20,800,845	20,798,645
Frais de justice.....	4,354,000	4,354,000
Dépenses diverses................	55,000	55,000
Dépenses des exercices clos......	*Mémoire.*	*Mémoire.*
	26,556,045	26,571,345

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Administration centrale.........	560,400	560,400
Traitements des agents du service extérieur	3,690,800	3,735,800
Dépenses variables..............	2,543,500	2,555,500
Subvention à la caisse des retraites....	170,000	224,519
Dépenses des exercices clos.......	*Mémoire.*	*Mémoire.*
	6,964,700	7,076,219

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Première partie. — Instruction publique.

Administration centrale.........	464,350	464,350
Université	17,028,482	17,710,091
Sciences et lettres...............	3,240,540	3,508,040
Dépenses des exercices clos......	*Mémoire.*	*Mémoire.*
	20,733,372	21,682,481

Deuxième partie. — Cultes.

1° Service ordinaire.

Administration centrale.........	229,390	235,922
Culte catholique................	38,773,950	38,654,350
Cultes non catholiques..........	1,405,650	1,417,650
Dépenses des cultes en Algérie...	460,600	476,800
Dépenses des exercices clos......	*Mémoire.*	*Mémoire.*
2° Travaux extraordinaires.		
Travaux extraordinaires.........	500,000	250,000
	41,369,590	41,034,722

RÉCAPITULATION.

Première partie. — Instruction publique....................	20,733,372	21,682,481
Deuxième partie. — Cultes.....	41,369,590	41,034,722
	62,102,962	62,717,203

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Service imputable sur les fonds généraux du Budget.

	1850.	1851.
Administration centrale..........	1,137,900	1,137,900
Services divers.................	2,753,151	2,234,160
Beaux-arts......................	4,413,017	4,352.600
Secours et subventions..........	3,401,560	3,746,560
Services départementaux à la charge des fonds généraux du Budget.		
Administration départementale...	7,909,300	7,909,300
Détention des condamnés........	7,800,000	7,860,000
Matériel des cours d'appel.......	550,000	550,000
Dépenses des exercices clos.......	*Mémoire.*	*Mémoire.*
	27,964,928	27,790,520

Service départemental imputable sur ressources spéciales.

Dépenses ordinaires.............	35,023,500	35,351,800
Dépenses facultatives............	12,551,000	16,066,530
Dépenses extraordinaires	24,233,000	24,250,000
Dépenses spéciales	22,674,000	23,085,000
	94,481,500	98,753,330

RÉCAPITULATION.

Dépenses imputables sur les fonds généreux du budget...........	27,964.928	27,790,520
Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales....	94,481,500	98,753,330
	122,446,428	126,543,850

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Service central..................	699,346	713,150
Agriculture et haras.............	6,272,280	6,629,550
Manufactures, commerce intérieur et extérieur..................	6,798,086	6,798,086
Etablissements thermaux et service sanitaire.................	557 500	547.500
Secours......	2,702,000	2,692,000
Dépenses des exercices clos......	*Mémoire.*	*Mémoire.*
Dépenses des exercices périmés..	20,219	*Mémoire.*
Frais de surveillance des associations ouvrières...............	*Mémoire.*	77,000
	17,049,431	17,457,286

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1° *Service ordinaire.*

	1850.	1851.
Administration centrale et personnel	10,518,834	10,649,816
Routes et ponts	29,500,000	29,000,000
Navigation	15,120,000	14,118,000
Chemin de fer	5,840.000	7,050,000
Mines	42,000	50,000
Bâtiments civils	2,791,650	2,678,429
Objets généraux	.485,000	385,000
Dépenses des exercices clos	*Mémoire.*	*Mémoire.*
	64,297,484	63,926,245

2° *Travaux extraordinaires.*

Routes et ponts	4,670,500	3,805,538
Navigation	12,300,000	10,700,000
Chemins de fer	63,371,000	41.596,000
Bâtiments civils	....	3,375,000
Dépenses des exercices clos	....	*Mémoire.*
	80,341,500	59,476,538

RÉCAPITULATION.

Service ordinaire	64,297,484	63,926,245
Travaux extraordinaires	80,341,500	59,476,538
	144,638,984	123,402,783

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

1° *Service ordinaire.*

Administration centrale	1,983,300	1,940,400
Dépenses diverses	311,190,391	301,724,228
Dépenses secrètes	200,000	150,000
Dépenses des exercices clos	*Mémoire.*	*Mémoire.*
	31,370,691	303,814,628

2° *Travaux extraordinaires.*

Travaux extraordinaires	5,150,000	3,710,000

RÉCAPITULATION.

Service ordinaire	313,370,691	303,814,628
Travaux extraordinaires	5,150,000	3,710,000
	318,520,691	307.524.628

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

1° Service ordinaire.

Service marine.

	1850.	1851.
Service central	861,900	868,500
Service général	84,946,442	83,319,213
Service scientifique	759,750	404,100
Dépenses des exercices clos	*Mémoire.*	*Mémoire.*
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéances	6,558	.....
	86,574,650	84,591,813

Service colonial.

Dépenses diverses	18,266,297	17,902,600
Dépenses des exercices clos	*Mémoire.*	*Mémoire.*
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	1,470	.....
	18,267,767	17,902,600

Résumé du service ordinaire.

Service marine	86,574,650	84,591,813
Service colonial	18,267,767	17,902 600
	104,842,417	102,494,413

2° Travaux extraordinaires.

Travaux extraordinaires	4,075,000	3,955,000

RÉCAPITULATION.

Service ordinaire	104,842,417	102,494,413
Travaux extraordinaires	4,075,000	3,955,000
	108,917,417	106,449,413

MINISTÈRE DES FINANCES.

Cour des comptes	1,010,617	1,015,700
Administration centrale des finances	5,827,920	17,382,460
Monnaies et médailles (service des établissements monétaires)	179,200	200,000
Service de Trésorerie	9,113,500	9,197,000
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	*Mémoire.*	....
Dépenses des exercices clos	*Mémoire.*	*Mémoire.*
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	245,146	255,000
	16,376,383	28.050,160

RÉCAPITULATION DE LA TROISIÈME PARTIE.

1° SERVICE ORDINAIRE.

	1850.	1851.
Ministère de la justice.........	26,556,045	26,571,345
— des affaires étrangères......	6,964,700	7,076,219
— de l'instruction publique....	20,733,372	21.682,481
— des cultes..................	40,869,590	40,784,722
— De l'intérieur..............	122,446,428	126,543,850
— de l'agriculture et du commerce..................	17,049,431	17,457 286
— des travaux publics........	64,297,484	63,926,245
— de la guerre...............	313,370,691	303,814,628
— de la marine et des colonies.	104,812,417	102,494,413
— des finances...............	16,376,383	28,050,160
	733,506,541	738,401,349

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Ministère des travaux publics.......	80,341,500	59,476.538
— de la guerre..................	5,150,000	8.710,000
— de la marine et des colonies..	4,075,000	3,935.000
— des cultes....................	500,000	250,000
	90,066,500	67,391,538

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Services ordinaires...........	733,506,541	738.401,349
Travaux extraordinaires.......	90,066,500	67.391,538
	823,573,041	805,792,887

IV. FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE.

Service administratif des contributions directes et autres taxes....	4,086,858	4,087,658
Cadastre........................	1,050,000	1,050,000
Frais de perception des contributions directes et autres taxes....	11,554,472	11.163,972
	16,691,330	16,301,630

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.

Enregistrement et domaines......	10,327,400	10,327.400
Timbre...	966,150	992,750
	11,293,550	11,320,150

FORÊTS.

Service administratif et de surveillance dans les départements.	6,265,900	6,265,900

DOUANES.

	1850.	1851.
Service administratif et de perception dans les départements..	25,844,300	25,856,300

CONTRIBUTIONS INDIRECTES, POUDRES A FEU ET TABACS.

Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.

Contributions indirectes.........	21,431,300	21,489,300
Poudres à feu..................	3,516.300	3,328.259
Tabac........................	33,649,300	33,569,300
	58,596,900	58,386,859

POSTES.

Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.

Administration et perception.....	15,481,984	16,127,570
Transport des dépêches..........	16,508,257	14,823,691
	31,990,241	30,951,261

RÉCAPITULATION DE LA QUATRIÈME PARTIE.

Contributions directes, taxes perçues en vertu de rôles et cadastre..................	16,691,330	16,301,630
Enregistrement, domaines et timbre..................	11,293,550	11,320,150
Forêts......................	6,265,900	6,265,900
Douanes....................	25,844,800	25,856,300
Contributions indirectes, poudres à feu et tabacs.........	58,596,900	58,386,859
Postes......................	31,990,241	30,951,261
	150,682,221	149,082,100

V. REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.

Restitutions et non-valeurs.......	54,557,480	52,817,680
Remboursements sur produits indirects et divers..............	2,316,000	2,316,000
Répartitions des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes...........	1,250,000	1,250,000
Répartitions des produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers.............	4,362,000	4,362,000
Primes à l'exportation des marchandises....................	17,200,000	17,200,000
Escomptes sur divers droits......	2,166,475	1,666,000
	81,861,955	79,611,680

Recettes détaillées par articles.

I. CONTRIBUTIONS DIRECTES.

	1850.	1851.
Contribution foncière.........	284,198,214	259,996,850
— personnelle et mobilière....	61,421,896	62,320,860
— des portes et fenêtres.......	36,434,160	36,626,740
— des patentes......	46,484,790	47,141,160
Taxes de premier avertissement.	817,500	817,500
	429 356,560	406,913,110

II. ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses...............	185,475,000	190,848,000
Droit de timbre.......	32,744,000	33,775,000
Revenus et prix de vente des domaines.	5,193,000	3,658,700
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères............	2,392,734	3,335,488
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État........	1,519,266	1,580,266
	227,324,000	233,197,454

III. PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.

Produits des coupes de bois.....	35,987,350	30,146,705
Produits divers et droits de pêche.	3,142,400	4,256,000
Taxes sur les concessions et défrichements de bois..............	170,800	....
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois..........	1,460,000	1,485,900
	40,760,550	35,888,605

IV. DOUANES ET SELS.

Droits de douanes à l'importation :		
Marchandises diverses.........	82,984,000	82,331,000
Sucres coloniaux.............	30,770,000	27,291,000
— étrangers...............	10,000,000	12,000,000
Droits de douanes à l'exportation	2,461,000	2,442,000
Droits de navigation...........	2,526,000	2,569,000
Droits et produits divers de douanes....................	2,713,000	2,919,000
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes.................	24,578,000	22,875,000
	156,032,000	152,427,000

V. CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

	1850.	1851.
Droits sur les boissons.........	94,522,000	98,303,000
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes....................	5,628,000	5,222,000
Droit de fabrication sur les sucres indigènes..............	24,435,000	26,606,000
Droits divers et recettes à divers titres	36,631.000	38,796,000
Produit de la vente des tabacs..	117.138,000	119,881,000
Produit de la vente des poudres à feu......................	5,751,000	5,935,000
	284,105,000	294,743,000

VI. POSTES.

Produits de la taxe des lettres...	36,565,300	36,752,000
Droits de 2 % sur les envois d'argent...................	1.091,000	1,110,000
Droits de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots...	517,300	....
Produit des places dans les malles-postes..................	1,475,000	1,228,000
Produit des places dans les paquebots	360,000	....
Droit de transit des correspondances étrangères...........	432,300	809,000
Recettes accidentelles..........	39,800	27,000
	40,480,700	39,926,000

VII. DIVERS REVENUS.

Taxe annuelle sur les biens de main-morte	3,300,000	3,150 000
Produits universitaires........	2,331,632	1,788,703
Produits éventuels affectés au service départemental........	18.850,000	17,480,000
Produits et revenus de l'Algérie.	14,340,000	14,560.000
Produit de la rente de l'Inde....	1,050,000	1,050,000
Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et ile de la Réunion).	5.436,900	5.477,300
	45,308,532	43,506,003

VIII. PRODUITS DIVERS.

Produits divers du Budget.....	30,156,625	31,691.319

IX. IMPÔTS NOUVEAUX OU ACCROISSEMENTS D'IMPÔTS.

	1850.	1851.
Accroissement de l'impôt des patentes	1,000,000	1,000,000
Nouveaux droits d'enregistrement	15,750,000	27,000,000
Droits additionnels sur le timbre	....	12,000,000
Accroissement sur la taxe des lettres	4,000,000	8,000,000
Timbre des journaux	....	3,000,000
Cartes à jouer	....	459,276
Poudres à feu	....	967,841
	20,750,000	52,427,117

X. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	10,000,000	4,000,000
Remboursements à faire par la compagnie d'Avignon à Marseille	....	1,000,000
Produit de la réserve de l'amortissement	71,895,150	75,660,150
Droits de succession de Madame Adélaïde	3 000,000	....
	84,895,150	80,660.150

Services spéciaux.

Dépenses et recettes.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Légion-d'Honneur	7,032,298	7,012,898
Imprimerie nationale	3,318,000	3,308,000

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Chancelleries consulaires	400,000	400,000

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Caisse des invalides	9,046,000	9,056,000

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service de la fabrication des monnaies et medailles	1,250,494	1,250,494
Total	21,041,792	21,027,392

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Dépenses et recettes.

	1850.	1851.
Ministère de l'intérieur..........	94,481,500	98,753,330
— de l'instruction publique.	5,055,000	4,986,000
— des finances...........	300,000	300,000
	99,836,500	104,039,330

SERVICE COLONIAL.

Dépenses et recettes.

Service colonial...............	48,267,767	47,902,600

BUDGET DÉFINITIF DE 1847,

Indiquant le chiffre des Recettes et des Dépenses effectuées.

DÉPENSES.

La loi du 3 juillet 1846 avait provisoirement arrêté les dépenses à faire à :

Service ordinaire..........	1,338,505,753 fr.
Service extraordinaire......	120,217,500
Total.............	1,458,723,253

La loi du 8 mars 1850 qui a réglé définitivement l'exercice 1847 a fixé le montant des dépenses payées à :

Service ordinaire...........	1,427,851,260 fr.
Service extraordinaire......	177,451,424
Total.............	1,605,302,684

Quant aux dépenses restant à payer et montant à 4,265,177, elles seront ordonnancées sur les fonds de l'exercice courant.

Voici le tableau comparatif des dépenses présumées et des crédits accordés par la loi de budget du 3 juillet 1846, et des dépenses payées et définitivement arrêtées par la loi du 8 mars 1850.

SERVICE ORDINAIRE.

	Loi de 1846.	Loi de 1850.
Dette publique	379,172,816	384,602,357
Dotations	14,819,271	14,819,271
Ministère de la justice	26,725,895	27,393,807
— des cultes	38,768,550	38,813,167
— des affaires étrangères	8,854,422	10,120,039
— de l'instruction publique	17,938,983	18,275,280
— de l'intérieur	113,196,413	133,330,422
— de l'agriculture et du commerce	14,281,490	14,015,130
— des travaux publics	62,418,900	69,474,765
— de la guerre	301,816,770	349,310,958
— de la marine et des colonies	118,166,819	109,356,626
— des finances	17,591,184	20,449,520
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	151,665,390	154,306,363
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	73,088,850	83,583,555
	1,338,505,753	1,427,851,260

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux régis par la loi du 15 *juin* 1841.

Ministère des travaux publics	1,000,000	6,997,067
— de la guerre	14,601,500	16,552,012
— de la marine et des colonies	5,700,000	6,029,017
Total	21,301,500	29,578,096

Travaux régis par la loi du 11 *juin* 1842.

Ministère des travaux publics	88,698,000	127,118,450
— de la guerre	8,418,000	7,503,012
— de la marine et des colonies	1,800,000	13,251,866
	98,916,000	147,873,328
Total général des dépenses	1,458,723,253	1,605,302,684

RECETTES.

La loi du 3 juillet 1846 avait évalué approximativement les recettes à affectuer à :

Ressources ordinaires	1,336,041,825
Ressources extraordinaires	21,301,500
Total	1 357,343,325

La loi du 8 mars 1850 a fixé les recettes effectuées à l'époque de la clôture de l'exercice à :

Ressources ordinaires...........	1,334,326,262
Ressources extraordinaires......	29,578,096
Total.............	1,363,904,358

Voici le tableau des recettes présumées d'après la loi de 1846 et de celles arrêtées définitivement d'après celle de 1850 :

	Loi de 1846.	Loi de 1850.
Contributions directes.......	417,858,334	423,435,560
Enregistrement, timbre et domaines................	260,183,130	271,496,058
Produits des forêts et de la pêche....................	38,727,000	29,434,929
Douanes et sels.............	218,442,000	201,100,440
Contributions indirectes....	291,323,000	304,912,336
Postes...................	49,720,000	53,287,196
Divers revenus.............	38,192,361	33,059,745
Produits divers............	18,596,000	17,600,028
Total des ressources ordinaires................	1,336,041,825	1,334,326,262
Ressources extraordinaires..	21,301,500	29,578,096
	1,357,343,325	1,363,904,358

Si aux ressources ordinaires	1,334,326,262
on ajoute :	
1° Les fonds non employés à l'époque de la clôture des exercices de 1845 et de 1846 sur les crédits affectés au service départemental et à divers services spéciaux,	13,884,580
Et 2° les fonds généraux du budget de 1846 que le réglement du service colonial de cet exercice a laissé disponibles.	1,499,448
On a.	1,349,710,290

Sur cette somme, on a prélevé et transporté aux exercices 1848 et 1849, pour servir à payer les dépenses du service départemental et des autres services spéciaux restant à solder à la clôture de l'exercice de 1847, savoir :

à l'exercice 1848,	10,014,502	13,407,022
à l'exercice 1849,	3,392,520	

Il reste pour les voies et moyens du service ordinaire de l'exercice 1847 : 1,336,303,268

Si l'on compare alors les recettes et les dépenses du service ordinaire de 1847 on a :

Dépenses	1,427,851,259
Recettes	1,336,303,268
Excédant de paiement	91,547,991
Le service colonial pour l'exercice 1847 donnera pareillement un excédant de dépenses de	17,869,820
Le déficit atteint donc	109,417,311

On a transporté cet excédant au compte spécial prescrit par l'article 36 de la loi de finances du 25 juin 1841, pour l'extinction en avoir lieu au moyen des ressources extraordinaires que cette même loi a déterminées.

Le service des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 29,578,096 fr.

Le service des travaux extraordinaires régis par loi du 11 juin 1842 montant à 147,873,328 fr. est provisoirement laissé à la charge de la dette flottante.

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget.

Recettes et dépenses.

	Loi de 1846.	Loi de 1850.
Légion-d'Honneur	7,683,098	7,661,717
Imprimerie nationale	2,950,000	3,106,457
Chancelleries consulaires	400,000	588,790
Caisse des invalides de la marine	8,271,000	9,150,774
Service de la fabrication des monnaies et médailles	1,350,494	1,322,210
	20,654,592	21,829,998

Service départemental.

	Loi de 1846.	Loi de 1850.
Ministère de l'intérieur	86,169,022	101,212,960
— de l'instruction publique	4,815,500	5,752,717
— des finances	738,400	1,421,457
Total	91,722,922	108,387,134

Service colonial.

	Loi de 1845.	Loi de 1850.
Service colonial (exercice 1846)	20,044,560	22,423,360

AL. COURTOIS.

OPÉRATIONS

DES CAISSES D'AMORTISSEMENT & DE CONSIGNATIONS EN 1849.

(*Rapport du Conseil de surveillance.*)

I. — CAISSE DAMORTISSEMENT.

Les développements que contient notre précédent rapport sur les opérations de la caisse d'amortissement, depuis son origine, ont mis en évidence les services que le pays a recueillis de son action continue et les ressources importantes que ses réserves ont offertes au Gouvernement dans les moments difficiles. Nous avons dit comment le gouvernement provisoire, après avoir, dès le mois de mars 1848, et lorsque toutes les rentes étaient descendues au-dessous du pair, limité abitrairement l'emploi des fonds d'amortissement au rachat des rentes 3 et 4 p. 0|0, et même soustrait ces rachats au marché public en les appliquant aux rentes que possédait la caisse des dépôts et consignations, s'était vu contraint, par la pénurie du trésor, de faire cesser toute opération dès le 13 juillet 1848. Ces dispositions, ratifiées par la loi du réglement du budget de 1848, sont restées en vigueur pendant l'année 1849; de plus, la loi du 4 décembre a prononcé l'annulation de la majeure partie des rentes qui étaient en sa possession et ordonné la restitution au trésor des bons qui lui avaient été délivrés pour arrérages de rentes pendant le deuxième semestre de 1849.

Ses opérations ont donc principalement consisté, pendant cette année, dans la réalisation en bons du trésor de sa dotation et des arrérages des rentes qu'elle possédait, dans la conversion en rentes ou la restitution de ceux qui lui avaient été délivrés.

Voici le résumé de ces divers mouvements et la situation qu'ils font ressortir au 31 décembre 1849 :

Au 1er janvier 1849, les ressources annuelles de la caisse d'amortissement se composaient ainsi qu'il suit :

1° Dotation		63,795,488
2° Rentes inscrites en son nom		71,196,840
Rentes rachetées	32,930,606	
Rentes provenant de la consolidation des bons	38,266,234	
Somme pareille	71,196,840	
Au total.		134,992,328

Ces ressources ont augmenté en 1849 :

1° Pour accroissement de la dotation par suite de la création de rentes provenant de la consolidation des bons remis aux caisses d'épargne, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décret du 25 août 1849), ci		58,677	
2° Pour rectification du crédit alloué par la loi du 19 avril 1849 (budget des dépenses de 1849), qui a porté la dotation à	63,795,490		
Au lieu de	63,795,488		
Différence	2	2	
Total des augmentations sur la dotation		58,679	58,679
3° Pour consolidation des bons du trésor reçus pendant le deuxième semestre 1848, en rentes 3 pour %, au cours moyen de 46 fr. 25 c. (Décret du 19 janvier)		4,238,820	
4° Id. (Premier semestre 1849) en rentes 3 p. % au cours moyen de 53 fr. 40 c. (Décret du 6 juillet)		3,936,033	
Ensemble		8,174,853	
A quoi il faut ajouter :			
5° Le résultat de la consolidation en rentes 3 p. %, au cours de 56 fr. 10 c. des bons du trésor remis à la caisse pendant le deuxième semestre 1849, déduction faite, aux termes de l'art. 2 de la loi du 4 décembre 1849, des bons représentant les arrérages des rentes. (Décret du 29 décembre)		1,838,325	
Total des augmentations survenues dans les rentes		10,013,178	10,013,178
Ce qui aurait porté l'ensemble des ressources à			145,064,185
Mais l'art. 1er de la loi du 4 décembre 1849 ayant prononcé l'annulation, sur l'ensemble des rentes appartenant à la caisse d'amortissement de			75,063,693
Le montant des ressources de l'amortissement, au 1er janvier 1850, se trouve réduit à			70,000,492

Sur la somme des ressources à sa disposition, en 1849, la caisse a reçu en bons du trésor :

1° Le montant de la dotation existant au 1er janv.	63,795,488 »
2° Le deuxième semestre de 1848 et l'année 1849 de l'augmentation survenue pendant l'année.....	88,017 »
Total sur la dotation....	63,883,505 »
3° Les semestres des rentes dont elle était en possession au 1er janvier et de celles provenant des consolidations de bons.....................	77,403,676 50
4° Pour intérêts des bons....................	688,716 01
Total................	141,975,897 51
Elle avait en portefeuille au 1er janvier.......	65,348,509 95
Total des bons à sa disposition en 1849.......	207,324,404 46

Les bons consolidés en rentes 3 p. °/o, en vertu des décrets des 19 janvier et 6 juillet, se sont élevés à.......................	135,409,862 35
Idem suivant le décret du 29 décembre à..................	34,376,726 95
Les bons représentant les arrérages des rentes reçues pendant le deuxième semestre 1749 et qui ont été restitués au trésor, conformément à l'art. 2 de la loi du 4 décembre 1849, montent à..................	37,537,815 16
Somme pareille....	207,324,404 46

On voit, par les détails qui précèdent, que si les ressources de la caisse d'amortissement ont éprouvé une notable diminution, si son action a été, comme en 1848, entièrement paralysée, son existence a été, toutefois, nominalement respectée; le trésor a continué, en effet, de lui verser journellement le montant de sa dotation, mais en bons qui ne sont payables en aucun cas. Le maintien des formes établies autorisait à penser que la suspension de ses rachats ne se prolongerait pas au-delà de l'année courante; la commission du budget avait exprimé cette opinion dans son rapport sur les recettes de 1850. «Nous croyons, a-t-elle dit, qu'il sera impossible au budget de 1851 de ne pas tenir compte des engagements sacrés pris envers les créanciers de l'État, aussi bien que des véritables intérêts du crédit pubic.»

Cette espérance ne s'est pas réalisée. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de décider cette grave question, sur laquelle nous devons nous abstenir d'exprimer une opinion.

II. — CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Dépôts judiciaires, — Dépôts volontaires — Caisses d'épargne, etc.

Nous vous avons fait voir également dans notre précédent rapport comment la caisse des dépôts et consignations, après avoir scrupuleusement accompli, depuis sa création, la mission qui lui avait été confiée par la loi, et versé dans le trésor près de 40 millions de bénéfices, avait été placée dans la situation la plus grave par la crise qui a suivi la révolution de Février et n'avait dû continuer son important service qu'à l'aide d'un prêt de 30 millions que lui avait fait la banque de France sur dépôt de ses rentes.

La pénurie générale avait tari les sources qui alimentaient ses caisses; mais la confiance publique ne lui avait pas fait défaut, et malgré des retraits de fonds considérables, elle avait pu, avant la fin de l'année 1818, rembourser déjà à la banque une partie de la somme qu'elle lui avait empruntée. Dans le cours de l'année 1849, elle a repris une activité normale; les affaires ont augmenté, les travaux se sont notablement accrus, des opérations extraordinaires, et spécialement la consolidation des fonds des caisses d'épargne, ont été conduites à leur terme, sans nuire à la marche des travaux habituels, avec les ressources ordinaires de l'administration, et cependant, bien que le personnel ait dû recevoir quelque accroissement et que les traitements aient été portés à leur niveau réglementaire, les frais d'administration ont été réduits. Ces résultats sont dus au zèle et à la capacité des chefs et employés, et à la direction ferme et éclairée qui a été imprimée à leurs travaux. De nouveaux aménagements des caisses et des bureaux, concertés avec la commission de surveillance, ont aussi produit une meilleure installation des services et facilité les relations des employés soit entre eux, soit avec le public; la dépense qui en est résultée doit se résoudre par des économies réelles.

Quelques développements sur les principales branches de service offriront la preuve de ce que nous venons d'avancer.

Les *consignations judiciaires et administratives* ont produit en 1849 une somme de	52,066,972 fr. 40 c.
Les remboursements effectués en vertu des jugements de tribunaux ou de décisions administratives se sont élevés à.............. ...	45,454,853 37
D'où il résulte un excédant de recette de...	6,512,119 fr. 03 c.

En 1848, au contraire, indépendamment de la restitution d'une somme de 41,200,000 fr., versée à titre de cautionnement par des compagnies de chemins de fer, les remboursements de consignations proprement dites avaient excédé les versements d'une somme de 18,745,000 fr.; encore ce chiffre avait-il été atténué de plus de 4 millions, par suite des mesures concertées entre le président du tribunal de commerce du département de la Seine et l'administration pour l'exécution de l'art. 489 du Code de commerce. Malgré les dispositions formelles de cet article, une partie notable des deniers provenant des faillites, au lieu d'être versée à la caisse des dépôts, restait entre les mains des syndics : ceux qu'elle recevait leur étaient remis à mesure des liquidations, en sorte que, sauf les cas rares où les juges commissaires usaient de la faculté que leur laissait ce même article, de faire payer directement les créanciers par la caisse des dépôts, ces paiements étaient effectués par les syndics. Les mesures adoptées avec l'approbation du ministre des finances ont eu pour effet d'assurer, dans le département de la Seine, l'exécution complète de l'art. 489, quant aux versements dans la caisse des fonds des faillites, et quant aux paiements, de faire, de l'exception contenue dans le deuxième paragraphe de cet article, la règle à suivre désormais, c'est-à-dire, de charger la caisse d'effectuer directement les paiements aux créanciers sur les mandats des syndics. Les versements provenant de cette origine entrent pour près des deux tiers dans l'excédant de recette de 6,600,000 fr. qu'a produit l'année 1849; le surplus provient, en grande partie, de prix d'immeubles consignés par la ville de Paris et par les particuliers.

L'accroissement de ce service, le principal et le plus important de ceux qui sont confiés à la caisse des dépôts, paraît devoir marcher plus rapidement encore en 1850; le

solde du compte qui était à la fin de 1849 de 90,251,000 fr., s'élevait au 31 mai dernier, à 95,504,000 fr.

Les fonds provenant des faillites continuent de concourir d'une manière notable à cet accroissement. Le nouveau mode adopté à Paris, en 1840, est une amélioration incontestable dans le service public; mais il a contribué beaucoup à accroître le travail qui a pour mesure plutôt le nombre que l'importance des consignations versées et remboursées.

Pour le département de la Seine en particulier, les déclarations qui précèdent toujours les versements de consignations avaient été en 1848, de 2,740; elles se sont élevées en 1849 à 4,376.

Le nombre des remboursements à Paris et dans les départements a été en 1849, de 22,580; il ne s'était élevé qu'à 14,589 en 1848.

L'augmentation survenue en 1849 a été de plus de moitié.

Le ministre des finances a exprimé le désir de voir la mesure prise par le tribunal de commerce de la Seine adoptée dans les départements; il a invité son collègue de la justice à provoquer en ce sens les tribunaux de commerce. Déjà celui de Rouen a manifesté l'intention de suivre l'exemple du tribunal de Paris. Malgré le surcroît de travail et de frais qui doit en résulter pour l'administration de la caisse, nous faisons des vœux pour l'extension de cette mesure.

Au nombre des causes qui sont venues accroître, en 1849, la masse des opérations ordinaires du service des consignations, on peut indiquer spécialement la suite des opérations relatives au rachat du chemin de fer de Lyon, la suite de la liquidation des bons du trésor délivrés avant les événements de 1848; celle de l'ancienne liste civile et du domaine privé : celle des diverses sociétés tontinières et principalement le service des faillites. Une seule des consignations de cette espèce a donné lieu à plus de douze cents collocations judiciaires.

Les retenues sur les traitements par suite d'oppositions ont pris surtout un développement remarquable. Le nom-

bre des articles de cette branche du service des consignations s'est élevé, en 1849, à plus de 7,000 : il n'avait été que de 4,500 en 1847. L'augmentation provient principalement de celle de la garnison de Paris, de la création de quelques corps spéciaux et aussi des versements des retenues sur les traitements des agents de l'ancienne liste civile et du domaine privé qui se faisait précédemment au trésor de la couronne.

Les affaires contentieuses qui se rattachent, en si grand nombre, au service dont il s'agit, ont continué de marcher avec une grande régularité; les solutions qu'a données l'administration aux questions qui lui ont été soumises par ses agents, en cas de contestations, ont toujours été adoptées par les parties. Sa responsabilité est d'ailleurs couverte par les décisions judiciaires qu'elle ne conteste jamais que dans l'intérêt des principes ; ce cas s'est présenté en 1849 : l'administration a cru devoir relever appel d'un jugement du tribunal de commerce, qui, par suite de la clôture des opérations d'une faillite, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, avait attribué à un créancier du failli une somme consignée pour le compte de ce dernier; l'administration pensait que la somme devait rester, au contraire, dans l'actif de la faillite : ses conclusions en ce sens ont été consacrées par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 5 mai 1849.

La marche actuelle des affaires paraît tendre à un développement de plus en plus considérable du mouvement des consignations. Tel sera sans doute le résultat de la loi en discussion sur la réforme du régime hypothécaire, et des mesures qui s'élaborent au sujet de l'administration des deniers des incapables. Il serait aussi à désirer que le service des consignations fût complétement établi en Algérie, où il ne l'a été que partiellement jusqu'à ce jour.

Enfin, des améliorations provoquées par la commission de surveillance se préparent en ce moment dans la comptabilité des consignations; elles consisteront principalement dans la division en comptes distincts des mouvements et de la situation des branches principales de ce service, confondues jusqu'ici dans un compte unique. Ce changement, rendu nécessaire par l'extension des opérations et les diffi-

cultés du contrôle, exige un examen sérieux pour éviter tout désordre dans une comptabilité dont les détails individuels se répartissent entre plus de soixante mille comptes particuliers.

Les versements opérés par les caisses d'épargne, en 1849, se sont élevés à	46,732.789 fr.	91 c.
Ils avaient été, en 1848, de 29,050,410 f.83 c.		
La dépense pour remboursements en espèces, en achat de rente et pour consolidation, de	107,932,893	87
D'où un excédant de dépense de	61,200,103	96
Le solde créditeur, qui était, au 1er janvier 1848, de 354,496,656 fr. 58 c., et au 1er janvier 1849 de	108,092,840	66
se trouve donc réduit, au 31 décembre 1849, à	46,892,736 fr.	07 c.

Les rentes transférées aux déposants, sur leur demande, conformément à l'art. 6 de la loi du 22 juin 1845, sont comprises dans les dépenses de 1849 pour 900,838 fr. 10 c.

L'excédant de dépenses en 1849 et la réduction du solde proviennent principalement de l'exécution du décret du 7 juillet 1848 sur la consolidation en rentes des livrets de 80 fr. et au-dessus.

Cette opération, commencée en 1848, a été fort avancée dans le cours de 1849. Des 356 caisses d'épargne qui ont leur compte ouvert à la caisse des dépôts, 20 seulement n'avaient pas terminé leur travail de consolidation au 31 décembre 1849, et, sur les 21 millions de rentes transférées par le trésor à la caisse, il reste disponible environ 1,400,000 fr.

On peut évaluer approximativement à 2 millions de fr. le capital restant à consolider. La plus grande partie de ce reste disponible pourra donc être annulée.

Il avait été consolidé en 1848 un capital de	211,426,336 fr.
En 1849, de	101,813,184
Au total	313,239,520 fr.

Le nombre des inscriptions délivrées aux parties s'est élevé à 494,214.

Le réglement des comptes de la compensation accordée aux déposants par la loi du 21 novembre 1848 est moins

avancé. Cette compensation grève le trésor d'une dette d'environ 35 millions, qui est devenue exigible depuis la promulgation de la nouvelle loi du 29 avril dernier sur les caisses d'épargne.

L'administration a été également chargée par le ministre des finances de liquider les indemnités à allouer aux caisses d'épargne en vertu de la loi du 21 novembre 1848, pour l'excédant de leurs frais administratifs en 1848 et 1849; la base posée était une allocation de 50 centimes par livret; les réglements arrêtés au 30 juin 1850, pour 247 caisses d'épargne, comprennent 447,554 livrets. D'après la base indiquée, ils eussent exigé une dépense de . . . . 223,777 »

Elle ne s'élève qu'à. 189,523 34

Différence au profit du trésor. 34,253 66

Trois caisses d'épargne ont renoncé à toute indemnité. Il en reste 105 à régler, indépendamment de la caisse d'épargne de Paris, qui a élevé des réclamations qu'il appartient au ministre d'apprécier.

Voici le tableau des rentes achetées pour le compte des déposants :

RENTES.		COURS.		CAPITAL EMPLOYÉ.	
5 p. 0/0.....	760,867 fr.	115 fr.	57 c.	17,586,758 fr.	85 c.
4 1/2 p. 0/0..	8,689	109	26	210,959	85
4 p. 0/0.....	19,808	105	24	521,199	45
3 p. 0/0.....	103,999	79	54	2,757,366	20
Ensemble.	893,363			21,076,284	35

Ces détails peuvent donner une idée du travail extraordinaire que ces opérations ont imposé à une administration dont le personnel suffit à peine aux détails de son régime ordinaire. Ce n'est qu'à force d'insistance qu'elle est parvenue à vaincre l'inertie et souvent le défaut d'aptitude des employés de quelques caisses d'épargne.

Le concours de l'inspection des finances paraît nécessaire pour terminer ces travaux.

Le service des *dépôts volontaires,* qui avait eu beaucoup d'importance dans les premières années de l'établissement de la caisse sous le régime de l'ordonnance du 3 juillet 1816, fut réduit presque à néant par celle de 1835, qui

abaissa l'intérêt à 2 p. 0/0 et porta à quarante-cinq jours le délai du remboursement. Le solde de ce compte au 31 décembre 1847 était de 3,656,000 fr., sur lesquels plus de 3 millions provenaient des versements des divers établissements publics et notamment des colléges royaux.

Une année après, sous l'influence de la crise de 1848, ce faible solde s'était encore atténué de plus d'un million, et les dépôts des particuliers étaient réduits à 327,000 fr.

Le 26 mai 1849 intervint le décret du président de la République qui établit le régime de l'ordonnance du 3 juillet 1816. A partir de cette époque, le compte des dépôts volontaires s'est progressivement accru : il s'élevait au 31 décembre dernier à 5,463,000 fr., sur lesquels près de 3 millions provenant de dépôts faits par des particuliers.

Le nombre des dépôts a été, en 1849, de..........	281
Il n'avait été, en 1848, que de..................	71
Différence en plus sur 1849......................	210

Mais c'est surtout depuis le 1er janvier que l'accroissement des dépôts s'est rapidement manifesté. Il a été de plus de 3 millions dans les deux premiers mois de l'année, et de près de 4 millions dans le mois de mars; pour modérer ce mouvement que la prudence prescrit de contenir dans de sages limites, le délai de remboursement, d'abord fixé à trois jours après la demande, a été porté à cinq jours à partir du 1er mars, et à dix jours à partir du 1er avril.

Les dépôts les plus importants proviennent de quelques grandes compagnies qui trouvent de l'avantage à placer ainsi les réserves de fonds qu'elles ont à faire pour payer leurs dividendes ou obligations. Les dépôts volontaires ne s'appliquent qu'aux sommes dont on veut conserver la libre disponibilité; ils n'affectent donc nullement les placements qui s'effectuent en bons du trésor : ils n'ont d'ailleurs rien d'inquiétant, l'époque des retraits étant généralement connue assez longtemps à l'avance, en raison de leur destination.

En 1849, les recettes ont été de...........	6,594,679 fr.	» c.
et les dépenses de.........................	3,777,841	79
Solde au 31 décembre 1849.......	2,816,837	21

Le compte des *caisses d'épargne des instituteurs communaux* a présenté un accroissement régulier d'année en année :

Le solde créancier était, au 31 déc. 1847, de.	4,779,291 fr.	37 c.
Id. au 31 déc. 1848, de.	5,190,069	91
Id. au 31 déc. 1849, de.	5,602,800	77

Ces augmentations sont le résultat de celles du nombre et du traitement des instituteurs communaux.

La loi récemment votée sur l'enseignement dispose que les caisses d'épargne des instituteurs seront remplacées par une caisse de retraites. En exécution de cette disposition, M. le ministre de l'instruction publique a fait préparer un réglement d'administration dont le projet, communiqué à la direction générale, fixe au 1er janvier prochain l'établissement de la caisse des retraites. Cette nouvelle caisse se classera d'ailleurs avec les autres caisses de retraites du même genre, parmi les attributions de la caisse des dépôts.

Le délai de dix ans accordé par la loi de 1840 aux *anciens colons de Saint-Domingue*, et à leurs ayants cause, pour faire valoir leurs droits auprès de la caisse des dépôts chargée de la délivrance des certificats de liquidation, expire le 25 novembre prochain. Après cette époque, les réclamations doivent cesser d'être admises, et le montant des certificats non délivrés doit être réparti proportionnellement entre tous les porteurs de titres émis. Cette forclusion prochaine donne en ce moment une grande activité à l'instruction des affaires de cette nature, et exige encore des travaux extraordinaires.

Les sommes restant à recevoir par les colons de Saint-Domingue, sur l'indemnité du premier cinquième, montent à..	743,332	10
et sur celle des quatre derniers cinquièmes à......	872,985	35
Ensemble.......	1,616,317	45

Une somme de 900,000 fr. à valoir sur une annuité de 1,700,000 fr. dus pour 1849 par le gouvernement haïtien, a été, en partie, réalisée par la caisse des dépôts, dans le premier semestre de 1850. La répartition de cette somme sera faite, avec celle du montant des certificats non délivrés, au 25 novembre prochain. (Loi du 18 mai 1840, art. 8.)

Les autres services secondaires, dont la situation a peu varié, ne nous ont paru exiger aucun développement.

En résumé, les ressources réalisées en 1849 par la caisse des dépôts, en accroissement des principaux services, présentent les résultats ci-après.

Consignations	6,600,000
Dépôts de diverses natures	3,700,000
Fonds provenant de la liquidation de la Liste civile et du domaine privé	1,900,000
Remboursements de prêts	8,300,000
Au total	20,500,000
Sur cette somme il a été remboursé à la banque	13,500,000
Prêté aux départements et communes	1,400,000
Total	14,900,000
Le reste a été versé au trésor en compte courant, ci.	5,600,000
Somme égale	20,500,000

Indépendamment de l'extension des services de la caisse des dépôts, et des obligations que vont lui imposer ses rapports avec les sociétés de secours mutuels, une nouvelle et importante attribution vient de lui être conférée. La loi du 18 juin 1850 la charge de l'administration de la *caisse des retraites*, instituée par cette loi. Il est difficile encore d'en apprécier les charges.

BERRYER,
Président de la Commission.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DU MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DE LA FRANCE, EN 1849.

Commerce général et commerce spécial. — Le commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères a représenté, en 1849, importations et exportations réunies, une valeur officielle de 2,565 millions. C'est une augmentation de 550 millions, ou 27 p. 0/0 sur les résultats de l'année précédente. Relativement à la moyenne de cinq années antérieures, l'augmentation est de 199 millions, soit 8 p. 0/0.

Le tableau ci-après, divisé en trois périodes quinquennales, présente, en valeurs officielles, le mouvement général du commerce extérieur de la France pendant les quinze dernières années.

	Années.	Importations.	Exportations.	Total.
1re PÉRIODE.	1835.	761 millions.	834 millions.	1,595 millions.
	1836.	906	961	1,867
	1837.	808	758	1,566
	1838.	937	956	1,893
	1839.	947	1,003	1,950
	Total.	4,359	4,512	8,871
2e PÉRIODE.	1840.	1,052 millions.	1,011 millions.	2,063 millions.
	1841.	1,121	1,066	2,187
	1842.	1,142	940	2,082
	1843.	1,187	992	2,179
	1844.	1,193	1,147	2,340
	Total.	5,695	5,156	10,851
3e PÉRIODE.	1845.	1,240 millions.	1,187 millions.	2,427 millions.
	1846.	1,257	1,180	2,437
	1847.	1,343	1,271	2,614
	1848.	862	1,153	2,015
	1849.	1,142	1,423	2,565
	Total.	5,844	6,214	12.058

Augmentations	de la 2e période sur la 1re	22 0/0.
	de la 3e période sur la 1re	36
	de la 3e période sur la 2e	11

Calculés d'après les taux d'évaluation fixés pour l'année 1849, nos échanges ne représentent, dans leur ensemble, que la somme de 2,291 millions. C'est, par rapport au chiffre 2,565 millions, résultant des taux d'évaluation arrêtés en 1826, une différence en moins de 274 millions, soit 11 p. 0/0.

Le rapprochement analogue, appliqué aux résultats constatés pendant les années 1847 et 1848, a fait ressortir des différences dans le même sens de 10 et de 18 p. 0/0 (1).

Dans le chiffre total de 2,565 millions, l'importation est comprise pour 1,142 millions, et l'exportation pour 1,423 millions. La valeur des produits importés est inférieure de 281 millions, soit 20 p. 0/0, à celle des produits exportés.

(1) En 1847, il n'a été fixé des taux d'évaluation *actuelle* que pour les principaux articles d'importation et d'exportation. Les travaux de la commission des valeurs ont embrassé un plus grand nombre d'articles en 1848, et, en 1849, ils ont encore reçu une nouvelle extension. — Voy. plus loin (4e partie) un art. de M. Nat. Rondot sur les *valeurs actuelles*.

Comparée aux résultats de l'année 1848, cette même valeur, à l'importation, l'emporte de 280 millions, soit 33 p. 0/0; mais, si l'on prend pour point de comparaison la moyenne de la période quinquennale, on trouve une diminution de 37 millons, soit 3 p. 0/0. A l'exportation, on a obtenu une augmentation de 270 millions, soit 23 p. 0/0, par rapport à 1848, et de 235 millions, ou 20 p. 0/0, relativement à la moyenne de la période quinquennale.

Comparaison faite des évaluations *actuelles* avec celles *officielles* de 1826, la valeur totale des marchandises importées se trouve réduite à 1,021 millions, au lieu de 1,142 millions, et celle des marchandises exportées ne s'élève qu'à 1,270 au lieu de 1,423 : différence, 11 p. 0/0 tant à l'importation qu'à l'exportation.

Ces données s'appiquent au commerce général. En ce qui regarde le commerce spécial, la masse totale des échanges représente 1,812 millions. C'est une augmentation de 30 p. 0/0 sur l'année 1848, et de 8 p. 0/0 sur la moyenne des cinq années antérieures.

Apprécié d'après le tarif des valeurs *actuelles*, le commerce spécial, entrée et sortie réunies, ne donne plus que 1,662 millions, ce qui constitue une différence en moins de 8 p. 0|0 sur les évaluations *officielles*.

Le chiffre ci-dessus de 1,812 millions se divise de la manière suivante :

Importations..............	780 milions.
Exportations..............	1,032 —

Les chiffres afférents à 1848 étant de 556 millions pour l'importation, et de 834 pour l'exportation, il ressort une différence à l'avantage de 1849, de 40 p. 0/0 relativement à l'importation, et de 24 p. 0/0, quant à l'exportation. La moyenne quinquennale atteint le chiffre de 835 millions à l'importation, et de 843 millions à l'exportation. C'est pour 1849, ici une augmentation de 22 p. 0/0, et là, une diminution de 7 p. 0/0.

La somme totale des importations du commerce spécial n'est plus, au taux d'évaluation actuelle, que de 724 millions, et celle des exportations que de 938. Différences comparativement aux évaluations officielles, 7 et 9 p. 0/0.

Commerce par mer et commerce par terre. — En recherchant la part afférente à chacun des deux modes de transport à l'aide desquels les marchandises arrivent en France ou en sortent, on trouve que le chiffre de 2,565 millions, expression intégrale tant de l'entrée que de la sortie, se répartit de la manière suivante entre la voie de mer et celle de terre :

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.
Commerce par mer....	1,829 millions.	1,639 millions.
Commerce par terre...	736 »	652 «

La proportion entre les deux voies est de 71 contre 29 p. 0/0 dans l'appréciation en valeurs officielles. Le commerce par terre a ainsi obtenu sur le commerce par mer un avantage de 1 p. 0/0, comparativement aux résultats, soit de l'année 1848, soit de la moyenne de la période quinquennale. Cet avantage porte sur le mouvement d'importation dans lequel la part de la voie de terre est de 34 p. 0/0 contre 66, alors que, pour 1848, c'était 33 contre 67. Les moyennes quinquennales donnent, savoir : à l'importation, commerce par mer 70 p. 0/0, et commerce par terre, 30; à l'exportation, commerce par mer, 74 p. 0/0, et commerce par terre 26.

Commerce par mer. — Dans le mouvement des transports par mer dont la somme, comme on vient de le dire, est, en valeurs officielles, de 1,829 millions, la part du pavillon national est de 941 millions, soit 52 p. 0/0, et celle du pavillon étranger de 888 millions, soit 48 p. 0/0. La proportion était de 49 p. 0/0 contre 51 en 1848, et elle est, pour la période quinquennale, de 47 contre 53. La part de notre pavillon se composait de 711 millions en 1848, et elle ressortit à 798 millions pour la moyenne quinquennale. La marine française a ainsi conquis un avantage qui se traduit en une augmentation de 32 p. 0/0, comparativement aux résultats de 1848, et de 18 p. 0/0 par rapport à ceux de la moyenne quinquennale.

Sur les 941 millions dont se composent les transports sous pavillon national, 230 représentent des marchandises appartenant à la navigation réservée; amélioration de 20 p. 0/0 sur 1848.

Nos colonies des Antilles, avec Cayenne et l'île de la

Réunion, entrent p. 5 p. 0/0 dans le chiffre du commerce général ; nos autres possessions hors d'Europe, y compris l'Algérie, pour 7 p. 0/0, et la Grande-Pêche pour 1 p. 0/0. Le surplus appartient au mouvement avec l'étranger.

A ne considérer que la navigation de concurrence, on obtient les chiffres ci-après comme expression de la part proportionnelle du pavillon français, et de celle du pavillon étranger :

Navires français.		*Navires étrangers.*	
Année 1849........	44 %	Année 1849........	56 %
Année 1848........	42	Année 1848........	58
5 dernières années..	37	5 dernières années..	63

Et si l'on décompose les chiffres de l'importation et de l'exportation réunies, on arrive aux proportions suivantes :

IMPORTATIONS.

Navires français.		*Navires étrangers.*	
Année 1849........	49 %	Année 1849........	51 %
Année 1848........	50	Année 1848........	50
5 dernières années..	41	5 dernières années.	59

EXPORTATIONS.

Navires français.		*Navires étrangers.*	
Année 1849........	42 %	Année 1849........	58 %
Année 1848........	36	Année 1848........	64
5 dernières années.	34	5 dernières années.	66

Ainsi, dans l'ensemble du mouvement de la navigation internationale, le pavillon français qui, déjà, en 1848, avait enlevé au pavillon étranger 6 p. 0/0 comparativement à 1847, et 5 p. 0/0 relativement à la moyenne quinquennale, a encore obtenu, en 1849, au point de vue de la valeur des produits transportés, un avantage de deux centièmes sur 1848, et de sept centièmes sur la moyenne des cinq dernières années.

Importations et exportations réunies. — Pays de provenance et de destination. — Dans le mouvement général des échanges de la France avec les puissances étrangères et ses colonies (commerce général), les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, les États-Sardes, l'Espagne, l'Association commerciale allemande, la Turquie, la Russie, les Pays-Bas et le Brésil, désignés ainsi par rang d'importance des relations, ont absorbé, du plus haut au plus

bas, 16 à 2 p. 0/0 par puissance, et, toutes réunies, 74 p. 0/0. Les deux-Siciles, le Mexique, la Toscane, les possessions espagnoles en Amérique, les Indes anglaises, Rio-de-la-Plata, les villes anséatiques, le Chili, l'Égypte viennent ensuite avec un contingent de 11 p. 0/0, soit, en moyenne, un peu plus de 1 p. 0/0 par puissance. Nos colonies et possessions hors d'Europe ont pris 9 p. 0/0, dont près de 4 p. 0/0 appartiennent à l'Algérie, ce qui assigne à cette possession, sous le rapport de l'importance, la huitième place; elle occupait la septième l'année dernière, avec une part proportionnelle supérieure de 12 p. 0/0. La proportion afférente aux autres possessions françaises hors d'Europe s'est, dans l'ensemble, maintenu à 5 p. 0/0, comme en 1848. Le surplus (6 p. 0/0 seulement) du mouvement total se trouve réparti entre 28 points de provenance ou de destination.

La valeur de nos échanges (commerce spécial) s'est accrue, savoir, avec les États-Unis, de 35 p. 0/0 par comparaison avec 1848, et de 24 p. 0/0 par comparaison avec la période quinquennale; avec l'Angleterre, de 19 et 30 p. 0/0; avec la Belgique, de 35 et 13 p. 0/0; avec les États-Sardes, de 39 et 5 p. 0/0;

En ce qui concerne l'Espagne, à laquelle, avec une importance qui s'exprime par 97 millions de valeurs officielles et 78 millions de valeurs actuelles, revient le cinquième rang au commerce spécial, il existe une augmentation de 14 p. 0/0 par rapport à 1848, et une diminution de 5 p. 0/0 relativement à la moyenne des cinq années précédentes.

Un accroissement de 21 et de 7 p. 0/0 se remarque pour la Suisse. L'association allemande a gagné 26 p. 0/0 sur 1848; mais l'ensemble des échanges reste encore de 26 p. 0/0 en dessous de la moyenne de la période quinquennale.

Le mouvement avec la Russie a perdu de son importance dans la proportion de 16 et 31 p. 0/0, ce qui fait descendre cette puissance de la huitième place, qu'elle occupait l'année dernière, à la dixième avec une quote-part de 50 millions. Au contraire, la Turquie s'est élevée du dixième rang au neuvième, au moyen d'un accroissement

de 18 millions (52 contre 34), soit 52 p. 0/0 dans la valeur officielle des marchandises sur lesquelles a roulé notre commerce spécial avec ce pays.

Au lieu de 3 et de 7 millions que représentaient nos transactions (commerce spécial) avec Rio-de-la-Plata, soit pendant 1848, soit pour la moyenne des cinq années qui ont précédé 1849, on a obtenu, pour cette dernière année, un chiffre de plus de 21 millions. C'est un accroissement de 634 p. 0/0 sur la première période, et de 209 relativement à la seconde.

Le chiffre afférent aux Pays-Bas est de près de 30 millions. Il constitue une augmentation de 101 et de 21 p. 0/0.

La somme de nos importations d'Algérie et de nos exportations à cette destination est évaluée, toujours au point de vue du commerce spécial, à 86 millons contre 75 en 1848, et 83 en moyenne des cinq années précédentes. C'est une amélioration de 15 et de 3 p. 0/0. Les autres colonies et possessions françaises d'outre-mer réunies donnent les résultats comparatifs suivants :

Valeurs en 1849	129 millions.
Valeurs en 1848	85
Valeurs pendant la période quinquennale.	137

Augmentation de 1849 sur 1848, 44 millions, soit 52 p. 0/0. Diminution par rapport à la période quinquennale, 8 millions, soit 6 p. 0/0.

Importations. Pays de provenance. — La France a reçu des États-Unis, à toutes destinations, des marchandises estimées ensemble 175 millions, valeurs officielles. C'est une augmentation de 48 millions (37 p. 0/0) par rapport à 1848, et de 24 millions (16 p. 0/0) relativement à la période quinquennale. La Belgique occupe le second rang avec 139 millions, la Suisse le troisième avec 123, l'Angleterre le quatrième avec 107, et les États-Sardes le cinquième avec 100 millions. Ces chiffres constituent une amélioration non-seulement sur 1848, mais encore sur la moyenne des cinq années antérieures, de 50 et 11 p. 0/0 quant à la première puissance, 17 et 19 p. 0/0 en ce qui concerne la seconde, et pour la troisième 45 et 7 p. 0/0.

Les résultats constatés pour les provenances de la Grande-Bretagne, bien que mettant en lumière une augmentation de 51 millions, soit 92 p. 0/0 sur 1848, sont encore inférieurs à la moyenne de ceux obtenus pendant la période quinquennale.

Une dépression de 6 et 45 p. 0/0 se remarque dans la valeur des arrivages de la Russie. Cette puissance est par suite descendue du sixième au huitième rang. Elle se trouve dépassée par la Turquie ainsi que par l'Association allemande dont les importations ont atteint les chiffres de 55 et de 51 millions, ce qui constitue un accroissement de 123 et de 28 p. 0/0 par rapport à 1848.

Le contingent de l'Espagne, qui occupe le neuvième rang dans l'ordre d'importance, a été de 38 millions contre 32 en 1848; et celui des Pays-Bas, qui viennent ensuite, de 31 contre 19.

Les dix puissances dont il vient d'être question absorbent, à elles seules, 75 p. 0/0 du commerce général à l'importation.

L'île de la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Algérie, le Sénégal, les possessions françaises dans l'Inde, et la Guyane française, entrent dans le même commerce pour un peu plus de 6 p. 0/0 seulement. La proportion afférente à l'exercice 1848 s'était maintenue, comme en 1847, à 8 p. 0/0 qui est aussi le chiffre de la moyenne de la période quinquennale.

On distingue, parmi les puissances qui se partagent les 19 p. 0/0 restant du commerce général à l'entrée, les Indes anglaises, les Deux-Siciles, le Brésil, les possessions espagnoles d'Amérique, la Toscane et la République argentine; les importations de ces provenances représentent 113 millions, soit 10 p. 0/0.

A ne considérer notre mouvement d'importation qu'au point de vue du commerce spécial, on voit que les États-Unis, la Belgique et les États-Sardes ont, avec des améliorations de 46, 43 et 65 p. 0/0, conservé le rang qu'ils occupaient l'année dernière. L'Angleterre, à laquelle appartenait en 1848 le cinquième rang, se trouve placée au quatrième en 1849 avec une amélioration de 107 p. 0/0, La Turquie avec 33 millions arrive la cinquième, et la Russie

vient ensuite ; celle-ci a perdu 32 p. 0/0, et celle-là a gagné 51 p. 0/0. Ces six puissances ont contribué, dans la proportion de 56 p. 0/0, à l'alimentation du marché intérieur.

La consommation des produits des Indes anglaises s'est accrue de 16 p. 0/0 ; celle des provenances de l'Espagne de 32, celle de la Suisse de 60, celle des Pays-Bas de 154, celle des Deux-Siciles de 68, enfin celle des provenances de la Norwége et du Brésil de 77 et de 50 p. 0/0.

Les chiffres suivants expriment la proportion de l'augmentation qui s'est produite pendant les deux années 1848 et 1849 comparées, dans le commerce spécial, à l'importation en ce qui concerne nos diverses colonies :

La Réunion	38 %	Le Sénégal	42 %
La Guadeloupe	41	Les possessions françaises dans l'Inde	71
La Martinique	26	Et la Guyane	45
L'Algérie	223		

Les provenances de Saint-Pierre-et-Miquelon offrent seules un ralentissement de 7 p. 0/0.

Sauf en ce qui concerne les États-Unis, les Pays-Bas, le Brésil et les Indes anglaises, la comparaison, au point de vue du commerce spécial, entre les résultats de 1849 et ceux de la moyenne quinquennale, fait ressortir des différences au désavantage de 1849. Il en est de même quant à nos colonies, à l'exception de l'Algérie, du Sénégal et de nos comptoirs dans l'Inde, sur les provenances desquels on a constaté un accroissement de 154, 53 et 52 p. 0/0.

Exportation — Pays de destination. — La valeur officielle des marchandises expédiées des ports de France à destination de la Grande-Bretagne, s'est élevée à 243 millions, dont 200 appartiennent au commerce spécial.

Cette valeur a été, pour les États-Unis, de 238 millions au commerce général, et de 147 millions au commerce spécial.

Ces chiffres constituent, pour la première puissance, une augmentation de 5 et 6 p. 0/0 sur les résultats de l'exercice 1848 ; elle est de 45 et 57 p. 0/0 comparativement à la moyenne de la période quinquennale.

En ce qui concerne les États-Unis, l'augmentation, dans le même ordre de rapprochement, est, par rapport à 1848,

de 26 p. 0/0, tant au commerce général qu'au commerce spécial, c'est-à-dire qu'elle a profité exclusivement à la production nationale ; et, relativement à la moyenne des cinq année antérieures, elle atteint le taux de 38 et 34 p. 0/0.

Il a été expédié à destination de la Suisse des produits pour une valeur officielle de 109 millions au commerce général, et de 53 millions au commerce spécial. Ce sont 10 et 4 millions, soit 10 et 9 p. 0/0 de plus qu'en 1848. Ici encore l'augmentation existe également par rapport à la moyenne de la période quinquennale : elle est de 6 p. 0/0 pour le commerce général et de 12 p. 0/0 pour le commerce spécial.

La Belgique qui, dans l'ordre d'importance, occupe la quatrième place au commerce général, et la troisième au commerce spécial, a reçu pour 99 millions de marchandises de toute origine contre 76 en 1848 et 66 en moyenne pendant les cinq années antérieures. De là, une amélioration de 30 et de 49 p. 0/0. Les produits français qui lui ont été expédiés sont compris dans ces chiffres pour 85, 66 et 56 millions, ce qui fait ressortir une différence en faveur du dernier exercice de 28 et 52 p. 0/0.

Le compte de l'Espagne s'élève à 91 millions, dont 69 se composent de marchandises françaises. Le mouvement des exportations à destination de ce pays s'est accru dans la proportion de 9 p. 0/0 au commerce général et de 8 p. 0/0 au commerce spécial comparativement à l'exercice 1848.

Rapproché de la moyenne des années antérieures, il présente une diminution de 2 p. 0/0 au commerce général et de 1 p. 0/0 au commerce spécial.

Les États-Sardes nous ont demandé pour 79 millions dont 53 en produits français. C'est 13 et 14 p. 0/0 de plus que pour l'année 1848. Par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, il y a diminution de 2 p. 0/0 au commerce général, et augmentation de 15 p. 0/0 au commerce spécial.

L'Association allemande occupe le huitième rang, tant au commerce général qu'au commerce spécial, avec un contingent de 53 et de 42 millions contre 44 et 36 millions en 1848.

Nous avons fourni à la Turquie des marchandises pour

une valeur officielle de 34 millions, dont 19 appartiennent au commerce spécial. Il en résulte une augmentation de 18 et de 56 p. 0/0. Comparativement à la moyenne de la période quinquennale, il existe une augmentation de 36 p. 0/0 au commerce général et au commerce spécial.

De 20 millions que représentaient en 1848 les exportations à destination du Mexique de marchandises de toute origine, elles se sont élevées à 33 millions en 1849. L'accroissement de 13 millions ainsi obtenu équivaut à 66 p. 0/0, dont la moitié, représentant 5 millions, a profité au marché intérieur. Mis en présence des résultats moyens de la période quinquennale, le mouvement d'exportation avec cette puissance offre, à l'avantage du dernier exercice, une différence qui n'est pas moindre de 173 p. 0/0 au commerce général et de 108 p. 0/0 au commerce spécial.

Le contingent afférent au Brésil, qui vient après le Mexique, est de 32 millions au commerce général et de 21 millions au commerce spécial. Différence à l'avantage de 1849 : 16 et 30 p. 0/0.

Le compte de la Russie est de 23 millions, dont 19 forment l'évaluation des marchandises tirées du marché intérieur. Cette valeur a été, en 1848, de 18 et 14 millions, et la moyenne de la période quinquennale donne 19 et 15 millions.

La valeur officielle des marchandises tirées de la métropole par l'Algérie, en 1848, était de 83 millions au commerce général et de 73 au commerce spécial. En 1849, ces chiffres ont été dépassés de 8 p. 0/0 (90 et 79 millions).

Nos expéditions à destination des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, du Sénégal et de Cayenne, représentent 23, 14, 10, 11 et 3 millions contre 10, 8, 5, 7 et 2 millions en 1848 ; sur les 11 millions afférents au Sénégal, 6 seulement se composent de marchandises françaises. En 1848, ces mêmes produits formaient 4 millions sur 7. Par rapport à la moyenne de la période quinquennale, les résultats constatés en 1849 constituent, savoir : à l'égard de la Martinique, un accroissement de 23 p. 0/0 ; relativement à la Guadeloupe, à la Réunion et au Sénégal, une diminution de 21, de 13 et de 21 p. 0/0. En ce qui concerne Cayenne, il y a augmentation de 17 p. 0/0.

Les onze puissances étrangères désignées ci-dessus ont absorbé 73 p. 0/0 de notre commerce général d'exportation et 71 p. 0/0 de notre commerce spécial. Elles étaient entrées dans ce mouvement, savoir : au commerce général, dans la proportion de 77 p. 0/0 en 1848, et dans celle de 71 p. 0/0 pendant l'année moyenne de la période quinquennale; au commerce spécial, dans la proportion de 75 et 67 p. 0/0.

La part de l'Algérie a été au commerce général de 6 p. 0/0 contre 7 p. 0/0 en 1848, et 8 p. 0/0 pour la moyenne des cinq années précédentes. Au commerce spécial, de 8 p. 0/0 contre 9 et 10 p. 0/0. Quant à nos colonies d'Amérique et à la Réunion, l'ensemble de nos exportations, dont la valeur ne représentait plus en 1848 que 3 centièmes, s'est relevé à 4 p. 0/0 en 1849. Cette dernière proportion est encore de 1 p. 0/0 au-dessous de celle résultant de la moyenne de la période quinquennale.

Pays de provenance et pays de destination. — Le compte, par doit et avoir, des douze puissances avec lesquelles les relations commerciales de la France ont eu le plus d'activité s'établit de la manière suivante, en prenant pour base des rapprochements le commerce spécial, tant à l'entrée qu'à la sortie.

	VALEURS OFFICIELLES.		VALEURS ACTUELLES.	
	Doit.	Avoir.	Doit.	Avoir.
1° États-Unis	147 millions.	147 millions.	106 millions.	149 millions.
2° Angleterre	59	200	60	209
3° Belgique	91	85	103	78
4° États-Sardes	77	53	69	46
5° Espagne	28	69	24	55
6° Suisse	23	53	22	46
7° Association allem.	30	42	32	38
8° Turquie	33	19	31	19
9° Russie	31	19	23	19
10° Brésil	11	21	10	18
11° Deux-Siciles	16	14	18	13
12° Pays-Bas	18	12	17	9

En étendant des rapprochements à d'autres puissances *secondaires*, on remarque que la France a reçu, notamment des possessions anglaises en Asie, en Afrique et en Amérique, des marchandises pour une valeur officielle de 29 millions, et actuelle de 20 millions, contre 8,7 millions de produits nationaux qu'elle y a expédiés.

D'un autre côté, les produits que les possessions espagnoles d'Asie et d'Amérique ont envoyés en France sont évalués à 11-13 millions, et ceux qu'elles ont reçus en échange de notre marché intérieur, à 12 millions, aussi bien d'après le taux de 1826 que d'après celui de 1849.

Importations. — Nature des produits. — Sur la somme de 1,142 millions qui forme le commerce général à l'entrée, la part des matières premières nécessaires à l'industrie a été de 721 millions, dont 506 s'appliquent à des articles qui sont venus alimenter l'industrie nationale. En 1848, la valeur de cette sorte de produits avait été de 482 et 374 millions seulement. Différence en plus 239 millions (50 p. 0/0) et 222 millions (59 p. 0/0). Les soies entrent dans cette augmentation pour 70 millions au commerce général et 59 millions au commerce spécial; les cotons pour 41 et 35 millions; le tabac en feuilles pour 12 et 13 millions; les peaux brutes pour 7 et 9 millions; l'huile d'olive pour 10 et 8 millions; la houille pour 4 et les bois communs pour 11 millions aux deux commerces; les laines en masse pour 35 et 36 millions; le lin pour 11 et 8 millions; l'indigo et la cochenille ensemble pour 11 et 10 millions; enfin le cuivre, le plomb, le fer, le zinc et l'étain réunis pour 9 et 14 millions.

La valeur des objets naturels de consommation n'a été que de 182 millions au commerce général et de 151 millions au commerce spécial. C'est une diminution de 5 p. 0/0 par rapport aux résultats de l'année 1848. Elle porte au commerce général, principalement, sur les céréales, sur les sucres coloniaux; et exclusivement sur le premier de ces articles, au commerce spécial.

Une augmentation de 51 et de 9 millions se remarque au chapitre des produits manufacturés. La part des tissus de soie dans le premier de ces chiffres est de 10 millions de francs; celle des tissus de coton de 11; celle des tissus de laine de 12; celle des tissus de lin et de chanvre de 4, et celle de l'horlogerie de 3. Près de la moitié de la différence au commerce spécial, soit 4 millions, provient de l'extension des importations d'étoffes de lin et de chanvre; un million porte sur l'horlogerie; un million et demi sur les tissus de soie.

Exportations. — Nature des produits. — La valeur officielle des produits naturels exportés s'est élevée au commerce général à 453 millions et à 297 millions au commerce spécial, au lieu de 376 et 236 qu'elle avait été en 1848, et 364-203 pour la moyenne de la période quinquennale. Les vins et eaux-de-vie figurent pour 20 millions dans l'accroissement résultant de la comparaison avec 1848, en ce qui concerne le commerce général ; les céréales viennent ensuite avec un contingent de 17 millions, puis les peaux de toute sorte non ouvrées avec 9 millions, les cafés avec 5 millions, les fruits à ensemencer avec 4 millions. Le surplus se répartit sur la généralité de nos exportations. Au commerce spécial, les vins et les eaux-de-vie contribuent, à un million de francs près, dans la même proportion qu'au commerce général, à l'augmentation obtenue. Il en est de même des céréales et des fruits à ensemencer. Parmi les articles qui n'offrent d'augmentation de quelque importance qu'au commerce spécial, on remarque les graines et fruits oléagineux, ainsi que les poils propres à la chapellerie (4 et 5 millions).

Objets manufacturés, commerce général, 970 millions contre 777 et 823 millions. Augmentation sur 1848, 193 millions et, sur la moyenne quinquennale, 147 millions, commerce spécial.

735 millions, contre 597 et 640 millions : augmentation par rapport à 1848, 138 millions, et sur la moyenne quinquennale, 95 millions. Les différences, ainsi mises en évidence, s'expliquent principalement, quant au commerce spécial, par l'extension donnée aux exportations de tissus de toutes sortes. La part d'accroissements afférente à cette branche de fabrication est, en effet, de 86 millions relativement à 1848. La tabletterie, la bimbelotterie, la mercerie, etc., ajoutent à ce chiffre 11 millions ; la poterie, les verres et cristaux, 7 millions ; les peaux ouvrées, 6 millions ; les papiers, cartons, etc., 5 millions ; les ouvrages en métaux, 4 millions ; enfin, le sucre raffiné, 4 millions.

Primes. — Le montant des primes d'exportation ou drawbacks, payées par le trésor en 1849, s'élève, en primes normales, à 19,343,366 francs. Il avait été payé, au même

titre, en 1848, 15,469,715 fr. Différence en plus, 3,873,651 fr. soit 25 p. 0/0.

Mais, pendant plus de six mois, en 1848, aux termes d'un arrêté du 10 juin de la même année, toutes les marchandises admissibles à la prime, le sucre excepté, ont obtenu un accroissement de prime de 50 p. 0/0, et, en outre, un certain nombre de produits jusqu'alors et depuis complétement exclus de tout remboursement de cette nature, ont reçu une prime de 4 1/2 p. 0/0. Il en est résulté, en 1848, un surcroît de dépense de 5,919,739 francs, ce qui élève à 21,389,454 francs le chiffre total des allocations de l'espèce. En 1849, l'arrêté précité n'était plus applicable qu'aux marchandises embarquées ou passées à l'étranger avant le 1er janvier, et n'a occasionné qu'une augmentation de dépense de 596,502 francs. Cette somme, ajoutée à celle précitée de 19,343,366 francs, ne formant, en total, que 19,939,568 francs, les paiements à titre de primes d'exportation, faits en 1849, sont, en définitive, demeurés de 1,449,886 francs inférieurs à ceux opérés dans le courant de l'exercice précédent.

Les marchandises de prime, dont les quantités exportées présentent à l'avantage de 1849 sur 1848, les différences les plus notables sont les sucres raffinés exotiques (62 p. 0/0), les tissus de laine et ceux de coton (ensemble 19 p. 0/0), le plomb battu ou laminé (57 p. 0/0), les peaux tannées, corroyées ou chamoisées (28 p. 0/0), les meubles (250 p. 0/0). Comparativement à la moyenne des exportations des cinq années précédentes, neuf articles sur seize offrent des différences dans le même sens.

La totalité des produits exportés sous bénéfice de prime est évaluée, savoir :

Valeurs officielles (de 1826) à..........	285,255,000 fr.
Valeurs actuelles (de 1849) à..........	191,068,000

La valeur officielle des expéditions analogues effectuées en 1848 s'était élevée à 320,671,428 fr., y compris 73 millions environ pour les fils et tissus exceptionnellement admis à la prime de 4 1/2 p. 0/0. Dans les éléments du chiffre officiel de 1849 (285,255,000 fr.), 7,243,397 franc

seulement représentent les fils et tissus qui ont obtenu exceptionnellement la prime.

En défalquant ce dernier élément (1) pour l'un et l'autre exercice, on obtient les évaluations totales ci-après :

Exportations de 1849..........	278,012,000 fr.
Id. 1848..........	247,997,000
A l'avantage de 1849.. ..	30,015,000

Pêche de la morue et de la baleine. — Les navires armés pour la pêche de la morue ont rapporté 388,374 quintaux métriques de morues vertes et sèches, d'huiles, de draches, de rogues et d'issues. En 1848, il avait été importé 412,431 quintaux de produits de même nature. On remarque que si, d'un côté, la quantité de morues sèches rapportée en 1849 est descendue de 148,000 à 103,000 quintaux, d'un autre côté, la quantité de morues vertes s'est élevée de 237,000 à 263,000 quintaux.

Les exportations de morues sous bénéfice de prime représentent 88,251 contre 82,964 quintaux, qui avaient été exportés en 1848. C'est une augmentation de 6 p. 0/0, sur les résultats de l'année précédente, et de 13 p. 0/0 sur la moyenne des opérations de même nature effectuées dans la période quinquennale. Cette augmentation porte principalement sur les envois à destination de la Guadeloupe, de la Réunion, de l'Algérie et du Portugal.

Les produits rapportés de la pêche de la baleine (huiles et fanons) présentent un accroissement de 78 p. 0/0 comparativement à 1848. Mais ce mouvement d'importation se trouve encore inférieur de 32 p. 0/0 à ce qu'il a été en moyenne pendant les cinq années antérieures.

Entrepôts. — Il est entré dans nos entrepôts, en 1849, 8,263,908 quintaux métriques de marchandises diverses, valant ensemble, aux taux fixé en 1826, 641 mil-

(1) Décomposition des valeurs défalquées :

	1849	1848
Fils de lin........	6,000 fr.	295,000 fr.
Tissus de lin......	488,000	5,957,000
Tissus de soie.....	6,749,000	66,422,000
	7,243,000	72,674,000

lions (1). Il en résulte, comparativement à 1848, une augmentation de 2 p. 0/0 en poids et de 29 p. 0/0 en valeurs. Les entrepôts dans lesquels l'activité des entrées a eu une supériorité plus marquée, par rapport à 1848, sont ceux de Marseille, du Havre, de Paris et de Lyon. Ceux de Bordeaux et de Rouen ont reçu en poids 9 et 39 p. 0/0 et en valeurs 3 et 17 p. 0/0 de moins qu'en 1848.

La valeur des soies qui ont touché aux entrepôts s'est élevée à 95 millions, de 40 millions seulement qu'elle avait en 1848 : augmentation 137 p. 0/0. Celle de l'huile d'olive a été de 28 millions contre 16 : augmentation 137 p. 0/0. Celle des laines, de l'indigo et du coton en laine a été de 15, de 24 et de 143 millions contre 9, 14 et 109 millions.

L'importance relative des différents entrepôts est demeurée à peu près ce qu'elle était en 1848. Le Havre et Marseille conservent toujours le premier rang.

Transit.— L'expédition des produits étrangers par emprunt du territoire français a porté sur un poids de 388,594 quintaux métriques contre 351,976 quintaux en 1848. C'est une augmentation de 10 p. 0/0. Le même mouvement apprécié en argent, d'après les taux de 1826, représente 254 millions ; il n'avait été que de 207 millions en 1848. L'augmentation en valeur est donc de 47 millions, soit 22 p. 0/0. En prenant pour base de rapprochement les valeurs actuelles (220 millions contre 161) on trouve, à l'avantage de 1849, une différence de 37 p. 0/0.

Le transit des tissus de soie s'est élevé de 55 millions de francs à 67, celui des tissus de coton de 41 à 51, celui des tissus de laine, de 16 à 25. La comparaison des poids fait ressortir un accroissement de près de 25,000 quintaux sur la fonte, le fer et l'acier ; de 1,130 quintaux sur les laines, de 3,719 quintaux sur les tissus de laine, et enfin, de 2,706 quintaux sur les tissus de coton.

(1) En valeurs actuelles, les chiffres ci-dessus se réduisent à 552 millions pour 1849, et à 367 millions pour 1848. Différence en plus, 185 millions ou 50 p. %.

Dans la différence entre la valeur actuelle et la valeur officielle, les cotons entrent pour 36 millions, les soies pour 12 millions, les tabacs en feuilles pour 19 millions, les graines oléagineuses pour 11 millions.

Comparaison faite du poids de la totalité des marchandises qui ont transité avec la moyenne quinquennale, on remarque une dépression de 25 p. 0/0. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'on a fait entrer dans la composition des chiffres de 1846 et 1847 un important élément qui en a été écarté pour 1849, comme il l'avait déjà été en 1848. On veut parler du transit local des houilles et des ardoises qui passent de Belgique en Belgique en empruntant le sol français sur une faible étendue.

En tranchant ce mouvement spécial des deux années précitées, la moyenne quinquennale descend à 476,783 quintaux métriques, et l'atténuation proportionnelle à 18 1/2 p. 0/0.

La Suisse s'est maintenue au premier rang des pays d'expédition de marchandises de transit avec un contingent de 100 millions (valeurs officielles); et les Etats-Unis, avec 72 millions, ont conservé le même rang comme pays de destination. Puis viennent, comme pays d'expédition, la Belgique, l'Angleterre, l'Association allemande, les États-Sardes, et enfin les États-Unis, avec 42, 36, 18, 17 et 11 millions.

La Suisse a envoyé, en valeurs officielles, pour 43 millions de francs de marchandises de transit de plus qu'elle n'en a reçu ; la Belgique pour 33 millions, l'Association allemande pour 11, les États-Sardes pour 5. L'Angleterre offre le pair à 1 million de francs près.

Évalué en valeurs *actuelles*, le mouvement du transit présente les résultats comparatifs ci-après, pour les principales puissances, tout à la fois d'extraction et de consommation des produits qui l'alimentent, soit de terre à terre, ou de terre à mer, soit de mer à terre :

	Envois.	Réception.
Suisse	93 millions.	46 millions.
Belgique	35	8
Angleterre	28	56
États-Sardes	16	10
Association allemande	15	6
États-Unis	8	69

Les produits reçus en transit par ces mêmes puissances ont consisté, savoir :

Pour la Suisse : en cotons, cafés, sucres, fers et fontes, huile d'olive et autres, tissus de cotons, soies, tabacs fabriqués, laines, etc.

Pour la Belgique : en soies, tissus de coton, de soie, en laines, articles d'horlogerie, etc.

Pour l'Angleterre : en soies et tissus de soie, en tissus de coton, de laine et de lin, en horlogerie, corail taillé, orfévrerie et bijouterie, etc.

Pour les États-Sardes : en tissus de laine, de coton et de soie, en cotons, en laine, sucres, armes, soies, teintures préparées, etc.

Pour l'Association allemande, en soie et tissus de soie, en liége ouvré, en teintures, en espèces médicinales, tissus de coton, corail taillé, etc.

Enfin, pour les États-Unis : en tissus de toutes sortes, en horlogerie, soies teintes, nattes et tresses de paille, orfévrerie et bijouterie, aiguilles à coudre, etc.

Voici quelle a été, quant au poids, tant en 1849 qu'en 1848, l'importance comparée, par pays de provenance d'abord, et ensuite par pays de destination, des opérations de transit pour les six mêmes puissances :

Pays de provenance.

	1848.		1849.	
	—		—	
Suisse	23,914	quint. mét.	27,229	quint. mét.
Belgique	23,254	—	17,701	—
Angleterre	18,088	—	37,409	—
Association allemande	113,349	—	107,589	—
États-Sardes	8,265	—	7,573	—
États-Unis	72,925	—	57,714	—

Pays de destination,

États-Unis	12,777	quint. mét.	16,611	quint. mét.
Suisse	276,377	—	286,760	—
Angleterre	6,786	—	8,392	—
États-Sardes	11,367	—	19,103	—
Belgique	16,546	—	7,436	—
Association allemande	6,458	—	9,321	—

Perceptions. — Les droits de toute nature, perçus par l'administration des douanes, s'élèvent à la somme totale de 162,831,169 fr., savoir :

Droits d'entrée................	127,856,282 fr.
— de sortie................	2,466,776
— de navigation............	2,528,625
— et produits accessoires....	2,722,685
Taxe de consommation des sels...	27,257,401

Comparées dans leur ensemble à celles de l'année précédente, ces perceptions offrent une augmentation de 15,126,268 francs, et cette augmentation porte, en majeure partie, sur les droits d'importation, bien qu'il y ait eu amélioration sur toutes les branches de revenu, sauf, toutefois, en ce qui touche l'impôt du sel. Les produits de celui-ci sont tombés de 51 millions à 27, d'où une différence en moins de 24 millions. L'accroissement sur les droits d'entrée a atteint près de 38 millions, dont 8 sont applicables aux sucres coloniaux, 7 aux sucres étrangers, 3 1/2 au café, 4 aux cotons, 2 à l'huile d'olive, 6 aux laines.

Voici le chiffre des perceptions des principales douanes, et la proportion qu'elles représentent, pour chacune, dans l'ensemble en ce qui concerne les années 1848 et 1849 :

	1849.		1848.	
	—		—	
Marseille......	31,012,000 ou	19 0/0	21,075,000 ou	16 0/0
Le Havre......	29,483,000	18	20,246,000	14
Paris..........	14,745,000	8 1/2	10,945,000	7
Bordeaux......	14,114,000	8 1/2	12,044,000	8
Nantes.........	12,670,000	8	10,835,000	7
Dunkerque.....	5,963,000	4	5,277,000	4
Rouen.........	4,125,000	3	3,844,000	3
Autres douanes.	50,717,000	31	60,439,000	41

On voit, par ces chiffres, que la part proportionnelle de la douane du Havre dans les recouvrements a augmenté de 4 p. 0/0; celle de la douane de Marseille de 3 p. 0/0, celle de la douane de Paris de près de 2 p. 0/0. Les autres principales douanes ont conservé chacune à peu près la situation antérieurement acquise.

Navigation. — Le mouvement maritime de la France, tant avec ses colonies qu'avec l'étranger, à la voile et à la vapeur, a occasionné 29,132 voyages, entrées et sorties réunies : c'est 10 p. 0/0 de plus qu'en 1848, et 4 p. 0/0 de moins que pendant la moyenne de la période quinquennale. La jauge des bâtiments employés s'est élevée à 3,317,000 tonneaux, ce qui constitue une augmentation

de 5. p. 0/0 sur 1848, et une diminution de 9 p. 0/0 par rapport à la moyenne des cinq années antérieures.

Sur les 29,132 voyages dont il vient d'être question, 14,364 ont été faits par des navires que couvrait le pavillon national. En 1848, on n'en avait compté que 13,194, d'où une augmentation de 1,170, soit 9 p. 0/0. La part du pavillon étranger s'est accrue dans la proportion de 11 p. 0/0.

Si de ces rapprochements généraux on descend aux comparaisons de détail, on remarque, notamment en ce qui concerne le mouvement maritime, entre la métropole et ses colonies, une augmentation de 10 p. 0/0 sur les faits de 1848, et une diminution de 23 p. 0/0 par rapport à la moyenne de la période quinquennale. Dans la navigation de concurrence, notre pavillon a augmenté ses voyages dans la proportion de 11 et de 18 p. 0/0 pour les pays d'Europe, et de 10 et 25 p. 0/0 à l'égard des pays hors d'Europe.

Cette augmentation, en ce qui touche la moyenne quinquennale, constitue une conquête sur la marine étrangère, dont le mouvement s'est ralenti dans une proportion à peu près équivalente. C'est ce qui résulte des chiffres ci-après :

			Proportion p. 0/0.
Année 1849	Navires français....	11,200	43
Id.	Navires étrangers..	14,768	57
Moyenne quinquennale.	Navires français....	9,452	35
Id.	Navires étrangers..	17,380	65

Les rapprochements, en prenant pour base le tonnage, conduisent à des résultats peu différents.

Dans l'ensemble du mouvement maritime, la part proportionnelle du pavillon français, descendue, quant à la navigation réservée, de 12 centièmes à un peu moins de 11, a regagné ce terrain dans la navigation internationale, de sorte que, en définitive, 38 centièmes et demi de ce mouvement sont revenus à notre pavillon.

La navigation à vapeur, considérée isolément, compte, pour les navires chargés seulement, 5,536 voyages et 782,000 tonneaux, contre 5,548 voyages et 807,000 tonneaux en 1848. Dans l'ensemble de ces mouvements, le pavillon

français figure pour 32 centièmes, et le pavillon étranger pour 68 centièmes. Au point de vue du tonnage, la part de la marine nationale s'élève à 38 centièmes, et celle de la marine étrangère redescend à 62. Les chiffres correspondants afférents à 1848 étaient de 34 contre 66, et 39 contre 61. Pendant la période quinquennale, le pavillon national n'avait obtenu, en moyenne, que 29 et 34 centièmes.

On a vu, par les observations plus haut consignées, que, dans la navigation de concurrence, le pavillon français, déjà en voie de progrès, pendant 1848, dans sa lutte contre le pavillon étranger, a encore gagné quelque peu en 1849. Les principales puissances avec lesquelles ont été entretenues les relations qui ont amené ce nouveau résultat sont la Russie, l'Association commerciale allemande, les villes anséatiques, la Belgique, les États-Romains et la plupart des autres pays baignés par la Méditerranée. En ce qui concerne la navigation entre la France et l'Angleterre, y compris Malte, les îles Ioniennes et Gibraltar, la part de notre pavillon, représentée par 428,000 tonneaux de jauge, a atteint la proportion de 43 p. 0/0. Cette proportion n'était que de 33, 21, 20, 18 et 15 p. 0/0 pour les cinq années antérieures.

La proportion revenant à la France dans le mouvement avec les États-Unis n'a dépassé que d'un centième le chiffre qui en était l'expression en 1848. C'est 13 p. 0/0 contre 12, soit 322,000 tonneaux contre 263,000. Voici, au surplus, en ce qui concerne les dix puissances avec lesquelles les mouvements de la navigation ont eu le plus d'activité en 1849, la part afférente au pavillon français :

Angleterre	35 centièm.	Russie (mer Noire, mer Baltique et mer Blanche)	35 centièm.
États-Unis	13	Espagne	38
Turquie	78	Deux-Siciles	44
Norwége	2	Suède	7
États-Sardes	59	Pays-Bas	45

Ces dix puissances sont classées ici par rang d'importance au point de vue de notre mouvement maritime avec l'étranger, envisagé dans son ensemble.

RANG d'importance. — 1849.	PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION.	VALEURS OFFICIELLES. 1845	1846	1847	1848	1849	VALEURS actuelles. — 1849
1	États-Unis	237. 3	241. 6	260. 1	218. 7	294. 5	254. 4
2	Angleterre	194. 5	192. 3	198. 6	218. 2	259. 2	269. 4
3	Belgique	174. 7	150. 2	169. 9	130. 1	175. 9	180. 6
4	État-Sardes, Monaco	113. 5	156. 7	127. 3	93. 6	130. 3	115. 0
5	Espagne	100. 4	199. 9	106. 2	84. 5	96. 6	78. 3
6	Algérie	92. 6	93. 3	85. 8	75. 0	85. 9	59. 8
7	Suisse	77. 2	77. 6	69. 1	63. 2	76. 4	68. 2
8	Association allemande	109. 1	109. 5	105. 0	57. 6	72. 4	70. 3
9	Turquie	47. 6	51. 7	88. 9	34. 1	52. 0	50. 5
10	Russie	49. 4	69. 2	123. 4	59. 4	50. 0	41. 5
11	Martinique	37. 9	39. 7	37. 2	20. 1	33. 8	30. 9
12	Indes anglaises	27. 2	27. 8	26. 7	27. 2	31. 8	23. 0
13	Brésil	27. 0	26. 9	29. 2	23. 1	31. 5	27. 8
14	Deux-Siciles	29. 7	37. 6	38. 9	16 1	30. 0	30. 7
15	Pays-Bas	28. 7	24. 4	23. 0	14. 7	29. 6	26. 6
16	Guadeloupe	42. 7	37. 9	40. 5	17. 5	28. 2	25. 4
17	Ile de la Réunion	34. 1	32. 5	29. 9	17. 1	27. 3	24. 8
18	Mexique	15. 2	13. 5	5. 8	17. 2	24. 2	20. 8
19	Toscane	28. 1	28. 3	28. 8	19. 1	22. 7	20. 8
20	Possessions espagnoles en Amérique	17. 6	20. 6	20. 7	12. 8	22. 4	23. 9
21	Chili	14. 9	16. 3	16. 2	14. 7	21. 7	19. 2
22	Rio-de-la-Plata	13. 2	3. 6	3. 1	5. 9	21. 3	19. 2
23	Villes anséatiques	24. 7	23. 8	29. 8	14. 7	17. 7	17. 0
24	Saint-Pierre et Miquelon et Grande-Pêche	15. 4	16. 6	17. 9	16. 1	16. 6	22. 2
25	Norwége	16. 0	10. 3	15. 9	7. 9	14. 4	13. 9

26	Pérou	7. 5	7. 7	8. 6	9. 7	13. 4	12. 2
27	Egypte	14. 5	11. 4	18. 3	12. 3	12. 6	10. 7
28	Sénégal	12. 8	12. 1	14. 8	8. 5	12. 1	8. 5
29	États barbaresques	10. 0	8. 8	8. 4	6. 9	11. 6	12. 4
30	Côte occidentale d'Afrique	5. 4	7. 8	10. 0	9. 8	9. 6	5. 2
31	Haïti	11. 1	11. 7	12. 6	2. 9	9. 2	8. 1
32	Autriche	9. 4	12. 5	10. 7	9. 0	7. 9	9. 1
33	Uruguay	2. 3	4. 7	14. 9	10. 3	6. 9	5. 6
34	Indes hollandaises	7. 0	5. 4	7. 1	5. 5	6. 2	6. 0
35	Suède	7. 4	8. 9	7. 4	3. 7	6. 0	6. 2
36	États-Romains, Lucques	6. 0	6. 4	6. 1	4. 4	5. 0	5. 9
37	Portugal	5. 6	4. 9	3. 3	2. 9	5. 0	4. 6
38	Venezuela	4. 4	5. 4	5. 2	3 0	4. 9	4. 3
39	Nouvelle-Grenade	3. 2	4. 5	4. 1	2. 2	4. 9	3. 8
40	Possessions françaises dans l'Inde	2. 6	3. 3	4. 2	2. 6	4. 5	3. 5
41	Cayenne	4. 0	4. 5	5. 0	2. 8	4. 3	3. 7
42	Ile Maurice et le cap de Bonne-Espérance	4. 0	5. 5	5. 7	3. 4	4. 0	3. 1
43	Grèce	3. 0	2. 3	3. 6	2. 6	3. 3	3. 2
44	Chine, Cochinchine et Océanie	2. 3	1. 9	2. 4	1. 9	3. 1	2. 9
45	Possessions danoises en Amérique	4. 6	4. 1	4. 0	1. 4	3. 0	2. 8
46	Danemark	3. 2	4. 1	6. 0	2. 6	2. 0	1. 8
47	Philippines	1. 3	2. 1	1. 9	0. 8	1. 0	1. 1
48	Possessions anglaises en Amérique	0. 7	0. 6	0. 4	0. 2	1 0	1. 0
49	Guatemala	0. 6	0. 9	0. 9	0. 7	0. 6	0. 7
50	Equateur	0. 6	0. 0	0. 4	0. 4	0. 4	0. 5
51	Hanovre	0. 3	0. 3	0. 5	0. 5	0. 3	0. 3
52	Autres pays d'Afrique	0. 2	0. 1	0. 2	0. 4	0. 3	0. 2
53	Épaves et sauvetages	0. 4	3. 0	0. 2	0. 4	0. 2	0. 1
54	Mecklembourg-Schwerin	1. 0	1. 2	3. 0	0. 3	0. 2	0. 2
55	Bolivia	0. 2	0. 5	0. 1	0. 6	0. 1	0. 1
56	Possessions hollandaises en Amérique	0. 0	0. 5	0. 1	0. 0	0. 0	0. 0
	Totaux	1,704. 3	1,772. 3	1,867. 0	1,390. 3	1,812. 0	1,662. 0

Tableau des Exportations. — Commerce spécial. (Valeurs exprimées en millions.)

RANG d'importance. — 1849.	PAYS DE DESTINATION.	VALEURS OFFICIELLES. 1845	1846	1847	1848	1849	VALEURS actuelles. — 1849
1	Angleterre	109. 9	113. 0	126. 6	189. 6	200. 1	209. 1
2	Etats-Unis	96. 6	100. 4	132. 3	116. 8	147. 4	148. 6
3	Belgique	57. 6	48. 5	59. 2	66. 2	84. 5	77. 6
4	Algérie	89. 4	94. 5	83. 1	72. 8	78. 8	51. 1
5	Espagne	68. 2	73. 6	70. 6	63. 7	69. 1	56. 7
6	Suisse	50. 7	48. 2	42. 8	48. 8	53. 4	46. 1
7	Etats-Sardes, Monaco	45. 4	49. 1	48. 3	46. 8	53. 3	45. 6
8	Association allemande	61. 1	61. 6	55. 5	35. 9	42. 4	38. 0
9	Martinique	19. 8	22. 7	20. 4	9. 8	22. 8	16. 7
10	Brésil	18. 0	17. 4	20. 7	15. 9	20. 7	18. 0
11	Mexique	10. 2	8. 3	2. 9	15. 2	20. 2	18. 5
12	Russie	13. 5	16. 2	17. 7	14. 0	19. 0	19. 0
13	Turquie	14. 8	12. 9	15. 9	12. 0	18. 7	19. 4
14	Chili	11. 2	10. 5	10. 8	9. 9	18. 2	15. 6
15	Deux-Siciles	10. 0	13. 5	14. 5	6. 8	14. 4	12. 8
16	Guadeloupe	20. 8	20. 0	18. 6	7. 6	14. 2	10. 5
17	Villes anséatiques	19. 1	19. 0	19. 9	12. 6	14. 0	13. 2
18	Toscane	15. 3	14. 1	13. 6	12. 1	13. 9	12. 8
19	Rio-de-la-Plata	4. 1	0. 5	0. 9	2. 4	13. 7	13. 1
20	Possessions espagnoles en Amérique	9. 3	9. 1	12. 6	6. 8	12. 3	12. 0
21	Pays-Bas	16. 4	11. 3	11. 2	7. 8	12. 1	9. 2
22	Pérou	5. 4	5. 6	7. 0	7. 5	11. 3	9. 9
23	Ile de la Réunion	13. 8	14. 8	10. 5	4. 8	10. 3	7. 5
24	Saint-Pierre et Miquelon et Grande-Pêche	6. 2	5. 3	7. 3	5. 4	6. 6	6. 4
25	Sénégal	8. 8	9. 1	10. 2	4. 2	6. 0	4. 0

26	Egypte	3. 3	3. 8	3. 5	3. 1	5. 7	5. 4
27	Ile Maurice et Cap de Bonne-Espérance	3. 9	5. 5	5. 7	3. 4	3. 9	3. 0
28	Autriche	3. 5	2. 8	4. 2	2. 7	3. 7	3. 1
29	Etats Romains, Lucques	3. 5	3. 4	3. 3	2. 7	3. 5	3. 7
30	Nouvelle-Grenade	2. 0	3. 3	3. 2	1. 7	3. 4	3. 2
31	Indes anglaises	3. 3	2. 0	2. 9	2. 3	3. 0	2. 9
32	Portugal	3. 3	2. 6	1. 5	2. 0	3. 0	2. 7
33	Etats barbaresques	2. 3	2. 1	1. 6	1. 6	2. 8	2. 3
34	Cayenne	1. 9	2. 6	3. 3	1. 5	2. 8	2. 2
35	Haïti	4. 4	4. 7	6. 1	1. 6	2. 7	1. 4
36	Possessions danoises en Amérique	4. 4	4. 0	3. 9	1. 3	2. 6	2. 4
37	Venezuela	2. 6	3. 0	2. 8	1. 3	2. 4	1. 7
38	Uruguay	1. 6	1. 6	4. 8	3. 2	2. 3	2. 0
39	Grèce	2. 4	1. 9	2. 3	1. 7	2. 3	2. 4
40	Norwége	1. 8	1. 5	1. 5	1. 0	2. 2	2. 5
41	Danemark	1. 6	1. 8	1. 9	2. 3	1. 9	1. 7
42	Suède	0. 8	1. 0	0. 9	0. 9	1. 7	1. 6
43	Possessions anglaises en Amérique	0. 7	0. 6	0. 4	0. 2	1. 0	1. 0
44	Indes hollandaises	1. 0	0. 9	0. 9	0. 9	0. 9	0. 8
45	Côte occidentale d'Afrique	0. 7	0. 6	0. 6	0. 5	0. 9	0. 7
46	Chine, Cochinchine et Océanie	0. 7	0. 8	0. 6	0. 1	0. 6	0. 6
47	Possessions françaises dans l'Inde	0. 4	0. 7	0. 4	0. 2	0. 4	0. 3
48	Hanovre	0. 3	0. 3	0. 3	0. 4	0. 3	0. 3
49	Mecklembourg-Schwerin	0. 4	0. 3	0. 3	0. 3	0. 2	0. 2
50	Autres pays d'Afrique	0. 1	0. 1	0. 2	0. 3	0. 2	0. 1
51	Guatemala	0. 4	0. 5	0. 1	0. 5	0. 1	0. 1
52	Bolivia	0. 1	0. 2	0. 1	0. 5	0. 1	0.
53	Equateur	0. 5	0. 0	0. 3	0. 1	0. 1	0. 1
54	Philippines	0. 6	0. 5	0. 3	0. 0	0. 1	0. 1
55	Possessions hollandaises en Amérique	0. 0	0. 0	0. 1	0. 0	0. 0	0. 0
	Totaux	848. 1	852. 3	891. 4	833. 7	1,032. 2	937. 9

Tableau des Importations.—Commerce spécial. (Valeurs exprimées en millions.)

RANG d'importance. — 1849.	PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS OFFICIELLES. 1845	1846	1847	1848	1849	VALEURS actuelles. — 1849
1	États-Unis	140. 7	144. 2	127. 8	100. 9	147. 1	105. 8
2	Belgique	117. 1	104. 7	110. 7	63. 9	91. 4	103. 0
3	États-Sardes, Monaco	68. 1	107. 6	79. 0	46. 8	77. 0	69. 4
4	Angleterre	84. 6	79. 3	72. 0	28. 6	59. 1	60. 3
5	Turquie	32. 8	38. 8	73. 0	22. 1	33. 3	31. 1
6	Russie	35. 9	53. 0	107. 7	45. 4	31. 0	22. 5
7	Association allemande	48. 0	47. 9	49. 5	21. 7	30. 0	32. 3
8	Indes anglaises	23. 9	25. 8	23. 8	24. 9	28. 8	20. 1
9	Espagne	32. 2	36. 3	35. 6	20. 8	27. 5	23. 6
10	Suisse	26. 5	29. 4	29. 3	14. 4	23. 0	22. 1
11	Pays-Bas	12. 3	13. 1	11. 8	6. 9	17. 5	17. 4
12	Ile de la Réunion	20. 3	17. 7	19. 4	12. 3	17. 0	17. 3
13	Deux-Siciles	19. 7	24. 1	24. 4	9. 3	14. 6	17. 9
14	Guadeloupe	21. 9	17. 9	21. 9	9. 9	14. 0	14. 9
15	Martinique	18. 1	17. 0	16. 8	10. 3	13. 0	14. 2
16	Norwége	14. 2	17. 8	14. 4	6. 9	12. 2	11. 4
17	Brésil	9. 0	9. 5	8. 5	7. 2	10. 8	9. 8
18	Possessions espagnoles en Amérique	8. 3	11. 5	10. 1	6. 0	10. 1	11. 9
19	Saint-Pierre et Miquelon et Grande-Pêche	9. 2	11. 3	10. 8	10. 7	10. 0	15. 8
20	Toscane	12. 8	14. 2	12. 2	7. 0	8. 8	8. 0
21	États barbaresques	7. 7	6. 7	6. 8	5. 3	8. 8	10 1
22	Côte occidentale d'Afrique	4. 7	7. 2	9. 4	9. 3	8. 7	4. 5
23	Rio-de-la-Plata	9. 1	3. 1	0. 2	0. 5	7. 6	6. 1
24	Algérie	3. 2	3. 6	2. 7	2. 2	7. 1	8. 8
25	Egypte	11. 2	7. 6	14. 8	9. 2	6. 9	5. 3

26	Haïti	6. 7	7. 0	6. 5	4. 3	6. 5	6. 7
27	Sénégal	4. 0	3. 0	4. 6	4. 3	6. 1	4. 5
28	Indes hollandaises	6. 0	4. 5	6. 2	4. 6	5. 3	5. 2
29	Uruguay	0. 7	3. 1	10. 1	7. 1	4. 6	3. 6
30	Suède	6. 6	7. 9	6. 5	2. 8	4. 3	4. 6
31	Autriche	5. 9	9. 7	6. 5	6. 3	4. 2	6. 0
32	Possessions françaises dans l'Inde	2. 2	2. 6	3. 8	2. 4	4. 1	3. 2
33	Mexique	5. 0	5. 2	2. 9	2. 0	4. 0	2. 3
34	Villes anséatiques	5. 6	6. 8	9. 9	2. 1	3. 7	3. 8
35	Chili	3. 7	5. 8	5. 4	4. 8	3. 5	3. 6
36	Chine, Cochinchine et Océanie	1. 6	1. 1	1. 8	1. 8	2. 5	2. 3
37	Venezuela	1. 8	2. 4	2. 4	1. 5	2. 5	2. 6
38	Pérou	2. 1	2. 1	1. 6	2. 2	2. 1	2. 3
39	Portugal	2. 3	2. 3	1. 8	0. 9	2. 0	1. 9
40	Etats-Romains, Lucques	2. 5	3. 0	2. 8	1. 7	1. 5	2. 2
41	Cayenne	2. 1	1. 9	1. 7	1. 3	1. 5	1. 5
42	Nouvelle Grenade	1. 2	1. 2	0. 9	0. 5	1. 5	0. 6
43	Grèce	0. 6	0. 4	1. 3	0. 9	1. 0	0. 8
44	Philippines	0. 7	1. 6	1. 6	0. 8	0. 9	1. 0
45	Guatemala	0. 2	0. 4	0. 8	0. 2	0. 5	0. 6
46	Possessions danoises en Amérique	0. 2	0. 1	0. 1	0. 1	0. 4	0. 4
47	Equateur	0. 1	0. 0	0. 1	0. 3	0. 3	0. 4
48	Epaves et sauvetages	0. 4	0. 4	0. 2	0. 4	0. 2	0. 1
49	Danemark	1. 6	2. 3	4. 1	0. 3	0. 1	0. 1
40	Autres pays d'Afrique	0. 1	0. 0	0. 0	0. 1	0. 1	0. 1
51	Ile Maurice et cap de Bonne-Espérance	0. 1	0. 0	0. 0	0. 0	0. 1	0. 1
52	Hanovre	0. 0	0. 0	0. 2	0. 1	0. 0	0. 0
53	Bolivia	0. 1	0. 3	0. 0	0. 1	0. 0	0. 0
54	Mecklembourg-Schwerin	0. 6	0. 9	2. 7	0. 0	0. 0	0. 0
55	Possessions hollandaises en Amérique	0. 0	0. 5	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0
56	Possessions anglaises en Amérique	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0	0. 0
	Totaux	856. 2	920. 0	975. 9	556. 6	779. 8	724. 1

OPÉRATIONS DES BANQUES PUBLIQUES EN FRANCE
Pendant l'année 1849.

(Rapport annuel de M. d'Argout, gouverneur de la Banque.)

I. — *Opérations des banques en* 1849.

Toute révolution cause à l'industrie et au commerce une perturbation plus ou moins profonde; toute secousse violente est inévitablement suivie d'une période plus ou moins longue, plus ou moins pénible de gêne et de stagnation dans les affaires. La comparaison des opérations de 1847, de 1848 et de 1849, offre une éclatante preuve de cette vérité.

En 1847, les opérations de la banque centrale, de ses succursales et des banques départementales, alors indépendantes et isolées, avaient donné pour total une somme de 2,714,000,000 francs.

En 1848, ces opérations sont descendues à 1,874,000,000 francs.

Et en 1840, à 1,328,000,000 francs.

De 1847 à 1849, la diminution a été de 1,386,000,000 francs c'est-à-dire de plus de moitié.

La réduction afférente à la banque centrale s'élève à 824 millions, soit à 60 p. 0/0. Les opérations des succursales et des banques départementales réunies à la banque de France, ont baissé de 562 millions, soit de 42 p. 0/0.

Opérations de la banque centrale :

En 1847.....	1,372 millions.	
En 1848.....	944	
En 1849.....	548	
Diminution......		824 millions.

Succursales et banques départementales :

En 1847.....	1,342 millions.	
En 1848.....	960	
En 1849.....	780	
Diminution......		562 millions.

La comparaison des escomptes du papier de commerce fait ressortir des différences bien plus considérables encore.

Dans la banque centrale seulement, ces escomptes ont fléchi de 1,329 millions à 692 millions, et de 692 millions à 256 (1). En d'autres termes, ces escomptes ont diminué à Paris de plus d'un milliard; ils sont tombés au-dessous du cinquième du chiffre de 1847. Il est facile d'expliquer pourquoi le total général des opérations n'a baissé que de moitié, tandis que les escomptes du papier de commerce ont diminué dans la proportion de 5 à 1; les prêts au trésor et à la caisse des dépôts montant à 130 millions sont postérieurs à la révolution de 1848; d'autres opérations qui ne présentaient qu'une médiocre importance en 1847, ont pris un assez grand développement dans les deux années suivantes. Exemples : Les escomptes des bons de la monnaie et les avances sur lingots.

Les escomptes des bons de la monnaie ne s'étaient élevés, en 1847, qu'à 6,468,000 fr.; en 1848, ils sont montés à 33,672,000 fr.; et en 1849, à 120,150,000 fr. Les avances sur lingots effectués à Paris en 1847, 1848 et 1849, ont présenté les chiffres de 8,556,000 francs, de 34,909,000 et de 34,751,000 fr.

II. — *Comparaison des époques de* 1830 *et de* 1848.

Des faits semblables se sont accomplis il y a dix-neuf ans. Un rapprochement sommaire entre l'époque de 1830 et l'époque actuelle ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt; on trouvera de remarquables analogies dans les mouvements du portefeuille des encaisses et de la circulation (2).

(1) 1,329 millions en 963,000 effets, échéance moyenne 46 jours, valeur moyenne 1,380 fr.— 692 millions en 527,000 effets, échéance moyenne 54 jours, valeur moyenne 1,314 fr. — 256 millions en 215,000 effets, valeur moyenne 1,191 fr, échéance moyenne 45 jours, et 31 jours seulement en faisant déduction des effets de renouvellement.

(2) Ces rapprochements ne peuvent s'opérer qu'entre les situations de la banque centrale aux époques de 1830 et de 1848. En 1830, la banque ne possédait aucune succursale, et il n'existait encore que trois banques départementales; une comparaison entre les opérations de ces établissements secondaires est donc impossible.

Si, comme nous venons de vous l'exposer, la différence d'un milliard, résultant de la comparaison des escomptes de 1847 avec ceux de 1849, équivaut à une réduction de 5 à 0,96, la différence de 452 millions existant entre les chiffres de 617 et 165 millions, montant des escomptes de 1830 et de 1832, présente une réduction de 5 à 1,33. Ainsi, aux deux époques, décroissance très-considérable des escomptes; mais à la seconde, ces escomptes, d'une bien plus grande importance, ont diminué dans une proportion plus marquée. Les escomptes de 1831 et les escomptes de 1849 offrent les chiffres de 222 millions et de 256; la différence en faveur de 1849 n'a été que de 34 millions.

En 1848 et en 1849, les minima du portefeuille sont descendus à 11 et à 23 millions; les minima de 1831 et de 1832 s'étaient réduits à 25 et à 18 millions; entre 18 millions et 23 millions (minima de 1832 et de 1849), la différence n'est que de 5 millions. Le portefeuille, à dix-sept ans d'intervalle, est descendu presqu'au même niveau (1); mais il faut observer qu'en 1830 le point de départ était moins élevé; en 1848 on est tombé de plus haut.

Après ces deux révolutions, les réserves métalliques ont également pris un mouvement d'ascension très-marqué. L'encaisse de la banque centrale, en 1849, s'est élevé jusqu'à 297 millions, somme qui, par son élévation, a causé un certain étonnement; on aurait pu se souvenir qu'en 1832 ces mêmes réserves étaient parvenues à 281 millions, chiffre inférieur de 16 millions seulement à celui de 1849 (2).

(1) En retranchant du portefeuille les effets provenant du renouvellement des escomptes exceptionnels opérés en 1848, on trouverait que le minimum de 1849 est tombé au-dessous de celui de 1832.

(2) En 1830, 1831 et 1832, les maxima des réserves ont été de 172, de 263 et de 281 millions. En 1847, 1848 et 1849, ces maxima ont offert les chiffres de 107, de 144 et de 297 millions. On voit par ce rapprochement que les maxima de 1830 et de 1831 ont été supérieurs aux maxima de 1847 et de 1848; la hausse des réserves s'est manifestée plus tardivement après la Révolution de Février, qu'après la Révolution de Juillet. En voici la raison : En 1847, les encaisses se ressentaient encore de la sortie de 172 millions d'espèces puisés à la banque dans le second semestre de 1846 pour solder les importations de grains; ajoutez que la panique du mois

Autre point de ressemblance entre les deux périodes. De la réduction croissante des escomptes et de l'accroissement progressif des réserves, il est résulté que le chiffre des espèces a presque égalé le montant de la circulation; dans la seconde moitié de 1849, la circulation parfois n'a surpassé les réserves que de douze à quinze millions; nouveau motif de surprise. Toutefois, en remontant à la période antérieure, on aurait reconnu qu'à partir du second semestre de 1831 jusqu'au mois de mars 1833, c'est-à-dire pendant près de vingt-et-un mois, les encaisses avaient été constamment supérieurs à la circulation. En 1832 la circulation est parfois descendue à 30 millions au-dessous des réserves métalliques. Alors concentrée à Paris et dans les environs, elle était beaucoup moins considérable qu'aujourd'hui. C'est pourquoi, lorsque les transactions commerciales chômaient, elle se trouvait plus facilement atteinte ou même surpassée par les encaisses.

Peut-être n'a-t-on pas assez généralement compris que les rapports entre l'actif disponible et le passif exigible ne variaient point dans la proportion de la hausse des encaisses comparée au montant de la circulation, car les comptes courants remboursables sur demande font partie du passif exigible, aussi bien que les billets en émission; or, ces comptes courants haussent toujours en même temps que les encaisses. Après la Révolution de Février, comme après la Révolution de Juillet, on a pressé la banque d'utiliser ses réserves en les colloquant en prêts à long terme, et surtout en prêts hypothécaires. Les auteurs de ces conseils n'ont jamais songé à l'exigibilité des comptes courants; la banque n'aurait pu se livrer à ces sortes d'opérations sans violer ses statuts, et sans s'exposer au danger de suspendre ses paiements aussitôt que la reprise des affaires aurait amené la réduction des comptes courants et la diminution des réserves métalliques.

En résumé, ces fluctuations du portefeuille, des encaisses et de la circulation, quoiqu'anormales, ne sont point nouvelles; elles n'offrent rien de surprenant elles sont la suite forcée de causes similaires; seulement, la commotion

de mars 1848 avait enlevé en quelques jours à la banque 70 millions en écus.

de 1848, beaucoup plus forte que celle de 1840, a amené des conséquences plus graves (1).

II. — *Prêts à l'Etat et aux villes. — Warants des opérations exceptionnelles de* 1848.

Dans notre dernier *Rapport*, nous vous avons rendu compte des opérations exceptionnelles de 1848; nous devons aujourd'hui vous en faire connaitre les suites. Quelques-unes de ces affaires sont terminées, d'autres sont en voie de liquidation, d'autres enfin ont donné lieu à des renouvellements.

1° *Prêts au Gouvernement.* La plus importante de ces transactions est, sans contredit, le prêt de 150 millions consenti par la banque au trésor. Ce traité, en date du 30 juin 1848, a été ratifié par la loi du 5 juillet suivant. D'après ce traité, 75 millions devaient être versés au Gouvernement dans le cours du troisième trimestre de 1848, et 75 millions dans le premier trimestre de 1849. Les embarras qu'éprouvait alors le trésor devaient faire présumer qu'il réclamerait la totalité de ce prêt aux échéances convenues; mais il s'est procuré d'autres ressources; il n'a demandé à la banque que 25 millions en juillet et 25 millions en novembre 1848.

La fin de l'année 1849 approchant, une explication devenait nécessaire. Le Gouvernement était-il décidé à renoncer aux 100 millions qu'il avait différé de toucher? Entendait-il s'en prévaloir en tout ou en partie avant le 15 avril 1850, époque à laquelle les remboursements devaient commencer? Le traité a été modifié, la banque s'est engagée, le 13 novembre dernier, à verser ces 100 millions au trésor en quatre termes pendant le cours de 1850, et à ajourner d'une année les échéances des remboursements promis par le Gouvernement. La loi du 19 novembre 1849 a sanctionné cet arrangement.

2° *Le prêt de* 50 *millions* consenti pour une année au trésor le 31 mars 1848 a été pareillement prorogé en

(1) La somme des effets tombés en souffrance en 1830 n'a été que de 6,271,000 fr. En 1848, les effets tombés en souffrance se sont élevés à 84 millions.

vertu d'un accord passé le 30 mars 1849 entre M. le ministres des finances et le conseil général de la banque. Des escomptes de bons du trésor renouvelables tous les trois mois d'un commun consentement, servent de garantie à cette avance ; la banque possède, par conséquent, la faculté d'y mettre un terme si sa situation l'exigeait.

3° *Caisse des dépôts et consignations.* Sur les 30 millions qu'elle avait empruntés à la banque le 6 mai 1848, cette caisse en a remboursé 18 dans le cours de 1849; elle ne reste aujourd'hui débitrice que de 12 millions, dont elle se libérera en 1850. Un transfert de rentes servait de garantie à cet emprunt.

4° *Ville de Paris et département de la Seine.* Par le traité du 24 juillet 1848, la banque avait pris l'engagement de prêter 10 millions à la ville de Paris; la ville n'a usé de ce prêt que jusqu'à concurrence de 8 millions; elle les a remboursés avant le terme porté dans la transaction. La loi du 24 août même année a approuvé cette transaction.

Le département de la Seine s'est également libéré du prêt de 3 millions accordé par la banque le 6 décembre 1848, ratifié par la loi du 3 janvier 1849.

5° *Ville de Marseille.* Le 6 décembre 1848, un autre prêt de 3 millions avait été promis à la ville de Marseille, loi approbative en date du 29 du même mois. La ville n'a emprunté que 1,350,000 fr.; elle ne réclamera pas le surplus, la négociation d'un emprunt plus considérable la dispense de demander à la banque le complément de ces 3 millions.

6° *Escomptes sur garanties.* Notre dernier *Rapport* vous a expliqué la nature et les causes de ces escomptes exceptionnels; ils ont eu pour but de soutenir de grands établissements industriels et de conserver du travail aux ouvriers qui les exploitaient.

Les crédits spéciaux ouverts par la banque pour cet usage s'élevaient à la fin de 1849, à 37,906,700 fr. (1).

Les emprunteurs n'ont usé de ces crédits que jusqu'à concurrence de 27,906,000 fr.

(1) Y compris les crédits ouverts au sous-comptoir des entrepreneurs de bâtiments.

Dans le cours de 1849, ils ont remboursé 12,987,000 fr. Ils ne doivent plus à la banque que 14,919,000 fr.

Ces opérations, si utiles à l'industrie, ne donneront lieu à aucune perte, nous le pensons du moins; des renouvellements ont été accordés à un grand nombre de débiteurs.

7° *Des warrants ou prêts sur gage de marchandises.* L'escompte des warrants, autorisé par le décret du 21 mars 1848, s'est élevé dans cette même année à 64 millions : 14 millions ont été escomptés par la banque centrale, et 50,227,000 fr. par les succursales. En 1849, ces escomptes se sont réduits à 31,409,000 fr.; savoir : 4,881,000 fr. escomptés par la banque centrale, et 26,528,000 fr. par les succursales. Au 25 décembre dernier, jour de la clôture de l'exercice, la somme des warrants en portefeuille ne s'élevait qu'à 4,407,000 fr.; savoir : 407,000 fr. dans le portefeuille de la banque, et 4,000,000 fr. dans les portefeuilles des succursales. Les possesseurs des marchandises entreposées sont parvenus à les écouler en presque totalité.

8° *Avances aux constructeurs de bâtiments.* Après la promulgation du décret du 4 juillet 1848, le conseil général s'était empressé d'ouvrir un crédit spécial de 5 millions destiné à l'escompte du papier des entrepreneurs de constructions. Les avances promises à ces entrepreneurs, selon les règles tracées par le décret, se sont élevées à 5,464,700 fr.; mais les effets de cette origine présentés à la banque se sont réduits à la somme de 834,000 fr. : en ce moment, notre portefeuille ne contient aucune valeur de cette catégorie. Le décret du 4 juillet 1848 avait autorisé le sous-comptoir des bâtiments à faire des avances aux entrepreneurs de constructions sur garanties mobilières et immobilières; le papier de ces entrepreneurs, endossé par le sous-comptoir et ensuite par le comptoir national, devenait admissible à la banque de France.

Le but de ce décret était de rendre quelque activité aux travaux de bâtisse, alors en grande souffrance à Paris; s'il n'a pas rempli à beaucoup près l'attente des promoteurs de cette mesure, il a eu cependant quelques résultats utiles.

9° *Comptoir national de Paris.* Cet établissement, dans les moments les plus difficiles, a donné des preuves nom-

breuses de courage et d'habileté ; le concours de la banque ne pouvait lui manquer. Le réescompte du papier présenté par le comptoir s'est élevé à 74,636,000 fr. en 1848, non compris les warrants. En 1849, ces réescomptes sont descendus à 34,136,000 fr. A la clôture de l'exercice dernier ce papier ne figurait dans notre portefeuille que pour 154,000 fr.

En 1848, les succursales ont réescompté les effets de commerce admis par les comptoirs nationaux créés à titre temporaire dans les départements, jusqu'à concurrence d'une somme de 131 millions. L'an dernier ces réescomptes ont offert le chiffre de 117 millions.

10° Rentrée d'anciennes avances sur valeurs du trésor. Les avances faites par la banque sur rentes, actions des canaux et sur bons du trésor antérieurement à la Révolution de Février, ont donné lieu à une liquidation difficile.

Au 25 février 1848, ces avances montaient à 12,325,000 f., indépendamment des bons du trésor provenant d'escomptes : le 5 p. 0/0 ayant baissé de 117 fr. à 50 fr., et le 3 p. 0/0 de 75 fr. à 32 fr. 50 c., la plupart des emprunteurs se sont trouvés dans l'impuissance de fournir les suppléments de garantie prescrits par la loi du 17 mai 1834 et par l'ordonnance du 15 juin même année, ou de solder leurs engagements. La banque a usé des plus grands ménagements envers cette classe de débiteurs ; elle a consenti à des renouvellements, elle a admis des garanties de toute nature, elle s'est prêtée à toutes les transactions admissibles. A la clôture de l'exercice 1848, ces avances ne s'élevaient plus qu'à 6,320,000 fr. ; aujourd'hui elles sont réduites à 829,000 fr., dont les deux tiers reposent sur de gages suffisants.

Il convient de rappeler ici que dès les premiers temps de la Révolution de Fevrier, le conseil général a été obligé de suspendre les prêts sur rentes ; à cette époque, la banque devait consacrer ses ressources à des besoins plus urgents ; la prudence lui commandait en outre de se ménager les moyens de faire honneur aux engagements contractés envers le trésor. Toutefois, le conseil s'est décidé, le 13 septembre dernier, à reprendre les prêts sur rentes, mais avec

modération : ces nouveaux prêts ne se sont élevés qu'à 4,527,000 fr.

11° *Effets en souffrance.* Nous sommes heureux d'avoir à vous annoncer que la liquidation des effets en souffrance marche d'une manière satisfaisante.

En 1848 les effets tombés en souffrance, au détriment de la banque centrale, sont montés au chiffre de 57,877,000 fr.

En 1849, aucun sinistre nouveau n'est survenu à Paris.		
Dans les succursales et dans les anciennes banques départementales, les effets tombés en souffrance en 1848 se sont élevés à	F. 26,234,000 (1)	
Et en 1849 à. . . .	390,000	26,624,000
Total.		84,501,000 fr.
En 1848 et en 1849 il a été remboursé à la banque centrale (2),	F. 52,488,000	
Et aux succursales (3). .	23,594,000	76,082,000
D'où il suit qu'à l'expiration de l'exercice dernier il restait en effets impayés,		8,419,000 fr.
Mais il a été passé par profits et pertes, au compte de la banque centrale et de ses succursales (4).		4,451,000
La différence entre ces deux dernières sommes monte à.		3,968,000 fr.
Or, si la banque parvient à recouvrer encore.		3,900,000
sur ces effets impayés montant à plus de. .		8,400,000

les sinistres de 1848 seront balancés ; en d'autres termes,

(1) Dans le compte rendu de l'année 1848, les effets tombés en souffrance dans les succursales n'avaient été portés qu'à 20,700,000 f. l'erreur provenait d'indications incomplètes fournies par quelques anciennes banques départementales. Depuis cette époque il a été constaté que le chiffre véritable montait à 26,334,000 fr.

(2) Savoir : En 1848, 43,357,000 fr. et en 1849, 9,131,000 fr.; total 52,488,000 fr.

(3) Savoir : En 1848, 19,195,000 fr. et en 1849, 4,399,000 fr.; total 23,594,000 fr.

(4) Savoir : Pour la Banque centrale, 3,340,000 fr., pour les succursales, 1,111,000 fr.; total des sommes passées par profits et pertes, 4,451,000 fr.

le conseil général n'aura à passer par profits et pertes aucune somme nouvelle.

Tout nous fait augurer qu'il en sera ainsi. Remarquons que ce chiffre de 3,968,000 fr. afférent au 25 décembre dernier, époque de la clôture de l'exercice, se trouve réduit à 3,493,000 fr. dans la situation de ce jour 31 janvier 1850, 475,000 fr. ont déjà été recouvrés dans l'intervalle.

IV.—*Encaissements au comptant;—Mouvements des caisses; — Virements.*

1° *Effets au comptant.* Dans ces trois dernières années, les encaissements des effets au comptant ont baissé de 1,122 millions à 420; de 420 millions ils se sont relevé à 521 :

1847, nombre des effets au comptant	796,257,	valeur	m^{ns} 1,410 fr.
1848,	id.	368,984,	id.	1,140
1849,	id.	498,468,	id.	1,045

2° *Mouvement général des caisses, des virements et des billets.* Leur chiffre, qui s'était élevé

en 1847 à.	14,214,400,000 fr.
est descendu en 1848 à.	11,277,136,000
et en 1849 à.	11,098,513,000
La différence en moins de 1849 à 1847 est encore de.	3,115,887,000

Toutefois, on trouve que les virements effectués en 1849 surpassent de 1,091,197,000 fr. les virements de 1848.

3° *Des mandats à vue.* La création des mandats a été la conséquence de l'établissement des succursales : plus le nombre des succursales s'est accru, et plus l'émission de ces effets à ordre et à vue s'est développée ; toutefois, dans l'origine, ce développement a marché avec lenteur. En 1842, le chiffre des mandats n'était arrivé qu'à 31 millions. En 1847 (quatorze succursales étant en pleine activité), les mandats ont atteint le chiffre de 96 millions. A cette époque, les banques départementales, à raison de leur isolement, étaient privées de la faculté de délivrer et d'acquitter des mandats ; elles ont acquis ce droit par leur réunion à la banque de France : aussitôt les émissions ont

dépassé toutes les probabilités. En 1848 et en 1849, le montant total des mandats s'est élevé d'abord à 439 millions, puis à 768 millions. Dans ce dernier chiffre, les anciennes banques départementales figurent pour 552 millions.

Il serait superflu de faire ressortir les avantages que ce service procure au commerce, à l'industrie et au public tout entier; mais nous ne devons pas vous cacher qu'il mpose à la banque des charges de diverse nature.

§ 6. — *Opérations des succursales.*

Les opérations des succursales ont diminué de 562 millions dans l'intervalle de 1847 à 1849; c'est ce que nous vous avons déclaré au commencement de ce rapport. Comment se décompose cette réduction ?

La marche des succursales fondées par la banque n'a pas été uniforme; si les unes présentent des réductions, d'autres ont donné des augmentations, et parmi celles-ci les succursales d'Angoulême, du Mans, de Mulhouse, de Strasbourg et de Valenciennes. Augmentations et réductions compensées, le compte de ces Succursales se solde par une diminution de 59 millions seulement.

Remarquons, toutefois, que Valenciennes n'a commencé à opérer que le 12 juillet 1847; que Nîmes n'a ouvert ses bureaux que le 14 septembre 1848; et enfin, que Metz n'a été mis en activité que le 29 juin 1849. Il est donc juste d'observer que les termes de comparaison ne sont pas identiques. Les opérations des anciennes banques transformées en succursales offrent, au contraire, une fâcheuse ressemblance : toutes, sans exception, ont éprouvé des réductions plus ou moins considérables. La Succursale de Lyon (fait étrange) n'a pas même couvert ses frais. Le total général des diminutions afférentes aux succursales de cette catégorie monte à 503 millions, somme presque décuple de celle de 59 millions.

Les réductions les plus fortes ont porté sur les succursales établies dans des ports de mer et dans les villes essentiellement manufacturières.

Elles ont été, à Bordeaux, de 60 millions; à Marseille, de 152 millions; à Nantes, de 28 millions; au Havre, de

29 millions ; en tout de 269 millions, comparativement à 1847.

Dans des villes manufacturières : elles ont été à Lyon, de 156 millions ; à Saint-Étienne, de 61 millions ; à Rouen, de 51 millions ; en tout de 268 millions, comparativement à 1847.

Les dépenses des succursales, y compris les frais de transport d'espèces et de billets, certaines dépenses de sûreté et d'agencement, ainsi que l'amortissement du prix d'achat des maisons occupées par plusieurs de ces établissements, se sont élevées, savoir : à 945,000 fr. pour les anciennes banques départementales, et à 708,000 pour nos seize succursales.

Le premier chiffre donne pour moyenne 105,000 fr., et le second 44,000 fr., y compris les frais de premier établissement de la succursale de Metz.

Nous compléterons ce chapitre en vous annonçant que la succursale de Metz, autorisée par le décret du 21 novembre 1848, a commencé à fonctionner le 29 juin 1849, et que la succursale de Limoges, autorisée par le décret du 10 juillet 1849, fonctionnera dans le mois de mars prochain.

VI. — *De la loi du 22 décembre* 1849.

La loi du 22 décembre dernier, sollicitée par le conseil général, exige quelques explications. Le décret du 15 mars 1848, vous le savez, Messieurs, a dispensé la banque de l'obligation de rembourser ses billets ; ce décret, et ceux du 27 avril et du 2 mai même année, ont fixé le maximum de la circulation à 452 millions. Peu de temps après le mois de juin 1848, la banque, sans renoncer au droit que ces décrets lui avaient conféré, a repris en fait et d'une manière générale ses paiements en espèces ; elle ne les avait jamais complétement interrompus. Cette mesure est devenue le signal du mouvement ascensionnel des encaisses ; aussitôt une lutte singulière s'est établie entre la banque qui s'efforçait d'opérer ses paiements en numéraire afin de rester dans les limites attribuées à sa circulation, et le public repoussant obstinément des écus d'un transport incommode, et réclamant à grands cris des billets dont le

remboursement à présentation avait cessé d'être légalement exigible.

La circulation, développée par la jonction des banques départementales et par quelques autres causes, s'est rapprochée de son maximum ; la banque s'est vue forcée de recourir à des mesures gênantes pour le public, et très-nuisibles à la célérité nécessaire aux transactions commerciales ; bientôt il devint urgent de faire droit à des réclamations de jour en jour plus vives et plus nombreuses. La circulation arrivait-elle à proximité de son maximum ? la banque ordonnait de payer en espèces toutes les sommes de 5,000 fr. et au-dessous ; elle prescrivait de rembourser exclusivement en numéraire tous les mandats tirés des succursales sur Paris, ou de Paris sur les succursales, à quelque somme que ces mandats pussent s'élever ; elle ouvrait deux comptes à chaque créancier, l'un en espèces, l'autre en billets ; puis, lorsque ces expédients, vexatoires mais indispensables, avaient réduit la circulation, le conseil général abrogeait ou adoucissait ces prescriptions. Déroutés par ces continuels changements, les porteurs de titres sur la banque ne savaient jamais d'avance s'ils seraient payés en espèces ou en papier. Cet état de choses exigeait un remède prompt.

C'est donc uniquement dans l'intérêt du public et non dans celui de la banque, que le conseil général a demandé l'élargissement de la circulation. La loi du 22 décembre a porté le maximum de 452 millions à 525 millions ; l'augmentation est de 73 millions. Nous présumons que cette marge suffira. On pourrait en douter en remarquant que, dans l'intervalle de 1847 à 1849, la moyenne de la circulation s'est accrue de 337 millions à 431 millions, c'est-à-dire de 94 millions ; mais il faut observer que la récente création des billets de 200 et de 100 fr. a essentiellement contribué à cette rapide augmentation des moyennes. Les petites coupures descendent infiniment plus bas que les billets de 500 et de 1,000 fr. ; elles sont destinées à pourvoir à d'autres besoins. Leur circulation moyenne, dans le cours de 1849, peut être évaluée de 80 à 90 millions ; à l'époque de la clôture de l'exercice, elles figuraient pour 70 millions dans la circulation générale. Ce chiffre de

337 millions ci-dessus, se compose de la moyenne de la circulation de la banque centrale, montant à 237,500,000 f.; de la moyenne de la circulation des succursales de la banque, montant à 9,500,000 fr.; et enfin, de la moyenne de la circulation des banques départementales, lesquelles, en 1847, n'étaient pas encore réunies à la banque, et s'élevant alors à 90,000,000 fr.

VII. — *Des dépenses de la Banque.*

Les prévisions du budget de 1848, réglé à la même somme que celui de 1847, avaient été fixées à 1,208,500 fr. Les dépenses extraordinaires, commandées par les événements, ont ajouté à ce chiffre une somme de 801,300 fr. En 1849, la continuation des mêmes causes, l'agrandissement et la complication de divers services ont accru de 503,000 fr. l'ancien budget normal. Parmi ces services, il faut citer notamment le service de la confection du papier à billets et des travaux de l'imprimerie, ainsi que celui de la délivrance et du paiement des mandats.

VIII. — *Résumé de* 1849.

En résultat, les opérations de la Banque, pendant l'année 1849, ont grandement souffert des suites de la Révolution de Février; nous ne vous avons rien dissimulé à cet égard; cependant, sous le point de vue commercial, cette même année, comparée à la précédente, offre de notables améliorations: les sinistres ont cessé, les liquidations s'opèrent avec promptitude; dans quelques villes industrielles la fabrication a repris son essor; les consommations se sont accrues; les exportations se sont relevées; le cours de la rente a haussé; beaucoup d'affaires s'accomplissent, mais elles se soldent au comptant, mode de paiement que l'affluence extraordinaire du numéraire facilite. Les commerçants hésitent encore à contracter des engagements à long terme. Le raffermissement progressif de l'ordre, une confiance plus entière dans la sécurité de l'avenir, peuvent seuls ressusciter les escomptes, et rendre au commerce son ancienne prospérité.

IX. — Tableau général *des opérations faites et des produits bruts perçus par la Banque de France, pendant les années* 1847, 1848 *et* 1849.

	MONTANT DES OPÉRATIONS		
	1847.	1848.	1849.
Escompte du papier de commerce....	1,329,470,857	692,910,201	256,903,462
Avances sur actions des canaux......	9,882,100	7,879,400	1,359,653
Avances sur rentes.	11,523,400	36,618,000	20,466,500
Escompte de bons du trésor et obligations de la ville de Paris.........	2,772,772	1,680,327	»
Escompte de traites de coupes de bois.	3,314,043	985,738	2,701,434
Escompte de bons de la Monnaie......	6.468,842	33,672,613	120,150,357
Avances sur lingots.	8,556,000	34,909,200	34,751,000
Bénéfices sur la vente de l'or........	»	»	»
Primes sur matières d'argent.........	»	»	»
Droits de garde....	»	»	»
Total.......	1,372,188,014	808,655,481	436,332,226
Opérations commerciales des succursales............	481,710,584	960,298,000	780,164,369
Total de ces deux natures de produits.	1,853,898,598	1,768,953,481	1,216,496,595
Opérations avec le trésor............	»	100,000,000	100,000,000
Opérations avec la ville de Marseille.	»	»	1,075,000
Opérations avec la ville de Paris....	»	5,000,000	8,000,000
Opérations avec le département de la Seine..........	»	»	3,000,000
Total général..	1,853,898,598	1,874,453,481	1,328,571,595

Nota. — Pour comparer l'ensemble des opérations de la Banque de France et de ses succursales, entre les années 1847 et 1848, il faut ajouter 860,800,000 fr. à l'année 1847, formant la somme des opérations des banques départementales, qui n'ont été réunies à la Banque centrale qu'en 1848.

X.— TABLEAU *des escomptes mensuels de* 1849 *de la Banque de France et de ses succursales.*

Mois.	Banque	Succursales.	Total.
Fin de décembre...	9,312,925	32,403,219	41,716,144
Janvier............	24,066,353	63,033,072	87.099.425
Février............	21,018,631	56,074,408	77,093.039
Mars..............	21,372,204	58,137.709	79,509.913
Avril........... ...	20,871,392	58,164,560	79,035,952
Mai...............	21,743,494	68,160,146	89,903,640
Juin...............	20.209,618	39,224,598	59,434 216
Juillet..............	21,967,049	68,064,928	90,031.977
Août..............	17,986,701	70,357,382	88,344,083
Septembre.........	20,677,022	68,911,436	89,588,458
Octobre...........	24,241,964	67,189,443	91,431,407
Novembre.........	21,623,117	62,071,778	83,694,895
Décembre (jusqu'au 24)........ ..... (1)	11,812,993	56,970.071	68,783,064
(2)	256,903,463	768,762,750	1,025,666,213

XI. — MOUVEMENT *général des Caisses.*

Années.	Espèces.	Billets.	Virements.	Total.
1847......	944,109,600	3,093,293,900	8,176,996,500	14,214,400,000
1848......	620.873,800	4,723,341,900	5,932,911,200	11.277,126,900
1849.......	881,280,900	3,193,124,700	7,024,108,200	11.098,513,800
Diminution de 1849 sur 1848..	»	1,530,217,200	»	178,613,100
Augmentation...	260,407,100	»	1,091,197,000	»

XII. — MOUVEMENT *des mandats tirés par la Banque sur les succursales et par les succursales sur la Banque, de l'année* 1844 *à l'année* 1849 *inclusivement.*

1844.	Chiffre total des deux espèces de mandats...		59,000,000
1845.	Id....................................		73.000,000
1846.	Id....................................		84,000,000
1847.	Id....................................		96,000,000
1848.	Mandats tirés par la Banque sur les succursales...........	187,000,000	439,000,000
	D° par les succursales sur la Banque.	252,000,000	
1849.	D° par la Banque sur les succursales.	392,177,902	768,446,116
	D° par les succursales sur la Banque..	376,268,214	

(1) Les escomptes réels de décembre 1849 se sont élevés à 22.315,415 fr.

(2) NOTA.— L'état comparatif des escomptes mensuels imprimé dans le compte rendu de 1848, ne porte qu'à 632.979,593 fr. le to-

Décomposition des mandats fournis en 1849.

Succursales.	Par la Banque sur chaque succurs.	Par chaque succursale sur la Banque.	Total.
Angoulême	3,865,349	4,517,038	8,382,387
Besançon	1,907,677	7,271,967	9,179,644
Bordeaux	40,721,066	33,498,591	74,219,657
Caen	3,913,793	10,999,070	14,912,863
Châteauroux	1,634,835	5,029,607	6,664,442
Clermont-Ferrand	1,445,416	8,830,112	10,275,528
Grenoble	2,696,907	4,051,100	6,748,007
Le Havre	45,570,546	48,630,820	94,201,366
Lille	33,903,341	22,194,992	56,098,333
Lyon	86,341,069	48,760,693	135,101,762
Le Mans	2,253,620	7.230,973	9,484,593
Marseille	20,469,764	34,894,176	55,363,940
Metz	3,157,600	3,267,403	6,425,003
Montpellier	7,581,734	3,793,297	11,375,031
Mulhouse	15,547,576	9,174,371	24,721,947
Nantes	19,925,665	21,994,280	41,919,945
Nîmes	2,420,148	3,804,061	6,224,209
Orléans	2 325.277	5,895,899	8,221,176
Rheims	15,666.768	12,495,427	28,162,195
Rouen	41,316,455	25,790.957	67,107,412
Saint-Etienne	10,162,174	3,695,918	13,858,092
Saint-Quentin	8,656.131	12,384,402	21,040,533
Strasbourg	3.445.502	16,181,777	19,627,279
Toulouse	3,908,560	16,421,755	20,330,315
Valenciennes	13,340,929	5,459,528	18,800,457
Total	392,177,902	376,268,214	768,446,116

XIII. — TABLEAU *comparatif des opérations des succursales de la Banque, dans les deux années* 1847 *et* 1849.

Anciennes banques départementales.	1847.	1849.
Bordeaux	106,941.700	46,886,900
Rouen	79,931,700	58.248.200
Nantes	49,481,400	21,279,200
Lyon	188,311,000	31,665.900
Marseille	272.599,300	119.745,000
Le Havre	67,693,000	38,199,100
Lille	48.944,400	38,482,600
Toulouse	24,667 800	21,631,600
Orléans	22.246,700	11,440,600
Total des anciennes banques	860,817,000	357,579,100

tal des effets admis par la Banque centrale dans le cours de l'année, parce qu'on n'y a pas compris les escomptes du papier qui était payable dans les villes où la Banque a des succursales. Ces escomptes qui s'élèvent à 59,930,609 francs, portent ce total à 692.910,202 fr. Cette omission ne s'applique qu'à 1848. Elle est réparée dans le présent tableau.

Comptoirs.		
Angoulême	19,171,000	24,999,500
Besançon	76 662,000	57,694,200
Caen	20,714,000	16,841,500
Châteauroux	7,727,000	3,054,500
Clermont-Ferrand	12.838,000	3,879.400
Grenoble	14.103,000	4.652,200
Le Mans	9,829.000	40,051,600
Montpellier	89,605,000	43.494,700
Mulhouse	27,560,000	32.965,200
Rheims	22,944,000	18,568,600
Saint-Etienne	84,632.000	23,353,600
Saint-Quentin	57,121,000	53 164,000
Strasbourg	24.984.000	26,704.500
Valenciennes (12 juillet 1847)	13,818,000	44,960,800
Nîmes (4 septembre 1848)	»	25,403,800
Metz (29 juin 1849)	»	2.800,000
Total des comptoirs	481,708,000	422,585,100

La diminution sur les anciennes banques de 1849
sur 1847, a été de 503,237.900
— — comptoirs — 59,122,900
Total de la diminution........ 562,360,800

XIV. — Tableau *comparatif du montant des opérations (escomptes et avances) des succursales de la Banque, dans les deux années* 1848 *et* 1849.

Anciennes banques départementales.	1848.	1849.
Bordeaux	50.383,000	46 886,000
Rouen	51,303,000	28,248,000
Nantes	48.006,000	21,279,000
Lyon	80,111.000	31,666.000
Marseille	90,686,000	119,745.000
Le Havre	49,009.000	38,199,000
Lille	28 069,000	38,482.000
Toulouse	19,680,000	21.632,000
Orléans	16,103,000	11,441,000
Total des anciennes banques	433,350,000	357,578.000
Comptoirs.		
Angoulême	18,888.000	24,989,000
Besançon	72,871,000	57,691.000
Caen	20 396.000	16.841.000
Châteauroux	6 140,000	3.054.000
Clermont-Ferrand	11,431.000	3 879.000
Grenoble	9,952.000	4.652,000
Le Mans	35,548,000	40.052,000
Metz	»	2.800,000

Montpellier...........	85,253,000	43,495,000
Mulhouse.............	49,368,000	32,965.000
Nîmes.................	7,287,000	25,404,000
Rheims.................	17.662,000	18,369.000
Saint-Étienne.........	40.914,000	23.354,000
Saint-Quentin.........	61,590,000	53,164,000
Strasbourg............	31,352,000	26,705,000
Valenciennes..........	48.814,000	44.961,000
Total des comptoirs..	517,466.000	422,585,000

Dans le total des anciennes banques et des comptoirs ne sont pas compris 9.483,000 fr. d'avances sur effets publics.

La diminution de 1849 sur 1848 est pour les anciennes banques départementales de 75.772,000 fr.; la diminution pour les comptoirs est de 97,681,000 fr.; total : 173,453,000 fr.

XV. — Classement *des succursales selon l'importance de leurs opérations en* 1849.

Désignation des succursales.	Effets escomptés.	Désignation des succursales.	Effets Escomptés.
Marseille..........	114,583,000	Nîmes.............	25,404,000
Besançon..........	57,691,000	Angoulême	24,809.000
Saint Quentin.....	53,159,000	Saint-Étienne.	23.204.000
Bordeaux..........	44,461,000	Toulouse..........	21,632,000
Valenciennes......	44,961,000	Nantes............	21.279,000
Montpellier........	43,470,000	Rheims...........	18,541,000
Le Mans..........	39,943.000	Caen.......	16,841,000
Lille...	38,423,000	Orléans...........	11,162,000
Le Havre..........	37.865,000	Grenoble	4,652,000
Mulhouse..........	32,565,000	Clermont-Ferrand.	3,879,000
Lyon...	29.612,000	Châteauroux.......	3.054,000
Rouen............	28,248.000	Metz..	2,800,000
Strasbourg........	26,554,000		
			768,762,000
		Avances sur effets publics.............	11.401,000
		Total.....................	780,163,000

Le produit brut a été de 2,828,999 ; — Les pertes, de 151,115, et le bénéfice net, de 2,677,884.

EXTRAIT DU RAPPORT DES CENSEURS, FAIT PAR M. BAYVET.

Diminution et Escomptes. — Effets en souffrance. — Fabrication de billets.— Dividende.— Prêts.

Les opérations de ces comités n'ont pas eu, pendant l'année 1849, l'importance qu'on aurait pu attendre de la reprise des affaires dans certaines branches de

commerce et d'industrie. C'est que par suite du manque de confiance dans l'avenir, les opérations commerciales, généralement faites au comptant, n'ont donné lieu qu'à un très-petit nombre d'engagements à terme. Et si le chiffre des escomptes n'a pas encore baissé davantage, il faut l'attribuer en grande partie aux escomptes sur garanties dont les renouvellements faits de trois mois en trois mois ont constamment figuré au portefeuille.

Un fait digne de remarque, et dont les causes restent à votre appréciation, c'est que le chiffre des escomptes en 1849, comparé à celui de 1848, présente une différence en moins, pour 1849, de 63 p. 0/0 à la Banque centrale; et seulement de 19 p. 0/0 dans les succursales :

	Banque centrale.	Succursales.
1848.—	692,910,000 fr.	950,848,000 fr.
1849.—	256,903,000	768,762,000

L'un des services sur lesquels se sont opérés des réductions est le bureau du contentieux, qui, en 1848, a occupé un très-grand nombre d'employés, devenus nécessaires pour suffire à l'immense travail des effets tombés en souffrance. Ce nombre, déjà beaucoup réduit en 1849, le sera encore en 1850, le travail de ce bureau devant naturellement diminuer avec la quantité de ces effets. Au 24 décembre dernier, il restait encore f. 4,200,642 65 c. d'effets en souffrance, dont 2,280,537 f. 65 c. pour ceux de la Banque centrale, et 1,920,106 fr. pour ceux des succursales; en tout 4,200,643 fr. 65 cent.

Aujourd'hui, ces chiffres sont réduits à f. 3,803,771.

Après un examen attentif de ces effets, nous avons acquis la conviction que la somme de 4,200,643 fr. 65 c. pour laquelle ils figurent à l'actif de la Banque ou des succursales, peut être considérée comme ne dépassant pas leur valeur réelle; les diverses sommes portées en 1848 et 1849 au compte de profits et pertes, et qui s'élèvent à 4,451,532 fr. 44 c. dont 3,340,532 fr. 44 c. pour la banque centrale et 1,111,000 fr. pour les succursales, nous paraissant devoir largement couvrir la perte que la Banque aura, en définitive, à supporter sur les effets pris à l'escompte.

L'imprimerie a donné lieu, en 1848 et 1849, à une forte augmentation de dépense, tant pour l'achat du papier à

billets, que pour la main-d'œuvre et l'achat du matériel.

La création des billets de 200 et de 100 francs, et le remplacement indispensable des billets des anciennes banques départementales par des billets au type de la Banque de France, ont imprimé à la fabrication des billets un mouvement extraordinaire, dont vous pourrez avoir une idée par la comparaison du nombre des billets fabriqués :

En 1847 il a été fabriqué seulement	109,000 billets.
En 1848........................	967.000 id.
En 1849........................	1,055,000 id.

indépendamment des 800,000 billets provisoires de 100 fr. qui ont été fabriqués en dehors de l'atelier de la Banque.

Cette nouvelle création de billets étant très-avancée, la fabrication doit bientôt rentrer dans ses limites naturelles : le simple remplacement des billets mis hors de service. De là doit résulter une économie sensible dans la dépense du papier et dans celle de la main-d'œuvre.

M. le gouverneur vous a dit à quoi on doit attribuer les faibles dividendes de cette année. Ces dividendes, ne s'élevant qu'à 106 fr. pour les deux semestres, présentent cependant une amélioration sensible sur ceux de l'année dernière, qui n'ont été que de 75 fr.

Il existe entre ces deux années une autre différence qu'il est essentiel de vous signaler. Les circonstances tout-à-fait exceptionnelles qui, pendant l'année 1848, ont mis le conseil de régence dans la nécessité de s'écarter des principes pour pouvoir, d'une manière efficace, venir en aide au commerce, à l'industrie, et même à l'État, ne se sont point reproduites en 1849. Les censeurs, qui ont donné leur assentiment à ces mesures que les faits accomplis sont venus démontrer avoir été prises autant dans l'intérêt général du pays que dans celui des établissements particuliers qui en ont profité, n'ont pas eu cette année à s'écarter des règles posées par les statuts. Ils ont dû cependant ne pas refuser leur adhésion à certaines concessions, conséquences naturelles de celles de l'année précédente.

Ainsi un nouveau traité a été conclu avec le trésor, ce traité ayant simplement pour but de prolonger les dé-

lais fixés pour le prêt de 150 millions. Divers grands établissements de commerce ou d'industrie ont également demandé des prolongations de crédit. Ces prolongations ont été accordées, mais, en exigeant le paiement d'à-comptes qui, en diminuant la dette, augmentaient les garanties déjà reconnues largement suffisantes.

On peut donc espérer que la Banque aura puissamment contribué à atténuer les déplorables effets de la crise de 1848, sans que les mesures exceptionnelles auxquelles elle a dû consentir lui aient imposé de nouveaux sacrifices.

SITUATION DES CAISSES D'ÉPARGNE DES DÉPARTEMENTS, EN 1849 ET 1850 (1).

Au 31 décembre 1849, le solde total de toutes les caisses d'épargne était de. . . . . 28,800,000 fr.
lesquels joints au solde de Paris de. . . 14,700,000
donnent le total de. 43,500,000
pour l'actif de toutes les caisses d'épargne de France, au 31 décembre 1849.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, l'accroissement des versements dans les départements, en 1850, n'a pas été moins sensible qu'à Paris.

Le montant des dépôts de toutes les caisses d'épargne que nous venons d'annoncer, au 31 décembre 1849, pour 43,500,000 fr.
était, au 30 juin 1850, de 102,500,000

(1) Les renseignements qui suivent ont été consignés dans le rapport sur la caisse d'épargne de Paris, que nous donnons plus loin.

Dans l'*Annuaire pour* 1850, p. 160, nous avons donné le dernier relevé officiel de la situation des caisses d'épargne des départements, de 1846. — Dans l'*Annuaire pour* 1849, p. 258, nous avons publié le total des sommes dues à la fin de chaque mois de 1847 aux caisses départementales par la caisse des dépôts et consignations. — Le compte-rendu des opérations de ces caisses pendant cette année 1847, n'a point encore paru.

Voir, pour la chronologie de la création des caisses d'épargne, de 1818 à 1844, l'*Annuaire pour* 1847, p. 80; on a dit dans l'*Annuaire pour* 1847, p. 80, l'*Annuaire pour* 1848, pp. 117 et 124, les caisses qui ont été fondées en 1845, 1846 et 1847.

Il est vrai que dans cette augmentation de 59 millions sont compris les 34 millions formant le montant des livrets de compensation mis à la disposition des déposants le 1er juin 1850. Ainsi, en retranchant ces 34 millions, il resterait 25 millions pour le montant des versements, déduction faite des remboursements faits à toutes les caisses d'épargne de France dans les six premiers mois de 1850.

Nous avons cherché à recueillir quelques renseignements sur la situation de plusieurs des caisses départementales les plus importantes. Ce qui ressort principalement de notre correspondance avec l'administration de ces caisses qui figurent sur le tableau ci-joint, c'est la reprise des versements déjà sensible dans le dernier semestre de 1849, mais qui a suivi une marche toujours croissante dans les sept premiers mois de 1850.

Avant, comme après la conversion, les caisses d'épargne des départements qui tenaient et qui conservent le premier rang, tant pour le nombre des déposants que pour celui des opérations, sont les caisses d'épargne de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, de Metz, de Nantes, du Havre, de Versailles et de Strasbourg; puis celles de Brest, de Rouen, de Rennes, d'Angers et de Nancy. Viennent ensuite les caisses de Beauvais, d'Avignon, de Laval, de Grenoble, de Boulogne-sur-Mer et de Meaux, qui ont encore une importance relative à la population et qui n'a point diminué dans ces derniers temps. En consultant les rapports et les observations particulières qui nous ont été transmis, ce que nous constatons d'abord est le sentiment général, nous pourrions dire unanime, de la perturbation apportée dans la constitution des caisses d'épargne par les événements politiques de 1848 et par les premières mesures financières qui en ont été la conséquence. Presque toutes les caisses d'épargne partagent notre opinion sur les fâcheux résultats de la conversion *obligatoire* et sur les excellents effets de la loi de compensation. Nous aurions voulu reproduire les reflexions et les faits dont nous devons la communication à la bienveillance de MM. les présidents de ces caisses; mais, malgré toute la satisfaction que nous avons éprouvée à la lecture de ces intéressants documents, les limites de notre travail nous forcent de nous restreindre à cet

égard. Le retour de la confiance est généralement attribué au calme dont les populations ont commencé à jouir depuis quelque temps, et au bon effet produit par la loi réparatrice du 21 novembre 1848, qui a créé les livrets spéciaux, devenus remboursables depuis le 1er juin 1850.

Les vingt-sept caisses d'épargne qui ont fourni les chiffres des tableaux et les indications dont nous venons de vous rendre un compte succinct, sont éparses sur les différentes contrées de la France; elles peuvent, en conséquence, représenter en quelque sorte la totalité des établissements pareils placés dans tous les départements; ces résultats offrent, avec ceux que nous avons obtenus ici, une similitude qu'il était utile de faire remarquer, et la majeure partie des observations les plus importantes qui accompagnaient ces résultats, sont l'expression des sentiments que nous partageons, et de vœux que nous avons déjà formés devant vous. Un fait qu'il nous paraît fort important de constater, c'est que, dans les départements comme à Paris, les classes ouvrières ont continué, aussitôt la reprise de leurs travaux, leurs versements aux caisses d'épargne, et dans beaucoup de localités dans une proportion égale à ce qu'elle était avant l'année 1848.

Ces renseignements nous ont été fournis par les caisses d'épargne de : Angers, Avignon, Beauvais, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Brest, Caen, Chartres, Grenoble, Laval, Le Havre, Lons-le-Saulnier, Louviers, Lyon, Marseille, Meaux, Metz, Nancy, Nantes, Nîmes, Reims, Rennes, Rouen, Sedan, Senlis, Strasbourg, Versailles.

Ces vingt-sept caisses ont reçu les versements suivants :

En 1847.	30,752,810 fr.	36 c.,
En 1848 (deux premiers mois). .	9,209,967	12
En 1849.	12,032,922	21

Elles n'ont remboursé, en 1849, que 3,593,609 fr. 37 c. et les soldes des déposants, étaient, au 31 décembre 1849, de 20,080,821 fr. 69 c.

Elles ont converti en rentes, par suite du décret du 7 juillet 1848, 90,691,678 francs 10 c., donnant 5,665,014 fr. de rentes. Il leur a été alloué à titre de compensation, d'après la loi du 21 novembre 1848, 9,805,615 fr. 27 c.

VILLES et DÉPARTEMENTS.	VERSEMENTS EN 1847.			
	Nombres.	Nouveaux.	Sommes.	
			fr.	c.
Angers (Maine-et-Loire).	5,440	1,008	954,984	86
Avignon (Vaucluse)	2,969	605	532,569	59
Beauvais (Oise).........	3,626	606	561,410	44
Bordeaux (Gironde).....	18,163	3,167	2,878,099	»
Boulogne (Pas-de-Calais)	4,162	674	497,478	22
Brest (Finistère)........	8,577	1,660	1,460,467	08
Caen (Calvados)........	4,243	847	876,172	47
Chartres (Eure-et-Loir).	4,749	563	572,709	28
Grenoble (Isère)........	3,581	591	551,092	06
Havre (le) (Seine-Infer.)	5,755	1,201	933,137	»
Laval (Mayenne)........	3,519	465	458,171	94
Lons-le-Saunier (Jura)..	3,504	728	546,617	42
Louviers (Eure)........	866	169	177,827	26
Lyon (Rhône)...........	20 194	3,409	2,796,049	»
Marseille (Bouch.-du-R.)	23,916	5,032	4,289,815	45
Meaux (Seine-et-Marne).	6,818	1,207	1,137,959	88
Metz (Moselle)..........	10,540	1,594	1,536,875	41
Nancy (Meurthe)........	9,417	1,536	1,508,147	65
Nantes (Loire-Inférieure)	10,075	1,854	1,387,000	63
Nîmes (Gard)...........	2,341	1,152	769,719	66
Rennes (Ille-et-Vilaine) .	4,716	1,079	838,461	31
Reims (Marne)..........	4,065	794	588,272	79
Rouen (Seine-Inférieure)	7,447	1,379	1,364,949	72
Sedan (Ardennes).......	2,054	320	286,087	41
Senlis (Oise)...........	3,775	584	522,125	09
Strasbourg (Bas-Rhin)...	8,566	1,489	1,304,026	42
Versailles (Seine-et-Oise)	9,320	1,432	1,422,583	82
	192,398	35,145	30,752,810	86

VILLES et DÉPARTEMENTS.	VERSEMENTS EN 1849.			
	Nombres.	Nouveaux.	Sommes.	
			fr.	c.
Angers (Maine-et-Loire).	2,640	412	362,861	96
Avignon (Vaucluse).....	816	140	191,997	21
Beauvais (Oise).........	1,428	191	195,952	79
Bordeaux (Gironde).....	8,084	3,131	1,755,888	»
Boulogne (Pas-de-Calais)	960	390	151,727	50
Brest (Finistère)........	3,996	1,334	684,436	10
Caen (Calvados)........	655	286	131,772	»
Chartres (Eure-et-Loir).	1,013	179	162,876	43
Grenoble (Isère)........	1,796	393	305,264	49
Havre (le) (Seine-Infér.)	1,132	497	211,072	»
Laval (Mayenne)........	477	269	93,421	06
Lons-le-Saunier (Jura) .	882	211	121,078	24

VERSEMENTS EN 1848.				SOLDES AU 31 DÉC. 1848.		
Nombres.	Nouveaux.	Sommes, fr.	c.	Déposants.	Sommes, fr.	c.
1,929	382	329,525	50	6,926	2,066,300	54
844	136	141,582	12	2,270	50,571	39
1,126	162	148 580	99	4,349	55,594	99
8,185	1,277	807,593	»	16,781	1,491,6·6	28
1,270	238	153,340	91	2,437	1,156,499	80
3,385	749	467,529	80	1,805	130,281	43
908	195	203,484	15	1,100	35,726	82
1,295	209	173,936	10	1,946	39,202	16
1,358	217	244,617	24	1,798	220,059	03
1,267	306	196,959	»	4,433	380,096	87
745	192	152,426	61	3,484	270,155	77
1,135	236	178,121	29	1,464	43,711	15
349	48	54,279	40	977	74,078	47
4,238	1,077	551,864	»	22,671	1,222,941	56
6,227	1,703	1,181,090	05	22,792	6,823,126	75
2,549	405	393,801	83	2,299	57,588	31
8,073	819	677,216	17	9,438	218,591	17
3,480	516	525,099	58	1,767	120,477	12
3,050	577	379,390	77	9,010	766,662	32
725	173	172,410	36	3,580	56,836	78
»	414	295,C04	74	4,865	81,141	32
2,036	231	127,694	44	2,464	431,408	05
2,216	449	461,275	93	4,124	204 324	51
735	112	94,255	12	478	28,442	49
1,207	203	163,953	32	1,341	30,462	68
3,431	505	492,671	13	6,128	624,522	02
2,942	579	442,266	57	7,367	593,087	17
64,622	12,110	9,209,967	12	148,094	17,273,507	5

REMBOURSEMENTS EN 1849.				SOLDES AU 31 DEC. 1849.		
Nombres.	Soldés.	Sommes, fr.	c.	Déposants.	Sommes, fr.	c.
3,652	433	1,723,072	05	6,905	729,233	18
134	91	20 187	30	2,319	357,857	60
319	146	38,455	70	4,394	(*) 414,929	78
1,284	815	184,986	37	19,088	3,151,585	83
183	137	16,737	77	2,697	341,251	38
766	499	110,807	95	2,644	721,318	51
300	265	25,199	37	1,070	144,689	33
247	154	25,643	76	2,191	181,158	61
553	179	63,464	20	2,012	349,728	16
278	174	26,380	33	4,738	580,579	16
183	154	16,069	52	3 598	361,869	49
497	288	31,553	31	1,490	136,633	97

(*) Y compris la compensation.

Louviers (Eure)........	274	37	37,021	22
Lyon (Rhône)..........	4,755	748	913,111	55
Marseille (Bouch.-du R.)	5,303	2,029	1 148,916	22
Meaux (Seine-et-Marne).	2,037	228	295,668	47
Metz (Moselle)..........	10,495	2 101	1,305,387	70
Nancy (Meurthe)........	4,557	1,530	785,514	73
Nantes (Loire-Inférieure)	2,184	813	315,144	96
Nîmes (Gard)...........	723	185	153,463	12
Rennes (Ille-et-Vilaine)..	»	345	331,398	22
Reims (Marne).........	1,854	390	174,521	46
Rouen (Seine-Inférieure)	3,287	1,467	598,737	58
Sedan (Ardennes).......	834	134	110,177	02
Senlis (Oise)...........	757	269	93,185	50
Strasbourg (Bas-Rhin)...	4,568	683	758,958	57
Versailles (Seine-et-Oise)	4,749	651	643,368	12
	70,238	19,173	12,032,922	21

VILLES.	CONVERSION EN RENTES (Exéc. du décret du 7 juill. 1848.)				COMPENSATION (Loi du 21 juil. 1848.)			LIVRETS existants fin juill. 1850.
	Nombres.	Rentes.	Sommes converties.		Nombres.	Sommes.		
		fr.	fr.	c.		fr.	c.	
Angers........	4,430	161,263	2,615,229	07	4,430	270,921	84	14
Avignon.......	1,648	80,661	1,290,576	»	1,648	135,510	48	1,020
Beauvais......	2,776	109,178	1,746,848	»	2,776	183,419	04	1,039
Bordeaux......	14,370	724,945	11,599,120	»	14,384	1,217,917	68	10,063
Boulogne-sur-Mer.	2,205	89,661	1,434,576	»	2 205	150,630	48	1,764
Brest	6,228	282,645	4,522,320	»	6,183	519,128	22	4,469
Caen	3,855	169,903	2,718,448	»	3,855	282,229	92	1,534
Chartres	2,080	75,557	1,209,029	99	2,078	127,970	41	1,840
Grenoble	1,856	64,733	1,035,928	»	1,856	108,754	44	989
Havre (le).....	3,831	191,872	3,069,952	»	3,819	321,197	52	2,500
Laval	2,952	128,604	2,057,664	»	2,952	216,054	72	2,032
Lons-le-Saunier. .	2,295	79,035	1,264,528	»	2,295	132,775	44	1,986
Louviers......	850	36,041	576,656	»	850	60,548	88	762
Lyon.........	11,873	473,561	7,570,976	»	11,874	794,426	64	11,304
Marseille......	13,517	671,666	10,746,656	»	13,517	1,287,281	»	11,808
Meaux.......	4,114	165,892	2,654,272	»	4,114	278,698	56	3,871
Metz........	6,537	263,688	4,219,008	»	6,510	440,233	92	3,897
Nancy.......	4,962	219,678	3,514,848	»	4,962	369,059	04	1,679
Nantes.......	7,949	377,779	6,044,464	»	7,949	635,668	72	»
Nîmes.......	2,954	112,235	1,795,760	»	2,954	188,554	80	1,638
Rennes	»	161,135	2,578,205	04	»	283,438	97	»
Reims.......	2,803	110,250	1,764,000	»	2,803	185,220	»	1,777
Rouen.......	6,336	322,610	5,161,760	»	6,336	541,984	80	4,554
Sedan.......	1,391	56,280	900,480	»	1,391	110,492	98	1,058
Senlis.......	2,486	90,035	1,440,560	»	2,495	162,960	32	2,231
Strasbourg.....	4,292	170,230	2,723,680	»	4,292	337,031	21	3,507
Versailles.....	5,903	276,879	4,430,054	»	5,906	464,508	24	1,142
	124,491	5,665,915	90,691,678	10	124,434	9,805,615	27	77,978

79	30	5,783	28	989	109,462	33
1,469	986	129,051	40	22,433	2,069,827	98
»	370	199,768	54	17,046	2,684,101	03
272	151	50,859	50	2,376	308,884	88
2.961	2,047	229,317	60	9,438	1,326,783	37
1,377	468	174,445	62	2 829	746,464	80
449	377	55,867	05	9,446	1,067,549	62
236	199	20.675	56	3,546	191,899	09
284	188	46,546	62	5,022	683,271	92
259	189	22,930	66	1,778	215,782	41
3.899	845	148,943	55	4,746	634,116	54
156	98	17,602	95	708	124,573	13
203	179	11,892	25	1,431	114,174	51
829	374	123,800	24	6,437	1,120,493	60
406	211	73,566	90	9,430	1,192,599	48
21,275	10,047	3,593,609	37	150,801	20,080,821	69

COMPTE RENDU DE LA JUSTICE CRIMINELLE

Pendant l'année 1848.

Le compte rendu de la justice criminelle, en 1847, avait constaté un déplorable résultat ; c'était une augmentation fort considérable dans le nombre des délits et des crimes. Les mauvaises récoltes de 1846 avaient, en 1847, amené la disette et toutes les misères qui en sont les tristes conséquences ; elles devaient se traduire en délits et en crimes nombreux contre les propriétés, en rébellions fréquentes contre l'autorité et ses agents ; mais cette situation n'était que passagère : les récoltes de l'année 1847, en donnant l'abondance, devaient rendre le calme aux esprits, et rétablir partout le respect des personnes et des propriétés.

L'année 1848 s'ouvrait donc sous les auspices les plus favorables, et elle devait nous ramener à la situation normale des années précédentes. Ce résultat s'est, en effet, produit. Le nombre des crimes et des délits a diminué dans une progression remarquable en 1848. Ce fait ne s'explique pas par la seule amélioration de l'état général du pays ; mais il faut en voir aussi la cause dans un relâchement momentané de la surveillance, dans le défaut de constatation des crimes et des délits réellement commis ; enfin, dans la mollesse de la répression.

Un grand événement politique s'était, en effet, accompli

dans les premiers mois de 1848.—La Révolution de Février, substituant la forme républicaine au gouvernement monarchique, devait nécessairement amener des perturbations profondes dans tous les services judiciaires : le personnel des parquets presque complétement renouvelé, la crainte et l'incertitude planant sur le sort de la magistrature inamovible, les décrets du gouvernement provisoire changeant la constitution du jury, c'étaient là des faits trop graves pour qu'ils ne se traduisissent pas immédiatement en un affaiblissement marqué dans la poursuite comme dans la répression des crimes.

Cours d'assises. Nombre des accusations. — Le nombre total des accusations contradictoires portées devant les cours d'assises est descendu de 5,857 en 1847, à 4,632 en 1848. La réduction porte presque exclusivement sur les accusations de crimes contre les propriétés. Il y en avait eu, en effet, 4,235 en 1847, et l'on n'en compte plus que 3,020 l'année suivante, soit 29 p. 0/0 de moins. — En 1847, les accusations de crimes contre les propriétés avaient, au contraire, augmenté de 654, ou 18 p. 0/0, comparativement à 1846, et de 839 ou 25 p. 0/0, comparativement à 1845.

Le nombre des accusations de crimes contre les personnes n'a diminué, en 1848, que de 10 unités ; les accusations de cette nature n'avaient point éprouvé, en 1847, un accroissement analogue à celui qui a été signalé dans le nombre des accusations de crimes contre les propriétés.

Nombre des accusés. — Les 4,632 accusations contradictoires de toute nature jugées en 1848 par les cours d'assises, comprenaient 7,352 accusés, 2,457 étaient poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 4,895 pour des crimes contre les propriétés.

En 1847, les cours d'assises avaient jugé contradictoirement 8,704 accusés, dont 2,102 accusés de crimes contre les personnes, et 602 accusés de crimes contre les propriétés. — Ainsi on compte 355 accusés de crimes contre les personnes, et 1,707 accusés de crimes contre les propriétés, de moins en 1848 qu'en 1847.

Si l'on compare l'année 1848 aux précédentes, on voit qu'à l'exception des années 1832, 1833 et 1835, aucune ne présente un nombre aussi élevé d'accusés de crimes contre

les personnes. L'augmentation remarquée pendant les deux premières années était due aux troubles politiques de l'ouest et de Paris, et c'est aussi aux troubles politiques qu'il faut attribuer l'accroissement du nombre des accusés ; car il ne se montre guère que parmi les accusés de crimes politiques, de rébellion et de violences graves envers les agents de l'autorité ou de la force publique.

Cinq années seulement, dans la série des vingt-trois qu'embrasse ce tableau, offrent un nombre d'accusés de crimes contre les propriétés, inférieur à celui de 1848 : ce sont les années 1833, 1834, 1835, 1842 et 1845.

On remarque une très-forte diminution, en 1848, du nombre des accusés de faux, et surtout des accusés de vols domestiques, de vols sur les chemins publics et d'autres vols qualifiés ; au lieu de 4,716 accusés de vols divers, que l'on comptait en 1847, il n'y en a eu que 2,848, en 1848.

Il y a eu augmentation du nombre des accusés de fausse monnaie et d'incendie ; mais, relativement aux derniers, il y a lieu d'observer que le nombre des accusations a diminué d'une manière assez sensible, et s'il a été jugé 169 accusés d'incendie de plus en 1848 qu'en 1847, c'est que 14 accusations de cette nature comprenaient à elles seules 288 accusés traduits aux assises pour incendies de fabriques et de diverses constructions servant à l'exploitation des chemins de fer ; crimes commis par des bandes d'ouvriers égarés immédiatement après la Révolution de Février.

En 1847, il y avait eu 530 accusés jugés pour pillage et dégâts de grains, en bande et à force ouverte ; en 1848, il n'en a pas été jugé un seul ; mais des crimes de pillage et dégâts d'objets mobiliers, de destruction de constructions, d'enlèvement et destruction de registres publics, ont amené devant les cours d'assises 657 individus.

Accusations par département. — La diminution considérable signalée dans le nombre total des accusés jugés, en 1848, pour des crimes contre les propriétés, comparativement à l'année précédente, s'est fait sentir dans 64 départements ; dans 3, on remarque, en 1848, le même nombre d'accusés de cette catégorie qu'en 1847. Dans les 19 autres, il y a eu augmentation ; mais elle n'est de quelque importance que dans 12 d'entre eux, et elle a eu pour cause

quelques affaires exceptionnelles produites par l'agitation politique, et qui comprenaient chacune de nombreux accusés. En réalité, le nombre des accusés de crimes ordinaires contre les propriétés, a diminué dans presque tous les départements, en 1848; seulement la diminution n'a pas été partout la même. Dans 47 départements, elle varie de 30 à plus de 100 p. 0/0. Elle est presque nulle dans 27, parmi lesquels se place le département de la Seine.

Il est digne de remarque, d'ailleurs, que, depuis 23 ans, le nombre des accusés a bien peu varié dans ce département.

Dix autres départements présentent la même uniformité dans la marche de la criminalité, et le nombre des accusés n'y varie presque pas d'une année à l'autre : ce sont le Gers, les Basses-Alpes, la Somme, la Mayenne, le Rhône, l'Aube, l'Yonne, les Hautes-Pyrénées, le Cantal et le Tarn.

Dans 15 dép. le nombre des accusés a été croissant presque chaque année d'une manière notable. Ces dép. sont : Lot-et-Garonne, les Bouches-du-Rhône, le Var, Saône-et-Loire, la Creuse, les Ardennes, la Meurthe, la Meuse, le Gard, Vaucluse, la Marne, les Côtes-du-Nord, la Loire-Inférieure, le Puy-de-Dôme, la Haute-Garonne.

Il y a eu, au contraire, diminution constante dans 10 dép.; dans la Haute-Saône, la Manche, le Nord, le Pas-de-Calais, la Drôme, la Moselle, l'Aveyron, Eure-et-Loire, Seine-et-Oise, les Basses-Pyrénées. La diminution de la première période (1826 à 1830) à la dernière (1846 à 1848) n'est pas moins de 63 p. 0/0 dans le Pas-de-Calais, de 43 p. 0/0 dans le Nord et l'Aveyron ; dans les autres elle dépasse 25 p. 0/0. — Enfin, dans 50 départements, le nombre des accusés a varié d'une année à l'autre, tantôt diminuant, tantôt augmentant.

Les 7,352 accusés jugés en 1848 par les cours d'assises, comparés à la population totale de la France, donnent le rapport de 4,815 habitants pour 1 accusé; en 1847, il y avait 4,067 habitants pour 1 accusé, et 5,125 en 1846.

Le rapport change suivant les dép.; ainsi, tandis que l'on ne compte que 1,548 habitants pour un accusé dans le département de la Seine, 1,638 dans Seine-et-Oise, 1,872 dans la Corse, 2,511 dans les Pyrénées-Or., 2,571

dans Ille-et-Vilaine, 2,681 dans la Seine-Inf. (1), 2,742 dans le Gard (1), enfin 2,981 dans le Tarn ; on trouve 15,461 habitants pour un accusé dans le Pas-de-Calais, 14,262 dans l'Orne, 13,918 dans l'Isère, 13,310 dans les Hautes-Alpes, 12,798 dans la Haute-Loire, 12,245 dans l'Ain, 10,894 dans le Nord, 10,559 dans l'Indre, 10,441 dans le Doubs, 10,345 dans les Deux-Sèvres.

Les 68 autres dép. se classent entre ces deux extrêmes : le nombre des habitants pour un accusé varie de 3,061 à 3,889 dans 11, de 4,112 à 4,979 dans 12, de 5,063 à 5,818 dans 13, de 6,040 à 6,997 dans 12, de 7,019 à 7,951 dans 12, de 8,026 à 8,812 dans 7; enfin il a été de 9,880 dans le Jura.

Dans 59 dép. on compte, en 1848, un nombre d'habitants pour un accusé, plus élevé que le nombre moyen de toute la France, 4,815. Le nombre des habitants pour un accusé est inférieur à ce nombre moyen dans 27 dép. seulement. Ces 27 dép. qui se distinguent par une plus grande criminalité, sont, outre les 8 qui ont été signalés plus haut, la Marne, les Ardennes, la Lozère, l'Ariége, l'Aube, la Haute-Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, les Bouches-du-Rhône, l'Aude, la Haute-Garonne, la Loire-Inférieure, la Vienne, la Meurthe, Vauclüse, l'Ardèche, le Finistère, la Creuse et la Corrèze.

Les accusés de crimes contre les personnes forment, en 1848, le tiers du nombre total des accusés jugés dans toute la France. Les deux autres tiers étaient poursuivis pour des crimes contre les propriétés. En 1847, les accusés de la première catégorie formaient moins du quart du nombre total. En 1846, la proportion était de 27 sur 100. Une seule année, depuis 1826, a présenté un nombre proportionnel plus élevé d'accusés de crimes contre les personnes que celui de 1848 : c'est 1835, où l'on en comptait 34 sur 100.

On remarque une très-grande différence entre les dép. relativement à la division des accusés d'après la nature

(1) Pour établir ce rapport, on attribue aux départements de la Seine Inférieure et du Gard un assez grand nombre d'accusés qui avaient commis dans ces départements les crimes pour lesquels ils ont été jugés dans le Calvados et la Drôme, par suite du renvoi de la Cour de cassation.

des crimes qui leur étaient imputés. Dans 6 dép., le nombre proportionnel des accusés de crimes contre les personnes n'excède pas le cinquième du nombre total. Ainsi il est de 20 sur 100 seulement dans le Cher et le Calvados, après déduction, pour ce dernier département, des 127 accusés de la Seine-Inférieure, qui ont été jugés par la Cour d'assises de Caen, par suite d'un renvoi de la Cour de cassation; de 19 sur 100 dans les Bouches-du-Rhône et le Finistère; de 18 sur 100 dans les Landes; enfin de 11 sur 100 dans la Seine, où l'on remarquait d'ailleurs la même proportion dans les trois années précédentes.

Dans 9 dép., au contraire, plus de la moitié des accusés étaient poursuivis pour des crimes contre les personnes, savoir : la Corse, qui est toujours le premier sous ce rapport, 95 sur 100; Tarn-et-Garonne 70, la Creuse 66, la Corrèze 65, les Basses-Alpes 64, la Seine-Inférieure 59, y compris les accusés renvoyés devant la Cour d'assises du Calvados; la Dordogne 57, le Gers 56, Saône-et-Loire 52 sur 100.

Dans 22 départements, la proportion a varié de 21 à 30 sur 100; dans 29, de 31 à 40 sur 100; enfin, dans les 20 autres de 41 à 50 sur 100.

Sexe des accusés. — Sous le rapport du sexe, les accusés de 1848 se divisent en 6,338 hommes (86 sur 100) et 1,014 femmes (14 sur 100). Le nombre proportionnel des femmes, parmi les accusés, n'avait jamais été aussi faible.

La faiblesse du nombre proportionnel de femmes, en 1848, tient au grand nombre des accusés jugés, cette dernière année, pour certains crimes auxquels les femmes participent peu : les crimes politiques, ceux de rébellion, de pillage et dégâts d'objets mobiliers en bandes, de destruction de constructions et de registres publics.

Le nombre proportionnel des femmes est à peu près le même parmi les accusés de crimes contre les personnes que parmi les accusés de crimes contre les propriétés, si l'on considère chaque catégorie dans son ensemble; mais chaque crime, pris isolément, présente, sous ce rapport, une proportion différente. Ainsi sur 100 accusés d'infanticide, il y avait 92 femmes; 67 sur 100 accusés d'avortement; 61 sur 100 accusés d'empoisonnement; 36 sur 100 accusés de vols domestiques; 26 sur 100 accusés de par-

ricide et de faux témoignage ; 14 sur 100 accusés d'incendie ; 12 sur 100 accusés d'assassinat, de vols qualifiés autres que les vols domestiques ; 8 sur 100 accusés de faux en écriture authentique, privée ou de commerce ; 4 sur 100 accusés de meurtre.

Age des accusés.— Les 7,352 accusés de 1848 se classent ainsi qu'il suit sous le rapport de l'âge : 82 n'avaient pas atteint leur seizième année ; 1,028 étaient âgés de 16 à 21 ans ; 1,157 étaient âgés de 21 à 25 ans ; 1,277 de 25 à 30 ans ; 1,009 de 30 à 35 ans ; 882 de 35 à 40 ans ; 683 de 40 à 45 ans ; 513 de 45 à 50 ans ; 489 de 50 à 60 ans ; 188 de 60 à 70 ans ; 44 enfin de plus de 70 ans.

Les 82 enfants de moins de 16 ans jugés par les Cours d'assises ne sont pas les seuls de cet âge qui eussent commis des crimes, en 1848. Les tribunaux correctionnels en ont jugé 329 autres qui étaient traduits devant eux en raison de leur âge, et parce qu'ils n'avaient pas de complices plus âgés (art. 68 du Code pénal).

Etat civil des accusés. — Parmi les accusés de 1848, il y avait 3,963 célibataires ; 3,068 étaient mariés, et 321 vivaient dans le veuvage; 248 de ceux-ci, 2,418 des accusés mariés avaient des enfants.

Les accusés célibataires forment plus de la moitié du nombre total : 54 sur 100. Cette proportion n'est pas, à beaucoup près, la même dans tous les départements. Plus des trois quarts des accusés des Bouches-du-Rhône étaient célibataires ; il y en avait 69 sur 100 accusés de la Seine, 65 sur 100 accusés de la Loire-Inférieure, 63 sur 100 accusés du Rhône. C'est dans les départements qui renferment de grands centres de population et des villes industrielles que l'on remarque le plus grand nombre proportionnel d'accusés célibataires.

Sur les 882 accusés jugés, en 1848, dans le département de la Seine, 235 seulement (0,27) y étaient nés, 73 sur 100 étaient nés ailleurs. Cette dernière proportion est de 70 sur 100 accusés des Bouches-du-Rhône, 64 sur 100 accusés du Rhône, 54 sur 100 accusés de la Gironde.

Profession des accusés. — Les accusés se distribuent en dix classes, eu égard à leurs occupations habituelles.

La première classe comprend ceux qui travaillent à

la terre ou à de gros ouvrages de toute espèce : les cultivateurs, laboureurs, jardiniers, bergers, bûcherons, terrassiers, mineurs, journaliers; ils sont au nombre de 2,754 et forment près des deux cinquièmes, 375 sur 1,000 du nombre total.

La seconde classe comprend les ouvriers de l'industrie, en bois, en fer, en fil, en laine, en coton, en pierres : maçons, tailleurs de pierres, etc., au nombre de 1,845 (251 sur 1,000);— La troisième, les boulangers, bouchers, meuniers, 208 (28 sur 1,000); — La quatrième, les tailleurs, perruquiers, chapeliers, cordonniers, blanchisseurs, etc., 437 (59 sur 1,000); — La cinquième, tous les individus occupés du négoce, 460 (63 sur 1,000); — La sixième, les voituriers, rouliers, mariniers, 361 (49 sur 1,000); — La septième, les aubergistes, logeurs, etc., 133 (18 sur 1,100); — La huitième, les domestiques attachés à la personne, 456 (62 sur 1,000);— La neuvième, les individus appartenant aux professions libérales, les propriétaires et rentiers, 395 (54 sur 1,000); — La dixième enfin, les gens sans aveu, les mendiants, les vagabonds, 303 (41 sur 1,000).

Les accusés de la dixième catégorie n'étaient pas d'ailleurs les seuls qui vécussent dans l'oisiveté. Il en est plusieurs parmi ceux qui avaient appris une profession qui ne l'exerçaient point. Le nombre total des accusés oisifs, sans qu'ils eussent des moyens d'existence assurés, est de 891, plus du dixième du nombre total.

Parmi ceux qui étaient occupés, 2,156 travaillaient pour leur propre compte, comme chefs d'établissement, et de 4,305 pour le compte d'autrui.

Les habitudes professionnelles exercent, sans contredit, une influence sur la criminalité. Pour en déterminer l'étendue, il faudrait que les recensements de la population fussent faits par profession, ce qui n'a pas encore pu être exécuté. Mais ce qu'il est possible de constater déjà, c'est que la nature des crimes est différente suivant les professions. Ainsi, en 1848, sur 100 accusés de la neuvième classe, celle des professions libérales, 41 étaient poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 59 pour des crimes contre les propriétés. Les proportions sont presque les mêmes pour les accusés de la première classe, celle des

laboureurs, journaliers, cultivateurs : 40 accusés de crimes contre les personnes et 60 accusés de crimes contre les propriétés sur 100.

Instructions des accusés. — Les accusés sont divisés en quatre classes sous le rapport de l'état intellectuel : 3,607 (491 sur 1,000) étaient complétement illettrés; 2,612 (355 sur 1,000) ne savaient que lire, ou lire et écrire imparfaitement, 916 (125 sur 1,000) savaient lire et écrire assez bien pour en tirer parti, 217 enfin (29 sur 1,000) avaient reçu une instruction supérieure à ce premier degré.

Sur 100 accusés de crimes contre les personnes, il y en avait 50 d'illettrés.

Sur 100 accusés de crimes contre les propriétés, il y avait 49 illettrés.

Sur 100 hommes accusés, il n'y en avait que 45 illettrés, tandis que, sur 100 femmes accusées, 72 n'avaient reçu aucune instruction.

On compte 58 illettrés sur 100 accusés de vols qualifiés; 60 sur 100 accusés d'incendie.

Près des 9 dixièmes des accusés du Haut-Rhin (87 sur 100) savaient au moins lire, la proportion est de 82 sur 100 parmi les accusés du Bas-Rhin; de 77 sur 100 parmi ceux de la Meuse et de la Seine; 76 sur 100 parmi ceux de la Côte-d'Or; 75 sur 100 parmi ceux de l'Oise, du Doubs, de la Haute-Saône; 73 sur 100 parmi ceux de l'Ain; 72 sur 100 parmi ceux du Jura; 71 sur 100 parmi ceux de la Moselle; enfin 70 sur 100 parmi ceux de la Meurthe.

Dans le Cher, la Haute-Vienne, les Landes, il n'y avait pas en moyenne plus de 15 accusés sur 100 qui sussent au moins lire, 16 sur 100 dans les Côtes-du-Nord, 20 dans le Finistère, 25 dans le Lot et le Morbihan, de 26 à 30 sur 100 dans le Tarn, Indre-et-Loire, Vaucluse, la Sarthe et la Corrèze.

Résultat des accusations.—Après avoir indiqué le résultat des accusations, celui des accusés, le sexe, l'âge, l'état civil, l'origine, la profession et le degré d'instruction de ceux-ci, il reste à faire connaître les décisions des Cours d'assises à leur égard.

Des 4,632 accusations soumises, en 1848, aux Cours d'as-

sises, 2,294 ont été accueillies entièrement : 2,009 à l'égard de tous les accusés compris dans chaque affaire, et 285 à l'égard d'une partie d'entre eux seulement ; 938 accusations n'ont été admises qu'avec des modifications qui laissaient aux faits le caractère de crime dans 435, et les réduisaient à de simples délits dans les 503 autres. Enfin, 1,400 accusations ont été rejetées en entier.

En 1847, sur 1,000 accusations il n'y en avait eu que 246 de rejetées : un sixième de moins; 545 avaient été entièrement accueillies, et 209 avec des modifications plus ou moins graves. Ces résultats, au point de vue de la répression, laissaient beaucoup moins à désirer que ceux de 1848.

Passant des accusations aux accusés, nous trouvons que sur les 7,352 qui ont été jugés, en 1848, contradictoirement, 3,048 ont été acquittés et 4,304 condamnés, savoir : 36 à mort, 162 aux travaux forcés à perpétuité, 782 aux travaux forcés à temps, 714 à la réclusion, 5 à la déportation, 18 à la détention, 1 au bannissement, 2,549 à l'emprisonnement, 6 à l'amende ; 31 enfants de moins de 16 ans, qui avaient commis, mais sans discernement, les crimes qui leur étaient imputés, ont été envoyés dans des maisons d'éducation correctionnelle pour y être élevés.

Le nombre des condamnations de toute nature prononcées en 1848 est bien inférieur au nombre des condamnations de 1847 ; mais il importe de se rappeler qu'il a été jugé 1,352 accusés de moins en 1848 que l'année précédente.

Le nombre des acquittements aurait dû diminuer aussi, tandis qu'il s'est accru de 2,873, en 1847, à 3,048, en 1848. La première de ces deux années il ne formait que le tiers du nombre total des accusés, tandis qu'en 1848 il en forme plus des deux cinquièmes.

De 1840 à 1847 inclusivement, les résultats des poursuites avaient été presque constamment les mêmes chaque année, et il a fallu des circonstances tout-à-fait exceptionnelles pour rompre, en 1848, cette uniformité, et accroître d'une manière aussi sensible le nombre proportionnel des acquittements Il a déjà été indiqué plus haut que la cause principale était due au décret du 11 mars 1848.



Ce décret, en effet, en abrogeant la loi du 9 septembre 1835, et exigeant désormais 9 voix pour la condamnation quand 7 avaient suffi jusque là, ne pouvait manquer d'accroître beaucoup le nombre des acquittements ; aussi, durant les sept mois qu'il a été en vigueur, a-t-il augmenté de 8 p. 0/0 le nombre proportionnel des acquittés.

Le décret du 18 octobre 1848, qui a rapporté celui du 11 mars précédent, a rendu immédiatement à la répression une grande partie de son énergie ; cependant il est incontestable que, sous l'empire de ce nouveau décret, les acquittements seront encore plus nombreux qu'ils ne l'étaient de 1840 à 1847. Il faut, en effet, toujours 8 voix au moins pour la condamnation, tandis que, d'après l'art. 352 du Code d'instruction criminelle, les accusés reconnus coupables à la simple majorité de 7 voix étaient condamnés toutes les fois que la majorité des juges composant la Cour d'assises ne déclarait pas que le jury s'était trompé et ne renvoyait pas l'affaire à une autre session. Or, de semblables renvois étaient très-rares ; on en comptait 2 ou 3 peine chaque année sur 250 à 300 verdicts rendus à la simple majorité.

Répression par département. — L'affaiblissement de la répression ne s'est pas fait sentir dans tous les départements, comme on serait tenté de le supposer. Ainsi, malgré le décret du 11 mars 1848, le nombre proportionnel des acquittés a diminué dans 21 départements, qui sont : la Mayenne, la Corse, le Doubs, la Manche, le Nord, le Pas-de-Calais, l'Isère, la Loire, les Pyrénées-Orientales, l'Ardèche, Indre-et-Loire, le Loiret, Seine-et-Marne, les Hautes-Pyrénées, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, les Côtes-du-Nord, le Finistère, Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et l'Ariége.

Dans les 4 départements de Maine-et-Loire, de la Haute-Saône, du Cher et de la Marne, le nombre proportionnel des acquittés n'a pas varié ; il a augmenté dans les 64 autres départements. La Cour d'assises de Paris a acquitté 40 accusés sur 100, en 1848, au lieu de 34, en 1847.

Dans 20 départements, plus de la moitié des accusés ont été acquittés en 1848. En 1847, un aussi déplorable résultat ne s'était produit que dans 2 départements.

Les départements dans lesquels la répression a été la plus ferme en 1848 sont : Indre-et-Loire, 17 acquittés sur 100 accusés, en moyenne; le Pas-de-Calais, les Hautes-Pyrénées, 20; le Doubs, 21 ; le Cher, 22; la Seine-Inférieure, 24; l'Aisne et la Mayenne, 25 sur 100.

Le nombre proportionnel des acquittements a été, suivant l'usage, bien moins élevé parmi les accusés de crimes contre les propriétés que parmi les accusés de crimes contre les personnes. Le sexe, l'âge, le degré d'instruction, ont aussi exercé une influence marquée sur le résultat des poursuites.

En matière de vol, le résultat des poursuites varie également eu égard à l'importance du préjudice causé. Ainsi les réponses du jury ont été négatives, en 1848, pour 31 sur 100 des vols d'une importance inférieure à 10 fr. et des simples tentatives de vol; pour 23 sur 100 des vols d'une importance de 10 à 50 fr.; pour 19 sur 100 des vols dont l'importance dépassait 50 fr.

Condamnations à mort.--Exécutions.—Après avoir été de 65 en 1847, le nombre des condamnations à mort est descendu à 36 en 1848. Des 36 condamnés de cette année, 18 seulement ont été exécutés; 2 se sont suicidés après le rejet de leur pourvoi en cassation. La peine des 16 autres a été commuée.

Les 36 condamnés à mort s'étaient pourvus en cassation; 3, après avoir obtenu l'annulation d'un premier arrêt, ont été condamnés à la même peine par la seconde Cour d'assises.

Circonstances atténuantes.— En 1847, le jury avait accordé le bénéfice des circonstances atténuantes à 73 sur 100 des accusés qu'il avait déclarés coupables de crimes. En 1848, la même faveur n'a été accordée qu'à 72 sur 100. L'indulgence, sous ce rapport, a donc été un peu moins large; mais il ne faut pas oublier que le nombre proportionnel des acquittements s'est accru de 8 p. 0/0.

Sur les 2,580 accusés au profit desquels il y a eu déclarations de circonstances atténuantes, 1,229 ont obtenu de la Cour d'assises une réduction de peine de deux degrés. Pour les 1,351 autres, la peine encourue n'a été abaissée que d'un degré; mais, à l'égard de 976 de ceux-ci, elle ne

pouvait pas l'être davantage, car il s'agissait de la réclusion, de la détention, du bannissement et de la dégradation civique, qu'un seul degré sépare des peines correctionnelles. Ainsi, ce n'est qu'à l'égard de 375 condamnés que les Cours d'assises n'ont pas usé de toute l'indulgence qui leur était permise; elles pouvaient, en effet, descendre la peine de deux degrés, et elles l'ont réduite d'un seul.

Vols.— Valeur des objets volés. — Les accusations de vols soumises, en 1848, aux Cours d'assises comprenaient 3,493 vols consommés et 255 tentatives. Les vols consommés avaient eu pour objet : 1,268, de l'argent monnayé ou des billets de banque ou autres; 259, de l'argenterie, des bijoux ou effets précieux ; 255, des marchandises; 489, du linge et des vêtements; 700, des objets mobiliers de toute nature; 169, des comestibles; 166, du blé ou de la farine; 177, des animaux domestiques vivants; 10, enfin, tout ce que les voleurs avaient pu emporter sans distinction.

Le préjudice causé par les 3,012 vols précédents aurait été approximativement de 1,052,082 fr., si quelques restitutions ne l'avaient pas atténué: ce serait en moyenne 346 fr. par vol. Dans le département de la Seine, le préjudice moyen causé par chaque vol aurait été de 723 fr. Il est encore plus élevé dans quelques autres départements.

Crimes contre les personnes.— Les crimes d'empoisonnement, d'incendie, de meurtre et d'assassinat, dont les motifs présumés ont été recherchés et constatés sont au nombre de 924. La cupidité en a inspiré 135, dont 45 incendies allumés par les propriétaires des objets incendiés, afin de s'assurer des primes d'assurances exagérées; 128 ont eu pour cause des dissensions domestiques, des discussions d'intérêt entre parents; 43, l'adultère; 42, la débauche, le concubinage; 17, la jalousie, des contrariétés d'amour; 233, des sentiments de haine ou de vengeance, à la suite de discussion d'intérêts, de voisinage, de querelles, etc.; 56 meurtres ou assassinats ont été commis sur des agents de l'autorité ou de la force publique, à l'occasion de leurs fonctions; 95, à la suite de rixes de cabaret et de jeu; 40, à la suite d'autres querelles ou rencontres fortuites. Enfin, 135 crimes ont eu pour mobiles divers autres motifs qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Contumaces. — Outre les 7,352 accusés traduits devant elles et jugés contradictoirement en 1848, les Cours d'assises ont statué, sans le concours du jury, sur le sort de 356 accusés contumaces impliqués dans 318 accusations ; 7 d'entre eux ont été acquittés, 12 ont été condamnés à la peine de mort ; 24 aux travaux forcés à perpétuité, 203 aux travaux forcés à temps et 110 à la réclusion.

Parmi les accusés jugés contradictoirement en 1848, il s'en trouvait 126 qui avaient été précédemment condamnés par défaut et qui comparaissaient pour purger leur contumace, 45 avaient été condamnés depuis moins d'une année, 58 depuis plus d'un an jusqu'à cinq ; 8 depuis cinq ans jusqu'à dix ; 15 depuis plus de dix ans.

Délits de presse. — Délits politiques. — Les Cours d'assises ont jugé aussi 12 affaires de presse périodique, 15 affaires de presse non périodique et 81 délits politiques, comprenant ensemble 225 prévenus. 157 d'entre eux ont été acquittés, 1 a été condamné à l'amende seulement, 58 à moins d'un an d'emprisonnement, et 9 à un an ou plus.

La Cour d'assises de Paris a jugé 10 affaires de presse et 8 délits politiques ; elle a acquitté 15 prévenus sur les 30 impliqués dans les 18 affaires portées devant elle.

Réhabilitations. — Le bénéfice de la réhabilitation était réservé, jusqu'en 1848, aux condamnés à des peines afflictives et infamantes. Un décret du 18 avril 1848 l'a rendu accessible aux condamnés correctionnels, et a en même temps simplifié les formes de la procédure tracées par le Code d'instruction criminelle. L'effet de ce décret s'est fait immédiatement sentir ; le nombre des lettres de réhabilitation, qui n'était en moyenne que de 20 par année, s'est élevé, en 1848, à 114. Elles ont été accordées : 42 à des libérés des travaux forcés, 38 à des libérés de la réclusion, 34 à des libérés de peines correctionnelles.

Les individus réhabilités étaient : 10, des propriétaires ou rentiers ; 17, des marchands, fabricants ou commis ; 4, d'anciens militaires ; 17, des cultivateurs ou journaliers ; 46, des ouvriers de toutes sortes d'industries ; les 20 derniers appartenaient aux professions libérales.

Tribunaux correctionnels. — Pendant l'année 1848,

les tribunaux correctionnels ont jugé 159,756 affaires qui comprennent 215,919 prévenus. Il y a eu, en 1848 sur 1847, diminution de 25,106 affaires et de 23,472 prévenus.

L'année 1847 avait présenté, ainsi que nous l'avons dit, un accroissement tout-à-fait anormal de crimes et de délits. Aussi la diminution de 1848, qui ramène les totaux des délits et des délinquants à ce qu'ils étaient en 1846 s'explique-t-elle en grande partie par les circonstances toutes naturelles qui ont été indiquées plus haut en rendant compte des travaux des Cours d'assises. Si les affaires correctionnelles ont moins diminué proportionnellement en 1848 que les affaires criminelles, c'est qu'elles avaient éprouvé en 1847 une bien moins forte augmentation.

Nombre des affaires — Nature des préventions. — Jamais le nombre des affaires jugées à la requête des parties civiles n'avait été aussi faible qu'en 1848. Pour retrouver un chiffre qui se rapproche de celui de cette année, il faut remonter jusqu'à 1832, qui fut aussi une année de trouble pour la paix publique et d'inquiétude pour les intérêts privés : c'est qu'il est tout naturel que dans un moment de crise politique les citoyens se montrent gardiens beaucoup moins sévères de leurs droits et de leurs prétentions, surtout lorsqu'il faut, pour les défendre, recourir à des avances de fonds qu'ils sont le plus souvent dans l'impossibilité de réaliser.

La diminution de 1848 a été surtout considérable parmi les prévenus de vol, d'escroquerie, d'abus de confiance et de mendicité, en un mot parmi les prévenus de délits contre la propriété, qui avaient le plus augmenté en 1847.

Le nombre des prévenus de vol est descendu de 41,626 en 1847, à 26,896 en 1848 ; c'est 35 p. 0/0 de moins. Le nombre des accusés de vols qualifiés jugés par les Cours d'assises a diminué davantage encore : de 40 p. 0/0. La diminution est de 31 p. 0/0 parmi les prévenus d'escroquerie, et de 30 p. 0/0 parmi les prévenus de mendicité.

Les divers délits contre les mœurs ont aussi diminué de 20 p. 0/0; mais il y a lieu de craindre qu'en cette matière surtout la diminution ne soit due plutôt au relâchement dans les poursuites qu'à une amélioration dans les mœurs.

On remarque au contraire une augmentation très-notable dans le nombre des prévenus de rébellion, d'outrages et violences envers les agents de l'autorité et de la force publique; 9,070 prévenus seulement avaient été traduits en police correctionnelle pour des délits de ce genre en 1847, tandis qu'il en a été jugé 13,164 en 1848; soit 45 p. 0/0 de plus. C'est la conséquence de l'agitation excitée et entretenue par les événements politiques dans plusieurs départements.

Proportion par départements. — Soixante-six départements présentent, en 1848, moins de prévenus jugés sur les poursuites d'office du ministère public qu'en 1847; mais la diminution est loin d'être égale dans tous.

Dans 22 départements elle est presque nulle; dans 30 elle varie de 11 à 20 sur 100, et dans 18, de 23 à 43 sur 100. Voici les noms de ces derniers : les Bouches-du-Rhône et Tarn-et-Garonne (diminution de 23 sur 100); la Manche, le Bas-Rhin, les Vosges, la Seine (24 sur 100); la Dordogne, les Hautes-Pyrénées (25 sur 100); la Corse et la Meurthe (26 sur 100); la Charente (27 sur 100); les Landes, les Deux-Sèvres, la Seine-Inférieure (29 sur 100); le Doubs et les Basses-Pyrénées (30 sur 100); Lot-et-Garonne (32 sur 100); le Gers (43 sur 100).

Dans les 16 autres départements il y a eu augmentation, mais elle n'est sensible que dans 7, qui sont : les Hautes-Alpes (37 sur 100); la Creuse (25 sur 100); la Corrèze (20 sur 100; les Basses-Alpes, l'Ariége (14 sur 100); les Ardennes et le Cantal (13 sur 100). Dans Maine-et-Loire, la Nièvre, la Haute-Vienne, l'Ain, la Lozère, Vaucluse, le Loiret, le Puy-de-Dôme et la Haute-Garonne, l'augmentation est presque nulle. Dans presque tous ces départements, d'ailleurs, et surtout dans les sept premiers, l'accroissement a porté presque exclusivement sur les prévenus de rébellion et d'outrages envers les agents de l'autorité.

Sexe des prévenus. — Les 215,819 prévenus jugés, en 1848, par les tribunaux correctionnels se divisent en 179,449 hommes (83 sur 100) et 36,370 femmes (17 sur 100). En 1847, le nombre proportionnel des femmes était de 20 sur 100 prévenus.

Parmi les prévenus de délits communs la proportion des

femmes n'atteint pas tout-à-fait 14 sur 100 ; en 1847, elle était de près de 17 sur 100.

Parmi les prévenus de contraventions fiscales, délits forestiers et de pêche, affaires de douanes et de contributions indirectes, les femmes forment, en 1848, plus du cinquième (202 sur 1,000); en 1847, il y en avait 242 sur 1,000.

Le nombre proportionnel des femmes a donc diminué, en 1848, dans les deux catégories de prévenus. Pour les prévenus de délits communs, cette réduction s'explique aisément : d'une part, il y a eu diminution considérable du nombre des prévenus de vol et de mendicité, parmi lesquels se trouve toujours le nombre proportionnel le plus élevé de femmes : de 25 à 27 sur 100 des premiers, et de 18 à 20 sur 100 des seconds; d'autre part, le nombre des prévenus de rébellion et d'outrages envers les agents de l'autorité s'est accru de 45 p. 0/0, et c'est parmi eux qu'il y a, tous les ans, la plus faible proportion des femmes.

Résultat des poursuites. — Sur les 215, 819 prévenus jugés en 1848 par les tribunaux correctionnels, 189,674 ont été condamnés, savoir : 5,417 à un an et plus d'emprisonnement ; 55,444 à moins d'un an de la même peine ; 128,808 à l'amende seulement, et 5 délinquants forestiers à démolir des constructions élevées trop près des forêts; 23,771 ont été déclarés non coupables et acquittés; enfin, 2,374 enfants de moins de 16 ans, reconnus coupables des délits qui leur étaient imputés, mais qui avaient agi sans discernement, ont aussi été acquittés, aux termes de l'art. 66 du Code pénal; toutefois 1,068 d'entre eux seulement ont été rendus à leurs parents; les 1,306 autres ont été envoyés dans des maisons de correction ou des colonies agricoles, pour y être élevés pendant un temps plus ou moins long ; 22 jeunes vagabonds, rendus à leurs parents, ont été placés sous la surveillance de la haute police (art. 271 du Code pénal).

Durée des emprisonnements. — Les 62,167 (1) condamnations à l'emprisonnement prononcées, en 1848, par les tribunaux correctionnels, ont été, en général, de courte

(1) On a dû confondre dans ce nombre les jeunes prévenus envoyés dans des maisons correctionnelles en vertu de l'art. 66 du Code pénal.

durée : 30,370, près de la moitié, étaient de moins d'un mois, et 20,766 d'un à six mois seulement. Depuis 1840, le nombre proportionnel des peines d'emprisonnement de très-courte durée n'a pas cessé de s'accroître, tandis que celui des peines plus longues diminuait, au contraire. De 1841 à 1845, sur 1,000 condamnés à la prison, 122 seulement devaient subir moins de 6 jours de cette peine; on en comptait 126 et 133 sur 1,000, en 1846 et en 1847, et 150 sur 1,000 en 1848.

Circonstances atténuantes. — L'art. 463 du Code pénal a été appliqué, en 1848, à 42,824 condamnés. Si l'on compare ce nombre à celui des condamnés auxquels l'art. 463 était applicable, on trouve le rapport de 571 sur 1,000. En 1847, c'était 584 sur 1,000, et 540 en 1846. De 1841 à 1845, le rapport avait été seulement de 469 à 509 sur 1,000. Cette progression, qui explique d'ailleurs la réduction de la durée des peines d'emprisonnement décèle une tendance bien marquée à l'indulgence de la part des tribunaux.

Les neuf dixièmes des prévenus, condamnés, en 1848, pour mendicité, ont joui du bénéfice de l'art. 463, qui a été appliqué aussi à 854 sur 1,000 condamnés pour vagabondage et à 805 sur 1,000 condamnés pour vol.

Interdiction des droits civiques. — Les tribunaux ont fait, en 1848, une bien plus fréquente application de l'article 42 du Code pénal que durant les années précédentes.

Ils ont interdit à 779 condamnés l'exercice de tout ou partie des droits civiques, civils et de famille, énoncés dans cet article, tandis qu'en 1847 et 1846 ils n'avaient prononcé cette interdiction que contre 128 et 116 condamnés. Cette fréquente application, en 1848, de l'art. 42 du Code pénal, avait évidemment pour but d'écarter de l'urne électorale, ouverte à tous les citoyens par le décret du gouvernement provisoire, des individus qui s'en étaient rendus indignes. Ce fait est, pour ainsi dire, nouveau dans les travaux statistiques, et il devra, à l'avenir, fixer l'attention d'une manière toute particulière.

Appels correctionnels. — Les cours et les tribunaux d'appels ont statué, en 1848, sur 5,983 appels formés contre des jugements rendus en matière correctionnelle. Ces ap-

pels, comparés au nombre total des jugements correctionnels rendus dans le cours de la même année, donnent le rapport d'un appel sur 27 jugements ou autrement 37 sur 1,000. Il y en avait eu 45 sur 1,000.

Il y avait 8,124 prévenus impliqués dans les 5,983 appels jugés en 1848. Ils étaient 5,359 appelants, 2,048 intimés, et 717 appelants et intimés tout à la fois.

Les 5,983 jugements attaqués ont été : 3,558 (59 sur 100) confirmés, et 2,425 (41 sur 100) infirmés en tout ou partie. En 1847, il y avait eu 62 jugements confirmés sur 100, et 38 seulement infirmés. Le nombre des récidives, tant en matière criminelle qu'en matière correctionnelle, a diminué en 1848. Cependant il n'est pas probable queles libérés des bagnes, des maisons centrales et des prisons aient montré, pendant le cours de cette année, plus de respect pour les propriétés et les personnes que durant les années précédentes. Il faut donc attribuer cette diminution à ce que la surveillance s'est relâchée à leur égard, et à ce que les antécédents des accusés et des prévenus ont été recherchés et constatés avec moins de soin que par le passé.

Sur les 7,352 accusés traduits aux assises en 1848, il y avait 144 liberés des travaux forcés, 78 de la réclusion, 490 de plus d'un an d'emprisonnement, et 974 d'un an et moins de la même peine; 39 avaient été condamnés précédemment à l'amende seulement; ensemble, 1,725, qui forment 23,100e du nombre total. En 1847, on comptait 25 récidivistes sur 100 accusés, et 26 en 1846.

Sur 170,890 accusés de 1826 à 1848, il y a eu 35,625 récidivistes, savoir : du bagne, 3,912; de la réclusion, 2,360; de l'emprisonnement à plus d'un an, 12,434; de l'emprisonnement à un an et moins, 16,919.

Les 1,725 accusés en récidive de 1848 avaient subi : 993, près des trois cinquièmes (0,58), une seule condamnation antérieure; 365 en avaient subi deux; 163, trois; 76, quatre; 49, cinq; 79, enfin, de six à dix.

Ces mêmes accusés ont été jugés en dernier lieu : 125 pour assassinat ou meurtre, 48 pour coups ou blessures graves, 41 pour rébellion ou violences graves envers des agents de l'autorité, 101 pour viol ou attentat à la pudeur sur des adultes ou sur des enfants, 45 pour fausse mon-

naie, 113 pour faux divers, 45 pour incendie, 1,050 pour vols qualifiés de toute nature, 157 enfin pour d'autres crimes, dont 82 contre les personnes, et 75 contre les propriétés.

C'est toujours parmi les voleurs que l'on compte le plus grand nombre de récidivistes : ainsi, sur 2,848 accusés jugés, en 1848, pour vols qualifiés, 1,050 étaient en récidive. Pour tous les accusés ensemble, la proportion n'est que de 23 sur 100. Il y avait aussi, en moyenne, cette année, 36 récidivistes sur 100 accusés de coups et blessures envers des ascendants.

Près des deux tiers des accusés en récidive avaient été condamnés, la première fois, pour vols qualifiés ou simples. — On trouve parmi eux 137 femmes, environ 8 p. 0/0. Le nombre proportionnel des femmes est de 14 sur 100 parmi tous les accusés ensemble.

Les Cours d'assises tiennent toujours compte aux accusés de leurs antécédents : elles n'ont acquitté que 290 (17 sur 100) des 1,725 récidivistes traduits devant elles en 1848; les autres ont été condamnés : 19 à mort, 64 aux travaux forcés à perpétuité, 427 aux travaux forcés à temps, 298 à la réclusion, 3 à la déportation, 5 à la détention, et 610 à l'emprisonnement.

La répression est d'autant plus sévère à l'égard des libérés en récidive, que leur première peine avait été plus grave.

C'est dans les départements de l'Isère et de la Seine-Inférieure que l'on trouve, en 1848, le nombre proportionnel le plus élevé d'accusés en récidive; il y en avait 47 sur 100 en moyenne. La proportion était de 40 sur 100 dans le Loiret et les Hautes-Alpes, 39 dans le Nord, 38 dans la Somme et Maine-et-Loire, 37 dans la Meurthe, 36 dans l'Aisne, le Doubs, la Marne, Seine-et-Marne, enfin de 34 à 30 sur 100 dans l'Aube, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Marne, la Loire, la Moselle, le Pas-de-Calais et les Côtes-du-Nord.

Le département de la Seine, qui jusqu'alors se plaçait presque toujours au premier rang sous ce rapport, ne compte que 27 récidives sur 100 accusés, au lieu de 37 en 1847. Une différence aussi remarquable, d'une année à

l'autre, ne peut évidemment s'attribuer qu'au désordre, qui, en 1848, a régné trop longtemps à la préfecture de police, et qui ne permettait guère de rechercher les condamnations antérieures subies par les individus traduits en justice.

Il reste à considérer les récidives dans leur rapport avec les lieux de détention où les peines ont été subies.

Parmi les libérés des bagnes, le nombre proportionnel des récidives a été croissant chaque année, et, après avoir été longtemps plus faible que parmi les libérés des maisons centrales, il est devenu égal en 1847, et même supérieur en 1848. C'est là l'effet de l'introduction, dans notre législation pénale, du principe de l'abaissement des peines d'un ou de deux degrés, par suite de l'admission des circonstances atténuantes.

La large application qui a été faite de ce principe depuis 1832 a évidemment modifié le personnel des bagnes. Les Cours d'assises ne prononcent plus en général les travaux forcés que contre les individus d'une perversité notoire, tandis qu'avant 1832 les magistrats ne pouvaient se dispenser d'envoyer au bagne tous les condamnés auxquels la nature du crime reconnu constant rendait cette peine applicable.

Les résultats constatés attestent d'ailleurs hautement combien il est urgent d'introduire des réformes dans notre système pénitentiaire. C'est beaucoup trop, en effet, que 39 et 37 récidives constatées en cinq ans sur 100 libérations. Malgré le soin qu'apportent les magistrats à rechercher les antécédents des individus poursuivis, il est bien certain que plusieurs réussissent à les dissimuler, et l'on n'exagérerait peut-être pas beaucoup en admettant que la moitié à peine des hommes qui sortent de nos bagnes et de nos prisons reprennent les habitudes d'une vie honnête. Cependant presque tous ont appris à travailler durant leur détention ; ils se sont amassés un pécule qui est considérable pour plusieurs, puisqu'il s'élève jusqu'à 4 et 500 fr. ; et il suffit presque toujours, pour permettre aux autres d'attendre qu'ils aient trouvé des occupations utiles. Beaucoup enfin ont appris à lire et à écrire, ou se sont perfectionnés dans ces connaissances. Tous ces avantages ne sont pas mis à profit, car les récidives sont tout aussi fré-

quentes parmi ceux qui ont un fort pécule, que parmi ceux qui ont moins gagné; parmi ceux qui savaient lire et écrire que parmi les ignorants.

Le nombre proportionnel des récidives varie de bagne à bagne, mais surtout de maison centrale à maison centrale. Il y en a tous les ans 2 et 3 pour cent de plus parmi les libérés du bagne de Toulon, que parmi ceux de Brest et de Rochefort. Les maisons centrales de Poissy, de Melun, de Gaillon, de Loos et de Rennes en donnent toujours beaucoup plus que les autres. Ces résultats dépendent de la population que reçoivent ces maisons. Celles qui viennent d'être signalées ne fournissent tant de récidives que parce qu'elles renferment presque toutes des condamnés du département de la Seine.

Tribunaux de simple police. — Le nombre des jugements rendus par les tribunaux de simple police, qui avait été de 236,255 en 1846, et de 236,607 en 1847, est descendu à 109,025 en 1848. Cette diminution considérable est la conséquence de la Révolution de Février : pendant quelques mois, en effet, la police municipale demeura à peu près inactive sur presque tous les points de la France, soit que d'autres soins plus impérieux occupassent ses agents, soit que l'on n'osât pas constater les contraventions qui se commettaient. Le même fait s'était produit à la suite de la révolution de juillet 1830; mais la diminution avait été alors bien moins considérable, parce que l'ordre avait été plus promptement rétabli.

Les 109,025 jugements prononcés en 1848 ont été rendus: 91,800 contradictoirement, et 17,225 par défaut; 105,529 à la requête du ministère public, et 3,496 sur la poursuite des parties civiles. Ils intéressaient 147,452 inculpés, qui ont été : 17,508 acquittés, 120,506 condamnés à l'amende, et 8,862 à l'emprisonnement. A l'égard de 576, enfin, il y a eu déclaration d'incompétence. Le nombre des inculpés jugés en 1846 et 1847 avait dépassé 300,000.

Les 147,452 inculpés de 1847 étaient poursuivis : 67,345 pour infraction aux lois et règlements relatifs à la sûreté et à la tranquillité publiques; 16,883 pour infraction aux lois et règlements concernant la propreté et la salubrité publiques; 45,841 pour des contraventions rurales, et 17,383

enfin, pour d'autres contraventions diverses, notamment en matière de poids et mesures, de taxe de la viande et du pain, de police des foires et marchés.

Le tribunal de simple police de Paris, qui avait jugé 35,873 contraventions en 1846, et 30,007 en 1847, n'en a jugé que 8,631 en 1848. Celui de Lyon, qui en avait jugé 5,665 en 1847, n'en a jugé que 2,410 en 1848.

Il a été formé 173 appels seulement, en 1848, contre les jugements des tribunaux de simple police (moins de 2 sur 1,000). Les trois cinquièmes des jugements attaqués ont été confirmés.

Officiers de police judiciaire. — Les principaux auxiliaires du ministère public dans l'exercice de la police judiciaire sont de 2,847 juges de paix; 36,819 maires, 1,056 commissaires de police, assistés par 3,764 agents subalternes; 15,493 gendarmes de tous grades (divisés en 2,870 brigades), et 34,928 gardes champêtres communaux. Pour compléter ce dénombrement, il faut ajouter 28,679 gardes particuliers assermentés, 9,941 gardes forestiers et garde-pêche, enfin, 25,736 douaniers, qui n'ont mission de constater que certaines contraventions spéciales.

Nombre des plaintes. — Le ministère public a été saisi, en 1848, de 202,512 plaintes, dénonciations ou procès-verbaux. Il avait dû donner ses soins à 234,481 en 1847, et à 208 685 en 1846.

Les 202,512 affaires de l'année 1848 ont été dénoncées aux magistrats des parquets, savoir: 10,857 par les juges de paix; 24,593 par les maires: 46,524 par les commissaires de police; 81,376 par la gendarmerie; 8,132 par les gardes champêtres; 29,861 enfin par les parties lésées, ou par toute autre voie. 1,169 étaient parvenues à la connaissance du ministère public à la fin de 1847, et elles ont déjà été classées dans le compte de cette dernière année comme n'ayant pu recevoir une direction.

Sur les 202,512 plaintes ou procès-verbaux dont le ministère public a eu à s'occuper en 1848, il y en a eu 79,635 qui ont été, après examen, classés au parquet comme non susceptibles d'être poursuivis; et 1,004, arrivés dans les derniers jours de 1848, n'avaient pas encore été l'objet d'une détermination.

Poursuites abandonnées. — Les affaires laissées sans poursuites après l'instruction préliminaire sont, tous les ans, très-nombreuses : en 1848, il n'y en a pas eu moins de 103,990 : c'est, comme en 1847, un peu plus de la moitié de celles dont le ministère public a eu à s'occuperdans l'année ; 79,635 ont été abandonnées par le ministère public lui-même, après examen et information prises près de ses auxiliaires; 23,974 l'ont été en vertu d'ordonnance des Chambres du conseil non frappées d'opposition, et 381 en vertu d'arrêts de non-lieu des Chambres d'accusation.—L'abandon des poursuites à l'égard de ces 103,990 affaires a été motivé: pour 46,125, sur ce que les faits dénoncés ne constituaient ni crime ni délit; pour 19,532 sur ce que les faits étaient sans gravité et n'intéressaient pas essentiellement l'ordre public; pour 22,959, sur ce que les auteurs des crimes ou délits dénoncés sont restés inconnus; pour 8,264, sur ce que les charges recueillies contre les auteurs présumés des faits étaient insuffisantes; pour 7,110 enfin, sur divers autres motifs.

Parmi les 31,223 affaires impoursuivies, parce que les auteurs des crimes ou délits sont restés inconnus, ou que les charges recueillies contre eux étaient insuffisantes, on compte 211 assassinats, 26 empoisonnements, 128 infanticides, 143 meurtres, 179 viols ou attentats à la pudeur, 2,526 incendies, 6,172 vols qualifiés, 12,725 vols simples ou tentatives de ces divers crimes et délits.

Le nombre des incendies ou tentatives d'incendies demeurés impoursuivis en 1848, a été de 7,403, dont plus de la moitié ont été reconnus au premier aspect ne pouvant être attribués qu'à l'imprudence. Ils avaient pour objet : 3,079 des édifices assurés; 2,836 des édifices non assurés, et 1,488 des bois ou des récoltes en meules ou sur pied.

Arrestations préventives. — La mesure rigoureuse de l'arrestation préventive a été appliquée, en 1848, à 66,865 individus; elle l'avait été à 82,247 en 1847.

Sur les 66,865 inculpés arrêtés préventivement en 1848, il en a été mis 1,416 en liberté provisoire sous caution. Cette faveur avait été accordée, en 1847, à 452 seulement. L'extension qu'elle a recue, en 1848, s'explique par l'abrogation du paragraphe 1er de l'art. 119 du Code d'instruction criminelle, par un décret du 23 mars 1848.

Poursuites contre des fonctionnaires. — Les fonctionnaires ou agents du Gouvernement, inculpés de crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, en 1848, sont au nombre de 86, savoir : 23 maires ou adjoints, 1 directeur de maison centrale, 2 commissaires de police, 1 vérificateur des poids et mesures, 9 employés de la poste, 1 conducteur des ponts-et-chaussées, 1 préposé de pont à bascule, 41 gardes forestiers de divers grades, et 7 douaniers.

Les administrations compétentes ont autorisé la mise en jugement de 18; le Conseil d'État l'a autorisé pour 23 et refusé pour 45.

Des 41 inculpés dont la mise en jugement a été autorisée, 24 ont été déchargés des poursuites ou acquittés; et 17 condamnés : 1 aux travaux forcés à temps, 12 à l'emprisonnement et 4 à l'amende.

Cour de cassation.—Les travaux de la Cour de cassation, en matière criminelle, ont été moins considérables en 1848 que les années précédentes. La section criminelle, qui avait été saisie de 1,308 pourvois, en 1846, et de 1,411, en 1847, n'en a reçu que 1,031, en 1848. Ils étaient dirigés : 975 contre des arrêts ou jugements des Cours et tribunaux du continent, et 56 contre des décisions de la magistrature coloniale.

Il a été statué en 1848 sur 1,222 pourvois. En matière criminelle, 678 arrêts : 92 de cassation, 558 de rejet, et 28 de non-lieu à statuer. En matière correctionnelle, 296 arrêts : 105 de cassation, 81 de rejet et 110 de non-lieu à statuer. En matière de simple police, 111 arrêts : 67 de cassation, 33 de rejet et 11 de non-lieu. Enfin, en matière de discipline de la garde nationale, 71 arrêts : 29 de cassation, 18 de rejet et 27 de non-lieu à statuer ; 39 demandes en réglement de juges et 8 demandes en renvoi pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique ont été accueillies, 2 des premières, et 1 des secondes rejetées.

Sur 4,740 arrêts contradictoires rendus, en 1848, par les Cours d'assises du continent, tant en matière criminelle qu'en matière de délits politiques et de presse, 678 ont été déférés à la Cour de cassation, presque tous par les condamnés; 82 seulement ont été cassés en totalité ou en partie.

Arrestations à Paris. Insurgés de juin. — Il a été opéré 16,873 arrestations, en 1848, par les soins de la préfec-

ture de police ; on ne comprend pas dans ce nombre 6,173 individus arrêtés à la suite de l'insurrection de juin. Il avait été fait 21,991 arrestations en 1847 et 18,568 en 1846; en 1845, le nombre s'élevait à 15,036 seulement.

Les arrestations faites en 1848 l'ont été : 13,628 à Paris, et 3,245 dans la banlieue; 15,295 individus ont été arrêtés en flagrant délit ; 1,303, en vertu de mandements émanés des autorités judiciaires du département de la Seine ; 132, en vertu de mandements émanés des mêmes autorités dans les autres départements; enfin, 143 sur des mandements du préfet de police.

Les individus arrêtés étaient : 14,084, des hommes, dont 3,948 mineurs ; et 2,789, des femmes, dont 532 mineures ; 15,464 étaient Français et 1,409 étrangers ; 10,356 étaient sans antécédents connus ; 6,517 avaient déjà été arrêtés : 1,647 depuis moins d'un an ; et 4,870 antérieurement.

Des 16,873 individus arrêtés, 15,186 ont été traduits devant l'autorité judiciaire, 87 ont été remis à l'autorité militaire, 5 conduits en prison pour y subir des peines, 23 transférés par la gendarmerie dans les départements ou à la frontière, 396 ont été placés dans des hospices ou dépôts de mendicité, 1,176 ont été relaxés, et 258 d'entre eux ont reçu des passe-ports avec secours de route, pour retourner dans leur pays.

Morts violentes. — Parmi les procès-verbaux laissés sans poursuites par le ministère public, 11,519 constataient des décès dont la cause a dû être vérifiée. Il a été reconnu que 1,161 individus étaient morts subitement à la suite de maladies naturelles, que 7,057 étaient victimes d'accidents imputables à eux-mêmes, et que 3,301 avaient attenté à leurs jours.

Suicides. — Le nombre des suicides était de 3,647 en 1847. Il y en a donc eu 341 de moins en 1848 ; mais l'année 1847 avait présenté un accroissement extraordinaire, et le total de 1848 excède encore, malgré la réduction, celui de l'année 1846 et des précédentes.

On comptait 734 femmes parmi les suicidés ; c'est plus du cinquième ; 24 suicidés, 17 garçons et 7 filles, étaient âgés de moins de 16 ans, 91 avaient de 16 à 21 ans, 474 de 21 à 30 ans, 510 de 30 à 40 ans, 706 de 40 à 50 ans, 628 de

50 à 60 ans, 468 de 60 à 70 ans, 190 de 70 à 80 ans, 51 enfin étaient octogénaires ; l'âge de 160 n'a pu être connu.

Le département de la Seine a fourni, en 1848, près du septième des suicides, 481 ; la Seine-Inférieure 122, le Nord 117, Seine-et-Oise 115, l'Oise 99. Il n'y en a eu que 3 dans la Lozère, 5 dans le Cantal, 6 dans l'Aude, la Haute-Loire et les Hautes-Pyrénées, 7 dans la Corse, le Cher, les Hautes-Alpes, la Creuse, l'Ariége.

Grâces et commutations. — A l'occasion de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale, il a été accordé des grâces ou commutations de peine, en exécution de l'ordonnance du 6 février 1818, à 200 détenus des bagnes, 673 détenus des maisons centrales et 229 détenus des prisons départementales ; ensemble 1,102 condamnés ; 566 ont obtenu grâce entière, et 536 une commutation ou réduction de peine. Il n'avait été accordé que 700 grâces ou commutations de peine en 1847, en exécution de cette même ordonnance.

COMPTE-RENDU DE LA JUSTICE CIVILE & COMMERCIALE

Pendant l'année 1848.

Les graves événements de l'année 1848 ont amené une stagnation presque générale des affaires. Aussi le nombre des procès civils, à tous les degrés de juridiction, a-t-il sensiblement diminué.

Cour de cassation. — La chambre des requêtes de la Cour de cassation, qui avait été saisie de 631 pourvois en 1847 ; de 716, en 1846 ; de 604, année moyenne, de 1841 à 1845, n'en a reçu que 381 en 1848.

Il restait 863 pourvois à juger au rôle de la chambre des requêtes, le 31 décembre 1847. En les réunissant aux 381 qui ont été introduits en 1848, on obtient un total de 1,244 pourvois. Il a été statué sur 653 par 647 arrêts, et, le 31 décembre 1848, il en restait 566 à juger ; 25 autres ont été abandonnés par les parties.

Jamais, depuis 1830, la chambre des requêtes n'avait jugé un aussi grand nombre de pourvois. Aussi l'arriéré

a-t-il été sensiblement réduit. Elle ne restait saisie que de 566 pourvois, le 31 décembre 1848, au lieu de 863 au 31 décembre 1847, et de 922 à l'époque correspondante de 1846.

Les 647 arrêts rendus, en 1848, par la chambre des requêtes comprennent 370 arrêts de rejet (572 sur 1,000), et 277 arrêts d'admission. Le nombre proportionnel de ces derniers arrêts a été bien plus élevé qu'en 1847, où il ne dépassait pas 332 sur 1,000 et qu'en 1846, où il était de 363 sur 1,000; mais, de 1841 à 1845, il avait été presque aussi fort qu'en 1848 (417 sur 1,000); de 1831 à 1840, il y en avait eu 446 sur 1,000, année moyenne.

La chambre civile restait saisie, le 31 décembre 1847, de 131 pourvois et la chambre des requêtes en a admis 277 nouveaux, en 1848, ainsi qu'il a été dit plus haut. Il faut y joindre 15 pourvois en matière d'expropriation, ce qui fait ensemble 423 pourvois. 201 ont été jugés en 1848; il en restait par conséquent 222 le 31 décembre de cette année; mais la plupart n'avaient pas été mis en état d'être soumis à la chambre civile, ou bien ils avaient été abandonnés après l'arrêt d'admission de la chambre des requêtes; car en réalité, au 31 décembre 1848 il ne restait que 84 pourvois inscrits au rôle de la chambre civile.

En 1848, cette même chambre a rendu 57 arrêts de rejet et 144 de cassation. La proportion des arrêts de cassation est bien plus forte qu'elle ne l'était précédemment.

Les chambres réunies n'ont rendu, en 1848, que 2 arrêts : 1 de rejet, 1 de cassation.

Cours d'appel.— Le nombre des affaires soumises aux Cours d'appel a diminué de plus d'un quart en 1848. Il n'en a été inscrit que 8,178, au lieu de 11,002 en 1847, et de 10,676 en 1846.

Réunies aux affaires arriérées les affaires nouvelles forment un total de 14,815 causes à juger.

Pendant l'année 1848, les Cours d'appel ont terminé 9,381 affaires anciennes ou nouvelles. Elles ont rendu 6,635 arrêts contradictoires et 907 arrêts par défaut; 1,839 causes ont été rayées des rôles par suite de transaction ou de désistement.

A la fin de l'année 1848, 5,434 affaires attendaient une solution.

Les 5,434 affaires qui restaient à juger, le 31 décembre

1848, étaient inscrites : 2,039 depuis moins de trois mois ; 818 depuis trois mois jusqu'à six ; 1,140 depuis plus de six mois jusqu'à douze ; 1080 depuis un an jusqu'à deux ; 357 enfin depuis plus de deux ans.

Les 3,395 affaires des quatre dernières catégories étaient seules arriérées, aux termes de l'article 80 du décret du 30 mars 1808.

Tribunaux civils. — Le nombre des affaires inscrites pour la première fois aux rôles des tribunaux civils de première instance a sensiblement diminué en 1848. En effet, après avoir été de 121,644 en 1846 et de 126,051 en 1847, il est descendu, en 1848, à 109,912.

Les tribunaux civils ont expédié 117,991 des affaires du rôle qui leur étaient soumises en 1848. Ils en ont terminé 52,769 par des jugements contradictoires et 34,846 par des jugements par défaut ; enfin 30,376 ont été rayées des rôles à la suite de transaction ou de désistement.

Sur les 87,615 jugements contradictoires ou par défaut qui ont terminé un nombre égal d'affaires, 46,299 étaient en premier ressort, et 41,316 en dernier ressort.

Le nombre proportionnel des jugements en premier ressort est, en 1848, de 60 sur 100 jugements contradictoires et de 39 seulement sur 100 jugements par défaut. Ces rapports sont presque les mêmes tous les ans. C'est surtout, en effet, dans les affaires de peu d'importance que les défendeurs s'abstiennent de se présenter devant les tribunaux.

Affaires restant à juger. — Malgré la réduction assez forte du nombre des affaires soumises, en 1848, aux tribunaux civils, ces tribunaux en ont laissé à peu près autant à juger à la fin de l'année qu'à l'époque correspondante de 1847. Les 48,935 affaires qui restaient à juger le 31 décembre de cette année forment les trois dixièmes à peu près (293 sur 1,000) du nombre total.

Pour compléter les travaux d'audience des tribunaux, il faut ajouter aux affaires du rôle dont il vient d'être fait mention, 46,041 affaires portées directement devant eux sans inscription préalable au rôle général. Les jugements prononcés dans ces affaires ont été rendus, 37,065 en audience publique et 8,976 en chambre du conseil. Le nombre des affaires non inscrites aux rôles avait été de 51,329 en 1847, et de 48,824 en 1846.

Adoptions.—Le nombre des actes d'adoption après avoir été de 91 en 1846, et de 105 en 1847, est descendu à 88 en 1848. Les arrêts des Cours ont validé 86 de ces actes.

Les actes d'adoption étaient l'œuvre, 34 d'hommes, 28 de femmes, et 26 de deux époux simultanément. Ils comprenaient ensemble 94 adoptés.

Séparation de corps. — Les demandes en séparation de corps ont été aussi moins nombreuses en 1848 que pendant les années précédentes. De 1,128 en 1846, et 1,168 en 1847, leur nombre est descendu, en 1848, à 939.

Elles étaient formées, 884 par des femmes et 55 par des maris. 16 mariages dataient de moins d'un an; 192, d'un an à cinq ans; 210, de cinq à dix ans; 291, de dix à vingt ans; 128, de vingt à trente ans; 44, de trente à quarante ans; 5 de quarante à cinquante ans; 1, de plus de cinquante ans. La durée de 52 mariages est restée inconnue.

Les tribunaux ont accueilli la demande en séparation dans 655 affaires, et ils l'ont rejetée dans 97. Dans 107 autres, il y a eu désistement à la suite de réconciliation, et 80 ont été abandonnées par les demandeurs sans que le motif ait été indiqué.

Il n'a pas été jugé une seule demande en séparation de corps dans les dép. des Pyrénées-Or., du Gard, du Cantal, de l'Ariège : il n'en a été jugé qu'une dans la Corse, dans l'Aveyron, dans l'Ardèche.

Il en a été jugé 96 dans le dép. de la Seine, 30 dans le Calvados, 23 dans la Seine-Inf., 21 dans la Meurthe, 20 dans l'Eure.

Ventes judiciaires. — Le nombre des ventes judiciaires qui n'avait cessé de s'accroître, chaque année, depuis 1841, où l'on a commencé à le constater, a décru sensiblement en 1848. Les ventes sur saisie immobilière sont celles qui ont le moins diminué en 1848.

Ces diverses ventes judiciaires ont été terminées avec moins de célérité que les années précédentes en raison des nombreux sursis qu'il a fallu accorder, faute d'acquéreurs aux jours indiqués. En 1846 et en 1847, les quatre cinquièmes étaient terminés dans les trois mois; en 1848, il n'y en a plus eu que 711 sur 1,000 d'expédiés dans ce délai.

Chaque vente, en 1846 et en 1847 avait produit de douze treize mille francs en moyenne; en 1848, le produit

moyen des ventes n'atteint pas neuf mille francs : c'est près d'un tiers de moins.

Dans le département de la Seine, il n'a été effectué que 387 ventes en 1848, au lieu de 714 en 1847, et de 650 en 1846. Le produit moyen des ventes qui, dans ce département, était de 85,818 fr. en 1847, et de 88,838 fr. en 1846, n'a été que de 52,679 fr. en 1848. C'est près de 40 pour 100 de moins.

Tribunaux de commerce.— Les affaires commerciales, au lieu de diminuer en 1848, comme les causes civiles, ont, au contraire, augmenté. Il n'en avait été introduit que 239,687 en 1847, devant les tribunaux, et ils ont été saisis de 256,953 en 1848.

Les 256,953 affaires commerciales de 1848 ont été portées, 219,443 devant 220 tribunaux spéciaux, et 37,510 devant 170 tribunaux civils, jugeant commercialement dans les arrondissements dépourvus de tribunaux de commerce.

Il était resté 8,190 causes commerciales à juger, le 31 décembre 1847 ; et 2,205 autres affaires anciennes ont été reportées devant les tribunaux, après avoir été considérées comme terminées par transaction ou abandon dans les comptes précédents. Ces 10,395 affaires anciennes, réunies aux 256,953 qui ont été inscrites pour la première fois aux rôles, en 1848, donnent un total de 267,348 affaires à juger dans l'année. 67,263 ont été terminées par des jugements contradictoires; 141,216 par des jugements par défaut; 4,351 par renvoi devant arbitres; et 45,229 par radiation à la suite de transaction ou de désistement; ensemble, 258,059 affaires terminées. 9,289 seulement moins de quatre centièmes restaient à juger, le 31 décembre 1848.

Sur les 208,479 jugements définitifs contradictoires ou par défaut prononcés, en 1848, par les tribunaux de commerce, 38,662 (185 sur 1,000) étaient en premier ressort et 169,817 (815 sur 1,000) en dernier ressort.

Le tribunal de commerce de la Seine a terminé à lui seul 57,226 affaires commerciales, en 1848; c'est plus du cinquième du nombre total. En 1847, le même tribunal en avait expédié 67,957, un sixième de plus environ. Les tribunaux de commerce qui ont terminé le plus d'affaires

en 1848, après celui de la Seine, sont ceux de Lyon, 13,257; de Rouen, 6,903; de Marseille, 5,341 ; de Bordeaux, 4,934 ; de Caen, 3,231 ; de Toulouse, 2,622; de Nantes, 2,146; de Saint-Etienne, 2,006.

Actes de sociétés commerciales. — L'accroissement des sociétés commerciales, s'est sensiblement ralenti en 1848. Il n'a été déposé aux greffes des tribunaux de commerce, durant cette année, que 1,497 actes de société, au lieu de 2,599 en 1847, et de 2,724 en 1846.

En 1847, il s'était formé 800 sociétés commerciales dans le département de la Seine; en 1848, il n'en a été déclaré que 497. La diminution a porté sur les sociétés en nom collectif, en commandite et par actions nominatives.

Faillites. — En 1848, 3,541 faillites ont été ouvertes, 2,143 sur la déclaration des faillis; 1,229 sur les poursuites des créanciers, et 169 sur les poursuites d'office du ministère public. A ces 3,511 faillites nouvelles, il faut en ajouter 7,051 anciennes qui étaient restées à liquider, le 31 décembre 1847, et l'on a un total de 10,592 faillites dont les tribunaux ont eu à s'occuper en 1848.

Le nombre de faillites avait été plus considérable en 1847 (4,762), et en 1846 (3,795); mais il ne faut pas oublier qu'une foule de commerçants, qui eussent été forcés de déposer leur bilan, ont trouvé un refuge dans le bénéfice de la liquidation judiciaire.

Une lenteur bien regrettable se fait remarquer dans la liquidation des faillites. Sur les 10,592 auxquelles les tribunaux de commerce ont eu à donner leurs soins, 3,253 seulement, les trois dixièmes à peine ont été terminées, en 1848. Il en restait à liquider 7,339 le 31 décembre de cette année.

Des concordats sont intervenus, en 1848, dans 1,746 faillites; 870 ont été terminées par liquidation de l'union; 513 ont été closes pour insuffisance d'actif; et les jugements déclaratifs de 124 ont été rapportés.

Le passif de 303 des 2,616 faillites terminées par concordat ou liquidation de l'union était inférieur à 5,000 francs; celui de 443 variait de 5,001 à 10,000 francs; celui de 1,207, de 10,001 à 50,000 francs ; celui de 302, de 50,001 à 100,000 francs; enfin celui de 361 excédait 100,000 francs.

Ces 2,616 faillites présentaient ensemble 212,824,084 francs de passif, savoir : créances hypothécaires, 20,324,048 francs ; créances privilégiées, 4,472,039 francs ; autres créances chirographaires, 188,027,997.

Les actifs réunis des mêmes faillites s'élevaient à 124,885,289 francs, savoir : actif immobilier, 23,633,917 francs; mobilier, 101,251,372 francs.

En 1847, les 3,032 faillites liquidées présentaient ensemble un actif de 54,600,397 francs et un passif de 156,322,157 francs. Actif et passif bien moins considérables que ceux de 1848, qui sont grossis par les chiffres de quelques faillites importantes du département de la Seine notamment. Une seule de ces faillites offrait 62,687, 872 francs d'actif pour couvrir 44,471,740 francs de passif. Il y a eu dans cette faillite abandon de l'actif et liquidation judiciaire, conformément au décret du 22 août 1848.

Le dividende obtenu, soit par le concordat, soit par la liquidation de l'union, a été inférieur à 10 pour 100 dans 381 faillites; il a varié de 10 à 25 pour 100 dans 1,248; de 26 à 50 pour 100 dans 577 ; de 51 à 75 pour 100 dans 73; de 75 à 100 pour 100 dans 103. Les créanciers chirographaires n'ont rien reçu dans 135 faillites; dont l'actif a été absorbé par les créances privilégiées. Enfin, le dividende de 99 faillites suivies de concordat n'a pas été indiqué, parce que l'actif abandonné aux créanciers n'avait pas pu être réalisé immédiatement.

Justices de paix. — Il y a en France, 2,847 juges de paix. Ces magistrats agissent en matière civile, tantôt comme conciliateurs, en cherchant à terminer à l'amiable les différends qui s'élèvent dans leurs cantons respectifs, tantôt comme juges, en statuant sur les affaires de leur compétence qu'ils n'ont pu concilier ; ils ont, en outre, des attributions extra-judiciaires, ils convoquent et président les conseils de famille, délivrent des actes de notoriété, reçoivent des actes d'émancipation, apposent et lèvent les scellés, etc. Les travaux de juges de paix sont constatés par arrondissement, sous ce triple point de vue, dans le compte général de la justice civile, et l'état suivant en présente le résumé, tant pour l'année 1848 que pour les précédentes depuis 1834.

TRAVAUX DES JUGES DE PAIX.

			annuels par période.		des années.		
			de 1834 à 1840.	de 1841 à 1845.	1846.	1847.	1848.
1° Attributions concilia-toires.	Nombre des avertissements délivrés par les juges de paix. (Loi du 25 mai 1838, article 17)		»	1,755.517	2,195.375	2,312,463	2,298,761
	Nombre des affaires portées en conciliation devant les juges de paix, en dehors de l'audience, en vertu de l'article 17 de la loi du 25 mai 1838.	conciliées	»	568.298	726,556	733,284	714,604
		non conciliées	»	199,604	259,567	272,038	284,038
	Nombre des affaires soumises au préliminaire de conciliation, aux termes des art. 48 et suivants du C. P. C.	conciliées	38,231	28.790	24,776	24,806	21,008
		non conciliées	47,005	39,434	39,440	39.787	36,495
2° Attributions judiciaires.	Nombre des affaires restant à juger de l'année précédente		8,462	8,922	9,353	9,142	9,336
	— des affaires introduites dans l'année	par comparution volontaire (1)	144,918	96,374	37,750	28,451	18,438
		sur citation	486,106	566,065	599,228	598,416	526,905
	Total des affaires à juger		636,486	671,361	646.331	636,009	554,679
	Résultat des affaires.	Affaires jugées contradictoirement	137,754	178,531	191,095	191,266	165,898
		— — par défaut	88.415	112,527	123,954	127,712	116,935
		— transigées, abandonnées, etc.	381.538	370 904	321.766	307,592	262,255
		Total des affaires terminées	627,707	661 962	636,845	626.570	545,088
		Affaires restant à juger le 31 décem.	8,779	9 399	9,516	9,429	9.591
3° Attributions extrajudi-ciaires.	Conseils de famille convoqués et présidés		»	78.505	74 065	81,040	72 430
	Actes de notoriété délivrés		»	40 554	9.415	8,738	9 201
	— d'émancipation reçus		»	9,273	8,187	8,606	7.388
	Appositions de scellés		»	18,387	16,918	19,745	16,465

(1) Le nombre des affaires introduites devant les tribunaux de paix par compa-on volontaire n'est si considérable, de 1834 à 1845, que parce que ces affaires ont mal classées dans les comptes des juges de paix. Ces magistrats en ayant connu me conciliateurs plutôt que comme juges, la plupart auraient dû être classées les affaires portées en conciliation en dehors de l'audience.

Juges de paix. — Les 2847 juges de paix n'ont pas été moins occupés en 1848 qu'en 1846 et en 1847. Ils ont délivré 2,296,761 billets d'avertissement pour appeler les parties devant eux, sans frais. C'est, en moyenne, 807 par chaque juge de paix.

Plus de la moitié de ces billets d'avertissement sont restés sans effet : les parties appelées ne se sont présentées devant les juges de paix que dans 995,642 affaires. Ces magistrats, après avoir entendu les parties, ont réussi à concilier 714, 604 affaires, plus des sept dixièmes (72 sur 100). La proportion des affaires arrangées de la sorte était de 73 sur 100 en 1847, et de 74 sur 100 en 1846.

Comme juges civils, les juges de paix ont été saisis, en 1848, d'un moins grand nombre d'affaires qu'en 1847 et en 1846. Ces deux dernières années, le nombre des causes portées devant eux avait été de près de 650,000, et, en 1848, le total de celles qu'ils ont eu à juger n'est que de 554,679, soit 14 centièmes de moins.

Conseils de prud'hommes. — La juridiction des conseils de prud'hommes s'étend chaque année, le nombre de ces conseils était, en 1848, de 71 ; en 1847, on en comptait 64 seulement. Comme les juges de paix, ils sont tantôt conciliateurs, tantôt juges. Leurs efforts pour concilier les contestations qui s'élèvent entre les marchands-fabricants, chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers, compagnons et apprentis, sont rarement infructueux. Ainsi, sur 18,248 affaires introduites, en 1848, devant les conseils de prud'hommes, *en bureau particulier*, 1,582 seulement (87 sur 1,000) ont été, après le refus des parties de s'arranger à l'amiable, renvoyées devant *le bureau général*, pour être jugées ; mais elles n'y ont pas toutes été portées. Dans 945, les parties, mettant à profit, après réflexion, les observations et les avis du *bureau particulier*, ont transigé, et *le bureau général* n'a eu, en définitive, à statuer que sur 637 affaires, qu'il a réglées par 410 jugements en dernier ressort et 227 en premier ressort ; 12 seulement de ceux-ci ont été frappés d'appel.

Sur les 71 conseils en exercice en 1848, il y en a 3 qui n'ont été saisis d'aucune affaire ; 13 ont connu de moins de 20 ; et 18 de 20 à 50 affaires. Les quatre conseils du dé-

partement de la Seine ont été saisis ensemble de 7,075 affaires *en bureau particulier*. *En bureau général*, ils ont rendu 452 jugements. Les conseils les plus occupés après ceux de Paris ont été ceux de Lyon, 2,267 affaires; de Saint-Étienne, 1,917 ; de Rouen, 810 ; de Tours, 648 ; du Cateau, 362 ; d'Elbeuf, 348 ; de Reims, 342 ; de Nancy, 330 ; de Roubaix, 308.

Le conseil de Strasbourg a seul exercé les attributions de police conférées par l'article 4 du décret du 3 août 1810. Il a prononcé 3 jugements de condamnation contre 3 inculpés de troubles apportés à l'ordre et à la discipline de l'atelier.

Notaires. Actes notariés. — Il y avait 9,781 notaires en exercice en 1848. Ils ont reçu ensemble 2,777,358 actes, soit, en moyenne, 284 par chaque notaire. En 1847, ils en avaient reçu 3,582,977 : soit 805,639 (225 sur 1,000), de plus.

En 1847, on comptait 101 actes par 1,000 habitants; en 1848, ce n'est plus que 78.

ÉTAT DES CHEMINS DE FER EN FRANCE

Longueur des lignes. — Dépenses. — Recettes. Bénéfices en 1849 (1).

Les chemins de fer exploités, en construction, classés ou projetés en France, peuvent se répartir, par rapport à leur situation à l'égard de Paris, en cinq zones bien distinctes, savoir :

1° NORD. — Paris en Angleterre et en Belgique.

2° NORD-OUEST ET OUEST. — Paris au Havre, et à Cherbourg. — Paris à Rennes.

3° CENTRE ET SUD-OUEST. — Paris à Nantes, Bordeaux, La Teste, Bayonne, Limoges et Clermont.

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1850, p. 182, un article de M. A Dumont, avec des tableaux indiquant le nombre des actions, les valeurs nominales, le fonds social primitif, les emprunts, ; prêts et subventions, et le coût total de chaque ligne.

4° Sud et Sud-Est. — Bordeaux à Beaucaire. — Paris à Troyes et à Marseille. — Lyon à Roanne.

5° Est et Nord-Est. — Paris à Strasbourg et à Bâle.

Si, de cette division générale, on descend à l'énumération détaillée des lignes, on obtient le tableau (1) suivant :

1° NORD.

Paris à la frontière belge, par Lille et Valenciennes	335 k. en exploitation.
Creil à Saint-Quentin	102 k. idem.
Saint-Quentin à Maubeuge	102 k. en projet.
Lille à Calais et Dunkerque	143 k. en exploitation.
Fampoux à Hazebrouck	58 k. abandonné.
Amiens à Boulogne	124 k. en exploitation.

Résumé.

Longueur exploitée par les compagnies.	704 kilom.
Longueur projetée non classée	102 —
Longueur abandonnée	58 —
Total	864 —

2° NORD-OUEST ET OUEST.

Paris à Saint-Germain et au Pecq	17 k. en exploitation.
Chemin de fer atmosphérique (s'embranchant au Pecq sur le chemin de Saint-Germain)	3 k. 1/2 idem.
Paris à Rouen (s'embranchant à Colombes sur le chemin de Saint-Germain)	128 k. idem.
Rouen au Havre	95 k. idem.
Malaunay à Dieppe	50 k. idem.
Mirville à Fécamp	15 k. abandonné.
Paris à Caen (s'embranchant à Bonnières sur le chemin de Rouen avec embranchement de Serguigny à Rouen)	250 k. classé, resté à l'état de projet.
Caen à Cherbourg	131 k. 1/2 idem.
Paris à Versailles, rive droite (s'embranchant à Asnières sur le chemin de Saint-Germain)	18 k. en exploitation.
Paris à Versailles, rive gauche	17 k. idem.
Versailles à Chartres	74 k. idem.
Chartres à Rennes	294 k. en construct.
Embranchements du Mans sur Caen et de Chartres sur Alençon	182 k. classé, resté à l'état de projet.

(1) Nous n'avons pas compris dans ce tableau les petits chemins de fer en exploitation ne servant qu'à des usages spéciaux, ni les lignes projetées auxquelles on ne semble plus vouloir donner suite en ce moment.

Résumé.

Longueur exploitée par les compagnies......	328 k. 1/2.
Longueur exploitée par l'État................	74 k.
Longueur en construction par l'État...... ...	294 k.
Longueur classée, mais restée à l'état de projet.	563 k. 1/2.
Longueur abandonnée..........................	15 k.
Total............	1,275 k.

3° CENTRE ET SUD-OUEST.

Paris à Sceaux........................	11 k.	en exploitation.
Paris à Orléans....	133 k	idem.
Orléans à Tours........................	115 k.	idem.
Tours à Bordeaux........................	355 k.	en construction.
Tours à Angers........................	108 k.	en exploitation.
Angers à Nantes........................	90 k.	en construction.
Bordeaux à La Teste....................	52 k.	en exploitation.
Bordeaux à Bayonne (avec embranchement de Mont-de-Marsan à Tarbes et de Dax à Pau)...................	216 k.	étudié et resté à l'état de projet.
Orléans à Vierzon (centre).............	80 k.	en exploitation.
Vierzon à Châteauroux................	60 k.	idem.
Châteauroux à Limoges................	134 k.	classé et resté à l'état de projet.
Vierzon à Bourges et Nevers...........	102 k.	en exploitation.
Le Bec d'Allier à Clermont............	250 k.	classé et resté à l'état de projet.

Résumé.

Longueur exploitée par les compagnies.......	661 k.
Longueur en construction par l'État..........	445 k.
Longueur classée et restée à l'état de projet...	384 k.
Longueur étudiée et restée à l'état de projet...	216 k.
Total.............	1,706 k.

4° SUD ET SUD-EST.

Bordeaux à Cette avec embranchement de Toulouse sur Castres............	526 k.	abandonné.
Cette à Montpellier....................	27 k.	en exploitation.
Montpellier à Nîmes....................	52 k.	idem.
Alais à La Grand'-Combe et à Beaucaire.	86 k.	idem.
Paris à Tonnerre......................	197 k.	idem.
Tonnerre à Dijon	123 k.	en construction.
Dijon à Châlons-sur-Saône.............	69 k.	en exploitation.
Châlons-sur-Saône à Lyon..............	131 k.	abandonné.
Lyon à Avignon........................	250 k.	idem.
Embranchement sur Grenoble..........	90 k.	idem.
Avignon à Marseille....................	120 k.	en exploitation.
Embranchement d'Aix..................	24 k.	abandonné.
Marseille à Toulon......................	64 k.	à l'étude et resté à l'état de proj.

Saint-Etienne à Givors et à Lyon........	60 k. en exploitation.
Saint-Etienne à la Loire à Andrezieux)..	21 k. idem.
Andrezieux à Roanne.............. ...	70 k. idem.
Montereau à Troyes	102 k. idem.
Dijon à Mulhouse, avec embranchement sur Gray et sur Montbelliard........	264 k. classé et resté à l'état de projet.
Embranchement de Dôle sur Salins......	37 k. idem.

Résumé.

Longueur exploitée par les compagnies......	538 k.
Longueur exploitée par l'État..............	266
Longueur en construction par l'État........	123
Longueur classée et restée à l'état de projet..	301
Longueur étudiée et restée à l'état de projet.	64
Longueur abandonnée......................	1,021
Total..............	2,313 k.

5° EST ET NORD-EST.

Paris à Vitry-le-Français..............	204 k. en exploitation.
Vitry-le-Français à Frouard............	140 k. en construction.
Nancy à Metz..........................	57 k. en exploitation.
Metz à Saarbruck......................	72 k. en construction.
Nancy à Sarrebourg....................	77 k. idem.
Sarrebourg à Strasbourg...............	71 k. idem.
Embranchement de Reims...............	31 k. idem.
Saint-Diziers à Gray..................	37 k. classé, mais resté à l'état de projet.
Strasbourg à Bâle.....................	140 k. en exploitation.
Mulhouse à Thann.....................	21 k. idem.

Résumé.

Longueur exploitée par les compagnies......	422 k.
Longueur en construction par les compagnies.	319
Longueur en construction par l'Etat........	72
Longueur classée et restée à l'état de projet..	37
Total..........	850 k.

Récapitulation générale de tous les chemins de fer français.

Longueur exploitée par les compagnies.	2,653 k. 1/2.	2,993 k. 1/2.
Longueur exploitée par l'Etat........	340	
Longueur en construction par les compagnies......................	319	1,253
Longueur en construction par l'Etat..	934	
Longueur classée et restée à l'état de projet......		1,285 1/2
Longueur étudiée et restée à l'état de projet..... ...		280
Longueur projetée..............................		102
Longueur abandonnée...........		1,094
Total................		7,008 k.

Paris à la frontière belge par Lille, Valenciennes et Saint-Quentin.

Cette grande ligne (dans laquelle nous ne comprenons pas l'embranchement d'Amiens à Boulogne dont nous parlerons plus bas, celui de Fampoux à Hazebrouck, qui semble complétement abandonné, et celui de Saint-Quentin à Maubeuge, que la compagnie du Nord a déjà voulu construire, ce qu'elle n'a pu faire, ne s'étant pas entendue avec l'État sur les conditions), est actuellement totalement en exploitation. Le 1er janvier 1850 on a ouvert la section de Chauny à Tergnier, et le 9 juin suivant celle de Tergnier à Saint-Quentin.

Les comptes de l'exercice 1849, présentés à l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 1850, ont donné les résultats suivants :

Recettes.	17,841,312 19
Dépenses.	7,036,826 25
Bénéfice net.	10,804,485 94

Les sommes dépensées au 31 décembre 1849 pour l'établissement du chemin, montaient à 193,023,596 fr. 09 c. On évaluait, à cette époque, les dépenses restant à faire pour l'entier achèvement du chemin, à 12 millions, soit un total de 205 millions.

Au 16 décembre 1850, les recettes d'exploitation, à partir du 1er janvier, montaient à 22,788,809 fr. 57 c.

Il y a eu entre ce chemin et l'État un traité signé, qui, n'ayant pas été approuvé par les actionnaires, a été de droit annulé.

Amiens à Boulogne.

Voici les résultats des neuf mois d'exercice du 1er avril au 31 décembre 1849.

Recettes.	1,368,478 80
Dépenses.	935,297 89
Bénéfice net.	433,180 91

Le 1er semestre de 1850 a présenté les résultats suivants :

Recettes.	820,651 03
Dépenses.	648,681 17
Bénéfice net.	171,969 86

Au 5 décembre 1850, les recettes d'exploitation, à partir du 1er juillet 1850, montaient à 1,048,141 fr. 65 c.

Paris à Saint-Germain et au Pecq.

Voici le résultat des recettes et dépenses d'exploitation de l'année 1849 :

Recettes.	1,671,328 68
Dépenses.	650,333 89
Bénéfice net.	1,020,994 79

Au 31 décembre 1849, les dépenses d'établissement du chemin montaient à 24,927,759 fr. 58 c.

Paris à Rouen.

Voici les résultats des trois semestres d'exploitation, commençant le 1er janvier 1849, le 1er juillet 1849 et le 1er janvier 1850.

Recettes ...	3,595,354 93	4.652,210 36	3,933,025 45
Dépenses...	2,544,994 85	2,837,222 40	2,571,383 72
Bénéfice net.	1,050,360 08	1,814,987 96	1,361,841 73

Au 14 décembre 1850, les recettes d'exploitation, à partir du 1er juillet 1850, montaient à 4,567,530 fr. 30 c.

L'établissement du chemin avait absorbé, au 30 juin 1850, nne sommme de 67,176,338 fr. 58 c.

Rouen au Hâvre.

Voici les recettes et dépenses d'exploitation pour les deux semestres, commençant l'un, le 1er septembre 1849, et l'autre le 1er mars 1850.

Recettes.	1,649,293 76	1,898,516 26
Dépenses.	1,407,939 57	1,462,025 73
Bénéfice net.	241,354 19	436,490 53

Au 14 décembre 1850, les recettes de l'exploitation, à

partir du 1er septembre 1850, montaient à 10,091,736 fr. 15 c.

Au 31 août 1850, les dépenses d'établissement du chemin atteignaient 53,487,904 fr. 08 c.

Malaunay à Dieppe.

La compagnie des chemins de fer de Dieppe et de Fécamp a définitivement renoncé à la construction de l'embranchement de Mirville à Fécamp, pour ne s'occuper que de celui de Malaunay à Dieppe.

Voici les recettes et dépenses de l'exploitation pendant l'exercice annuel qui a commencé le 1er avril 1849 :

Recettes.	767,625 95
Dépenses.	589,334 18
Bénéfice net.	178,291 77

Au décembre 1850, les recettes d'exploitation, à partir du 1er avril 1850, montaient à 603,726 fr. 60 c.

Au 31 mars 1850 les dépenses d'établissement de la ligne montaient à 13,005,116 fr. 41 c.

Paris à Caen et à Cherbourg.

On ne s'est pas occupé de cette ligne depuis la révolution de Février.

Paris à Versailles (rive droite).

Voici le résumé des comptes des recettes et dépenses de cette ligne pendant l'année 1849 :

Recettes.	1,016,398 95
Dépenses.	588,546 64
Bénéfice net.	427,852 31

La somme dépensée au 31 décembre 1849, pour l'établissement du chemin montait à 18,441,210 fr. 07 c.

Paris à Versailles (rive gauche).

Voici le résumé des comptes d'exploitation de l'exercice du 1er octobre 1848 au 3 septembre 1849 :

Recettes.	820,124 18
Dépenses.	611,411 86
Bénéfice net.	208,712 32

Au 30 septembre 1849 l'établissement du chemin et l'achat du matériel avaient coûté à la compagnie 16,873,763 fr. 35 c.

Paris à Chartres et Rennes.

Cette ligne est entre les mains de l'État, qui exploite la partie comprise entre Versailles et Chartres dont l'ouverture a eu lieu le 12 juillet 1849. Le restant est en construction.

Les recettes du 12 juillet au 31 déc. 1849, montent à 684,971 f. 10 c.
Celles du 1er janvier au 8 déc. 1850, montent à 1,790,726 fr. 73 c.

Cette ligne étant exploitée par l'État, on n'en peut connaître ni les recettes diverses, ni les dépenses d'exploitation.

Paris à Sceaux.

La compagnie qui exploite cette ligne est en faillite. Voici le résultat de l'exploitation en 1848 et 1849 :

	1848	1849
Recettes.	234,402 84	241,305 25
Dépenses.	409,029 40	309,632 65
Déficits.	74,626 56	68,327 40

Paris à Orléans.

Voici les recettes et dépenses d'exploitation de cette ligne durant l'année 1849 :

Recettes.	10,843,169 14
Dépenses.	5,586,550 44
Bénéfice net.	5,246,618 70

Au 15 décembre 1850 les recettes d'exploitation depuis le 1er janvier 1850 montaient à 9,504,168 fr. 16 c.

Au 28 février 1820 l'établissement de cette ligne avait coûté à la compagnie 57,443,125 fr. 89 c.

Orléans à Bordeaux.

Voici le résumé des recettes et dépenses de l'exploitation du 1er juillet 1849 au 30 juin 1850.

Recettes.	3,925,630 30
Dépenses.	2,245,285 02
Bénéfice net.	1,680,345 28

Au 8 décembre 1850 les recettes d'exploitation depuis le 1er juillet 1850 montaient à 1,986,193 fr. 94 c.

Au 30 juin 1850 les dépenses d'établissement montaient à 24,086,478 fr. 22 c.

On n'a ouvert aucune nouvelle section cette année. L'on ne va toujours que jusqu'à Tours.

Une loi, en date du 6 août, approuvée par les actionnaires, a modifié quelques articles du cahier des charges. La principale clause porte que la concession est fixée à 50 ans. » Les autres sont trop détaillées pour que nous en parlions ici.

Tours à Nantes.

Résumé des recettes et dépenses d'exploitation du 21 décembre 1848 (ouverture du chemin) au 30 septembre 1849.

Recettes.	604,205 40
Dépenses.	578,029 53
Bénéfice net.	26,175 87

Au 30 septembre 1850 les recettes d'exploitation à partir du 1er octobre 1849, montaient à 1,594,314 fr. — Au 13 décembre 1850, elles montaient, à partir du 1er octobre 1850, à 341,473 fr. 35 c.

On n'a ouvert, cette année, aucune nouvelle section sur cette ligne.

Au 30 septembre 1849, les dépenses d'établissement de cette ligne montaient à 6,006,951 fr. 89 c.

Une loi approuvée par les actionnaires, et datée du 6 août 1850, a modifié certaines parties du cahier des charges. La concession a été portée à 50 ans. Les autres clauses sont trop détaillées pour trouver place ici.

Bordeaux à La Teste.

Les comptes d'exploitation de cette ligne pendant l'année 1849, présentaient les résultats suivants :

Recettes.	186,947 45
Dépenses.	214,341 37
Déficit.	27,393 92

Bordeaux à Bayonne.

Rien de nouveau cette année sur cette ligne.

Orléans à Vierzon (centre).

Cette ligne est actuellement en exploitation sur toute sa longueur, par suite de l'ouverture, en septembre 1850, de la section de Nérondes à Nevers.

Voici le résumé des recettes et dépenses d'exploitation de 1849 :

Recettes.	3,483,418 63
Dépenses.	1,953,560 28
Bénéfice net.	1,529,858 35

Au 15 décembre 1850 les recettes de l'exploitation, depuis le commencement de l'année, montaient à 3,572,205 f. 37 c.

Bordeaux à Cette.

Rien ne semble faire espérer en ce moment que l'on s'occupe de nouveau de cette ligne.

Cette à Montpellier.

Les comptes d'exploitation de l'exercice 1849 présentent les résultats suivants :

Recettes.	»	444,731 75
Dépenses d'exploit.	296,982 32	361,245 17
Intérêts de l'empr.	64,262 78	
Bénéfice net. . . .		83,486 58

Montpellier à Nismes.

Il ne nous est parvenu aucun renseignement sur les opérations de ce chemin, qui est affermé à une société d'exploitation.

Alais à la Grand'-Combe et à Beaucaire.

Voici le résumé de l'exploitation de 1849.

Recettes.	1,848,628 40
Dépenses.	972,138 79
Bénéfice net.	876,489 61

Paris à Lyon et à Avignon.

On s'est beaucoup occupé de la concession de cette importante ligne à l'industrie privée; l'Assemblée nationale avait décidé qu'elle serait scindée en deux lignes, Paris à Lyon, et Lyon à Avignon pour être concédée à des compagnies indépendantes l'une de l'autre; mais jusqu'alors aucune combinaison n'a été adoptée. Cependant on s'en occupe fort activement; et soit le ministre, soit la commission parlementaire, nommée *ad hoc*, sont saisies en ce moment de diverses propositions dont ils examinent les conditions. Nous n'avons pu nous procurer les résultats de l'exploitation des parties de cette ligne livrées à la circulation, l'administration qui l'administre ne livrant aucun document à la publicité.

Avignon à Marseille.

Cette ligne est achevée, sauf le viaduc du Rhône pour la relier avec les chemins de fer d'Alais et de Montpellier, celui de la Durance qui conduit à Avignon et l'embranchement de la Joliette à Marseille. Au 31 décembre 1849, les dépenses d'établissement montaient à 76,123,201 fr. 03 c.; on présume que les dépenses totales monteront à 84 millions.

L'exploitation a donné en 1849 les résultats suivants :

Recettes.	3,038,652 16
Dépenses.	1,646,516 23
Bénéfice net.	1,392,135 93

Au 25 novembre 1850 les recettes d'exploitation à partir du 1er janvier 1850 montaient à 3,059,443 fr. 20 c.

Le projet de l'embranchement d'Aix semble en ce moment complétement abandonné.

Marseille à Toulon.

On ne s'est pas occupé cette année de cette ligne.

Saint-Étienne à Givors et à Lyon.

Voici le résumé des recettes et dépenses d'exploitation pendant le semestre commençant le 1er octobre 1849.

Recettes.	2,336,645 04
Dépenses.	1,204,709 00
Bénéfice net.	1,131,936 04

Au 31 mars 1850, les dépenses de premier établissement montaient à 24,358,905 fr. 58 c.

Saint-Étienne à la Loire.

Il ne nous est parvenu aucun renseignement sur les opérations de cette compagnie durant l'année 1849.

Andrézieux à Roanne.

Voici le résumé des comptes d'exploitation de cette ligne pendant l'année 1849 :

Recettes.	898,985 31
Dépenses.	670,494 14
Bénéfice net.	228,491 17

Montereau à Troyes.

L'exploitation de cette ligne a donné, durant l'année 1849, les résultats suivants :

Recettes	1,043,954 12
Dépenses.	952,551 00
Bénéfice net.	91,403 12

Les frais de premier établissement montaient, au 31 décembre 1849, à 21,789,754 fr. 51 c.

Au 9 décembre 1850, les recettes d'exploitation, depuis le commencement de l'année, montaient à 1,176,776 fr. 90 c.

Dijon à Mulhouse et embranchement de Dôle sur Salins.

Rien de nouveau cette année sur ces deux chemins.

Paris à Strasbourg.

On a ouvert cette année les sections de Châlons-sur-Marne à Vitry, et de Metz à Nancy.

Voici les résultats de l'exploitation pour 1849 :

Recettes. . . . . . . : .	1,485,891 40
Dépenses.	1,122,940 62
Bénéfice net.	362,650 78

Cette exploitation n'avait commencé que le 5 août 1849.

En décembre 1850 les recettes d'exploitation, depuis l'ouverture de la ligne, atteignaient 7,139,674 fr. 73 c.

Il y a eu pour cette compagnie, ainsi que pour le Nord, un traité passé avec l'État qui, n'ayant pas été ratifié par les actionnaires, est devenu nul.

Saint-Dizier à Gray.

On ne s'est occupé de cette ligne que pour lui préférer (à en croire certains journaux), un canal de jonction de la Saône à la Marne.

Strasbourg à Bale. — Mulhouse à Thann.

Voici le résumé des comptes d'exploitation de Strasbourg à Bâle durant l'exercice 1849 :

Recettes.	2,167,640 07
Dépenses.	1,359,479 05
	808,161 02

Au 8 décembre 1850 les recettes d'exploitation de Strasbourg à Bâle, depuis le commencement de l'année, montaient à 2,132,044 fr. 37 c.

On sait que la compagnie de Strasbourg à Bâle s'est chargée de l'exploitation de la ligne de Mulhouse à Thann moyennant un prélèvement de 40 p. 0/0 des recettes brutes qui figure dans les chiffres de recettes donné plus haut.

Ce traité a été modifié de la manière suivante : La compagnie de Thann aura droit à une annuité fixe et invariable de 55,000 fr., quel que soit le chiffre de la recette brute. La compagnie de Strasbourg à Bâle, chargée à ses

risques de tous les frais d'exploitation, aura droit de percevoir, sur les recettes excédant 55,000, une somme de 100,000 fr. Au-delà d'un produit brut de 155.000 fr, l'excédant sera partagé par moitié entre les deux compagnies.

Les frais d'établissement du chemin de Strasbourg à Bâle et de constitution de l'entreprise montaient, au 31 décembre 1849, à 43,609,715 fr. 55 c.

Alphonse Courtois.

SITUATION DES MONTS-DE-PIÉTÉ EN FRANCE EN 1847 (1).

Nombre des monts-de-piété. — Le nombre des monts-de-piété établis en France n'est plus que de 45; celui de Grasse ayant été fermé dans le courant de l'année 1844.

26 départements, seulement, sont dotés de ces utiles établissements.

21 monts-de-piété sont établis dans des chefs-lieux de département; savoir : Marseille, Dijon, Besançon, Nismes, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Grenoble, Nantes, Angers, Nancy, Metz, Lille, Arras, Strasbourg, Lyon, Paris, Rouen, Versailles, Avignon, Limoges.

17 dans des chefs-lieux d'arrondissement : Saint-Quentin, Aix, Arles, Brest, Reims, Lunéville, Cambrai, Douai, Valenciennes, Boulogne, Saint-Omer, Dieppe, le Havre, Brignolles, Toulon, Apt, Carpentras.

7 dans des chefs-lieux de cantons : Tarascon, Beaucaire, Bergues, Calais, Paray-le-Monial, Saint-Germain, l'Isle (Vaucluse).

Situations de ces établissements. — *Six* monts-de-piété ne sont pas régulièrement autorisés. Les 39 autres l'ont été par divers actes de l'administration supérieure, depuis l'an XI jusqu'à 1847.

Trois villes, Orléans, Bapaume et Dunkerque, sont en instance pour avoir, chacune, un mont-de-piété.

(1) Nous avons déjà publié dans l'*Annuaire pour* 1846 p. 192 un travail du même auteur sur les monts-de-piété. On y trouve un historique des monts-de-piété, — un résumé statistique des monts-de-piété en France, classés par département; — une note sur les monts-de-piété étrangers, et des considérations sur l'utilité de ces établissements.

Avant la révolution de 1790, il existait déjà 22 monts-de-piété en France, savoir :

	Fondé en		Fondé en
Avignon...........	1577	L'Isle (Vaucluse)....	1675
Beaucaire.........	1583	Tarascon............	1676
Carpentras.........	1612	Brignoles............	1677
Arras.............	1615	Angers...............	1684
Lille..............	1618	Montpellier.........	
Valenciennes.......	1622	Grenoble...........	1692
Cambrai...........	1623	Marseille...........	1696
Douai.............	1623	Aix,...............	1715
Bergues...........	1633	Grasse	1751 (1).
Nancy.............	1640	Paris	1777
Apt...............	1674	Metz...............	1781

Fonds de roulement dont les monts-de-piété disposent. — Les 45 monts-de-piété actuellement en exercice peuvent disposer d'un fonds de roulement de. . . . . 35,103,648 fr. 38 c.

Pour satisfaire aux besoins du service, il leur faudrait une somme de 38,644,092 27

Différence en moins. 3,540,443 89

Ce fonds de roulement de 35,103,648 fr. 38 c. se compose ainsi :

Fonds appartenant aux monts-de-piété (2)..	2,859,135 fr.	34 c.
— aux hospices............	4,460,644	99
Emprunts à des particuliers.........	22,641,356	08
Cautionnements..........................	4,120,553	47
Fonds pupillaires, bonis non remboursés, etc.	1,075,988	50
Total égal.........	35,103,648	38

Intérêts payés aux créanciers des monts-de-piété. — Les monts-de-piété paient à leurs créanciers des intérêts qui varient de 3 à 5 p. 0/0 ; savoir : 3 p. 0/0 aux propriétaires de cautionnements, 4, 4 1/2 et 5 p. 0/0 aux administrations hospitalières, aux divers prêteurs et aux mineurs des hospices qui ont des fonds déposés dans les caisses de ces établissements.

Dans le chiffre des emprunts sont compris les sommes

(1) Le mont-de-piété de Grasse, fermé en 1793, a été ouvert de nouveau sous l'Empire, et définitivement supprimé en 1845.

(2) Vingt-six monts-de-piété possèdent des capitaux qui sont employés au service des prêts sur nantissements.

prêtées par les caisses d'épargne aux monts-de-piété. Cinq monts-de-piété, St-Quentin, Lunéville, Nancy, Metz et Avignon sont annexés à ces établissements.

Attributions des bénéfices. — 5 monts-de-piété prêtent gratuitement et ne font pas de bénéfices (1).

24 monts-de-piété capitalisent leurs bénéfices pour augmenter leurs dotations ou fonds de roulement.

13 monts-de-piété versent leurs bénéfices dans les caisses des hospices ou des bureaux de bienfaisance.

3 monts-de-piété partagent leurs bénéfices avec les administrations charitables.

Les monts-de-piétés gratuits, et qui ne font pas de bénéfices, sont : Toulouse, Montpellier, Grenoble, Angers, Paray-le-Monial.

Les monts-de-piété qui capitalisent leurs bénéfices, sont : Aix, Arles, Tarascon, Dijon, Brest, Beaucaire, Nismes, Bordeaux, Metz, Cambrai, Valenciennes, Arras, Strasbourg, Dieppe, le Havre, St-Germain, Versailles, Brignoles, Toulon, Apt, Avignon, Carpentras, l'Isle, Limoges.

Les monts-de-piété qui versent leurs bénéfices aux hospices, sont : St-Quentin, Besançon, Nantes, Reims (2), Bergues, Douai, Lille, Boulogne (3), Calais, St-Omer (4), Lyon, Paris, Rouen.

Les monts-de-piété qui partagent leurs bénéfices avec les hospices, sont : Marseille, Lunéville, Nancy.

Recettes effectuées par les monts-de-piété. — Les recettes effectuées par les 45 monts-de-piété, dans le cours de l'année 1847, se sont élevées à la somme de 3,051,129 fr. 29 c., savoir :

1° Intérêts et droits prél. sur les emprunteurs.	2,852,929 fr.	29 c.
2° Intérêts des fonds placés au Trésor......	104,160	96
3° Produit des propriétés foncières........	28,809	26
4° Rentes sur l'État....................	4,395	92
5° Rentes sur particuliers...............	332	»

(1) Le mont-de-piété d'Angers prête gratuitement jusqu'à 5 fr. Au-dessus de cette somme, il prélève 1 p % d'intérêt.

(2) Ce mont-de-piété n'a pas encore versé ses bénéfices dans la caisse des hospices.

(3) Le mont-de-piété de Boulogne verse ses bénéfices au bureau de bienfaisance.

(4) Idem.

6° Subventions municipales..............	4,500	»
7° Dons et legs.........................	2,557	»
8° Quêtes et souscriptions................	5,453	65
9° Bonis non réclamés..................	19,810	92
10° Recettes diverses et imprévues..........	2,546	93
11° Produits des reconnaissances...........	2,673	63
12° Bénéfices des caisses d'épargne annexées aux établissements..	12,036	90
13° Rétributions imposées aux commissonnai.	450	»
14° Intérêts des fonds prêtés à diverses villes.	9,067	»
15° Remises faites par les commissaires-priseurs............................ .	51	03
16° Produits de la condition publique des soies............................	1,613	10
Total égal.....	3,051,129	29

C'est toujours le mont-de-piété de Paris qui fait les recettes les plus considérables, 1,801,094 fr. Ce chiffre égale les trois cinquièmes des recettes totales ci-dessus mentionnées.

Cinq monts-de-piété ont un budget dont les recettes s'élèvent au-dessus de 100,000 francs : Saint-Quentin, Marseille,Bordeaux, Lyon et Paris.

Huit monts-de-piété dont les recettes atteignent le chiffre de 30,000 francs : Besançon, Nantes, Nancy, Metz, Lille, Strasbourg, le Havre et Rouen.

Dix-huit monts-de-piété ont plus de 10,000 fr. et moins de 30,000 fr. : Arles, Dijon, Brest, Nismes Reims, Bergues, Cambrai, Douai, Valenciennes, Boulogne, Calais, Saint-Omer, Dieppe, Saint-Germain, Versailles, Toulon, Avignon et Limoges.

Quatorze monts-de-piété ont moins de 10,000 fr. de recettes ordinaires : Aix, Tarascon, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Angers, Lunéville, Arras, Paray-le-Monial, Brignoles, Apt, Carpentras et l'Isle.

Cinq monts-de-piété ont, en conséquence, leurs budgets réglés par le ministre. Les 40 autres budgets sont soumis seulement à l'approbation des préfets.

Treize monts-de-piété sont justiciables de la Cour des comptes. Trente-deux des Conseils de préfecture.

Le principal revenu des monts-de-piété consiste dans la perception des intérêts et droits sur les emprunteurs. Il doit en être ainsi puisque c'est avec ce revenu que ces établissements doivent subvenir à toutes leurs dépenses.

La perception des intérêts a produit une somme de 2,852,929 fr. 29 cent. Cette somme a été entièrement prélevée sur les classes pauvres qui ont eu recours aux monts-de-piété. Si on la compare au capital engagé pour subvenir au service de ces établissements, ce capital étant de 35,103,648 francs 38 cent., elle représente un intérêt de 8 p. 0/0, perçu sur les emprunteurs. C'est effectivement à ce chiffre, ainsi que je l'établirai, que s'élève l'intérêt moyen prélevé par les monts-de-piété.

Le montant des intérêts payés par le Trésor n'est pas une recette productive, ce n'est qu'une diminution de perte, car les monts-de-piété ne déposent au Trésor que les fonds disponibles dont ils n'ont pas besoin. Or, comme ils empruntent ordinairement ces fonds au taux de 4 et 5 p. 0/0, et qu'ils n'en retirent que 3 p. 0/0; il y a perte pour eux dans cette opération qui est encore préférable à celle de laisser des capitaux inactifs dans leurs caisses.

Le produit des propriétés foncières appartenant aux monts-de-piété, figure pour 28,809 francs 26 cent. Cette somme n'est pas exacte, en ce sens que le mont-de-piété de Paris, qui porte en recette, à ce sujet, une somme de 19,400 fr., n'a été qu'accidentellement propriétaire d'immeubles (1). Le véritable chiffre n'est donc que de 9,409 fr. 26 cent. qui est ainsi réparti :

Angers...............	5,218 fr.	66 c.	9,409 26
Bergues...............	2,307	»	
Valenciennes.........	500	»	
Arras................	700	»	
Saint-Omer..........	48	»	
Avignon.............	546	45	
Lisle (Vaucluse)......	49	15	

Vingt-cinq monts-de-piété sont, en outre, propriétaires de l'immeuble dans lequel est situé le siége de leur administration.

Sept monts-de-piété possèdent des rentes sur l'État, savoir : Aix, 450 fr.; Montpellier, 1 fr.; Angers, 1,824 fr. 50 c.; Brignoles, 300 fr.; Toulon, 1,240 fr.; Avignon, 492 fr; l'Isle (Vaucluse), 108 fr. 42 c.; ensemble, 4,395 fr. 92 c.

(1) Le mont-de-piété de Paris, par suite d'affaires contentieuses, a été obligé d'acquérir une propriété dont il s'est depuis dessaisi.

Deux monts-de-piété seulement ont encore des rentes sur particuliers : ce sont les monts-de-piété suivants, savoir : Avignon, 320 fr., et Carpentras, 32 fr.

Très-peu de villes subventionnent les monts-de-piété situés dans leur enceinte. Cependant quatre villes sont déjà entrées dans cette voie ; ce sont :

Beaucaire......	1,000 fr.	Montpellier:....	1,500 fr.
Toulouse.......	1,000	Limoges.......	1,600

Ces subventions diminuent d'autant les frais que doivent supporter les emprunteurs.

Le mont-de-piété de Besançon est le seul qui perçoive un droit sur les reconnaissances. Le produit de ce droit donne une recette de 2,676 fr. 63 c., il est irrégulièrement perçu.

Les monts-de-piété de Bergues et de Lille ont prêté, en 1848, des sommes assez importantes aux deux villes dont ils portent le nom. Cette situation anormale leur procure momentanément une rente de 9,067 fr. 50 c. Ce fait ne se renouvellera plus ; car il est préjudiciable aux intérêts des établissements, puisqu'ils prêtent à un taux inférieur à celui auquel ils ont eux-mêmes emprunté.

Le produit de la condition des soies à Avignon, ainsi que le montant des bénéfices des caisses d'épargne, ne sont que des recettes *pour ordre*, qui ne viennent pas augmenter les bénéfices des monts-de-piété. Elles profitent aux établissements précités auxquels elles font retour (1).

Dépenses. — Les dépenses de toute nature effectuées par les 45 monts-de-piété pendant le cours de l'année 1847, ont été de : 2,731,566 fr. 52 c.

Les recettes avaient été de :	3,051,129	29
Excédant des recettes :	391,562	77

Cet excédant a augmenté d'autant le capital de ces éta-

(1) La condition des soies est un établissement tout-à-fait étranger à l'administration des monts de-piété. Cette institution a pour but de protéger le commerce des soieries contre la fraude. On ne peut comprendre le but de la réunion de ces deux genres d'établissements si divers.

blissements, et leur fournit ainsi les moyens, soit de diminuer les intérêts des prêts, soit d'apporter diverses améliorations dans leur gestion. Il est à remarquer que parmi les dépenses figure une somme de 274,245 fr. 91 c., qui a été versée dans la caisse des hôpitaux et des hospices au profit des indigents, ce qui porte, par conséquent, à 665,808 fr. 68 c. le chiffre des bénéfices.

Dans quatre monts-de-piété les dépenses ont excédé les recettes, savoir : Grenoble, pour 230 fr.; Lille, pour 10,372 fr. 11 c. ; Rouen, pour 7,372 fr. 55 c.; et Apt, pour 198 fr. 65 c. Des crédits supplémentaires auront sans doute, en 1848, régularisé cette mauvaise gestion.

Le mont-de-piété de Douai balance exactement ses recettes avec ses dépenses.

Paris présente encore le chiffre le plus considérable de dépenses. Cela doit être, puisqu'à lui seul, cet établissement fait autant d'affaires que les 44 autres monts-de-piété réunis.

Les dépenses des monts-de-piété se composent de 24 éléments divers dont voici la nomenclature.

1° Intérêts à payer pour les fonds empruntés	1,161,781 fr.	71 c.
2° Traitements des employés	837,399	15
3° Salaires des gagistes	23,941	69
4° Frais de bureau et d'impressions	89,527	87
5° Loyers des établissements (1)	75,448	79
6° Contributions	798	21
7° Réparations des bâtiments	31,350	32
8° Entretien du mobilier	15,536	37
9° Chauffage	24,889	88
10° Eclairage	8,385	52
11° Indemnités et gratifications	70,206	20
12° Versements de bénéfices aux administrations hospitalières	274,245	91
13° Dépenses diverses et imprévues	14,423	97
14° Assurance contre l'incendie	33,439	06

(1) 18 monts-de-piété, *Marseille, Dijon, Besançon, Nîmes, Bordeaux, Nantes, Lunéville, Douai, Lille, Calais, Saint-Omer, Strasbourg, Lyon, Dieppe, Le Havre, Rouen, Saint-Germain* et *Limoges*, n'étant pas propriétaires de l'établissement où siége leur administration, paient un prix de location. — 2, *Paris* et *Versailles*, quoique non propriétaires, ne paient point de loyer.

15° Droits de prisée (1)	37,843	14
16° Frais de ventes à la charge des établissements	2,069	35
17° Pensions de retraite et rentes à la charge des établissements	3,230	»
18° Frais de garde	2,369	70
19° Indemnités pour avaries	870	»
20° Restitutions de bonis (1)	14,553	48
21° Frais de procédure	600	»
22° Frais de transports	3,728	»
23° Fondations de messes	94	»
24° Traitements des employés de la caisse d'épargne (1)	4,859	15
	2,731,566 fr.	52 c.

La dépense la plus importante des monts-de-piété est celle du paiement des intérêts des sommes empruntées pour subvenir au service des prêts. Cette dépense s'élève au chiffre de 1,161,751 fr. 74 c.; et comme les sommes empruntées par ces établissements sont de 31,500,000 fr., il en résulte que l'intérêt moyen, payé par ces mêmes établissements à leurs créanciers, est de 3 3/4.

J'ai dit plus haut que les monts-de-piété empruntaient à des taux divers, 3, 3 1/2, 4, 4 1/2 et 5 p. 0/0. L'ensemble de ces divers intérêts forme, comme moyenne, le chiffre exact que je viens d'indiquer.

Par suite de donations fort anciennes, deux monts-de-piété, Avignon et l'Isle (Vaucluse), ont des fondations religieuses à remplir. Ces deux mêmes établissements ont chacun une rente à payer à des personnes étrangères à l'Administration.

L'ensemble des frais généraux des 45 monts-de-piété n'est en définitive que de 1,238,313 fr. 10 c., puisqu'on ne peut comprendre parmi ces frais le paiement des intérêts, les versements de bénéfices dans les caisses hospitalières, la restitution des droits de prisée et de bonis réclamés; enfin, les appointements des employés des caisses d'épargne annexées à ces établissements. Il en résulte alors que ces frais généraux portant sur l'ensemble du fonds capital qui est de 35,103,648 fr. 38 c. représentent un intérêt

(1) Ces trois sommes ne sont que des remboursements et non pas des dépenses.

de 4 1/4 p. 0/0 qui, réuni à celui de 3 3/4 pour le montant des intérêts payés aux créanciers des monts-de-piété, forment un chiffre total de 8 p. 0/0, que j'ai déjà établi comme moyenne des intérêts prélevés sur les engagistes.

Nombre des engagements. — Le nombre des engagements effectués dans le cours de l'année 1847 a été de 3,400,787, représentant une valeur de 48,922,251 fr. 20 c. savoir :

		Nantissements pour la somme de	
Engagements effectifs.	2,740,370	37,105,963 fr.	05 c.
— par renouvellement.	660,417	11,816,288	15
	3,400,787	48,922,251	20

Sommes prêtées.— Le mont-de-piété de Paris, à lui seul, a fait plus d'affaires, en nombre et en valeur, que tous les autres monts-de-piété réunis (1); puis viennent ensuite dans l'ordre suivant :

Comme nombre d'engagements.		Comme montant des sommes prélevées.	
1 Lille.........	200,438	1 Marseille......	2,526,265 fr.
2 Lyon.........	159,209	2 Lyon..........	2,388,282
3 Bordeaux.....	138,258	3 Bordeaux......	1,944,765
4 Strasbourg....	130,683	4 Le Havre......	1,526,268
5 Rouen........	112,564	5 Rouen.........	1,301,791
6 Bergues......	107,788	6 Lille..........	1,189,699
7 Le Havre.....	84,130	7 Strasbourg....	1,152,643
8 Marseille.....	80,241	8 Metz.........	964,546
9 Metz.........	76,817	9 Bergues.......	541,754
10 Valenciennes..	73,134	10 Valenciennes...	311,538

Cette différence de classement des monts-de-piété par le nombre des engagements et par le montant des sommes prêtées, n'est pas sans importance. Ainsi, Marseille, qui bien que le huitième quant au nombre des engagements, est le premier quant à la valeur des prêts; tandis que Lille, du premier rang, quant au nombre des engagements, est descendu au sixième, quant au chiffre des sommes prêtées. Il est à remarquer que dans les villes de haut commerce, comme Marseille, Bordeaux, le Havre et Rouen, le montant des engagements est beaucoup plus considérable que dans les villes de fabrique, comme Lyon, Lille, Strasbourg et Valenciennes.

(1) Paris, nombre des engagements 1,578,348, nantissements représentant une valeur, comme prêt, de 28,108,810 francs.

Il est à remarquer que les monts-de-piété qui prêtent gratuitement sont au nombre des établissements qui font le moins d'affaires. Dans cette dernière catégorie sont les monts-de-piété de Grenoble, Montpellier, Paray-le-Monial et Toulouse, qui ne prélèvent ni frais ni intérêts sur les emprunteurs.

Intérêts payes par les engagistes. — Le montant des intérêts payés par les engagistes varie, non pas autant qu'il y a de monts-de-piété, mais d'une manière bien diverse, puisqu'il y a quinze taux différents sur 45 monts-de-piété; en voici le détail :

Quatre monts-de-piété prêtent gratuitement; ce sont les monts-de piété de *Grenoble*, *Montpellier*, *Paray le-Monial* et *Toulouse*.

Un mont-de-piété prête gratuitement jusqu'à 5 francs et prélève au-dessus de cette somme 1 p. 0/0 d'intérêt, c'est *Angers*.

Deux monts-de-piété prêtent à 4 p. 0/0, *Avignon* et *Brignoles*.

Un mont-de-piété prête à 4 1/2 p. 0/0, *Aix*.

Quatre monts-de-piété prêtent à 5 p. 0/0, *Apt*, *Carpentras*, *l'Isle* et *Tarascon*.

Cinq monts-de-piété prêtent à 6 p. 0/0, *Arras*, *Beaucaire*, *Marseille*, *Metz* et *Nîmes*.

Un mont-de-piété prête à 6 p. 0/0 jusqu'à 2 fr. et 12 p. 0/0 au-dessus de cette somme, *Saint-Omer*.

Un mont-de-piété prête à 7 p. 0/0 *Toulon*.

Trois monts-de-piété prêtent à 8 p. 0/0, *Arles*, *Bergues* et *Saint-Quentin*.

Quatre monts-de-piété prêtent à 9 p. 0/0, *le Havre*, *Reims*, *Strasbourg* et *Versailles*.

Deux monts-de-piété prêtent à 9 1/2 p. 0/0, *Bordeaux* et *Paris*.

Trois monts-de-piété prêtent à 10 p. 0/0, *Lyon*, *Rouen* et *Saint-Germain*.

Un mont-de-piété prête à 11 p. 0/0, *Dieppe*.

Onze monts-de-piété prêtent à 12 p. 0/0, *Besançon*, *Boulogne*, *Brest*, *Calais*, *Dijon*, *Lille*, *Limoges*, *Lunéville*, *Nancy*, *Nantes* et *Valenciennes*.

Deux monts-de-piété prêtent à 15 p. 0/0, *Douai* et *Cambrai*.

La moyenne de ces divers taux d'intérêt forme le chiffre de 8 1/4 p. 0/0, qui se trouve bien exactement en rapport avec le montant des sommes totales perçues sur les emprunteurs, et le montant des sommes payées soit aux créanciers des monts-de-piété, soit pour frais généraux.

Valeur des prêts. — Il n'est pas sans intérêt maintenant de donner l'indication des sommes prêtées par série de prêts, afin de faire apprécier si les monts-de-

piété atteignent effectivement le but de leur institution, c'est-à-dire s'ils viennent en aide aux classes les plus nécessiteuses. A cet effet, j'ai établi trois tableaux : le premier, pour savoir quelle est la valeur des prêts, et les deux autres indiquant la condition des emprunteurs. Voici le détail du premier tableau. Sur 3,400,787 engagements, il y en a eu :

1,668,425	de	1	à	5 francs.
826,961		6		10
385,862		11		20
170.627		21		30
93,188		31		40
70,502		41		50
124,432		51		100
33,990		101		200
26,596		201		500
2,553		501		1,000
748		1,001		5,000
32	au-dessus de 5,000 francs.			

Ainsi, moitié environ des prêts n'ont eu qu'une valeur de 1 à 5 fr. ; plus des deux tiers n'ont pas atteint celle de 10 fr., 748 seulement se sont élevés au-dessus de 1,000 fr., et *trente-trois* ont dépassé la somme de 5,000 fr. 30 de ces derniers prêts ont été effectués à Paris, un à Aix, un à Marseille et un à Metz.

La moyenne générale des prêts est de 16 fr. 80 cent.

A Cambrai, cette	moyenne	est de	4 fr.	22 c.
Valenciennes,	—	—	4	26
Douai,	—	—	4	47
Arras,	—	—	4	57
Bergues,	—	—	4	75
Lille,	—	—	5	64
Tandis qu'elle	est à	Montpellier de	59	18
—	—	Toulouse,	46	39
—	—	Tarascon,	35	40
—	—	Apt,	32	16
—	—	Marseille,	31	48
—	—	Grenoble,	25	»

Il est à remarquer que ce sont les monts-de-piété qui prêtent *gratuitement*, qui ont la moyenne des prêts la plus élevée, ce qui semble indiquer que les classes pauvres ont beaucoup moins recours à ces établissements que les classes aisées. En effet, quel est l'indigent qui, pour se procurer

des secours temporaires, peut disposer d'un nantissement d'une valeur d'environ 60 francs comme le demande Montpellier, ou même de 25 à 30 francs, moyenne du prêt de Grenoble? Quelle différence avec la valeur moyenne des prêts effectués dans les villes de fabriques du département du Nord!

Les prêts importants par leur valeur sont faits, en général, dans les villes qui renferment un grand nombre d'étrangers. En effet, ces prêts ont eu lieu principalement à Paris, Boulogne, Calais et Marseille; tandis que les prêts de deux francs, un franc et même cinquante centimes ont été effectués dans les villes de fabriques.

Je n'ai pu me procurer des renseignements aussi positifs sur la condition des emprunteurs que sur la valeur des prêts. Pour un très-grand nombre de monts-de-piété, surtout dans les villes où les emprunteurs se servent de l'intermédiaire des commissionnaires, il est très-difficile d'obtenir l'indication des diverses classes d'engagistes. 24 établissements sur 45 n'ont pu satisfaire à mon désir.

Voici ce qui résulte des recherches que j'ai faites à cet égard.

Les commerçants, fabricants et marchands ont contracté (1)........................	152,776 prêts.
Les rentiers et propriétaires..................	49,936
Les personnes exerçant une profession libérale..	40,248
Les employés................................	23,124
Les militaires...............................	7,151
Les ouvriers et journaliers..................	909,993

Il serait difficile, d'après ces chiffres, de préciser quelle est la classe, parmi les emprunteurs précités, qui a le plus souvent recours aux monts-de-piété, parce qu'il serait impossible d'établir une proportion exacte entre le nombre de ces emprunteurs et le nombre total des individus qui composent chacune des classes ci-dessus indiquées. On pourrait néanmoins en conclure que les militaires réclament bien souvent l'aide de ces établissements; car sur 400,000 hommes qui sont sous les armes, 7,151 seraient venus demander

(1) Les trois qualités de *commerçants, fabricants* et *marchands*, sont souvent confondues par les administrations qui ont fourni les renseignements réclamés. Voici quel est le nombre donné par chacune de ces diverses indications.

des ressources aux monts-de-piété, soit un militaire sur 55 environ. Mais comme nous ne connaissons que le tiers à peu près des engagistes, il est probable que les deux autres tiers sont dans les mêmes conditions, d'où il résulterait alors que un militaire sur 18 contracte un emprunt avec le mont-de-piété chaque année

A Lille dont la population n'est que le treizième environ de celle de Paris, le nombre des négociants qui ont eu recours aux monts-de-piété, est supérieur à celui de la même classe d'emprunteurs de cette dernière ville.

A Avignon les rentiers et propriétaires forment la classe la plus nombreuse des engagistes. Les personnes exerçant des professions libérales viennent aussi en plus grand nombre, [proportion gardée, que les ouvriers ou journaliers.

Les prêts considérables semblent être contractés par les personnes dont la position est la plus élevée dans la société. — Les négociants ont contracté 193 prêts de 1,000 fr. à 5,000 fr. sur 1,412.

Les rentiers et propriétaires.............	1,193
Les professions libérales...............	16
Les employés...........................	7
Les militaires..........................	3

Sur 20 prêts au-dessus de 5,000 francs

16	ont été faits à	des	négociants.
10	—	—	propriétaires.
3	—	—	militaires.

Les ouvriers ou journaliers ont contracté

8,694	prêts de	100	à	200 fr.
18,110	—	201		500
2	—	501		1,000

Les localités dans lesquelles les monts-de-piété ont prêté les sommes les plus considérables aux ouvriers sont les villes de riches fabriques, comme Lyon, Avignon, Montpellier, Paris.

Jours de la semaine dans lesquels ont lieu les engagements. — On a souvent accusé les monts-de-piété de favoriser la débauche, et l'on a prétendu que la veille des

fêtes était le jour où les engagements se faisaient avec le plus d'empressement. J'ai, à cet effet, relevé, par chaque jour de la semaine, le nombre des opérations effectuées par engagement et par dégagement dans les divers monts-de-piété ; en voici le résultat :

Commerçants	1,616
Fabricants	81,707
Marchands	86,153
	169,476

Cinq établissements n'ont pu fournir de renseignements ; 40 monts-de-piété ont répondu à ma demande.

7 monts-de-piété ne sont ouverts qu'une fois par semaine.

2 monts-de-piété sont ouverts deux fois par semaine.

1 (Avignon) est ouvert trois jours par semaine.

26 monts-de-piété sont ouverts six jours de la semaine.

4 seulement, Paris, Dieppe, le Havre et Rouen sont ouverts tous les jours.

Voici maintenant le chiffre des opérations suivant l'importance de chaque journée :

Engagements.		Dégagements.	
Mardi	613,460	Samedi	667,058
Mercredi	590,474	Mardi	481,750
Lundi	550,462	Lundi	451,151
Samedi	477,926	Vendredi	427,103
Vendredi	470,000	Mercredi	417,482
Jeudi	394,964	Jeudi	305,707
Dimanche	52,779	Dimanche	150,824
	3,150,065		2,913,075

Il résulte évidemment de ce qui précède, que le samedi est un des jours de la semaine où les engagements sont le moins considérables, tandis qu'au contraire, ce même jour est celui où les dégagements sont le plus nombreux. Ce relevé prouve beaucoup en faveur de la moralité des classes pauvres qui ont recours aux monts-de-piété, car il semble attester que les ouvriers profitent du jour de leur paie pour dégager leurs nantissements.

Minimum des prêts. — Le *minimum* des prêts, c'est-à-dire le taux le plus bas auquel il est prêté par les divers monts-de-piété, varie d'une manière assez notable, ainsi :

Un mont-de-piété prête 0 fr. 50 cent. Bergues.

Dix monts-de-piété prêtent 1 fr. Angers, Lunéville, Nancy, Valencienne, Boulogne, Calais, Brignoles, Apt, Avignon, l'Isle.

Trois monts-de-piété prêtent 1 fr. 50 cent. Cambrai, Douai et Lille.

Quinze monts-de-piété prêtent 2 fr. Saint-Quentin, Aix, Arles, Dijon, Besançon, Beaucaire, Montpellier, Metz, Arras, Saint-Omer, Strasbourg, Dieppe, Saint-Germain, Carpentras et Limoges.

Onze monts-de-piété prêtent 3 fr. Marseille, Tarascon, Brest, Bordeaux, Reims, Lyon, Paris, le Havre, Versailles, Toulon, Rouen.

Deux monts-de-piété prêtent 5 fr. Grenoble et Nîmes.

Un mont-de-piété prête 6 fr. Nantes.

Toulouse et Paray-le-Monial n'ont pas fait connaître le *minimum* de leurs prêts.

La fixation du *minimum* des prêts dans les monts-de-piété n'est pas une chose sans importance pour les classes pauvres. Certes, il ne faut pas les pousser à recourir à ces établissements pour satisfaire non pas des besoins, mais une fantaisie, un caprice, et sous ce rapport, je crois qu'il n'est pas sans danger de tolérer des prêts de 50 centimes, ainsi que cela a lieu à Bergues. Mais aussi n'est-il pas cruel de refuser quelque argent à un malheureux, dans un cas extrême parce que le nantissement qu'il offre pour caution n'a pas une valeur de 5 à 6 francs, ainsi que l'exigent les réglements de Grenoble, de Nimes et de Nantes. Ce tarif est beaucoup trop élevé et n'est pas charitable. On ne comprend pas qu'un mont-de-piété qui prête gratuitement, comme celui de Grenoble, ait pu imposer une condition aussi onéreuse aux classes souffrantes.

Durée moyenne des prêts. — La durée moyenne des prêts est de 7 mois 1/2 pour tous les monts-de-piété. Ce chiffre est celui du mont-de-piété de Paris dont les opérations sont considérables. Ainsi donc, ces établissements peuvent, pour ainsi dire, mettre deux fois en circulation, par an, le fonds de roulement dont ils disposent.

Cette durée moyenne varie beaucoup, suivant la nature des populations. Dans les villes de fabriques et dans les villes de passage, elle est très-courte :

A Douai, 1 mois; Bergues, 2 mois; Lille, 3 mois; Calais, 3 mois; Saint-Omer, 3 mois 1/2; Valenciennes, 4 mois; le Havre, 4 mois.

Tandis que dans les monts-de-piété qui prêtent gratuité-

ment, ou qui prélèvent de très-légers intérêts, cette durée est très-longue.

à Apt...........	30 mois.	Tarascon.......	12 mois.
Montpellier....	18	Toulouse.......	12
Brignoles......	18	Angers.........	12
L'Isle.........	15		

Il y a bénéfice pour les emprunteurs à ne point retenir leur nantissement, puisqu'ils ne paient pas d'intérêts ou qu'ils n'en soldent que de très-faibles.

Dégagements. — Le nombre des dégagements est à peu de chose près égal à celui des engagements. En effet, le nombre des engagements effectifs a été de 2,578,069 nantissement, et par renouvellement de . . . 660,407

Total. . . . 3,238,486 nantissements en argent. Ces opérations ont donné les sommes suivantes, savoir :

Dégagements effectifs.	31,268,366 fr.	05 c.
Id. par renouvellement.	11,816,288	15
Total.	43,084,654	20

Lorsque les objets déposés aux monts-de-piété ne sont pas dégagés ou renouvelés après leur année de dépôt, ils sont vendus aux enchères publiques par les soins de l'administration de ces établissements. Le chiffre des ventes pendant le courant de l'année 1847, a été de 225,726 nantissements pour la somme de 2,965,499 fr. 75 c. (1).

La proportion moyenne de ces ventes avec les engagements n'est que de 5 p. 0/0, ce qui prouve combien les engagistes tiennent à conserver les objets qu'ils ont été obligés de déposer, et combien les monts-de-piété répondent à leur véritable destination, puisqu'un engagiste seulement sur vingt, abandonne le gage qu'il avait donné pour garantie de son emprunt.

Les monts-de-piété dans lesquels les ventes sont les plus nombreuses, sont les monts-de-piété de : Grenoble, 19 p. 0/0 ; Arras, 11 p. 0/0 ; Toulouse, 9 p. 0/0 ; Lyon et Paris, 8 1/2 p. 0/0, tandis que les ventes sont dans une proportion très-

(1) En général, on prête les 4/5 de la valeur sur les objets d'or et d'argent, et 2/3 seulement sur les effets.

faibles à Arles, soit 1 1/2 p. 0/0 ; Aix, 2 1/2 p. 0/0 ; Avignon, 2 1/2 p. 0/0 ; Beaucaire, 2 1/2 p. 0/0 ; Tarascon, 3 1/4 p. 0/0 ;

Droits de ventes. — Les droits de ventes sont à la charge des acquéreurs ; ces droits varient d'une manière inouïe et que rien ne semble justifier. Ils sont de : 1 p. 0/0 à Marseille ; 2 p. 0/0 à Saint-Quentin ; 2 1/2 p. 0/0 à Reims ; 3 p. 0/0 à Strasbourg et Paris ; 4 p. 0/0 à Arras ; 5 p. 0/0 à Toulon ; 6 p. 0/0 à Boulogne ; 7 p. 0/0 à Bergues ; 8 p. 0/0 à Lunéville ; et 12 p. 0/0 à Angers.

Dans l'intérêt des pauvres engagistes qui ne peuvent retirer leur nantissement, il serait indispensable de régulariser ces droits ou d'en niveler le taux dans les monts-de-piété.

Caisse d'à-compte. — Afin de faciliter les dégagements, l'administration du mont-de-piété de Paris a établi, en 1837, sous le nom de caisse d'à-compte, un bureau destiné à recevoir, les sommes (1) que les emprunteurs versent à valoir sur le montant de la dette qu'ils ont contractée, jusqu'à paiement intégral.

Cette institution a été bien accueillie à Paris. 8,337 nantissements, s'élevant à la somme de 161,801 francs ont été ainsi dégagés dans le cours de l'année 1847. Il n'en a pas été de même dans les départements. Deux monts-de-piété seulement, celui du Havre qu'on trouve toujours au premier rang, pour sa bonne administration, et le mont-de-piété de Versailles, sont les seuls établissements qui aient suivi l'exemple de Paris. Les opérations de la caisse d'à-compte ont été : au Havre, de 76 nantissements pour 710 francs ; à Versailles, de 40 nantissements pour 370 francs.

Frais généraux par nantissement. — Afin de se rendre compte des pertes qu'elle peut éprouver sur les petits prêts, l'administration des monts-de-piété a, dans ses divers établissements, recherché quel pouvait être le montant des frais généraux par nantissement, car quelle que soit la valeur d'un prêt, il constitue toujours l'administration dans les mêmes dépenses, sauf la différence des intérêts payés aux créanciers ou fonds de roulement. Par conséquent, toutes les fois que la somme prêtée ne rapporte pas, par l'intérêt payé par les engagistes, un chiffre égal à celui que coûte, comme

(1) A Paris, le minimum des sommes que les engagistes peuvent verser à la caisse d'à-compte a été fixé à 1 franc.

frais généraux, le nantissement déposé, il en résulte que l'administration des monts-de-piété est en perte sur le prêt.

Le montant des frais généraux par nantissement ne peut être le même dans tous les monts-de-piété. Il varie suivant le plus ou moins grand nombre des opérations, et surtout lorsque les engagements et les dégagements sont multipliés ainsi que ce fait a lieu dans les villes manufacturières, comme Lille, Valenciennes, Arras, etc. Ainsi il n'est que de 18 centimes à Bergues, Boulogne, Saint-Omer; 19 à Arras; 30 à Angers; 31 à Valenciennes; 32 à Lille; et 33 à Douai, tandis que cette même dépense s'élève à 4 fr. 04 c. à Apt; 1 fr. 78 c. à Tarascon; 1 fr. 49 c. à l'Isle; 1 fr. 18 c. à Nîmes; 1 fr. 12 c. à Aix; 1 fr. 07 c. à Grenoble.

À Paris, le montant des frais par nantissement est de 95 centimes, et la moyenne, pour toute la France, est de 1 fr. 03 c. La moyenne des intérêts perçus sur les engagistes étant, pour toute la France, de 8 p. 0/0, il en résulte alors que tout nantissement sur lequel on n'a pas prêté la somme de 13 francs, constitue en perte l'établissement qui a reçu le dépôt. Il n'est donc pas exact de dire que les monts-de-piété sont des établissements usuraires qui aggravent la misère des classes souffrantes.

Boni. — Il arrive souvent que le montant du prix de vente des nantissements non dégagés est supérieur à celui du prêt. La différence entre ces deux sommes se nomme *boni*. Elle est la propriété de l'engagiste qui a, pendant trois années, le droit de réclamer ce boni; mais à l'expiration de ce laps de temps, il est acquis à l'administration.

Bénéfice. — Le montant des *bonis non réclamés* a été, en 1847, de 234,742 fr. 08 c. Paris, lui seul, figure dans cette somme, pour 120,024 fr. 03 c.

Enfin, pour terminer ce qui concerne les opérations financières des monts-de-piété, j'ajouterai que le montant des bénéfices nets de ces établissements a été de 320,749 fr. 07 c. Mais comme ils ont porté en dépense la somme de 274,245 fr. 91 c. versée aux administrations hospitalières, à titre de dividende bénéficiaire, il convient de réunir ces deux sommes pour établir d'une manière exacte les chiffres des bénéfices effectués par les monts-de-piété, soit 594,995 fr. 78 cent.

AD. DE WATTEVILLE.

NOTICE

historique, statistique et financière

sur les

ENFANTS TROUVÉS & ABANDONNÉS.

On a beaucoup écrit sur les enfants trouvés ; 'il y a pour ainsi dire, toute une bibliothèque d'ouvrages inspirés par le désir d'améliorer leur sort, ou par celui d'alléger le fardeau dont ils accablent les départements. Considérations historiques, morales, financières, ont afflué de toutes parts sans jeter, il faut le dire, une vive lumière sur cette question et sans la faire avancer d'un pas, soit sous le rapport des améliorations, soit sous celui des économies. La raison en est simple ; personne, jusqu'à ce jour, n'a possédé les éléments nécessaires pour démontrer, par une discussion approfondie, l'urgence et la possibilité des réformes de toute nature que cette partie de l'administration réclame impérieusement. Le Gouvernement lui-même partageait, à cet égard, l'ignorance générale, puisqu'il n'existe pas un seul ouvrage officiel qui donne des renseignements certains sur les expositions, les tours, la dépense des enfants trouvés, leur placement en nourrice, les secours aux filles-mères, les déplacements, la tutelle, la mortalité, etc.

Par cette raison, chacun de ceux qui ont écrit sur cette question n'en a pu voir qu'un seul côté. Les moralistes l'ont envisagée exclusivement au point de vue de l'humanité, les administrateurs exclusivement au point de vue de l'économie. Mais ni les uns, ni les autres, n'ont rien pu préciser, et, par conséquent, rien édifier faute des connaissances indispensables, car la législation très-imparfaite qui régit le sort des enfants trouvés est elle-même à peine connue. C'est, par une inspection qui, en quinze années, a embrassé la presque totalité de la France ; c'est en organisant moi-même à Lyon, à Bordeaux, etc., le service des enfants trouvés, que j'ai pu acquérir les connaissances positives, et recueillir les renseignements épars dont je me suis efforcé de renfermer la substance dans ce rapport. Je ne mets point en avant de système, je me contente d'exposer les faits, ne me chargeant

point de concilier les contradictions apparentes et souvent bien singulières qui peuvent résulter du rapprochement des chiffres, ni d'en tirer des conséquences plus ou moins spécieuses, plus ou moins hasardées. Cette tâche difficile appartient au philosophe ou à l'homme d'État ; la mienne est plus modeste, heureux si, en apportant au jour des documents inconnus jusqu'à présent, je puis contribuer, dans une part infiniment petite, à la solution d'un de ces problèmes devant lesquels, à cette heure, s'ébranlent toutes les sociétés.

I. *Des expositions* (1845.)

Depuis la création du service des enfants trouvés (1), le nombre de ces infortunés s'est accru, d'année en année, dans les établissements hospitaliers chargés de les recevoir ; mais néanmoins cette augmentation est restée au-dessous de la proportion voulue par l'accroissement de la population, malgré une diminution notable dans la mortalité de ces enfants, mortalité encore trop considérable. Depuis huit ans environ, le nombre des abandons ou expositions d'enfants est resté à peu près stationnaire, après avoir subi une assez forte réduction par suite, soit de la fermeture d'un grand nombre de tours, soit de l'exécution de la mesure du déplacement, soit enfin par une plus grande sévérité apportée dans l'admission de ces enfants par les diverses autorités qui surveillent et dirigent cette partie de l'administration publique.

En 1784, d'après M. Necker, le nombre des enfants trouvés était, en France, de 40,000. En 1811, ce nombre s'élevait, selon M. d'Angeville, à 69,000. Ce chiffre n'indiquerait pas

(1) Les enfants *trouvés* sont ceux qui, nés de pères et mères inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque ou portés dans les hospices destinés à les recevoir. — Les enfants *abandonnés* sont ceux qui, nés de pères et mères connus et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes à leur décharge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que les pères et mères sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux. — Les enfants nés dans les hospices de femmes admises à y faire leurs couches, sont assimilés aux enfants trouvés, si la mère est reconnue dans l'impossibilité de s'en charger. — Il ne s'agit, dans les chiffres relatifs au nombre des enfants trouvés, que d'enfants âgés de moins de 12 ans. Le nombre des enfants au-dessus de cet âge étant inconnu.

une augmentation sur le nombre précité; car la France comptait alors 130 départements et une population d'environ 40 millions d'habitants; tandis qu'en 1784, la population n'était que de 26 millions. Ce n'est du reste que depuis 1819, seulement, qu'on a établi régulièrement et officiellement, chaque année, le nombre exact des enfants trouvés à la charge des départements. Encore existe-t-il une lacune dans ces renseignements pour les années 1834, 1835, 1836 et 1837.

En 1819, le nombre des enfants trouvés, âgés de moins de 12 ans, était de 99,346

En 1825, de. 117,305

En 1830, de. 118,073

En 1833, de. 129,699

Le Gouvernement, effrayé, avec juste raison, de cette augmentation continuelle et considérable, invita les préfets et les conseils généraux à prendre des mesures nécessaires pour arrêter cet accroissement de dépenses. Ce fut alors, en 1834, qu'on opéra le déplacement des enfants successivement dans 60 départements, et que 185 hospices dépositaires, avec tours, furent supprimés dans l'espace de 5 ans. Ces mesures eurent pour résultat de réduire le nombre des enfants trouvés qui, en 1838, ne s'élevait plus qu'à 95,624, chiffre inférieur à celui de 1819, quoique la population se fût singulièrement accrue pendant cet intervalle. Depuis lors, le nombre des expositions et celui des enfants trouvés sont restés à peu près stationnaires. En voici le tableau :

	Exposition.	Naissances annuelles.	Tant pour cent.	1 enfant sur naissances.
1838....	26,950	961,476	2,30	36
1839....	26,266	957,740	2,74	38
1840....	26,547	952,318	2,79	38
1841....	25,677	976,929	2,63	37
1842....	25,846	982,896	2,66	38
1843....	25,146	931,078	2,70	39
1844....	24,770	967,324	2,56	37
1845....	25,239	992,033	2,79	39

Ainsi, pendant huit années, l'augmentation ou la diminution du nombre des expositions ou abandons d'enfants n'a varié que de 49/100 environ. Le chiffre des expositions annuelles est environ le quart du nombre total des enfants trouvés.

Quant au nombre total des enfants trouvés, pendant le même espace de temps, en voici le relevé.

	Nombre des enfants trouvés.	Population.	Tant Pour cent.	1 enfant sur habitants.
1838.......	95,624	33,540,910	3,72	351
1839.......	96,088	33,540,910	3,64	349
1840.......	97,770	33,540,910	3,66	342
1841.......	97,948	33,540,910	3,68	342
1842.......	97,500	34,194,875	3,60	351
1843.......	96,938	34,194,875	3,59	352
1844.......	96,514	34,194,875	3,55	352
1845.......	96,788	34,194,875	3,56	352

Le nombre de ces enfants a donc varié, en huit ans, par rapport au chiffre de la population générale de la République, dans la proportion de 3,72 p. 0/0, à 3,55 également p. 0/0, c'est-à-dire de 17 millièmes, ce qui est sans importance.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître le chiffre des expositions dans les trois plus importantes administrations hospitalières de la République.

PARIS.

En	1640....	372	pour 10 ans, de 1640 à 1649.....	3,033
	1645....	288		
	1650....	393	.... de 1650 à 1659.....	3,682
	1655....	326		
	1660....	491	.... de 1660 à 1669.....	4,565
	1665....	486		
	1670....	312	.... de 1670 à 1679.....	6,880
	1675....	640		
	1680....	890	.... de 1680 à 1689.....	10,275
	1685....	988		
	1690....	1,504	.... de 1690 à 1699.....	21,150
	1695....	1,767		
	1700....	1,738	.... de 1700 à 1709.....	17,866
	1705....	1,709		
	1710....	1,698	.... de 1710 à 1719.....	17,398
	1715....	1 840		
	1720....	1,441	.... de 1720 à 1729.....	20,632
	1725....	2,260		
	1730....	2,401	.... de 1730 à 1739.....	26,728
	1735....	2,577		
	1740....	3,150	.... de 1740 à 1749.....	32,915
	1745....	3,234		
	1750....	3,789	.... de 1750 à 1759.....	44,574
	1755....	4,273		
	1760....	5,032	.... de 1760 à 1769.....	56,410
	1765....	5,497		

En 1770....	6,918	de 1770 à 1779.....	67,038
1775....	6,505		
1780....	5,568	de 1780 à 1789. ...	57,139
1785....	5,918		
1790....	5,842	de 1790 à 1799.....	40,745
1795....	3,935		
1800....	3,742	de 1800 à 1809.....	43,187
1805....	4,057		
1810....	4,502	de 1810 à 1819.....	50,648
1815....	5,080		
1820....	5,104	de 1820 à 1829.....	52,298
1825....	5,240		
1830....	5,238	de 1830 à 1839.....	46,162
1835....	4,877		
1840....	3,360	pour 5 ans, de 1840 à 1845 ...	22,331
1845....	3,989		

LYON.

En 1800...	988	En 1810...	1,441	En 1819...	1,710
1801...	940	1811...	1,566	1820...	1,660
1802...	1,069	1812...	1,428	1825...	1,761
1803 ..	1,096	1813...	1,387	1830...	1,670
1804...	1,135	1814...	1,450	1835...	1,834
1805...	1,104	1815 ..	1,468	1840...	2,051
1806...	1,245	1816...	1,458	1843...	2,024
1807...	1,246	1817...	1,635	1844.(1)	1,503
1808...	1,300	1818...	1,497	1845...	1,378
1809...	1,325				

BORDEAUX.

En 1714...	61	En 1765...	456	En 1810...	712
1720...	76	1770...	543	1815...	796
1725...	148	1775...	581	1820...	837
1730...	227	1780...	670	1825...	891
1735...	271	1785...	639	1830...	953
1740...	271	1790...	704	1835...	984
1745...	351	1795...	722	1840...	920
1755...	394	1800...	741	1845...	946(2)
1760...	360	1805...	706		

Ainsi le nombre des enfants trouvés était en France, au 31 décembre 1845, de 96,788. Or, la population générale étant, à cette même époque, de 34,194,875 habitants, il en résulte qu'il existe un enfant trouvé, *âgé de moins de 12 ans*, pour 353 personnes.

Le nombre des naissances ayant été, en 1845, de 973,465,

(1) Le service a été réorganisé pendant l'année 1844.

(2) Aucune mesure n'a été prise, à Bordeaux, avant 1846, pour diminuer le nombre des expositions.

et celui des expositions, de 25,239, il en résulte encore qu'il y a 1 abandon d'enfant sur 39 naissances.

Donc, tout département qui compte 1 enfant trouvé sur moins de 353 habitants, et 1 exposition sur moins de 39 naissances, est dans un état anormal à l'égard du service des enfants trouvés, et compte à sa charge un plus grand nombre de ces infortunés qu'il ne doit en avoir.

31 départements sont dans cette situation quant au nombre des habitants de la République, et 30 seulement quant aux naissances, ce qui semble indiquer que ces deux termes de comparaison ont un assez grand rapport entre eux.

Les départements qui ont 1 enfant trouvé sur moins de 353 habitants, sont : l'Allier, l'Aude, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, la Charente, le Cher, la Creuse, la Dordogne, la Drôme, la Haute-Garonne, la Gironde. l'Indre, l'Indre-et-Loire, les Landes, le Loir-et-Cher, La Loire, la Haute-Loire, le Loiret, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Nièvre, les Hautes-Pyrénées, le Rhône, la Seine, les Deux-Sèvres, le Tarn, le Vaucluse, la Vienne, la Haute-Vienne.

Les départements qui ont 1 exposition sur moins de 39 naissances, sont : l'Allier, l'Ariége, l'Aude, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, le Cantal, la Charente-Inférieure, le Cher, la Corrèze, la Corse, la Creuse, la Dordogne, la Gironde, l'Indre-et-Loire, les Landes, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Loiret, le Maine-et-Loire, la Mayenne, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Seine, la Seine-Inférieure, les Deux-Sèvres, le Tarn, le Var, la Vienne, la Haute-Vienne.

Lorsqu'un département compte 1 exposition sur 39 naissances, et qu'il ne figure pas parmi les départements qui ont 1 enfant trouvé sur moins de 353 habitants, c'est que la mortalité est alors plus forte dans ce département que dans les départements de cette dernière catégorie.

Pour se rendre un compte exact de la situation des enfants trouvés dans chaque département, et pour établir un point de comparaison entre eux, il est impossible de prendre d'autres bases que celles de la population et celle des naissances. Ces deux bases ne sont peut-être pas très-positives,

en ce sens que l'on compare une population de jeunes enfants avec une population qui compte un grand nombre d'adultes, et que, la mortalité étant très-considérable parmi les enfants trouvés, le rapport des expositions aux naissances cesse bientôt d'être exact. Mais, en définitive, comme ces deux bases sont les mêmes pour tous les départements, il en résulte que l'on peut accepter les proportions établies avec ces deux termes.

Les dix départements qui ont le plus d'enfants trouvés sont :

Comparés à la population (1845).

Rhône............	9,335 enfants	1	sur	54	habitants.
Seine............	13,037 —	1	—	92	
Bouches du-Rhône.	2,864 —	1	—	131	
Landes...........	1,498 —	1	—	192	
Gironde..........	2,701 —	1	—	210	
Vienne (Haute-)....	1,379 —	1	—	212	
Aveyron..........	1.712 —	1	—	219	
Vaucluse..........	1,078 —	1	—	233	
Dordogne.........	2,074 —	1	—	236	
Calvados..........	2,044 —	1	—	243	

Comparés aux naissances.

Seine...............	1	exposition sur	10	naissances.
Rhône..............	1	—	12	
Gironde.............	1	—	15	
Bouches-du-Rhône. ..	1	—	18	
Landes........	1	—	20	
Indre-et-Loire........	1	—	21	
Calvados............	1	—	22	
Pyrénées-Orientales..	1	—	23	
Vienne (Haute-)......	1	—	24	
Seine-Inférieure.....	1	—	25	

Les dix départements qui ont le moins d'enfants trouvés sont :

Comparés à la population.

Saône (Haute-)....	62 enfants	1	sur	5,607	habitants.
Vosges...........	211 —	1	—	1,990	
Seine-et-Marne (1).	274 —	1	—	1,949	
Seine-et-Oise.....	254 —	1	—	1,854	
Rhin (Haut-).... ..	260 —	1	—	1,786	
Meurthe..........	270 —	1	—	1,647	

(1) Les deux départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise envoient leurs enfants trouvés dans le département de la Seine. Telle est la raison pour laquelle on voit si peu de ces enfants à leur charge.

Moselle...........	288	—	1	—	1,462
Ardennes..........	261	—	1	—	1,223
Jura..............	274	—	1	—	1,169
Doubs.............	244	—	1	—	1,131

Comparés aux naissances.

Saône (Haute-).....	1	exposition sur	752 naissances.
Ardèche.	1	—	499
Meurthe............	1	—	232
Alpes (Basses-)......	1	—	208
Nord............. .	1	—	192
Rhin (Bas-).........	1	—	175
Rhin (Haut-)........	1	—	162
Jura...............	1	—	158
Moselle............	1	—	154
Pas-de-Calais.......	1	—	149

On remarquera sans doute que trois départements, la Haute-Saône, la Moselle et le Jura figurent seulement dans les deux tableaux. Cela tient, sans doute, à ce que les expositions, dans les départements qui forment le 2e tableau, ne sont faites probablement que plusieurs jours après la naissance des enfants. Du reste, cette petite différence ne présente aucun résultat appréciable.

Il n'est pas inutile d'examiner quelle est la situation du nombre des enfants trouvés sur divers points du pays, afin de rechercher les causes qui peuvent influer sur l'augmentation ou la diminution de ce nombre. Nous avons, à cet effet, groupé les départements sous leur rapport géographique, soit *Nord, Sud, Est, Ouest* et *Centre*, suivant ensuite qu'ils sont frontières, maritimes, agricoles, manufacturiers, etc. :

Voici le résultat de nos recherches.

Départements		enfants trouvés			habitants			naissances.
14	au Nord comptent	21,124	soit	1	sur 362	ou	1 expos. sur	32
15	à l'Est............	15,092	—	1	— 400	—	1 —	56
19	au Sud...........	17,599	—	1	— 318	—	1 —	42
17	à l'Ouest.........	21,553	—	1	— 369	—	1 —	39
21	au Centre........	21,430	—	1	— 325	—	1 —	37
86		96,788		1	sur 358		1	39

10 départements de la frontière de terre, pour une population de 4,606,983 habitants, comptent seulement 6,224 enfants trouvés; soit 1 enfant sur 740 habitants; 1197 expositions sur 141,925 naissances, ou 1 exposition pour 119 naissances.

12 départements frontières de mer, pour une population de 6,364,123 habitants, ont 17,142 enfants trouvés, soit 1 enfant sur 371, et sur 184,156 naissances, ont 5,098 expositions, soit 1 exposition pour 36 naissances.

Dans les départements agricoles, la proportion des enfants trouvés est de 1 sur 560 habitants, et les expositions de 1 sur 50. Dans les départements manufacturiers, elle est également de 1 sur 560 habitants; mais les expositions ne sont que de 1 sur 58 naissances. Cette proportion est de 1 enfant sur 204 habitants, et de 1 exposition sur 25 naissances dans les départements qui possèdent de grands centres de population. Elle est de 1 enfant sur 823 habitants et de 1 exposition sur 96 naissances dans les départements dont les villes sont occupées par de fortes garnisons. Enfin, dans les départements réputés pauvres, on compte 1 enfant trouvé sur 255 habitants et 1 exposition sur 35 naissances! Les garnisons ne présentent pas un grand danger pour les mœurs, lorsque les soldats sont casernés. Ce n'est que dans les cantonnements que des relations peuvent s'établir facilement entre les militaires et les jeunes filles des localités, et que le séjour des garnisons peut avoir une influence sur l'augmentation du nombre des enfants trouvés.

RÉSUMÉ.

Départements			habitants			naissances.
Du Nord	1	enfant sur	862	1	expos. sur	32
De l'Est	1	—	400	1	—	56
Du Sud	1	—	318	1	—	42
De l'Ouest	1	—	369	1	—	39
Du Centre	1	—	325	1	—	37
Frontières de terre	1	—	740	1	—	119
Frontières de mer	1	—	371	1	—	36
Agricoles	1	—	560	1	—	50
Manufacturiers	1	—	560	1	—	58
Qui ont de grands centres de population	1	—	204	1	—	25
De garnison	1	—	823	1	—	96
Réputés pauvres	1	—	255	1	—	35

Les départements du Sud, du Centre, ceux qui ont de grands centres de population ou qui sont réputés pauvres, sont dans de mauvaises conditions quant au nombre des expositions, et par conséquent, des enfants trouvés à leur charge. Ce qui peut expliquer le plus grand nombre d'ex-

positions d'enfants dans les départements agricoles que dans les départements manufacturiers, c'est que, en général, les enfants trouvés proviennent des relations des maîtres avec leurs domestiques, et que celles-ci ne peuvent que très-rarement garder leurs enfants avec elles, tandis qu'en général les ouvrières élèvent leurs enfants naturels.

En comparant le nombre des enfants trouvés ou exposés avec celui des enfants naturels, on remarque que, dans la Haute-Saône, sur 47 enfants naturels, 1 seul est abandonné; tandis que, dans l'Indre-et-Loire, on y expose 1 enfant sur un enfant naturel et un 10e, c'est-à-dire que, sur 10 enfants naturels, 9 sont envoyés à l'hospice. Voici la nomenclature des 10 départements dans lesquels les filles-mères abandonnent le moins leurs enfants, et les 10 départements, au contraire, dans lesquels cet abandon est le plus répété.

Dans la Haute-Saône, il y a 1 enfant abandonné sur 47,3; dans la Meurthe, 1 sur 16,5; dans le Nord, 1 sur 16,3; dans le Bas-Rhin, 1 sur 14,8 ; dans le Haut-Rhin, 1 sur 13,7; dans l'Ardèche, 1 sur 12,0; dans le Pas-de-Calais, 1 sur 81,2; dans la Somme, 1 sur 8,6; dans la Moselle, 1 sur 8,1; dans le Jura, 1 sur 7,9.

Dans l'Indre-et-Loire, il y a 1 enfant abandonné sur 1,1; dans le Tarn, 1 sur 1,1; dans le Loiret, 1 sur 1,2; dans la Lozère, 1 sur 1,2; dans la Corrèze, 1 sur 1,3; dans la Dordogne, 1 sur 1,3; dans la Haute-Loire, 1 sur 1,3; dans le Maine-et-Loire, 1 sur 1,4; dans les Pyrénées-Orientales, 1 sur 1,4; dans l'Ariége, 1 sur 1,5.

En résumé, sur 992,033 naissances en 1845, il y en a eu 69,230 d'enfants naturels, dont 25,239 ont été déposés aux hospices. Il existe donc 1 un enfant naturel sur 11,6 légitimes, et les expositions sont aux naissances légitimes ou non dans la proportion de 1 sur 39. Si l'on compare les abandons aux naissances illégitimes, il serait avec ces derniers dans la proportion de 1 à 2,7. Ce chiffre n'est pas d'une exactitude rigoureuse, car dans le nombre des enfants exposés ou abandonnés, plusieurs sont légitimes. Les recherches que j'ai faites me portent à évaluer à un 10e environ le nombre des enfants légitimes envoyés aux hospices, ce qui réduirait la proportion des enfants naturels mis au tour à 1 sur 3 au lieu de 1 sur 2,7.

II. — *Des tours.*

En 1811, lors de la promulgation du décret du 19 janvier de cette même année, sur les 86 départements qui forment aujourd'hui la France, 77 ont ouvert 250 hospices dépositaires avec tour; et 6 hospices sans tour; en tout, 256. — 9 départements ont établi 17 hospices dépositaires sans tour. En sorte qu'il existait alors 273 hospices dépositaires, dont 23 déjà n'avaient pas de tour.

Depuis 1811, l'on a successivement fermé un assez grand nombre de tours et supprimé plusieurs hospices dépositaires. Ces mesures ont surtout été exécutées de 1833 à 1838. C'est à peine si, avant 1833, on avait fermé 10 tours. Depuis, on avait supprimé 185 tours et réduit de 273 à 141 le nombre des hospices dépositaires.

Aujourd'hui, il n'existe plus que 141 hospices dépositaires, avec ou sans tour, savoir : 65 hospices dépositaires avec tour, dont 40 sont surveillés et 25 ne le sont pas; 76 hospices dépositaires sans tour; en tout, 141 hospices dépositaires.

	Hospices sans tour.	Hospices avec tour.	
38 départements possèdent.	66	»	66
7 — —	10	8	18
41 — —	0	57	57
86 — —	76	65	141

Avec tour 65 — 45 hospices dépositaires avec tour sont situés dans des chefs-lieux de département.
— — 20 hospices dépositaires avec tour sont situés dans des chefs-lieux d'arrondissement.
Sans tour 76 — 37 hospices dépositaires sans tour sont situés dans des chefs-lieux de département.
— — 37 hospices dépositaires sans tour sont situés dans des chefs-lieux d'arrondissement.
— — 2 hospices dépositaires sans tour sont situés dans des chefs-lieux de canton.

141 hospices dépositaires avec ou sans tour.

Il n'y a pas de département sans hospice dépositaire; mais 38 d'entre eux ont des hospices sans tour : 13 tours sont placés dans les départements du Nord ; 15 dans ceux du Sud ; 7 dans ceux de l'Est ; 14 dans ceux de l'Ouest ; 16 dans ceux du Centre ; en tout 65 tours.

En 1811, neuf départements n'ont pas ouvert de tour

dans les hospices dépositaires de leur circonscription. Ces neuf départements, qui comptent une population de 3,798,310 âmes, n'ont que 2,663 enfants trouvés, soit 1 enfant sur 1,426 habitants. Le nombre des naissances est de 115,111 dans ces départements, et celui des expositions de 955, soit 1 abandon d'enfant pour 121 naissances; tandis que dans les neuf départements qui, en 1811, ont ouvert le plus grand nombre de tours, le rapport des enfants trouvés est de 1 sur 324 habitants, et celui des expositions aux naissances de 1 à 40.

La fermeture des tours a été exécutée surtout de 1834 à 1844 inclusivement. Voici qu'elle est la situation du service des enfants trouvés, quant à leur nombre, en 1833 et en 1845.

En 1833, sur 32,560,934 individus, on comptait seulement 127,507 enfants trouvés, soit 1 enfant trouvé sur 248 habitants; en 1845, sur 34,194,875 habitants, on comptait seulement 96,788 enfants trouvés, ou 1 enfant sur 353 individus. Le nombre des enfants trouvés a donc été bien moins considérable en 1845 qu'en 1833. La différence du chiffre de ces deux années est de 30,719, malgré une augmentation de près de deux millions d'habitants. Aussi le rapport du nombre des enfants à la population a été porté de 248 à 353; et cependant le nombre de ces enfants a augmenté, en 1845, dans 16 départements. Dans deux de ces départements, l'Ain et les Bouches-du-Rhône, cette progression du chiffre des enfants trouvés n'a pas été plus grande que l'augmentation de la population, tandis que, dans les quatorze autres, elle l'a dépassée. A quoi attribuer cette augmentation dans le nombre des enfants trouvés? On l'ignore, car, dans ces seize départements, on avait fermé la plus grande partie des tours, et le déplacement avait été exécuté dans chacun d'eux, sauf dans la Loire, Seine-et-Oise et les Vosges, qui n'ont jamais eu besoin d'exécuter cette mesure, vu le très-petit nombre d'enfants à leur charge.

En définitive,

38 dép. n'ont pas de tour;	1 enf.	sur	372 hab.	1 exp.	sur	47	naiss.
34 dép. ont 1 tour;	1	—	287	—	1	—	25	—
11 dép. ont 2 tours;	1	—	307	—	1	—	34	—
3 dép. ont 3 tours;	1	—	450	—	1	—	50	—

Ces différences sont très-extraordinaires ; elles appellent toute l'attention des administrateurs et des économistes.

Il existe, ai-je dit plus haut, 65 hospices dépositaires avec tours. 40 de ces établissements sont surveillés par l'autorité, pour restreindre autant que possible les expositions ; 25 de ces hospices ne sont l'objet d'aucune surveillance. Dans les départements où les tours sont surveillés, le nombre des enfants trouvés est dans la proportion de 1 sur 293 habitants, et celui des expositions aux naissances de 1 sur 35 ; et, dans les départements où cette surveillance n'a pas lieu, cette proportion est de 1 enfant trouvé sur 298 individus, et les expositions sont aux naissances dans le rapport de 1 à 27.

Neuf départements ont conservé les tours placés, en 1811, auprès des hospices dépositaires chargés de recevoir leurs enfants trouvés. Dans ces neuf départements, le nombre des habitants est de 5,326,598, celui des naissances de 157,884, et le chiffre des enfants trouvés de 30,781 ; les expositions annuelles sont de 8,367, c'est-à-dire que les enfants trouvés sont aux habitants comme 1 à 173, et les expositions aux naissances comme 1 à 19. La commission nommée par le roi des Belges pour donner son avis sur l'organisation du service des enfants trouvés dans le royaume, a été d'avis, à l'unanimité, de supprimer les tours en Belgique.

45 conseils généraux ont approuvé la fermeture des tours. — 31 n'ont pas donné d'avis à cet égard. — 10 l'ont blâmée. Les conseils généraux de dix départements ont blâmé la fermeture des tours, qui, nonobstant ce blâme, a été exécutée dans cinq d'entre eux. La proportion des enfants trouvés dans ces dix départements est de 1 sur 231 habitants, et les expositions de 1 sur 19 naissances.

III. *De la dépense des enfants trouvés.*

La dépense extérieure des enfants trouvés, dépense exclusivement consacrée au paiement des mois de nourrice et de pension, des enfants âgés de moins de 12 ans, placés à la campagne, s'est élevée aux chiffres suivants, de 1838 à 1846, savoir :

			Par jour.		Par an.	
1838.....	6,810,239 fr.	81 c., soit	20 c.	38 par enfant, ou	74 fr.	38 c.
1839.....	6,704,831	17	20	43	75	16
1840.....	6,771,468	33	20	09	73	34
1841.....	6,709,333	97	20	65	75	37
1842.....	6,711,503	88	19	97	72	89
1843.....	6,769,267	72	20	29	73	75
1844....	6,808,933	01	20	43	74	56
1845.....	6,673,018	62	20	05	73	18

Les frais de mois de nourrice et pension ont été en 1845, de..................................	6,121,215 fr.	44 c.
Les frais d'inspection du service pendant la même année, de.......................	212,917	17
Les frais accessoires, idem, y compris probablement les secours aux filles-mères......	118,280	71
Les indemnités payées en vertu de l'arrêté du 19 ventôse an v, de....................	220,605	30
Total........	6,673,018	62

Les mois de nourrice et de pension sont répartis très-inégalement par les départements ; il arrive souvent qu'un département paie un quart ou un tiers en sus des prix alloués pour le même service par le département qui lui est limitrophe.

L'arrêté du 19 ventôse an v alloue aux nourrices une indemnité de 18 francs, payable par trimestre, pendant les neuf premiers mois de la vie de leurs nourrissons, plus une indemnité de 50 francs, lorsque ces mêmes nourrissons ont atteint leur treizième année.

Quant au chiffre de la dépense intérieure, c'est-à-dire de la dépense placée à la charge exclusive des hospices pour fourniture de layettes et de vêtures, on ne peut en indiquer le montant. Les administrations hospitalières, qui, en général, ne remplissent pas le vœu du décret du 19 janvier 1811, ne donnent pas volontiers de renseignements à cet égard. On sait seulement qu'une somme de 150,000 francs est votée par quelques départements pour venir en aide aux hospices dépositaires de leur circonscription, et qui ne peuvent subvenir à cette dépense.

En général, les administrations d'hospices dépositaires exécutent fort mal le décret de 1811 relatif à la fourniture des layettes et des vêtures. Plus de la moitié de ces administrations ne donnent aucun vêtement à leurs malheu-

reux pupilles. Les quinze seizièmes de la seconde moitié donnent une layette et deux ou trois vêtures très-incomplètes. Il n'y en a guère qu'un seizième environ qui pourvoie un peu convenablement aux besoins des enfants confiés à leurs soins ; car l'administration des hospices de Paris, qui, sous ce rapport, est la plus généreuse, ne donne qu'une layette et sept vêtures, ce qui est très-insuffisant pour douze années.

Une circulaire ministérielle, du 12 juillet 1843, fait connaître quelle doit être la composition des layettes et des vêtures, ainsi que le nombre de ces dernières. Cette circulaire n'a reçu son exécution dans aucun hospice dépositaire, même à l'administration des hospices de Paris, qui ne donne pas dans les vêtures le nombre de pièces prescrites par la circulaire précitée. Du reste, il faut en convenir, la suppression des tours et la diminution du nombre des hospices dépositaires a fait répartir très-inégalement, très-injustement même, la charge de la fourniture des layettes et des vêtures sur les établissements hospitaliers qui sont restés tuteurs d'enfants trouvés. Plusieurs d'entre eux ne peuvent subvenir à cette dépense. Cette observation s'applique également à la dépense des enfants trouvés ramenés à l'hospice dépositaire, pour infirmité ou autre cause, avant l'âge de douze ans, et après cet âge lorsqu'ils ne peuvent rester à la campagne.

IV. — *Des mois de nourrice et pension des enfants trouvés.*

Aux termes du décret du 19 janvier 1811, articles 8 et 9, les enfants trouvés doivent rester en nourrice jusqu'à l'âge de six ans ; à cet âge, ils doivent être mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans. Le prix de la pension décroît chaque année jusqu'à l'âge de douze ans, époque à laquelle on ne subvient plus à la dépense de ces infortunés. En conséquence de cette prescription, une circulaire ministérielle, en date du 13 août 1841, décide que les enfants trouvés doivent être, pour la fixation des mois de nourrice et de pension à payer pour leur entretien, divisés en autant de classes qu'il y a d'années dans l'espace de temps que le département doit subvenir à leurs dépenses.

Les prix des mois de nourrice et de pension sont réglés, dans chaque département, par les préfets, sauf l'approbation du ministre. Ces prix qui sont de 7 à 8 francs par mois, pendant la première année, ne sont plus que de 1 franc 50 centimes pendant la douzième

Il est accordé en outre, en vertu de l'arrêté du 30 ventôse an V, 1° une indemnité de 18 francs aux nourrices qui ont traité avec soin et humanité l'enfant confié à leurs soins, pendant les neuf premiers mois de la vie; — 2° une seconde indemnité de 50 francs aux mêmes nourrices qui ont conservé un enfant jusqu'à l'âge de douze ans. Enfin, aux termes du même arrêté, une troisième indemnité de 50 francs peut encore être allouée aux manufacturiers ou cultivateurs qui garderont chez eux un enfant trouvé âgé de plus de douze ans. Cette somme doit être employée à donner des vêtements à cet enfant.

La fixation des mois de nourrice et de pension des enfants trouvés est beaucoup trop faible, et ce secours n'est peut-être pas alloué assez longtemps ; de là vient que les cultivateurs un peu aisés ne veulent pas se charger de tels nourrissons ; il en résulte alors que ces malheureux enfants tombent en partage à la classe la plus misérable et souvent la plus corrompue, qui ne les prend que pour les exploiter. Les prix des mois de nourrice et de pension étaient plus considérables sous Louis XIV, qu'ils ne le sont maintenant. Ces pensions ne cessaient pas alors à l'âge de douze ans, mais bien à quinze ans seulement. On stipulait encore, à cette époque, des conditions très-avantageuses pour les enfants, lorsqu'on les plaçait en apprentissage, tandis qu'actuellement on ne s'occupe jamais de ces détails. — Le prix des mois de nourrice, pour la première année de leur existence, était alors de 8 francs ; il n'est actuellement, en moyenne, que de 7 francs. Cette somme de 8 francs représentait alors celle de 15 francs, environ, de notre époque.

La manière arbitraire dont cette fixation est établie par les préfets contribue encore à gêner les placements ; il conviendrait de régler les tarifs avec plus d'uniformité.

V. — *Des secours aux filles-mères.*

52 départements accordent des secours aux filles-mères,

dans des proportions diverses et qui ne sont pas encore réglementés par l'autorité supérieure. Un seul, parmi ces 52 départements, la Moselle, en accorde également aux mères légitimes et indigentes. Celles-ci sont payées sur un crédit porté à la 2e section du budget départemental; 34 départements n'ont point encore adopté cette mesure.

Le nombre des enfants trouvés à la charge des 52 départements qui viennent en aide aux filles-mères est de 44,916 sur 18,866,030 habitants, soit 1 enfant sur 420 individus. Le nombre des naissances est, dans ces mêmes départements, de 541,788 individus, et celui des expositions de 11,021 ou 1 exposition sur 49 naissances; tandis que, dans les 34 départements qui ne donnent pas de secours aux filles-mères, le nombre des enfants trouvés est de 51,872 pour 15,328,245 habitants, soit 1 enfant sur 296 personnes. Le nombre des naissances est de 450,245, celui des expositions de 14, 218 soit 1 exposition sur 32 naissances.

Ce résultat est extraordinaire; il semble impossible de l'attribuer exclusivement à l'adoption de la mesure. Un très-petit nombre de conseils généraux a émis un avis sur l'exécution de la mesure des secours aux filles-mères.

VI. — *Du déplacement des enfants trouvés.*

L'autorité supérieure, convaincue qu'un assez grand nombre d'enfants légitimes étaient parmi les enfants trouvés à la charge des départements, et qu'un plus grand nombre de filles-mères connaissaient la résidence de leurs enfants, prit la résolution de faire changer les enfants de nourrice et de transporter dans le sud du département les enfants placés au nord, et *vice versa*. Ces échanges se font quelquefois de département à département.

Le déplacement a été exécuté, de 1830 à 1838, dans 60 départements sur 32,608 enfants; savoir :

De 1 jour à 2 ans	8,879
De 2 ans à 6 ans	12,110
De 6 ans à 9 ans	7,661
De 9 ans à 12 ans	9,958
	32,608

26 départements n'ont pas exécuté cette mesure. Sur ce

nombre, 9 départements, qui n'ont jamais eu de tour, et qui n'avaient qu'un très-petit nombre d'enfants à leur charge, n'ont pas cru devoir en faire usage; 2 autres, au contraire, le Rhône et la Seine, en ayant un trop grand nombre, n'ont pas déplacé leurs enfants parce qu'ils ont pensé que l'exécution de cette mesure ne produirait pas d'effet.

Ce chiffre de 32,608 enfants était alors le quart du nombre des enfants trouvés existant en France. 8,000 enfants, environ, ont été réclamés par leurs parents par suite du déplacement. 13 enfants sont morts pendant le voyage que nécessitait leur translation. 209 sont morts dans le mois qui a suivi leur déplacemeut : mais il est à remarquer que ce nombre est moins considérable que celui qui a lieu ordinairement. Dans l'état normal des choses, la mortalité est plus forte sur les enfants trouvés en nourrice. Le déplacement a eu une influence salutaire sur leur santé.

Dans les 60 départements où le déplacement a été exécuté, la proportion des enfants trouvés est de 1 sur 402 habitants. Celle des expositions avec les naissances de 1 sur 45. Ces proportions sont de 1 enfant trouvé sur 275 habitants, et de 1 exposition sur 31 naissances dans les 26 départements où cette mesure n'a pas eu lieu.

47 conseils généraux ont approuvé la mesure du déplacement; 25 n'ont pas émis d'avis à cet égard; 14 l'ont blâmée. Nonobstant l'avis de ces 14 conseils généraux, la mesure du déplacement a été exécutée dans 5 de ces départements.

VII. — *Des colonies d'enfants trouvés.*

Ces établissements, dont la création est l'œuvre de la charité privée, sont encore dans l'enfance, et les résultats qu'ils ont obtenus sont peu connus. On ignore même leur nombre exact. Cependant on peut citer les établissements dont les noms suivent et qui ont déjà rendu quelques services; ce sont : Bonneval (Eure-et-Loire); — Boussaroque (Cantal); — Chambon (Deux-Sèvres; — École près Besançon (Doubs); — Mesnil-Saint-Firmin (Oise); — Montmorillon (Vienne); — Montbellet près Mâcon (Saône-et-

Loire) ; — Poussery (Nièvre) ; — Saint-Antoine (Charente-Inférieure) ; — Saint-Illan (Côtes-du-Nord) ; — La-Valade (Charente-Inférieure) ; — Le Val d'Yène (Cher).

Ces colonies agricoles, fondées pour venir en aide à l'enfance délaissée, n'ont guère d'autres ressources que les dons de quelques personnes bienfaisantes, et des subventions modiques allouées par les départements dans lesquels elles sont situées. Il sera bien difficile qu'elles puissent prendre un grand développement, si la charité légale ne vient à leurs secours.

La colonie de Bonneval renfermait, au 21 décembre 1846, 96 garçons et 16 filles. Les dépenses de cet établissement se sont élevées, pendant cette même année, à 17,194 francs, soit 200 francs par enfant.

Le Mesnil-Saint-Firmin exploite 134 hectares de grande culture ; le nombre de ses colons s'élève à plus de 100, tous enfants trouvés pris dans divers départements. Les dépenses annuelles s'élèvent environ à 25 ou 30,000 francs, soit 250 francs par enfant. Cet établissement, sous le patronage de M. Molé, est dirigé par l'abbé Caulle ; il laisse peu à désirer et paraît, sous tous les rapports, dans la situation la plus prospère et la plus convenable pour former de bons cultivateurs ou d'excellents valets de ferme.

Saint-Illan, fondé par M. Achille du Clésieux, est une réunion de petites colonies agricoles dans chacune desquelles on élève 20 à 25 enfants trouvés. M. du Clésieux a consacré une partie de sa fortune à la création de cette œuvre. La colonie-mère compte 30 enfants.

Poussery est une fondation presque départementale. Cet établissement est dirigé par M. Salomon ; il peut recevoir 50 à 60 enfants.

La Valade, fondée sur sa propriété par M. de Luc, qui dirige lui-même cette colonie, compte déjà 84 colons qui cultivent 15 hectares de terres.

Saint-Antoine est sous la direction de M. l'abbé Fournier. Cette colonie possède un domaine de 100 hectares ; l'établissement manque du matériel nécessaire à l'exploitation. 60 jeunes colons de 7 à 14 ans sont élevés dans cette maison.

Montbellet, dans le département de Saône-et-Loire, est

un établissement parfaitement dirigé, que le préfet et le conseil général ont pris sous leur haute protection.

La colonie agricole de Montmorillon a été fondée, par M. l'abbé Fleurimon, sur le domaine de la Gabidière, appartenant à l'hospice de cette ville. Cette institution compte déjà une cinquantaine de colons.

Nous ne parlons pas ici des asiles agricoles de Mettray, d'Ostwald, de Cernay, du petit Gouvilly, de Gradignan, etc., fondés dans le but de recueillir et d'élever des jeunes condamnés ou des mendiants, puisqu'ils ne reçoivent pas des enfants trouvés; mais nous ne pouvons nous empêcher de mentionner ces utiles établissements, dont le premier des fondateurs, M. Demetz, a rendu de si grands services à l'humanité.

La colonie agricole du Val-d'Yène, située commune de Saint-Germain près Bourges, département du Cher, est spécialement affectée aux enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, mais pris exclusivement dans les jeunes délinquants de cette catégorie qui se trouvent détenus dans les prisons. Le but du fondateur, M. Charles Lucas, inspecteur général des prisons, est de prouver qu'il n'est pas impossible de moraliser et de façonner à une vie probe et laborieuse les enfants coupables, et qui ont commis une première faute.

La colonie du Val compte déjà 110 enfants.

VIII. — *De la reconnaissance des enfants trouvés par leurs parents.*

Le nombre des retraits d'enfants trouvés par leurs parents est d'environ 3,000 chaque année; ce nombre ne varie guère. En voici le relevé depuis huit ans :

En 1838	3,974	soit	1	sur	7	expositions,
1839	2,880		1		9	—
1840	2,592		1		9	—
1841	2,877		1		9	—
1842	2,593		1		9	—
1843	3,215		1		7	—
1844	3,256		1		7	—
1845	3,192		1		7	—

Le dixième environ du nombre de ces enfants réclamés se compose d'enfants légitimes.

IX. — *De la tutelle.*

Il résulte des rapports des préfets et des rapports des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance qui ont visité tous les départements, et ce à plusieurs reprises, que la tutelle des enfants trouvés confiée aux commissions administratives des hospices dépositaires, en vertu de la loi du 15 pluviôse an XIII, est généralement très-négligée.

Cette tutelle est bien exercée dans 20 départements; — Elle y est à moitié exercée dans 5 départements; — complétement abandonnée dans 61 départements.

On ignore, en général, ce que deviennent les trois quarts des enfants trouvés une fois qu'ils ont atteint leur treizième année, c'est-à-dire au moment où les départements cessent de payer la faible allocation alloués aux patrons qui les ont élevés jusqu'à cet âge. Voici ce que deviennent les enfants sur lesquels on peut recueillir quelques renseignements : 6/10 de ces enfants restent chez des cultivateurs qui les ont élevés ; — 2/10 sont placés chez les artisans pour apprendre un métier; — 1/10 entre comme domestique chez des particuliers ; — 1/10 rentre dans les hospices sans pouvoir jamais être placé. Ce dernier dixième se compose d'enfants infirmes et estropiés, dont la carrière est bientôt terminée dans ces établissements charitables.

Très-peu d'enfants trouvés savent lire, encore moins savent écrire. On remarque que ceux qui se livrent aux arts industriels tournent en général assez mal et finissent par devenir de très-mauvais sujets. J'ai eu l'occasion de faire des recherches dans les bagnes et dans les maisons centrales sur le nombre des enfants trouvés renfermés dans ces établissements. Il m'a été impossible de constater le nombre exact des enfants trouvés, parce que les condamnés cachent avec soin leur origine ; mais j'ai acquis la certitude que le nombre des enfants naturels est de 15 p. 0/0 dans les bagnes et de 13 p. 0/0 dans les maisons centrales. En Belgique, où l'on s'occupe des enfants trouvés avec plus de soin qu'en France, on sait que le nombre de ces enfants trouvés, condamnés à la réclusion ou aux travaux forcés, n'est que de 4 p. 0/0 environ.

Les filles sont plus difficiles à placer que les garçons, la grande majorité d'entre elles se livrent à la prostitution. J'ai pu constater, dans 60 villes de France, villes situées sur les divers points du territoire, que le nombre des filles, enfants trouvés, placées dans les maisons de prostitution, est toujours égal au cinquième du chiffre des malheureuses qui composent ce triste personnel. Et cependant, chose remarquable, toutes les filles, enfants trouvés, qui se comportent bien, se marient très-avantageusement à la campagne (1).

La loi du 13 pluviôse an XIII n'est pas exécutée en France, nous croyons même qu'elle est impraticable dans l'état actuel de choses. Il existe certainement en France 300,000 enfants trouvés âgés de moins de 21 ans, et dispersés sur tous les points du pays; comment les commissions administratives pourraient-elles les surveiller? On leur a fait des devoirs impossibles à remplir; cette partie du service de l'administration charitable est à réorganiser entièrement.

X. — *De la mortalité des enfants trouvés.*

La mortalité chez les enfants trouvés est très-considérable; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que la proportion des expositions est de 1 pour 39 naissances, tandis que, quelques années après, la proportion des enfants trouvés est de 1 pour 353 habitants; que le nombre des expositions annuelles est le *quart* du nombre total des enfants trouvés, ce qui indiquerait que la vie moyenne des enfants trouvés est de 4 *ans!*

Cependant, depuis quelques années, cette mortalité diminue d'une manière sensible. Elle était pour les enfants de 1 jour à 12 ans :

En 1838	de 14, 02 p. %	En 1842	de 12, 60 p. %
En 1839	13, 37	En 1843	11, 35
En 1840	13, 25	En 1844	11, 33
En 1841	13, 30	En 1845	11, 30

(1) Un cultivateur, à qui on témoignait un certain étonnement de lui voir donner sa fille à un enfant trouvé, répondit : Nous aimons bien mieux donner notre fille à celui qui n'a pas de famille du tout, qu'à celui qui en a une mauvaise.

En comparant les décès des enfants trouvés, soit avec leur nombre total, soit avec celui des expositions, on trouve ce résultat qu'il en meurt 1 sur 7 de 1 jour à 12 ans, ou 78 p. 0/0 environ, et que la mortalité de ces enfants est de 50 p. 0/0 dans la première année de leur existence.

La mortalité varie suivant les départements.

MORTALITÉ COMPARÉE AVEC LE NOMBRE TOTAL DES ENFANTS TROUVÉS (1845).

Départements où elle est la plus élevée.

Pyrénées-Orientales, Seine-Inférieure, 1 sur 2 et 3. — Gironde, Loiret, Seine-et-Marne, 1 sur 3 et 4. — Aube, Cantal, Cher, Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Seine, Seine-et-Marne, 1 sur 4 et 5.

Départements où elle est la plus faible.

Haute-Saône, *point de décès.* Haute-Garonne, Haut-Rhin, 1 sur 40 à 45. — Jura, Hautes-Pyrénées, 1 sur 30 à 40. — Ardèche, Finistère, Moselle, Vosges, 1 sur 25 à 30. — Gers, Lot-et-Garonne, Nièvre, Basses-Pyrénées, Bas-Rhin, 1 sur 20 à 25.

MORTALITÉ COMPARÉE AU NOMBRE DES EXPOSITIONS.

Départements où elle est la plus élevée.

Basses-Alpes, 1 sur 1, 2/10. — Loire-Inférieure, Loiret, Seine-Inférieure, Vaucluse, 1 sur 1, 3. — Ardèche, Aude, Aveyron, Cher, Gers, Gironde, Ille-et-Vilaine, 1 sur 1, 4. — Manche, Seine, 1 sur 1, 5/10.

Départements où est la plus faible.

Haute-Saône, *point de décès.* — Haut-Rhin, 1 sur 17 8/10. — Vosges, 1 sur 15, 9. — Moselle, 1 sur 8, 8. — Doubs, 1 sur 7, 7. — Finistère, 1 sur 6, 3. — Ariége, 1 sur 6, 2. — Hautes-Pyrénées, 1 sur 6, 1. — Jura, 1 sur 5, 8. — Nièvre, 1 sur 5, 7. — Bas-Rhin, 1 sur 5, 6. — Haute-Garonne, 1 sur 5, 4. — Lot-et-Garonne, 1 sur 5, 2.

A Paris, en 1845, sur 12, 369 enfants trouvés, au-dessous de 12 ans, confiés à la tutelle de l'administration hospitalière de cette ville, 1,789 sont morts ; c'est 1 décès sur 5 1/2

enfants, soit 18 p. 0/0. A Bordeaux, sur 928 enfants trouvés de même âge, la mort dans l'espace de 12 ans, en a frappé 683 ou 78 p. 0/0, et en moyenne 10 p. 0/0 par an. A Lyon, sur 2,058 enfants trouvés, elle en a frappé 5,034 ou 66 p. 0/0, ou 6 p. 0/0 par an.

Ces résultats sont déplorables, sans doute, mais peut-il en être autrement? Ces malheureux enfants, en général, ont souffert dans le sein de leurs mères; un très-grand nombre d'entre eux apportent en naissant des vices de constitution qui, plus tard, les rendent impropres à toute espèce de travail. Et puis, il faut le dire, le manque de soins dans leur enfance, soit à l'hospice, soit en nourrice, contribue beaucoup encore à les rendre chétifs et débiles. Aussi très-peu, parmi les garçons, peuvent servir lorsque leur âge les appelle sous les drapeaux.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en prenant la plume, je n'ai point, monsieur le Ministre, la prétention de formuler un système destiné à réformer les abus qui existent dans le service des enfants trouvés; mais je croirais manquer au plus noble de mes devoirs si, après avoir fait passer sous vos yeux la situation du service tout entier, je m'arrêtais là, et si je ne vous soumettais quelques observations dont vous jugerez la valeur.

L'État fait de grands sacrifices pour élever les enfants trouvés, mais ces sacrifices sont insuffisants, et par conséquent n'atteignent pas le but vers lequel ils tendent. La faible somme allouée aux nourrices ne peut attirer celles qui ont le sentiment du devoir et la possibilité de le remplir. Les enfants retombent alors en proie à de malheureuses femmes affamées elles-mêmes, obligées, la plupart du temps, de passer tout le jour hors de leur domicile, occupées aux travaux pénibles des champs, et laissant leur triste nourrisson dans un délaissement dont la seule pensée afflige. Plus tard, si l'infortuné n'a pas succombé à ces douloureuses épreuves, quelle vie est la sienne? Point de vêtements, à peine le pain nécessaire à sa chétive existence. On l'envoie mendier, et c'est là encore le côté le plus honnête de la vie qu'on lui prépare. Qu'arrive-t-il de là? C'est que la prison et les mauvais lieux s'emparent, trop souvent, de cette population malheureuse qu'on leur a, pour ainsi

dire, réservée. Certes, si l'État doit quelque chose à ses enfants, c'est à ceux-là surtout qu'il faut d'abord penser. Si, par une rémunération plus en harmonie avec l'abaissement de la valeur de l'argent, on décidait des cultivateurs aisés à se charger de ces enfants ; alors, bien soignés, bien nourris, élevés honnêtement, les enfants trouvés gagneraient leur vie plus promptement en se rendant utiles à leurs nourriciers ; de plus, ils se créeraient une famille, ils se plieraient doucement aux habitudes de la vie agricole et acquerraient, sans peine, les connaissances qu'elle exige, ce qu'ils ne peuvent faire avec les nourriciers actuels, qui les envoient mendier ou marauder, n'ayant presque jamais un coin de terre à cultiver ni une pièce de bétail à faire conduire aux champs.

Les colonies agricoles sont certainement des créations utiles et qu'il faut encourager ; mais là il n'y a point de famille pour l'enfant, et, de plus, son éducation et son entretien sont beaucoup trop coûteux et n'offrent pas les mêmes avantages pour les enfants que les pensions payées à de bons nourriciers. Il est difficile d'ailleurs à l'État d'entrer le premier dans cette voie nouvelle. Il faut qu'une multitude d'essais faits par les particuliers constate, d'une manière éclatante, les avantages de ces colonies, et les essais sont en trop petit nombre, jusqu'à ce jour, pour offrir des résultats concluants. Je pense qu'ils en offriront dans l'avenir, mais auparavant, je le crois, on peut, dès à présent et sans retard, tenter une amélioration facile. Il ne s'agit pas ici de rêves généreux mais irréalisables ; il ne s'agit même pas de changer l'organisation actuelle. Un salaire un peu plus élevé, quelques vêtements de plus, un choix plus attentif et plus sévère des nourriciers, une tutelle mieux exercée, et un immense bien s'opérera sans secousse, sans difficulté. L'État ne dépensera plus huit à neuf millions pour jeter dans le sein de la société une population misérable, exténuée, incapable de lui rendre jamais ce qu'elle a coûté, et qui, dans la situation qu'on lui fait semble destinée à servir éternellement de pâture au malheur ou au crime.

AD. DE WATTEVILLE,

Rapport au ministre de l'intérieur.

STATISTIQUE DES BAGNES.

On sait qu'il est question de transférer les bagnes hors du territoire continental; en attendant la présentation d'un projet de loi à ce sujet, l'Assemblée nationale a reçu un grand nombre de pétitions relatives au même objet. — Les renseignements suivants, empruntés à des documents officiels, seront lus avec intérêt.

L'établissement des bagnes actuels remonte vers le milieu du siècle dernier. Le bagne de Toulon fut établi le 27 septembre 1748. Avant cette époque, les forçats étaient placés à Marseille sur seize galères, dont huit pouvaient prendre la mer, et huit étaient constamment au port. Le bagne de Brest fut fondé en 1750, celui de Rochefort en 1767. Quant aux bagnes de Nice, de Lorient, du Havre, de Cherbourg, etc., créés après la Révolution de 1789, leur suppression nous dispense d'en parler.

La population des trois bagnes existant aujourd'hui, Rochefort, Toulon et Brest, a subi des variations assez importantes. Au commencement de ce siècle elle était de 7,689 forçats; en 1830, on en comptait 8,568; lorsque la Révolution de Février éclata, cette population s'élevait au chiffre de 7,953; au 1er janvier dernier, elle était réduite à 7,690 individus ainsi répartis : 3,873 à Toulon; 2,831 à Brest; 986 à Rochefort. Sur ce nombre, 1,965 sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité; 3,070 de 5 à 10 ans; 2,239 de 11 à 20 ans; 282 de 21 à 30 ans; 41 de 31 à 40 ans; 23 de 41 à 50 ans; 9 de 51 et au-dessus.

Le vol est la cause principale des condamnations subies dans ces lieux de coërcition : 4,750 (sur 7,690) sont condamnés pour vol; 1,027 pour meurtre; 459 pour attentat à la pudeur; 233 pour crime d'incendie; 168 pour assassinat; 162 pour coups et blessures graves; 159 pour faux; 140 sont condamnés comme faux monnayeurs; 24 comme banqueroutiers frauduleux; 65 comme empoisonneurs; 26 comme parricides.

Les hommes de 20 à 40 ans forment plus de la moitié de cette population dépravée; on compte 122 jeunes gens

de 16 à 20 ans, et 270 vieillards sexagénaires ou septuagénaires. Arrivés à l'âge de 80 ans, les condamnés sont transférés dans des maisons de force. Les campagnes fournissent plus de la moitié des forçats: au 1er janvier dernier on en comptait 4,595 nés dans les campagnes, 2,452 nés dans les villes; les forçats d'origine étrangère étaient au nombre de 643.

Quant à l'influence de l'instruction sur la moralité des masses, bien qu'elle ait été niée quelquefois, on la constate dans les bagnes comme dans les prisons : 3,992 forçats ne savent ni lire ni écrire; 2,990 ne savent lire et écrire qu'imparfaitement; 707 savent bien lire et écrire; mais 91 seulement ont reçu une instruction supérieure à l'instruction primaire.

Le classement des condamnés suivant la profession qu'ils exerçaient avant leur condamnation, offre quelques particularités assez curieuses. Les batteurs en grange, cultivateurs, jardiniers, fournissent environ le sixième de la population des bagnes, soit 1,278 individus; les journaliers et terrassiers viennent ensuite pour un chiffre de 1,078; les maçons et plafonneurs pour 467; les domestiques pour 243; les tisserands pour 345; les tailleurs d'habits, 175; les cloutiers, forgerons et serruriers, 184. On compte aux bagnes 3 comédiens, 5 ecclésiastiques, 6 notaires. La profession qui fournit le moins d'hôtes à ces lieux maudits, est celle des hommes de lettres: on en compte un seul sur 7,690 forçats.

Après le département de la Seine, qui fournit le plus large contingent aux bagnes, les départements des Côtes-du-Nord, du Nord, de l'Aisne, du Calvados, de la Corse, de l'Eure, du Finistère, du Rhône, du Haut-Rhin, de la Seine-Inférieure et de la Somme viennent en première ligne. Les départements des Basses-Alpes, de l'Ariége et de la Vendée sont ceux qui fournissent le moins de condamnés. On compte aux bagnes 143 mahométans, 26 israélites, 189 protestants; le reste est né dans la religion catholique.

Le nombre de grâces accordées aux forçats pendant l'année dernière, a été de 52; il avait été de 90 en 1848.

STATISTIQUE DE LA POSTE EN FRANCE, DEPUIS 1820.

Nombre des Bureaux de Poste et de distribution.

Années.	Bureaux de Poste et de distribution.	Années.	Bureaux de Poste et de distribution.
1820........	1,775	1846........	3,322
1825........	1,835	1847........	3,582
1830........	1,975	1848........	3,608
1835........	2,094	1849........	3,633 (1)
1840........	2,295	1850........	3,695
1845........	3,020		

Produits généraux des Postes pendant les années 1821, 1830, 1835 *et suivantes, jusqu'en* 1848 *inclusivement.*

Années.	Recettes.	Exercices.	Recettes.
1821....	23,892,698 fr.	1841....	48,042,439 fr.
1830. ..	33,727,649	1842....	48,897,226
1835....	37,036 468	1843....	48,777,847
1836....	37,405,510	1844....	50,378,594
1837....	40,382,368	1845....	52,513,668
1838....	42,242,870	1846....	54,196,985
1839....	44,131,234	1847....	53,295,676
1840. ..	46,105,736	1848....	52,940,150

Journaux et Imprimés transportés par la Poste pendant les années 1821, 1830, 1835, 1840 *et suivantes, jusqu'en* 1849 *inclusivement.*

ANNÉES.	JOURNAUX, OUVRAGES PÉRIODIQUES et imprimés en toute nature				MOYENNE par jour.
	Expédiés de Paris.	Originaires des départements.	Nés et distribués dans l'arrond^t. rural de chaque bureau.	TOTAL.	
1821	23,209,773	4,618,061	(2)	27,827,834	76,240
1830	32,334,280	7,422,540	190,050	39,946,875	109,443
1835	38,778,675	10,093,250	433,750	49,305,675	136,960
1840	41,149,912	10,979,084	835,296	52,964,292	144,711
1841	43,676,012	12,212,892	933,914	56,822,818	155,679
1842	44,554 448	13,066,477	1,124,800	58,745,725	160,947
1843	45,253,116	13.196,757	1,138,500	59,588,373	163,255
1844	49,890,061	15,670,672	1,280,950	66,841,683	183,126
1845	50.342,782	15,868,425	1,302,550	67,513,757	184,969
1846	51,142,834	15,908,083	1,401,347	68,452,264	187,540
1847	50,247,351	15,831,114	1,355,500	67,433,965	184,750
1848	71,806,431	23,001,750	2,240,850	97,049,031	265,887
1849	82,645,734	»	»	»	»

(1) Dans ce nombre sont compris 37 établissements situés en Algérie ou dans les parages de la Méditerranée.

(2) Le service rural n'a été mis en activité qu'à partir du 1er avril 1830.

Articles d'argent déposés dans les Bureaux de Poste pendant les années 1821, 1830, 1835, 1840 *et suivantes, jusqu'en* 1848 *inclusivement.*

ANNÉES.	ARTICLES D'ARGENT versés dans les Bureaux de Poste. Nombre de dépôts.	Montant des dépôts. fr.	c.	ARTICLES D'ARGENT payés dans les Bureaux de Poste. Nombre d'articles d'argent.	Sommes payées. fr.	c.
1821	317,642	9,099,296	79	316,842	9,092,642	12
1830	495,468	13,185,942	»	43,873	13,170,882	92
1835	726,553	15,795,336	27	725,305	15,769,263	15
1840	960,175	19,570,120	92	940,002	19,337,283	10
1841	1,143,603	22,076,252	26	1,136,902	22,006,686	82
1842	1,105,959	21,907,641	38	1,107,512	21,953,710	63
1843	988,676	20,326,312	47	1,002,589	20,370,805	85
1844	1,009,911	20,607,754	87	999,363	20,504,562	29
1845	1,037,229	21,085,300	83	1,025,649	21,026,069	42
1846	1,094,685	22,863,806	11	1,092,023	22,886,222	91
1847	1,355,181	39,744,522	99	1,347,284	39,200,022	45
1848	1,758,112	49,867,464	49	1,745,235	49,875,320	71

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Nous avons publié dans les Annuaires précédents les faits et les chiffres les plus importants recueillis par l'administration des mines, et publiés d'année en année dans le *Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines.* — Cette collection forme actuellement quinze volumes petit in-4° ; elle commence à l'année 1833 et finit à l'année 1847.

L'administration a pensé que, pour obtenir des renseignements plus exacts, il était nécessaire de ne faire paraitre cette publication qu'après chaque période de trois ans. Conformément à ce désir, l'Assemblée nationale a décidé, par un décret en date du 29 *novembre* 1850, que le prochain compte rendu ne paraîtrait qu'en 1852, et qu'il comprendrait les résultats des recherches faites depuis l'année 1847.

Statistique des machines, chaudières et bâtiments à vapeur en 1847.

Les renseignements que nous allons donner, et qui font suite à ceux que nous avons publiés dans l'*Annuaire* pour

1850, page 77, ont été publiés par le *Journal des Débats* du 13 décembre 1850. Ils n'émanent pas directement de l'administration ; mais nous avons tout lieu de penser qu'ils ont été extraits d'un document parlementaire. En vertu du décret précité, ils ne devront se trouver que dans le compte rendu officiel qui sera publié en 1852.

Il existe en France 5,607 fabriques de catégories diverses qui emploient des appareils à vapeur. Ces appareils à vapeur fonctionnent au moyen de chaudières dont le nombre est de 9,288, dont 8,776 sont sorties des ateliers français. Ces chaudières représentent une force de 65,120 chevaux-vapeur (1).

Ces mêmes chaudières remplacent la force que produiraient 195,361 chevaux de trait, et 1 million 367,530 hommes de peine. Un cheval-vapeur équivaut à trois chevaux de trait environ et à 21 hommes de peine.

Le nombre des chaudières employées dans l'année précédente n'était que de 8,023. On ne comptait que 4,033 établissements pourvus d'appareils à vapeur.

Les chemins de fer en exploitation présentent une longueur de 2,171 kilomètres. Ils sont pourvus d'un matériel de traction qui, dans son ensemble, atteint le chiffre de 725 locomotives. On comptait, l'année précédente, 667 machines.

Le nombre des bâtiments de commerce à vapeur est de 279 : ils jaugent ensemble 40,098 tonneaux. Ils sont mis en mouvement par 502 machines ayant une force totale de 22,893 chevaux. Les marchandises transportées par ces bateaux donnent un chiffre de 730,948 tonneaux.

La progression de la navigation à vapeur peut s'apprécier par les indications qui suivent :

On a compté en 1833. — 75 bateaux à vapeur, 90 machines représentant 2,635 chevaux, 1 million 38,916 passagers, 88,140 tonnes de marchandises.

En 1834. — 82 bateaux, 92 machines, 2,724 chevaux, 924,063 passagers, 22,909 tonnes.

En 1835. — 100 bateaux, 118 machines, 3,863 chevaux, 1 million 588,500 passagers, 121,553 tonnes.

(1) On désigne sous la dénomination de cheval-vapeur un poids de 75 kilogrammes élevé à un mètre par seconde.

En 1836. — 105 bateaux, 122 machines, 1 million 248,552 passagers, 161,501 tonnes.

En 1837. — 124 bateaux, 150 machines, 5,408 chevaux, 2 millions 190,621 passagers, 99,353 tonnes.

En 1840. — 211 bateaux, 263 machines, 11,422 chevaux, 2 millions 547,116 passagers, 485,539 tonnes.

En 1843. —242 bateaux, 392 machines, 12,748 chevaux, 2 millions 591,965 passagers, 1 million 306,394 tonnes.

En 1844. — 138 bateaux, 382 machines, 12,789 chevaux, 3 millions 286,579 passagers, 1 million 81,511 tonnes.

En 1845. — 259 bateaux, 446 machines, 18,050 chevaux, 3 millions 461,336 passagers, 696,666 tonnes.

En 1846. — 291 bateaux, 518 machines, 19,771 chevaux, 3 millions 152,323 passagers, 807,131 tonnes.

En 1847. —279 bateaux, 502 machines, 22,893 chevaux, 2 millions 898,886 passagers, 40,098 tonnes.

Il résulte des calculs faits à la suite des chiffres mentionnant le nombre de tous les appareils et machines à vapeur employés soit sur terre, soit sur les bâtiments, et qui est de 6,432, que tous ces appareils ont ensemble une force de 110,171 chevaux-vapeur, ou 330,535 chevaux de trait.

PRODUCTION DU SUCRE DE BETTERAVES EN FRANCE, DANS L'ANNÉE 1849—1850.

Voici quelles ont été la production et la consommation du sucre de betteraves depuis le commencement de la campagne 1849-50 (1er septembre 1849) jusqu'à la fin de cette campagne (31 août 1850).

(Les quantités sont exprimées par quintaux métriques.)

Départements.	Fabriques en activité.	Fabriqué.	Mise en consommat.	Reste à la fin du mois.
Aisne..........	29	53,042	21,498	3,778
Nord............	142	362,284	217,278	24,695
Oise...........	8	18,398	7,694	731
Pas-de-Calais...	69	133,509	67,865	10,452
Somme.........	23	32 346	8,519	1,281
12 autres départ.	17	22,173	17,292	4,708
Entrepôts.......	»»	»»	250,203	20,852
Au 31 août 1850	288	621,752	590,349	66,497
Au 31 août 1849	284	386,390	490,781	90,873

Il y avait, à la fin de la dernière campagne, une cinquantaine de fabriques de plus en activité que dans la campagne précédente. La fabrication s'est accrue de deux tiers, et la mise en consommation de plus d'un cinquième. Les restes à la fin de la campagne étaient en outre inférieurs. Ce sont là des chiffres de progrès.

On voit aussi dans ce tableau que maintenant l'industrie du sucre, qui s'était d'abord essayée sur différents points de la France, s'est concentrée dans le nord, les départements du Nord, le Pas-de-Calais. Sur 228 fabriques, 266 appartiennent aux cinq départements contigus qui forment la partie la plus septentrionale du pays; tandis que 17 fabriques seulement sont disséminées dans douze départements.

Ainsi l'industrie indigène qu'on annonçait devoir succomber sous les coups de la loi qui établissait, à partir d'août 1847, l'égalité d'impôts pour les deux sucres métropolitain et colonial, a résisté à cette épreuve malgré la disette et la révolution, comme le démontrent les résultats des trois dernières campagnes.

Tout porte à croire qu'elle continuera à prospérer si, en diminuant les droits actuels, on abaisse progressivement la surtaxe sur les sucres étrangers pour arriver un jour à sa suppression complète. D'une part la consommation s'agrandira par la baisse des prix pour faire place aux trois sucres; et, d'autre part, les fabricants indigènes et les fabricants coloniaux perfectionneront leurs procédés pour se maintenir en face des sucres étrangers. Mais quel que soit l'avenir qui est réservé au sucre indigène et au sucre colonial, l'aiguillon de la concurrence, le grand air de la liberté et la baisse des droits sont une protection bien plus efficace que la restriction, les droits élevés et le monopole (1).

Jph. G.

PRIX MOYEN DU BLÉ EN FRANCE, DE 1772 A 1848.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1848, page 179, un tableau du prix du blé de 1800 à 1846. Ce tableau est

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1844, p. 234, un article intitulé : *Les deux Sucres, simple Histoire.*

complété par le tableau suivant, dans lequel ont été groupées des périodes de 17 années, l'une comprenant les dix-huit années écoulées de 1832 à 1849, et l'autre comprenant dix-sept années, à la fin du dernier siècle, de 1772 à 1788.

Année 1832 à 1849.			Année 1772 à 1788.		
1832....	Fr. 21	85	1772....	Fr. 16	58
1833....	16	62	1773. ..	16	48
1834....	15	25	1774....	14	60
1835....	15	25	1775....	15	93
1836....	17	32	1776....	12	94
1837....	18	53	1777....	13	38
1838....	19	51	1778....	14	70
1839....	22	14	1779....	13	61
1840....	21	84	1780....	12	62
1841....	18	54	1781....	13	47
1842....	19	55	1782....	15	29
1843....	20	46	1783....	15	07
1844....	19	75	1784....	15	35
1845....	19	75	1785....	14	89
1846....	24	05	1786....	14	12
1847....	29	01	1787....	14	18
1848....	16	65	1788....	16	12
1849:...	14	15			
Prix moyen de 17 années	19	76		14	67

DE LA FABRICATION DES MONNAIES EN FRANCE.

Une ordonnance du 16 novembre 1837 a concentré dans sept ateliers monétaires les opérations du service des monnaies. Ces ateliers sont établis à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Rouen et Strasbourg; leurs opérations résultent du mouvement en matières et en espèces auquel donnent lieu la fabrication des monnaies ainsi que la fabrication des médailles qui, depuis 1832, ont été distraites de la dotation de la couronne pour faire partie des attributions de la commission des monnaies.

Les recettes de chaque atelier se composent des matières versées pour la fabrication en échange desquelles le directeur délivre aux parties versantes un bon remboursable à échéance et en numéraire, et, en outre, du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues. Cette retenue a été fixée, par une ordonnance du 25 février 1835, à 6 francs par kilogramme d'or, et à 2 francs par kilogramme d'argent.

Un décret du 22 mai 1849 réduit à 1 fr. 50 le prix de fabrication du kilogramme d'argent.

On fait aussi entrer dans le compte des recettes les droits d'essai et le produit des *tolérances en faible*. On désigne sous ce nom le bénéfice que fait le Trésor toutes les fois que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point déterminé. Les pièces qui sont dans ce cas sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle. Ce bénéfice est compensé par les *tolérances en fort*, c'est-à-dire lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre et le poids fixés.

Pendant l'année 1848, il est entré dans les ateliers monétaires, en matières d'or, 11,648 kilogrammes, ayant une valeur réelle de 40,120,000 fr.; en matières d'argent, 550,000 kilogrammes, ayant une valeur réelle de plus de 122 millions de francs. La retenue opérée sur ces matières a été de 1,300,000 francs environ; les frais de fabrication se sont élevés à 1,233,000 francs. L'atelier de Paris, comme on le pense bien, absorbe à lui seul la presque totalité de la fabrication des monnaies.

Pendant l'année 1848, Paris a fabriqué, tant en pièces de 20 francs qu'en pièces d'argent, 139 millions et demi de francs, et l'ensemble de la fabrication a été de 159 millions et demi; ces 20 millions d'excédant se partageant entre les ateliers de Bordeaux, Lyon et Strasbourg, les seuls qui aient fabriqué. Ce privilége n'a jamais cessé d'appartenir à l'atelier de Paris qui, depuis 1795, a livré à la circulation pour 2 milliards 625 millions de francs.

L'atelier des monnaies de Lille, qui, après Paris, a été le plus important, a cessé de fabriquer depuis environ trois ans. Depuis sa création, cet atelier a livré près d'un milliard à la circulation. De tous les ateliers, celui de Marseille est de beaucoup le moins important. Les bénéfices résultant de la fabrication pendant l'année 1848, tous frais compensés, ont été de 22,547 francs. En 1847, au lieu de bénéfices, on avait réalisé 3,000 francs de perte.

Trois monnaies seulement ont travaillé en 1849 et en 1850; ce sont celles de Paris, de Strasbourg et de Bordeaux. — La fabrication, en 1850, a été de plus de 160 mil-

lions dont la moitié à peu près en argent, et l'autre moitié en or.

Nous avons dit que depuis 1832, la fabrication des médailles et jetons appartenait à la commission des monnaies. En 1848, cette fabrication a donné à elle seule un bénéfice de 25,636 francs; elle appartient à l'atelier de Paris seulement.

Du 1er janvier au 31 décembre 1848, le nombre des médailles et jetons frappés, soit avec les coins de la commission, soit avec les coins des particuliers, s'est élevé à près de cent mille, dont 563 en or, pesant environ 13 kilogrammes; deux en platine du poids de 326 grammes; 76,029 en argent pesant 806 kilogrammes et demi; 17,118 en cuivre et en bronze dont le poids n'est pas déterminé; on compte, en dehors, 212,000 médaillons de sainteté d'une valeur insignifiante qui ont coûté 2,733 fr. de frais de fabrication, et sur lesquels l'Etat a prélevé un droit de 10 p. 0/0. La valeur totale des médailles et jetons frappés pendant l'année est de 270,600 fr. environ.

L'examen des comptes des ateliers monétaires, pendant l'année 1848, présente de l'intérêt à cause de la fabrication des pièces de 1 centime qui a été autorisée provisoirement par arrêtés ministériels des 9 et 15 avril 1848 jusqu'à concurrence de 300,000 fr.; les directeurs ont soumissionné la fabrication de ces pièces, et les frais de toute nature qu'elle a nécessités sont de 4 fr. 89 c. par kilogramme de cuivre converti en espèces, y compris la valeur de la matière. Il en résulte que la fabrication de 300,000 fr. en pièces de 1 centime coûtera à l'Etat 293,400 fr.

On sait avec quelle impatience le public attend les nouvelles monnaies de cuivre indispensables à la plus grande partie des petites transactions. On a discuté bien longtemps à cet égard, et enfin une première satisfaction a été donnée aux besoins les plus urgents par la création que nous avons mentionnée plus haut de pièces d'un centime pour une valeur de 300,000 fr.; c'est à peine si la circulation s'en ressent. Il est donc urgent de réformer notre système monétaire de cuivre. Il n'est pas sans intérêt, pour faire comprendre les difficultés immenses que rencontre une pa-

reille réforme, de faire connaître la grande masse de numéraire de cuivre qui existe aujourd'hui.

Les documents officiels portent à près de 54 millions les monnaies de cuivre livrées à la circulation.

Les sous royaux, frappés en vertu des édits de mai 1719 et d'août 1668, ainsi que les pièces de deux liards et d'un liard à la même effigie, forment un total de 10 millions 244,000 fr.

Les sous simples et doubles en métal de cloche, dont l'émission fut ordonnée par la loi du 6 août 1791, s'élèvent à la somme de 39 millions 232,000 fr.

Les sous à la tête de la Liberté et qui portent pour empreinte : 2 décimes, 1 décime, 5 centimes, sont plus considérables encore ; on en compte pour plus de 24 millions de fr.

Les fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus de 1814 et 1815 et qui portent la lettre N et la lettre L sont évaluées à 175,000 fr.

De cette grande masse de 54 millions, il convient de déduire 14 millions 385,000 fr, qui ont été refondus à diverses époques : 4 millions 385,000 fr. en 1796, provenant d'une émission de pièces de cinq centimes qui fut reconnue trop faible de poids, et 10 millions de sous royaux et de sous républicains en métal de cloche, qui furent transformés en canons.

Tableau des fabrications d'espèces d'or et d'argent faites en France, depuis l'établissement du système décimal, (de 1793 à 1849 inclus.)

DÉSIGNATION DES TYPES.	OR. fr.	ARGENT. fr.	c.
Première République, Hercule.	»	106,237,255	»
Napoléon	528,024,440	887,830,055	50
Louis XVIII	389,333,060	614,830,109	75
Charles X	52,918,920	632,511,320	50
Louis-Philippe	215 912,800	1,756,938,333	»
Deuxième République :			
1848 Génie	30,861,820	»	
1848 Hercule	»	97,565,330	»
1849 Génie	26,059,400	»	
1849 Hercule	»	162,063,515	»
1849 Nouveau type	1,050,160	44,485,148	90
	1,244,160,600	4,302,461,067	65

Total général .... 5,546,621,657 fr. 65 c.

Savoir :

	fr. c.	fr. c.
EN OR.		
Pièces de 40 francs.......	204,432,360 »	1,244,160,600 »
— 20 —	1,039,728,240 »	
EN ARGENT.	fr. c.	fr. c.
Pièces de 5 francs...........	4,143,905,630 »	4,302,461,067 65
— 2 —	66,311,494 »	
— 1 —	61,895,577 »	
— » — 50 centimes	30,676,290 »	
— » — 25 —	7,671,101 25	
— » — 20 —	975 40	

MOUVEMENT DU CABOTAGE DEPUIS 1837.

Pendant l'année 1848.

I.

De 1837 à 1843 inclusivement, le poids des marchandises expédiées par cabotage a varié de 1,733,976 tonnes à 2,126,572 tonnes (1). Il a été en moyenne, pour cette période, de 1,887,529 tonnes. Ce dernier chiffre se décompose de la manière suivante :

	Tonnes
Cabotage d'une mer dans l'autre (grand cabotage).	168,310
Cabotage dans la même mer (petit cabotage)......	1,719,219

Le grand cabotage n'a ainsi pris que 9 centièmes du mouvement général du cabotage, et le petit cabotage en a absorbé 91 centièmes.

La part des ports de l'Océan, à l'*expédition*, a été, en moyenne, de 61,870 tonnes, soit 37 p. 0/0 dans le grand cabotage : elle a été de 1,338,759 tonnes, soit 78 p. 0/0, quant au petit cabotage ; le contingent des ports de la Méditerranée a été, aux mêmes points de vue, de 116,440 tonnes, (63 p. 0/0), et de 380, 460 tonnes (22 p. 0/0).

Comparés à ceux constatés pendant l'exercice 1849, ces résultats moyens présentent une différence, savoir :

En plus, de 104,040 tonnes, soit 6 p. 0/0 sur l'ensemble des opérations.
— de 72,652 tonnes, soit 4 p. 0/0 sur les transports dans la même mer.

(1) Voir dans l'*Annuaire pour* 1850, p. 82, un résumé de la navigation et du cabotage avec des rapprochements entre les années 1838 et 1848, et les années 1843, 1845, 1847 et 1848.

En plus de 31,388 tonnes, soit 19 p. 0/0 sur les transports d'une mer dans l'autre.
En moins de 10,795 tonnes, soit 17 p. 0/0 sur le grand cabotage de l'Océan dans la Méditerranée.
En plus de 34,278 tonnes, soit 3 p. 0/0 sur le petit cabotage de l'Océan.
— de 42,182 tonnes, soit 40 p. 0/0 sur le grand cabotage de la Méditerranée dans l'Océan.
— de 38,373 tonnes, soit 10 p. 0/0 sur le petit cabotage de la Méditerranée.

La totalité des navires chargés compris dans les mouvements du grand cabotage, pendant la période septennale antérieure à 1844, formait en moyenne 163,473 tonneaux, et celles des navires affectés au petit cabotage 2,226,594 tonneaux. Les chiffres correspondants afférents à l'exercice 1849, sont ceux de 172,590 et 2,310,057 tonneaux. Différence à l'avantage de l'année 1849, 9,117 et 83,463 tonneaux, soit 6 et 4 p. 0/0.

II. — *Mouvement général des marchandises.*

Le mouvement général des marchandises expédiées par cabotage, soit dans la même mer, soit d'une mer dans l'autre, représente, pour l'année 1849, 1,991,569 tonnes. Il avait été de 1,918,030 tonnes, en 1848, et la moyenne des cinq années antérieures est de 2,284,587 tonnes. Il en résulte une augmentation de 4 p. 0/0 sur la première période, et une diminution de 13 p. 0/0 comparativement à la deuxième. Sur le chiffre de 1,991,569 tonnes précité, 1,424,114 tonnes forment la part de l'Océan, et 567,455 celle de la Méditerranée. Cela constitue pour l'Océan une amélioration de 4 p. 0/0 par rapport à 1848, et une diminution de 12 p. 0/0, relativement à la période quinquennale.

En ce qui concerne le cabotage de la Méditerranée, il y a, d'une part, augmentation de 2 p. 0/0 et, d'autre part, diminution de 16 p. 0/0.

La part des ports de l'Océan dans les expéditions de grand cabotage a été, en 1849, de 51,076 tonnes et celles des ports de la Méditerranée de 148,622 tonnes. Ces chiffres constituent, pour les ports de l'Océan, une dépression de 12,887 tonnes, soit 20 p. 0/0, et de 7,937 tonnes, soit

13 p. 0/0, comparativement à l'année 1848 et à la période quinquennale. Les ports de la Méditerranée ont, au contraire, gagné 22,191 et 12,271 tonnes (18 et 9 p. 0/0. L'ensemble du mouvement du cabotage offre une augmentation de 9,304 tonnes, soit 5 p. 0/0 sur l'exercice antérieur, et de 4,334 tonnes, soit 2 p. 0/0 sur la période quinquennale.

Le petit cabotage dans l'Océan a porté, en 1849, sur 73,099 tonnes de marchandises de plus qu'en 1848, ce qui constitue une amélioration de 6 p. 0/0. Celui de la Méditerranée a fléchi de 8,864 tonnes, soit 2 p. 0/0. Envisagé dans son ensemble, le petit cabotage dans les deux mers offre une augmentation de 64,235 tonnes, soit 4 p. 0/0. En prenant pour point de comparaison la moyenne quinquennale, on trouve une diminution de 12 p. 0/0, pour le petit cabotage dans l'Océan, de 22 p. 0/0 sur le petit cabotage dans la Méditerranée, et de 14 p. 0/0 sur l'ensemble.

III. — *Part proportionnelle des ports de l'Océan et de la Méditerranée.*

La part des ports de l'Océan dans les expéditions du grand et du petit cabotage réunis a été, en 1849, de 71 1/2 p. 0/0. C'est 1/2 p. 0/0 de plus qu'en 1848, et 1 p. 0/0 de plus que la moyenne des cinq années antérieures.

Dans les mouvements du grand cabotage seul, cette part à 25 1/2 p. 0/0 descend de 33 1/2 et de 30 p. 0/0 en 1848 et pendant la période quinquennale. Elles remontent, pour le petit cabotage, à 76 1/2 p. 0/0 contre 75 p. 0/0, en 1848, et 74 1/2 p. 0/0 pour la moyenne des années 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848.

Dans le premier ordre de rapprochement, le contingent des ports de la Méditerranée a été de 28 1/2 centièmes en 1849, contre 29 et 29 1/2 centièmes en 1848 et dans les cinq années antérieures. Il a atteint 74 1/2 centièmes dans les mouvements du grand cabotage, qui ne s'étaient élevés qu'à 66 1/2 centièmes en 1848, et à 70 pendant la période quinquennale. Enfin, il est retombé, quant au petit cabotage considéré isolément, à 23 1/2 centièmes, de 25 et 25 1/2 centièmes qu'il représentait dans les deux périodes de comparaison.

IV. — *Résumé par ports. — Nombre de navires.*

Dans le grand et le petit cabotage réunis, Nantes d'abord, puis Bordeaux, Libourne, Brest, Marseille et le Havre sont les six ports qui ont expédié le plus de navires chargés. Nantes n'en compte pas moins de 7,603. Il n'avait pas encore atteint ce taux, qui constitue une amélioration de 19 p. 0/0 sur 1848, et de 70 p. 0/0 sur la moyenne quinquennale. Avec 5,886 voiles, Bordeaux a obtenu un avantage de 9 p. 0/0 sur 1848 ; mais il s'en faut encore de 10 p. 0/0 qu'il se soit relevé au niveau de l'activité signalée par la moyenne quinquennale. Libourne qu'un mouvement de sortie de 3,431 bâtiments place au troisième rang, présente une augmentation de 93 et 70 p. 0/0.

Des trois autres ports cités, Marseille est le seul où le mouvement de sortie constaté en 1848 n'ait pas pris de l'extension en 1849 ; ce port a éprouvé un ralentissement de 7 p. 0/0 sur la période dont il s'agit, et de 37 p. 0/0 comparativement à la moyenne quinquennale. Les navires sortis de ces trois mêmes ports et des trois précédents forment 35 centièmes du total des expéditions du grand et du petit cabotage réunis. Le port afférent à la réunion des mêmes ports pour 1848 et la moyenne quinquennale est de 32 1/2 et 31 centièmes.

Nantes descend au troisième rang parmi les ports de destination avec un nombre de navires inférieur de moitié au nombre des navires expédiés. C'est Bordeaux qui occupe la première place (6,806 navires), et Marseille la seconde (4,012 navires). Le Havre s'élève au quatrième rang. Brest vient le cinquième, et Rouen, avec 2,246 bâtiments se substitue en prenant la sixième place, à Libourne, qui ne paraît ici qu'à la onzième, les navires expédiés à cette destination n'offrant qu'un total de 955. Bordeaux, Marseille, Nantes, le Havre, Brest et Rouen ont absorbé, tant en 1849 que pendant la moyenne des cinq années antérieures, 30 centièmes et demi des navires, au point de vue de la destination. La proportion pour les mêmes ports était inférieure de 2 centièmes en 1848.

En rapprochant ces proportions de celles constatées ci-dessus, relativement aux ports d'expédition, on voit qu'en

1849 surtout, la répartition a été plus avantageuse pour les ports secondaires, à l'entrée qu'à la sortie.

V. *Résumé par ports. Tonnage.*

Sous le rapport du tonnage, Bordeaux est en possession du premier rang parmi les ports d'expédition dans les mouvements de la navigation du grand et du petit cabotage confondus. Le second rang lui appartient parmi les ports de destination. Son tonnage moyen n'offre, sur 1848, qu'une augmentation de 16 p. 0/0, alors qu'il existe sur le nombre des navires une différence dans le même sens de 58 p. 0/0. La comparaison avec la période quinquennale offre des résultats analogues, mais moins sensibles. Le deuxième entre les ports d'expédition, Marseille se trouve le premier entre ceux de destination. Ces deux ports sont les seuls dont le tonnage des navires caboteurs s'élève en total à plus de 200,000 tonnes, au double point de vue de l'expédition et de la destination. La part de Marseille, à laquelle le grand cabotage apporte un notable avantage sur Bordeaux, atteint presque 300,000 tonnes pour la destination. Quatre autres ports ont été les points d'expédition, et trois ceux de destination de navires jaugeant ensemble de 100 à 200,000 tonneaux : ce sont d'une part, le Havre, Nantes, Rouen et Cette ; et, d'autre part, Rouen, le Havre et Nantes. Pour quatre ports, le tonnage des navires expédiés a varié de 85,312 à 53,526 tonneaux : ce sont Port-de-Bouc, Libourne, Arles et Charente. Comme ports de destination, Cette, Toulon, Dunkerque, Rochefort, Brest et Paimbœuf, représentent un tonnage total qui varie en descendant, de 68,219 à 53,908 tonneaux.

En général, il y a accroissement, tant à l'expédition qu'à la destination, en 1849 sur 1848, mais dépression en prenant la moyenne quinquennale pour point de comparaison. Les dix ports cités pour leur tonnage à l'expédition représentent ensemble 49 centièmes du tonnage total de 3 1/2 centièmes, et sur la moyenne quinquennale, 2 centièmes. Sur les onze ports cités comme principaux points de destination, l'importance du tonnage a été, pour les trois périodes comparées de 54, 51 et 54 centièmes.

VI. — *Tableau des principaux ports avec le nombre des navires et le tonnage.*

Dans le tableau suivant, on a réuni le mouvement des marchandises à celui de la navigation ; aux navires chargés on a ajouté les navires sur lest ; tous les ports, sans aucune exception, y figurent avec la part pour laquelle ils ont concouru dans les mouvements généraux du cabotage ; on a descendu au quintal métrique, au lieu de s'arrêter à la tonne, l'unité employée pour expression du mouvement des marchandises, et, enfin, au nombre et au tonnage des navires on ajoute la mention de la force totale des équipages par port.

Le relevé ci-après présente les dix ports, soit d'expédition, soit de destination, à l'égard desquels le tonnage des navires sur lest entre dans une forte mesure ; il fait en même temps ressortir la proportion de cet élément dans la composition du chiffre des mouvements des navires chargés et des navires sur lest réunis.

PORTS D'EXPÉDITION.	Nombre de navires.	Tonnage.	Navires sur lest.	Tonnage sur lest.
Marseille.......	3,545	280,809	28 p. %	28 p. %
Rouen..........	1,974	159,853	21 —	35 —
Nantes.........	9,047	201,479	16 —	24 —
Toulon..........	1 313	71,240	65 —	67 —
Port-de-Bouc ...	1,978	121,258	31 —	29 —
Brest............	5,602	61,609	49 —	51 —
Le Havre	2,684	191,156	25 —	12 —
Cherbourg.......	660	36,790	68 —	61 —
Rochefort.......	750	35,118	56 —	58 —
La Rochelle.....	2,136	56,159	28 —	29 —
PORTS DE DESTINATION.				
Bordeaux........	7,778	267,347	12 p. %	23 p. %
Marseille........	4,913	351,388	18 —	15 —
Port-de-Bouc ...	1,197	64,736	77 —	74 —
Le Havre........	2,938	208,900	16 —	21 —
Nantes..........	4,059	148,959	11 —	16 —
Cette.......... ..	1,017	88,087	18 —	22 —
Rochefort.......	1,636	74,458	25 —	22 —
Charente........	841	34,783	43 —	40 —
Honfleur...	1,116	35,438	36 —	37 —
Marennes........	400	15,625	63 —	83 —

Sur l'ensemble des mouvements de la navigation, la part

des navires sur lest est, en 1849, de 24 p. 0/0 quant au nombre de voiles, et de 23 p. 0/0 sur le tonnage.

Le même calcul, appliqué, donne 24 et 22 p. 0/0 et à la moyenne quinquennale, 23 et 22 p. 0/0.

DES SUICIDES EN FRANCE,

de 1835 à 1846 inclusivement.

Jamais on n'a tant écrit et jamais on n'a moins lu peut-être que de nos jours. Une foule de livres intéressants, de documents curieux tombent dans l'oubli; oubli quelquefois injuste, comme il nous a semblé à l'égard du travail d'un jeune médecin, le docteur Petit, ancien interne de l'asile de Marleville, qui a publié dernièrement, comme sujet de thèse, l'étiologie du suicide. Cet écrit, dans d'autres temps, aurait appelé sur son auteur l'attention des hommes qui s'occupent des questions d'économie politique et sociale. En dehors des études médicales, qui ont seules inspiré le choix de ce remarquable ouvrage, il y a pour le moraliste d'utiles renseignements dans le travail de M. le docteur Petit; il met à nu les plaies saignantes de notre époque. Il n'y a là, ni phrase ni déclamation; des chiffres, presque rien que des chiffres; mais ils parlent fort éloquemment selon nous. En voici la preuve :

Le nombre des suicides a été en France, dans l'espace de douze ans, du 1er janvier 1835 au 31 décembre 1846, de 33,032; soit 2,752 par an, ou 1 sur 12,646 habitants.

Ce chiffre de 33,032 se répartit ainsi :

24,762 hommes, soit. . .	2,062 par an
8,270 femmes, soit. . .	690 —
33,032 en douze ans. . .	2,752 par an.

Le suicide chez les hommes est trois fois plus considérable que chez les femmes. Cette proportion est presque invariable chaque année et dans chaque département.

Voici quel a été le nombre des suicides de 1835 à 1846 inclusivement :

	Hommes.	Femmes.	Total.		Hommes.	Femmes.	Total.
1835..	1,784	520	2,305	1841..	2,139	675	2,814
1836..	1,775	565	2,340	1842..	2,129	737	2,866
1837..	1,811	632	2.443	1843..	2,291	729	3,020
1838..	1,886	700	2,586	1844..	2,197	776	2,973
1839..	2,049	698	2,747	1845..	2,332	752	3,084
1840..	2,040	712	2,752	1846..	2,329	773	3,102
					24,762	8,270	33,032

Il est à remarquer que, sauf en 1844, où il y a eu une réduction de 44 suicides sur 1843 seulement, le nombre de ces crimes a été toujours en augmentant, d'année en année. De 2,305 en 1835, il s'élève, en 1846, à 3,102.

Les suicides ne sont pas en nombre égal par département, au contraire ils varient beaucoup, suivant les localités. En France, il y a, par an, 1 suicide sur 12,646 habitants. Pour le département de la Seine, département qui en compte le plus grand nombre, cette proportion est de 1 sur 2,788 habitants, tandis que dans l'Ariége, département le plus favorisé sous ce rapport, elle n'est que de 1 sur 84,542. Voici les dix départements dans lesquels le suicide atteint le chiffre le plus élevé.

	En 12 ans.	Par an.			
1° Seine	5,890	491	1 sur	2,778	habitants.
2° Seine-et-Oise	1,200	100	1	4,749	—
3° Oise	950	79	1	4,984	—
4° Seine-et-Marne	795	66	1	5,139	—
5° Marne	795	66	1	5,685	—
6° Seine-Inférieure	1,212	101	1	7,577	—
7° Aube	404	34	1	7,794	—
8° Loiret	495	41	1	8,049	—
9° Aisne	822	68	1	8,123	—
10° Var	478	40	1	8,970	—

Ces départements, sauf le Var, sont situés dans des pays de plaine; le contraire a lieu dans la nomenclature des départements qui comptent le moins de suicides, sauf le Gers qui est en plaine, les neuf autres sont tous placés dans les montagnes. En général, les régions montagneuses ont peu de ces crimes à déplorer. En voici la preuve.

	En 12 ans.	Par an.			
1° Ariége	39	3	1 sur	84,542	habitants.
2° Aveyron	60	5	1	77,824	—
3° Corse	48	4	1	57,568	—
4° Loire (Haute-)	78	6	1	47,235	—

5° Pyrénées (Hautes-)....	68	5	1	14,872	—
6° Lozère................	39	3	1	14.791	—
7° Gers..................	94	8	1	10,367	—
8° Puy-de-Dôme...........	184	16	1	39.313	—
9° Garonne (Haute-)......	151	13	1	38,249	—
10° Loire................	146	12	1	37,503	—

D'après les tableaux qui sont à l'appui du travail de M. Petit, il semblerait que les suicides sont plus nombreux d'un côté que d'un autre.

Tous les âges fournissent leur déplorable contingent au suicide : toutefois, la proportion est loin d'être toujours la même. L'enfance ne paie pas le même tribut que la jeunesse. Le vieillard ne quitte pas la vie comme l'âge mur.

Au-dessous de 16 ans.	183	56	239			
De 16 à 21.........	1,017	576	1,593	1 sur	22,417	indiv.
De 21 à 30.........	3,859	1,375	5,234	1	11,443	—
De 30 à 40.........	4,568	1,271	5.839	1	10,325	—
De 40 à 50.........	5,117	1,558	6,675	1	8.078	—
De 50 à 60.........	4,010	1,422	5,432	1	8,378	—
De 60 à 70.........	3,108	1,076	4,184	1	8,125	—
De 70 à 80.........	1,575	546	2,121	1	8,717	—
Au-dessus de 80....	344	114	458	1	10,546	—
Age inconnu........	981	276	1,257			
	24,762	8,270	33,032			

Le nombre de 239 pour les enfants au-dessous de 16 ans se décompose comme suit :

1	enfant	de 7 ans.	20	enfants	de 12 ans.
3	—	de 8 ans.	29	—	de 13 ans.
2	—	de 9 ans.	64	—	de 14 ans.
8	—	de 10 ans.	75	—	de 15 ans.
9	—	de 11 ans.	239		

La prédisposition au suicide va croissant depuis les premières lueurs de l'intelligence jusqu'à la période de 40 à 50 ans, où elle atteint son maximum. Elle se maintient à peu près stationnaire pendant la vieillesse. Elle ne diminue que dans la caducité.

Des diverses saisons, l'hiver est celle qui produit le moins de suicides. Le mois de décembre présente le minimum de ces crimes ; on commence à en trouver davantage en janvier, puis en février, qui compte trois jours de moins que le mois qui le précède ; la progression continue alors à monter rapidement jusqu'en juin, où elle atteint son maximum. Alors

vient la décroissance, très-faible d'abord en juillet, puis fortement prononcée dans les mois suivants, où la marche se montre dans un ordre inverse exactement la même que la progression ascendante.

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct	Nov.	Déc.	Total.
1835..	160	152	205	201	239	241	294	219	169	158	162	105	2,305
1836..	156	165	205	193	249	261	283	209	161	182	146	130	2,340
1837..	175	176	213	226	244	261	285	210	194	182	138	139	2,443
1838..	150	143	230	236	278	299	298	251	207	196	154	144	2,586
1839..	172	185	228	251	304	275	296	238	218	207	194	179	2,747
1840..	222	217	215	284	304	287	262	239	199	190	158	175	2,752
1841..	175	184	276	279	296	281	298	244	209	206	176	190	2,814
1842..	191	195	226	239	312	348	270	299	291	177	194	224	2,866
1843..	225	230	283	258	318	334	336	267	207	194	198	170	3,020
1844..	219	181	271	286	304	346	306	264	223	237	199	137	2,973
1845..	192	143	233	311	317	358	301	263	273	282	201	210	3,084
1846..	230	200	285	277	342	330	302	308	241	231	182	174	3,102
Totaux	2,267	2,171	2,870	3,041	3,507	3,621	3,531	3,014	2,492	2,442	2,102	1,977	33,032

La chaleur n'est donc pas, comme on l'a avancé, l'unique et principale cause des différences dans le nombre des suicides, puisqu'ils commencent à croître dès janvier et s'arrêtent en juin quand la température continue à monter en juillet. Mais il est remarquable qu'avec l'élévation et l'abaissement progressif du chiffre des suicides coïncident exactement l'allongement et la diminution de la durée de juin. On a constaté que fort peu d'individus se sont donné la mort pendant la nuit.

On manque complétement de base pour établir l'influence des professions sur les suicides; car nous ignorons combien il existe d'individus dans telle ou telle carrière. Il serait, cependant, fort curieux de connaître si certaines occupations prédisposent plus que d'autres au suicide; si les professions libérales où l'intelligence est toujours en jeu développent cette impulsion plus souvent que les travaux purement manuels.

PROFESSIONS DES SUICIDÉS.	TOTAUX.	
	Hom.	Fem.
I. Bergers	188	25
Bûcherons, charbonniers	59	6
Cultivateurs, laboureurs, journaliers	7,530	2,332
II. Ouvriers en bois	1,109	65
— cuirs, peaux, etc	257	20
— fer, métaux, etc	901	49
— fil, laine, soie, etc	894	649
— pierres, maçons, couvreurs	573	30
Autres de divers genres	41	55
III. Boulangers, pâtissiers	228	21
Bouchers, charcutiers	165	14
Meuniers	179	17
IV. Chapeliers	73	14
Cordonniers	535	27
Perruquiers, barbiers	115	2
Tailleurs, tapissiers, couturières	421	522
Blanchisseurs	42	148
V. Agents d'affaires, courtiers	19	»
Marchands en détail, établis	756	195
— colporteurs	148	38
— en gros, banquiers	293	9
Commis marchands	292	18
VI. Commissionnaires, portefaix, porteurs d'eau	292	1
Mariniers, bateliers	240	12
Voituriers, rouliers	282	4
VII. Aubergistes, hôteliers, limonadiers	493	109
Domestiques attachés à la personne	793	832
VIII. Artistes	1[illegible]8	14
Clercs, écrivains	163	1
Etudiants	89	2
Fonctionnaires et agents de la force publique	146	
Instituteurs, professeurs	95	
Militaires, gendarmes, anciens militaires	1,883	
Notaires, médecins, et autres professions libérales	300	
Propriétaires, rentiers vivant de leurs revenus	1,571	564
IX. Chiffonniers	19	5
Filles publiques	»	31
Mendiants, vagabonds	209	85
Sans profession	658	1,081
Profession inconnue	1,689	1,518
TOTAUX... Hommes	24,762	»
TOTAUX... Femmes	»	8,270
TOTAL GÉNÉRAL	33,032	

Le désir d'éviter la souffrance influe sur le choix de la mort ; mais, la promptitude et la facilité de l'exécution sont, le plus souvent, les causes déterminantes.

Ainsi, plus d'un tiers des suicidés se sont donné la mort par la submersion. La suspension ou la strangulation ont été choisies un peu moins souvent. Un huitième a péri par les armes à feu. Viennent ensuite l'asphyxie par le charbon, les chutes d'un lieu élevé, les instruments tranchants ou aigus, enfin le poison.

Les professions ne sont pas sans influence sur le choix des moyens de se donner la mort. Ainsi, les militaires, les agents de la force publique se sont plus souvent tués par les armes à feu, tandis que les couturières, et surtout les les blanchisseuses, ont préféré l'asphyxie par le charbon. 95 femmes seulement ont fait choix des armes à feu. Il est à remarquer que les quatre cinquièmes des suicides par asphyxie ont eu lieu dans le département de la Seine.

Les causes présumées des suicides sont multipliées et très-diverses à côté des motifs qui peuvent sembler les plus excusables et même les plus touchants. On voit quelquefois pour mobile les futilités les plus invraisemblables. Nous allons citer quelques exemples.

I.

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Misère (et crainte de la).............	1,464	389	1,853 habit.
Affaires embarrassées, dettes..........	1,591	106	1,697
Pertes au jeu.......................	113	1	114
— d'emploi.......	134	9	143
— de procès.....................	79	8	87
Autres pertes.........	194	39	233
Revers de fortune non spécifiés.......	210	34	244
Regret d'avoir disposé de tout ou partie de sa fortune......................	34	12	46
Espoir d'une donation, d'un établissement non réalisé..................	43	8	51

II.

Chagrin de l'exil....................	25	»	25
Douleur causée par la perte d'ascendants, de conjoints, d'enfants........	235	138	373
Douleur causée par le départ d'enfants.	12	11	23
— — par leur ingratitude, leur inconduite......	88	47	135
— — par la perte d'un futur.	»	1	1
— — par la perte d'un ami, d'un maître.........	7	1	8

Désir de n'être plus à la charge de sa famille	7	3	10
— d'exempter son fils de la conscript.	30	15	45
Chagrin de vivre éloigné de sa famille.	1	»	1
— de ce que sa sœur avait été séduite	1	»	1
— de voir sa sœur abandonnée par son mari	1	»	1
— de n'être pas reconnu par son père.	2	»	2
— de ne pas avoir d'enfants	1	1	2
— de savoir son père malheureux	2	»	2
— d'un second mariage de son père ou de sa mère	2	»	2
— d'enfants maltraités ou grondés par leurs parents	96	47	243
Discussions d'intérêts entre parents	81	17	98
Jalousie entre frères et sœurs	17	7	24
Crainte de ne pouvoir allaiter son enfant nouveau-né	»	1	1
Chagrins domestiques non spécifiés	1,909	714	2,623

III.

Amour contrarié	603	380	983
Jalousie entre époux, entre amants	162	86	148
Grossesse hors mariage	»	150	150
Regrets d'avoir rendu une fille enceinte	2	»	2
Dégoût du mariage	24	13	37
Imputation de paternité	4	»	4
Honte d'une mauvaise action, remords.	135	59	194
Paresse	58	2	60
Inconduite, débauche	870	121	991
Ivresse (accès d')	440	55	495
Ivrognerie habituelle, abrutissement	1,162	198	1,360
Chagrin d'avoir causé la mort d'un homme	1	»	1
— d'être soupçonné de vol	7	5	12
— de n'avoir pu se venger	2	»	2
— de n'avoir pu passer un examen	1	»	1
— de ne pouvoir se procurer un objet de toilette	»	3	3
— d'avoir perdu des oiseaux	1	»	1
Désir de se soustraire à des poursuites judiciaires	970	216	1,186
— à l'exécution d'un jugement	101	16	117
— à la loi de recrutement	2, 13	»	13
— à des souffrances physiques	032	713	2,745
Suicides après assassinats	194	14	208
Dégoût de la vie	874	183	1,057
Exaltation politique	6	»	6
Aliénation mentale	4,022	2,427	6,449
Motifs inconnus	3,015	817	3,832

———

AD. DE WATTEVILLE.

[redacted]

DEUXIÈME PARTIE.

VILLE DE PARIS.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS LE DÉPART. DE LA SEINE, Pendant l'année 1849.

	1848.	1849.	Différence pour 1849.
Naissances	42,771	40,262	— 2,509
Mariage	11,563	11,863	+ 300
Décès	37,526	62,108	+ 24,582

Répartition entre les arrondissements de sous-préfecture et la ville de Paris.

	NAISSANCES.			MARIAGES.			DÉCÈS.		
	1849.	1848.	Différen. pour 1849.	1849.	1848.	Différen. pour 1849.	1849.	1848.	Différence pour 1849.
Paris	30,141	32,981	—2,840	8,816	8,796	+ 20	47,799	29,524	+18,275
St.-Denis	6,391	6,175	+ 216	1,951	1,701	+ 250	8,988	4,838	+ 4,150
Sceaux	3,730	3,705	+ 25	4,098	4,068	+ 30	5,321	3,164	+ 2,157
Départemts.	40,262	42,771	—2,509	11,865	11,565	+ 300	62,408	37,526	+24,582

En 1846, d'après le dernier recensement officiel, la population du département de la Seine était de 1,364,933 habitants dont 1,053,897 pour Paris, 187,513 pour l'arrondissement de Saint-Denis et 133,523 pour l'arrondissement de Sceaux (1).

Voyez p. 28 de l'*Annuaire* pour 1848, la note sur la superficie du département de la Seine et sa population spécifique.

(1) Voici, d'après les historiens et les documents officiels, comment la population de Paris s'est graduellement accrue :
Au treizième siècle, Paris comptait 120,000 habitants ;— en 1474, 150,000 ; — sous Henri II, 210,000 ; — en 1590, 200,000 ; — sous Louis XIV, 492,600 ; — en 1719, 509,640 ; — de 1752 à 1762, 576,630 ; — en 1776, selon Buffon, 658,000 ; — en 1778, selon Moheau, 670,000 ; — en 1784, selon Necker, 660,000 ; — fin du règne de Louis XVI, 610,620 ; — en 1798, selon recencement, 640,504 ; — 1802, idem, 672,000 ; — 1806, idem, 547,756 ; — 1808, idem, 580,609 ; — 1809, idem, 794,596 ; — 1817, idem, 713,966 ; — 1827, idem, 890,431 ; — 1831, commencement des recensements quinquennaux, 774,328 ;— 1836, idem, 909,126 ; — 1841, idem, 912,033 (non compris les soldats sous les drapeaux, les absents et les enfants en nourrice).

Mouvement de la population dans la ville de Paris

Pendant l'année 1849. — *Naissances.*

A domicile...	en mariage...	garçons.........	9,630	18,989
—	—	filles............	9,359	
—	hors mariage.	garçons.........	2,503	4,972
—	—	filles............	2,469	
Aux hôpitaux	en mariage ..	garçons.........	614	1,211
—	—	filles............	597	
—	hors mariage.	garçons.........	2,512	4,969
—	—	filles............	2,457	
		Total................		30,141

Naissances des garçons......	15,259	30,141
— des filles........	14,882	

Enfants naturels (*) reconnus.....		garçons.....	898	1,750
—	—	filles	852	
—	non reconnus.	garçons.....	4,116	8,191
—	—	filles........	4,075	
		Total................		9,941
Enfants mort-nés.......		masculins......... ..	1,232	2,187
—		féminins............	955	

Décès.

A domicile	masculins............	14,096	29,952
—	féminins.............	15,856	
Aux hôpitaux civils... .	masculins............	6,645	14,834
—	féminins.............	8,189	
Aux hôpitaux militaires.	masculins............	2,775	2,776
—	féminins.............	1	
Dans les prisons........	masculins............	133	237
—	féminins.............	104	
Déposés à la Morgue....	masculins............	247	302
—	féminins.............	55	
Exécutés...	masculins............	»	»
	Total................		48,101

Décès masculins.....	23,896	48,101
Décès féminins	24,205	

Différence entre les naissances et les décès.

Total des décès.........	masculins............	23,896	48,101
—	féminins.............	24,205	
Total des naissances.....	masculines......... ..	15,259	30,141
—	féminines............	14,882	
Excès des décès sur les naissances	masculines....	8,637	17,960
—	féminines.....	9,323	

Mariages.

Garçons et filles........	7,058	8,816
Garçons et veuves.......	475	
Veufs et filles....	930	
Veufs et veuves.........	353	

(*) Compris dans les naissances ci-dessus.

AGES.	HOMMES			
	non mariés.	mariés.	veufs.	Total.
Dans les trois premiers mois de la naissance.	1,655	»	»	1,655
De 3 à 6 mois.....	370	»	»	370
De 6 à 12 —	813	»	»	813
Dans la 1re année...	2,838	»	»	2,838
De 1 à 2 ans....	1,554	»	»	1,554
De 2 à 3 ans....	807	»	»	807
De 3 à 4 ans....	605	»	»	605
De 4 à 5 ans....	376	»	»	376
De 5 à 6 ans....	302	»	»	302
De 6 à 7 ans....	241	»	»	241
De 7 à 8 ans....	130	»	»	130
De 8 à 9 ans....	114	»	»	114
De 9 à 10 ans....	114	»	»	114
De 10 à 15 ans....	439	»	»	439
De 15 à 20 ans....	618	1	»	619
De 20 à 25 ans....	1,984	61	3	2,048
De 25 à 30 ans....	1,685	319	11	2,015
De 30 à 35 ans....	695	574	32	1,301
De 35 à 40 ans....	487	763	74	1,324
De 40 à 45 ans....	409	773	87	1,269
De 45 à 50 ans....	377	883	140	1,400
De 50 à 55 ans....	319	940	141	1,400
De 55 à 60 ans....	238	651	168	1,057
De 60 à 65 ans....	200	592	188	980
De 65 à 70 ans....	175	483	218	876
De 70 à 75 ans....	154	362	199	715
De 75 à 80 ans....	137	228	177	542
De 80 à 85 ans....	58	127	153	338
De 85 à 90 ans....	31	47	62	140
De 90 à 95 ans....	8	18	24	50
De 95 à 100 ans....	1	2	3	6
100 ans et au dessus.	»	»	1	1
Age inconnu.........	26	15	7	48
Totaux.......	15,122	6,839	1,688	23,649

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉCÈS. { Hommes... 23,649 / Femmes... 24,150 } 47,799

FEMMES				TOTAUX.		
non mariées.	mariées.	veuves.	Total.	hommes.	femmes.	des 2 sexes.
1,532	»	»	1,532	1,655	1,532	3,187
353	»	»	353	370	353	723
759	»	»	759	813	759	1,572
2,644	»	»	2,644	2,838	2,644	5,482
1,464	»	»	1,464	1,554	1,464	3,018
811	»	»	811	807	811	1,618
527	»	»	527	605	527	1,132
414	»	»	414	376	414	790
250	»	»	250	302	250	552
229	»	»	229	241	229	470
130	»	»	130	130	130	260
164	»	»	164	114	164	278
125	»	»	125	114	125	239
436	»	»	436	439	436	875
696	33	»	729	619	729	1,348
924	373	25	1,322	2,048	1,322	3,370
737	743	63	1,544	2,015	1,544	3,559
448	827	95	1,370	1,301	1,370	2,671
343	733	138	1,214	1,324	1,214	2,538
266	738	146	1,150	1,269	1,150	2,419
254	698	220	1,172	1,400	1,172	2,572
286	682	295	1,263	1,400	1,263	2,663
253	576	425	1,254	1,057	1,254	2,311
245	476	523	1,244	980	1,244	2,224
251	388	632	1,271	876	1,271	2,147
237	270	716	1,223	715	1,223	1,938
171	143	768	1,082	542	1,082	1,624
94	63	524	681	338	681	1,019
41	22	209	272	140	272	412
14	10	64	88	50	88	138
5	2	12	19	6	19	25
»	»	2	2	1	2	3
21	19	16	56	48	56	104
12,481	6,796	4,873	24,150	23,649	24,150	47,799

Morgue. { Hommes... 247 / Femmes... 55 } 302 — Total génér. 48,101

CONSOMMATION DE PARIS EN 1848 ET EN 1849 (1).

Boissons et autres liquides.

	1848.		1849.
Vins en cercles	89,555	hectol.	1,028,226
Vins en bouteilles	5,427	—	6,903
Alcool pur en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie	48,023	—	52,563
Vernis gras, blanc de céruse (2)	1,882	—	5,950
Cidres, poirés et hydromels, fruits frais ou secs	29,022	—	11,281
Vinaigres de toute espèce	16,193	—	17,774
Bière à l'entrée	19,477	—	15,971
Bière fabriquée dans Paris	68,639	—	60,216
Huile d'olives	4,983	—	4,052
Huile d'œillette et de faine	4,388	—	12,846
Huile de toute autre espèce (3)	73,957	—	74,250

Comestibles.

Sorties des abattoirs.

Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	26,830,909	kilog.	45,495,768
Abats et issues de veaux	507,516	—	848,604
Viandes et graisse de porc	1,706,676	—	2,505,555
Abats et issues de porc	218,387	—	327,119
Suifs bruts et fondus	2,537,964	—	2,480,458
Huile animale	274	hectol.	245

Provenances de l'extérieur.

Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	3,503,425	kilog.	6,669,638
Abats et issues de veaux	470,138	—	824,757
Viandes fraîches de porc et graisses, sangliers, cochons de lait, marcassins	3,394,572	—	5,131,072
Abats et issues de porc	454,630	—	685,569
Charcuterie de toute espèce	713,704	—	814,735

(1) Voyez, pour les années antérieures, la collection de l'*Annuaire*.

(2) L'octroi a perçu un droit sur ces articles, à partir du 5 juillet 1848.

(3) Il paraît assez difficile de savoir quelle a été l'huile consommée par l'industrie.

Pâtés, terrines, écrevisses, truffes, etc	110,561	—	71,458
Fromages secs	1,279,446	—	1,269,233
Sels gris et blanc	4,757,917	—	5,420,622
Raisins	5,910,095	—	3,393,628
Volailles, dindes, oies et lapins domestiq., gibier, etc.	504,829	—	605,018
Saumons, turbots, homards, etc.	11,843	—	16,683
Tous autres poissons de mer ou d'eau douce	32,339	—	27,992
Huîtres de toutes qualités	27,374	—	69,490

Perceptions temporaires établies le 5 *juillet* 1848.

	droit supprimé.	
Sucre brut ou raffiné	le 12 oct. 1848.	Rien.
Oranges, citrons	4 nov.	
Amandes, fruits confits, etc.	»	
Marrons, châtaignes, etc	»	
Glace à rafraîchir	12 oct	
Fer et fonte de fer	9 sept.	
Cuivre, zinc	»	

Combustibles.

Bois dur, neuf ou flotté	412,573	stères.	495,386
Bois blanc	148,500	—	107,035
Menuise de bois dur ou bois blanc, et fagots	153,296	—	155,507
Charbon de bois	2,664,741	hectol.	2,652,753
Poussier de charbon	104,334	—	119,322
Charbon de terre et tourbe carbonisée	2,367,306	—	2,774,154

Matériaux.

Chaux	160,885	hectol.	112,087
Plâtre	1,221,399	—	1,247,453
Moëllons bruts ou piqués	92,138	mèt. c.	48,934
Pierre de taille	69,197	—	56,931
Marbre et granit	853	—	1,259
Ardoises, grandes	3,098,949	mill.	3,090,858
— petites	16,180	—	
Briques	9,873,467	—	3,919,199
Tuiles	822,575	—	693,5[illegible]0
Carreaux de terre cuite	954,080	—	1,256,225
Argiles et sable gras	10,710	mèt. c.	16,858 m. c.
Mottes de terre glaise	292,473	pièces.	
Poteries, pots creux, etc. (1)	7,248,331	kilog.	1,695,937

Bois de construction, bateaux et bois de déchirage.

Chêne et autres bois durs, charpente	15,546	stères.	16,090

(1) Droits établis les 5 juillet et 14 octobre 1848.

Chêne et autres bois durs, sciage....................	806,650 mèt. c.	1,373,853
Sapin et autres bois blancs, charpente................	7,043 stères.	7,235
Sapin et autres bois blancs, sciage..................	3,930,377 mèt. c.	5,997,396
Lattes	75,401 bottes.	96,937
Bateaux en chêne..........	97 bateaux	130
— en sapin	594 —	717
Bois de déchirage en chêne..	7,435 mèt. c.	5,884
— en sapin..	38,703 —	36,238

Fourrages.

Foin, sainfoin, luzerne et autres fourrages secs.........	6,308,782 bottes.	6,321,698
Paille......................	9,252,218 —	9,015,820
Avoine...	770,155 hectol.	803,510

Objets divers.

Sels gris et blanc...........	» kilog.	5,420,622
Cire blanche et bougie de toute espèce..................	43,248 —	45,178
Cire jaune et spermacéti brut.	112,594 —	72,040
Orge......................	41,221 hectol.	40,765
Suifs en pain et en chandelles......................	1,898,299 —	2,347,454
Bougie stéarique...........	393,301 —	660,557

Montant des ventes en gros et sur les marchés (1).

Poisson d'eau douce.........	453,232 f.	75 c.	561,347	98
Marée....................	5,158,006	»	5,461,142	»
Huîtres....	1,274,318	89	1,504,670	94
Volaille et gibier............	7,833,983	»	10,501,830	01
Beurre....................	10,796,584	49	10,661,414	30
OEufs	5,318,947	94	5,304,317	01

(1) Les relevés qui sont donnés ici indiquent le montant réel des ventes faites sur les marchés, et sur lesquelles ont été perçus les droits municipaux; les mêmes denrées, conduites directement chez les consommateurs, en sont exemptes. Et comme, d'un autre côté, l'autorité est souvent impuissante à faire exécuter les anciens réglements qui voulaient que toutes les denrées destinées à la vente fussent conduites sur les marchés, il faut faire une large part pour ce qui échappe aux droits municipaux. C'est ainsi qu'on se croit fondé à évaluer à plus de quinze cent mille francs la volaille et le gibier consommés en une année à Paris. Enfin, c'est dans le but de faire cesser cette inégalité de répartition des droits, que le Conseil municipal a demandé que ces droits de marchés fussent convertis en droits d'octroi, portant uniformément sur toutes ces denrées, quelle que fût leur destination.

Tableau comparatif des Exportations

déclarées à la douane de Paris, en 1848 et 1849.

	COLIS		VALEURS DES EXPORTATIONS	
	Nombre.	poids.	ordinaires.	avec primes.
1848........	178.898	19,360,250	54.806.241 fr.	151,573,300 fr.
1849........	174,870	19,102,907	82 367,127	88,659,121
		1er semestre de 1850.		
	92,098	10,766,203	46,337,480	44,240,239
Augmentation sur la période correspondante de 1849.	15.263	2,604,514	11,274,142	1,103,048

OPÉRATIONS ET TRAVAUX DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS pendant l'année 1850.

L'installation du nouveau président et des juges nommés aux dernières élections a eu lieu le 28 décembre. Après M. Devinck, président sortant, qui a présenté le résumé des opérations toujours si importantes du tribunal de la Seine, et donné des aperçus statistiques sur le nombre des divers jugements pour l'année courante, sur celui des associations formées, des faillites, des concordats, M. Moinery, le nouveau président, a pris la parole. Il a d'abord signalé l'amélioration introduite dans la comptabilité des faillites par son honorable prédécesseur. D'après cette heureuse innovation, les syndics peuvent et doivent déposer le détail de leurs opérations et remettre tous les mois la position générale des affaires qui leur sont confiées. Toutes les sommes qu'ils encaissent, et qui restaient jadis improductives entre leurs mains, sont versées à la caisse des dépôts et consignations.

Les principaux tribunaux de France se sont empressés d'introduire ces améliorations dans leur comptabilité dont l'application à de grandes administrations de l'État permettrait de constater jour par jour la situation de chaque affaire et l'importance du travail des employés.

M. Moinery a signalé ensuite les attaques dirigées contre la liberté du travail et la liberté du commerce, en faveur

desquelles il a fait entendre les remarquables paroles qu'on va lire :

« . . . . On n'ose pas s'élever ouvertement contre la liberté, on a besoin de s'abriter sous son manteau, pour combattre ; mais on s'attaque à la concurrence, qui n'en est qu'une des applications. Si l'on en croyait certains publicistes, la concurrence serait la source de tous les maux qui affligent aujourd'hui la société, on ne saurait trop tôt y porter remède. Et que propose-t-on pour remède ? L'association privilégiée.

» S'il ne s'agissait que de ces sociétés libres, reconnues par nos lois et que tout citoyen a le droit de former, où les petits capitaux épars dans les mains de plusieurs viennent se réunir et acquièrent une puissance beaucoup plus grande qu'en restant isolés, nul doute que les bienfaits d'une pareille association, dirigée avec prudence et économie, n'apportassent une amélioration sensible dans la position des associés. Mais ce ne sont pas des associations de cette nature que l'on réclame ; pour celles que l'on prétend constituer, sous la forme de subventions, de parts réservées en leur faveur dans les adjudications de travaux publics, on demande des priviléges. C'est inévitablement retourner aux corporations. Il est vrai qu'on s'en défend et qu'on répudie toute assimilation avec le passé, mais la conséquence forcée du privilége est d'y revenir.

» Les corporations, dans l'origine, n'avaient pas pour but de réclamer des avantages qui profitassent à quelques-uns aux dépens du grand nombre ; formées dans des conditions toutes démocratiques, elles n'avaient en vue que d'ouvrir les barrières qui s'opposaient au développement de l'industrie. »

Ici l'orateur explique comment ces associa ions se formèrent pour la mutuelle défense des travailleurs et de la liberté contre la domination féodale; comment ensuite leurs droits conquis se transformèrent en priviléges exclusifs, et en une réglementation tyrannique que la Révolution de 89 fit disparaître.

» Nous voyons aujourd'hui les résultats qui en ont été la suite ; vous savez si la position actuelle des ouvriers peut se comparer à ce qu'elle était avant cette époque ; et cepen-

dant certains esprits prétendent qu'elle n'a fait qu'empirer.

» Permis, pour le besoin de sa cause, de nier l'évidence, mais l'évidence ne se discute pas.

» Et croit-on maintenant que l'expérience acquise depuis plus d'un demi-siècle est perdue pour le commerce? et que, se laissant prendre au spécieux des théories, il va de nouveau courber la tête sous le joug des corporations? Les ouvriers vont-ils concourir à réformer ces communautés qui excluaient de leur sein la majeure partie d'entre eux pour les condamner à la misère et à l'opprobre? On peut un moment égarer quelques imaginations ardentes, effrayer quelques esprits timorés; mais le bon sens a bientôt repris son empire, et nous ramène promptement aux idées d'indépendance et de liberté.

» La liberté donnée au commerce, Messieurs, c'est elle qui a fondé la prospérité du pays; elle seule est féconde et peut nous assurer encore un brillant avenir. Marchons donc hardiment dans ses voies, et ayons confiance dans le succès.

» La liberté de l'industrie nous est acquise, et nous saurons la conserver; mais il n'en est pas de même de la liberté des transactions; là, les lois de douane interviennent pour en arrêter à chaque instant l'essor.

» Mieux que personne, le commerce comprend qu'elle ne peut être absolue. Comme toute vérité sociale, la liberté n'est que relative. Le temps, les mœurs, les circonstances peuvent en étendre ou en restreindre l'application; mais son principe même ne saurait être nié, et les pouvoirs publics ont le devoir d'en faciliter le développement. Les besoins du Trésor doivent être consultés, et l'industrie du pays ménagée; mais les priviléges ne doivent être accordés qu'au point de vue des intérêts généraux, et non dans le but de faciliter le bien-être de quelques-uns aux dépens de la masse des citoyens.

» Si l'industrie abrite derrière elle quelques cent mille ouvriers dignes de tout l'intérêt du législateur, plus de facilité donnée à la liberté des échanges doit améliorer la condition de 33 millions d'individus.

» Loin de nous l'idée de réclamer l'abolition immédiate des droits dits protecteurs; nous savons que la position des

intérêts engagés sous la foi des lois préexistantes doit être prise en sérieuse considération ; mais le pays est en droit d'attendre à cet égard une diminution progressive, qui mette les manufacturiers en demeure de travailler à meilleur marché ou d'accepter la concurrence étrangère, et *surtout que le mot* PROHIBÉ *soit à jamais rayé de nos tarifs !* »

Voici maintenant le discours dans lequel M. Devinck expose le relevé des travaux du tribunal de la Seine pendant l'année 1850, et d'autres renseignements remarquables.

Jugements. — Sociétés. — Rapports. — Faillites. — Concordats, etc.

Durant l'exercice qui se termine, vous avez reçu à votre barre.	28,990	causes,
auxquelles il faut ajouter celles de l'exercice précédent qui restaient à juger. . . .	330	—
Ensemble.	29,320	—

Sur lesquelles :

18,520 ont été jugées par défaut,
9,579 ont été jugées contradictoirement,
762 ont été conciliées,
228 attendent l'assignation en ouverture de rapport,
231 restent inscrites aux 2 chambres et aux 8 sections.

Sur les 28,099 causes jugées :

6,462 ont été jugées en premier ressort,
21,437 ont été jugées en dernier ressort.

Ensemble 28,099.

L'année dernière, nous avions rendu :

11,667 jugements en premier ressort,
21,134 jugements en dernier ressort,

Ayant recherché pour nous éclairer, ainsi que c'était notre devoir, quel avait été le résultat des appels interjetés, nous nous sommes adressés à l'homme éminent qui est placé à la tête de la Cour, et nous avons appris qu'il y avait sur les rôles :

384 appels antérieurs au 1er janvier 1849,
519 *id.* entrés durant l'exercice 1849.

Ensemble, 903 appels de jugements du tribunal de commerce de Paris.

Sur ce nombre :

332 ont été confirmés,
91 — conciliés,
110 — infirmés,
370 restaient à juger.

Il y a donc eu 719 appels sur 11,667 jugements, soit un peu moins de 4 pour 100 ; et seulement 110 infirmations sur 533, soit un peu plus de 20 p. 0/0.

Il a été déposé :

Par MM. les juges-commissaires..................	107	rapports.
Par les arbitres..................................	2,728	—
A la fin de l'exercice précédent, il restait à ouvrir	258	—
Ensemble................	2,093	—
Sur ce nombre, il en a été ouvert.......	1,702	
Il reste donc à ouvrir.............	391	rapports.

L'année dernière, il avait été déposé 1,844 rapports.

Il a été remis au greffe :

541 actes de société en nom collectif,
318 *id.* en commandite,
2 *id.* anonymes.

Ensemble.... 861

En 1849, les publications de société n'avaient été que de 687.

Nous avons apposé notre ordonnance sur 247 sentences arbitrales.

En ajoutant ce chiffre à toutes nos autres ordonnances ou légalisations, nous atteignons un total de 10,087.

Il a été déclaré :

332 faillites sur dépôt de bilan,
62 — sur assignation,
4 — sur requête,
19 — sur avis du ministère public.

Ensemble... 417

L'année précédente, il avait été déclaré :

360 faillites
Et 598 liquidations judiciaires.

Ensemble 958

Il est intervenu des concordats :

Dans 293 faillites,

Et dans 92 liquidations judiciaires.

Ensemble 385

L'union a été prononcée :

Dans 144 faillites,

Et dans 18 liquidations judiciaires.

Ensemble 162

Dans les concordats intervenus après liquidation judiciaire :

75 débiteurs ont été affranchis des incapacités, conséquences de la faillite.

Dans les concordats, il a été promis :

Dans	22,	de 5 à 10	pour 100.
—	67,	de 10 à 15	—
—	61,	de 15 à 20	—
—	72,	de 20 à 25	—
—	40,	de 25 à 30	—
—	23,	de 30 à 35	—
—	4,	de 35 à 40	—
—	16,	de 40 à 45	—
—	15,	de 50 à 55	—
—	2,	de 55 à 60	—
—	17,	de 100	

Total 339, ce qui donne une moyenne de 26 f. 25 c. pour 100.

Plus 46, par abandon d'actif.

Ensemble 485 concordats.

La moyenne avait été, l'année dernière, de 29 fr. 60 c.

201 unions ont été liquidées, elles ont produit :

68	0	4	de 30 à 35 pour 100.
43	de 1 à 5 pour 100.	1	— 35 à 40 —
32	— 5 à 10 —	3	— 40 à 45 —
24	— 10 à 15 —	2	— 45 à 50 —
14	— 15 à 20 —	1	— 50 à 55 —
6	— 20 à 25 —	2	— 100 —
1	— 25 à 30 —	201	

La moyenne est de 7 fr. 57 c. p. 0/0. La moyenne de l'année dernière avait été de 7 fr. 22 c. p. 0/0.

Dans les unions liquidées, il y a eu :

185 faillis déclarés excusables,

40 — — non excusables,

Les opérations ont été clôturées pour insuffisance d'actif dans 98 faillites ; elles ont été reprises dans 14.

Comptabilité et faillites. —Votre comptabilité des faillites a reçu les développements dont elle était susceptible. A la fin de chaque mois la balance des comptes est dressée et mise sous les yeux de MM. les juges-commissaires.

Les créanciers peuvent vérifier, critiquer les écritures passées, et faire consigner leurs observations sur un registre spécial.

Nous avons la satisfaction de dire que si, dans le commencement, les réclamations ont été nombreuses et très-souvent fondées, elles ont presque entièrement disparu depuis près d'une année, et cependant les visites des créanciers sont encore plus fréquentes : mais le registre porte presque toujours : *Examen du compte sans observation.*

En obligeant chaque syndic à faire chaque jour un examen, pour ainsi dire, de conscience et à constater sur la feuille qu'il dépose ce qu'il a fait, vous le forcez à réfléchir quelquefois sur ce qu'il aurait dû faire. La réunion des feuilles de chacun vous donne sa vie comme administrateur ; c'est là que vous lisez ce qu'il est, ce qu'il est capable de faire.

En centralisant la comptabilité de toutes les faillites, vous avez rendu votre surveillance facile et prompte ; et, par une mesure libérale, vous avez voulu que cette surveillance pût être exercée par les parties intéressées, par les créanciers, qui ont toujours droit de voir les comptes de leurs mandataires.

Ce droit de voir les comptes, vous ne vous êtes pas bornés à le faire afficher au tribunal, il est en outre inséré gratuitement chaque jour dans les journaux judiciaires en tête des publications qui concernent les faillites.

Vous avez été assez heureux pour voir presque tous les principaux tribunaux de commerce de France et le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, adopter vos principes de comptabilité.

Vous avez même été consultés sur la possibilité d'en faire l'application à de grandes administrations de l'Etat, et de constater ainsi chaque jour à quel point en est chaque affaire; ce que fait chaque employé, ce qu'il a fait durant l'année;

Ce seraient les moyens du commerce mis en pratique administrativement.

Vous avez suivi pour les faillites ce que fait le banquier pour se rendre compte de ses revirements de valeurs, l'industriel de ses matières premières et de ses produits fabriqués, ce que fait le commerçant pour les opérations de son négoce. Il est tenu, sous peine d'être bientôt ruiné, de toujours connaître sa position, de discipliner ses employés et d'être maître de ses affaires.

Vous avez discipliné tous les agents des faillites, établi des points de contrôle certains, et vous vous êtes rendus maîtres de cette vaste administration. A l'instant où vous le voulez, vous obtenez tous les renseignements que vous désirez.

Votre balance arrêtée, le 24 de ce mois, d'une manière presque instantanée, présente les résultats suivants :

Au 31 décembre 1849, le nombre des faillites en cours était de.	1,363
D'anciennes faillites déclarées sous l'empire de la législation de 1807 ont été comprises dans la comptabilité pour.	105
Ensemble. . . .	1,468
Faillites déclarées en 1850.	417
Ensemble. . . .	1,885
Faillites terminées en 1850.	856
Solde au 24 décembre 1850.	1,029

Vous avez donc mis à fin 439 faillites de plus que le nombre de celles déclarées.

Dans les 1,029 faillites qui sont en cours, il reste au crédit des divers comptes.	2,983,681 fr. 04 c.
Les soldes déposées présentement à la Caisse des consignations s'élèvent à.	2,971,312 27
Les syndics n'ont donc entre les mains que.	12,368 fr. 77 c.

ce qui fait un peu plus de 12 f. par faillite.

En présence de cette situation, nous n'hésitons pas à témoigner toute notre satisfaction aux hommes honorables auxquels le tribunal confie ordinairement l'administration des faillites.

Indépendamment de la somme sus-énoncée de . . . . 2,971,312 fr. 27 c.
qui est déposée à la Caisse pour être remise ultérieurement aux faillis concordataires ou aux créanciers dans le cas d'union, les dividendes payés directement aux créanciers par ladite Caisse durant l'exercice 1850 se montent à. 2,836,592 41
La Caisse tient en outre à leur disposition. 160,020 04

Dans cette dernière somme nous ne comprenons pas les dividendes ordonnancés depuis plus de quatre mois, revenant à des créanciers retardataires qui, malgré tous nos avis réitérés, ne viennent pas toucher ce qui leur appartient.

Ces dividendes, qui figurent à la Caisse des consignations au crédit individuel des ayants droit, s'élèvent depuis le 1er avril 1849, jour de l'ouverture de la comptabilité, jusqu'au 30 septembre 1850, à. . . . . 116,515 fr. 67 c.
Il n'a été retiré que 21,841 78
Il reste. . . . . 94,673 fr. 89 c.
plus les intérêts.

Concordats par abandon.—Les dividendes non touchés dans les liquidations de concordats par abandon, et qui sont entre les mains des commissaires liquidateurs, doivent représenter une somme plus importante encore, puisque les répartitions sont ordinairement préparées, non d'après l'état des créanciers affirmés, mais d'après celui des créanciers présumés.

C'est un des motifs pour lesquels vous avez présenté à M. le garde des sceaux et à M. le ministre du commerce un projet de loi sur les concordats par abandon.

Ce projet, qui a déjà été soumis à deux délibérations de l'Assemblée législative, comprend en outre diverses dispositions qui viendraient consacrer légalement les formalités de publicité prescrites depuis un an par MM. les juges-commissaires ; savoir : le dépôt au greffe du rapport des syndics, cinq jours avant la délibération sur le concordat, et l'insertion de l'homologation de ce contrat dans les journaux judiciaires. Ce qui démontre l'utilité de la première de ces mesures, c'est le grand nombre de créanciers qui se rendent maintenant au greffe pour prendre communication

du rapport des syndics, ce sont aussi les observations faites en connaissance de cause, le jour de la réunion.

Il est à désirer que l'exemple donné par le tribunal soit suivi dans toutes les sociétés où les gérants et administrateurs viennent rendre compte aux actionnaires.

En effet, la raison ne commande-t-elle pas que toute demande d'approbation de compte soit précédée de la faculté d'examiner avec réflexion ?

Ce mode de procéder serait une nouvelle garantie offerte aux capitalistes dont le concours est indispensable pour organiser les grandes opérations commerciales et industrielles. Il faut chercher à améliorer le contrat de société au moyen duquel peuvent s'associer l'intelligence et le capital.

C'est dans ce but que, sur la demande de M. le garde des sceaux, vous avez préparé un projet de modifications à la section du titre des sociétés commerciales. Suivant l'opinion par vous émise, les inconvénients de l'arbitrage forcé sont indépendants du principe sur lequel il repose, et il est facile de les faire disparaître en modifiant la forme et la composition du tribunal arbitral. Dans l'état actuel de la législation, les associés sont placés devant deux arbitres qui souvent deviennent de véritables défenseurs. Vous pensez que, pour leur donner des juges, il faut les renvoyer devant un tribunal composé de trois arbitres, sur le choix desquels ils seront tenus de se mettre d'accord.

Mais si la nature des contestations qui s'élèvent entre les associés en nom collectif ou en commandite, exige à leur égard le maintien de l'arbitrage, cette raison de décider n'existe point pour les difficultés qui naissent dans une société par action ; dans ce cas il n'y a presque jamais d'intimité entre les parties, pas de secret à garder.

D'ailleurs, lorsqu'il faut mettre en cause un grand nombre d'individus, les frais et les lenteurs de la procédure arbitrale deviennent désastreux.

Sur le désir exprimé par M. le garde des sceaux, vous avez communiqué votre travail aux principaux tribunaux de commerce de France. Les réponses motivées que vous avez reçues forment un recueil de documents précieux à consulter.

Espérons que M. le ministre de la justice voudra bien soumettre votre projet aux lumières du conseil d'État. Les lois qui régissent le commerce doivent répondre aux nouveaux besoins qui se manifestent, les affaires ont repris depuis vingt années un essor extraordinaire sur la place de Paris, et le contrat de société est évidemment un puissant moyen de développement.

Dans les cinq dernières années qui ont précédé 1848, il a été formé :

Sociétés en nom collectif..................	2,637	présentant un capital de...	106,553,959 fr.
Sociétés en commandite.	588	—	76,904,354
Sociétés en commandite par actions et compagnies anonymes......	667	—	1,678,876,467
Ensemble.........	3,892	Total.....	1,862,334,780 fr.

Le capital de 667 sociétés par actions a été divisé en 8 millions 227,074 actions.

Les 2,637 sociétés en nom collectif ont été formées pour une durée qui présente un total de 23,533 années 11 mois, ce qui donne une moyenne de 8 années 9 mois.

Les 588 sociétés en commandite présentent un total de 5,397 années 2 mois, ce qui donne une moyenne de 9 années 2 mois.

Les 667 sociétés par actions présentent un total de 14,926 années 3 mois, ce qui donne une moyenne de 22 années 1 mois.

Il est facile et instructif de suivre sur le registre des délibérations du tribunal le mouvement des affaires depuis plus d'un demi-siècle.

Si nous remontons à 1788, nous voyons qu'à cette époque le ressort de la juridiction s'étendait jusqu'à 30 lieues et comprenait les contestations entre patrons et ouvriers ; elle rendait environ 30,000 jugements.

La population de Paris était de 524,185 âmes, le nombre des commerçants d'à peu près 10,000. « De 1790 à l'an VII » (écrivait l'honorable Vignon, alors président du tribunal), » le nombre des causes a été très-faible par suite de la » révolution qui a donné lieu à des émigrations, à la dé- » population de Paris et à la stagnation des affaires. »

Mais avec la tranquillité reparaissent immédiatement les commerçants.

La population a bientôt dépassé le chiffre de 1788 ; elle s'élève en 1801 à 547,756 âmes ; monte en 1806 à 599,245 ; le nombre des patentés est de 40,379 ; celui des jugements de 22,799.

En 1811, Paris compte 622,636 âmes et 41,201 patentés ; le tribunal rend jugements 630,262.

En 1814, le tribunal ne rend que 23,883 jugements ; en 1815, 17,146 ; en 1816, 15,222.

Aussitôt le mouvement commercial reprend son essor.

En 1821, on constate à Paris une population de 713,966 âmes, dont 43,127 patentés.

En 1830, la population est de 774,338 ; le nombre des patentés de 60,325 ; celui des jugements, de 42,715.

En 1831, à la suite de la révolution, le nombre des patentés descend à 54,567 ; celui des jugements, de 25,250.

Il faut six années au commerce pour reprendre son assiette.

En 1835, nous avons une population de 909,126 âmes,
un nombre de patentés de. . . . 65,197
un nombre de jugements de. . . . 32,508

En 1837......	70,105	patentés et	34.585	jugements.
1838.......	72,102	—	47,077	—
1839.......	74,795	—	41,331	—
1840.......	75,441	—	41,467	—
1841.......	76,945	—	39,230	—
1842.......	80,729	—	44,162	—
1843	83,269	—	43,474	—
1844.......	83,787	—	46,064	—
1845	85,635	—	54,878	—
1846.......	86,642	—	59,569	—
1847.......	87,960	—	59,773	—
1848.......	87,349	—	56,846	—
1849.......	83,551	—	34,242	—
1850.......	85,409	—	29,320	—

Si nous faisons quelques rapprochements de chiffres, nous voyons que Paris comptait en 1788, 524,000 âmes, dont 10,000 commerçants ; en 1847, 945,000 âmes dont 87,900 commerçants.

Faisant la réflexion que chaque commerçant par sa famille, ses employés, ses ouvriers et ses serviteurs réunit

au moins cinq personnes, nous trouvons que l'accroissement de la population provient presqu'en totalité de l'augmentation du nombre des commerçants.

Comparant maintenant les revenus de la ville, nous voyons qu'ils n'étaient en 1788 que de 4 millions 296,353 livres; en 1800, que de 10 millions 406,659 fr.; en 1847, de 43 millions 265,693 fr.; en 1849, ils descendent à 38 millions 240,773 fr.; en 1850, ils s'élèveront à 43 millions.

De ces chiffres rapprochés ressort la preuve que c'est le commerce qui a fait la prospérité de la ville de Paris, de même qu'il fait la prospérité des nations.

Mais le commerce lui-même ne peut être prospère qu'à certaines conditions, sans lesquelles il ne peut fonctionner.

Rappelez-vous la durée moyenne des sociétés commerciales : huit années pour celles en nom collectif, neuf pour celles en commandite, vingt-deux pour celles par actions.

Cet espace de temps est indispensable également aux industriels, aux commerçants, même alors qu'ils peuvent se passer des secours de l'association.

Tous ont besoin de tranquillité, de l'espoir d'un avenir certain, pour asseoir leurs opérations, pour organiser ces vastes entreprises qui donnent de l'ouvrage à un grand nombre d'ouvriers et font circuler dans la population les capitaux français et étrangers, mis en mouvement par l'intelligence et par l'activité.

Cet avenir n'est-il pas assuré, lorsque nous voyons avec quel empressement M. le Président de la République et l'Assemblée législative accueillent toutes les dispositions qui concernent le commerce et l'industrie?

La haute sollicitude de M. le Président de la République ne s'est-elle pas manifestée à notre égard en récompensant les modestes travaux du tribunal en la personne de l'un de ses juges les plus honorables et les plus distingués, de notre collègue Georges, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur?

Ne s'est-elle pas manifestée récemment encore, en faisant placer dans les galeries de Versailles, où sont toutes les gloires de la France, le buste de votre ancien et digne président, du vénérable Aubé qui a jeté tant d'éclat sur la juridiction consulaire, et qui, dans toutes les actions

de sa vie, a eu l'honneur pour mobile et pour but le bien public ?

OPÉRATIONS DU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE FINISSANT AU 1er JUILLET 1850.

(*Extrait du compte rendu de M. Biesta, directeur.*)

Cet établissement avait été fondé peu de temps après la Révolution de Février, comme tous les autres comptoirs d'escompte, pour venir au secours du commerce écrasé par la crise. Il ne devait avoir d'abord qu'une existence passagère ; mais sur la demande de son conseil d'administration, l'avis de la chambre de commerce de Paris, et une délibération de la commission municipale, un arrêté du ministre des finances, a prorogé la durée de la société anonyme du comptoir national d'escompte pour six ans, à partir du 18 mars 1851.

Capital. — Le capital réalisé au 30 juin 1850, était de 4,194,763 fr. 97 c., auquel il convient d'ajouter, pour les actions souscrites et non encore libérées, montant à 135,581 fr. 33 c. Total. 4,330,579 fr. 30 c.

Escompte. — Le nombre des effets admis à l'escompte, ayant *deux signatures* au moins, sur Paris et sur les départements, a été, pendant l'exercice 1849-50, de 154,366, s'élevant à 92,504,248 fr. 65 c.

La moyenne des escomptes de cette nature a été, par jour, pour 306 jours ouvrables, de 302,301 fr. 46 c. et l'importance moyenne de chaque effet a été de 599 fr. 25 c.

Le nombre des effets de cette catégorie admis pendant le précédent exercice, du 1er septembre 1848 au 30 juin 1849, s'était élevé à 120,034 pour une somme de 73,781,534 fr. 17 c.; la moyenne, par effet, était de 614 fr. 67 c., et de 285,974 fr. 95 c. d'escompte par jour, pour 258 jours ouvrables.

L'augmentation de ces opérations n'est pas sans importance ; elle est due d'abord à la reprise des transactions commerciales qui s'est fait sentir pendant les mois d'avril, mai et juin, et ensuite à deux mesures qui ont rendu plus rapides et plus avantageuses les relations du commerce avec le comptoir.

Le nombre des effets accompagnés de *récépissés* de dépôts de marchandises dans les magasins généraux de l'État, conformément aux décrets des 21-26 mars 1848, s'est élevé à 2,000, pour une importance de 9,721,038 fr. 64 c., soit par mois, 810,086 fr. 55 c. D'après notre dernier rapport, et pour un exercice de dix mois, le nombre de ces effets s'était élevé à 2,061, pour une somme de 6,874,428 fr. 88 centimes.; soit, par mois, 687,442 fr. 88 c. L'accroissement des opérations de cette nature consacre de nouveau l'utilité de l'institution des magasins généraux, institution qui mobilise pour ainsi dire la marchandise, en donnant aux fabricants et aux négociants la faculté de convertir les matières premières et les produits manufacturés en certificats de dépôt instantanément réalisables.

En troisième lieu, le nombre des effets présentés par les *sous-comptoirs* de garantie, et admis à l'escompte, a été de 2,703, pour une somme de 25,741,105 fr. 85 c., soit, par mois, 2,145,092 fr. 15 c.

Pendant l'exercice précédent, le nombre de ces effets avait été de 2,453, pour une somme de 17,618,324 fr. 55 c., soit, par mois, 1,761,832 fr. 42 c.

Deux de ces sous-comptoirs, cependant, ceux de la mercerie et des tissus, ont cru devoir prononcer leur dissolution, mais, d'un autre côté, il en a été créé un nouveau, sous le nom de sous-comptoir des chemins de fer.

L'industrie des chemins de fer, déshéritée de toute institution de crédit, était tombée depuis deux ans dans un état de découragement et d'atonie qui menaçait de ruine un grand nombre de familles, dont la fortune y était engagée. Les porteurs d'actions, n'ayant d'autre moyen d'emprunter sur leurs titres que la voix onéreuse des reports à la Bourse, effectuaient difficilement les versements qui leur restaient à faire, et paralysaient ainsi l'achèvement de ces grandes et utiles voies de communications.

C'est en présence de cette situation que les représentants des principales compagnies de chemins de fer se sont adressés collectivement à M. le Ministre des finances, pour solliciter la création d'un sous-comptoir d'escompte, autorisée par un arrêté en date du 28 juin.

Le fonds social est fixé à deux millions de francs, divisés

en vingt mille actions de 100 fr., et la société ne doit être constituée que lorsqu'une somme de 800,000 francs sera réalisée. Les opérations du sous-comptoir consistent à procurer aux porteurs d'actions ou d'obligations des compagnies de chemins de fer l'escompte de leurs titres et effets auprès du comptoir national de Paris, moyennant des sûretés données par voie de nantissement d'actions ou d'obligations des chemins de fer. Le sous-comptoir est administré par un conseil nommé par les compagnies de chemins de fer ; ses statuts ont été approuvés par un arrêté de M. le Ministre des finances, en date du 26 juillet dernier.

Le nombre des effets remis en recouvrements, dans les départements, s'est élevé à 77,980, pour une somme de 16,172,351 fr. 94 c.

Voici quels ont été les escomptes opérés par l'intermédiaire du sous-comptoir de garantie.

Sous-comptoir	de la librairie	1,789,000 fr.
—	des métaux	5,329,000
—	des entrepreneurs	15,907,000
—	des denrées coloniales	2,710,000
—	de la mercerie	5,000
	Total	25,741,000

Un, en outre, a escompté des récépissés de marchandises comme suit :

Produits chimiques, suifs, denrées coloniales	5,569,000 fr.
Fer, fonte, cuivre, plomb, bronze, tôle, zinc	1,338,000
Tissus, bonneterie, nouveautés, fil de lin, tapis	1,758,000
Bois d'acajou, liége, ivoire, corail	6,000
Papier	11,000
Laines	175,000
Vins, eaux-de-vie	573,000
Divers, bonneterie, chapeaux et tissus de paille, tissus de crin	270,000
Total	9,721,000

Dans ce nombre figurent, pour une somme de 485,888 fr. 31 c., 1,607 effets déposés au comptoir par les syndics des faillites déclarées au tribunal de commerce du département de la Seine. Ces dépôts ont été faits en vertu d'une décision prise par M. le président du tribunal de commerce, et le comptoir s'est trouvé ainsi associé à l'heureuse innovation introduite par cet honorable magistrat dans la comptabilité des faillites.

Les valeurs sur l'étranger remises au comptoir national se sont élevées en nombre à 510, en somme à 1,491,831 fr. 50 c. Les effets de cette nature figuraient dans le dernier compte rendu pour une somme de 1,055,385 fr. 70 c., divisée en 224 effets. L'augmentation qui existe dans cette branche des opérations est restée jusqu'ici insignifiante, et fait craindre que, malgré les avis donnés au commerce, un grand nombre de négociants ignorent encore que, depuis le 19 septembre 1848, le comptoir reçoit ces valeurs à l'escompte.

La liste civile et le domaine privé de la famille d'Orléans devaient des sommes considérables à un grand nombre de négociants et industriels, presque tous résidant à Paris. Un décret de l'Assemblée constituante, du 25 octobre 1848, avait autorisé M. le Ministre des finances à prendre les mesures administratives les plus convenables pour opérer la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile et du domaine privé. Le décret portait que, dans le cas où, pour activer cette liquidation, un emprunt serait jugé nécessaire, il serait négocié par les mandataires de la famille d'Orléans, avec le concours du liquidateur général et sous l'autorisation du Ministre des finances. Cet emprunt ayant été jugé indispensable aux besoins de la liquidation, la somme en a été fixée à 20 millions, et des négociations ont été ouvertes avec le comptoir national d'escompte de Paris. Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 février 1850, considérant que cet emprunt aurait pour résultat de faire rentrer dans leurs créances les nombreux commerçants et industriels dont la situation depuis deux ans avait excité de vives sympathies ; qu'il remettrait dans la circulation un capital considérable, et qu'il acquerrait, par l'intervention du Gouvernement, un caractère national ; considérant, en outre, que le rôle assigné au Comptoir était celui d'un simple mandataire chargé de recueillir les souscriptions, de recevoir les versements, d'en remettre le montant à l'emprunteur, et de remplir les mêmes fonctions pour le service des intérêts et les remboursements succesifs du capital, a autorisé, à l'unanimité, la direction à signer le traité entre le comptoir national et les mandataires de la famille d'Orléans.

Les réescomptes à la Banque et sur place se sont élevés seulement à 23,181,438 fr. 21 c., qui ont coûté 79,828 fr. 81 c. — Moyenne de réescompte, par jour, pour 306 jours, 75,756 fr. 33 c.

Dans la première période des opérations du comptoir, du 20 mars au 31 août 1848, pour 141 jours, les réescomptes s'étaient élevés à 59,389,215 fr. 05 c., et les intérêts à 428,738 fr. 52 c. — Moyenne par jour : 421,200 fr. 11 c. Dans la deuxième période, du 1er septembre 1848 au 30 juin 1849, en 258 jours, les réescomptes s'étaient élevés à 47,188,055 fr. 35 c., et les intérêts à 224,688 fr. 80 c. — Moyenne de réescompte par jour : 182,899 fr. 44 c.

Le nombre des effets envoyés en recouvrements sur province, s'est élevé à 158,747, dont le montant a été de 41,764,548 fr. 87 c., sur lesquels 99,634 effets, s'élevant à 23,024,412 fr. 81 c., proviennent des clients de Paris, et 59,113, formant une somme de 18,740,136 fr. 06 c., ont été reçus des correspondants de province. Dans le courant de l'exercice précédent, les effets envoyés en recouvrement, tant aux comptoirs nationaux qu'aux correspondants divers, ne s'étaient élevés qu'à 96,352, représentant 21,352,378 fr. 20 c. Cette augmentation considérable démontre combien nos relations se sont accrues, tant avec les clients de Paris qu'avec les correspondants de province, pendant l'exercice 1849-1850.

En résumé, la somme totale des effets de toute nature escomptés depuis le 1er juillet 1849 jusqu'au 30 juin 1850,

a été de.	159,069	pour	127,966,393 fr.	14 c.
Celle des effets remis à l'encaissement sur la province s'est élevée à.	77,980	—	16,172,351	94
Et celle des effets sur l'étranger à. . .	510	—	1,491,831	50
Total général : en effets.	237,559	en fr.	149,630,576 fr.	58 c.

Dans l'exercice précédent, le résumé de ces mêmes opérations s'était élevé, pour dix mois, à 189,630 effets, représentant 112,117,816 fr. 93 c.

Portefeuille. — Le total des valeurs en cours d'échéance

au 30 juin 1850, était de 21,616,116 fr. 97 c.— Au 30 juin 1849, ce chiffre était de 18,065,529 fr. 70 c.; c'est donc une augmentation de 3,550,587 fr. 27 c. — Le portefeuille s'est élevé, pendant l'année présente, comme chiffre minimum, le 15 août 1849, à 17,362,150 fr. 40 c., et comme chiffre maximum, le 30 juin 1850, à 21,616,116 fr. 97 c.

Le 27 juin 1850, le portefeuille de la Banque de France, à Paris, était de 39,923,121 fr. 83 c.

Comptes courants de dépôts. — Dans le cours de l'exercice 1848-1849, le conseil d'administration du comptoir a donné au commerce, sous forme d'ouverture de comptes de dépôts, la faculté de verser, en compte courant, à 4 p. 0/0 d'intérêts par an, des sommes qui sont toujours à la disposition des déposants. L'importance de ces dépôts s'élevait, au 30 juin 1849, à 3,656,937 fr. 56 c.

Le conseil d'administration a cru devoir réduire l'intérêt de ces comptes à 3 p. 0/0 l'an ; nonobstant cet abaissement d'intérêts, les dépôts s'élevaient, au 30 juin 1850, à une somme de 5,156,758 fr. 71 c.

Caisse. Le mouvement général de la caisse s'est élevé, du 1er juillet 1849 au 30 juin 1850 :

Au débit, à la somme de........	476,071,355 fr.	48 c.
Au crédit à......................	474,877,652	97

Indépendamment d'une somme de 105,252 fr. 90 c., solde créditeur du comptoir à la Banque de France.

La moyenne des paiements, par mois, a été de 14,548,137 fr. 75 c. La moyenne des paiements, par mois, pendant l'exercice 1848-1849, n'avait été que de 10,619,097 f. 87 c.

Effets en souffrance. — Le contentieux, qui, pendant les cinq mois du premier exercice, s'était élevé à la somme de 1,389,757 fr. 65 c., sur 109,030,544 fr. 26 c., de valeurs escomptées, et qui, pendant la seconde période de dix mois, s'était soldé par 424,328 fr. 20 c. sur 112,117,816 fr. 93 c., n'a atteint, pendant la troisième période de douze mois qui vient de s'écouler, que 91,745 fr. 90 c. sur 145,630,576 f. 58 c.

Dividende. — Le bénéfice net a été de 484,663 fr. 84 c ; et le dividende de 35 francs par action de 500 francs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS.

Compte rendu des opérations pendant l'année 1849 *et une partie de l'année* 1850 (1).

Ce n'est que le 12 octobre 1850 que M. François Delessert a fait le rapport annuel sur les opérations de la caisse d'épargne de Paris, qui paraît ordinairement au commencement de l'année. Deux causes ont motivé ce retard apporté à la réunion de l'assemblée générale des directeurs et administrateurs.

D'abord les mesures dont les caisses d'épargne ont été l'objet, à la suite de la Révolution de Février, ont multiplié les travaux d'administration, et ce n'est même que depuis le mois de juin 1850 qu'elles ont été autorisées à rembourser aux déposants, au fur et à mesure de leur demande, tout ou partie des fonds de compensation votés par la loi du 21 novembre. On sait que la conversion ordonnée par le décret du 7 juillet avait été fixée au taux de 80 francs; ce prix, supérieur à la valeur qu'avait la rente à cette époque, laissait une forte perte aux déposants qui avaient besoin de réaliser leurs rentes. C'est pour en ramener la valeur au taux plus équitable de 71 fr. 60 c., cours moyen des trois mois qui avaient précédé le 7 juillet, que la loi du 21 novembre 1848 accorda à chaque déposant dont le compte avait été compris dans la conversion une compensation de 8 fr. 40 c. par chaque 5 fr. de rentes. Dans le rapport de l'an dernier, il est question de cette loi réparatrice du 21 novembre qui reconstituait en quelque sorte les caisses d'épargne en faisant donner à chaque déposant, dont l'avoir avait été converti en rentes, un livret spécial sur lequel de-

(1) Les comptes rendus antérieurs à ceux des deux dernières années contiennent un plus grand nombre de relevés statistiques sur la profession des déposants, les quotités des sommes versées et sur d'autres points.

Dans l'Annuaire pour 1847, p. 72 et 73, nous avons publié un tableau de toutes les opérations (versements, souche de livrets, rentes achetées, remboursements, soldes, etc.) de la caisse d'épargne de Paris, de 1818 à 1845 inclusivement; on peut compléter ce tableau par les détails contenus dans les comptes rendus annuels qui sont insérés dans les annuaires suivants.

vaient être inscrits les 8 fr. 40 c. par chaque 5 fr. de rentes qui lui étaient alloués à titre de compensation. La disponibilité de ces livrets spéciaux avait été ajournée jusqu'à ce qu'il en fût décidé par une loi nouvelle, qui devait être présentée avant la fin de 1849. Le projet déposé le 30 décembre 1849, pour obéir aux prescriptions de la loi de 1848, n'a été convertie en loi que le 29 avril 1850. Aux termes de cette loi, les livrets spéciaux sont devenus disponibles à partir du 1er juin dernier, et par conséquent deux ans environ après le décret de conversion.

La seconde cause provient de l'incertitude dans laquelle l'administration s'est trouvée sur la situation de la caisse d'épargne. La loi du 21 novembre dit qu'il sera tenu compte aux caisses d'épargne de l'excédant de leurs frais d'administration en 1848 et 1849. Or, la caisse de Paris a réclamé pour cela, du Trésor public, auquel elle a été obligé d'intenter un procès, une somme de 415,246 fr. 81 c.

I. *Opérations de la caisse d'épargne de Paris en* 1849 *et en* 1850 (1er *mois*).

La caisse d'épargne a reçu en 1849, pour le compte des déposants :

En 106,403 versements, dont 17,409 nouveaux livrets, la somme de	15,445,396 fr.	» c.
En 119 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales	55,346	65
En intérêts capitalisés et arrérages de rentes	756,163	47
Ensemble	16,255,906	12
auxquels il faut réunir le solde dû aux déposants le 31 décembre 1848	10,151,440	56
Total en recette pour 1849	26,408,346	68
Elle a payé par contre:		
En 17,877 remboursements en espèces, dont 9,175 pour solde, la somme de	2,568,108	43
En 189 transferts-paiements	52,954	31
En 972 achats de rentes	693,655	90
Total des paiements	3,314,718	64

qui, déduits du total des recettes, laissent pour le solde dû à 173,029 déposants, le 31 décembre 1849............ 23,093,628 fr. 04 c. solde créditeur qui comprend la somme de 7,585,862 fr. 20 c., montant des 108,549 livrets de compensation.

Ce solde de 23,093,628 fr. 04 c. était représenté au 31 décembre 1849 :

1° Par l'avoir en caisse à la Banque, dont il faut déduire une créance hypothécaire de 18,200 fr.	106,085 fr.	71 c.
2° Par les 22,591,354 fr. 07 c., solde de notre compte courant à la caisse des dépôts et consignations, dont il faut déduire 34,780 fr. 91 c. montant des réserves et du fonds de rémunération des employés, reste	22,556,573	16
3° Par la somme réclamée au Trésor, en exécution de l'article 3 de la loi du 21 novembre 1848, pour l'excédant des frais d'administration en 1848 et 1849	415,246	81
Et 4° par la somme imputable sur les 28,000 fr. de rentes appartenant à l'établissement	15,722	36
Somme égale à celle due aux déposants...	23,093,628	04

Les recettes des dix derniers mois de l'année 1848 n'avaient été que de 1,855,784 fr.; celles de 1849 se sont élevées à 15,445,396 fr. C'est surtout pendant le second semestre de 1849 que l'accroissement a été rapide, et si nous voulons anticiper sur la situation encore plus favorable pour la caisse d'épargne, de l'année 1850, nous vous dirons que pendant les mois de janvier et de février les versements ont pris un développement tel, que la recette de chaque semaine a atteint et souvent dépassé un demi-million. En mars 1850, les élections partielles et les appréhensions que faisaient naître quelques événements politiques ont exercé une influence notable; le chiffre des versements est descendu au-dessous de 300,000 fr. par semaine. Il s'est relevé en avril jusqu'à 400,000 fr. pour retomber à une moyenne de 300,000 fr. pendant le mois de mai par suite de nouvelles préoccupations politiques. Ce n'est qu'en juin que les dépôts se sont élevés de nouveau à un demi-million par semaine. A dater du commencement de juillet ils sont arrivés à leur apogée (700,000 fr.), et se sont maintenus depuis dans des proportions qu'on retrouverait difficilement aux mêmes époques de l'année dans les temps les plus prospères de l'établissement.

Nous croyons devoir faire connaître sommairement les recettes des neuf premiers mois de la présente année 1850. Elles attestent, ainsi que nous venons de le dire, des progrès toujours plus sensibles dans les versements.

Versements en janvier		2,453,580 fr.
—	février	2,141,797
—	mars	1,723,368
—	avril	1,646,329
—	mai	1,198,076
—	juin	2,383,776
—	juillet	2,587,001
—	août	2.415,526
—	septembre	2,521,841
Total pour les neuf premiers mois de l'année 1850		17,071.294

Le mouvement ascensionnel des versements, qui avait commencé immédiatement après l'élection du 10 décembre 1848, puisque du 3 au 31 de ce mois ils avaient doublé (de 42,000 à 84,000 fr.), ce mouvement a été encore plus sensible dans les quatre premiers mois de 1849; les recettes se sont élevées par semaine, d'abord à 100,000 fr., puis à 200,000 fr., ensuite à 300,000 fr., et enfin jusqu'à 400,000 f. Elles sont retombées, en mai et en juin au-dessous de 200,000 fr. Les élections pour l'Assemblée législative et la tentative d'insurrection au Conservatoire des arts et métiers sont les principales causes qui ont arrêté à cette époque la progression des versements. Au 1er juillet 1849, ils avaient repris leur importance (400,000 fr.). Les élections partielles de juillet, la prorogation de l'Assemblée nationale en août n'ont influé que d'une manière insignifiante sur nos progrès pendant le troisième trimestre de 1849. Quant aux trois derniers mois, ils ont continué la marche ascendante des premiers, et les recettes se sont presque constamment maintenues au-dessus de 400,000 f., à l'exception des dernières semaines de décembre, qui tous les ans, en temps ordinaire, présentent les mêmes symptômes de décroissance.

II. *Livrets de compensation.*

La disponibilité rendue aux livrets spéciaux de compensation, a eu lieu à partir du 1er juin 1850. Quoique persuadé qu'une partie notable du montant de ces livrets serait laissée à la caisse, on s'était préparé à rembourser tout ce qui serait demandé par une portion quelconque des 108,549 titulaires de ces livrets spéciaux. Mais on a été agréablement surpris de voir cette transition s'opérer d'une

manière encore plus insensible qu'on ne l'avait pensé. Quelques milliers de personnes attendaient, il est vrai, ce moment, avec une impatience motivée par leur position, et ont profité avec empressement de la faculté de retirer ce qui leur revenait ; mais ce mouvement a été si peu général qu'on n'évalue pas à plus du dixième, soit en nombres, soit en sommes, les remboursements effectués sur ces livrets, durant les trois mois qui ont suivi le 1er juin. Encore devons-nous faire observer que, dans ce nombre, se trouvent compris environ 1,500 livrets, qui devaient être nécessairement soldés par suite du décès des titulaires. Ajoutons que, sur les neuf autres dixièmes qui n'ont demandé aucun remboursement, la majeure partie a fait, avant et depuis la disponibilité, des versements qui ont formé à peu près la moitié de nos recettes.

A cette occasion, nous ne devons pas négliger de faire ressortir ce qu'il y avait d'exagéré dans les craintes manifestées lors de la discussion de la loi du 21 novembre 1848. Quelques personnes s'étaient préoccupées de la pensée que les fonds de compensation avaient pu être l'objet d'une spéculation préjudiciable aux ayants droit : aussi, pour remédier à cet inconvénient, l'article 2 de la loi a attribué la compensation aux titulaires seulement, à l'exclusion des tiers-porteurs qui auraient acheté le titre par voie de négociation, *après le décret du 7 juillet*. Nous ne savons pas comment les choses se sont passées à cet égard dans les départements; mais ce que nous affirmons, quant à la caisse d'épargne de Paris, c'est que l'abus redouté ne s'y est nullement produit et qu'il n'y a pas eu à notre connaissance, de cession postérieure au décret du 7 juillet. Ainsi le sacrifice que l'Etat s'est imposé n'a point été détourné de sa véritable destination.

III. — *Balance des comptes particuliers.*

Par cela même que la comptabilité avait été, à diverses reprises, bouleversée de fond en comble par les travaux de toute espèce qu'il a fallu accomplir en 1848 et 1849, la balance de tous les comptes particuliers de nos déposants était, cette fois, plus indispensable que jamais. Déjà, il est vrai, notre comptabilité était si bien rentrée dans son

ordre accoutumé, que nous avions pu, conformément à nos habitudes, obtenir, dès le 31 décembre dernier, le résultat des opérations de l'année qui finissait, ainsi que la situation générale envers tous nos déposants, arrêtée le même jour, de conformité avec nos comptes généraux.

Il restait à s'assurer que ces résultats seraient confirmés plus tard par ceux des comptes particuliers, et à voir si la balance amènerait la découverte d'erreurs plus ou moins nombreuses, plus ou moins importantes. C'est le 12 février qu'a été terminé ce travail de la balance de tous les comptes des déposants, qui comprenait cette année 346,058 comptes particuliers, savoir : 173,029 comptes courants et 173,029 doubles comptes ou contrôles.

En ce qui concerne les capitaux, c'est-à-dire toutes les sommes versées ou retirées, la balance a prouvé qu'il n'y avait pas une seule erreur à redresser. Quant aux intérêts dont le total s'élève à 714,623 fr. 18 cent., la balance a fait ressortir une différence de 9 fr. 29 cent.; composée de seize petites différences qui ne pouvaient échapper aux recherches, et qui ont été retrouvées.

La nécessité d'une balance absolue des comptes courants de la caisse d'épargne offrait de grandes difficultés, soit à cause de la multiplicité des comptes et des opérations, soit parce qu'il n'y a aucun temps d'arrêt, aucune suspension dans les recettes et les remboursements. Même à présent, après plus de trente années d'existence, la plupart des caisses d'épargne d'Angleterre sont encore privées de cette précieuse garantie. Beaucoup de caisses d'épargne de France en manquent également. Celle de Paris même, à l'origine et pendant les dix premières années, en était dépourvue : c'est seulement à partir de l'année 1829 que, grâce aux soins persévérants et éclairés de l'agent général, M. Prévost, le système actuel a été créé, et depuis lors la caisse d'épargne de Paris a toujours été en mesure de fournir sa balance annuelle d'une manière rigoureusement exacte.

IV. — *Frais généraux d'année en année.*

Si nous classons en six périodes, divisées suivant les différentes phases que nous avons parcourues, les trente-un

ans qui se sont écoulés depuis la fondation de la caisse, nous trouverons que, durant la première période (comprenant les quatres années de 1818 à 1822), la moyenne de la dépense annuelle pour chaque déposant était, en temps ordinaire, de 1 fr. 35 c.

Pendant la seconde période (comprenant les quatre années de 1823 à 1826), époque de la guerre d'Espagne, alors que d'importantes modifications avaient causé une certaine perturbation dans la comptabilité, la moyenne de la dépense annuelle pour chaque déposant s'était élevée à 2 fr. 13 c.

Dans la troisième période (3 années, 1827 à 1829), la caisse d'épargne était rentrée dans son état normal; la dépense par année et par individu n'était plus que de 1 fr. 37 c.

Un changement complet de système de comptabilité, et la Révolution de Juillet ayant marqué une quatrième période (comprenant trois années, 1830 à 1832), la moyenne des dépenses par chaque déposant s'est élevée à 1 fr. 85 cent.

Les affaires étant rentrées dans un état régulier, nous établissons une cinquième période, la plus longue (quinze années, 1833 à 1847), et celle qui a été signalée par les plus nombreuses et les plus importantes améliorations. Eh bien! malgré le doublement de tous les registres et de toutes les écritures, par suite de l'établissement des contrôles de comptes courants et des comptes divisionnaires, création due encore à M. Prévost, et que nous devons signaler comme un des plus importants services qu'il a rendus à la caisse d'épargne, malgré l'établissement et l'entretien de nos seize succursales à Paris et dans la banlieue; malgré des opérations nouvelles entraînant une assez grande complication, tels que virement de fonds avec les caisses départementales, dons conditionnels, versements de remplacements militaires, achats de rentes, etc., la moyenne de la dépense pour chaque déposant, et par année, n'a plus été que de 1 fr. 26 c.

Nous arrivons à la sixième et dernière période, qui comprend les années 1848 et 1849. C'est l'époque de la Révolution de Février et de toutes les mesures extraordinaires qui en ont été la conséquence, et qui ont jeté une si grande perturbation dans les opérations, dans la comptabilité et dans l'actif

de la caisse, en tarissant, d'une part, la principale source des revenus, et en augmentant, d'une autre part, les dépenses dans une énorme proportion, et au-delà de toute prévision. On pourra mieux en apprécier les conséquences dans le rapport sur l'année 1850; mais nous ne doutons pas qu'une fois revenus à l'état accoutumé, la moyenne de nos dépenses reprendra bientôt son niveau ordinaire; et l'on conçoit que ce niveau est toujours déterminé, non pas par l'importance des sommes, mais bien par le nombre des déposants et par la multiplicité des écritures.

En résumé, on dépense moins maintenant, tout en faisant beaucoup mieux, que dans les premiers temps de l'établissement de la caisse. Il n'y a pas de motif pour que toutes les caisses d'épargne de France, sans exception, n'en obtiennent pas d'aussi bons résultats que celle de Paris; si elles adoptent le même système de comptabilité, elles éviteraient ces déficits plus ou moins considérables qu'ont éprouvés depuis quelque temps un certain nombre de caisses d'épargne en Angleterre comme en France.

L'attention de l'autorité a été récemment éveillée par ces sinistres, et il y a eu lieu de supposer que les Caisses d'épargne seront assujetties à une surveillance dont l'utilité ne peut être contestée, mais qui ne devra être ni tracassière ni fatigante pour les administrateurs de ces caisses. Au reste, l'on se tromperait si l'on croyait que cette surveillance peut suffire. C'est aux administrations elles-mêmes des caisses d'épargne, qu'il appartient de se donner une bonne et forte organisation. Nous ne saurions trop les engager à en examiner sérieusement tous les détails.

L'institution des caisses d'épargne contenait en elle-même un tel principe de vitalité, qu'elle a survécu à toutes les circonstances de l'année 1848, qui semblaient devoir l'anéantir. Il faut bien reconnaître, du reste, qu'elle ne se serait relevée, ni si rapidement, ni avec tant d'énergie sans les dispositions de la loi du 21 novembre 1848, qui a presque entièrement effacé, à l'égard des déposants, les traces du passé. Le vœu de cette loi était évidemment de replacer les caisses d'épargne de France et en particulier celle de Paris, dans la situation où elles se trouvaient avant les événements auxquels ils s'agissait de remédier. C'est ce

vœu, nous l'avons déjà dit, qui a été jusqu'à présent méconnu à notre égard ; et pourtant il est plus que jamais démontré que toute caisse d'épargne est en péril lorsqu'elle ne possède pas et des ressources suffisantes pour subvenir à ses dépenses annuelles et prévues, et un fonds capital proportionné à l'importance de ses opérations, afin de pourvoir aux éventualités de toute sorte, qu'il n'est pas toujours possible de prévenir ni d'éviter.

Nous appellerons à cet égard l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée nationale sur la nécessité d'adopter des mesures qui, en laissant à l'administration des Caisses d'épargne toute l'indépendance dont elles doivent jouir dans l'intérêt de cette bienfaisante institution, renfermeront le système de leur comptabilité dans des règles dont il ne sera plus permis de s'écarter, et qui, en donnant la garantie d'écritures parfaitement régulières, rendront impossibles les déplorables abus qui ont eu lieu en France comme en Angleterre.

V. — *Virements, et autres opérations.*

Les virements de fonds que fait la caisse de Paris avec les caisses départementales avaient été suspendus par le décret du 9 mars 1848; ce décret ayant été abrogé par celui du 7 juillet suivant, les virements ont recommencé à partir du 28 du même mois, et ont continué depuis sans interruption. C'est une partie du service des caisses d'épargne dont profitent avec empressement les ouvriers en tournée et les militaires qui changent de garnison : il leur est d'une grande utilité.

Les versements pour compte de remplacements militaires continuent d'être assez importants ; il en sera sans doute ainsi jusqu'à l'adoption d'une loi spéciale sur le remplacement.

Un progrès semblable se fait remarquer pour la série des *Dons conditionnels*, c'est-à-dire assujettis à la condition de n'être payables qu'à la majorité du titulaire ou à une époque déterminée (créés par feu le duc d'Orléans et Benjamin Delessert).

L'analyse des tableaux de statistique constate qu'après

comme avant la Révolution de Février, la majeure partie des déposants, la moitié au moins, appartient à la classe des ouvriers ; le reste se répartit dans les mêmes proportions qu'autrefois entre les différentes classes qui figurent dans nos tableaux annuels de statistique. Sur les 180,000 déposants de la caisse d'épargne de Paris au 1er janvier 1848, plus de la moitié appartenaient à la classe ouvrière, et cette proportion n'a pas diminué depuis.

Les succursales de Paris et de la banlieue continuent à être fort utiles aux déposants par la facilité qu'elles offrent pour les versements de ceux qui sont éloignés de la caisse centrale. Dans Paris, celles du huitième arrondissement, faubourg Saint-Antoine, et du dixième arrondissement continuent à recevoir les plus fortes sommes. Vous remarquerez, sans doute avec satisfaction, que le premier de ces deux arrondissements renferme une grande population ouvrière. Dans la banlieue, celles de Saint-Denis et de Neuilly ont été les plus utiles.

Opérations de la Caisse d'épargne de Paris en 1850.

La caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter au 31 décembre ses comptes de l'année 1850 ; sa situation présente, en résumé, les résultats suivants :

La caisse d'épargne a reçu en 1850 : 1° en 191,395 versements, dont 26,002 nouveaux, la somme de 25,678,692 fr.;

2° En 783 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales, 272,689 fr. 62 c.

Elle a capitalisé, pour compte des déposants, au 31 décembre, les intérêts montant à 1,337,340 fr. 18 c.

Elle a remboursé : 1° en 53,911 retraits, dont 24,924 pour solde, la somme de 9,893,725 fr. 31 c.;

2° En 1,388 transferts-paiements envoyés aux caisses d'épargne départementales, 335,002 fr. 12 c.;

Et 3° en achats de 130,720 fr. de rentes, à la demande de 2,706 déposants, la somme de 2,426,412 fr. 50 c.

Tandis qu'en 1849, l'ensemble des recettes n'avait été que de 15,445,396 fr., celles de 1850 se sont élevées, en totalité, à 25,678,692 fr. ce qui fait une augmentation de 10,233,296 fr.

Parmi les autres symptômes qui annoncent le retour de la caisse d'épargne à son état habituel, il convient de citer le ralentissement même des versements qui s'est fait apercevoir comme de coutume au mois de décembre ; à cette époque, en effet, la fabrique de Paris redouble d'activité, et ce n'est guère que dans le cours de janvier et de février que les petits fabricants rentrent dans leurs avances en réalisant leurs profits, et que les ouvriers touchent les salaires les plus élevés ; à cette cause principale et dominante du surcroît des recettes durant le 1er trimestre de chaque année, se joint la cause secondaire et accessoire des étrennes, qui sont apportées pendant les premières semaines par beaucoup de gens à gages.

On sait, du reste, que les domestiques forment tout au plus la cinquième partie des déposants, dont les ouvriers sont depuis longtemps en possession de fournir plus de la moitié ; les autres classes comprennent une foule de militaires, d'artistes et de personnes appartenant à toutes les autres professions.

On peut donc tenir pour certain que tout accroissement notable des recettes à la caisse d'épargne est bien réellement l'heureuse conséquence d'une augmentation correspondante de travail et de bien-être dans la plupart des branches de l'importante industrie parisienne.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

L'administration des hôpitaux, hospices et secours à domicile de la ville de Paris, à laquelle on a donné le titre assez inintelligible d'assistance publique, a été dirigée pendant les neufs derniers mois de 1849, conformément aux prescriptions de la loi du 10 janvier de la même année. Un directeur, assisté d'un conseil de surveillance, a pris les rênes de cette administration, l'une des plus considérables du monde, eu égard aux immenses ressources dont elle dispose, et au nombre des malheureux qu'elle est appelée à secourir.

Dans le court espace de neuf mois, il a été impossible à

la nouvelle direction de réformer les abus si nombreux qui existent depuis longtemps.

En 1850 seulement, quelques mesures nouvelles ont été prises. Nous examinerons l'opportunité et l'efficacité de ces mesures, lorsque nous rendrons compte des opérations de cet exercice. Nous nous contenterons pour 1849 de faire l'analyse statistique des travaux de l'administration générale de l'assistance publique de Paris. Néanmoins, nous exprimerons de nouveau nos regrets sur une faute commise en 1849, et qui n'est pas réparée en 1850. Cette faute consiste à n'avoir pas séparé l'administration des secours à domicile de celle des hôpitaux et des hospices. C'est un grand malheur pour les pauvres. Quels que soient le talent et le zèle de l'homme appelé à diriger, à la fois, ces deux genres de secours, il n'aura jamais la force et le temps nécessaires pour en suivre les détails, il sera obligé de s'occuper beaucoup plus de l'un que de l'autre, et sa prédilection sera toujours pour les services hospitaliers. Du reste, l'organisation des secours à domicile a besoin d'être changée. Elle est telle en ce moment, sans exception de localité, qu'on pourrait supprimer instantanément ce mode de secours, sans qu'il en résultât pour les pauvres un dommage appréciable.

Les recettes de toute nature, faites en 1849 par l'administration générale de l'assistance publique de Paris, se sont élevées à la somme de 15,236,473 fr. 85 c.

Les dépenses ont été de 15,132,184 fr. 41 c., d'où il résulte un excédant de 104,259 fr. 44 c.; ce sont toujours à peu près les mêmes chiffres.

Les dons et legs acceptés pendant l'année ont présenté les chiffres suivants, savoir :

En capitaux, 449,866 fr. 65 c.;
En rentes en une propriété, 200 ;
— en une propriété, 3,900 ;
En capitaux en une propriété, 106,186 fr. 65 c.:
En objets divers, 40,000 fr.

Le nombre des lits dans les hôpitaux et dans les hospices n'a été ni augmenté ni diminué en 1849. Il est resté le même, malgré l'épidémie cruelle qui a frappé la population de Paris dans le cours de cette année.

Il était, en 1848, de 6,524 pour les hôpitaux, et 10,579 pour les hospices.

En 1849, il a été de 6,574 pour les hôpitaux et 10,724 pour les hospices.

86,104 malades ont été admis, ils ont donné le chiffre de 2,043,769 journées, ce qui fait une durée moyenne de 23 jours par chaque malade.

La mortalité a été dans le service de médecine de 1 sur 6,49, et dans le service de chirurgie, de 1 sur 15,19.

21,997 vieillards, infirmes ou aliénés, ont été soignés dans les hospices. Ils ont donné le chiffre de 3,259,713 journées. La mortalité a été parmi ces indigents, de 1 sur 4-10.

Le service des enfants trouvés, qui laisse tant à désirer, est toujours dans la même situation.

4,133 enfants ont été exposés ou abandonnés; le chiffre total de ces enfants pour le département de la Seine, est de 17,024, dont 12,894 n'avaient pas atteint leur treizième année.

Une loi sur ce service, le premier de tous peut-être, s'élabore en ce moment; fasse le Ciel qu'elle apporte enfin quelques améliorations au sort de ces pauvres créatures, et surtout qu'elle donne les moyens de les élever, de manière à en faire un jour des hommes honnêtes et utiles à leur pays.

L'administration des secours à domicile est venue *en aide* à 94,619 indigents, savoir :

1er arrondissement	5,871	7e arrondissement	8,961
2e —	4,639	8e —	17,934
3e —	3,240	9e —	6,888
4e —	3,356	10e —	7,557
5e —	9,203	11e —	5,074
6e —	5,842	12e —	16,089
		Total égal.................	94,619

Les diverses secours donnés à ces 94,619 indigents ont coûté la somme de 2,418,287 fr. 20 c., soit 6 centimes par jour et par individu! Un pareil résultat dispense de toute discussion.

AD. DE WATTEVILLE.

MONT-DE-PIÉTÉ.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1849.

La baisse des opérations produite par les événements politiques ne s'est pas encore arrêtée. Après la révolution de juillet, la décroissance des magasins s'est continuée jusqu'en 1834, et je dois constater que notre position est aujourd'hui comparativement meilleure que celle dans laquelle se trouvait alors l'administration. Les principales causes qui ont amené la réduction des opérations, sont au nombre de quatre, savoir : 1° le ralentissement du mouvement commercial et industriel ; 2° l'établissement des maisons clandestines de prêt ; 3° la diminution de la population ; 4° enfin la perte, pour les nécessiteux, des objets mobiliers qu'un trop long chômage ne leur a pas permis de dégager après en avoir rendu le mont-de-piété dépositaire.

Les 829,744 opérations d'engagements faites en 1849 ont pu être classées par séries de prêts, de 3 fr. à 5,001 fr. et au-dessus, on a divisé les emprunteurs en raison de leur position sociale. Il en résulte que, sur 1,000 engagements, la répartition des secours donnés par le mont-de-piété s'établit dans cette proportion :

	1849.	1846.
Commerçants, fabricants et petits marchands.	116	128
Rentiers et propriétaires..................	86	87
Professions libérales	43	33
Employés.........	56	40
Militaires............	3	5
Ouvriers et journaliers....................	696	707
Total...........	1,000	1,000

Ces chiffres ainsi que la nature des opérations indiquent que cet établissement servira comme banque de prêt.

En 1849, le mont-de-piété de Paris a fait ses prêts au moyen de 18,340,000 francs qui ont été placés entre ses mains contre des bons à ordre et des bons au porteur. L'administration a délivré 15,421,500 francs de bons à ordre et 2,921,800 de bons au porteur. L'intérêt a été servi à 3 p. 0/0.

Des prêts. — Les prêts sur nantissement se sont faits comme suit :

	ARTICLES prêtés par le Public.	SOMMES.	ARTICLES prêtés par les Commissionn.	SOMMES.	TOTAL des articles.	TOTAL des sommes.
Engagements........	209,573	4,525,403	621,171	7,691,613	829,744	12,217,016
Renouvellements	155,123	4,029,303	151,118	3,136,052	305,241	7,165,355
Ensemble......	364,696	8,554,706	770,289	10,827,665	1,134,985	19,382,371

Les engagements effectifs, comparés à ceux de l'exercice précédent, présentent une diminution en articles de 56,833, et en sommes de 214,154 fr. Les renouvellements ont également baissé en articles de 21,278, et en sommes de 135,347 francs.

Etablie sur l'ensemble des opérations de l'entrée, la comparaison avec 1848 donne, comme résultat, une diminution en articles de 78,131, en sommes de 349,501 fr. La moyenne des engagements, en 1849, a été de 14-48 ; celle des renouvellements, de 23-47. Prise sur l'ensemble des opérations de 1849, la moyenne est de 17-07. Comparées avec les moyennes de 1848, il ressort, en faveur de 1849, une augmentation générale ainsi que l'indique le cadre suivant:

	Moyennes en 1848.	Moyennes en 1849.	En plus pour 1849.
Engagements	14 02	14 48	» 46
Renouvellements..........	22 95	23 47	» 52
Sur l'ensemble............	17 26	17 07	» 81

Cette augmentation n'est pas indifférente ; elle résulte principalement de la mesure qui a eu pour effet la suppression de la limite du prêt.

Des dégagements. — On sait que la sortie du magasin a lieu de trois manières différentes : par dégagements effectifs, par renouvellements (cette sortie est fictive) et par ventes.

Le tableau qui suit récapitule, pour 1849, ces trois modes de sortie.

	ARTICLES prêtés par le Public.	SOMMES.	ARTICLES prêtés par les Commissionn.	SOMMES	TOTAL des articles.	TOTAL des sommes.
Par Dégagements....	522,509	8,346,154	327,739	4,321.297	853,248	12,667,451
Par Renouvellements	155,123	4,029,303	150,118	3.136.052	305,241	7,165,355
Ensemble.....	680,632	12,375,457	477,857	7,457,349		
Par Ventes...					94,637	2,088,559
Total général......................					1,253,126	21,921,365

Etablie sur l'ensemble de la sortie, la comparaison avec 1848 fait ressortir une dimiution de 16,037 articles et une augmentation de 654,637 francs. Ces résultats indiquent non-seulement un dégagement plus nombreux de gros prêts, mais encore une élévation dans le produit de la vente. Il faut attribuer ce dernier résultat à la timidité avec laquelle l'appréciation a été faite en 1848; car, bien que la vente ait été considérablement retardée, elle a porté principalement sur les engagements effectués dans les six premiers mois de cette année.

La moyenne des dégagements effectifs, qui n'était, en 1848, que de 14-50, s'est relevée, en 1849, à 14-84.

La moyenne pour les ventes a été de 22-06; c'est une augmentation de 4-66 sur la moyenne donnée par les quinze dernières années, se rapproche de ce chiffre 22-06.

Si l'on considère les opérations par établissement et par bureau de commissionnaire, la proportion entre elles s'établit dans les termes suivants :

Engagements directs par Public..	25 p. %	— Par Commissionnaires..		75 p. %
Renouvellements............	51	—	—	49
Dégagements..............	62	—	—	38

Comparativement à 1848, ces proportions donnent pour les engagements directs 2 p. 0/0 de plus, pour les renouvellements 7 p. 0/0 de plus, et restent les mêmes pour les dégagements.

Droits perçus. — La perception des droits s'est opérée de la manière suivante en 1849 :

Sur les dégagements.......	694,906 fr.	35 c.
Sur les renouvellements....	784,597	»
Sur les ventes..............	218,418	65
Ensemble.........	1,697,922	»

C'est, comparativement à l'exercice 1848, une augmentation de 140,497 fr. 35 cent.

Elle est justifiée : pour les dégagements effectifs, par un séjour plus long en magasin ; pour les renouvellements, par la même cause résultant du retard apporté à la vente sur la demande des emprunteurs ; enfin, pour la vente, elle tient à l'importance des capitaux rentrés.

L'excédant de droits, donné par les renouvellements, a cela de particulier qu'il s'est produit dans un moment où le solde du magasin se trouvait en décroissance. Ainsi, en agissant pour la totalité des renouvellements sur les soldes constatés à la clôture des exercices 1847 et 1848 (les renouvellements de 1848 ont porté sur 1847 et ceux de 1849 sur 1848), on trouve que les résultats obtenus auraient dû être de beaucoup inférieurs à ce qu'ils ont été. Voici, en effet, les termes proportionnels qui, eu égard à la diminution du solde en magasin, auraient dû être réalisés :

Pour les articles......	291,411 fr.,	tandis que l'on a obtenu...	305,241 fr.;
Pour les sommes	6,825,217	— — —	7,165,355
Enfin, pour les droits...	696,375	— — —	784,597

L'excédant rationnel, en faveur de 1849, est donc, relativement à 1848, pour les articles, de 9,830 ; pour les sommes, de 340,138 fr. ; pour les droits, de 88,222 fr.

Il y a là évidemment un symptôme d'amélioration morale digne d'être apprécié, et auquel les facilités accordées par l'administration ne sont pas restées étrangères. Ces facilités consistent, dans les temps calamiteux surtout, à retarder, sur la demande de l'emprunteur, l'époque de la livraison du nantissement à la vente. L'administration s'est empressée, en 1849, de satisfaire, en tant qu'elle l'a pu sans danger, à toutes les demandes de sursis qui lui ont été adressées.

Par suite de la mise en pratique du nouveau mode adopté pour la liquidation du boni, en exécution de la délibération du 18 février 1846, le nombre des sommes abandon-

nées par les emprunteurs a déjà notablement diminué. Cette autre amélioration doit être attribuée à la nouvelle position nouvelle faite au public, qui n'a plus aujourd'hui de compte à régler avec le commissionnaire pour obtenir le paiement du boni. Pour l'exercice 1844, les bonis se sont élevés à 433,621 fr. 30 c.. et les sommes abandonnées à 120,024 fr. 03 c. Pour l'exercice 1845, dont la liquidation vient d'être approuvée par vous, le boni a produit 447,551 francs 75 cent., et les sommes abandonnées ne se sont élevées qu'à 101,222 fr. 98 c.

Profits et pertes. — La balance de ce compte donne, comme bénéfice à verser dans la caisse de l'assistance publique, une somme de 405,909 fr. 95 c., laquelle se serait trouvée être augmentée des bonis prescrits afférents à l'exercice 1845, si la liquidation qui les détermine, et qui est aujourd'hui achevée, avait pu être soumise à votre approbation avant la clôture de l'exercice. Ces bonis prescrits, qui feront ressource à l'exercice courant, s'élèvent à 101,185 francs 98 cent. Sans tenir compte de cette somme, les produits acquis à l'assistance publique dépassent encore de 171,400 fr. 95 c. ceux qui ont été réalisés en 1848.

Si la comparaison s'établit seulement sur le chiffre des bénéfices afférents audit exercice 1848, lesquels s'élevaient à 141,485 fr. 31 c., la différence, en faveur de 1849, sera de 264,424 fr. 64 c. Si on compare les bénéfices de l'exercice 1849 à la moyenne des bénéfices obtenus pendant les dix-huit dernières années, de 1831 à 1848, laquelle est de 223,781 fr. 54 c., on trouve, pour 1849, un excédant de 182,128 fr. 41 c.

Ce résultat, qui dépasse de beaucoup le chiffre admis comme prévision au budget, s'explique, par l'augmentation des droits donnés par les dégagements, les renouvellements et les ventes ; par la réduction des frais de régie.

(*Extrait du rapport au Conseil par M.* A. Blaizé, *Directeur.*)

Opérations du mont-de-piété de Paris, de 1841 *à* 1845.

Les engagements effectifs et les renouvellements ont été :

En 1831........	de 1,258,000 articles	et de	23,646,000 fr.
En 1832........	916.000	—	19 264,000
En 1843........	1,456,000	—	26,217,000
En 1845........	1.468,000	—	25.270.000
Total en 15 ans..	19,691,000	—	342,893,000

C'est en 1843 que la somme des prêts s'est le plus élevée, et c'est en 1832 qu'elle a fléchi davantage.

La moyenne par article pendant les 15 années a été :

Sur engagements directs de................	30 fr.	48 c.
Sur engagements par commissionnaires.....	14	56
Sur l'ensemble des engagements de.........	17	41

Sur les 25 millions prêtés en 1845, 16-4 l'ont été par les commissionnaires et 8-7 directement par le mont-de-piété.

Nous extrayons ces faits d'un résumé général des opérations effectuées de 1831 à 1845 et publié pour la première fois à la suite du compte rendu du Directeur.

PRIX DE LA VIANDE A PARIS DEPUIS DIX ANS.

Voici le prix moyen, sur pied, du kilogramme de la viande de boucherie pendant le mois d'avril des années ci-après. Ces prix ont été relevés sur les documents de la préfecture de police.

Années.	Marché de Sceaux.				Marché de Poissy.			
	Bœufs.	Vaches	Veaux.	Moutons.	Bœufs.	Vaches	Veaux.	Moutons.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
1840	1 09	» 94	1 30	1 23	1 13	» 95	1 34	1 21
1841	1 23	1 10	1 56	1 47	1 27	1 07	1 58	1 47
1842	1 10	» 99	1 26	1 20	1 12	» 97	1 40	1 19
1843	1 15	» 93	1 55	1 36	1 17	» 92	1 70	1 36
1844	1 03	» 91	1 42	1 22	» 99	» 91	1 49	1 19
1845	1 05	» 90	1 48	1 29	1 05	» 90	1 54	1 27
1846	1 05	» 91	1 48	1 23	1 07	» 92	1 55	1 27
1847	1 18	» 98	1 46	1 45	1 17	» 97	1 54	1 39
1848	1 01	» 92	1 15	1 57	1 03	» 91	1 21	1 26
1849	» 90	» 79	1 21	1 11	» 94	» 81	1 28	1 13
1850	» 93	» 78	1 14	1 06	» 93	» 77	1 16	1 07

On sait que la vente des animaux de boucherie destinés à la consommation de Paris n'est autorisée que sur les marchés de Poissy et de Sceaux.

NOTE SUR LE CHOLÉRA ASIATIQUE A PARIS EN 1849.

L'administration de l'assistance publique, à Paris, vient de publier, par les soins de M. Blondel, inspecteur de cette administration, un travail curieux et intéressant sur les épidémies cholériques en 1832 et en 1849.

Nous signalerons, avant de nous occuper de l'épidémie de 1849, son passage dans cette ville pendant les années 1833, 1834, 1835 et 1836.

L'année 1833 produisit 515 décès, savoir :

En Janvier	33	En Juillet	0
En Février	7	En Août	3
En Mars	2	En Septembre	100
En Avril	1	En Octobre	225
En Mai	2	En Novembre	93
En Juin	2	En Décembre	67

1834 ne produisit que 25 décès; 1835, 14 ; et 1836, 7.

Le premier décès constaté à domicile, par suite de l'épidémie cholérique de 1849, date du 7 mars; il eut lieu dans le 7e arrondissement.

Dans les hôpitaux civils, on avait remarqué des cas isolés de choléra asiatique dès le mois de janvier, il en fut de même en février et dans la première quinzaine de mars. Toutefois, on ne considéra le choléra comme étant à l'état d'épidémie que le 19 mars, jour où 22 cas furent constatés. Le 20, il y en eut 16 ; le 21, 19 ; le 22, 14 ; et le 23, 38 ; à la même époque, il fit invasion dans l'hospice de la Salpêtrière situé dans le douzième arrondissement.

L'épidémie de 1849 a commencé le 7 mars, elle a duré jusqu'à la fin d'octobre ; pendant ces huit mois, elle a enlevé 19,184 personnes, savoir :

A domicile		10,950 (1).
Dans les hôpitaux	5,072	6,905
— hospices	1,833	
— hôpitaux militaires	1,240	1,329
Invalides	89	
Total général		19,184

Le seul fait météorologique qui se rattache à l'épidémie de 1849, c'est qu'une des journées les plus malheureuses,

(1) Y compris 116 personnes dans les prisons.

celle du 9 juin, qui compte 494 décès, fut signalée à Paris par un orage très-violent, et que la période décroissante commence le lendemain.

Les décès ont eu lieu ainsi qu'il suit :

	A domicile.	hôpitaux civ.	hospices civ.	hospices milit.
Mars.........	430	215	189	39
Avril........	694	568	480	187
Mai..........	2,426	1.231	390	462
Juin.........	5,769	1,816	599	485
Juillet........	419	328	70	48
Août.........	810	461	57	54
Septembre....	670	381	43	48
Octobre......	32	72	5	6
	10,956	5,072	1,833	1,329

Les 10,956 décès en ville sont ainsi répartis :

1er	arrondissement	833	soit 1	sur	81	habitants.
2e	—	911	1		106	—
3e	—	495	1		89	—
4e	—	445	1		53	—
5e	—	1,026	1		66	—
6e	—	1,120	1		61	—
7e	—	837	1		33	—
8e	—	1,143	1		36	—
9e	—	717	1		21	—
10e	—	1,134	1		34	—
11e	—	510	1		36	—
12e	—	1,753	1		34	—
		10,918				
En octobre il y a eu.........		32 décès.				
		10,956				

Voici comment les décès se distribuent sur les différents jours de la semaine; en comptant 28 semaines la durée de l'épidémie, on trouve sur un total de 10,956.

Pour les 28	lundis.........	1,583	décès.
—	Mardis.........	1,512	—
—	Mercredis......	1,520	—
—	Jeudis.........	1,475	—
—	Vendredis......	1,553	—
—	Samedis........	1,536	—
—	Dimanches.....	1,717	—

Si le total des dimanches paraît excessif, cela tient aux 523 décès qui ont eu lieu le dimanche 10 juin, jour où la mortalité a été le plus considérable. Quant aux autres jours, nous voyons peu de différence, puisque le plus grand écart n'est que de 1/36.

BUDGET DES ÉGLISES CATHOLIQUES DE PARIS.

Sous ce titre, la *Feuille du Peuple* a publié l'état des revenus que se font les curés de Paris, revenus calculés sur les dispositions réglementaires qui leur attribuent un sixième sur les rentes de fabrique :

Paroisses.	Recettes des fabriques.	Revenu annuel du curé.
Notre-Dame, cure de première classe...	90,000 fr.	15,000 fr.
Saint-Gervais, cure de deuxième classe..	90,000	15,000
S.-Louis en l'île, première succursale...	60,000	10,000
S.-Paul S.-Louis, deuxième succursale..	150,000	25,000
S.-Etienne-du-Mont, cure de première cl.	150,000	25,000
S.-Médard, cure de deuxième classe....	90,000	15,000
S.-Nicolas-du-Chard., première succ...	120,000	20,000
S.-Jacques-du-Haut-Pas, deuxième succ.	120,000	20,000
S.-Eustache, cure de première classe. ..	150,000	25,000
Notre-Dame-des-Victoires, prem. succ...	120,000	20,000
N-D.-de-Bonne-Nouvelle, deuxième id..	150,000	25,000
S.-Germ.-l'Aux. cure de première classe.	120,000	20,000
S.-Laurent, cure de première classe.....	180,000	30,000
S.-Vincent-de-Paule, succursale.......	150,000	25,000
La Madeleine, cure de première classe..	240,000	40,000
S.-Pierre-de-Ch., cure de deuxième cl..	90,000	15,000
S.-Louis-d'Antin, première succursale..	180,000	30,000
S.-Philippe-du-Roule, deuxième id.....	150,000	25,000
Sainte-Marguerite, cure de première cl..	180,000	30,000
S.-Antoine, cure de première classe.....	60,000	10,000
S.-Ambroise, succursale................	60,000	10,000
S.-Merry, cure de première classe......	240,000	40,000
N.-D.-des-Blancs-Mant. première succ...	60,000	10,000
S.-Jean S.-François, deuxième succurs..	90,000	15,000
S.-Denis-au-Marais, troisième succurs...	90,000	15,000
S.-Nicolas-des-Ch. cure de première cl..	240,000	40,000
S.-Leu, cure de première classe........	60,000	10,000
Sainte-Elisabeth, succursale...........	120,000	20,000
S.-Roch, cure de première classe.......	240,000	40,000
Notre-Dame-de-Lorette, succursale.....	240,000	40,000
S.-Sulpice, cure de deuxième classe.....	240,000	40,000
S.-Séverin, cure de deuxième classe....	90,000	15,000
S.-Germain-des-Prés, succursale..	240,000	40,000
S.-Thomas-d'Aquin, cure de première cl.	240,000	40,000
N.-D.-de-l'Abbaye-aux-Bois, prem. succ.	120,000	20,000
Les Missions-Etrangères, deuxième succ.	120,000	20,000
Sainte-Valère, troisième succursale.....	60,000	10,000
S.-Pierre-du-Gros-Caillou, quatrme succ.	90,000	15,000
S.-Louis-des-Invalides, pour mémoire..	»	»
Les églises de Paris font donc une recette annuelle de.....................	5,080,000	
Sur quoi le total des sommes attribuées aux curés se monte à environ......		880,000

Ces ecclésiastiques sont, en outre, portés au budget de l'État pour une somme de 70,000 fr.

« Nous n'avons pas compris dans ce calcul, ajoute la *Feuille du Peuple*, le casuel des mariages, des baptêmes, les quêtes pour M. le curé, etc. Nous ne rechercherons pas non plus ce que rapportent la vente des médailles et les œuvres pies, ni quel intérêt ces ecclésiastiques peuvent avoir dans certaines confréries ou archiconfréries, dont une seule a rapporté, en douze ans, 600,000 fr. à son directeur. »

MOUVEMENT DE LA CIRCULATION DANS PARIS.

On compte dans Paris 27,938 voitures, publiques et particulières, qui transportent chaque jour 200,054 personnes. Cette locomotion a lieu de la manière suivante :

Dans 558 fiacres à 15 personnes par jour, 8,370 ;
42 coupés à 12 personnes, 504 ;
733 cabriolets à 12 personnes, 8,796 ;
197 voitures supplémentaires à 12 personnes, 2,364 ;
340 voitures omnibus à 68 personnes, 23,120 ;
1068 voitures à deux roues sous remise à 15 personnes, 16,020 ;
1000 diligences des environs et de long cours à 40 p. 40,000 ;
6060 cabriolets bourgeois à 2 personnes, 12,000 ;
15060 voitures bourgeoises à 3 personnes, 45,000.

Ce nombre de voyageurs, multiplié par les 365 jours, forme un total de 57 millions 113,010.

Le nombre des accidents occasionnés par les chevaux et les voitures ne s'élève, d'après une moyenne décennale, qu'à 380, savoir : 24 morts et 356 blessés. Outre les 27,938 voitures destinées aux personnes, il circule encore dans Paris 32,321 voitures destinées aux choses, ce qui forme un total de 60,259 voitures en circulation.

Les rues de Paris réunies au bout les unes des autres forment une longueur de 500 kilomètres, et la longueur des voitures réunies au bout les unes des autres, tout attelées bien entendu, est de 300 kil.

TROISIÈME PARTIE.

PAYS ÉTRANGERS.

AUTRICHE.

Le tableau suivant de la population de l'Autriche a été dressé d'après la carte des pays, formant l'Empire, par la direction impériale de la statistique administrative. Les limites des pays sont les mêmes qu'avant 1848.

	Allemands.	Slaves. (voir le tableau suivant.)	Italiens.	Frioules.	Ladines.	Romano-Valaques et Moldaves.
Autriche au-dessous de l'Ens	1,474067	16036	—	—	—	—
Autriche au-dessus de l'Ens et Salzbourg	856694	—	—	—	—	—
Styrie	650200	352847	—	—	—	—
Carinthie et Carniole	260821	523963	—	—	—	1555
Littoral	9383	320302	116860	48569	—	—
Tyrol	529419	—	320211	—	8642	—
Bohême	1,727950	2,549975	—	—	—	—
Moravie et Silésie	731323	1,459205	—	—	—	—
Gallicie (avec Cracovie) et la Bukowine	133000	4,622530	—	—	—	140626
Dalmatie	—	374725	28300	—	—	—
Lombardie	—	—	2,667868	—	—	—
Venise	12036	26317	1,873002	341085	(Vala-	—
Hongrie	1,156400	3,790040	4000	—	ques.)	1,029680
Transylvanie (sans les Confins milit. transylvaniens)	250000	8448	—	—	—	1,290000
Confins militair. (sans la force armée des Confins)	41337	872814	434	—	—	203931
Militaire	128286	253400	52700	4300	—	20700
	7,980920	13,170602	5,063373	393954	4642	2,686492

	Magyars.	Albanais.	Arméniens.	Grecs et Valaques, Macédon.	Bohêmes.	Juifs.
Autriche au-dessous de l'Ens	—	—	—	—	—	4296
Autriche au-dessus de l'Ens et Salzbourg	—	—	—	—	—	—
Styrie	—	—	—	—	—	—
Carinthie et Carniole	—	—	—	—	—	—
Littoral	—	—	—	—	—	4
Tyrol	—	—	—	—	—	520
Bohême	—	—	—	—	—	978
Moravie et Silésie	—	—	—	—	—	76037
Gallicie (avec Cracovie)				—	—	41062
et la Bukowine	5446	—	5384			346702
Dalmatie	—	1005	—	—	—	410
Lombardie	—	—	—	—	—	2965
Venise	—	—	—	—	—	4760
Hongrie	4,708210	—	8000	10000	33000	285620
Transylvanie (sans les Confins milit. transylvaniens)	566500	—	9000	—	60000	7000
Confins militair. (sans la force armée des Confins)	106067	1288	—	—	—	537
Militaire	32300	—	—	—	600	—
	5,418773	2293	17384	10000	93600	746891

La population slave répartie dans tout l'Empire, se subdivise comme suit :

Tscheches, Moraves, Slovaques	5,819700
Polonais	2,170203
Routhènes	3,144598
Slovènes (Wendes et Carniolais)	1,143514
Croates	1,263821
Serbes, Schokaces, Esclavons, Dalmates et Istriens	1,614934
Bulgares	13780

Budget.

(*Résultats de l'année financière, du 1er novembre 1848 au 31 octobre 1849, en florins de convention.*)

Flor. de conv. RECETTE.

53,194,791 impôts directs.

30,899,778 contribution foncière.

15,842,447 addition extraordinaire à la contribution foncière au royaume lombardo-vénitien.

5,033,987 impôts sur les maisons.
74,269 impôts sur les successions.
8 impôts sur les personnes (restes d'années précédentes).
7,622 idem en Dalmatie.
2,565,548 impôts sur les industries.
60,000 contribution de la ville de Trieste, au lieu de l'impôt sur les personnes et sur les industries.
110,693 impôt des juifs.
570,439 impôt sur les revenus (déductions à tant pour cent des salaires des employés et des pensions)

71,692,036 impôts indirects:
18,964,266 droits de consommation.
14,591,318 douanes.
12,720,032 sel.
14,966,775 tabac.
4,955,691 timbre.
578,515 taxes.
2,097,532 loteries.
427,149 poste.
2,169,815 péage, droit de passage.
14,720 pour poncer l'argent.
260,261 droits réunis au royaume lombardo-vénitien.

71,746,094 Total.
54,058 à déduire poudre à canon et salpêtre au royaume lombardo-vénitien.

71,692,036 Reste comme ci-dessus.

382,000 recette propriétés de l'État.
1,084,812 produit des possessions de l'État.
29,860 produit des ventes des possessions de l'État.
3,310 prébendes vacantes.
270,865 fabriques de la couronne (déficit, causé en grande partie par l'imprimerie de l'État).
2,005,072 service des chemins de fer de l'État. (déficit).
1,103,270 mines.
636 683 monnaie.

9,145,766 excédants du fonds d'amortissement.

7,399,163 d'autres recettes.
117,979 amendes et réversions.
734,596 contributions de divers fonds.
43,791 dons patriotiques.
2,022,129 contribution de guerre à payer par la Sardaigne.
4,480,670 diverses.

141,013,758 Recette totale.

DÉPENSE.

54,970,830 dette de l'État.
- 41,287,077 intérêts pour les obligations, rapportant des intérêts.
- 6,062,623 intérêts de la dette flottante.
- 3,100,363 paiement des emprunts de loterie ainsi que des gains.
- 62,994 dégagement d'obligations loties de l'ancienne dette de l'État à 6, 5 et 4 1/2 p. %.
- 1,952,626 dotation du fonds général d'amortissem.
- 2,505,147 dégagement contractuel des obligations passées à la banque pour le recouvrement du papier-monnaie en valeur de Vienne.

54,970,830 transport.
4,796,389 maison de l'empereur.
93,926 conseil des ministres.
1,565,235 ministère de l'extérieur.
14,306,873 — de l'intérieur :
- 431,645 administration centrale.
- 457,042 dépenses pour la diète à Vienne et à Kremsier.
- 131,841 pour celle de Francfort.
- 7,024,846 administration politique dans les pays de la couronne.
- 1,669,539 sûreté publique.
- 100,300 États des provinces.
- 138,800 pour des communes en Dalmatie.
- 1,375,719 instituts ecclésiastiques.
- — de bienfaisance.
- 63,102 — de vaccine.
- 2,414,039 prisons, maisons de détention.
- 500,000 subventions aux inondés à Vienne.

157,887,369 ministère de la guerre :
- 415,695 administration centrale.
- 155,574,173 dépenses pour l'armée.
- 405,485 dépense pour la tenue de livres de la guerre
- 546,969 pensions et provisions pour les militaires.
- 945,047 pour la conservation des forteresses de la confédération de Mayence et de Luxembourg.

18,528,359 ministère des finances :
- 763,853 administration centrale.
- 2,286,758 frais d'administration des rentes des domaines et de celle des districts.
- 5,364,786 garde douanière.
- 455,030 caisse générale et provinciale.
- 418,551 procuration de la chambre des domaines et du fisc.
- 318,744 redevances à d'autres administrations financières.
- 822,593 cadastre.

	2,623,843	rachat d'argent et frais de monnayage de la banque.
	1,199,931	rachat d'effets hongrois.
	4,873	rachat du papier-monnaie en valeur de Vienne.
	16,089	frais de transports d'argent.
	481,312	frais de monnayage et échange, et par la réforme des espèces.
	896,931	impôt sur la consommation et dédommagements.
	83,333	paiements à faire aux Gouvernements étrangers.
	312,000	retraites et pensions.
	1,381,177	jouissances de pensions et retraites de toutes les branches de rentes et d'administration au royaume lombardo-vénitien.
	594,907	équivalences et transports de *recès*.
	53,592	dépenses de patronage.
	449,456	diverses.
4,985,259	ministère de la justice :	
	343,576	administration centrale.
	4,566,150	administration de la justice dans les pays différents de la couronne.
	75,533	avances sur des dépenses de la juridiction.
2,630,791	ministère du culte et de l'instruction :	
	77,765	administration centrale.
	934,140	instituts ecclésiastiques.
	1,204,292	institut d'enseignement.
	55,224	académie des sciences.
	68,422	— des arts.
	290,948	institutions et subventions à différents instituts et d'instruction.
21,974,366	ministère du commerce et des banques publiques :	
	276,637	administration centrale.
	227,610	consulats.
	802,841	intendance des bâtiments, dans les pays de la couronne.
	527,642	administration des bâtiments conservation et réparation des bâtiments et des maisons.
	10,366,956	construction de chemins de fer.
	249,486	construction et administration des télégraphes de l'État.
	9,523,194	construction de routes et canaux.
171,962	ministère pour l'amélioration du pays et des mines :	
	159,027	administration centrale.
	12,935	subventions pour avancer l'agriculture et l'éducation du bétail.
1,953,315	autorité centrale :	
	115,765	administration centrale.

873,040 tenue de livres centrale, à l'exception de celle des comptes militaires.
964,510 tenue de livres pour les provinces.

283,864,674 dépense totale.
144,003,658 recette totale.

139,860,916 déficit.

On a employé, en outre :

1,189,822 montant des dépôts judiciaires devant être remis à la caisse des dépôts de l'amortissement.
25,074 indemnités à payer comme dédommagement du dazio (impôt de consommation).
39,483 avances sur les indemnités à payer pour la suppression des corvées.

141,115,295 Total.

Dette de l'Autriche.

Nous avons publié dans l'*Annuaire pour* 1850, p. 319, les détails de la dette Autrichienne.

La dette a été augmentée depuis le 1er juillet 1848 jusqu'au 31 janvier 1850 des sommes suivantes :

64,000,000 flor. déficit le 31 oct. 1848.
140.000,000 — le 31 oct. 1848 (139,850,916 flor.).
18 000,000 — le 31 janv. 1850 (18,021,721 flor.).

222,000,000 flor. Total.

A déduire de cette somme :

30,500,000 { 20,000,000 fl. reste de l'indemnité de guerre par la Sardaigne. 10,500,000 fl. pour paiements sur des dettes anciennes, faits depuis 1848. }

191,500,000 fl augmentation des dettes, dont à déduire une allocation à la construction de chemins de fer et achat de chemins de fer privés et produisant intérêt,
25,500,000 fl. d'environ.

166,000,000 fl. accroissement de la dette autrichienne, du 1er juin 1848 au 31 janvier 1850.

Recettes des douanes de l'Autriche, en 1847, 1848 et 1849.

Les agitations des deux dernières années ont influé sur le produit des douanes en Autriche plus qu'en aucun autre pays. Voici l'aperçu comparatif de ce produit pour le territoire

compris dans le réseau des douanes générales de l'Empire, ou *Zollverband* :

	1847.	1848.	1849.
Droits d'importation.	43,901,000 fr.	23,048,000 fr.	26,539,000 fr.
— d'exportation..	4,083,000	751,000	985,000
— de transit.....	304,000	130 000	127,000
	48,293,000	23.929,000	27,651,000

Le revenu douanier, réduit à moins de moitié en 1848, ne s'est relevé que d'environ 15 p. 0/0 en 1849. L'énormité du déficit s'explique par les événements d'Italie et de Hongrie, lesquels avaient complétement rompu et désorganisé une grande partie du cordon des douanes impériales.

Le produit des douanes intérieures séparant les États hongrois des autres provinces de la monarchie, lequel ne se trouve point compris dans les résultats ci-dessus, a lui-même, par suite de la guerre, continué de fléchir en 1849. De 8,406,000 fr. en 1847, il est tombé successivement à 4.380,000 fr. en 1848, et à 2,380,000 fr. en 1849.

BAVIÈRE.

Superficie : 77,000 kilomètres carrés. — Population au 31 décembre 1849 : 4,519,546 hab. — Capitale : Munich, 106,776 hab. — Gouvernement : Monarchique constitutionnel.

Budget.

Voici le montant des recettes et des dépenses tel qu'il a été fixé par la commission de la Chambre des députés pour les deux années 1849-50 1850-51, 6e période financière.

DÉPENSES.	Budget ordinaire.	Budget extraordin.
Dette de l'État. ....florins (1).	9,966,000	—
Liste civile..............................	2,933,498	—
Conseil d'État............................	93,424	—
États du pays.............................	400.000	—
Ministère de la maison royale et des affaires étrangères..............................	238,421	175,000
Ministère de la justice...................	4,305,990	434,864
— de l'intérieur........................	4,031,923	—

(1) 115,54 florins courants valent 300 francs ; et 1 florin courant 2 francs 60 cent.

Ministère du culte et de l'instruction publique	48,077	—
Tribunaux provinciaux	1,563,992	—
Ministère du commerce	94.777	—
— des finances	774,678	—
Enseignement	736,765	75,894
Culte catholique	1,489.631	—
Culte protestant	355,631	—
Salubrité	206,202	—
Bienfaisance	197.565	—
Sécurité	720,031	—
Industrie et culture	171,484	—
Construction de routes, de ponts et d'aqueducs	1,748,983	472,345
Secours aux communes	97,103	50,000
Monnaie	10,350	—
Fonds d'école des provinciales	345,495	134,498
Armée	8,542,495	1,000,000
Bâtiments de campagnes	350,009	200.000
Pension pour des veuves et des orphelins	571.678	—
Rôle des taxes	—	550,000
Fonds de réserve	—	800,000
Chemin de fer à Bexbach	—	200.000
Caisse de rachat	—	300,000
	33,705,558	4,119,601

RECETTES. 37,825,159 flor.

Impôt foncier	4,628,586	—
Impôt sur les maisons	592,011	—
Rentes domaniales	262,662	—
Impôt des patentes	818,237	—
Contribution	550.000	—
Impôt sur les revenus	750,000	—
Contribution de veuves et orphelins	51,863	—
Impôts directs	7,648,379	—
— indirects	14,685,270	—
Taxes	—	2,700,000
Timbre	—	1,020,622
Haussement sur le blé	—	5,500,000
Douanes	—	5,364,448
Somme payée une fois pour toutes, par le Palatinat	—	100.000
Droits régaliens	4,854,920	—
Salines	—	2,350,000
Mines	—	50,000
Chemins de fer	—	800,000
Postes	—	417,482
Bateaux à vapeur	—	1,065
Feuilles du Gouvernement	—	16,000
Régales diverses	—	20,373
Loterie	—	1,200,000
Domaines	7,462,884	—

Forêts	—	2,600,000
Economie	—	227,342
Contribution immobilière	—	4,541,744
Capitaux actifs	—	193,798
Droits particuliers	53,173	—
Droits divers	145,173	—
Banque de Nuremberg, etc.		
Créances	300,000	—
Florins.	35,149,799	

RÉSUMÉ.

Dépenses . . . Florins.	37,825,159
Recette	35,149,799
Déficit	2,675,360

Dette de la Bavière.

Nous avons donné la situation de cette dette dans l'*Annuaire* pour 1850, p. 322.

Il faut ajouter à l'emprunt de 7 millions de florins, un deuxième emprunt de 7 millions de florins (loi du 23 décembre 1849), et un troisième emprunt de 7 millions (loi du 22 mai 1850).

BELGIQUE.

Superficie : 29,456 kilom. carrés. — Popul. au 1er janvier 1850 : 4,370,882 h.— Gouvern. : Monarchique constitutionnel. — Cap. Bruxelles ; popul., 145,000 hab.

Budget pour 1849 et 1850.

RECETTES.

	1849.	1850.
Contribution foncière . . . francs.	18,359,750	18,359,750
— personnelle	9,200,400	9,200,400
— pour les patentes	3,100,900	3,100,900
Redevances sur les mines	207,900	207,900
Droits de douanes	10,945,000	11,435,000
Droit de consommation sur les boissons distillées	900,000	900,000
Accise sur le sel	4,800,000	4,650,000
— les vins étrangers	2,100,000	2,100,000
— eaux-de-vie étrang.	200,000	200,000
— — — indigènes	3,800,000	3,900,000
— — bière et vinaigres	6,500,000	6,300,000
— — sucres	3,000,000	3,500,000
Droits d'enregistrements et amendes.	20,575,000	20,875,000

Domaines (péages)...................	4,995,000	4,500,800
Postes..................................	3.200,000	3,200,000
Chemins de fer.......................	15,531,000	14,525,000
Paquebots pour Douvres............	312,000	225,000
Produits divers recouvrés par les administrations — des Contributions...	447,000	467,000
— des Enregistrem......	3,360,500	3,312,300
— du Trésor public.....	4,362,570	2,972,570
Ventes de biens domaniaux	900,000	900,000
	fr. 116,797,020	115,910,820

DÉPENSES.

(y compris les crédits supplémentaires jusqu'en mai 1850.)

	1849.	1850.
Dette publique....................fr.	29,782,776	35,762,139
Dotations..............................	3,408,075	3,404,423
Ministère de la justice..............	13,768,200	13,589,519
— des affaires étrangères et de la marine........................	2.205,442	2,181,879
Ministère de l'intérieur..............	7,148,960	6,477,313
— des travaux publics.........	16,518,914	15,849,059
— De la guerre..............	27,085,000	26,792,000
— des finances...............	12,655,915	10,780,840
Non-valeurs et remboursements......	1,918,000	1,918,000
	114,491,282	
Fonds spéciaux. Chemins de fer et canaux, etc.........................	10,605,611	»
Total..................	125,096,893	116,755,172

Dette (situation du 1er mai 1850).

Ans.	Taux d'émiss.	Origine.	Capital nominal.	Intérêts.	Reste à amortir.
		Part dans la dette des Pays-Bas.	16,931,200	5	16,931,200
			389,417,632	2 1/2	220,105,632
1829	au pair	Construct. de l'entrepôt d'Anvers.	1,481,481		converti
1830	au pair	Besoin généraux.	10,582,010	5	amorti
1831	id.	idem	25,396,825	5	id.
1831	id.	idem...........	21,164,021	5	id.
1831	75 et 79	Amortissement et besoins généraux	100,800,000	5	converti
1836	92	Canaux, chemins de fer et routes.	30,000,000	4	24,156,000
1838	73 1/2	Chemins de fer (1)	58,474,800	3	47,907,000
1840	96.97 1/2 et 100 1/2	idem..........	86.940.000	5	82,949,328
1842	104 3/4	idem..........	28,621,718	5	27,803,726

(1) Y compris un capital de 7,624,000 fr. à 3 % émis en 1846 pour la réparation des pertes causées par la guerre de la révolution.

1842	»	Rente de 300,000 f. à la ville de Bruxelles	6,000,000	5	6,000,000
1844	au pair	Conversions et bons du trésor.......	93,442,832	4 1/2	89 624,425
1844	104	Remboursement à la Hollande d'un capital nominal de 169,312,000 f. à 2 1/2 p. 0/0....	84,636,000	4 1/2	82,340,250
1848	au pair	Conversion de la dette flottante et besoins généraux	37,768,000	5	37.768.000
			993,676,319		633,385,561
Amortissements effectués du 1er mai 1848 au 1er mai 1849................................					4,413,765
Amortissements effectués du 1er mai 1849 au 1er mai 1850....					4,738,146

Commerce extérieur.

Le tableau suivant fait connaître l'importance en valeurs officielles du commerce extérieur dans la Belgique avec les puissances étrangères depuis 1834. On y a réunis les importations et les exportations.

	Commerce général.	Commerce spécial.
1834 à 1838.. Millions de fr.	374.6	326.3
1839 à 1843....	461.4	353.»
1844 à 1848....	651.3	406.5
1849....	916.4	460.1

En 1849, les importations ont été de 464.7 millions pour le commerce général, et de 235.8 millions pour le commerce spécial; — les exportations ont été de 451.7 millions pour le commerce général, et de 224.3 pour le commerce spécial.

Le commerce extérieur de la Belgique avait subi, pendant l'année 1848, l'influence des événements qui ont agité l'Europe; il s'est relevé en 1849, au point de dépasser de 25 p. 0/0 le mouvement commercial de 1847, année qui, jusqu'alors, avait été la plus prospère depuis 1830.

Les 84 centièmes du commerce belge ont lieu avec l'Europe, les 16 centièmes avec l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

Ce mouvement se résume ainsi pour les principaux pays de provenances ou débouchés.

	Millions.	Importations.	Exportations.
France..............	100.1	43.3	56.8
Angleterre..............	72.6	38.6	34.»
Hollande............	64.3	35.3	28.3
Zollverein	47.3	21.7	25.6
Russie..............	14.»	12.8	1.2
Autres pays de l'Europe.............	10.7	4.1	6.6

Mouvement de la population de la Belgique en 1849.

Voici les chiffres généraux de 1849, mis en comparaison avec ceux des années précédentes :

	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.
Enfants nés vivants.	137,012	119,610	118,106	120,383	135,105
Enfants mort-nés...	6,006	5,176	5,047	5,447	6,182
Décès..............	97.783	107,835	120,168	108,289	121,462
Mariages..........	20,210	25,670	24,145	28,656	31,788

Ainsi qu'on le prévoyait dans le rapport de l'année précédente, les naissances, en 1849, on repris leur marche ascendante, arrêtée par suite des années de disette : c'est une conséquence de l'augmentation constatée dans le nombre des mariages de l'année 1848.

Le relevé des enfants naturels, reconnus illégitimes, a donné les résultats qui s'écartent peu de ceux qui ont été constatés pour l'année 1848.

Le nombre des jumeaux compris dans les naissances a été de 2,536 en 1845, 2,234 en 1846, 2,349, en 1847, 2,420 en 1848, et 2,753 en 1849. Celui des naissances triples, de 8 en 1845, de 9 en 1846, de 14 en 1847, de 11 en 1848, et de 22 en 1849.

Sur les 121,462 décès constatés en 1849, 23,027 ont le été le résultat de l'épidémie du choléra, qui a sévi sur les provinces dans les proportions suivantes : Liége, 4,872 décès ; Flandre orientale, 4,441 ; Brabant, 4,420 ; Hainaut, 4,153 ; Anvers, 2,962 ; Flandre orientale, 1,434 ; Namur, 386 ; Limbourg, 303 ; Luxembourg, 36.

Les centenaires décédés en 1849 ont été de 12, dont 3 hommes et 9 femmes.

Il y a eu 23 divorces, un de plus qu'en 1848.

Le nombre des émigrations à l'étranger, en 1849, a été

de 5,652; celui des immigrations de personnes venant de l'étranger, de 3,862.

En résumé, la population générale du royaume qui, le 31 décembre 1848, s'élevait au chiffre de 4,359,090 habitants, avait atteint le chiffre de 4,370,882 habitants au 31 décembre 1849.

BRÉSIL.

Superficie : 7,516,840 kilom. carrés. — Popul. en 1840 : 5 millions, y compris les esclaves et non compris les Indiens tout-à-fait sauvages. — Popul. de Rio-Janeiro en 1844 : 170,000 habit. — Gouvern. : Monarchique constitutionnel sous le nom d'Empire.

Finances.

Les *dépenses* pour 1849 et 1850 étaient évaluées à 26,802 : 177§039 reis.

La *dette* est évaluée comme suit :

5,930,000,000	reis	dette extérieure de janvier 1847.
48,583,400,000	»	» intérieure mars 1848.
558,312,000	»	» » pas encore convertie en apolices.
48,157,721,000	»	papier monnaie, le 31 mars 1848 en circulation.
1,446,436,000	»	pour emprunts du bien de pupilles.
104,695,869,000	reis	total, ou 299,131,055 fr. au change de 350 reis.

Au pair, le milreis vaut 6,125 francs, et le reis, 6/10 de centime.

DANEMARK.

Superficie. Danemark, y compris les trois duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg : 56,155 kilom. carrés, ou 1,021 milles carrés géographiques, dont 688 pour le Danemark, 162 pour le Schleswig, 156 pour le Holstein, et 19 pour le Lauenbourg.

Population du Danemark proprement dit, d'après le re-

censement de février 1850, et non compris les trois duchés et les colonies, 1,400,000 hab.; popul. de Copenhague, 129,695 hab.; popul. des trois duchés, d'après un recensement de février 1845, comme suit : Schleswig, 362,900 hab.; Holstein, 479,361 hab.; Lauenbourg, 46,486 hab.; total, 888,750 hab.

Budget.

La loi des finances pour l'année financière du 1er avril 1850, jusqu'au 31 mars 1851, évalue les recettes du royaume proprement dit à la somme de 24,256,365 rixdales, les dépenses à celle de 22,871,180 rixdales; l'excédant des recettes sur les dépenses est donc calculé à 1,385,080 rixdales. Pour apprécier justement ce budget, il faut se rappeler que l'insurrection, qui éclata dans le Holstein au mois de mars 1848, avait envahi les deux duchés, quand la loi des finances fut votée et que, en conséquence, les recettes ordinaires se trouvaient diminuées de beaucoup, tandis que les dépenses étaient considérablement augmentées. Plus tard, l'armée danoise a pris possession du duché de Schleswig, mais jusqu'à présent elle n'a pu entrer dans le Holstein parce que ce pays fait partie de la Confédération germanique. Depuis 3 ans que le Danemark soutient cette guerre, le pays a souffert considérablement; mais, grâce aux soins d'un Gouvernement intelligent, un ordre parfait règne dans les finances.

RECETTES

Impôts directs......rixdales.	3,564,415
Impôts indirects	5,236,000
Revenus des domaines	507,530
— de la loterie (1)	441,000
— des postes et messageries (produit net)	427,800
— des péages	2,000,000
— des îles dans les Indes occidentales	573,500
— de l'Islande	28,220
Rentes provenant des capitaux actifs de l'État	614,000
Emprunt contracté à Londres	6,000,000
Impôt extraordinaire pendant la guerre	5,274,000
Produits divers	492,900
	R. 24,256,365

(1) Une loi récente a aboli la loterie.

DÉPENSES.

La liste civile.............................rixdales.	600,000
Apanages de la famille royale........................	305,416
Le conseil d'Etat....................................	38,900
L'Assemblée nationale................................	90,000
Le ministère des affaires étrangères.................	255,350
— de l'intérieur.........................	868,986
— de la justice..........................	488,996
— des cultes et de l'instruction.............	237,612
— de la guerre............................	4,500,000
— de la marine............................	1,515,704
— des finances............................	928,187
Pensions	1,322,000
La dette publique (amortissement et intérêt).........	5,264,960
Dépenses imprévues...................................	455,070
Dépenses extraordinaires pour la guerre..............	6,000,000
R.	22,871,180

Dette publique.

Au commencement de l'année financière 1850-1851, la dette publique s'élevait à la somme de 112,150,000 rixdales y compris la dette flottante.

Dans le courant de l'année, la dette a été augmentée par un emprunt de 800,000 liv. sterling, autorisé par la loi du 9 mars 1850 et négocié le 18 du même mois à 5 0/0 d'intérêt et 2 0/0 de provision avec les banquiers C.-J. Hambro et fils à Londres. Cette maison a souscrit jusqu'à la concurrence de 500,000 liv. au cours de 89 1/2 p. 100, le reste, montant à 300,000 liv., étant pris pour le compte du Gouvernement, qui s'est réservé d'en vendre les obligations à la bourse de Copenhague. L'amortissement se fait par achat à la bourse, si le cours est au pair ou au-dessous, autrement il s'opère par tirage au sort. Pendant les premiers 10 ans, la faculté du Gouvernement de rembourser est limitée, mais après cette époque il est libre : en tout cas l'emprunt entier doit être remboursé au bout de 26 ans.

L'emprunt est réparti en 5,500 obligations de 1,000, 500 et 100 liv. sterling. Le cours de ces obligations fut coté à la bourse de Copenhague, le 27 décembre 1851, à 93 5/8 0/0. La monnaie courante du royaume consiste en argent, l'or n'ayant pas cours légal.

Le papier en circulation consiste en billets émis par la

banque nationale à Copenhague, qui a privilége exclusif, et qui, fondée sur des bases très-solides, est parfaitement indépendante des finances de l'Etat ; jusqu'à présent des billets sont émis pour 100, 50 et 5 rixdales, mais une loi récente autorise l'émission des billets de 20 rixdales.

— Un rigsbankdaler divisé en 6 marks, chaque mark en 16 skillings, = 3/4 thalers de Prusse, = 2 fr. 82 cent.

ESPAGNE.

Superficie : 473,343 kilom. carrés, y compris les îles Baléares et les Canaries. — Pop. en 1833, 12,386,841 hab., non compris les colonies, dont la popul. est de 3,717,433 hab. — Capitale : Madrid ; pop. en 1840, 236,000 hab. — Gouvernement : Monarchie constitutionnelle représentative.

Budget de 1850 (1) (30 juin 1850 au 30 juin 1851).

RECETTES (Voir plus loin les explications).

Contributions directes, savoir :

Contribution foncière.......... réaux (*).	300,000,000
Patente (subside industriel et commercial.,.	32,500,000
Impôts sur la grandesse et sur les titres (2).	680,000
Diverses (3) (*poblacion* et *regalia de aposento*)................................	600,000

Contributions indirectes, savoir :

Droits de consommation et octroi..........	152,000,000
Droits d'enregistrement et de succession ...	17,000,000
Diverses................................	11,500,000
Douanes	176,200,000

Estancadas (Monopoles de l'Etat), savoir :

Tabac (produit brut 166,000,000)..........	127,094,744
Sel (id. 100,000,000)...	84,160,000
Papier timbré (id. 17,550,000)...........	17,805,900
Poudre à feu, cartes à jouer, etc., etc.......	11,086,700
Domaines................................	65,843,572
Loterie	22,273,000
Cruzada (4)............................	14,341,000
Produit des colonies	71,500,000
Recettes particulières du ministère de l'intérieur	20,018,392

(*) Le réal a été évalué à 25 centimes.

Idem. du ministère du commerce, de l'instruction et des travaux publics.......	23,443,000
Idem. du ministère de la guerre.......	162,400
Idem. du ministère de la marine.......	649,572
Total...............	1,148,858,280
A ajouter pour frais de recouvrement, matières premières, etc., etc...............	149,036,952
Revenus bruts.......	1,297,887,832

DÉPENSES.

1. Maison royale.........	45,900,000
2. Corps législatifs....................	1,161,868
3. Ministère des affaires étrangères......	11,335,372
4. Ministère de grâce et de justice......	18,508,855
5. Ministère de la guerre...............	315,157,576
6. Ministère de la marine et des colonies.	68,161,964
7. Ministère de l'intérieur..............	47,983,240
8. Ministère du commerce, de l'instruction et des travaux publics.............	61,230,408
9. Ministère des finances...............	124,024,412
10. Pensions et retraites...........	175,399,040
11. Remboursement.....................	59,342,692
12. Charges de la justice...............	16,825,384
13. Dette publique......................	100,136,956
14. Culte et clergé......................	154,734,604
Total..	1,199,901,368
A déduire pour des réductions à opérer sur le chapitre des pensions.............	50,694,656
Reste.......	1,149,206,712

Nous croyons devoir ajouter les explications suivantes :

1. — Ce budget, emprunté au *Diario de las sessiones de Cortès, Congreso de los disputados*, n° 30 ; suppl., est le projet du Gouvernement amendé par la commission. Les faibles changements proposés par cette dernière ont été acceptés par le conseil des ministres.

2. — C'est à tort que l'original range l'impôt sur la grandesse, etc., parmi les contributions directes ; ce n'est qu'un droit de sceau acquitté lors de la réception du titre.

3. — Les deux contributions appelées *poblacion* et *regalia de aposento*, devraient figurer au chapitre des *domaines*. Ce sont des redevances dont la première date de l'expulsion des Maures de Grenade, et dont la seconde, établie par Philippe II, n'est perçue que sur le loyer de quelques maisons de Madrid. La *poblacion* est payée par un certain

nombre de cultivateurs des environs de Grenade, dont les aïeux ont reçu des terres enlevées aux Maures.

4. — La *cruzada* sont des indulgences vendues pour le compte de l'État et concédées par les Papes lors des guerres contre les Maures. L'achat de la cruzada équivaut actuellement à une dispense de faire maigre le vendredi et le samedi, et ne coûte que quelques sous par an. M. B.

Note sur les finances de l'Espagne et sa dette.

A la mort de Ferdinand VII, le total général des dettes de l'Espagne, comprenant les déficits et emprunts accumulés pendant les diverses périodes de son histoire financière, dettes de toute nature, reconnues ou non, liquidées ou non, active, intérieure et extérieure, différée et passive, se montait à l'énorme somme de près de 28 milliards de réaux (7 milliards de francs).

D'après l'état général arrêté à la date du 31 décembre 1849, et présenté par M. Bravo Murillo, ministre des finances, à la junte chargée de préparer la liquidation et le réglement de la dette publique de l'Espagne, cette dette se monte aujourd'hui, sauf quelques portions trop incertaines pour pour pouvoir être évaluées, même approximativement, à un total de 15,513,087,871 réaux.

La différence entre ces deux chiffres provient des causes suivantes : les confiscations de 1823; le retour fait à l'État des créances possédées par les corporations religieuses ; les réductions violentes du ministère Toréno en 1834, et enfin le retrait des titres de la dette fournis en paiement des ventes de biens nationaux.

Sur ces 15 milliards et demi de réaux, le 3 0/0 intérieur, qui ne doit point subir de réduction nouvelle, se monte à 2,900,000,000 de réaux pour la portion émise jusques à aujourd'hui, et à 84,000,000 de réaux pour le chiffre des intérêts de la dette active, qui ont droit à être capitalisés et convertis en la même valeur. Ensemble, 2,984 millions de réaux.

Voici l'origine de ce fonds, connu aussi sous le nom de 3 p. 0/0 *de* 1841, ou de *nouveau* 3 p. 0/0; c'est de la dette d'Espagne la partie la plus essentielle à connaître.

Un décret du régent, en date du 21 janvier 1841, portait, art. 1er : « Les intérêts de la dette consolidée, intérieure et » extérieure (en 1836 ils avaient cessé d'être payés), échus » pendant les semestres antérieurs au 1er janvier 1841, se- » ront capitalisés, et les titres délivrés en retour jouiront, à » partir dudit jour, de l'intérêt annuel de 3 p. 0/0, qui leur » sera payé par semestre le 30 juin et le 31 décembre. »

Postérieurement, une loi du 14 février 1845 contenait les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Sont approuvées les conversions, en titre de » la dette consolidée du 3 p. 0/0, des crédits provenant des » contrats d'avances de fonds, des billets du trésor, des » inscriptions de la dette flottante centralisée, et des traites » fournies sur les caisses de la Havane par suite de con- » trats de la même nature, etc.

» Art. 2. La conversion s'appliquera également aux cré- » dits présentés avant ou après la publication de cette loi. » Le terme fatal de quatre mois est fixé pour la présenta- » tion de ces crédits.

» Le Gouvernement est autorisé à apporter, dans l'exé- » cution de la présente loi, à sa teneur et à celle des décrets » royaux mentionnés, toute modification qui serait com- » mandée par une équité notoire. »

Cette loi fut présentée et contresignée par M. Mon, ministre des finances. Lors de sa promulgation, les intéressés firent l'observation que les termes en paraissaient très-élastiques.

Les conversions dont il est question dans cette loi ont été opérées au taux de 35 p. 0/0. — Les banquiers qui avaient fait ces avances ou escompté ces traites retirent actuellement encore 9 p. 0/0 environ de leur argent. Les intérêts de ce 3 p. 0/0 sont, du reste, régulièrement payés aux échéances fixées, et il est coté aujourd'hui à 38 à la Bourse de Paris, à 37 1/2 et 37 3/4 à celle de Londres; à un prix analogue, à Amsterdam. Ces marchés sont ceux sur lesquels les fonds espagnols ont le plus d'importance.

C'est le 3 p. 0/0 de 1841 qui va servir de type et de point de départ à la reconstitution du crédit public de l'Espagne, et les mesures proposées en ce moment ont pour but de

convertir et de ramener à ce type unique de 3 p. 0/0 la totalité des valeurs dont se compose la dette publique de l'Espagne.

Le chiffre des dettes diverses pour lesquelles la réduction de deux tiers et la conversion du tiers restant en 3 p. 0/0 sont proposées se monte à 12,531 millions r. v., lesquels 12 1/2 milliards, ramenés à une certaine parité de valeur entre eux, d'après les bases indiquées ci-après, se trouvent, par cette opération, réduits à 7,876 millions r. v., dont le tiers est de 2,623 millions r. v. : — et c'est aux intérêts de cette somme, convertie en 3 p. 0/0 conforme à celui de 1841, qu'est destiné l'excédant de recettes d'environ 80 millions r. v., que permettent d'espérer dorénavant, chaque année, le rapide progrès de la richesse publique en Espagne et l'augmentation proportionnelle du budget des recettes qui en est la conséquence.

La *Gazette officielle de Madrid* du 1er avril 1850 contenait un décret par lequel la junte directrice de la dette publique avait reçu l'ordre de préparer et de soumettre à l'approbation du Gouvernement un projet de liquidation générale de la dette d'Espagne, tant nationale qu'étrangère.

Ce décret réalisait la promesse faite par M. Bravo Murillo, ministre des finances, à la commission du budget. Il fut accueilli avec une satisfaction marquée en Espagne et dans les divers pays où se trouvent des porteurs de titres de la dette espagnole.

La même *Gazette officielle* du 19 avril vient de publier *in extenso* un projet de loi très-détaillé, préparé dans les bureaux de l'administration centrale des finances, sur le réglement et la conversion en 3 p. 0/0 de tous les titres de la dette publique active et passive.

Les titres provenant de cette conversion seront émis dans des conditions conformes à celles qui régissent le 3 p. 0/0 actuel, intérieur et extérieur, dont les intérêts, depuis sa création en 1841, ont toujours été payés avec exactitude par le Gouvernement espagnol. Il est donc de bon augure de le prendre pour base de l'honorable tentative, entreprise aujourd'hui, de reconstituer le crédit public de la nation espagnole.

La dotation de la caisse d'amortissement, chargée du

service des intérêts de la dette, a été porté dans les budgets de ces dernières années à une somme d'environ 120,000,000 r. v. — Les progrès de la richesse publique en Espagne et l'accroissement des recettes du trésor ont fait penser au Gouvernement qu'il pourrait dorénavant augmenter d'environ 80,000,000 r. v. par an cette dotation, et, par suite, payer régulièrement un intérêt aux porteurs de titres des diverses catégories, à la condition toutefois d'une réduction proportionnelle sur le chiffre nominal de créances dont la reconnaissance totale eût été d'un poids écrasant pour le trésor espagnol et pour ses ressources actuelles.

La base proposée pour cette conversion sera la réduction au tiers des divers capitaux déterminés ainsi qu'il suit : les titres 5 p. 0/0 à leur capital nominal ; le 4 p. 0/0 au taux de 80, et les autres valeurs à une évaluation proportionnelle, en prenant pour terme de comparaison le cours moyen de ces valeurs en 1849.

Et, cette conversion réalisée, le Gouvernement espagnol s'engage à acquitter intégralement et régulièrement, mais à Madrid seulement, l'intérêt des inscriptions émises à dater du 1er avril 1851.

Actuellement, la junte va élaborer ce projet et le discuter avec les délégués envoyés à Madrid par les intéressés des divers pays. Il sera ensuite soumis aux délibérations des Cortès, qui, sans nul doute, s'empresseront de le sanctionner.

Mais, dès à présent, il résulte de ce qui précède que le Gouvernement espagnol a l'intention sérieuse de donner aux porteurs de bons espagnols toute la satisfaction que ses ressources peuvent lui permettre. La modicité même de ses propositions, serait, au besoin, une preuve de sa bonne foi, etc., etc.

Si l'espace nous l'avait permis, dans l'intérêt de la curiosité du lecteur nous aurions donné quelques détails sur la nature et l'origine des valeurs dont se composent les dettes intérieure et extérieure : car on se rend généralement assez peu compte de l'exacte signification de ces désignations de dette active, différée, passive, valès, etc., etc. — Mais comme elles vont être refondues en une valeur unique, le nouveau 3 p. 0/0, cet intérêt est bien diminué.

Une loi du 16 novembre 1834 ayant autorisé le Gouvernement espagnol à contracter un emprunt de 400,000,000 r. v., il fut soumissionné, le 6 décembre de la même année, par MM. Ardouin et Cie, au taux de 60 p. 0/0 et à 5 p. 0/0 d'intérêts annuels.

Comme condition, il fut stipulé que la dette étrangère non consolidée serait convertie pour les deux tiers en *dette active* consolidée, productive d'intérêts à 5 p. 0/0, et pour un tiers en *dette passive*, non productive d'intérêts (1).

Les emprunts des Cortès qui n'avaient point été reconnus par Ferdinand VII en 1823, furent compris dans cette conversion. Mais comme pendant onze ans, de 1823 à 1834, ils n'avaient point reçu d'intérêts, ce qui faisait un chiffre de 55 p. 0/0 de leur valeur nominale, il fut convenu qu'ils seraient capitalisés. — Effectivement, en échange des coupons échus, les porteurs reçurent des bons de *différés* qui devaient être graduellement convertis en dette active, par douzièmes, au moyen d'un tirage au sort, dont le premier aurait lieu le 2 mai 1838. — Cela s'est fait ainsi. — Le dernier tirage a eu lieu le 1er mai 1849. — Cette dette différée est en conséquence entièrement fondue aujourd'hui dans la dette active.

Les *valès* sont d'anciens titres de rentes provenant d'emprunts contractés sous Charles III, Charles IV, etc., et qui n'ont point été compris dans les diverses consolidations. Ils font partie de la dette passive.

Le deficit a été pendant longtemps l'état normal des budgets de l'Espagne. — D'un tableau dressé par M. Pita Pizarro, qui plusieurs fois a été ministre des finances, et qui est l'un des hommes politiques de l'Espagne, dont l'intelligence et l'honorabilité doivent inspirer le plus de confiance, il résulte que la moyenne du déficit annuel était régulièrement d'environ 550 millions réaux v. — En 1837, sous le ministère de M. Mendizabal, il s'est élevé, de l'aveu même de ce ministre, à plus de 1,100 millions r. v. — C'est

(1) Cette dette passive devait être convertie en dette active par quarantièmes, tirés au sort annuellement ; mais la situation financière de l'Espagne n'a pas permis de donner suite a cette stipulation.

ce budget de 1837, que M. Mendizabal, son auteur, avait modestement appelé *un budget modèle*.

Heureusement pour l'Espagne, des hommes plus sérieux sont arrivés au timon des affaires. M. Mon, à la fois financier habile et homme d'État éminent, devenu ministre des finances vers la fin de 1844, comprit la nécessité d'une réforme financière, dans le but d'abord de simplifier l'impôt, de diminuer les frais de perception, et enfin d'accroître le produit net dans les caisses de l'État.

Le budget réformé, présenté par lui le 28 décembre 1844, et sanctionné par les Cortès pour l'année 1845, donnait comme résultat probable : dépenses, 1,305,522,683 r. v.; recettes, 1,250,635,353 r. v.; et, dans son rapport aux Cortès du 21 janvier 1846, il constatait que la recette réalisée s'était élevée au-dessus de 1,200,000,000 r. v. — Sur ce total, dans les prévisions du budget, 99,115,629 r. v. seulement avaient été attribués à l'office d'amortissement.

C'était rester bien loin encore du chiffre nécessaire pour donner quelque satisfaction aux justes exigences des nombreux créanciers du trésor espagnol, et il était urgent de rechercher les moyens de régulariser cette situation pour arriver à relever le crédit de l'Espagne. Le sentiment de la dignité nationale en faisait un impérieux devoir.

Le Gouvernement l'a compris. Aussi, lorsque d'année en année la situation politique, devenant plus favorable, a permis de suivre de meilleurs errements financiers, les hommes à qui était confié le soin de régir les destinées d'une nation, si grande par ses souvenirs, ont senti que le premier pas d'un retour vers la reconstitution du crédit national devait être de porter la lumière dans la situation du trésor vis-à-vis de ses créanciers nationaux et étrangers. Une liquidation générale de la dette a été ordonnée afin que la position et les droits des créances de toute nature fussent établis et régularisés de façon définitive ; et aussi pour que, en regard de cette situation éclairée et réglée, il fût possible d'examiner quelles propositions la situation financière de l'Espagne permettait de présenter.

Les décrets du 30 mars et du 10 avril 1850 sont le premier pas dans l'accomplissement de ce devoir. Les propositions actuelles du Gouvernement doivent n'être considérées

que comme une première ouverture. Elles seront examinées et discutées par les délégués des créanciers eux-mêmes, admis à présenter leurs observations à la junte directrice; et, après ces observations débattues avec soin, un projet définitif sera arrêté, et soumis ensuite aux délibérations des Cortès par le gouvernement de la reine.

DE RIPERT-MONCLAR.

ÉTATS PONTIFICAUX.

Superficie : 41,162 kil. — Popul. en 1843, 2,898,115, non compris 10,000 israélites. Rome, cap. 175,883 habitants, en 1847. Gouvernement théocratique électif dont le souvea le titre de chef de l'Église catholique.

Budget pour 1847.

Après la restauration pontificale de 1814, Pie VII et le cardinal Consalvi ayant maintenu sous plusieurs rapports les réformes économiques introduites à Rome sous la domination française, et conservé la presque totalité du personnel administratif, il en résulta un ordre satisfaisant dans la gestion des finances; et les budgets de l'État se soldèrent en excédants jusqu'en 1827. Les préoccupations politiques du règne de Léon XII et des réformes mal entendues rompirent alors l'équilibre des recettes et des dépenses. Enfin, sous Pie VIII, et durant le long pontificat de Grégoire XVI les désordres administratifs et les révolutions, arrêtant à l'envi le développement des intérêts matériels, ne cessèrent d'accroître, avec le déficit annuel du trésor, les difficultés gouvernementales de la papauté.

L'histoire financière des 36 dernières années de la papauté se compose de deux phrases bien distinctes, correspondant aux deux systèmes d'administration que nous venons d'indiquer. Les résultats de la première, malgré d'assez graves abus avoués par Mgr. Morichini, témoignent au moins de la sagesse de Pie VII et de l'intelligente probité de ses ministres. La seconde démontre, au contraire, l'incurie gouvernementale des derniers ministères, et s'élève contre les deux causes principales qui ont obéré le trésor

pontifical; savoir : les commotions politiques, les désordres d'une administration détestable ou inexpérimentée.

C'est, par exemple, durant cette seconde période, qu'on remarqua ce fait unique dans la gestion financière d'un État civilisé, l'absence de tout réglement de comptes qui doit, en fin d'année, clore et régulariser chaque exercice. Faute de s'être ainsi orientée, l'administration de Grégoire XVI, depuis 1833, ne cessa de *marcher* au hasard des comptes courants, dépensant en aveugle les deniers publics. Puis, quand elle voulut voir clair dans le chaos de ses réglements de comptes provisoires, elle fit de nouveaux frais pour y introduire quelque lumière ; mais elle n'y vit à peu près rien, et tout fut réglé en conséquence.

C'est en 1828 que commence à paraître le déficit constant du trésor ; insignifiant à son point de départ, il eut alors pour principe la réduction d'un quart de l'impôt foncier ordonnée par Léon XII. Quelques autres réductions, entre autres celle des frais d'enregistrement, amoindrirent aussi les recettes, tandis que divers projets de réforme et la fondation d'établissements nouveaux augmentaient les dépenses. A la mort de Léon XII et même à celle de Pie VIII, l'équilibre financier n'était pourtant pas rompu sans retour, il eût suffit, pour le rétablir, de ramener l'administration à une plus grande régularité ou les impôts réduits à leur chiffre primitif. C'est aux troubles politiques de 1831 et surtout aux causes de diverses natures qui les ont engendrés, que revient le triste honneur d'avoir rendu le déficit du trésor pontifical à peu près incurable, à moins d'y appliquer des remèdes héroïques.

Dans les deux années 1831 et 1832, ce déficit s'éleva à plus de 6 millions et demi d'écus; il y fut pourvu au moyen, d'abord de trois emprunts que le manque de crédit rendit très-onéreux, et ensuite par la vente de certains biens domaniaux, par des rachats de redevances emphythéotiques et camérales et par le rétablissement des impôts que Léon XII avait réduits imprudemment.

Le déficit de 1835 fut comblé avec les cautionnements financiers des gérants du domaine; celui de 1836 et 1837, provenant en grande partie des précautions sanitaires occasionnées par le choléra, donna lieu à un quatrième em-

prunt ; les cautionnements de la ferme des sels et tabacs et autres contrats renouvelés en 1840 et 1841, remédièrent au déficit de ces mêmes années ;

En 1845 et 1846, il fallut payer bien des arriérés accumulés, et l'on eut recours à un cinquième emprunt, tandis qu'avec la vente d'une portion des biens de l'apanage Leuchtemberg, on pourvoyait aux dépenses les plus urgentes.

En 1847, les finances pontificales commencèrent à se ressentir de l'influence de l'élection de Pie IX. La situation du trésor sortit du mystère où elle était jusqu'alors restée comme enveloppée, et le rapport de Mgr. Morichini fixa, dans un résumé clair et substantiel de la situation financière, tous les éléments d'appréciation propres à déterminer le chiffre des budgets subséquents. D'après cet exposé général dont la loyauté n'était pas le moindre mérite, les recettes brutes étaient d'environ 9 millions et demi d'écus, les dépenses totales de 10 millions et demi, et la dette publique de 39 millions, qu'un crédit de 2 millions sur les acquéreurs de l'apanage Leuctlemberg réduisait à 37.

Le déficit moyen depuis vingt années étant ainsi d'un millions d'écus, Mgr. Morichini proposait divers moyens d'y remédier ; mais les événements, dont l'Italie devint bientôt le théâtre, l'emportèrent sur les bonnes intentions de Pie IX. Pour faire face aux besoins imprévus qui surgissaient de tous côtés, un emprunt de 1,257,723 écus, avait déjà été contracté avec un banquier français, M. Delahante, quand les suites de notre Révolution de Février forcèrent cette maison à suspendre ses paiements. Pie IX, lui ayant restitué son cautionnement et consenti la résiliation de l'emprunt, fit émettre des bons du trésor, hypothéqués successivement sur les biens du clergé, du mont-de-piété, de la banque du Saint-Esprit et du domaine. Le total de ces valeurs pontificales s'éleva à 3,100,000 écus, et solda la part malheureuse des États Romains dans la guerre de l'indépendance contre l'Autriche.

Avec cet accroissement de la dette publique, c'en était déjà fait des réformes promises et tentées en 1847. Le Gouvernement provisoire qui s'installa dans Rome après la fuite de Pie IX à Gaëte, vécut en continuant l'émission des bons du

trésor ; enfin la République vint consommer les restes du crédit public.

L'émission des valeurs républicaines s'éleva à 4,651,000 soit à 24,882,850 francs. Tel fut le déficit de l'année 1849 ; il ouvrit un gouffre où vinrent s'engloutir la moitié des revenus d'une année et d'où le crédit romain était désormais incapable de se relever par ses seules forces. Ces derniers bons du trésor n'ayant toutefois été reconnus par le Pape qu'avec une réduction de 35 pour 100, le déficit qu'ils représentent s'est trouvé réduit en proportion.

Tableau des Recettes et des Dépenses pontificales,

Calculées pour l'année 1847, d'après les résultats obtenus au 31 août de la même année.

(Les fractions de sous ou bajoques ont été négligées et sont pourtant comprises dans les additions totales)

Recettes.

Propriétés camérales, impôts directs et provenances diverses................................ écus (1).	2,969,818
Douanes, droits de consommation et droits réunis......	4,717,704
Timbre, enregistrement, hypothèques et droits divers..	718,275
Postes..	334,725
Loterie..	904.671
Total des recettes propres à l'exercice 1847..........	9,645,165
Recettes supplémentaires pour aliénations de biens, restitutions, etc..	323,243
Total....................	9,968,408

Dépenses spéciales ou frais de perception.

Propriétés camérales, impôts directs et provenances diverses.., écus.	418,185
Douanes, droits de consommation et droits réunis......	612,699
Timbre, enregistrement, hypothèques et droits divers...	103,606
Postes..	180,533
Loterie..	601,461
Total des dépenses spéciales............. écus.	1,915,886

Dépenses générales.

Palais apostoliques, sacré-collége, congrégations ecclésiastiques et diplomatie................. écus.	344,572
Dette publique	3,199,069
Politique intérieure et administration de l'Etat.......	492.261
Justice et police..	925,263

(1) L'écu Romain = 5 francs 36 cent.

Instruction publique, beaux-arts et commerce	128,431
Commission des subsides et bienfaisance publique	172,143
Œuvres pies, et diverses assignations de dépenses	139,594
Ponts et chaussées	500,912
Travaux d'administration centrale	330,092
Force publique et armes de sûreté	2,154,826
Troupes diverses, institutions sanitaires	103,783
Frais éventuels	169,945
Total des dépenses générales	8,860,899
Dépenses supplémentaires pour acquisitions de biens, etc.	87,084
Total écus.	8,947,983

Résumé.

Dépenses spéciales écus.	1,915,886
Dépenses générales et supplémentaires	8,947,983
Total des dépenses	10,863,869
Total des recettes	9,968,408
D'où résulte le déficit de écus.	895,461

En fixant, ainsi qu'on vient de le voir, le budget de 1847, d'après les résultats obtenus au 31 août de la même année, Mgr. Morichini fit remarquer diverses causes d'amoindrissement pour les recettes de 1848. Les dépenses totales étant supposées de. . . . . 10,770,621 écus
Il assignait pour chiffre des nouvelles recettes. 9,576,090

D'où résultait un déficit présumé de 1,194,534

Mais nous avons déjà dit combien les événements de 1848 trompèrent les prévisions de 1847. Pour faire face aux dépenses de cette année extraordinaire, il fallut émettre des bons du trésor pour une valeur de 3,100,000 écus. Puis, survint 1849, avec des résultats encore plus inattendus, et surtout plus funestes au crédit pontifical.

R. Thomassy.

D'après une notice (*notizzia*) du 4 octobre 1849 a été décidée l'émission d'un nouveau papier au montant de 2,692,000 écus pour remplacer et mettre hors du cours l'argent-papier républicain de 4,000,000 écus. La monnaie métallique (*moneta erosa*), qu'on veut faire frapper, doit consister en pièces de 5, 10 et 20 bajocchi.

D'après la loi financière du 29 juillet 1850, la dette flot-

tante de 6,948,850 écus sera convertie et consolidée par l'émission de 5 millions d'écus en bons du trésor portant 5 p. 0|0 d'intérêt et lesquels d'abord n'auront pas de cours forcé.—Jusqu'à la date du 1er décembre 1850 on les émettra à 85, plus tard à 90, et le 1er mars 1851 à 95. Si à la fin de l'année 1851 toute la somme n'était pas couverte, on procédera à un emprunt forcé sur les propriétaires fonciers, les industries et le commerce. On affectera au rachat de ces nouveaux effets une somme équivalente à 500,000 écus sur les recettes de l'État (en particulier sur celles du timbre et de l'enregistrement) ainsi que la contribution de 100,000 écus dont le Pape a frappé le clergé ; les autres 1,948,850 resteront en circulation jusqu'à l'amortissement complet (calculé pour dix ans), à moins qu'il ne s'offre d'autres moyens de s'en décharger.

N. B. Voir dans l'*Annuaire* pour 1848, p. 277, le budget de 1838.

ÉTATS SARDES.

Superficie des États de terre ferme, 51,402 kilomètres carrés ; de l'île de Sardaigne, 23,920 kilomètres carrés. — Population des États de terre ferme en 1839, 4,125,735 habitants ; de l'île de Sardaigne en 1839, 524,533. Capitale : Turin, 117,072 hab. en 1839, non compris les militaires.

Dette publique.

Un rapport du ministre des finances a présenté la situation de la dette piémontaise au 1er janvier 1850.

La dette sarde se divise en deux catégories : *Dette d'ancienne* et *dette de nouvelle création.*

Dette ancienne. Elle se divise en *dette perpétuelle* et *dette rachetable*, et présentait, au 1er janvier 1849, un total de rente de 5 millions 418,949 livres (francs) 20 c. Sur cette somme de rentes, il a été opéré pendant l'année 1849 une réduction de 82,556 livres 24 c., au moyen des tirages au sort semestriels et d'achats au cours ; de sorte que le chiffre total de la rente d'ancienne création se trouvait, au 1er janvier 1850, réduit à 5 millions 336,393 livres 5 c., savoir :

Dette perpétuelle......................	2,415,921 l. 63 c.
Dette rachetable de 1819............ ...	1,183,754 50
Dette rachetable de 1831................	925,065 92
Obligations de l'État de 1834...........	811,680 »
Total	5,336,393 05

A ce chiffre, il faut ajouter une rente de 3 millions 66,194 livres 90 c. acquise au fonds d'amortissement dont la dotation en rentes de la dette d'ancienne création se compose de :

Dette rachetable de 1819................	1,682,940 l. 82 c.
— de 1831........	574,934 08
Obligations de l'État de 1834...	808,520 »
Total égal...........	3,066,194 90

laquelle somme est exclusivement destinée au rachat des 5 millions 336,393 livres 5 c. de rentes inscrites au nom de particuliers.

La dette de nouvelle création s'élevait, au commencement de 1850, à la somme totale de 6 millions 771,680 livres 20 c. de rente, savoir :

Dette provenant de l'emprunt ouvert par décret royal du 7 septembre 1848....................	2 391,039 47
Id. par la loi du 26 mars 1849...........	464,362 81
Id. par la loi du 12 juin 1849...........	3,120,000 »
Obligations de l'État créées par la loi d'urgence du 26 mars 1849...............	796 180 »
Total égal........ ..	6,771,680 20

Dette nouvelle. Elle a été créée en 1849, au capital de 60 millions de livres, ou de 3 millions de rente ; au sujet de cette dette, la loi du 27 septembre 1849 a autorisé l'émission de soixante inscriptions, chacune d'un million de capital nominal ou de 50,000 livres de rentes, affectées au Gouvernement autrichien comme garantie du paiement exact des sommes dues par le Piémont à l'Autriche, en vertu des stipulations du traité de paix du 6 avril 1849, et à titre d'indemnité de guerre. En conséquence, ces titres ne sont pas négociables, si ce n'est dans le cas d'interruption dans le paiement aux époques fixées par ledit traité ; cette dette n'est pas moins inscrite au grand livre de la dette publique du pays. Elle s'éteint de deux mois en deux mois, à raison de 6 millions en capital, au fur et à me-

sure que le trésor piémontais s'acquitte de l'indemnité de guerre qu'il s'est obligé de payer à l'Autriche.

En résumant tous ces chiffres, nous trouvons qu'il existait au commencement de 1850 une rente effective et active de . . . . 12,105,793 liv. 33 c.
indépendamment de celle affectée à l'Autriche. . . . . 3,000,000 » c.

Sur la somme annuelle de 16 millions 766,099 liv. 24 c. exigée pour le service des rentes, 4 millions 661,634 liv. 94 c. demeurent acquises à la dotation de l'amortissement qui, au moyen d'achats au cours, avait déjà, au 1er janvier 1850, éteint 876,884 liv. 34 c. de rente, correspondant à un capital intégral de 17 millions 537,686 liv. 80 de la dette de 1819.

Bien que toute la dette publique de Sardaigne, tant ancienne que nouvelle, soit intégralement constituée sur le pied de 5 p. 0/0, elle présente autant de dettes distinctes qu'il y a eu de créations.

L'analyse qui précède est celle d'un rapport présentant la situation au 1er janvier 1850. Elle ne comprend naturellement pas la récente émission de 4 millions de rente que le Parlement sarde a sanctionnée au mois de février dernier et qui élève la totalité de la dette piémontaise à 16 millions 105,793 livres 33 c. de rente, sans compter les 3 millions affectés comme garantie à l'Autriche et qui par conséquent ne figurent jusqu'ici que pour mémoire.

La prévision du budget des recettes pour 1850, ayant été évaluée à près de 91 millions, les intérêts de la dette totale du royaume n'absorbent qu'un peu plus du sixième de ses revenus annuels.

ÉTATS-UNIS.

Superficie, d'après le Message du Président, du 5 décembre 1848, — 8,430,824 kilom. carrés ; — population en 1848, évaluée à 22,000,000 habitants ; — capital, Washington ; population en 1840, 23,364 habitants ; — Gouvernement : République fédérative.

Budget.

(Extrait du rapport de la Trésorerie du 24 décembre 1849, pendant l'année finissant au 30 juin 1849.)

RECETTES.

Recettes ordinaires.

Douanes............................dollars.	28,346,738	82
Vente de terres publiques....................	1,688,959	53
Sources diverses..............................	1,038,649	13
Total des recettes, les emprunts non compris.....	31,074,347	50
En caisse au 1er juillet 1848......................	153,534	60
Ensemble.......	31,227,882	10

Recettes extraordinaires.

Produit des bons du Trésor émis, en vertu d'un décret du 28 janvier 1847....................	1,794,000	00
Produit d'un emprunt ouvert en vertu d'un décret du 28 janvier 1847..........................	360,800	00
Produit d'un emprunt spécial ouvert en vertu d'un décret du 31 mars 1848..................	15,600,950	00
Rentes pour consolider les bons du Trésor, en vertu d'un décret du 22 juillet 1846...........	265,800	00
Rentes pour consolider les bons du Trésor, en vertu d'un décret du 28 janvier 1847.	10,547,550	00
Rentes pour consolider les bons du Trésor, en vertu des décrets antérieurs au 22 juillet 1846..	19,650	00
Total......	28,588,750	00
Total général des Recettes...	59,816,632	10

DÉPENSES.

Liste civile.

Pouvoir législatif................................	1,105,421	57
Pouvoir exécutif................................	1,065,044	85
Pouvoir judiciaire..............................	595,925	22
Gouvernement des territoires....................	8,649	54
Surveillants (*surveyors*) et leurs clercs..........	43,227	97
Direction de la monnaie et des succursales.......	43,877	78
Commissaire chargé des édifices publics.........	2 043	95
Secrétariat des cessions des terres publiques.....	1,425	00
Total de la liste civile........	2,865,615	88

Extérieur.

Total des dépenses extérieures.	7,972,832	01

Dépenses diverses (1).

Inspecteurs des terres publiques...............	192,008	71

(1) Nous supprimons les dépenses diverses au-dessous de 73,000 dollars ou 75,000 fr. — Nous en avons donné le détail complet dans l'*Annuaire* pour

Entretien et construction de phares	518,636	80
Hôpitaux maritimes	103,467	65
Construction de bureaux de douanes et entrepôts.	235,837	47
Surveillance générale des côtes des Etats-Unis	165,000	00
Monnaie	88,050	00
Secours à divers individus	229,234	71
Secours accordés aux villes du district de Colombia	613,662	27
Drawbacks et primes	294,521	82
Droits remboursés sur protêt	140,464	61
Achats des livres pour le Congrès	113,409	02
Collecteurs du revenu sur les maisons	73,998	67
Divers	911,200	93
Total	3,179,192	66
Guerre	17,290,936	68
Marine	9,869,818	20

DETTE PUBLIQUE.

Paiement de l'ancienne dette	5,041	89
Intérêts sur la dette actuelle	2,865,351	35
Intérêts de l'emprunt de guerre	11,415	92
Remboursement des bons du Trésor, en vertu d'un décret antérieur au 22 juillet 1846	1,150	00
— en vertu du décret du 22 juillet 1846	13,300	00
— en vertu du décret du 28 janvier 1847	834,300	00
Remboursement des bons du Trésor émis en vertu des actes antérieurs au 22 juillet 1846	19,650	00
— en vertu du décret du 22 juillet 1846	265,800	00
— en vertu du décret du 26 janvier 1847	10,547,550	00
Rachat de l'emprunt de 1842	80,700	00
Rachat de l'emprunt de 1843	136,000	00
Rachat de l'emprunt de 1847	408,100	00
Rachat de l'emprunt de 1848	260,000	00
Rachat de l'emprunt de guerre émis en vertu du décret du 11 février 1847	233,075	00
Primes, etc., sur le rachat des fonds	82,865	81
Intérêts sur les bons du Trésor	673,530	15
Intérêts sur l'indemnité mexicaine	15,280	62
Rachat des bons du Trésor, y compris les intérêts.	462	15
Total de la dette publique	16,453,272	39
Total des dépenses	57,631,667	82
Balance dans les caisses du Trésor, au 1er juillet 1849	2,184,964	28

1850, p. 341. — Parmi ces dépenses de l'exercice 1849-50, on remarque les suivantes :

Frais d'installation du président.	5,536 dollars.
Achat des manuscrits de Washington.	20,000 —
— de Jefferson.	20,000 —
— de Monroe.	20,000 —

Les prévisions pour 1850-51 sont :

RECETTES.

Douanes..dollars.	45,000,000
Terres publiques..	1,967,000
Sources diverses..	625,000
Bons du Trésor consolidés..	116,050
Avoir en caisse au 30 juin dernier..	6,604,544
Total........................	54,312,594

DÉPENSES.

Déboursés faits du 1er juillet au 30 septembre........	6,983,432
Estimations pour le restant de l'année :	
Liste civile et diplomatique..	13,719 094
Frais de perception des douanes..	1,500,000
— des terres publiques..	170.835
Armée..	9.099.716
Fortifications, armes, etc..	2 261,370
Améliorations intérieures..	327,309
Affaires indiennes..	1,363,867
Pensions..	1,360,583
Marine..	9,508,858
Intérêts de la dette..	3.694,321
Rachat de titres de l'emprunt 1847..	841,207
Total........................	58,853,597

Le trimestre du revenu des douanes du 1er juillet au 30 septembre a produit 14,764,043 dollars ; et les trois autres sont estimés à 30,235,956 dollars.

Dette des États-Unis, au 1er octobre 1849.

Dénomination de la dette.	Taux de l'intérêt.	Payable.	Total.
Intérêts et principal de l'ancienne dette fondée et flottante. Bons du trésor émis pendant la guerre de 1812.	»	à présentation.	129,735,10
Dette des villes incorporées du district de Colombia, assumée par le Congrès en 1836.	5 1/2	60,000 par an.	860,000,00
Reliquat des bons du trésor émis avant le 22 juillet 1846, payables ou à consolider...	»	à présentation.	144,391,31
Fonds consolidés donnés en paiement de bons du trésor, de 1837 à 1843, par décret du 28 janvier 1847...........	6	1 janv. 1868.	149,828,00
Emprunt du 15 avril 1842 ...	6	31 déc. 1862.	8,198,686,03
— du 3 mars 1843....	5	1 juillet 1853.	6,468,231,35

Emprunt du 23 juillet 1846..	6	12 nov. 1856.	4,999,149,43
— du 28 janvier 1847 renfermant les bons du trésor émis en vertu du décret à cette date, mais pas le produit de ceux émis en vertu des décrets antérieurs à 1846.	6	1 janv. 1868.	27,618,350,53
Emprunt du 31 mars 1848....	6	1 juillet 1868.	15,740,000,00
Rente émise en vertu du décret du 9 août 1846, en paiement du quatrième et cinquième terme de l'indemnité mexicaine............	3	9 août 1851.	302,573,92
Total..........................			64,704,693,71

Tableau comparatif des finances des divers États.

États.	Dette totale.	Montant des intérêts sur la dette totale.	Dépenses annuelles ordinaires, à l'exclusion des dettes et des écoles.
Maine.................	854,750	53,000	150,000
New-Hampshire.......	»	»	80,000
Vermont.............	»	»	100,000
Massachussett........	6,135,064	56,436	450,000
Rhode-Island........	»	»	50,000
Connecticut...........	»	»	115,000
New-York.............	24,038,122	1,250,086	750 000
New-Jersey...........	67,595	4,075	90,000
Pensylvanie	40,541,173	1,988,616	350,000
Delaware........... ..	»	»	11,000
Maryland..............	15,909,981	560,210	170,000
Virginie..............	13,427,255	555,685	570,000
Caroline du Nord......	»	«	75,000
Caroline du Sud... ...	2,310,826	138,631	115,000
Géorgie	1,826,972	110,223	131,000
Floride...............	»	»	45,000
Alabama	8,539,110	418 627	100,000
Mississipi.......	7,271,707	136,000	120,000
Louisiane.............	16,238,131	78,914	515,000
Texas................	11 053,694	»	100,000
Arkansas.............	3,862,172	133,670	76,121
Tennessee............	3,337,866	177,426	165,000
Kentucky.............	4,497,632	269 859	250 000
Ohio.......	19,026,300	1,147,854	200,000
Michigan.............	2 812 717	173,000	125,000
Indiana	6,531,737	199,331	80,000
Illinois..............	16,612,795	»	125,000
Missouri.............	986,204	75,000	140,000

Ioway	55,000	5,500	25,000
Wisconsin	»	»	20,000
Californie	390,000	96.000	500,000
Total	209,305,552	7,677,646	5,673,121
Total, aux environs du 1er janv. 1849	211,252,432	7,884,035	5 258.632
— 1848	205,708,038	8,521,671	5,062,310
— 1847	216,911,554	9,072,939	5,435,285
— 1846	224,023,827	9,930,052	5,455,186

COMMERCE ET NAVIGATION.

I. — Importations (Principaux articles).

Du 1er juillet 1848 au 30 juin 1849.

La valeur des marchandises importées et *exemptes de droit,* est de 22,377,665 dollars. Voici les principales :

Animaux de boucherie dollars.	72,845
Lingots d'or et d'argent	452,258
Or et argent monnayé	198,982
Modèles et nouvelles inventions	29,012
Thés	4,071,789
Cafés	9,058,352
Cuivre en planche et en minerai	1,222,491
Feutre pour calfater les vaisseaux	11,215
Tableaux et statues	147,946
Métal pour doubler les vaisseaux	220,936
Plâtre brut	71,597
Effets personnels des émigrants	120,679
Vieux câbles	45,897
Arbres et graines	76,368
Produits des Etats Unis réimportés	369,463
Guano	102,274
Autres articles	105,161

Marchandises taxées.

La valeur des marchandises importées *payant des droits* est de 125,479,774 doll. Voici les principales :

Lainages : draps et casimirs	4,993,957
— châles de mérinos	1,196,376
— couvertures de lit	1,161,429
— bonneterie et articles au métier	718,794
— étoffes de laine filée	4,070,185
— fils de laine et d'estame	113,463
— autres articles	955,344
Tapis de Saxe, Aubusson, Bruxelles, Turquie, etc.	493,058
Cotonnades : cotons, imprimés ou teints	10,286,894

Cotonnades : cotons blancs ou non teints	1,438,635
— velours de coton, soie et coton	113,296
— cordons, ganses, galons	185,964
— bonneterie, articles faits au métier	1,315,783
— autres articles de coton	1,711,638
Soieries : tissus en pièces	7,588,822
— bonneterie, articles faits au métier	468,393
— soie à coudre	551,840
— articles brodés et brochés	1,045,216
— soie plate	18,297
— soie brute	366,238
— tissus de soie et d'estame	2,452,289
— autres articles de soie	5,071,977
Tissus de lin : blancs et écrus	5,156,924
— autres articles	750,318
Tissus de chanvre ; toile à draps	52,353
— toiles de Ticklenburgs, Osnaburgs, etc.	119,217
— Divers	348,204
Articles de vêtements	587,590
Dentelles de fil et autres	176,375
Garnitures de coton	663,991
Etoffes de crins pour meubles et vêtements	143,292
Lasting et poil de chèvre pour chaussure	103,677
Divers articles et tissus, pour vêtements	269,742
Chapeaux de paille de Livourne, de riz, de feuilles de palmier, etc.	1,169,941

Produits en métaux.

Armes à feu	286,192
Coutellerie diverse et taillanderie	1,070,546
Quincaillerie	93,954
Aiguilles	167,664
Clous et pointes	106,744
Câbles	277,289
Scies, ancres, enclumes, marteaux	112,669
Fonte pour vaisseaux et autres	34,820
Fer en bandes, verges, tôles, saumons, etc.	2,147,407
Barres de fer de diverses espèces	6,585,838
Acier d'Allemagne, acier fondu, cisailles, etc.	1,227,138
Cuivre en saumons, barres, vieux cuivre	988,683
Fil de cuivre, cuivre fondu, verges, clous, etc.	234,151
Cuivre jaune en barres, saumons, feuilles, fils, etc.	175,010
Etain en fonte, barres, feuilles, etc.	2,902,440
Plomb en saumons, barres, feuilles, balles, etc.	86,257
Vaisselle d'étain	3,956
Or et argent travaillés, galons, épaulettes, etc.	41,118
Jouaillerie, bijouterie, pierres fines et d'imitation, montées et non montées	523,008
Horlogerie	1,741,195
Boutons de métal et autres	401,176
Articles divers de métal	108,342
Verres, glaces et cristaux	847,446

Papier divers	395,773
Livres imprimés en langues étrangères	397,937
Journaux et revues périodiques illustrés	2,879
Cuirs et peaux tannés	434,765
Fourrures	601,472
Cuir manufacturé, bottes, souliers, gants, etc.	1,025,362
Porcelaine de Chine, du Japon, faïence, poterie	2,346,312
Vaisselle plate, argentée, plaquée	159,619
Sellerie	185,475
Bois bruts et travaillés	803,095
Bois de teinture	549,149
Liége, bouchons	184,997
Marbre brut et marbre travaillé	134,046
Mercure	26,974
Brosses et balais	146,063
Crayons, ardoises	184,217
Peaux brutes	3,507,300
Divers articles manufacturés, souliers d'étoffes, ombrelles, sacs	374,853
Graine de lin	273,084
Laine	1,177,453
Vins en pièces, Bourgogne, Madère, Ténériffe, du Rhin, de Sicile, etc.	1,269,341
Vins en bouteilles, Champagne, Bordeaux, Porto, etc.	551,813
Eau-de-vie de vin, de grains, autres liqueurs	1,846,573
Bière	150,541
Mélasse	2,778,174
Huile de baleine et d'autres poissons	12,942
Huiles d'olive, de lin, etc.	547,351
Thé	29,863
Cacao, chocolat	125,399
Sucres raffinés, candis et autres	8,046,789
Fruits : amandes, raisin, prunes, figues, dattes, etc.	1,064,132
Épices : muscade, cannelle, girofle, poivre, piment, etc.	721,938
Camphre brut et raffiné	39,838
Fromage	22,895
Savon non parfumé	74,370
Beurre	29,804
Soies de sanglier	88,265
Salpêtre brut et raffiné	462,065
Indigo	905,868
Opium	190,316
Alun, couperose, vitriol, huile de vitriol	27,807
Chlorure de chaux	78,062
Cendres de soude	637,965
Tabacs manufacturés et autres	1,720,306
Couleurs diverses	61,391
Cordages et câbles	178,970
Chanvre brut de Manille et autres	688,267
Matières textiles diverses	640,783
Chiffons de toute espèce	524,755
Sel	1,438,981
Charbon	409,282

Céréales	117,441
Poissons séchés, fumés et autres	633,053
Marchandises non énumérées et imposées à différents taux de 5 à 40 p. %	7,850,441
Divers articles de moindre consommation	19,413

RÉSUMÉ DES IMPORTATIONS.

Dans les années précédentes finissant au 30 juin, les importations ont été :

En 1845, marchandises avec droit		97,106,724
—	exemptes de droit	22,147,840
	Total	119,254,564
En 1846, marchandises avec droit		96,924,058
—	exemptes de droit	24,767,739
	Total	121,691,797
En 1847, marchandises avec droit		104,773,002
—	exemptes de droit	41,772,636
	Total	146,545,636
En 1848, marchandises avec droit		133,281,325
—	exemptes de droit	22,716,693
	Total	155,998,018

II. — Exportations.

Exportation des produits des États-Unis pendant l'année finissant au 30 juin 1849.

Poissons secs, morues	dollars 419,092
Poissons marinés, poissons de rivières, saumons, etc.	93,086
Huile de baleine et d'autres poissons	965,597
Blanc de baleine	572,763
Côtes de baleine	337,714
Chandelles de blanc de baleine	159,403
Peaux et fourrures	636,228
Racine de ginseng	182,966
Planches, ais, bois de charpente, etc	1,776,749
Autres bois en madriers	60,344
Mâts et barres de bois	87,720
Écorces de chênes et autres bois de teinture	95,392
Autres bois manufacturés	1,697,828
Munitions navales, résine, goudron, etc	845,164
Cendre et potasse	515,603
Bœufs, suifs, cuirs en poil, bêtes à cornes	2,058,958
Beurre et fromage	1,654,157
Porcs salés, lard, saindoux, cochons vivants	9,245,885
Chevaux et mulets	96,982
Moutons	16,305
Laine	81,015
Blé	1,736,848
Farine	11,280,582

Maïs	7,966,369
Farine de maïs	1,169,625
Farine de seigle	218,248
Seigle, avoine et autres menus grains et légumes	139,793
Biscuits de mer	364,318
Pommes de terre	83,313
Pommes	93,904
Riz	2,569,362
Tabac non manufacturé	5,804,207
Coton	66,396,967
Houblon	29,123
Sucre brut	24,606
Savon et chandelles de suif	627,280
Bottes et souliers de cuir	151,774
Ameublements	237,342
Voitures	95,923
Chapeaux	64,967
Sellerie	37,276
Cire	121,720
Spiritueux	67,129
Bière, ale, porter et cidre	51,320
Tabac à priser et autres	613,044
Huile de graine de lin et essence de térébenthine	148,056
Cordages	41,636
Fers en fonte, barres, clous, ferrailles, fers ouvrés	1,096,172
Rhum et autres produits de la mélasse	288,452
Sucre raffiné	129,001
Poudre à canon	131,297
Cuivre et laiton	66,203
Drogues médicinales	220,894
Tissus de coton, imprimés et de couleur	466,574
— — blancs	3,955,117
Fils de coton	92,555
Autres tissus de coton	418,883
Vêtements	75,945
Peignes et boutons	38,136
Presses à imprimer et caractères	28,031
Instruments de musique	23,713
Livres et cartes	94,427
Papeterie	86,827
Couleurs et vernis	55,145
Vinaigre	14,036
Poterie de terre	10,632
Verrerie	101,419
Fer blanc	13,143
Poteries d'étain et de plomb	13,196
Marbres et pierres	20,282
Monnaies d'or et d'argent	956,874
Sel	82,972
Charbon	40,396
Plomb	30,196
Glace à rafraîchir	95,027
Divers autres produits manufacturés et non manufac.	2,217,317
Total........ Dollars.	132,66[illegible],925

Importations et exportations

Des ontrées étrangères, aux États-Unis, pendant l'année finissant au 30 juin 1849.

Contrées.	Importations.	Exportations.
Angleterre...........................	58,818,426	71,042,870
France atlantique....................	23,209,878	14,464,915
France, côte de la Méditerranée....	1,153,905	1,045,668
Cuba.................................	10,659,956	5,309,213
Brésil...............................	8.494,368	3.102,977
Villes anséatiques...................	7,742,864	3,314,930
Chine................................	5,513,785	1,583.224
Canada...............................	1,481,082	4,234,724
Colonies anglaises, américaines......	1,345,798	3,869,543
Écosse...............................	1,959,320	3,608.492
Indes anglaises occidentales.........	997,865	4,138,031
Irlande..............................	376,793	3,938,868
Belgique.............................	1,844,293	2,731,308
Mexique..............................	2,216,749	2.090,868
Hollande.............................	1,501.643	2,397,355
Chili................................	1,817,723	2,017,100
Italie...............................	1,550,896	1,104,860
Autres Indes espagnoles occidentales.	1,964,861	556,526
Espagne sur la Méditerranée..........	1.006,687	1,639,250
Indes anglaises orientales...........	2,036 254	409,524
République argentine.................	1,709,827	767,594
Russie...............................	840,238	1,135,504
Venezuela............................	1,413,096	537,634
Trieste et autres ports autrichiens...	409,178	1,406,865
Manille et autres Philippines.......	1,127,114	146,537

Total général y compris quelques pays de moindre importance et non particulièrement désignés ici :

Importations.........	147,867,439 dollars.
Exportations.........	145,755,820

Navigation

Pendant l'année finissant au 30 juin 1849.

Vaisseaux américains entrés dans les ports des États-Unis.	11,208
Vaisseaux étrangers....................................	8.992
Total..............................	20,200
Vaisseaux américains sortis des ports des États-Unis.....	11,466
Vaisseaux étrangers....................................	8,847
Total..............................	20,313

Équipages des vaisseaux américains entrés, 105,718 hommes, 3,329 enfants. Total. 109,047.

Équipages des vaisseaux étrangers entrés, 87,033 hommes, 2,651 enfants. Total. 89,684.

Équipages des vaisseaux américains sortis, 109,349 hommes, 3,422 enfants. Total 112,771.

Équipages des vaisseaux étrangers sortis, 89,579 hommes, 2,704 enfants. Total 92,283.

Poste aux lettres.

Pendant l'année finissant au 30 juin 1849, on a compté:

Routes parcourues par les malles-postes, au 1er juillet 1849		4,943
Longueur de ces routes	milles.	167,703
Coût de ce service	dollars.	2,428,515
Longueur de routes dans les pays étrangers, desservies par le service régulier des malles des Etats-Unis	milles.	11,169
Agents stationnaires, agents voyageurs, messagers des malles		296
Bureaux de poste		16,747
Augmentation de la longueur totale des routes depuis le 1er juillet 1848	milles.	4,495
Accroissement à l'intérieur du transport des malles, depuis le 1er juillet 1848, en milles		1,531,496
Revenu total pendant l'année	dollars.	4,905,176,28
Dépenses de l'année	—	4,479,049,13
Excédant sur le total de la recette	—	426,127,15

Durant l'année, on a établi 921 nouveaux bureaux de poste et on en a supprimé 333.

Dépense et revenu de la poste aux lettres,

du 1er *juillet* 1836 *au* 30 *juin* 1849 (en mille dollars).

Années finissant au 30 juin.	Ports de lettres.	Journaux et brochures.	Total de la recette annuelle.	Total des dépenses annuelles.
1837........ mille dollars.	3,674	425	4,236	3,544
1838..............	3,776	458	4,238	4,430
1839..............	3,976	500	4,484	4,636
1840..............	4,003	535	4,543	4,718
1841..............	3,812	566	4,407	4,499
1842..............	3,953	572	4,546	5,674
1843..............	3,738	543	4,296	4,374
1844..............	3,676	549	4,237	4,296
1845..............	3,660	608	4,289	4,320
Total au 30 juin 1845..	34,271	4,760	39,281	40,496
Moyenne	3,808	529	4,365	4,499

Jusqu'ici la statistique ne s'applique qu'au revenu perçu

en vertu de l'ancienne loi. Le résumé suivant nous présentera le revenu pendant les quatre premières années pendant lesquelles on a appliqué le nouveau tarif.

Années finissant au 30 juin.	Ports de lettres.	Journaux et brochures.	Total de la recette annuelle.	Total des dépenses annuelles.
1846........ mille dollars.	2,881	562	3,487	4,084
1847................	3,199	643	3,953	3,979
1848................	2,550	767	4,371	4,327
1849................	4,083	819	4,905	4,479
Total des 4 années....	12,714	2,791	16,719	16,869
Moyenne..............	3,178	698	4,180	4,217

La diminution du revenu des lettres, journaux, brochures, etc., pendant l'année finissant au 30 juin 1846, comparé avec celui de l'année précédente, a été de 825,156 ou 19,32 pour 0/0, et comparé avec le terme moyen des neuf années, il a été de 883,132, ou 20,50 p. 0/0. En 1847, il y a eu sur 1846 une augmentation de 388,277 ou 11,27 p. 0/0 : en 1848, il y a eu un accroissement de 285,522 ou 7,48 p. 0/0; et en 1849, de 584,139 ou 14,20 p. 0/0. Ainsi, on voit, d'après ces indications, qu'en 1849, la recette a été de 13,58 p. 0/0 plus grande qu'en 1845; et de 12,21 p. 0/0 plus considérable que la moyenne des neuf années finissant au 30 juin 1845.

Le terme moyen pour cent de l'augmentation des ports de lettres, papiers, journaux, etc., a été, pendant les années 1847, 48, 49, de 10,26; et de 9,35 seulement pendant les années 1847 et 48. Des causes accidentelles, telles que des réclamations de ports de lettres, en vertu de l'acte du 27 juin 1848, et l'agitation à l'occasion de l'élection du président, ont accru d'une manière imprévue la recette de l'année 1849; mais le chiffre 9,35 p. 0/0 doit être regardé comme le terme moyen réel de l'augmentation du revenu. La recette de la poste sur les journaux et les brochures s'est constamment accrue depuis 1837. Depuis 1847, cet accroissement doit être en partie attribué à l'augmentation du nombre des journaux et des brochures, en vertu du décret du 30 mars 1847.

GRANDE-BRETAGNE.

Budget de l'Angleterre (1).

Revenu net et dépenses du Royaume-Uni pour l'exercice finissant au 5 janvier 1850.

RECETTES ORDINAIRES.

Douanes..Liv. st.	20,636,921
Accise (impôts indirects)........................	13,985,363
Timbre..	6,867,548
Impôts directs (*land and assessed*)............	4,303,849
Taxe sur la propriété et le revenu......	5,408,156
Postes..	832,000
Terres de la Couronne..........................	160.000
Droits sur les charges et les pensions............	4,561
Droits divers et revenus héréditaires de la Couronne.	42,342
Droits accessoires sur les honoraires des officiers ministériels (*regulated offices*)..................	70,022
Autres recettes.	
Produit de la vente d'anciens approvisionnements..	421,036
Divers remboursements de prêts..................	82,349
Provenant de la Compagnie des Indes............	60,000
Sommes non réclamées..........................	77,594
Total du revenu..........	52,951,748

DÉPENSES.

Intérêts et administration de la dette..............	23,991,942
Annuités à terme................................	3,725,993
Intérêt des bons de l'Échiquier....................	606,025
Liste civile.....................	396,000
Annuités et pensions civiles, navales, militaires et judiciaires..................................	464,687
Traitements et rétributions des employés..........	268,629
Traitements et pensions diplomatiques............	160,833
Justice..	1,105,282
Diverses dépenses à la charge des fonds consolidés.	398,859
Armée..	6,549,108
Marine..	6,942,397

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1850, p. 292 et suivantes, article *Budget de 1848*, des relevés sur l'income-tax et le nombre des personnes qui le paient; — sur les charges de la dette depuis 1829, tant en intérêt qu'en capital; — le détail des services civils; — la circulation des Banques et la situation de la Banque d'Angleterre en 1848 et 1849.

Artillerie	2,332,031
Divers services annuellement votés par le Parlement, et comprenant 113,542 l. pour des secours à l'Irlande et à l'Écosse	3,911,231
Total des dépenses	50,853,622
Excédant du revenu sur la dépense	2,098,126
	52,951,748

Revenu net et dépenses de l'Irlande pendant l'année finissant au 5 janvier 1850.

REVENU.

Douanes	Liv. st. 1,941,122
Accise	1,231,548
Timbre	502,073
Postes	26.000
Divers	631,717
Total	4,332,460
DÉPENSES	4,120,841
Produit brut de l'accise	1,407,803
— des douanes	2,165,906

Impôt des fenêtres.

Le montant de l'impôt des fenêtres, pour l'année finissant au 5 avril 1849, a été de 1,893,988 liv.

La somme reçue a été de 1,813,629 liv.

Le nombre de maisons imposées était de 487,411.

Douanes.

Recette brute et produit net des droits de douane durant l'année 1849, comparés avec les mêmes revenus de l'année précédente.

	1848.	1849.
Montant des recettes des droits d'entrée	22,659,214 l.s.	22,347,700 l.s.
Id. Id. de sortie	4,393	3,233
Total de la recette brute	22,663,607	22.350,933
Paiements sur la recette brute.		
Primes	1,086	1,103
Drawbacks	80,518	84,860
Primes d'import. pertes, divers, etc.	104,394	70.370
Total des paiements	185,998	156.333
Produit net	22,477,609	22,194,600

Montant des droits d'accise *sur le papier, et des droits de douanes sur les livres étrangers de 1840 à 1849.*

	Impôt sur le papier.	Droit sur les livres étrangers.
1840.....	626,663 livres.	8,493 livres st.
1841.....	637,255	8,451
1842.....	634,550	7,878
1843.....	678,888	9,011
1844.....	718,592	9,481
1845.....	815,371	10,492
1846.....	836,341	9,201
1847.....	800,397	8,843
1848.....	799,459	7,762
1849.....	867,120	7,751

Circulation *des Banques dans le Royaume-Uni, en 1849 et 1850.*

	3 novemb. 1849.	23 février 1850.	18 mai 1850.	18 juillet 1850.	5 octobre 1850.
Banque d'Anglet..	18,865,498	19,280,468	19,943,208	19,471,084	19,110,409
Banq. particulières,	3,822,702	3,597,017	3,729,338	3,529,138	3,519,783
Banq. à fonds réun. (Joint stock-banks)	2,779,416	2,657,976	2,896,657	2,718,485	2,715,178
Banques en Ecosse.	3,281,710	3,054,462	3,194,711	3,238,520	3,242,595
— en Irlande.	4,686,263	4,635,741	4,468,835	4,144,819	4,494,459
Totaux....	33,435,589	33,225,665	34,232,749	33,102,046	33,082,415

Prix de l'once d'or (31,103 grammes) *de 1810 à 1849.*

En 1810 le prix varia entre	4 l.	4 s.	6 d.	et	4 l.	5 s.	» d.
1811 —	de 4	7	6	à	4	10	6
1812 —	de 4	18	6	à	5	6	»
1813 —	de 5	4	»	à	5	10	»
1814 —	de 4	8	6	à	5	8	»
1815 —	de 4	2	»	à	5	7	»
1816 —	de 3	18	6	à	4	2	»
1817 —	de 3	18	6	à	4	»	6
1818 —	de 4	»	6	à	4	2	6
1819 —	de 3	17	10 1/2	à	4	3	»

De 1820 à 1849 inclusivement, le prix le plus bas a été en 1824, de 3 l. 17 s. 5 d.

En 1839 et 1840, le prix le plus bas a été de 3 l. 18 s.

Depuis ce temps le prix a été, sans variation, de 3 l. 17 s. 9 d.

SITUATION *de la Banque d'Angleterre d'après les relevés publiés hebdomadairement, de novembre 1849 à octobre 1850.*

	18 NOVEMB. 1849.	23 FÉVRIER 1850.	18 MAI 1850.	13 JUILLET. 1850.	19 OCTOBRE. 1850.
Département de l'ÉMISSION.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.
Passif. — Montant des billets émis....	29,209,295	30,326,155	29,963,005	30,044,065	29,443,965
Actif. — Dette du Gouvernement....	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100
Autres garanties................	2,984,900	2,984,900	2,984,500	2,984,900	2,984,900
Monnaies d'or et lingots........	14,932,218	16,049,078	15,753,128	15,824,807	15,331,225
Monnaies d'argent...	277,077	277,077	209,877	219,258	112,740
Totaux................	29,209,295	30,326,155	29,963,005	30,044,065	29,443,965
Département des OPÉRATIONS.					
Passif. — Capital des actions.........	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000
Réserve......................	3,162,595	3,263,145	3,109,812	3,149,011	3,104,736
Dépôts publics..................	7,248,920	7,639,031	6,746,415	5,090,507	6,284,496
Autres dépôts.............	9,912,504	9,749,035	9,582,099	11,263,012	9,550,613
Effets à payer à sept jours et autr..	1,031,710	1,111,658	1,190,891	1,331,619	1,383,932
Totaux................	35,908,729	36,320,869	35,201,417	35,387,149	34,876,781
Actif. — Garanties venant du Gouvern.	14,322,087	14,399,868	14,292,170	14,294,583	14,228,901
Autres valeurs en garantie.... .	9,730,592	9,677,835	9,746,392	10,522,279	10,772,645
Billets de banque en portefeuille	11,027,655	11,437,600	10,494,800	9,770,045	9,304,195
Espèces d'or et d'argent........	828,395	796,066	668,075	800,242	571,140
Totaux................	53,908,729	36,320,869	35,201,417	35,387,149	34,876,781

MONTANT DES DROITS D'ACCISE *sur le papier, et des droits de douanes sur les livres étrangers de 1840 à 1849.*

	Impôt sur le papier.	Droit sur les livres étrangers.
1840.....	626,663 livres.	8,493 livres st.
1841.....	637,255	8,451
1842.....	634,550	7,878
1843.....	678,888	9,011
1844.....	718,592	9,481
1845.....	815,371	10,492
1846.....	836,341	9,201
1847.....	800,397	8,843
1848.....	799,459	7,762
1849.....	867,120	7,751

CIRCULATION *des Banques dans le Royaume-Uni, en 1849 et 1850.*

	3 novemb. 1849.	23 février 1850.	18 mai 1850.	18 juillet 1850.	5 octobre 1850.
Banque d'Anglet..	18,865,498	19,280,468	19,943,208	19,471,084	19,110,409
Banq. particulières.	3,822,702	3,597,017	3,729,338	3,529,138	3,519,783
Banq. à fonds réun. (*Joint stock-banks*)	2,779,416	2,657,976	2,896,657	2,718,485	2,715,178
Banques en Ecosse.	3,281,710	3,054,462	3,194,711	3,238,520	3,242,595
— en Irlande.	4,686,263	4,635,741	4,468,835	4,144,819	4,494,459
Totaux....	33,435,589	33,223,665	34,232,749	33,102,046	33,082,415

Prix de l'once d'or (31,103 grammes) *de 1810 à 1849.*

En 1810 le prix varia entre	4 l.	4 s.	6 d.	et	4 l.	5 s.	» d.
1811 —	de 4	7	6	à	4	19	6
1812 —	de 4	18	6	à	5	6	»
1813 —	de 5	4	»	à	5	10	»
1814 —	de 4	8	6	à	5	8	»
1815 —	de 4	2	»	à	5	7	»
1816 —	de 3	18	6	à	4	2	»
1817 —	de 3	18	6	à	4	»	6
1818 —	de 4	»	6	à	4	2	6
1819 —	de 3	17	10 1/2	à	4	3	»

De 1820 à 1849 inclusivement, le prix le plus bas a été en 1824, de 3 l. 17 s. 5 d.

En 1839 et 1840, le prix le plus bas a été de 3 l. 18 s.

Depuis ce temps le prix a été, sans variation, de 3 l. 17 s. 9 d.

SITUATION *de la Banque d'Angleterre d'après les relevés publiés hebdomadairement, de novembre 1849 à octobre 1850.*

	18 NOVEMB. 1849.	23 FÉVRIER 1850.	18 MAI 1850.	13 JUILLET. 1850.	19 OCTOBRE. 1850.
Département de l'ÉMISSION.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.
Passif. — Montant des billets émis....	29,209,295	30,326,155	29,963,005	30,044,065	29,443,965
Actif. — Dette du Gouvernement....	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100
Autres garanties...............	2,984,900	2,984,900	2,984,900	2,984,900	2,984,900
Monnaies d'or et lingots.........	14,932,218	16,049,078	15,753,128	15,824,807	15,331,225
Monnaies d'argent...	277,077	277,077	209,877	219,258	112,740
Totaux................	29,209,295	30,326,155	29,963,005	30,044,065	29,443,965
Département des OPÉRATIONS.					
Passif. — Capital des actions.........	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000
Réserve	3,162,595	3,263,145	3,109,812	3,149,011	3,104,716
Dépôts publics.................	7,248,920	7,639,031	6,746,415	5,090,507	6,284,496
Autres dépôts.............	9,912,504	9,749,035	9,582,099	11,263,012	9,550,613
Effets à payer à sept jours et autr..	1,031,710	1,111,658	1,190,891	1,331,619	1,383,932
Totaux................	35,908,729	36,320,869	35,201,417	35,387,149	34,876,781
Actif. — Garanties venant du Gouvern.	14,322,087	14,399,368	14,292,170	14,294,583	14,228,901
Autres valeurs en garantie.... .	9,730,592	9,677,835	9,746,392	10,522,279	10,772,645
Billets de banque en portefeuille	11,027,655	11,437,600	10,494,800	9,770,045	9,304,195
Espèces d'or et d'argent........	828,395	796,066	668,075	800,242	571,140
Totaux................	53,908,729	36,320,869	35,201,417	35,387,149	34,876,781

Commerce extérieur de la Grande-Bretagne,

Pendant l'année finissant au 5 décembre 1850.

I. — *Importations des marchandises étrangères et coloniales.*

Désignation des articles.	Total de l'importation.	Consommat. intérieure.
Animaux vivants : bœufs et taureaux, têtes.	26,635	»
— vaches............—	15,947	»
— veaux.............—	18,409	»
— moutons..........—	121,395	»
— agneaux...........—	5.842	»
— porcs ....—	6,612	»
Potasse..........................quintaux.	154,037	»
Soude et alcalis................tonneaux.	1,337	»
Tan ....quintaux.	333,783	»
Os d'animaux, brûlés ou non...tonneaux.	23,060	»
Soufre.........................quintaux.	629,485	»
Caoutchouc.................... —	6,072	»
Horlogerie. ....valeur en liv. st.	71,319	69.972
Cacao.............................livres.	4,010,271	2,841,750
Café des possessions britanniques....—	35,794,498	26,813,037
— étrangers......................—	12,936.639	2,192,216
Céréales. — Froment ....quarters.	3,430,034	3,453,876
— Orge............... —	995,007	994,755
— Avoine............. —	1,144,395	1,145,715
— Seigle.............. —	94,078	94,078
— Pois................ —	166,492	167,633
— Fèves............... —	412,071	418,258
— Maïs,............... —	1,240,058	1,240,075
— Sarrasin........... —	202	202
— Drèche pour bière.. —	571	571
Farine de froment.............quintaux.	3,283,477	3,286,750
— avoine.............. —	5,664	5,290
— seigle................ —	963	963
— pois.................. —	66	66
— sarrasin .... —	10 522	10,522
Coton des manuf. des Indes orient..pièces.	147.735	»
Id. — —valeur en liv. st.	54,798	»
Autres articles de coton...... —	274,120	»
Cotons manufacturés en tout ou en partie.................... ...liv. sterl.	40.202	18,471
Cotons filés,......................livres.	827,527	»
Id. — — valeur en liv. st.	87,775	»
Matières tinctoriales : cochenille. quintaux.	20,564	»
— indigo.... —	66,924	»
— Lac-dye.. —	16,138	»
— Bois de Campêche. tonneaux.	29,742	»
— garance...quintaux.	86,289	»
— racine de garance. —	141,461	»
— Sumac....tonneaux.	10,304	»

— terre du Japon.—	1,021	»
— cutch.........—	1.015	»
— avelanède.....—	11,135	»
Broderies et ouvrages à l'aiguille...liv. st.	131,078	71,711
Lin, étoupes de chanvre et de lin. quintaux.	1,723,598	»
Fruits : raisins de Corinthe....	283,789	368.266
— figues.. .... —	22,645	28,271
— oranges et citrons........caisses.	330,979	287,126
— id. —.valeur en liv. st.	3,566	12,543
— raisins secs...........quintaux.	205,513	191,890
Glaces : cylindres, etc......... —	19,300	8.040
— verres à vitre de toute dimension, verres étamés et polis...pieds c.	101,520	74,223
— Flint glass-uni............livres.	90.168	23,037
— Flint glass coloré et gravé. —	789,747	606,257
Guano........................tonneaux.	105,371	»
Chanvre......................quintaux.	937,698	»
Cuirs et peaux non tannés, secs. —	131,381	»
— — — frais. —	121,121	»
Cuirs et peaux tannés, excepté le cuir de Russie..........................livres.	1,676,591	»
Dentelles, fil à dentelles.. valeur en liv. st.	76,676	67,207
Cuirs manufacturés, bottines et souliers de femmes.....................paires.	20,915	18,511
Souliers de femmes avec doubles semelles, semelles de liége, claques........ paires.	4,330	4,254
Souliers de femmes en soie, satin, étoffe ou cuir.........................paires.	105,630	95,264
Souliers et bottes d'hommes....... —	32 430	23,537
Tiges ou dessus de bottes......... —	553,174	552.184
Gants.......................... —	3,065,273	2,683,943
Cuirs manufacturés et non spécialement désignés..... ......valeur en liv. sterl.	4,890	3,602
Toiles-batistes .... —	1,985	779
Batiste française, de Cambrai.......pièces.	30,670	27,595
Linge damassé et ouvré.... yards carrés.	17,879	16,650
Toile unie, damassée, etc., non spécialement désignée........valeur en liv. st.	27,857	»
Voiles et articles en tout ou en partie confectionnés....................liv. st.	8,118	6,822
Bois d'acajou................ tonneaux.	25,744	»
Métaux : minerai de cuivre..... —	42,117	41,806
— cuivre................quintaux.	84,770	75,849
— fer en barres..........tonneaux.	30,198	»
— plomb en saumons et en feuilles................tonneaux.	10,152	6,206
— zinc......... .... —	14,645	»
— étain en blocs, lingots, barres, dalles...............quintaux.	28,060	16,983
Huiles : de baleine, spermaceti...tonneaux.	18,367	»
— de palmier............quintaux.	429.998	»
— de noix de coco....... —	94,025	»
— d'olives..............tonneaux.	19,404	»

— de graines et d'épices.... —	55,886	»
Opium..........................livres.	99,286	39,647
Pommes de terre...............quintaux.	1,237,741	»
Comestibles : lard............ —	326,934	»
— bœuf salé........ —	103,797	»
— frais, ou légèrement salé —	11,752	»
— porc salé........ —	201,280	»
Beurre................... —	297,306	295,486
Fromage.................. —	310,151	308,982
OEufs.........................unités.	98,546,030	98,564,575
Jambon......................quintaux.	15,422	11,172
Saindoux................... —	222,922	»
Mercure.......................livres.	355,079	»
Riz.......................quintaux.	701,762	414,428
Riz non mondé...............quarters.	34,947	32,758
Salpêtre, sel de nitre...........quintaux.	479,435	»
Graines : de trèfles........... —	81,572	107,214
— de lin.................quarters.	476,642	»
— de navette........... —	97,274	»
— de vesce............. —	22,597	»
Soie et soieries : soie grège.........livres.	4,500,722	»
— bourre de soie, cocons. quintaux.	14,593	»
— Soie filée.........livres.	423,664	»
— manufacturée en Europe; soie ou étoffes de satin. livres.	281,513	150,866
— Rubans........ —	269,874	162,485
— gazes ou crêpes, —	6,442	5,061
— rubans de crêpe. —	41,603	41,800
— rubans mêlés de soie, et de diverses matières.. livres.	2,462	2,463
— velours, étoffes... —	26,823	25,945
— rubans de velours, ou de soie brochée de velours. livres.	15,376	15,392
— pluches pour chapeaux. —	120,322	116,587
— manufactures des Indes; foulards et mouchoirs	»	209,978
de soie.........pièces.	686,103	91,662
Epices : casse.....................livres.	957,407	27,094
— cannelle................. —	562,483	154,527
— clous de girofle.......... —	633,180	20,148
— muscade................. —	45,224	156,830
— noix de muscade.......... —	209,089	2,955,988
— poivre.................. —	7,281,686	3,219
— piment...............quintaux.	16,516	2,594,562
Spiritueux : rhum...............gallons.	3,851,762	1,692,305
— eaux-de-vie.......... —	2,723,538	1,692,305
— genièvre............ —	318,548	25,424

Sucre brut, des possessions britanniques en Amérique, préparé pour la cla-

rification............quintaux.	1,954	2,028
— non préparé pour la clarification.—	2,480,095	2,594,137
— de Maurice préparé pour la clarification................quintaux.	585	618
— non préparé pour la clarification. —	930,935	1,029,764
— des possessions britanniques dans les Indes orientales, préparé pour la clarification....quintaux.	33,763	44,862
— non préparé pour la clarific. —	1,095,140	1,254,893
— étranger, préparé pour la clarification..................quintaux.	51,180	15,942
— non préparé pour la clarification.—	1,085,137	743,271
— non préparé pour la clarification de deuxième qualité, entré depuis le 11 juillet 1848......quintaux.	115,918	76,027
— sucre raffiné et candi des possessions britanniques......quintaux.	5,385	12,932
— — étranger................ —	294,850	89,400
Mélasses..................... —	886,704	858,548
Suifs......................... —	1,065,047	1,111,907
Goudron..........................lasts.	11,218	»
Thé.............................livres.	45,112,196	47,392,173
Bois de charpente des possessions britanniques.................charges.	390,888	485,274
— étrangers................... —	291,539	349,152
Douves......................... —	68,395	»
Bois de charpente, non travaillés, simplement sciés, etc., et non imposés, des possessions britanniques..........charges.	557,401	562,455
Bois de charpente étranger........ —	225,906	262,084
Tabacs non manufacturés ....livres.	21,931,304	25,420,927
— manufacturés et à priser.... —	1,365,425	182,478
Térébenthine.................quintaux.	349,005	»
Montres.................valeur en liv. st.	91,350	80,200
Baleines......................quintaux.	7,182	«
Vins : du Cap......................gallons.	198,173	228,046
— français................... —	506,540	332,303
— diverses sortes............. —	7,338,606	5,670,760
Coton en laine... ....quintaux.	5,401,866	»
Lainage : laine de mouton et d'agneau.liv.	68,295,625	»
— lama, alpaca .... —	1,334,684	»
— laine non manufacturée..liv. st.	513,184	»
— laine en tout ou en partie manufacturée.........liv. sterl.	127,132	117,632

II.— *Exportations des produits du sol et des manufactures de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, pendant l'année finissant au 5 décembre 1850.*

ARTICLES.	Quantités.	Valeurs déclarées.
Alcalis.........................quintaux.	849,251	384,777
Bière et ale....................barils.	164,592	504,970

Beurre	quintaux.	57,178	199,197
Chandelles	livres.	2,532,083	90 633
Fromage	quintaux.	8,040	28,196
Houille	boisseaux.	3,177,699	1,207,410
Cordages et cables	quintaux.	84,791	146,816
Cotons manufacturés	yards.	1 [illegible]	18,620,057
— dentelles et tulles	—	107,674,158	511 154
— fil à coudre	livres.	1,032,981	403,213
— bas	douzaines de paires.	213,750	96,376
Cotons divers	liv. st.	....	209,736
Coton filé	livres.	122,571,549	5,935,151
Poterie	pièces.	71,512,703	918,249
Poissons : harengs	barils.	253,581	242,724
— de toutes sortes	liv. sterl.	»	79,954
Verreries : flint-glass	quintaux	22,108	97,537
— verres à vitres	—	11,432	18,461
— bouteilles	—	268,191	148,139
— glaces	valeur de	»	16,131
Mercerie et modes	—	»	1,346,099
Quincaillerie et coutellerie	—	»	2,402,409
Cuirs non ouvrés	quintaux.	29,332	166,544
— ouvrés, gants	livres.	30,711	18,168
— de toutes sortes	—	1,319 071	263,521
— sellerie et harnais	liv. sterl.	»	111,631
Tissus de lin	yards.	110,739,977	3,238,163
Dentelles de fil	—	425,397	13,475
Fil à coudre	livres.	3,179,031	310,981
Lin manufacturé de diverses sortes		»	16,611
Fils de lin	livres.	16,973,397	816,101
Machines : machine à vapeur et parties de machine	valeur de.	»	397,843
— de toutes sortes	—	»	576 693
Métaux : fer en saumons	tonneaux.	137,475	336,597
— en barres, en boulons, en verges.	tonneaux.	113,689	2,646,505
— fil de fer	—	3,614	77,700
— fonte	—	19,200	194,018
— fer ouvré de toutes sortes.	—	127,803	1,392,002
— Acier brut	—	9,861	367,003
— cuivre en briques et en saumons	quintaux.	110,878	602,220
— cuivre en feuilles, en clous, etc., pour doubler	quintaux.	230,885	1,001,077
— cuivre ouvré de toutes sortes.	—	12,158	63,368
— bronze de toutes sortes.	—	24,163	115,453
plomb	tonneaux.	20,336	357,076
- étain	quintaux.	30,289	119,541
fer-blanc	valeur de.	»	850,198
Huiles de graines	gallons.	2,856,394	357,644
Couleurs et matériaux pour la peinture.		»	229,278
Sel	boisseaux.	14,904,218	210,116
[illegible]es et soieries : manufacturées de soie [illegible]re, étoffes, mouchoirs et rubans	liv.	394,958	453,507

Bas..................douzaine de paires.	10,749	18,184
— de diverses sortes.........valeur de.	»	158,173
Soie mélangée : rubans.......... livres.	681,204	293,689
— bas...........douzaines de paires.	4,037	3,070
— de diverses sortes...... valeur de.	»	21,365
— soie filée.... ....livres.	63,929	48,838
— cordons et fils de soie....... —	435,686	148,197
Savon.........................quintaux.	113,892	184,527
Papeterie....................valeur de.	»	373,831
Sucre raffiné...................quintaux.	193,182	320,755
Laine de mouton et d'agneau......livres.	11,184,902	577,693
Laine manufacturée, entrée par pièces....	2,594,231	5,002,837
— yards......	59,096,657	2,659,071
Bas de laine............douzaines paires.	105,029	65,048
Laines diverses..............valeur de.	»	234,777
Laine filée......................quintaux.	116,608	1,376,486
Total des valeurs déclarées...........	»	60,400,525

Tonnage des vaisseaux entrés et sortis en 1849.

	Entrés.	Sortis.
Royaume-Uni et ses dépendances......	4,390,375	3,762,182
Russie............................	80,219	57,422
Suède.............................	55,847	42,478
Norwége...........................	157,739	82,277
Danemark..........................	143,480	135,454
Prusse............................	126,051	120,226
Etats-Germaniques.................	114,223	134,356
Hollande..........................	91,384	86,615
Belgique..........................	38,427	42,215
France............................	136,143	226,361
Espagne...........................	17,812	18,897
Portugal..........................	10,369	6,480
Etats-Italiens....................	88,840	84,371
Autres Etats Européens............	29,738	20,033
Etats-Unis d'Amérique.............	587,986	608,324
Divers pays d'Amérique, d'Afrique, d'Asie..........................	2,6?6	2,217
Total.........................	6,071,269	5,429,908

Navires construits, naufragés et dépecés.

En 1849, on a construit et enregistré 662 vaisseaux, dont le tonnage est de 105,455 ; et 68 steamers, avec un tonnage de 12,498.

Dans la même année, 560 vaisseaux voiliers, et 6 steamers appartenant au Royaume-Uni, et dont le tonnage total était de 102,516, ont fait naufrage.

85, dont 10 steamers, du tonnage de 5,815, ont été dépecés pour cause d'innavigabilité.

Froment et farine importés de divers pays, en 1847, 1848 et 1849, et pendant une période de 22 années.

	1847.	1848.	1849.	Moyenne des 22 années.
Russie.........quarters.	850,587	523,138	599,556	209,237
Suède et Norwége.......	8,647	5,346	6,494	2,566
Danemark...............	73,568	191,787	243,213	91,797
Prusse.................	492,928	528,156	618,600	435,791
Allemagne.	154,839	532,591	498,984	232,034
Hollande...............	11,800	163,978	308,482	88,704
Belgique...............	27,469	178,398	366,099	
France.................	179,259	320,010	742,023	124,402
Espagne................	24,700	917	498	29,408
Italie.................	64,830	83,170	281,530	108,137
Malte..................	46,251	8,576	9,049	12,219
Grèce..................	»	4,129	61,136	3,783
Turquie, Syrie, Égypte..	266,779	40,340	295,542	38,490
Cap de Bonne-Espérance.	2	2	1	534
Indes orientales anglaises	203	2,755	2,028	5,061
Colonies australiennes...	13,690	5,559	15,699	3,520
Amérique du Nord.				
Possessions britanniques.	398,793	186,254	142,295	128,543
États-Unis..............	1,834,142	296,102	617,131	242,094
Divers autres pays......	16,250	11,023	26,830	15,097
Totaux.........	4,464,757	3,082,231	4,835,280	1,771,067

Froment et farine importés pour la consommation intérieure, de 1825 à 1849.

Années.	Étranger.	Colonies.	Total.
1825......	399,297 quart.	127,710 quart.	527,007 quart.
1830......	1,642,266	60,171	1,702,437
1835......	125	27,402	27,527
1840......	2,276,265	113,465	2,389,731
1841......	2,361,732	257,970	2,619,702
1842......	2,764,222	213,080	2,977,302
1843......	847,381	134,906	982,287
1844......	787,984	233,697	1,021,681
1845......	89,022	224,223	313,245
1846......	2,578,385	365,541	2,943,926
1847......	4,193,592	418,519	4,612,111
1848......	2,012,614	181,141	2,193,755
1849......	5,462,042	172,302	5,634,344

Bétail importé depuis 1842 après la suppression de la prohibition du 9 juillet.

	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Agneaux.	Porcs.
1842 après le 9 juillet.	3,156	1,038	70	634	10	410
1843...........	1,114	868	39	210	7	361
1844...........	3,682	1,154	53	2,801	16	265
1845...........	9,743	6,503	587	15,845	112	1,590
1846...........	17,191	25,349	2,503	91,732	2,892	3,856
1847...........	27,381	35,480	12,406	139,371	3,349	1,242
1848...........	24,596	22,506	15,642	128,406	2,177	2,119
1849...........	21,884	17,920	13,645	126,248	3,018	2,658

Progrès des colonies anglaises depuis vingt années (1).

Population. — Immigrations. — Productions. — Commerce.

Il n'est question, dans cette notice, que des colonies dont l'administration se trouve en dehors de la charte de la Compagnie des Indes. En voici l'énumération, avec le chiffre de la population en 1826 et en 1846.

Population.	En 1826.	En 1846.
Colonies de l'Amérique du Nord.........	966,000	1,995,000
— des Indes Occidentales..........	808,000	936,000
Cap de Bonne-Espérance................	120,000	170,000
Etablissements de la côte d'Afrique......	»	305,000
Maurice..............................	94.000	180,000
Ceylan...............................	1,350,000	1,500,000
Colonies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande............................	»	420,000
Totaux...........	3,750,000	5,500,000

Dans ce dernier chiffre de 5,500,000, la population blanche compte pour 2,460,000. Les blancs, d'origine anglaise, sont évalués à 1,486,000.

La proportion des sexes varie beaucoup selon les colonies. Dans les colonies de l'Amérique du Nord, il y a égalité entre les deux sexes. Dans les Indes Occidentales, les derniers recensements accusent un excédant de 14 à 18 pour 100 du sexe féminin. Au Cap de Bonne-Espérance, il y a, au contraire, un excédant de 7 à 8 pour 100 du sexe masculin. A Maurice, la proportion des femmes est à celle des hommes, comme 51 est à 100; à la Nouvelle-Galles du Sud, cette proportion est de 66 à 100; dans le sud de l'Australie, elle est de 76 pour 100; et à Van-Diémen, seulement de 46 à 100. Cette disproportion entre les deux sexes dans les colonies nouvelles provient de ce que les immigrations apportent généralement plus de femmes que d'hommes.

Examinons maintenant la situation particulière des différents groupes.

(1) Nous extrayons cette intéressante notice d'un travail lu à la Société de Statistique de Londres, par M. Danson, secrétaire de cette Société. Les chiffres sont tirés des publications des bureaux des colonies.

I. — *Colonies de l'Amérique du Nord.*

Ce groupe comprend le haut et le bas Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard et l'île de Terre-Neuve.

Le bas Canada est peuplé en grande partie de Français. Sa population, en 1844, était composée de la manière suivante :

Natifs : d'origine française		524,307
— d'origine anglaise		83,660
		609,967
Immigrants : Anglais	11,895	
— Irlandais	43,982	
— Écossais	13,393	
	69,270	
Natifs des États-Unis	11,986	81,216
		691,183

La population des colonies de l'Amérique du Nord s'est principalement recrutée par l'émigration. Depuis 1827 jusqu'à 1846, ces colonies ont reçu 605,069 émigrants.

Voici la moyenne de leurs importations et de leurs exportations depuis vingt ans :

		1827—31.	1842—46.
Importations	liv. st.	4,346,916	4,847,995
Exportations		3,250,075	4,188,077

Le principal article d'exportation du Canada est le bois de construction. Jusqu'en 1842, le bois de construction du Canada était soumis à un droit de 10 sch. par charge ; et le bois étranger à un droit de 55 sch. Ces droits ont été réduits successivement en octobre 1842 et en octobre 1843 ; ils sont aujourd'hui de 2 sch. sur le menu bois, et de 1 sch. sur les madriers du Canada, de 24 et de 32 sch. sur les bois étrangers. Malgré cette différence considérable des droits, l'Angleterre n'a pas cessé d'acheter à l'étranger le tiers ou la moitié de sa consommation de bois. Aussi, le prix des bois étrangers a-t-il considérablement haussé depuis vingt ans. De 1827 à 1831, la moyenne des prix à Dantzick et à Memel était de 44 sch. 6 d. ; dans la même période, la moyenne des prix au Canada était de 55 sch. 6 d. par charge. De 1842 à 1846, la moyenne à Danzick et à Memel s'élève à à 89 sch. 6 d., au Canada elle n'est que de 73.

— Le bois des colonies est aujourd'hui moins cher que le bois étranger (non compris le droit). A quoi donc sert la protection?

II. — *Groupe des Indes Occidentales.*

Ce groupe comprend les îles Bahama, la Jamaïque, Antigoa, Saint-Kitts, la Dominique, Nevis, les Iles-Vierges, Montserrat, la Trinité, Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Tabago, les Barbades, la Guyane anglaise et le territoire de Honduras.

L'accroissement de la population dans ce groupe a été de 128,000 individus depuis vingt ans. Cet accroissement est dû, pour moitié au moins, à l'immigration. En treize ans, le nombre des immigrants, à la Jamaïque, dans la Guyane anglaise et à la Trinité a été de 60,162. Cette immigration croissante a été provoquée, comme on sait, par l'abolition de l'esclavage. (Voyez les chiffres détaillés de cette immigration dans l'*Annuaire* pour 1850, p. 406.)

Les principaux articles d'exportation des Indes Occidentales sont le sucre et le café. Les chiffres suivants donnent un aperçu de la production du sucre:

Années.	Sucre des Indes Occid. Moyenne annuelle des exportations dans le Royaume-Uni.	Sucre des Indes Orientales Maurice et Ceylan) Moyenne annuelle.	Total.	Prix moyen d'après la *Gazette de Londres*.
1827-31.	4,006,835 quint.	541,901	4,548,736	28 s. 11 d.
1842-46.	2,493,325	1,836,638	4,329,963	34 4
1847....	3,199,831	2,600,715	5,800,546	28 3

Dans la période 1827-31, les Indes Occidentales fournissaient 88 pour 100 de l'importation totale du sucre colonial en Angleterre; dans la période de 1842-46, elles n'ont plus fourni que 57 pour 100. C'est à l'abolition de l'esclavage qu'il faut attribuer ce déplacement de la production. Mais il convient de remarquer qu'après avoir successivement décliné de 1836 à 1846, la production du sucre s'est relevée de plus d'un tiers en 1847. On peut espérer que le travail libre, incessamment recruté par l'immigration, finira par atteindre et par dépasser même l'ancien niveau de la production esclave.

La crise de l'émancipation a, du reste, fort inégalement atteint les différentes parties du groupe.

Les importations des produits anglais ont subi une diminution assez considérable pendant la crise. En 1827-31 la moyenne annuelle était de 3,182,681; en 1832-36 de 2,938,282; en 1837-41 de 3,383,151; en 1842-46 de 2,644,028. — Mais il y aurait à déduire de ces chiffres les marchandises qui sont réexpédiées des Indes Occidentales dans les diverses parties du continent américain. Or, le commerce direct de l'Angleterre avec l'Amérique méridionale s'est considérablement développé depuis quelques années au détriment du commerce de transit. Il est donc fort difficile de savoir si la diminution des importations des produits britanniques aux Indes Occidentales a été effective, ou s'il y a eu seulement une diminution du transit.

Nous complétons ces renseignements par l'indication du nombre des esclaves rachetés aux Indes Occidentales, du prix payé par tête et du chiffre total de l'indemnité. Il a été racheté dans toutes ces colonies 669,750 esclaves pour la somme de 16,589,373 liv. st. à des prix variant de 29 l. — 8 sch. à 120 l. 4 sch. Ces différences considérables dans la valeur des esclaves proviennent de ce que le transport des esclaves avait été défendu de colonie à colonie. Il résultait de là que dans celles où les bras étaient le plus demandés, le prix des travailleurs noirs était beaucoup plus élevé que dans les autres. L'obstacle que la loi opposait à la libre circulation du travail empêchait le niveau de s'établir.

		Nombre des esclaves.	Prix payé d'après la valeur moyenne d'un esclave de 1822 à 1830.			Sommes payées.
	La Jamaïque..	311,692	44 liv.	15 s.	2 d.	6,161,927 liv.
	Les Barbades..	82,807	47	1	3	1,721,345
Iles sous le vent.	La Trinité....	22,359	105	4	5	1,039,119
	La Grenade...	23,536	59	6	»	616,444
	Saint-Vincent.	22,997	58	6	8	592,508
	Sainte-Lucie..	13,348	56	18	7	335,627
	Tabago.......	11,621	45	12	»	234,064

III. — *Colonie du Cap.*

Cette colonie s'étend sur un espace de 130,000 acres carrés. Le nombre des terres concédées était, en 1847, de 41,391,377 acres, formant environ les 5/6mes des terrains propres à la culture.

La plus grande partie de la population blanche du Cap est d'origine hollandaise. Le document le plus récent que l'on possède à cet égard date de 1816. A cette époque, sur une population blanche de 70,310 individus, on comptait 50,848 Hollandais. La population se compose actuellement de 71,113 blancs et de 75,977 hommes de couleur. L'immigration est très-faible au Cap; elle n'a été, en 1847, que de 445 individus.

La colonie du Cap possédait, à l'époque de l'émancipation, 38,427 esclaves estimés à 73 liv. 9 sch. 11 d., donnant un total de liv. 1,247,401.

Les deux productions principales de cette colonie sont le vin et la laine.

La production du vin va sans cesse en décroissant. D'une moyenne annuelle de 688,708 gallons dans la période de 1827-31, l'exportation en Angleterre est tombée à une moyenne de 294,981 de 1842 à 1846. Cette chute a eu lieu malgré la protection dont jouissent encore en Angleterre les vins de la colonie. — En 1827, les vins du Cap payaient à l'entrée un droit de 2 s. 5 d. par gallon; les vins français payaient 7 s. 10 d.; les autres vins 4 s. 10 d. — En 1846 le droit était de 2 s. 9 d. sur les vins du Cap et de 5 s. 6 d. sur tous les autres vins.

La production de la laine s'est, au contraire, considérablement développée. D'une moyenne annuelle de livres 38,552 en 1827-31, l'exportation s'est élevée à livres 2,332,549 en 1842-46. Ce progrès ne saurait être attribué au régime protecteur. En 1827, les laines coloniales ne payaient aucun droit; les laines étrangères étaient soumises, au contraire, à un droit d'un denier par livre lorsqu'elles atteignaient la valeur d'un scheling; à un droit d'un demi-denier lorsqu'elles étaient au-dessus de cette valeur. Ce droit a été aboli en 1846. Or, dans cette même année 1846 on a importé du Cap dans la métropole 2,958,457 livres de laine.

La colonie du Cap semble avoir peu souffert de la crise de l'émancipation. En 1827-31 ses importations annuelles étaient, en moyenne, de livres st. 373,775, ses exportations de 273,285; en 1842-46 ses importations s'élevaient à 837,661; et ses exportations à liv. 419,516.

IV. *Etablissements de la côte d'Afrique.*

Ces établissements sont au nombre de trois. Au nord se trouvent les îles Sainte-Marie et les îles Maccarthy. L'établissement de Sainte-Marie était peuplé, en 1846, de 3,689 indiv., parmi lesquels 50 seulement de race blanche. A Maccarthy on ne comptait, d'après le dernier relevé de 1836, que 1,155 noirs et 7 blancs. Le principal article de commerce est la gomme du Sénégal. A 500 milles plus bas se trouve la colonie de Sierra-Leone, fondée en 1786 au moyen de nègres libres. La population de Sierra-Leone était, en 1847, de 45,000 indiv. Enfin, au sud, se trouve le Cap-Côte, avec une population noire estimée à 275,000 indiv. et 40 blancs seulement.

On retire de ces deux derniers établissements des bois de construction, de l'huile de palme, de l'arrow-root et de la poudre d'or. L'Angleterre y importe des étoffes de coton et des spiritueux; les Etats-Unis, du tabac, de vieux habits et des cotonnades communes ; le Portugal, de la poterie grossière.

Ces établissements ont servi principalement à faciliter la répression de la traite. Voici le tableau du nombre des nègres capturés et renvoyés à la côte, et des sommes payées aux capteurs par le Gouvernement anglais.

En 1827-31....	24,386	En 1837-41....	27,727
1832-36....	21,125	1842-46....	17,087
		Total......................	90,325

Gratifications payées. 527,606 liv.

Le plus grand nombre des nègres capturés ont été envoyés à Sierra-Leone.

V. — *Ile Maurice.*

La population de l'île Maurice était, en 1827, de 93,631 individus, dont 85,520 hommes de couleur. En 1845, cette population était ainsi composée :

Population coloniale..........................	128,646
Immigrants natifs de l'Inde....................	47,993
— — de la Chine et de la Malaisie..	561
— — de Madagascar..............	157
Résidents étrangers................	2,163
	179,520

Le nombre des esclaves émancipés à Maurice était de 68,613, évalués, par tête, à liv. 69.14.3. L'indemnité payée a été de liv. 2,112,632.

C'est immédiatement après l'abolition de l'esclavage que l'on commença à importer à Maurice des coulis de l'Inde. De 1834 à 1839 on en introduisit 25,468, dont 24,566 travailleurs du sexe masculin. En 1839, l'immigration fut prohibée par le Gouvernement, comme renouvelant, sous une autre forme, les anciens abus de l'esclavage. La prohibition fut levée en 1843 (l'ordre du Conseil date du 15 janvier 1842). Depuis 1843 jusqu'au 30 novembre 1847, l'immigration a donné 67,693 individus dont 55,311 hommes, 8,306 femmes, 4,076 enfants. (Voyez pour les détails l'*Annuaire* pour 1850, p. 407.)

Il ne restait, en 1847, qu'un très-petit nombre d'individus provenant de l'émigration antérieure à 1843. Si l'on déduit du chiffre des immigrants le nombre des morts (6,298) et celui des départs (6,866), il reste un total de 55,000, dans lequel les femmes comptent seulement pour 17 pour 100.

C'est grâce à cette émigration que l'île Maurice a pu traverser, sans grands désastres, la crise de l'émancipation. Sa principale production, le sucre, a été constamment en progrès depuis vingt ans. La moyenne annuelle était:

1827-31.	1832-36.	1837-41.	1842-46.	1847.
quintaux.	quintaux.	quintaux.	quintaux.	quintaux.
373,378	536,524	603,372	653,649	1,193,871

Avant 1825, le sucre de l'île Maurice était taxé, dans le tarif britannique, comme le sucre des Indes Orientales : il payait un droit d'importation de 37 s. par quintal, tandis que le sucre des Indes Occidentales ne payait que 27 s. Depuis 1825 le sucre des Indes Occidentales et de l'île Maurice a été soumis à divers systèmes de droits.

La colonie de l'île Maurice a considérablement souffert en 1847, par suite des faillites de la plupart des maisons de Londres qui se trouvaient en relation avec elle.

VI. — *Ceylan.*

Voici quel a été le mouvement commercial de cette colonie:

	1827-31.	1832-36.	1837-41.	1842-46.
Importations...	324.176	361,616	656,496	1,217,874 liv. st.
Exportations...	218,363	174,028	357,001	535,033

Les principaux articles du commerce de Ceylan sont les suivants. Nous les rangeons d'après leur importance en 1845 :

Importations.		Exportations.	
Substances alimentaires — Riz....	466,192 l. st.	Machines, etc......	23.774 l. st.
Espèces d'or et d'argent............	441,156	Café..............	368,239
Etoffes de coton...	234,643	Cannelle..........	40,821
Mercure..........	27,839	Noix d'arec.......	31,838
		Tabac............	16,826
		Huile de coco.....	15,936

La production du café a pris, depuis quelques années, un développement extraordinaire à Ceylan. Le progrès de cette culture date de l'époque de l'égalisation des droits sur le café des Indes Occidentales et des Indes Orientales. De 1826 à 1835, le droit sur le café des Indes Occidentales était de 6 d. par liv.; sur le café des Indes Orientales, de 9 d. De 1835 à 1842, l'un et l'autre ont payé 6 d., et après 1842 4 d. par liv. De 1834 à 1847, 100,000 acres ont été plantés en caféiers, et 400,000 acres étaient en préparation dans cette dernière année. On a estimé que de 1811 à 1846 un capital d'un million de livres sterling avait été annuellement importé d'Europe pour être appliqué au développement des cultures. Ce fait explique suffisamment l'excès des importations sur les exportations.

Le café importé dans le Royaume-Uni a été en moyenne :

	Des Indes Occidentales.	Des Indes Orientales, de Ceylan et de Maurice.
1827-31.......	26,670,601 liv.	6,868,269 liv.
1832-36.......	19.904,536	8.204,953
1837-41.......	13,473,389	12.063,414
1842-46.......	7,983,153	18,999,734

La plus grande partie des importations des colonies de l'Est vient de Ceylan.

La production de la cannelle vient après celle du café. Sous la domination des Portugais, des Hollandais et jusqu'en 1832 cette production était monopolisée par le Gouvernement. On trouve dans les *Contes* de miss Harriet Martineau une description navrante des souffrances des travailleurs de Ceylan, sous ce régime néfaste. De 1834 à

1840, Ceylan a exporté en moyenne 475,148 livres de cannelle, et de 1840 à 1847, 529,797 livres. Mais, sur cette dernière quantité, 18,845 livres seulement ont été consommées dans la Grande-Bretagne ; le reste a été réexporté en Espagne, en Italie, à Mexico et aux Indes Occidentales

Les fameuses pêcheries de perles de Ceylan sont encore entre les mains du Gouvernement ; mais leur produit est extrêmement faible et incertain. En dix années, de 1827 à 1836, elles ont rendu net liv. st. 198,177 ; mais de 1837 à 1846, les frais d'exploitation ont dépassé la recette, de liv. st. 5, 376. Maintenez donc des monopoles !

Le développement extraordinaire de la culture du café a provoqué une immigration considérable à Ceylan. La plupart des immigrants viennent de l'Inde. Dans les premières années, les travailleurs retournaient chez eux après avoir amassé un petit pécule ; dans les années plus récentes, on les voit s'établir en masse à Ceylan, malgré la faible proportion du sexe féminin.

Ces importations immenses de travail libre ne sont pas le phénomène économique le moins curieux que présentent actuellement les colonies britanniques.

De 1839 à 1846 il est arrivé à Ceylan 220,224 individus ; il en est parti 120,531 ; ce qui donne un excédant de 99,693. (Voir pour les détails l'*Annuaire* pour 1850, p. 408.)

VII. — *Groupe de l'Australie.*

Ce groupe s'est composé d'abord de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Terre-Van-Diemen. L'Australie occidentale y a été ajoutée en 1829, l'Australie méridionale en 1836, et la Nouvelle-Zélande en 1839.

L'établissement de la Nouvelle-Galles du Sud a été fondé en 1788, sur les côtes de Sidney, par un convoi d'émigrants, parmi lesquels se trouvaient 700 condamnés. Il s'étend sur un espace de 480,000 mille carrés, — deux fois l'étendue de l'Allemagne.

La colonie de Van-Diemen a été fondée, en 1803, pour servir de lieu de transportation supplémentaire. Jusqu'en 1813, toutes communications extérieures, excepté avec

l'Angleterre et la Nouvelle-Galles du Sud, lui étaient interdites. L'immigration libre n'a commencé qu'en 1821. La Terre-Van-Diemen contient 24,000 milles carrés de superficie.

L'établissement de la Rivière du Cygne (Australie Occidentale) a été commencée en 1829 par une immigration libre. Cet établissement est destiné à s'étendre sur toute la partie de la Nouvelle-Hollande qui se trouve a l'ouest du 129° de longitude, c'est-à-dire sur un espace d'environ 600,000 milles carrés, dont la plus grande partie est encore inexplorée.

L'établissement de l'Australie du Sud a été fondé en 1836 par des colons libres. Il s'étend entre le 132ᵉ et le 142ᵉ degré de longitude, sur une surface de 330,000 carrés.

La Nouvelle-Zélande, d'abord partiellement colonisée, a été annexée en 1839 à la Nouvelle-Galles du Sud ; mais, depuis le mois d'avril 1841, elle forme une colonie séparée. Son étendue est de 90.000 milles carrés.

Sa population était comme suit :

	En 1826.	En 1836.	En 1846.
Nouvelle-Galles du Sud.....	36,598	77,096	189,609
Australie du Sud...........	»	»	25,893
Australie Occidentale..... ..		2,040	4,547
Terre de Van-Diémen.......	15,312	43,895	40,164
Nouvelle-Zélande..........	»	»	48,171
	51,910	123,031	308,384

Dans la Nouvelle-Zélande ne sont pas compris les aborigènes, évalués, en 1844, à 109,550.

Une partie de la population de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Terre-Van-Diemen se compose de condamnés. En 1826 on en comptait 15,668, plus 7,530 libérés, à la Nouvelle-Galles du Sud ; en 1836 on en comptait 25,254. En 1826 ils formaient les deux tiers de la population ; en 1836 le tiers seulement. La Terre-Van-Diemen avait 6,762 convicts en 1826.

Les chiffres suivants relatifs aux condamnés politiques et aux émigrants expliquent l'augmentation rapide de la population dans ces colonies.

Les condamnés transportés du Royaume-Uni à la Nouvelle-Galles du Sud et à la Terre-Van-Diemen ont été en moyenne ;

De 1827 à 1831	au nombre de	.....	18,040
1832 à 1836	—	.....	22,372
1837 à 1841	—	.....	16,104
En 1842	—	.....	4,166
1843	—	.....	2,993
1844	—	.....	3,279

Les émigrants du Royaume-Uni dans l'Australie à la Nouvelle-Zélande, ont été :

De 1827 à 1831	au nombre de	.....	6,590
1832 à 1836	—	.....	15,610
1837 à 1841	—	.....	83,336
1842 à 1846	—	.....	17,418

Les importations et les exportations ont été comme suit :

	1827-31.	1842-46.
Importations.....	764,463 liv.	2,189,982 liv.
Exportations......	392,560	1,931,132

Le principal article d'exportation est la laine. A la Nouvelle-Galles du Sud et dans la Terre-Van-Diemen, la production de la laine a pris un développement véritablement prodigieux. Cette exploitation a été en moyenne à la Nouvelle-Galles du Sud :

1827-31.	1832-36.	1837-41.	1842-46
829,365 liv.	2,496,692 liv.	6,882,614 liv.	13,904,272 liv.

Dans la seconde période, l'exportation a été de 201 pour 100 plus considérable que dans la première; dans la troisième, de 176 pour 100 plus considérable que dans la seconde, et, dans la quatrième, de 102 pour 100 plus considérable que dans la troisième. En 1847, la quantité exportée s'est élevée à 23,379,722 livres.

Les laines exportées de la Terre Van-Diemen ont été en moyenne :

1832-36. 1,544,271 liv. | 1837-41. 2,997,276 l. | 1842-45. 3,558,540 l.

La production de la laine a commencé aussi à se développer dans l'Australie Méridionale. L'exportation de cette partie du continent australien a été, en 1847, de 1,114,862 livres.

L'aperçu du développement des exportations des laines de l'Australie ne serait pas complet si nous ne donnions, en même temps, les chiffres de l'importation totale de la Grande-Bretagne. Dans les cinq années 1827-31, le Royau-

me-Uni a reçu 144,625,000 livres de laine, dont 8,388,000 seulement des possessions anglaises, soit 6 pour 100. Dans les cinq années 1842-46, il a reçu 302,907,000 livres, dont 123,330,000 de ses colonies, ou 40 pour 100. — De 1840 à 1844, le royaume-Uni a conservé, pour sa consommation, 261,981,000 livres, ou par année 52,396,000 livres.

Avant 1844, la laine d'Australie était admise en franchise, tandis que les laines étrangères payaient un faible droit. Depuis 1844 la franchise a été étendue aux laines étrangères.

L'Australie exporte aussi une quantité considérable de graisse et d'huile de baleine; mais cette exportation décroît dans la Nouvelle-Galles du Sud et dans la Terre-Van-Diémen. De 1,296,872 gallons en 1835, elle est tombée à 897,500 gallons en 1844. — En revanche, elle s'est élevée, à la Nouvelle-Zélande, de liv. st. 10,150 en 1841, à liv. 24,511 en 1844.

On cultive aussi des vignobles à la Nouvelle-Galles du Sud. En 1847, la production du vin a été de 55,335 gallons, et celle des spiritueux de 1,432 gallons. Mais, jusqu'à présent, ce vin ne saurait être comparé aux vins de l'Europe. De riches mines de cuivre ont été découvertes dans l'Australie Méridionale. On en a exporté 3,303 tonnes en 1840.

Il est permis d'espérer que ces diverses colonies prendront un développement bien plus considérable encore sous le régime de la libre navigation, régime que les colons australiens ont particulièrement sollicité avec instance.

VIII. — *Exportation de l'Angleterre et de la France dans leurs colonies respectives.*

Voici maintenant le tableau des importations des produits anglais dans ces divers groupes, en y ajoutant les territoires de la Compagnie des Indes.

MOYENNE ANNUELLE.

Groupes.	1827-31.	1832-36.	1837-41.	1842-46.
	liv.	liv.	liv.	liv.
Amérique du Nord.	1.723.315	2,145,958	2,595,223	2 803,922
Indes Occidentales..	3,182,681	2.938,282	3,383,151	2,644,0[illegible]8
Afrique...........	471,348	691,510	895,104	977,577
Indes Orientales...	»	3,554,667	5,110,096	6,770,436
Australie.........	368,455	655,561	1,470,085	1,159,498
Total........	»	9,985,948	13,453,659	14,355,496

L'augmentation pour l'Amérique du Nord, de 1827-31 à 1842-46, a été de	63 p. °/o.
— pour les possessions d'Afrique	107 p. °/o.
— pour les Indes Orientales (de 1832-36 à 1842-46)	90 p. °/o.
— pour l'Australie	219 p. °/o.
En revanche, il y a eu aux Indes Occidentales une diminution de	17 p. °/o.

Cette diminution doit être attribuée d'une part à l'augmentation des importations des autres contrées, de l'autre à la diminution du nombre des denrées destinées à la réexportation.

Comparons ces importations à celles des colonies françaises.

Valeur des produits anglais annuellement importés dans les colonies britanniques :

En 1827-31 (en moyenne)	8,740,799 liv.
En 1842-46	14,355,361
Différence (donnant une augmentation de 64 p. °/o)	5,614,662
Valeur des produits français importés dans les colonies françaises, en 1827-31 (en moyenne)	2,017,800
En 1842-46	2,825,440
Différence (donnant une augmentation de 40 p. °/o)	807,640

IX. — *Sommes dépensées par la métropole pour le gouvernement de ses colonies.*

L'Angleterre a dépensé :

	En 1835-36.	1823-46.
Pour l'Amérique du Nord	382,734 liv. st.	736.691
Pour les Indes Occidentales	605,669	593,834
Pour les établiss. de la côte d'Afrique	38,347	51,421
Pour la colonie du Cap	242,907	300.5[illegible]6
Pour l'île Maurice	78,283	92,302
Pour Ceylan	633,804	112,152
Pour l'Australie (y compris la dépense des condamnés)	546,246	545,350
Total annuel	2,027,990	2,432,316

J. T. DANSON.

Les Caisses d'épargne en Angleterre.

En vertu d'un ordre émané de la chambre des Communes le 4 février 1850, il a été dressé un état de situation des caisses d'épargne actuellement existantes en Angleterre en Irlande. Ce document, qui se compose d'une série de tableaux fort détaillés, a été publié le 30 mai suivant. Il fournit les renseignements les plus récents et les plus authentiques que l'on puisse se procurer sur la situation actuelle des caisses d'épargne dans la Grande-Bretagne. Nous allons en conséquence en donner ici l'analyse fidèle, en omettant seulement les détails qui n'offrent qu'un intérêt purement local.

Nombre des déposants et montant des dépôts, aux 20 novembre 1847, 1848 et 1849; avec distinction de la nature des dépôts.

Dépôts individuels :	AU 20 NOVEMBRE 1847. Nombre des déposants.	AU 20 NOVEMBRE 1847. Montant des dépôts.	AU 20 NOVEMBRE 1848. Nombre des déposants.	AU 20 NOVEMBRE 1848. Montant des dépôts.	AU 20 NOVEMBRE 1849. Nombre des déposants.	AU 20 NOVEMBRE 1849. Montant des dépôts.
Au-dessous de 500 fr...	640,429	99,941,725	636,430	96,322,775	658.935	98,820,975
Au-dessous de 1,250	260,934	201,148,850	240,683	185,927,250	246,306	190,367,825
Au-dessous de 2,500	111,633	191,651,750	102,033	175,588,475	103,488	178,016,725
Au-dessous de 3,750	37,313	112,166,325	34,644	103,947,150	35,060	105,354,725
Au-dessous de 5,000	20,061	83,723,900	18,539	79,428,050	18 710	79,866,850
Au-dessus...............	2,797	16,282.825	2,617	15,108,300	2,532	14,370,475
Total des dépôts individuels	1,073,167	706,915,375	1,034,946	656,322,000	1,065.031	666,797,575
Institutions charitables....	12,059	15,297,425	11,973	15,043,425	12,395	15,309,400
Sociétés de secours mutuel.	10,328	32,966,700	9,962	31,487,975	9,928	31,318,275
Total............	1,095,554	755,179,500	1,056,881	702,853,400	1,087,354	713,425,250

Les chiffres du tableau ci-dessus qui se rapportent aux sociétés de secours mutuels

(*Friendly societies*), ne comprennent que celles de ces sociétés qui ont déposé leurs fonds dans les caisses d'épargne. Il en existe d'autres qui les ont versés directement entre les mains des commissaires pour la réduction de la dette nationale, qui remplissent à cet égard, en Angleterre, la même fonction que la caisse des dépôts et consignations remplit en France. Voici le nombre et l'état de situation de ces dernières :

		Nombre des sociétés	Montant des versements.
Au 20 novembre	1847......	532........	fr. 49,038,885
—	1848......	541........	50,090,875
—	1849......	553........	52,582,025

Le document officiel auquel nous nous référons présente ensuite, dans un second tableau, le montant des sommes versées par les administrateurs des caisses d'épargne et des sociétés de secours mutuels, entre les mains des commissaires pour la réduction de la dette nationale, pendant trois périodes successives, la première de six mois, et les deux autres d'un an, en comprenant chaque fois dans le capital le montant des intérêts capitalisés. A côté de la colonne indiquant, pour chaque période, le montant des sommes versées, on en trouvera une autre indiquant le montant des sommes retirées des mains des commissaires. Dans ce second tableau, les comptes relatifs à la Grande-Bretagne sont distingués de ceux qui se rapportent à l'Irlande.

On remarquera, dans le tableau qui suit, que pendant les deux années 1847 et 1848, les retraits effectués par les administrateurs des caisses d'épargne et de secours mutuels ont sensiblement excédé les dépôts. Ce fait anormal s'explique assez bien, pour 1847, par la crise des subsistances, et, pour 1848, par les troubles qui ont agité la plus grande partie de l'Europe continentale et qui ont naturellement réagi sur l'Angleterre. On verra aussi qu'en 1849 le montant des dépôts se relève et excède sensiblement cette fois le montant des retraits.

État des sommes versées

accrues des intérêts capitalisés, au compte administrateurs des Caisses d'Épargne et des Sociétés de secours mutuels, et des sommes retirées par eux pendant les périodes ci-après :

	Du 20 mai au 20 novembre 1847.		Année finissant au 20 nov. 1848.		Année finissant au 20 nov. 1849.	
	Montant des sommes principales et des intérêts capitalisés portés au crédit des administrateurs	Montant des sommes remboursées auxdits administrateurs	Montant des sommes principales et des intérêts capitalisés portés au crédit des administrateurs	Montant des sommes remboursées auxdits administrateurs	Montant des sommes principales et des intérêts capitalisés portés au crédit des administrateurs	Montant des sommes remboursées auxdits administrateurs
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Grande-Bretagne. — Caisses d'épargne.	14,003.875	35.503,625	29,965,300	52,531,900	40,748,350	25,918,675
Irlande. — Caisses d'épargne.........	2,626.650	9,631,275	4.735,900	32,259,300	2,975,400	6,142,125
Total pour les caisses d'épargne....	16,630.525	45,134,900	34,701,200	84.791,200	43,723,750	32,060,800
Grande-Bretagne. — Sociétés de secours mutuel..........................	1,998 425	2,166.600	4,424.525	3,306,525	4,705,375	2,327,275
Irlande. — Sociétés de secours mutuel..	49.925	1,250	106,200	172,150	135,575	22,525
Total pour les sociétés de secours.	2,048,350	2,167,850	4,530,725	3 478,675	4,840,950	2,349,800
Total général.........	18,678,875	47,302,750	39,231,925	88,269,875	48,564,700	34,410.600

Voici, au surplus, la balance des comptes aux 20 novembre 1848 et 1849:

	Au 20 novembre 1848. Montant des sommes dues en principal et intérêts par les commissaires aux administrateurs. fr.	Au 20 novembre 1848. Valeur au cours du jour des fonds publics tenus en réserve par les commissaires pour couvrir le montant des sommes dues. fr.	Au 20 novembre 1849. Montant des sommes dues en principal et intérêts par les commissaires aux administrateurs. fr.	Au 20 novembre 1849. Valeur au cours du jour des fonds publics tenus en réserve par les commissaires pour couvrir le montant des sommes dues. fr.
Grande-Bretagne — Caisses d'épargne.........	672.043,975	» »	686,873,625	» »
Irlande. — Caisses d'epargne...........	33 781.825	» »	30.615,100	» »
Total pour les caisses d'épargne..........	705,825,800	» »	717,488,725	» »
Grande-Bretagne — Sociétés de secours mutuels.	48.222,950	» »	50,601,050	» »
Irlande. — Sociétés de secours mutuels	1,867,900	» »	1,980.950	» »
Total pour les sociétés de secours mutuels.	50.090.850	» »	52 582,000	» »
Total général...........	755,916,650	632,459,225	770,070,725	691.462,100
Sommes non placées....................		3,820,800	» »	8,219,330
Total..................		638,280,025	» »	699,681,430
Balance en déficit...............		117,636,625	» »	70,389,275
		755,916,650	» »	770,070,725

On peut voir qu'à tous égards les années 1847 et 1848 avaient porté malheur aux caisses d'épargne de l'Angle-

terre et de l'Irlande, puisque, indépendamment de la diminution si considérable des dépôts accusée par le tableau précédent, nous trouvons ici, ce qui paraîtra plus grave, un déficit notable dans la caisse des commissaires chargés de la garde des fonds. En effet, au 20 novembre 1848, le montant total des sommes dues ne s'élevait pas, en chiffres ronds, à moins de 755 millions de francs, tandis que le montant total des valeurs, consistant en fonds publics, que les commissaires avaient en réserve pour répondre à cette dette, ne s'élevait pas à plus de 637 millions, laissant *ainsi* un découvert d'environ 118 millions. Il est vrai qu'à un certain point de vue ce déficit pouvait paraître plutôt nominal que réel. Il provenait de la baisse des cours sur les fonds publics dont les commissaires étaient porteurs. Ces mêmes titres de rentes qui, en d'autres temps, avaient été acquis par les commissaires au prix de 91, 92 ou 93 pour 3 de rentes, étaient alors tombés à la bourse à 87, 86 et au-dessous. Le déficit ne se serait produit d'une manière effective, et sur une grande échelle, que dans le cas où les commissaires eussent été forcés de réaliser immédiatement ces valeurs. Tant qu'ils les gardaient entre leurs mains, ils en recevaient intégralement les intérêts, qui n'avaient pas fléchi, et ils les répartissaient sans embarras aux administrateurs des caisses d'épargne. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque dont nous parlons, 20 novembre 1848, la caisse dépositaire des fonds provenant des caisses d'épargne était en déficit, et que si une liquidation avait été exigée en ce moment, elle eût été matériellement impossible.

Au 20 novembre 1849, le déficit subsistait encore, mais déjà sensiblement atténué, puisqu'il s'était réduit de 118 millions à 70.

Pour expliquer les variations extraordinaires dans le montant des valeurs dont les commissaires (pour la réduction de la dette nationale) sont nantis, et qui représentent les dépôts effectués pour le compte des caisses d'épargne et des sociétés de secours mutuels, le document officiel anglais présente, dans un tableau séparé, le relevé des diverses valeurs, en fonds publics, possédées par les commissaires, en indiquant, dans les colonnes séparées, le cours de ces fonds aux deux époques sus-mentionnées, 20 novembre

1848 et 20 novembre 1849. Nous croyons qu'on ne sera pas fâché d'avoir sous les yeux ce tableau, qui est d'ailleurs assez court. Comme il ne s'agit ici que de comparer les valeurs relatives, nous les donnons cette fois en livres sterling, comme dans le document original.

	AU 20 NOVEMBRE 1848.							AU 20 NOVEMBRE 1849.						
	Fonds tenus par les commissaires.			Cours du jour.	Valeur.			Fonds tenus par les commissaires.			Cours du jour.	Valeur.		
	liv.	sch.	d.		liv.	sch.	d.	liv.	sch.	d.		liv.	sch.	d.
3 p. °/₀ consolidés........	7,519,951	13	—	87 1/4	6,561,157	16	3	7,847,201	13	—	93 7/8	7,366.560	10	11
3 p. °/₀ réduits...........	2,477,812	4	3	86 1/8	2,134,015	15	4	2,618,812	4	3	92 5/8	2,425.674	16	2
Annuités, de 1726, 3 p. °/₀..	29,000	—	—	83 1/4	24.142	10	—	29,000	—	—	91	26,390	—	—
— 3/4 p. °/₀........	18,080,921	7	10	86 5/8	15,662.598	3	1	18.080,921	7	10	93 3/8	16,883.060	6	11
— 3/4 p. °/₀, Irlande.	1,031,588	13	7	86 1/8	888,455	15	—	1,031,588	13	7	92 3/4	956,798	10	—
Billets de l'Échiquier......	28,000	—	—	»	28,000	—	—	»	»		»	»	»	
	29,167,273	18	8		25,298,369	19	8	29,607,523	18	8		27,658,481	4	—

La grande différence des cours de la Bourse entre les deux époques, explique comment le déficit a pu s'atténuer beaucoup en 1849, sans que la somme relative des valeurs en portefeuille ait sensiblement changé.

Il y a dans le document officiel que nous avons sous les yeux plusieurs autres tableaux relatifs au même sujet; mais ces tableaux entrent dans des détails minutieux sur le recouvrement et la distribution des intérêts des fonds déposés, et nous croyons devoir omettre ici ces détails, qui ne peuvent guère avoir d'intérêt que pour des administrateurs anglais, ou pour des personnes directement intéressées dans le maniement des fonds des caisses d'épargne.

Résultats de la loi des pauvres.

Le nombre des pauvres et enfants de toutes classes secourus en ville et dans les workhouses au 1er juillet 1849 et au 1er juillet 1850, dans 605 dépôts de mendicité et paroisses de l'Angleterre et du pays de Galles, a été :

En Angleterre.......	en 1849, de	842,523 ;	en 1850, de	761,087.
Dans le pays de Galles.	—	70,214	—	68,624.

En Irlande, durant 4 semaines, finissant au 30 mars, il y eut, en 1849, 801,161 pauvres secourus; en 1850, 365,314.

Au 1er juillet 1849, le nombre des pauvres, hommes et femmes, recevant des secours en ville, était de 147,294, dont 50,000 veufs; au 1er juillet 1850, il était de 124,348, dont 51,000 veufs.

La moyenne de la mortalité hebdomadaire dans les vorkouses d'Irlande, durant le mois de mars, a été, en 1849, de 8,9 sur mille; et en 1850, de 5,5. Les dépenses pour les quartiers finissant en mars, ont été, en 1849, de 552,626 l.; et en 1850, de 335,199. Les vorkouses, en 1849, pouvaient recevoir 231,000 personnes, et 273,076 en 1850.

Voici le montant des secours distribués en Irlande dans les workhouses et à domicile.

Décembre 1848. liv. st	540,449	Juin 1849. liv. st.	998,129
Mars 1849............	804,263	Sept. —	339,603

Les dépenses de secours pour la demi-année, finissant au 25 mars 1849, ont été de 2,013,318 l.; et en 1850, à la même époque, de 1,803,591.

En Ecosse, le nombre de personnes secourues, y compris celles qui l'ont été accidentellement, a été pour l'année finissant en mai 1847, de 146,381, qui reçurent chacun une moyenne de 2 l. 12 s. 8 d.; le montant de la taxe s'éleva à 405,971. Dans l'année finissant en mai 1849, le nombre des pauvres secourus a été de 208,645, recevant en moyenne 2 l. 2 s. 5 d. La taxe s'éleva à 501,420 l.

Le nombre des pauvres enregistrés en Écosse, durant l'année finissant au 14 mai 1849, était de 106,430, dont 76,838 femmes ; sur le nombre total inscrit sur les registres, 24,077 sont morts dans l'année. Il y avait 3,574 fous et 2,459 orphelins ou enfants abandonnés. Le nombre des

pauvres secourus accidentellement a été, dans la même période, de 95,686.

Note statistique sur les Chemins de Fer.

Voici quel a été, d'après un document parlementaire, le nombre des milles ouverts et celui des voyageurs en 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849.

	Milles ouverts.	Voyageurs.
Année finissant le 30 juin 1845......	2,343	33,791,253
— le 30 juin 1846......	2,765	43,790,983
— le 30 juin 1847......	3,603	51,352,163
— le 30 juin 1848......	4,478	57,965,070
— le 30 juin 1849......	5,447	60,398,159
Semestre finissant le 31 déc. 1849.....	6,031 1/2	35,073,672

Pendant les mêmes époques, les chemins de fer anglais ont produit :

Au 30 juin	Voyageurs.	Marchandises.	Total.	Moyennes par mille.
1845....... liv. st.	3,976,341	2,233,373	6,209,714	2.650
1846..............	4,725,215	2.840,353	7,565,569	2.735
1847..............	5,148,002	3,362,883	8,510,886	2.362
1848..............	5,720,382	4,213,169	9,933,552	2,218
1849.............	6.105,975	5.094,925	11.200,004	2,056
1849 (2e *semestre*)..	3,455,218	2,895,343	6,350,561	»

Les marchandises comprennent les bestiaux.

On voit par ce tableau qu'en quatre ans et demi, le nombre de milles livrés au trafic s'est accru depuis 2,343 à 6,031 1/2 ou 150 p. 0/0. Mais la même proportion ne s'est pas soutenue pour les recettes. En divisant, par le nombre de milles représentant cette longueur, la recette annuelle, on trouve que le produit moyen par milles tend à diminuer ; car, s'étant élevé à 2,650 liv. sterl. (66,250 fr. (en 1844-1845, il n'a plus été que de 2,086 liv, sterl (52,150 fr.)

Ainsi, pour l'année 1849, finissant au 30 juin, la recette des compagnies a été de 11,800,000 livres, ou près de 257 millions de francs.

Le total des voyageurs, de 63,842,000, s'est ainsi réparti :

Classe.	Voyageurs.	Recettes brutes.
1re classe..............	7,293,000	1,927,765 liv. st.
2e classe..............	23,522,000	2,530,968
3e classe..............	15,687,000	711,592
Classe parlementaire...	17,223,000	1,104,886
Classe mélangée.......	187,000	2,678
	63,842,000	6,277,892

Les principales lignes se classent ainsi, eu égard au nombre des voyageurs transportés : *London and North-Western; Lancashire et Yorkshire ; Midland Counties ; Eastern Counties ; South-Eastern ; London, Brighton and South-Coast ; London et South-Western ; Great Western*, etc.

On estime que, pour 1850, le total des recettes ne sera pas au-dessous de 13 millions de liv. sterl.

En 1850, les recettes brutes de tous les chemins de fer anglais montent à 13,142,235 liv. sterl. (328 millions de francs) sur 6,257 milles ouverts à la circulation, soit en moyenne, 1,944 liv. sterl. (48,600 fr.) par mille et par an.

Le prix de revient de chaque mille de chemin de fer, au lieu de diminuer dans une proportion pareille à celle de la baisse subie dans le revenu qu'il produit, est resté à peu près stationnaire.

En 1842, chaque *mille* revenait en moyenne à.	34,690 liv. st.
En 1843, à	36,360
En 1844, à	35,670
En 1845, à	35,070
En 1846, à	31,860
En 1847, à	31,700
En 1848, à	34,234
En 1849, à	35,214
En 1850, à	35,229

Il est donc évident, d'après cette progression, que, plus on construit de chemins de fer au-delà d'une certaine limite, plus ils reviennent en moyenne à un prix élevé, et moins ils donnent de produits relatifs.

Accidents sur les chemins de fer. — Durant la demi-année, finissant au 31 décembre 1849, il y eut sur tous les chemins de fer de la Grande-Bretagne, 208 personnes tuées ou blessées, savoir :

54 passagers blessés pour des causes indépendantes de leurs propres mouvements.

11 passagers tués et 10 blessés, et le devant à leur propre imprudence ou à un manque de précaution.

2 employés des compagnies ou des entrepreneurs, tués et 3 blessés pour des causes indépendantes d'eux-mêmes.

52 employés des compagnies ou des entrepreneurs tués, et 37 blessés par leur propre faute.

28 personnes, n'étant ni passagers, ni employés, tuées et 7 blessées pour avoir traversé la route en temps inopportun ou stationné sur les chemins.

1 enfant tué et 1 blessé par une machine déraillée.

2 suicides.

Total : 96 tués et 112 blessées.

La Poste en 1849.

Le revenu de la poste pendant l'année finissant au 5 janvier 1850, a été de 2,213,149 liv. st.; les frais d'administration, de 1,307,248 ; le revenu net, déduction faite de toutes charges, a été de 840,787 liv. Le nombre des mandats a été de 4,248,941, pour la somme de 8,152,643 liv.; les frais de commission ont été de 70,570 liv.; la somme des dépenses s'est élevée à 70,248 liv. La somme totale des charges pour le service des paquebots fut de 748,296.

Le nombre de lettres distribuées en Angleterre, dans le pays de Galles, en Écosse et en Irlande, a été pendant la semaine, finissant au 21 janvier 1850, de 6,593,127 ; pour celle finissant au 21 février, de 7,239,962, nombre le plus élevé de chaque mois de la dernière année. L'augmentation a eu lieu entièrement en Angleterre.

Le transport des lettres, en Angleterre, ne cesse de s'accroître, et a grandi dans une proportion énorme depuis la réduction du tarif et l'établissement de la taxe uniforme. La recette toutefois reste encore fort au-dessous de ce qu'elle était quand la poste ne transportait que le quart environ du nombre de lettres qu'elle reçoit aujourd'hui. Le relevé suivant rendra compte des variations qu'a subies le mouvement postal depuis dix ans.

1839....	82,471,000 lettres,	1,633,700 liv. st.
1840....	168,768,000	500,800
1841....	196,500,000	561,300
1842....	208.435,000	600,640
1843....	220,450,000	640,200
1844....	242,092,000	719,960
1845....	271,411,000	761,980
1846....	299,587,000	825,100
1847....	322,146,000	984,500
1848....	328,829,000	740,430
1849....	337,065,000	840,790

La baisse considérable de la recette en 1848, bien que cette même année le nombre des lettres ait augmenté, peut être attribuée à une diminution dans le nombre des lettres chargées par suite du ralentissement des affaires et des transactions.

Voir, dans l'*Annuaire* pour 1849, un article détaillé *sur* les résultats de la réforme postale en Angleterre, par Alcide Fonteyraud.

Mouvement de la population en 1849.

Il y a eu en 1848, en Angleterre et dans le Pays de Galles :

	Naissances.	Mariages.	Décès.
Hommes	288,346	138,230	202,949
Femmes	274,713		196,851
	563,039		399,800

Parmi les naissances on comptait 36,747 enfants naturels, dont 18,580 garçons et 18,167 filles.

43,166 hommes et 62,771 femmes n'ont pu signer à leur mariage, ne sachant pas écrire.

Mariages en Irlande. — Le premier rapport du régistreur général, qui part d'avril 1845, mais ne s'étend pas aux mariages des catholiques romains, qui sont évalués à 81 p. 0/0 du total de la population, donne le relevé suivant :

	Total.	Par l'église établie.	Dissidents.
1845 (9 derniers mois)	6,114	4,118	1,996
1846	9,344	5,760	3,584
1847	6,943	4,321	2,622

La décroissance des mariages en 1847 accuse l'influence du choléra et la maladie des pommes de terre.

En 1845, sur 6,114 mariages 1,189 hommes et 2,223 femmes signèrent avec une marque. En 1846, il y eut 1,688 hommes et 3,387 femmes, et en 1847 1,077 hommes et 2,860 femmes, c'est-à-dire plus de la moitié du nombre total, qui signèrent ainsi.

En 1849, il y eut 9,493 mariages, dont 5,524 selon les rites de l'église établie, et le reste principalement selon le rite de l'église presbytérienne. 2,096 hommes et 3,922 femmes ne savaient pas écrire.

Émigration. — Dans l'année finissant au 31 décembre 1849, il y eut 212,124 émigrants d'Angleterre et du Pays-de-Galles dont 158,902 se sont embarqués à Liverpool, une grande partie venant d'Irlande.

Criminalité et Police.

Nombre de personnes accusées en 1849.

Angleterre et pays de Galles.	Offenses.	Mort.	Transportations à divers temps.	Prisons et cond^ns plus légères.	Aliénés.	Acquittés.
Offenses contre les personnes	1,846	49	132	1,013	18	514
Attaques avec violence contre la propriété	2,070	13	725	853	2	483
Attaques *id.* sans violence.	22,053	»	1,792	15,161	8	5,092
Attaques graves contre la propriété	293	4	94	46	»	149
Faux	576	»	83	462	»	131
Autres délits	872	»	18	586	1	317
	27,816	66	2,844	18,091	29	6,786
Irlande.						
Offenses contre les personnes	5,275	34	76	1,746	12	3,407
Attaques avec violence contre la propriété	2,682	2	423	738	1	1,508
Attaques *id.* sans violence.	23,173	»	2,237	12,330	5	8,572
Attaques graves contre la propriété	707	1	178	138	1	389
Faux	271	1	22	118	»	131
Autres délits	9.881	1	94	3,035	1	6 750
	41,989	38	3,030	18,114	20	20,767
Écosse.						
Offenses contre les personnes	1,006	5	23	693	8	277
Attaques avec violence contre la propriété	710	»	127	389	1	193
Attaques *id.* sans violence.	2,134	»	178	1,710	6	440
Attaques graves contre la propriété	72	»	4	37	»	31
Faux	160	»	27	67	4	42
Autres délits	275	»	10	184	1	80
	4,357	5	369	3,100	20*	1,063

* Ce nombre renferme ceux qui ont été élargis aussi bien que les aliénés.

Sur les condamnés à des peines capitales prononcées en Angleterre, 15 ont été exécutés, 47 ont été transportés à temps, 2 ont été emprisonnés à temps, 2 ont été graciés.

Sur les condamnés à des peines capitales prononcées en Irlande, 15 ont été exécutés, 64 ont été transportés à temps, 12 ont été emprisonnés à temps, 160 ont été graciés.

Sur les condamnés à des peines capitales en Ecosse, 4 ont été exécutés, 1 a été condamné à temps.

Dans l'année finissant en juin 1849, le total de la dépense des prisons a été, en Ecosse, de 55,470 l. sterling. Pendant l'année finissant au 31 décembre 1849, le total de la recette pour le service de la police métropolitaine, a été de 442,000. Le total de la dépense a été de 373,000 l. Le total du revenu sur lequel la taxe est imputée est de 10,425,848 l. Le nombre de personnes employées est de 5,492.

Pour l'Angleterre et le pays de Galles, il y a 2,724 constables. La dépense se monte à 195,783 l. Il n'y a, en Angleterre, que 17 comtés et 8 parties de comtés (non compris ceux sur lesquels s'étend la police métropolitaine) et 5 comtés dans le pays de Galles, dans lesquels la police soit établie.

Les forces de la police irlandaise, au 1er janv. 1850, étaient de, savoir : 1 inspecteur-général, 4 délégués et assistants de l'inspecteur-général, 1 receveur, 1 chirurgien-vétérinaire, 18 trésoriers au quartier-général; 35 inspecteurs des comtés, 247 sous-inspecteurs, 336 constables-chefs, 1,751 constables, 364 délégués-constables, 9,399 sous-constables; total 12,758 hommes et 353 chevaux. La dépense totale a été, en 1849, de 563,697 l., dont 39,926 l. ont été payés par les comtés, cités et villes d'Irlande, et le reste a été à la charge des fonds consolidés.

Progrès de la Grande-Bretagne pendant la première moitié du XIXe siècle.

Au moment où le dix-neuvième siècle est parvenu à la moitié de sa course, l'*Economist* de Londres a cru devoir ...nter un tableau des progrès accomplis par la Grande-

Bretagne durant les cinquante dernières années, progrès dont il se glorifie avec raison. Nous reproduisons ici les données essentielles de ce tableau, en laissant subsister quelques-unes des réflexions dont le recueil anglais les accompagne, mais sans y ajouter pour notre part aucun commentaire.

Population. — Voici d'abord le mouvement général de la population depuis 150 ans.

	1700.	1801.	1851.
Angleterre et Pays de Galles.	5,000,000	8,870,000	18,000,000
Ecosse....................	1,000,000	1,560,000	2,870,000
Irlande....................	2,000,000	5,000,000	8,130,000

Pour trouver la population de la présente année, dit l'*Economist,* nous avons pris pour guide le recensement de 1841, en y faisant, pour l'Angleterre et l'Écosse, les additions indiquées par la loi d'accroissement précédemment établie. En ce qui concerne l'Irlande, nous avons supposé que la population était demeurée stationnaire depuis 1841; l'émigration et la mortalité extraordinaire survenue dans les années de famine, nous ayant paru suffire pour contrebalancer l'augmentation régulière résultent des naissances. — Du tableau qui précède, il résulte que, tandis que la population a été à peine doublée durant le cours entier du dernier siècle, elle a été de nouveau presque doublée pendant la première moitié de celui-ci; qu'en conséquence l'accroissement a été deux fois plus rapide dans ces cinquante dernières années que dans le siècle précédent.

Territoires. — Nous sommes loin de regarder l'extension du territoire d'une nation, excepté lorsqu'il a été conquis sur la nature ou sur la barbarie, comme étant nécessairement un élément de puissance, ou comme un titre d'honneur, ou comme un sujet de félicitation. Quoi qu'il en soit, nous avons ajouté à notre territoire depuis 1800, dans les limites de l'Europe, dix îles, ayant une superficie totale de 1,192 milles carrés, et une population d'environ 350,000 âmes; dans les Indes occidentales, 100,058 milles carrés, avec une population de 130,000 âmes; en Afrique, indépendamment de nos dernières conquêtes sur les Caffres, 201,000 milles carrés, avec une population de 300,000

âmes. Dans l'Australie, nos accroissements n'ont pas eu lieu par voie de conquête, mais par voie de colonisation : cependant la Nouvelle-Zélande, tout au moins, peut être considérée comme un territoire nouvellement acquis, puisque notre droit de possession sur cette colonie n'a été formellement établi que depuis une vingtaine d'années. On peut dire que la population civilisée de l'Australie a été entièrement créée depuis 1800. Elle s'élevait, d'après le dernier recensement (1842), à 217,000 individus, et comme l'émigration, depuis cette époque, jusqu'en 1848, a été de plus de 40,000 individus, pendant que d'autre part l'accroissement naturel de la population a été rapide, nous ne pouvons pas estimer à moins de 300,000 le nombre de nos concitoyens actuellement existant dans cette contrée. De toutes nos possessions, c'est peut-être la plus florissante et la plus pleine d'espérances ; et c'est de ce côté que nous pouvons attendre dans l'avenir l'expansion de la grandeur et de la puissance britannique.

Les exportations de laines de ces colonies, qui ne s'élevaient pas, en 1819, à plus de 74,284 livres, ont atteint, en 1849, l'énorme chiffre de 35,879,000 livres. Il ne manquait à ces colonies, pour s'élancer à grands pas dans la voie du progrès, que de jouir pleinement des bienfaits de la liberté anglaise, et cet avantage leur a été accordé par l'acte constitutionnel rendu en leur faveur dans la dernière session.

Dans l'Asie, l'accroissement de notre territoire, depuis le commencement du siècle, a été plus grand que dans aucune autre partie du monde. En Chine, nous avons obtenu l'île de Hong-Kong, et dans l'Inde, nous avons ajouté à notre empire, indépendamment de la récente acquisition du Punjab et du Scinde, 228,700 milles carrés, avec une population de 100 millions de natifs.

Industrie et commerce. — L'accroissement extraordinaire de notre industrie et de notre commerce a été si souvent exposé, que nous allons nous borner à un tableau résumé, qui fasse apercevoir d'un coup d'œil quelques-unes des circonstances les plus remarquables de cet accroissement.

	1800.		1849.	Accroissement.
Valeur officielle (ou quantité) des export. Liv. st.	24,304,000		190,401,000	682 %
Valeur déclarée ou réelle des exportat. Liv. st.	39,471,000		63,396,000	61
Valeur officielle des importations.... Liv. st.	28,257,000	(1846)	83,330,000	194
Exportations des tissus de coton...... Yards.	72,000,000		1,228,500,000	1,500
Houille consumée dans la Grande-Bretagne. Tonnes (1817).	15,600,000	(1846)	38,400,000	247
Fer fondu..... Tonnes.	150,000	(1846)	1,750,000	1,060
Tonnage général.......	3,337,000		11,501,000	244
Importat. de soies brutes et filées... ..... Liv.	1,167,000		5,618,000	381
Laines en masse... Liv.	8,615,000		75,100,000	771
Cotons en laines .. Liv.	56,000,000		700,000,000	1,150

De ce tableau, il résulte que, pendant que notre population s'est élevée à près du *double* de ce qu'elle était au commencement du siècle, nos importations ont plus que *triplé*, que nos exportations sont *huit* fois plus fortes, et notre production a peu près *dix* fois plus considérable.

GRÈCE.

Superficie : 47,615 kilomètres carrés. — Popul. en 1840, 856,470 habitants ; cap. Athènes ; popul. en 1837, 18,000 habitants. — Gouvernement : monarchique constitutionnel.

Budget.

Dans le budget de 1850, les recettes ont été évaluées à 20,670,285 drachmes, lesquelles comprennent :

Droits d'usufruit et impôt foncier..........drachmes.	6,548,000
Autres impôts directs..................................	1,991,715
Impôts indirects (2,870,000 dr. douane, 1,000,000, timbre), etc..	4,265,960

Les dépenses sont évaluées à 20,304,016 dr. ; ce chiffre comprend :

Pour la dette étrangère......................drachmes.	3,353,613
Pour la dette intérieure................................	379,981
Liste civile..	1,000,000
Ministère des affaires étrangères.......................	433,669
— de la justice..	1,209,401
— de l'intérieur..	1,719,231

Ministère du culte et de l'instruction....	782,537
— de la guerre....................	4,887,805
— de la marine....................	1,574.814
— des finances....................	533,015
Dédommagements....................	178,938
Indemnité à la Porte, etc....................	104,246

Par suite des mesures coërcitives auxquelles la Grande-Bretagne a recouru pour revendiquer diverses indemnités et amendes, l'état des finances offrira des résultats peu favorables, bien que d'après les budgets ci-dessus présentés il y ait un excédant de recette.

Dette.

Les intérêts de la dette publique se montent annuellement à 4,000,000 dr. dus à la maison Rotschild et 5,000,000 dr. dus à la Bavière.

La dette reconnue au roi Louis de Bavière était de 1,529,333 fl. du Rhin au mois de novembre 1848. La dette Rothschild fut contractée en 1833 pour la somme de 66,600,000 dr., garantie un tiers par la France, par la Grande-Bretagne et par la Russie.

La drachme = 0 fr. 97 1/2 cent.

HANOVRE.

Superficie : 37,931 kilom. carrés. — Popul. au 1er juillet 1848 : 1,758,847 habitants. cap. Hanovre, pop. 40,000 hab. — Gouvernement : monarchie absolue.

Budget, du 1er juillet 1850 au 1er juillet 1851.

DÉPENSES.

Thalers.	
550222	maison royale.
167411	ministère général.
59900	états représentatifs.
116826	arrondissements (Landdrosteien).
600886	baillages.
145300	ministère des affaires étrangères, y compris 53800 pour la confédération germanique.
1,988824	ministère de la guerre.
229509	— de la justice.
490834	— du culte et de l'instruction.
[illegible]125	— de l'intérieur.

22767 ministère du commerce.
156249 — des finances.

1,444405 Etat passif y compris :
1,097654 intérêts.
58988 rentes.
12987 pour cause de droits intérieurs.
150000 à la caisse de l'amortissement de la dette ancienne du pays.
124776 à la caisse de l'amortissement de la dette pour les chemins de fer.

326749 état des pensions.
156153 dépenses à supprimer à l'avenir.
25819 dépenses extraordinaires.

7,709969 total.

RECETTES.

4,522133 produit net des caisses des baillages.
4,292000 — des impôts
23400 — des forêts et des mines du Harz supérieur.
27300 — des mêmes du Harz inférieur.
36000 — des mines de charbons de terre.
40000 — des salines.
15000 — des pierres à chaux à Lunebourg.
352900 — des péages.
41050 — des postes.
611550 — de l'administration des chemins de fer.
185000 péages et pontonnage de l'administration des chaussées.
50000 produits de la loterie.
45000 droits casuels des autorités supérieures.
135900 intérêts des capitaux actifs.
16500 autres recettes immédiates.
12066 paiements de la caisse des couvents, etc.

7,405799 total.

Dette.

Elle était le 1er janvier 1848 de 23,233,960 thalers. — L'intérêt est de 1,090,943 de thalers.

HOLLANDE.

Superficie : 34,175 kilomètres carrés. — Population au 1er janvier 1849 : 3,021,750 habitants. Capitale, La Haye, population en 1837, 63,556 habitants ; celle d'Amsterdam est de 200,000 habitants, et celle de Rotterdam, de 78,000. — Gouvernement : monarchique constitutionnel.

Budget.

ÉVALUATION DES RECETTES DE 1850, ARRÊTÉE PAR LA LOI DU 29 DÉCEMBRE 1849.

Contributions directes.		
Impôt foncier .... florins.	9,966000	
— personnel	5,988000	
Patentes	2,446000	
		18,400000
Accises.		
Sucre	450000	
Vin	700000	
Spiritueux indigènes	2,550000	
— étrangers	180000	
Abatage	1,500000	
Sel	1,450000	
Savon	815000	
Bière et vinaigre	300000	
Houille	625000	
Tourbe	1,025000	
Mouture	3,300000	
Timbre	1,289500	
Permis de transport	55000	
Cents additionnels des accises	5,186000	
		19,425560
Contributions indirectes.		
Timbre	1,150000	
Enregistrement, greffe, hypothèques	3,250000	
Successions	2,200000	
38 cents additionnels	2,508000	
		9,108000
Droits d'entrée, de sortie et de navigation.		
Droits d'entrée, de sortie et de transit	2,800000	
Droits dus par les navires de mer à raison de leur capacité	450000	
Droits de navigation	650000	
— phares, de tonnage et de balises ...	200000	
Timbre et cents additionnels	433540	
		4,533540
Droits de garantie des ouvrages d'or et d'argent		139773
Domaines		1,244533
Postes		1,130000
Loterie		400000
Droits de chasse et de pêche		100000
Recettes diverses		1,463563
Rente belge		400000
Intérêts à rembourser par les possessions d'outre-mer.		9,800000
Excédant des fonds de l'administration coloniale dans la mère-patrie		4,650000
Totaux		70,794969

DÉPENSES POUR 1850 (en florins).

Maison du roi	800000
Hauts colléges de l'État et du cabinet du roi	590874
Affaires étrangères	519052
Justice	2.305979
Intérieur	4,544415
Cultes protestants, etc	1,638962
Culte catholique romain	533848
Marine	5,323600
Finances.— Dette nationale	36,424009
— Frais des branches d'administration	6,186570
Guerre	10,558000
Colonies	118232
Besoins imprévus	100000
	69,643541

Le florin de Hollande = 2 fr. 11 c.

PORTUGAL.

Superficie : 91,285 kilomètres carrés. — Population en 1841 : 3,412,500 habitants, non compris les Açores qui comptaient à la même époque 330,500 habitants.—Capitale, Lisbonne; pop. en 1833, 256,838 habitants.

Budget.

Les dépenses de l'année, du 1er juillet 1850 jusqu'au 30 juin 1851, sont évaluées à :

3540,877805	reis pour la dette,
1785,458756	— — le palais royal et les cortès,
1122,138626	— ministère de l'intérieur,
814.963337	— — des finances,
458,242688	— — de justice et des cultes,
2760.975165	— — de la guerre,
924,178605	— — de la marine et des colonies,
236,586894	— — des affaires étrangères,
880,765874	— dépenses extraordinaires.
12524,187750	reis.

Dette.

La dette était en 1845 :

Dette consolidée :

intérieure	31366,415943	reis avec	1455,565458	reis d'intérêt.
extérieure	42591,156004	— —	1330,995181	— —
frais d'administration et autres			91,465586	— —
	73957,571947	reis avec	2878,026225	reis d'intérêt.

Dette non-consolidée en papier-monnaie, anciennes dettes liquidées, aux *padros de juros reaes*, le reste de l'emprunt forcé de dom Miguel, puis le reste des dédommagements d'émigrés, enfin en traitements arriérés, etc., 10175,174026 reis.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1849, page 318, un budget détaillé de 1848, par M. Cl. Adr. da Costa. Le mille reis = 7 fr. 07 c.

PRUSSE

Superficie : 279,426 kilomètres carrés, composée de plusieurs parties isolées. — Population en 1846 : 16,112,000 habitants. — Capitale : Berlin, 290,797 habitants en 1838. Gouvernement : monarchie constitutionnelle.

Budget de 1850.

RECETTES (brutes).

I. — *Ministère des finances.*

Chapitre 1er. — Domaines et forêts.......francs (1).		13,884,581
Chap. 2. — Impôts directs, savoir :................		76,271,923
Contribution foncière.....	37,899,349	
— des classes...	28,620,470	
— des patentes..	9,678,053	
— diverses.....	74,051	
— 3. — Impôts indirects, savoir :..............		109,394,715
Douanes	40,500,000	
Droits sur la fabrication du sucre de betterave......	4,125,000	
Droits sur l'eau-de-vie...	18,750,000	
Droits sur la drèche......	3,917,628	
Droits sur la culture de la vigne(2)...............	150,000	
Droits sur la culture du tabac (2)	489,750	
Droits de mouture.(3)....	3,974,437	
Droits d'abatage (3)......	4,624,937	
Timbre....	13,500,000	
Péages, droits de navigation et divers..........	22,362,963	

(1) Convertis au rapport de 1 thaler ou écu, pour 3 fr. 75 c. — Le pair est 3 fr. 71 c.

(2) Les droits sur la culture de la vigne et du tabac sont acquittés en sus de l'impôt foncier.

(3) Les droits sur la mouture et sur l'abatage, ne sont perçus

— 4 — Monopole du sel (y compris 28,365 fr. de recettes diverses).....................	31,501,261
— 5, 6, 7, 8, 9. — Loterie, rente de la Sechandlung, etc., etc.................... ...	5,495,605
II. — *Ministère du commerce, des métiers et des travaux publics.*.	
— 10. — Postes (y compris le produit du télégraphe : 230,025 f.).....................	25,470,840
— 11. — Manufacture de porcelaine de Berlin, etc.	1,006,586
— 12. — Produits des mines et salines...........	22,780,784
III. — *Ministère de la justice.*	
— 13. — Frais de justice, amendes et *sporteln*...	20,606,119
IV. — *Ministère de l'intérieur, de l'agriculture, des cultes, de l'instruction publique et de la guerre.*	
— 14, 15, 16, 17. — Recettes diverses............	6,106,476
Total des recettes brutes.........	342,519,180

BUDGET DES DÉPENSES.

Frais de perception, savoir :...................		86,921,242
Domaines et forêts.............	13,458,810	
Impôts directs	3,313,800	
— indirects	14,875,590	
Sel (fabrication et débit).......	11,476,286	
Postes et télégraphes..........	13,231,801	
Mines et salines...............	16,131,424	
Divers	14,433,531	
Dotations, savoir :...........................		38,614,238
Liste civile..................	9,649,122	
Dette et amortissement........	28,130,741	
Corps législatif...............	834,375	
Administration, savoir :		
1. Ministère d'Etat (y compris la cour des comptes).		775,680
2. Ministère des affaires étrangères.............		3,465,506
3. Ministère des finances.......................		25,741,414
4. Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics............................		24,885,217
5. Ministère de la justice......................		33,904,972
6. Ministère de l'intérieur.....................		13,148,033
7. Ministère de l'agriculture...................		5,438,734

qu'aux portes d'un certain nombre de villes. Ces droits y remplacent l'impôt des classes. Cette dernière contribution est ainsi nommée parce qu'on *classe* les habitants en catégories basées sur le chiffre de leur fortune et gradue l'impôt en proportion des richesses.

8. Ministère des cultes et de l'instruction publique.	12,651,281
9. Ministère de la guerre..........................	95,607,656
Total des dépenses ordinaires.......	341,153,973
Dépenses extraordinaires............	18,474.549
Total général des dépenses..........	359,628,522

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1850, le budget pour 1849 avec plus de détails sur les diverses branches des recettes et des dépenses.

Dette de l'État d'après le budget de 1850.

Titres.	Capitaux.	Pour cent.	Intérêts.	Amortissement annuel.
Dette générale de l'État :				
1. Billets du trésor.........	111,500,625	3 1/2	3,902,521	2,133,758
2. Emprunt volontaire......	15,000,000	5	750,000	
Total de la dette générale.....	126,500,625		4,652,521	
Dettes provinciales à payer par l'État :				
1. Obligations de la Marche électorale...............	2,063,021	3 1/2	72,205	43,900
2. Obligations de la Nouvelle Marche...............	385,105	3 1/2	13,478	8,125
3. Obligations du duché de Saxe...................	3,829,817	2 et 3	121,224	148,935
4. Dettes provenant de la ci-devant république de Dantzic...............	1,656,000	point.		115,000
5. Autres dettes provinciales à la charge de l'Etat.......	138,139	div.	5,917	85,298 (5 et 6)
6. Fonds de réserve pour des dettes provinciales encore inconnues, qui sont à la charge de l'État.........	584,818	3 1/2	20,470	
Total des dettes provinciales à la charge de l'Etat.....	8,6769.00		233,294	401.258
Total des dettes de l'Etat à intérêt (1)...............	135,177,525		4,885,815	2,533,016

(1) D'après le budget de 1849 la somme des dettes de l'Etat se monte à. . . . . écus. 137,942764
En 1849 ont été amortis. 2,765239
Restent susdits. . . 135,177525

Par la loi du 7 mars 1850 a été ouvert au ministre de la guerre un crédit de 18 millions affectés aux besoins extraordinaires que pourrait exiger l'administration militaire, et le ministre des finances a été autorisé de contracter dans ce but un emprunt pour le montant de cette somme. La banque prussienne et la société roy. du commerce maritime ont pris à leur charge 6 millions de cet emprunt chacune ; les 6 millions restants ont été abandonnés et

Dette de l'Etat en billet du trésor, sans intérêt (1).	20,842347	
Total des dettes administrées par la direction générale(2)	156,019872	4,885815

Intérêts de ces dettes de l'Etat........................... 4,885,815
Frais d'administration, frais de la confection des billets du trésor, rente pour les villes des Marches (électorale et nouvelle) et sommes extraordinaires pour arrondir les sommes de l'Etat................................ 72,242

Total de la dépense annuelle pour les dettes de l'Etat... 7,491,073

RUSSIE.

Superficie : 22,029,480 kilomètres carrés dont 5,422,485 en Europe. — Population en Europe en 1846, 54,092,300. — Capitale, St-Pétersbourg ; en 1842, 445,225 habitants. Gouvernement : monarchique autocratique.

distribués par provinces au libre concours des capitalistes, à l'époque du 1er d'août 1850. On ignore encore jusqu'à quel chiffre cet emprunt sera réalisé, ainsi que l'usage auquel on le destine.

Par la loi du 7 décembre 1849 le ministre des finances est autorisé à contracter un emprunt de 20 millions affectés à la construction du chemin de fer à Kœnigsberg en Prusse (chemin d'Orient, Osbahn), à l'achèvement de ceux de Westphalie et de Saarbruck. Cette dette devra être réalisée successivement à mesure des progrès de ces constructions et des besoins qui en résulteront.

(1) L'augmentation de la dette ne portant pas d'intérêts de 9.600000 écus (de 11,242347 à 20,842347 écus) ne provient pas d'une nouvelle émission de billets du trésor, mais de ce qu'en conformité de la loi du 7 mars, les obligations de l'Etat, qui pour une valeur égale avaient été mises en dépôt, pour couvrir le montant de cette augmentation, ont été remises en circulation et allouées à la caisse générale de l'Etat pour lui fournir les moyens de faire face aux dépenses extraordinaires des années 1849 et 1850. Sur la somme totale des billets du trésor émis depuis 1824 on a anéanti 4,900000 écus de manière que le total de ce papier-monnaie actuellement en circulation est de 20,842347 écus.

(2) Outre la somme ci-indiquée des dettes administrées par la direction générale des dettes qui est de. . . . . écus. 156,019872
Il faut encore tenir compte des cautionnements des employés compris, d'après l'état général des finances, dans les dettes passives et qui s'élèvent à la somme de. 5,675000
Et le reste de l'emprunt à bénéfice (Præmienanleihe) qui se trouve aussi énuméré dans les dettes passives de la caisse générale des finances, ce reste étant de. 7,465400
Le total des dettes de l'Etat prussien se monte d'après ces explication au 1er janvier 1850 à.. . . . . 169.160272
Ajoutez la somme ci-dessus (remarque *) énoncée par. . . 18,000000
Le montant de la dette offrira actuellement un total de.. . 187,160272

Revenus des douanes.

Le journal de St-Pétersbourg publie les chiffres suivants relatifs à l'année 1848.

29.427106 rbls d'arg.		droits de douane proprement dits,
321064	—	accise sur les sels de la Crimée,
242558	—	droits d'entrepôt et d'emmagasinage,
925071	—	au profit de différentes villes,
244670	—	pour la construction du pont sur le Neva,
59680	—	produit du fret des marchandises et du passage des vayageurs sur les pyroscaphes d'Odessa.
31,220149	—	total.

Les frais d'administration et d'entretien des bureaux de douanes et des gardes-frontières se sont élevés à 7 0/0 du revenu total des douanes.

Dette publique.

D'après le compte rendu de M. le ministre des finances dans la séance du conseil des établissements du crédit de l'empire du 10 août 1850, la dette de l'empire était au commencement de l'an 1850 composée des sommes suivantes :

35,475089 r. d'arg.		
68,978246	—	pour la dette intér. à termes,
231,766157	—	pour la dette intér. et extér. sans termes.
336,219492 total.		

Le rouble argent = 4 francs.

Par l'ukase du 10 août 1849 a été ordonnée l'émission de sept séries des billets de crédit de l'empire, chaque série de 3 millions roubles d'argent. L'émission a été effectuée avec les cinq séries n[os] 20, 21, 22, 23 et 24, ainsi que la dette intérieure s'est élevée d'une somme de 15 millions.

La dette extérieure s'est accrue par un emprunt d'une somme de environ 35 millions roubles d'argent effectués chez Baring frères à Londres. Il est contracté au montant de 5,500,000 livres sterling pour l'achèvement du chemin de fer de St-Pétersbourg à Moscou. Il porte un intérêt de 4 1/2 p. 0/0 à compter du 1er janvier 1850. L'amortissement formant chaque année 2 p. 0/0 du capital nominal commencera le 1er janvier 1852.

Circulation.

Le 13 janvier 1850, 300,317,244 billets de crédit étaient en circulation.

Le dépôt dans la forteresse de St-Pierre et St-Paul à St-Pétersbourg, en numéraire et en lingots, se montait au 1er janvier 1850, à 99,763,361 roubles argent.

Dans l'*Annuaire* pour 1850, p. 332, nous avons publié une note détaillée sur la dette et les dépôts aux institutions publiques de crédit, ainsi que des renseignements sur les produits aurifères de l'Oural et de la Sibérie.

Commerce extérieur.

Le commerce extérieur de la Russie a été en 1848 :

Pour les importations de............millions de fr.	308
Pour les exportations de........................	318
	626

Dans ces chiffres sont compris : à l'importation, la Pologne pour 5 millions, et la Finlande 2 millions 1/2 ; — à l'importation, la Pologne pour 10 millions 1/2, la Finlande pour 4 millions 1/2.

La Russie comme les autres pays d'Europe, s'est ressentit en 1848 des effets de la crise politique.

SAXE ROYALE.

Superficie : 1,494,185 hectares. — Population au 3 décembre 1846 : 1,836,433 habitants. — Capitale, Dresde. Population en 1841, 74,122 habitants. Gouvernement : monarchique constitutionnel.

Budget de l'exercice 1849-51.

RECETTE.

Ecus ou thalers.

2,769557 usufruit du bien public :

- 916850 domaines et autres propriétés de la couronne.
- 1,397584 droits de régales.
- 455123 intérêts de capitaux, recettes administratives, entrées accidentelles.

4,831112 impôts :

- 1,405250 impôt foncier.

266667 impôt foncier extraordinaire (1 fenin pour 1849, 2 fenins pour 1850 et 1851).
400000 impôt personnel et sur les métiers.
349334 augmentation extraord. de l'impôt personnel et sur les métiers.

Droits indirects.

1,187729 péage perçu aux confins et pour le passage de l'Elbe.
166498 droits sur la bière,
239170 droits sur la viande de boucherie,
301241 droits sur l'eau de-vie,
15298 — le vin,
4253 — le tabac,
9060 — le sucre indigène,
195333 timbre.

Droits indirects extraordinaires.

131944 augmentation des droits sur la viande de boucherie,
98141 augmentation des droits sur l'eau-de-vie,
61194 — du timbre.

7,000669 somme de la recette pour une année.

DÉPENSE.

A. 2,385728 besoins généraux de l'administration, dont 2790 écus sont destinés à des objets transitoires :
513889 liste civile.
28778 pour S. M. la reine.
156859 apanages.
24700 pour l'entretien des collections faisant partie du fidéicommis de la maison royale.
862018 intérêts de la dette publique.
197654 amortissement de la dette d'État.
286800 intérêts de la dette de la caisse générale de l'Etat.
180000 intérêts des actions du chemin de fer saxo-bavarois de 4 1/2 millions écus à 4 p. %
46630 rentes annuelles pour des capitaux inabrogeables.
15000 rachat de toutes les charges qui ne concernent pas les domaines : paiements d'indemnité pour terminer des affaires en litige.
71400 frais des chambres représentatives :
58400 frais des sessions, des élections et de la convocation.
12000 secours accordé au journal qui publie les discussions des chambres.
2000 dépenses pour affaires générales de régence et d'administration.
28840 pour le ministère réuni d'Etat et ses dépendances, dont 916 écus destinés à des objets transitoires.

C.	304583	département de la justice.
D.	597495	département de l'intérieur.
E.	476218	département des finances.
F.	2,014909	département militaire.
G.	258931	département du culte et de l'instruction publique.
H.	78000	département des affaires étrangères.
I.	81783	quote-part de la dépense de la Confédération germ.
K.	556669	état des pensions.
L.	767513	frais de l'intendance des bâtiments publics, dont 187 écus dépense transitoire.
M.	50000	fonds de réserve pour dédommager le trésor des non-valeurs dans la recette et pour subvenir à des besoins imprévus qui pourraient se faire sentir.

7,600669 écus, somme de la dépense d'une année.

Dette de l'État, le 30 juin 1850.

écus au pied de 14.

8,651975	obligations à 3 p. % et créées en 1830.
2,739200	bill. du trésor créées en 1844.
10,000000	tels, créés en 1847 à 4 p. %.
22,391175	montant de la nouvelle dette.
41993	dettes anciennes de 1764 et 1766 au pied de 20 fl.
22,433168	total.

SUÈDE & NORWÈGE.

Suède. — Superficie : 432,000 kilomètres carrés. — Population en 1845 : 3,316,536 habitants. — Capitale : Stockholm, pop. à la même époque : 88,242 habitants.

Norwège. — Superficie : 306,405 kilomètres carrés. — Population 1,243,700 habitants en 1845.— :Capitale Christiania. Population, 20,850 habitants en 1843.

Gouvernement : monarchique constitutionnel.

Voyez, pour les finances publiques de la Suède, dans l'*Annuaire* pour 1850, page 838, le détail des recettes et des dépenses pour 1849.

Finances de la Norwège.

Le budget du 1er juillet 1848 à 1851 évalue les recettes et les dépenses à

2,615,700 écus spéciès (1).

(1) Le spéciès = 5 fr. 63 c.

Dans ce montant est compris le produit des douanes pour 175,000 écus spéciès. — Dans la dépense se trouvent, (abstraction faite des dépenses pour le storthing, l'administration civile, la justice et la police, ainsi que de celles pour les instructions d'utilité publique) les sommes suivantes :

100000	dépenses de la cour et apanages.
5050	écus spéciès pour le château de Christiania,
747000	— état militaire,
379000	— état de la marine,
100121	— intérêt et amortissement de la dette d'État.

SUISSE.

Superficie : 40,370 kilomètres carrés. — Population de tous les cantons en mars 1850 : 2,395,178 habitants. Gouvernement : république fédéraliste.

RECETTES DE L'ÉTAT.

Le compte d'Etat de la confédération suisse de l'année 1849 donne

une recette ordinaire de........................	4.112048 fr.
— extraordinaire, contingents des cantons de	1,769350
Total de la recette...........	5,881398

DÉPENSES.

La dépense ordinaire est de........................		4,386305 fr.
— extraordinaire de......................		981016
savoir : pour la garde des limites du nord	764917 fr.	
pour les émigrants allemands...	189297	
pour les émigrants italiens.....	26802	
Total........		5,367321 fr.

Le franc suisse = 1 fr. de France (loi du 7 mai 1850).

TOSCANE.

Superficie : 26,000 kilomètres carrés.— Popul. : 1,693,597 hab. — Capitale : Florence : 100,782 hab., en 1839. — Gouvernement : monarchie absolue, dont le souverain porte le titre de Grand-Duc.

Budget pour 1850.

DÉPENSES.

Ministère de l'intérieur. Assemblée législative, préfecture, police................ ...Livres (1).	2,581,300
Ministère de justice et grâce. Conseil d'État, tribunaux, prisons....................................	3,612,610
Ministère de la guerre. Entretien d'un effectif de 8,953 hommes......... — Fortifications et ateliers militaires.............	7,110,700
Ministère des affaires étrangères. Légations, consulats, etc....................................	424,400
Ministère de l'instruction et assistance publique. Université, archives........................ . Bibliothèques, hôpitaux........................	1,304,600
Ministère des affaires ecclésiastiques. État civil, subventions aux paroisses, couvents..................	841,980
Ministère des finances, du commerce et des travaux publics. Liste civile. .... Cour des comptes, dette publique, ponts et chaussées, pensions...............................	19,455,970
TOTAL.............	35,331,560

RECETTES.

Impôts directs. Taxes fonc. et personn...	6,322,200	
Impôts indirects. Douane, tabac, sel, etc.	20,505,900	
Rentes et domaines. Immeubles, mines, etc.	2,325,100	
Produits éventuels....................	674,500	
TOTAL.........livres.		29,827,700
Différence en moins sur les recettes, ou déficit........		5,503,860

Les dépenses prévues excèdent les recettes d'environ cinq millions et demi de livres toscanes. Pour y pourvoir, le Gouvernement a décrété une augmentation sur le prix du sel, une taxe sur les créances hypothécaires et d'autres menues taxes, au moyen de quoi il espère un produit d'environ trois millions. Quant aux deux millions et demi restant à couvrir, il propose de vendre, à cet effet, des biens de l'Etat jusqu'à due concurrence.

Indépendamment de ces mesures, un emprunt de trente millions de livres est résolu, dont le produit ne figure point au budget qui précède. Il doit principalement servir, d'après le rapport du Ministre des finances, à payer les frais d'occupation par l'armée étrangère.

On a annoncé que l'exercice de 1848 se solde par un déficit de neuf millions.

(1) La livre toscane = 0 fr. 84 c.

TURQUIE.

Superficie de la Turquie d'Europe : 1,500,000 kilom. carrés. Population évaluée à 16,500,000 habitants. — Capitale, Constantinople, 630,000 habitants environ, dont 200,000 Grecs. — Gouvernement : monarchie absolue et théocratique.

Note sur les Finances de la Turquie.

Rien de plus imparfait que l'organisation des finances dans l'empire ottoman. Dans l'état actuel de la législation financière de ce pays, ses revenus dépendent en quelque sorte des caprices du hasard ; ils n'ont aucune base certaine. Ils pourraient s'accroître considérablement, sans gêner le peuple, par le seul effet d'une organisation intelligente. Depuis quelques années, les revenus ordinaires ne dépassent point le chiffre de 750 millions de piastres, et ne restent pas au-dessous de 650 millions (1). Pour expliquer cette variation, il suffit de dire que les principales sources du revenu sont les dîmes prélevées en nature et les douanes. — Les dépenses, plus faciles à déterminer que les recettes, s'élèvent à 733,400,000 piastres. — Les éléments d'un budget turc sont très-différents de ceux d'un budget chez les peuples de l'Occident. On en jugera par le relevé des recettes et des dépenses qu'il est d'ailleurs curieux de comparer.

BUDGET DES DÉPENSES.

Liste civile du Sultan.................... Piastres.	75,000,000
— de la Sultane mère et des sœurs mariées du Sultan	8,400,000
Armée.	300,000,000
Marine..	37,500,000
Matériel de guerre, artillerie, génie, forteresses.....	30,000,000
Traitement des employés dans tout l'Empire et dans toutes les branches de l'administration............	195,000,000
Subvention à l'administration des *vakoufs* pour l'entretien des établissements qui en dépendent.......	12,500,000
Service des arrérages des rentes viagères (*schims*)...	6,000,000
Service de l'intérêt, à 6 p. %, des bons du trésor sans échéance fixe, nommés *kaymes*.................	9,000,000

(1) La piastre turque représente aujourd'hui 0,23 cent. environ.

Rente viagère payée par le trésor en compensation des anciens fiefs (*timars, ziamets, moukatas*) aux propriétaires qu'il en a dépossédés..................	40,000.000
Affaires étrangères, ambassades, consulats..........	10,000,000
Dotation du trésor appelé *kazméi nafia*, pour dépenses d'utilité publique, routes, pavage, encouragements à l'agriculture, etc........................	10.000,000
Total.......... piastres.	733,400,000

BUDGET DES RECETTES.

Dîmes................................ piastres.	220,000,000
Salian (*incôme-tax*)........................	200,000,000
Hadrajé, impôt personnel sur les sujets non musulmans........................	40 000,000
Douanes..	86,000,000
Tribut de l'Égypte...........................	30 000.000
— de la Valachie........................	2,000,000
— de la Moldavie........................	1.000,000
— de la Servie...........................	2,000,000
Impôts indirects, patentes, timbre, octrois, péages, revenus des mines et des postes..................	150,000,000
Total........ piastres.	731,000,000

Parmi les obstacles qui s'opposent au développement des ressources financières, il faut compter au premier rang l'existence des *vakoufs*. On appelle de ce nom tous les biens consacrés aux mosquées et aux fondations religieuses, soit qu'ils proviennent de legs pieux, soit qu'ils aient été confiés aux administrateurs des mosquées par les propriétaires en vertu d'une convention. Les propriétés libres portent le nom de *mulk*. On le sait, le désir de contribuer à l'entretien des mosquées n'a pas été l'unique mobile de ces donations ou de ces fidéi-commis. Le but réel du propriétaire a été le plus souvent d'assurer une partie de sa fortune contre les caprices de la tyrannie. Les chances de la réversibilité au profit de la mosquée et la redevance annuelle que le dépositaire lui payait, n'étaient pas considérées comme des primes trop fortes, lorsqu'il s'agissait d'éviter, soit une confiscation, soit une vente forcée sur la licitation de créanciers impatients. Quelle que soit la raison qui ait déterminé les propriétaires à mettre leurs terres aux mains de l'administration des *vakoufs*, cette administration est le propriétaire nominal des trois quarts des immeubles dans l'empire ottoman. Cependant on n'évalue pas à plus de 20

millions de piastres les revenus annuels de l'administration des *vakoufs*. Il y a un fait plus étrange : le budget de l'État est obligé de lui fournir 12,500,000 piastres pour l'entretien des mosquées et des établissements de charité. Cette contradiction apparente s'explique par la modicité des redevances stipulées à l'origine, en une monnaie, dont le nom n'a pas changé, mais qui avait alors vingt fois sa valeur d'aujourd'hui, par les fraudes ordinaires dans la déclaration du prix des ventes, par les précautions prises pour éviter les cas de réversibilité, enfin par les concessions faites aux parents pour le rachat des titres, lorsque les cas de réversibilité se présentent. L'impôt nommé *vergue*, autrefois *salian*, répond à l'*incôme-taxe* des Anglais ; il varie, suivant les localités de 10 à 25 p. 0/0 : c'est une taxe prélevée sur la fortune présuméee, immobilière, mobilière ou commerciale; elle porte indistinctement sur tous les sujets du grand seigneur, musulmans ou rayas. Les municipalités qui existent partout en Turquie sont chargées de la répartition et de la perception; elles en versent le produit aux agents financiers du Gouvernement. Cette intervention des municipalités dans les questions financières, est un des principes de leur organisation en Orient ; mais ce principe suppose dans les municipalités des lumières que l'on n'y rencontre point toujours. Il en est quelques-unes où l'esprit patriarcal et fraternel des premiers temps s'est conservé ; la fortune de chacun, consistant généralement en terres et en bestiaux, est de notoriété publique; la répartition de l'impôt est facile, la justice y préside, et la perception s'exécute sans réclamation ni résistance. Dans quelques communes de l'Asie-Mineure, la justice n'est pas aussi scrupuleusement appliquée. Bien que les fonctions municipales soient électives, elles sont trop souvent le prix de l'intrigue et le privilége des hautes influences, d'où il suit que les grandes fortunes ne sont pas toujours celles qui sont frappées des impôts les plus forts : les petites souffrent, et le trésor avec elles.

La dîme est, avec le *vergu*, la branche la plus productive des revenus de la Turquie. Elle se perçoit en nature sur toutes les productions de la terre, fruits ou céréales ; dans la Roumélie, elle atteint de plus les moutons. Il en

est de même dans quelques localités de l'Asie-Mineure ; dans les autres, l'immunité se compense par une surcharge d'impôt. Afin d'avoir de l'argent au lieu de produits en nature, le Gouvernement recourt à un expédient désastreux, qui est un des vices principaux de la législation financière de l'empire : il met cet impôt aux enchères, de même que les douanes de plusieurs villes. Les adjudicataires opèrent leurs rentrées au moyen d'agents spéciaux, avec le concours des municipalités et des représentants de l'autorité centrale. On conçoit les inconvénients de ce système. Tout vicieux qu'il soit, il est néanmoins un progrès, si l'on se rappelle le temps où l'on voyait les gouverneurs des provinces, fermiers de la dîme et de tous les impôts, user et abuser de leur pouvoir, alors sans contrôle et sans limites, pour pressurer de mille manières les populations. La capitation *haradje* ou *djizié*, ne s'étend qu'aux rayas, c'est-à-dire aux sujets non musulmans du grand seigneur. Tout adulte mâle est soumis au *haradje*, qui se divise proportionnellement aux fortunes, en trois classes : les plus riches paient annuellement 60 piastres, la classe moyenne 30 piastres, les moins aisés 15 seulement. En général, cet impôt est considéré comme une compensation du service militaire, auquel les rayas n'ont point été astreints jusqu'à ce jour. Longtemps le *haradje* a été perçu par des agents spéciaux qui n'épargnaient aux rayas ni les humiliations gratuites, ni les exactions. Bien que ces abus aient disparu, il vient d'être arrêté que le mode de perception serait changé, en attendant sans doute que le caractère de l'impôt soit lui-même modifié.

Un sujet d'un intérêt non moins grand, et plus en rapport avec les idées économiques de l'Occident, ce sont les *douanes*. Le système douanier de la Turquie a pour base les traités conclus avec les Puissances européennes. En 1838, la Porte négocia, simultanément avec la France et l'Angleterre, un traité de commerce que l'Angleterre d'abord, et la France peu de temps après, signèrent avec le sultan. D'après ce traité, les marchandises importées en Turquie paient un droit d'entrée de 5 p. 0/0, qui se décompose ainsi : 3 p. 0/0 pour le droit d'entrée proprement dit, 2 p. 0/0 de droit supplémentaire au sortir de la douane,

en remplacement des anciens droits de circulation à l'intérieur. Les marchandises provenant du sol et de l'industrie de l'empire ottoman sont frappées à l'exportation d'un droit de 12 p. 0/0, dont 9 p. 0/0 à l'arrivée des marchandises, à l'échelle où elles doivent être embarquées, et 3 p. 0/0 lors de l'embarquement. Ce droit de 12 p. 0/0 remplace les droits multiples et sans cesse variables auxquels les marchandises étaient soumises quand le monopole n'interdisait pas absolument l'achat et l'exportation. Frapper de 12 p. 0/0 l'exportation des produits indigènes, quand l'importation des marchandises étrangères n'est assujettie qu'à un droit de 5 p. 0/0, a paru à quelques esprits une absurdité ruineuse : cet arrangement semble, en effet, contraire aux principes qui règlent d'habitude les rapports des nations industrielles et commerçantes ; mais indépendamment des intérêts politiques qui faisaient à la Turquie un devoir de signer ce traité, deux considérations fondamentales peuvent lui servir de justification à ses propres yeux. Elle n'était, elle n'est et ne peut être une puissance industrielle. Puissance agricole, elle n'impose pas la terre ; elle peut donc et doit en imposer les produits. De ce point de vue, c'est l'organisation des douanes qui prête le moins à la critique, et qui par suite est le moins susceptible en elle-même d'améliorations profitables au trésor.

N.-B. — Ces renseignements ont été empruntés aux *Lettres sur la Turquie,* travail considérable et consciencieux que M. Ubicini a publié successivement dans le *Moniteur universel.*

Population de l'Empire.

La population totale de l'empire turc est évaluée à 35,350,000 hab.

Voici comment se décompose ce chiffre d'après un document publié dans l'*Annuaire* de Gotha.

Races.	En Europe.	En Asie.	En Afrique.	Totaux.
Ottomans...........	1,100000	10,700000	»	11.800000
Slaves..............	7,200000	»	»	7,200000
Roumains...........	4,000000	»	»	4,000000
Arnautes............	1,500000	»	»	1,500000
Grecs...............	1,000000	1,000000	»	2,000000

Arméniens..........	400000	2.000000	»	2,400000
Juifs................	70000	100000	»	170000
Tartares.............	230000	»	»	230000
Arabes..............	»	900000	3,800000	4,700000
Syriens et Chaldéens.	»	235000	»	235000
Druses..............	»	25000	»	25000
Kurdes..............	»	1,000000	»	1,000000
Turkomanes.........	»	90000	»	90000
	15,500000	16,050000	3,800000	35,350000

Voici la même population classée par religion :

Races.	En Europe.	En Asie.	En Afrique.	Totaux.
Musulmans.........	3,800000	12,950000	3,800000	20,550000
Grecs..............	11,370000	2,360000	»	13,730000
Catholiques........	260000	640000	»	900000
Juifs..........	70000	100000	»	170000
	15,500000	16,050000	3,800000	35,350000

WURTEMBERG.

Superficie : 19,406 kilomètres carrés. — Population en 1846 : 1,726,716 habitants. — Capitale : Stuttgard, 38,727 habitants. Gouvernement : monarchie constitutionnelle.

Budget pour l'exercice du 1er juillet 1849 à 1852.

I. — Exigence.

Années.	Service ordinaire.		Service extraordinaire. (Chemins de fer et extraord. de la guerre.)
1849/50	11,845904 fl.	31 kr.	2,236694
1850/51	11,652992	45	1,223675
1851/52	11,748591	5	456530
	35,247482	21	3,916899
Complément des fonds de réserve et d'exploitation de la caisse d'État.............	731772	» —	

Les besoins du service ordinaire seront couverts par :

10,348933 fl.	37 kr.	évaluation du produit des domaines,
970000	»	— — chemins de fer,
9,432000	»	impôts directs,
11,149650	»	— indirects,
3,000000	»	papier-monnaie,
1,078656	»	crédit sur l'administration des fonds de l'État.
35,979260	21	

Les besoins du service extraordinaire seront couverts par:

2,981202 fl. 31 kr. en caisse, résultant de l'emprunt pour la construction des chemins de fer,
935697 13 crédit sur la caisse de l'administration des fonds publics.

3,916899 44 (1).

Disposition des fonds excédants.

Les restants de la caisse générale de l'État devant le 30 juin 1849 se monter à 227,431 fl., ainsi qu'une avance antérieurement faite par la caisse des fonds publics de 1,040,797 florins 18 kr. resteront à la disposition de la Caisse de l'État comme fonds de réserve et d'exploitation qui, en y ajoutant les 731,772 fl. prévus ci-dessus comme exigence de l'État, sera augmenté au montant de 2,000,000 de florins.

Évaluation du montant moyen des revenus et des dépenses des trois années, de 1849 à 1852, par année.

II. — RECETTES.

Fl. du Rhin (1).

3,449651 rapport des domaines :
- 1,468365 fl. recettes des bureaux des finances,
- 1,025223 administration des forêts,
- 110933 mines et forges,
- 850140 salines,
- 70000 poste,
- 14990 recettes diverses.

3,539651 total à déduire.
90000

3,449651

323333 produit net des chemins de fer de l'État.

3,144000 impôts directs, savoir :
- 1,603555 fl. sur les biens-fonds (contribut. foncière).
- 377777 — bâtiments,
- 283335 — l'industrie,
- 877333 — les capitaux, traitements, les pensions, les apanages, etc.

3,716550 impôts indirects, savoir :
- 1,933728 fl. douanes,
- 195553 accises,

(1) Le florin = 2 fr. 27 c.

22470	impôt sur les chiens,
1,198807	— ménages,
365992	épices.
10,633534	total.

III. — DÉPENSES.

850000	liste civile (le roi a renoncé en 1849/50 à 200000 fl. pour l'année 1850/51 à 180000 fl.;
239238	apanages,
2,278606	dette de l'État,
71324	rentes,
55313	dédommagement pour impôts,
631962	pensions,
25334	appointements d'attente,
97000	rémunérations,
11456	cabinet privé du roi (à dater du 1er juillet 1850 à charge de la liste civile.)
21525	conseil privé,
914477	département de la justice,
179525	— des affaires étrangères,
1,627005	— de l'intérieur,
1,489121	— des affaires ecclésiastiques et des écoles,
2,331803	— de la guerre,
690025	— des finances,
187556	caisse auxiliaire des états représentatifs du pays,
32166	dédommagements aux ayant-droits pour rachat de droits seigneuriaux,
80000	fonds de réserve.
11,883466	florins.

IV. — DETTE.

Le 3 août 1850 la dette publique, y compris les trois millions en papiers-monnaie émis par le Gouvernement et reconnus comme dette de l'État, se montait à 48,762118 flor.

STATISTIQUE DU PAPIER-MONNAIE EN ALLEMAGNE en 1849.

Dans le cours de l'année 1849, la masse de papier-monnaie émis par les Gouvernements allemands s'est notablement accrue et paraît devoir s'étendre encore, ces Gouvernements tendant à en considérer l'émission comme une ressource financière ordinaire.[1]

Au mois d'août dernier, la *Réforme allemande*, journal semi-officiel de l'Administration prussienne, a publié sur le chiffre des émissions déjà faites par les divers États allemands (l'Autriche exceptée) les documents suivants :

États.	Dénomination des divers papiers-monnaie.	Montant des soumissions.	Valeur des émissions par tête d'habitant.
Prusse.................	Mandats de caisse..	77,325,000 fr.	4.78
Saxe..................	Billets de caisse....	25,970,000	15.19
—	Bons de ch. de fer [1].	1,855,000	
Hanovre.......... ..	Billets de caisse de la ville de Hanovre [2].	742,000	0.41
Duché de Bade........	Papier-monnaie....	7,420,000	1.48
Schleswig-Holstein.....	Billets de caisse.....	5,565,000	7.05
Grand-duché de Hesse..	Bons de rentes fonc.	7,420,000	4.96
Hesse................	Billets de caisse....	9,275 000	12.28
Saxe-Veimar..........	Mandats de caisse..	2 226,000	8.64
Saxe-Meiningen.......	id. ..	2.226,000	13 73
Saxe-Altenbourg.......	id. ..	1.855,000	14.39
Saxe-Cobourg-Gotha...	id. ..	2,226,000	22.13
Swarzbourg-Rudolstadt.	Bons de caisse.....	742,000	10.83
Reuss (branche cadette).	Billets de caisse....	1,113,000	14.13
Anhalt-Dessau.........	id.	3,710.000	58.88
Anhalt-Gœthen........	id.	1 855,000	43.11
Anhalt-Bernbourg......	Mandats de caisse..	1,113,000	38.02
—	Bons de che. de fer [3].	742.000	
Francfort-sur-le-Mein..	Billets de compte [4].	14 840,000	»
	Total.............	168,220,000 fr.	

Cette somme de 168 millions de francs se répartit entre 17 États ayant une population totale de 24 1/2 millions d'habitants.

Il est remarquable que ce sont les plus petits de ces États qui ont fait, par rapport à leur population, les émissions les plus considérables et dont la situation financière parait, à ce titre, la plus compromise.

Avant 1847, la Prusse et la Saxe seules avaient émis du papier-monnaie, car on ne peut, à proprement parler considérer comme tels les billets de caisse de quelques compagnies de chemin de fer. En 1847, les États de Saxe-Weimar et de Saxe-Meiningen émirent une première somme de papier-monnaie pour l'établissement d'un chemin de fer. Les autres États n'ont recouru à cet expédient qu'après le

[1] Ces bons sont émis avec l'autorisation de l'Etat. Les chemins de fer les reçoivent dans leurs caisses comme argent comptant.

[2] Même observation. — [3] Id.

[4] Ces billets ne sauraient être considérés entièrement comme papier-monnaie, puisqu'ils sont garantis sur un encaisse métallique de somme égale ou sur des obligations de la ville, et sont d'ailleurs de fortes coupures de 10, 15, 20,000 fr. et au-dessus.

mois de mars 1848, pour remédier à leurs embarras financiers. Dans le plus grand nombre, le papier-monnaie ne repose sur aucune garantie particulière ; seulement l'État le reçoit dans ses caisses en paiement des impôts. Cependant, dans le grand-duché de Hesse, une certaine somme est consacrée annuellement à l'amortissement des sommes émises. Dans les États d'Anhalt-Dessau et Anhalt-Cœthen le domaine de l'État est spécialement affecté au remboursement des émissions, qui est, en outre, garanti par un dépôt au trésor, d'obligations portant intérêt pour une somme de 2,226,000 fr. Cette dernière garantie existe également dans l'État d'Anhalt-Bernbourg. Les 742,000 fr. émis par la ville de Hanovre sont garantis par la totalité des revenus et des propriétés de cette ville.

Au 30 juillet dernier, le montant total des billets émis par l'Autriche sous la garantie de l'État par la banque nationale, et ayant cours forcé, s'élevait, d'après les publications officielles, à 1,281,808,860 fr.; à cette même date, la banque avait une encaisse métallique, en monnaie ou en lingots, de 163 millions de fr.

TABLEAU COMPARATIF DE LA STATISTIQUE AGRICOLE

DES DIVERS ÉTATS DE L'EUROPE.

Les chiffres que nous donnons ci-après ont été réunis après beaucoup de recherches. La plupart de ces renseignements sont puisés à des sources officielles, les autres sont empruntés à des auteurs dignes de confiance, quelques-uns sont inédits (1).

(1) Ces documents sont extraits d'un ouvrage en préparation intitulé : *Charges de l'agriculture dans les différents pays de l'Europe.*

I. — Territoire agricole (en hectares).

États.	Terres arables, jardins et vignes.	Prés.	Forêts.	Autres surfaces.	Étendue totale.
France	27,654,569	4,198.198	8,804,550	22,111,293	52,768.610
Royaume-Uni	7,655,396	10,954,792	»	(1)	30.956.772
Belgique	1,554,950	219,080	558,774	629,445	2,962,249
Prusse	12,314,663	3,637,400	6,071.500	6,246,200	28,269,763
Bavière	3,433,210	949,334	2,447,742	959,472	7,789.758
Bade	478,746	146.380	473,807	418,530	1,527,463
Suisse	606,000	225,000	600,000	2,650,112	4,084,112
États Sardes	1,142,720	200.000	1,200.000	3,000,300	7,693,300
Espagne	24,840,000	6,750.000	1,500,000	15.719,794	48,809,794
Pays-Bas	662,000	1,092,090	106,365	1,277,818	3.265,521
Danemark	1,241,600	450,200	113,680	2,025,760	3,831,240
Schleswig-Holstein	1,136,800	142,100	170,520	460,404	1,909,824
Suède et Norwège	1,565,592	1,926,558	35,662,137	5,687,315	85,445.978
Russie	61,625,000	6,125,000	169,000,000	192,750,000	438,108,931
Mecklembourg (les deux)	727,162	145,433	204,521	485,959	1,563,075
Hanovre	1,895,597	208,692	728.837	1,908,563	4.741,689
Saxe (royaume de)	862,157	180,242	343,049	71,534	1,456,984
Wurtemberg	862,286	232,726	566,839	292,624	1,953,875
Hesse (grand-duché)	407,448	123,352	270,353	32,391	840,544
Hesse électorale	350,012	120,600	378,720	333,134	1,182,466
Autres États allemands	992.674	212,172	667,535	1,765,379	3,637,760
Empire d'Autriche	22,286,286	6,676,270	20,321,910	16,948,198	66,232.664
Toscane	730,487	663.244	564,974	1,272,120	3,230,825
États de l'Église	1,864 640	127,249	772,417	1,384,089	4,148,395
Deux-Siciles	3,846,000	1,625,000	1,080,000	4,354,154	11,495,154
Autres États italiens	690.000	165,000	200,000	235,268	1,290,268
Portugal	1,845,000	90,000	500,000	5,764,000	8,199,000
Turquie	22,000,000	3,000,000	8,000,000	36,401.000	69,401,000
Grèce	»	»	1,120,000	2,588,649	7,618,469

(1) La différence entre la somme des terres arables et des prés et le total de la superficie du Royaume-Uni est habituellement divisée par moitié dont l'une est considérée comme susceptible d'être cultivée et l'autre comme étant absolument stérile. Dans quelques pays le cadastre ne distingue pas entre les prés fauchables et les pâturages.

II.— Froment et seigle *produits dans les divers pays de l'Europe* (en hectolitres).

	froment.	seigle.
France	80,143,733	51,835,466 hectol.
Royaume-Uni	35,473,000	1,500,000
Belgique	4,091.906	5,433,606
Prusse	6,684.000	45,876,000
Bavière	2,770,607	6,418,544
Bade	2,570,300	510,600
Suisse	1,000,000	1,200,000
Sardaigne (continentale)	3,000,000	1,000,009
Sardaigne (l'île)	814,379	»
Espagne	»	»
Pays-Bas	1,999,902	1,597,106
Grand-duché de Luxembourg	220,000	350,000
Danemark	840,000	4,480,000
Schleswig-Holstein	886,200	1,692.600
Suède	342,665	3.227,820
Norwége	»	2,720,000
Russie	19,000,000	149,750,000
Mecklembourg (les deux)	622,460	1,200,000
Hanovre	1,320,000	2,000,000
Saxe (Royaume de)	1,100,000	2,337,500
Wurtemberg	6,154,821	540.558
Hesse (grand-duché)	1,800 000	1,280,000
Hesse électorale	158,000	920,000
Autres Etats allemands	1,250,000	3,500,000
Empire d'Autriche	29.100,031	38,710.524
Toscane	1,500,000	500,000
Etats de l'Eglise	8,000,000	»
Deux-Siciles (continentale)	15,500.000	»
id. (l'île de Sicile)	4,497,760	»
Autres Etats italiens	3,500,000	»
Portugal	3,501,060	2,528,500
Turquie	»	»
Grèce	275,000	»

Il est inutile de dire que dans quelques pays le maïs, et dans d'autres l'orge, l'avoine, le sarrasin, les châtaignes, les pommes de terre et même le riz entrent pour une part importante dans la panification. L'espace ne nous a pas permis d'entrer ici dans ces détails.

III.—TABLEAU SYNOPTIQUE *indiquant les pays où il y a insuffisance ou abondance de blé.*

PAYS.	FARINE.—EXCÉDANT de l'importat. avant 1846.	FARINE.—EXCÉDANT de l'exportat. avant 1846.	FARINE.—EXCÉDANT de l'importat. en 1846-1847	FARINE.—EXCÉDANT de l'exportat. en 1846-1847
	Moyenne de plusieurs années.		En moyenne.	En moyenne.
France.... Quint. métr.	585,523	»	4,927,091	»
Grande-Bretagne.	2,890,538	»	5,972.279	»
Belgique.............	498,432	»	1,619,866	»
Zollverein............	»	1,942,400	164,516	»
Suisse...............	36,000	»	98,400	»
Etats sardes..........	»	140.000	»	120,000
Espagne..............	»	30,000	400,000	»
Pays-Bas.............	88,000	»	1,326,000	»
Danemark	»	548,500	»	416,480
Suède et Norwége.....	328,000	»	»	»
Allemagne non associée.	»	45,000	»	»
Russie...............	»	3,560,000	»	5,250,000
Autriche.............	»	278,800	»	164,813
Deux-Siciles.........	»	100,000	»	250,000
Toscane..............	1,128,000	»	960,000	»
Etats de l'Eglise.... .	»	5,000	»	15,000
Portugal.............	60,000	»	8,000	»
Grèce................	3,000	»	»	»
Turquie..............	»	460,000	»	»
Egypte...............	»	555,000	»	755,000
Maroc, Tunis.....	»	30,000	»	»
Etats-Unis d'Amérique.	»	824,000	»	1,650,000
Autres Etats américains.	500,000	150,000	»	»

Les quantités indiquées ci-dessus sont de la farine de froment, de seigle et de maïs. Les grains ont été convertis en farine par la réduction d'un cinquième sur leur poids.

IV. — Bestiaux.

ÉTATS.	Chevaux. Têtes.	Bêtes à cornes. Têtes.	Bêtes à laine. Têtes.	Porcs. Têtes.	Chèvres Têtes.	Anes et mulets. Têtes.	Total réduit en têtes de gros bétail.
France	2,818,196	9,936,538	32,151,430	4,910,720	964,300	787,330	14,318,604
Royaume-Uni	1,500,000	6,865,000	32,000,000	4,000,000	210,000	(1) »	12,252,000
Belgique	250,000	912,740	732,649	421,208	85,000	»	1,320,406
Prusse	1,570,000	5,042,000	16,236,000	2,116,000	395,000	»	6,916,700
Bavière	349,690	2,623,294	1,899,898	842,851	167,236	»	3,323,000
Bade	317,744	492,153	188,707	481,000	»	»	668,937
Suisse	145,500	950,000	550,000	280,000	380,000	»	1,068,000
Sardaigne	220,000	950,000	1,750,000	370,000	575,000	»	2,039,100
Espagne	300,000	2,000,000	18,000,000	2,000,000	4,000,000	900,000	5,516,000
Pays-Bas	220,778	1,061,116	615,001	500,000	70,000	»	1,430,400
Danemark	325,019	834,173	1,164,544	157,599	»	»	1,312,045
Schleswig Holstein	125,393	529,803	323,164	111,631	»	»	706,106
Suède et Norwége	501,378	2,474,615	2,854,180	892,438	177,470	»	3,432,309
Russie	13,660,000	22,120,000	39,000,000	6,300,000	1,550,000	»	26,815,000
Mecklembourg (les deux)	120,000	268,000	1,188,000	140,000	»	»	470,800
Hanovre	257,300	794,000	1,631,000	201,000	8,000	»	975,000
Saxe (Royaume de)	86,582	554,910	583,434	120,931	64,975	542	731,332
Wurtemberg	106,035	1,186,782	676,659	167,219	27,947	»	1,093,020
Hesse (grand-duché)	42,458	263,636	218,257	167,178	39,646	»	357,668
Hesse électorale	51,000	225,000	562,000	140,000	51,000	»	261,300
Autres Etats allemands	184,694	1,004,699	1,952,314	467,734	81,420	»	1,470,721
Empire d'Autriche	2,827,131	11,471,623	33,767,000	7,000,000	443,000	92,988	18,962,662
Toscane	150,000	210,000	600,000	80,000	90,000	»	440,000
Etats de l'Eglise	64,500	171,800	1,256,000	246,200	123,400	5,500	420,800
Deux-Siciles	150,000	400,000	4,000,000	2,000,000	1,000,000	210,000	2,043,000
Autres Etats italiens	90,700	255,000	150,000	160,000	60,000	»	393,700
Portugal	317,000	740,000	1,980,000	728,000	1,400,000	»	1,456,800
Turquie	1,950,000	8,200,000	14,300,000	300,000	1,500,000	»	9,810,000
Grèce	120,000	900,000	2,500,000	40,000	300,000	»	1,184,000

(1) Dans la plupart des pays, les ânes et les mulets sont compris dans le nombre des chevaux.

Maurice Block,

Membre C. de la Soc. nat. et centr. d'agric., etc.

DETTE PUBLIQUE DES DIVERS ÉTATS DE L'EUROPE.

Nous empruntons à un récent écrit de M. de Reden le document suivant sur le capital et les intérêts annuels de la dette publique des états européens.

Le capital de cette dette s'élevait, vers le milieu de la présente année, à un peu plus de 46 1/2 milliards de fr., soit à 174 fr. 37 par tête d'habitant et à 786 fr. 52 par famille.

Le remboursement de ce capital exigerait 7 fois 1/4 le revenu annuel de tous les états de l'Europe et représente à peu près 20 fois la valeur annuelle de leurs manufactures de coton. Nous comprenons dans la dette publique les 500 1/2 millions de papier-monnaie qui circulent en Europe et dans les États allemands en particulier tendant à multiplier les émissions.

Au commencement de 1848, la dette publique de l'Europe s'élevait à 41,804 millions de francs ou un peu moins de 160 fr. par tête d'habitants.

Les 4,786 millions de fr. dont elle s'est accrue depuis, représentant la somme qui aurait pu être consacrée, pendant onze ans, à son amortissement régulier.

La plus grande partie de cette somme a été dépensée en armements, qu'on juge, par ce fait, de ce que coûterait une guerre européenne !

La somme que les États européens affectent au service des intérêts de leur dette s'élève à 1,764 millions de fr. soit 26,50 p. 0/0 de l'ensemble de leurs dépenses ordinaires et environ 6 fr. 60 par tête d'habitant. Cette somme est à peu près égale à la valeur du produit de toutes les manufactures de laines de l'Europe.

FINANCES & FORCE PUBLIQUE DE LA PRUSSE & DE L'AUTRICHE

COMPARÉES, *à la fin de* 1850 (1).

I. — *Ressources de la Prusse.*

1° L'état de ses finances est prospère. Il se résume ainsi :

La dette publique, consolidée en 1820, montait à.	775,000,000 fr.
Grâce à un amortissement annuel de. .	9,375,000
Elle n'était plus en 1849 que de. . .	362,500,000
dont l'intérêt pour cette nature de fonds publics, est payé à raison de 3 1/2 p. 0/0.	
Il faut ajouter à la dette consolidée les emprunts de 1848, soit.	50,000,000
dont l'intérêt est à 5 p. 0/0, et dont les coupons se négocient à 106 3/8.	
Il faut y ajouter encore l'emprunt de 1850, soit.	75,000,000
Intérêt à 4 1/2 p. 0/0.	

2° L'état militaire de la Prusse se résume comme suit :

Sur une population de 17,000,000 d'âmes (y compris les principautés de Hohenzollern), elle a une armée normale de.	220,000 hom.
dont 100 mille appartiennent à la première classe de la landwehr, comprenant les hommes de 26 à 36 ans.	
En appelant la seconde classe, composée des hommes de 36 ans et au-dessus, on porte l'armée à.	350,000 hom.
Le budget de l'armée ne figure dans les comptes de 1850 que pour.	77,500,000 fr.
Il faut encore ajouter, par manière de note, que la dette publique est hypothéquée sur des domaines de l'État et terres de la couronne évaluées à.	1,375,000,000 fr.

(1) Ces renseignements ont été publiés dans le *National* du 17 déc. 1850 d'après le *Times*, à l'occasion des dissentiments qui sont survenus entre la Prusse et l'Autriche, au sujet des affaires d'Allemagne, et qui ont failli faire éclater la guerre.

II. — *Ressources de l'Autriche.*

Les finances autrichiennes datent, pour ainsi dire, de 1811, époque où le trésor fit banqueroute à tous ses créanciers en leur donnant un dividende de 20 p. 0/0, soit un cinquième.

En 1816, pour rétablir le crédit, on imagina de payer à certains créanciers, favorisés par le hasard d'une loterie, la totalité des intérêts afférents à leur quote-part dans la dette publique.

A cette époque la dette montait en capital à. . . . . 1,550,000,000 fr.

En outre, il circulait une masse de billets émis pour une valeur nominale de 1,700,000,000 et qui ne représentaient plus que. . . 675,000,000 fr. le Gouvernement les ayant annulés pour une partie en réduisant à 20 florins argent la valeur de 50 florins papier.

De 1816 à 1840, le régime financier de l'Autriche avait eu pour résultats :

D'annuler, au moyen d'un emprunt volontaire, des titres de l'ancienne dette pour. . . . . 300,000,000 fr.

D'amortir au moyen d'une somme annuelle de 12,500,000 fr. prélevée sur le budget. . . . . 300,000,000 fr.

Et enfin d'arriver à payer la totalité de leur intérêt à des titres montant à. . . 300,000,000 fr.

Moyennant ces opérations dont le caractère fictif n'échappera point à nos lecteurs, l'ancienne dette de. . . . . . 1,550,000,000 fr. se trouvait réduite à. 650,000,000

Mais, d'une autre part, les 300,000,000 de l'ancienne dette qui, réduits d'abord à ne recevoir que *un pour cent* d'intérêt, avaient été graduellement ramenés à recevoir *cinq* pour cent, représentaient en réalité, maintenant en coupons de l'ancienne dette, non plus 300,000,000, mais ..n. 1,500,000,000

Et pour couvrir les déficits annuels, on avait contracté plusieurs emprunts à des taux fort désavantageux.

D'un autre côté, la banque d'Autriche avait fonctionné de manière à retirer de la circulation les billets dépréciés dont nous avons parlé plus haut comme représentant une valeur de 675,000,000. Elle était parvenue à n'en laisser subsister que pour. 30,000,000

Mais il avait fallu, pour cela, que la Banque avançât à l'État la somme de. . 400,000,000

Somme toute, en 1847, voici quels étaient les engagements du Gouvernement autrichien :

Dette ancienne.	650,000,000 f.
Dette nouvelle.	1,100,000,000
Dû à la Banque.	400,000,000
Dette flottante.	30,000,000
Total.	2,180,000,000 fr.

En 1848 et 1849, des déficits énormes vinrent s'ajouter à cette écrasante charge; ils augmentèrent la dette de 407,500,000 f., et la portèrent à. 2,587,500,000

C'est à ce chiffre qu'elle en était, fin 1849.

La dette de l'État envers la Banque monte aujourd'hui à. 562,500,000

Pour juger les ressources de l'Autriche, il faut prendre un budget normal : celui, par exemple, de 1839. Il se décompose comme suit :

Revenus.	400,000,000 fr.
Dépenses militaires.	147,500,000
Dette publique, intérêts.	125,000,000
Dépenses de perception.	103,500,000

Restent seulement 25,000,000 pour les dépenses de la maison impériale, la justice, l'intérieur, la police, les affaires étrangères, les travaux publics, etc.

Maintenant nous pouvons donner, d'après un document financier publié à la fin de 1849, par le ministère autri-

chien, le budget des neuf mois commençant le 31 novembre et finissant le 1er septembre 1843. Dans ces neuf mois, les recettes furent de. . . . . 175,000,000 fr.

Les dépenses, de. 400,000,000

Le déficit, de. 225,800,000

L'armée avait coûté, dans ce laps de temps. 112,500,000

Cette armée a été portée à 500,000 hommes, pendant les guerres de Hongrie, et n'a pas été réduite depuis.

On voit cependant qu'une diminution dans cet état militaire est, pour les finances de l'Autriche, une question de vie ou de mort.

Si elle entreprend une guerre de quelque importance, la banqueroute de l'État est inévitable. Et cette banqueroute portera sur près de 3,000,000,000 de francs.

En l'état actuel, le papier-monnaie autrichien perd contre argent environ 18 p. 0/0.

QUATRIÈME PARTIE.

VARIÉTÉS.

CONDITION & SALAIRES DES CLASSES AGRICOLES EN FRANCE.

I.

L'étendue de la surface des cultures est, en France, ainsi qu'il suit :

	Hectares.	Lieues carrées.	Par habit.
Céréales	13,900,263	7,007	41 ares.
Vignes	1,972,340	998	6
Cultures diverses	3,442,139	1,720	10
Prairies artificielles	1,576,547	820	5
Pépinières	766,578	389	»
Totaux	21.657,867	10,964	62

Attendu qu'il s'agit uniquement des terres soumises actuellement au travail, les jachères ne sont point comprises dans ces nombres qu'elles élèveraient à 28,421,000 hectares, ou 14,386 lieues carrées, étendue qui dépasse de

beaucoup la moitié du territoire. Les pâturages, les forêts et les autres surfaces restent en dehors de ces chiffres.

Le travail appliqué à ces terres en culture étant proportionnel au nombre des travailleurs, il faut, pour l'estimer, déterminer la population agricole de la France ; opération qui ne peut être faite que par déduction, les recensements n'indiquant point la profession des individus.

On compte environ :

8	millions d'habitants dans les villes	22 p. %
1	million dans les campagnes non cultivateurs	3 —
27	millions de cultivateurs dans les campagnes et bourgs.	75 —
36	millions d'habitants	100 —

Ainsi, la population agricole forme les trois quarts des habitants de la France. En Angleterre, elle n'est que du tiers à la moitié du nombre total des habitants du pays.

A raison de quatre individus et demi par famille, on peut admettre qu'il y a 6 millions de familles agricoles en France. Le sexe et l'âge les subdivisent à peu près de la manière suivante :

Travailleurs :	6	millions d'hommes.
—	6	millions de femmes.
—	6	millions d'enfants adultes.
Total	18	millions de travailleurs actifs.
	6	millions d'enfants en bas-âge.
	3	millions de petits enfants.
Total général.	27	millions d'habitants appartenant à la population agricole.

En répartissant le sol cultivé d'après ces nombres, on trouve que, 18 millions de cultivateurs exploitant plus de 21 millions et demi d'hectares, la quote-part de chacun est d'environ 120 ares, savoir : 84 en céréales, et 36 en vignes et autres plantes utiles.

Cette quote-part varie partout selon la nature des cultures de la contrée, et suivant la densité de la population ; mais, en général, elle reste considérable en France, et excède de 15 ares la moyenne que donne en Angleterre et dans l'Allemagne méridionale la même comparaison de la population rurale et du sol cultivé.

L'évaluation en argent de la production agricole va nous

conduire à tirer d'importants résultats des données statistiques qui viennent d'être posées.

La surface de nos terres cultivées rapporte, année commune, plus de 5 milliards de francs (5,152,653,000 fr.)— C'est presque 240 francs par hectare.

Les frais de culture, non compris la valeur des semences, montent à 3 milliards, (3,016,261,000 fr.) — C'est 140 fr. par hectare qui sont payés aux travailleurs ou gagnés par eux sur leurs propres domaines.

Cette somme de 3 milliards, divisée entre 6 millions de familles agricoles, donne à chacune d'elles, par année, un salaire de 500 francs, qui fait pour chaque jour à dépenser, 1 fr. 37 cent.

Les salaires sont répartis autrement que la dépense des travailleurs des campagnes ; celle-ci s'étend d'une extrémité de l'année à l'autre, tandis que la moyenne durée du travail rural n'excédant pas deux cents jours ou six mois et demi, c'est à ce terme que les salaires sont limités. Voici, par approximation, leur distribution pendant cette période :

6 millions d'hommes à 1 fr. 50 c............fr.	1,800,000,000
6 millions de femmes à 0 fr. 75 c.................	900,000,000
6 millions d'enfants à 0 fr. 25 c...............	3,000,000
18 millions de cultivateurs payés annuellement...	3,000,000,000

C'est, pour le travail journalier de trois personnes de chaque famille, un salaire de 2 fr. 50 cent. Sans doute, dans plusieurs départements les laboureurs sont payés davantage ; mais il s'agit ici de moyennes générales qui sont tenues fort bas, soit par les chômages prolongés, soit par la concurrence des travailleurs.

En dehors de la population laborieuse, est celle des enfants en bas âge et des petits enfants qui gagnent trop peu pour qu'on puisse en tenir compte.

Des questions de vie et de mort sont liées intimement à ces chiffres, et leur importance est extrême, puisque les populations qu'elles concernent s'élèvent à des millions, et constituent 75 sur 100 des habitants de la France.

Et d'abord suffit-il, au prix qu'ont maintenant les choses 'sentielles à la vie, d'une somme de 500 francs pour satis-

faire pendant une année aux besoins d'une famille de quatre à cinq personnes dont deux ou trois enfants?

Le premier article est le blé. A raison de trois hectolitres par individu, sans distinction, il en faut 13 ou 14 pour l'année entière. C'est une dépense de 210 à 280 fr., selon que le blé vaut 15 fr., comme aujourd'hui, ou 20 fr., comme il arrive très-souvent. Dans le premier cas, il reste pour les autres nécessités 290 fr., et dans le second 220 fr. L'expérience la plus concluante, par sa durée et son étendue, ne laisse aucun doute que le bien-être des populations ne soit alors assuré, et qu'il ne s'augmente considérablement par les produits variés et abondants d'un jardin, comme beaucoup de familles en ont à présent. Mais lorsque, dans les années de disette, le blé vaut 25 ou 30 fr. l'hectolitre, la nourriture de cinq personnes s'élève à 350 fr. ou même à 420; ce qui absorbe, à 60 fr. près, tout le salaire de l'année.

Voilà les éléments numériques du bonheur des champs; leur dernière expression est tout ce que peut avoir, au moyen d'une centaine de francs, chaque habitant de nos campagnes, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant au berceau. Il n'y a pas là, sans doute, de quoi défrayer les plaisirs populaires de nos grandes cités; c'est tout au plus s'il est possible de payer le sel, qui doit relever le goût d'une soupe sans viande et sans beurre. Lorsqu'il survient un nouveau-né, les cent sous qu'exige la matrone présidant à son entrée dans le monde, sont le fruit de privations prolongées pendant plusieurs mois. Le souci de tous les jours, c'est d'amasser de l'argent pour payer le meunier, le loyer de la maison et le percepteur. Il ne reste rien pour l'école primaire qui doit ouvrir aux enfants la vie sociale; et il faut souvent se cotiser pour faire les frais d'une sépulture. Et, pourtant, cette existence rude et pénible, chacun de ceux soumis à ses lois, l'aime avec tendresse, avec attachement, et rien ne saurait en faire perdre le souvenir.

II.

C'est une erreur que de juger les goûts, les besoins, les nécessités des habitants des campagnes d'après ceux des

villes, et de croire qu'au village l'existence soit pénible parce qu'elle diffère de la nôtre. S'il fallait l'apprécier par ses effets, ce serait le contraire qui serait vrai ; car si, comme on n'en saurait douter, la vie la meilleure est celle qui prolonge le plus nos jours et qui rend les hommes plus robustes et mieux portants, c'est bien la vie des champs, et non celle des cités, dont l'heureuse influence s'exerce ainsi sur l'espèce humaine.

Il faut qu'il y ait une puissance salutaire bien grande dans l'air pur de nos campagnes, dans l'exercice des forces du corps qu'on y fait continuellement, et surtout dans la tranquillité d'esprit qu'on y conserve, pour surmonter les mauvais effets du régime des paysans. Il faut avouer que le progrès général et rapide de toute chose ne s'est point étendu, à cet égard, jusqu'aux populations rurales. Une grande partie d'entre elles vit encore de la même nourriture qu'Arthur Young signalait avec blâme, il y a soixante ans. « Les fermiers anglais, dit ce savant agronome, faisaient encore usage, il y a un siècle, d'un pain mélangé de plusieurs sortes de grains qui le rendaient mauvais ; mais ils ne mangent plus maintenant que du pain fait avec du froment, et ils regarderaient avec horreur la nécessité de se nourrir, comme on fait en France, d'un pain noir fabriqué avec des céréales inférieures. »

C'était sous le règne de Louis XVI qu'Arthur Young faisait cette observation. Plus d'un demi-siècle s'est écoulé, notre richesse agricole a triplé de valeur, et cependant aucune amélioration n'est venue diminuer cette détresse de chaque jour. Une grande partie de la population de nos campagnes continue, par habitude, par nécessité, de se nourrir d'un pain détestable, mélange indigeste de seigle, d'orge, de son, de fèves, de pommes de terre, qui n'est ni levé, ni cuit suffisamment, et qui, gardé pendant des mois entiers, se couvre de moisissures et d'autres cryptogames dont la vue exciterait la répugnance des peuples les plus sauvages.

Dans un pays où rien ne se fait sans l'intervention des pouvoirs publics, il est à désirer que quelque homme d'Etat bienfaisant s'efforce de procurer à nos paysans l'avantage de manger de meilleur pain, et d'acquérir enfin une amélioration dans leur régime, qui est possédée de-

puis cent ans par la population rurale de l'Angleterre.

Et, cependant, par l'une de ces singularités dont les fluctuations de l'esprit humain donnent tant d'autres exemples, l'opinion publique est bien plus affectée de voir les campagnes privées de viande que de savoir qu'elles se nourrissent encore de mauvais pain. Cette détresse affligeante est complétement oubliée, et il n'est question, dans les mille projets qui éclosent chaque jour, que de multiplier le bétail, pour donner une nourriture animale à toutes nos populations. Ces projets, dont l'intention est digne d'éloges, ont-ils pour bases la nécessité et la possibilité ? C'est ce qui est au moins problématique.

Il est constaté que la consommation de la viande égale, en France, ou même excède celle des autres pays du continent. L'Angleterre seule l'emporterait de beaucoup, s'il était bien prouvé que 82 kilogrammes y reviennent à chaque habitant ; mais, toute vérification faite, cette consommation demeure fort incertaine ; et tout ce qu'on sait, c'est qu'elle est considérable. Il ne s'ensuit pas qu'il puisse en être ainsi en France. L'organisation physique et économique des deux pays n'est nullement la même, et leur diversité tend à donner des régimes différents à leurs populations. L'Angleterre, enveloppée dans l'atmosphère humide de l'Océan, possède des pâturages toujours verts qui entretiennent de prodigieuses quantités de bétail et de troupeaux, tandis que nos prés sont desséchés tour à tour par la chaleur de nos étés et la froidure de nos hivers. La nécessité d'un régime animal est moins grande au milieu de nos vignobles, que dans un pays où leurs produits sont mal remplacés par le thé, la bière et le genièvre. D'ailleurs, notre climat participe trop de celui du Midi pour ne pas imposer à nos populations une manière de vivre rapprochée de celle des pays chauds. Là où les pâturages donnent aux bestiaux une nourriture insuffisante ou médiocre, la viande est chère et souvent de chétive qualité. On s'en passe d'autant mieux que, la moitié de l'année, l'élévation de la température en altère le goût et les propriétés nutritives. Le monopole des boucheries et l'exagération des octrois concourent à l'envi à en restreindre la consommation.

Non-seulement les autres populations du continent ne mangent pas plus de viande que nous, mais encore jamais, en France, on n'en a consommé plus qu'à présent. Il fallait bien qu'avant 1789 la même disette se fît sentir, puisqu'il n'y avait pas alors de prairies artificielles, et que les prairies naturelles n'étaient pas aussi étendues qu'aujourd'hui, ce qui implique moins de fourrage et moins de bétail. Quant aux grains, on n'en donnait point assurément aux animaux, les hommes n'en ayant pas assez pour eux-mêmes. Il est évident que la consommation de la viande devait être alors extrêmement bornée; car l'abstinence religieuse, le jeûne, en interdisaient l'usage pendant la moitié de l'année, et lui substituaient le maigre ou la diète.

Au reste, il serait bien possible qu'on attachât, de nos jours, une trop grande importance au régime animal, et qu'on en fît, à tort, une condition essentielle de la force corporelle des hommes. Les courageux ouvriers des forges de la Chaussade, dans la Nièvre, qui font les ancres et les câbles-chaînes de notre marine militaire, ne mangent jamais de viande ; et pourtant ils travaillent, au milieu d'un feu ardent, quatorze heures par jour. Encore au sortir de l'atelier vont-ils bêcher leurs jardins. Jamais les Caraïbes de Saint-Vincent n'avaient goûté de viande, et je les ai vus, pendant deux campagnes, lutter sans infériorité, jour et nuit, corps à corps, avec les soldats anglais qui vivaient de bœuf rôti succulent.

Un exemple plus mémorable est celui des Romains. Dans l'ancienne Italie la viande était très-chère, et par conséquent hors de l'atteinte de tout autre que les riches personnages, possesseurs des dépouilles du monde. Et, cependant, aucun peuple moderne n'a égalé les Romains dans tous les travaux qui exigent la plus grande vigueur du corps et de l'esprit.

Il s'en faut donc de beaucoup que la nécessité d'un régime animal soit prouvée incontestablement. La possibilité de son introduction est encore plus douteuse. Comment, en effet, le journalier des campagnes, qui, par son travail et celui de sa famille, gagne en moyenne 27 sous chaque jour l'année, pourrait-il prélever sur cette somme la valeur livre de viande, et conserver assez d'argent pour

acheter du pain, article qui absorbe 15 à 16 sous par jour quand le blé vaut 20 francs l'hectolitre? C'est uniquement l'ouvrier des villes dont les salaires sont assez élevés pour lui donner le pouvoir de consommer de la viande plus ou moins souvent. La population agricole est privée de cet avantage par la force invincible des choses. En effet, pour procurer seulement une livre de viande par jour à six millions de familles habitant les campagnes et formant 27 millions d'individus, il faudrait tout près de 1,100 millions de kilogrammes, c'est-à-dire, environ le double de la consommation totale et actuelle de la France. Une si prodigieuse augmentation supposerait nécessairement un accroissement proportionnel dans le nombre des animaux qui pâturent et dans leurs moyens de subsistance. Il est étonnant que ceux qui dressent de si vastes projets n'en aperçoivent pas les impossibilités. On n'a point encore d'exemple qu'un grand pays ait doublé l'étendue de ses pâturages en un temps donné, et par une résolution préconçue.

La volonté humaine a si peu d'effets quand il s'agit d'opérer des révolutions rurales, que l'étendue de nos terres cultivées est aujourd'hui, à un vingt-septième près, ce qu'elle était sous Louis XIV, il y a cent cinquante ans, et qu'il a fallu deux générations plus actives et plus intelligentes que celles qui les ont précédées, pour créer seulement 15 à 1,600,000 hectares de prairies artificielles. Que serait-ce donc s'il fallait porter à 100 millions nos 50 millions de têtes de bétail, et d'autres animaux utiles à la subsistance publique?

Sans contredit, rien n'est plus à désirer, après l'amélioration du pain des campagnes, que la multiplication des bestiaux et l'extension du régime animal. Mais, il ne faut pas se laisser abuser par les exagérations qui se sont emparées de ce sujet comme de bien d'autres.

III.

En compulsant laborieusement tout ce que les documents historiques, économiques et administratifs, nous ont laissé de chiffres statistiques depuis Louis XIV, et en y joignant ceux qu'il est possible de faire ressortir, pour notre

époque, des travaux exécutés depuis vingt-cinq ans par mes soins persévérants, je suis parvenu à établir les termes suivants, dont les détails circonstanciés seront exprimés ailleurs.

Les frais de culture, non compris la valeur des semences des céréales, se sont élevés aux sommes énumérées ci-après, aux époques de notre histoire dont il m'a été possible de constater la production agricole.

Époques.	Frais de culture.	Leur proportion au produit brut.	Par habitant.
1760. Louis XIV........	458 millions.	35 p. 0/0.	24 fr.
1760. Louis XV........	442 —	37 —	21
1788. Louis XVI.......	725 —	43 —	30
1813. France impériale..	1,827 —	60 —	61
1840. France actuelle...	3,016 —	60 —	90

Sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, la France, épuisée par les impôts qui montaient bien plus haut que ceux d'aujourd'hui, proportionnellement à la population, ne pouvait payer, en frais de culture, qu'environ 450 millions ou un septième seulement de ce qu'elle destine maintenant à ce grand objet. C'était 35 pour 100 du produit brut, ou un tiers de sa valeur totale. Par conséquent, il y avait peu de travail, et il était à peine payé. Nous verrons tout-à-l'heure que le bas prix des salaires réduisait la population rurale à manquer de pain pendant la moitié de l'année.

Sous Louis XVI, en 1788, il s'était opéré quelque amélioration ; un accroissement absolu de 283 millions dans les frais de culture, les élevait de moitié en sus ; mais la population s'étant augmentée, leur proportion au produit brut total, n'était, en plus, que de 6 pour 100. Dès-lors, le mouvement des esprits, entraînés vers un autre ordre de choses, avait agi sur l'état économique du pays. Les sciences, dérogeant à leur pompeuse inutilité, commençaient à devenir populaires. Buffon faisait aimer l'histoire naturelle, J.-J. Rousseau la botanique, Rosier l'agriculture, et Delille les jardins. Les économistes, dont toutes les lumières étaient d'abord confinées dans l'entresol du docteur Quesnay, les avaient propagées bientôt, à l'aide de leurs ingénieux écrits, classes les plus distinguées de la population ; et

des vérités importantes, quelques inclinations pour les études sérieuses, quelque sympathie pour les champs, étaient sorties de ce petit cercle d'hommes, qui sont les promoteurs de la science de notre siècle, et qui ont fait enfanter l'intelligence de leur postérité.

Cette postérité est l'héroïque génération qui délivra l'agriculture de la dîme, le laboureur du servage, et les communes du triple impôt qu'elles payaient, depuis mille ans, aux grands pouvoirs dont elles étaient sujettes et vassales.

En énumérant les bienfaits de cet événement sans pareil, il en est un qui a été constamment omis, quoiqu'il doive prendre place parmi les plus importants. C'est l'accroissement des salaires agricoles qui pourvoient à la subsistance de la population des campagnes.

Les frais de culture qui, en 1788, étaient seulement de 725 millions, s'élevaient, en 1813, à 1,827 millions ; ils s'étaient augmentés, en vingt-cinq ans, de plus de 1,100 millions. Au lieu de former 43 pour 100 du produit brut, ils montaient à 60, et s'étaient accrus de moitié en sus. Sans doute l'extension de certaines cultures et les soins plus grands qu'on leur donnait exigeaient plus de labeur ; mais aussi les salaires étaient devenus beaucoup plus élevés ; ils avaient non-seulement doublé, ils étaient comme 1 à 2 1/2.

Depuis ce temps, la paix a permis à cette prospérité de se développer de plus en plus. Maintenant, les frais de culture, indépendamment de la valeur des semences excèdent annuellement trois milliards : ils continuent, comme au temps de l'Empire, à former 60 pour 100 du produit brut de la terre ; et ce paraît être un terme fixe, puisqu'il n'a pas subi de changements depuis une trentaine d'années ; mais un autre terme, celui de la quote-part de chaque habitant pour solder le travail agricole, s'est accru considérablement. C'est 90 francs au lieu de 61, que chacun doit aujourd'hui à la population des campagnes. Ce juste tribut a triplé depuis 1789 : et les laboureurs, les jardiniers, les vignerons, reçoivent à présent, en dédommagement de leurs rudes travaux, deux milliards 300 millions de plus qu'il y a soixante ans.

Voilà ce que nos campagnes ont gagné à la Révolution ;

quant à leurs salaires journaliers seulement, chacune de leurs pièces de 20 sous d'autrefois vaut aujourd'hui plus de 4 francs.

En formant, avec la masse de la population agricole de la France, des familles de quatre personnes et demie, et en divisant par le nombre de ces familles la somme totale des frais de culture de la terre, à chaque époque principale, depuis un siècle et demi, on trouve que la valeur des salaires s'est élevée progressivement pour chacune de ces familles, ainsi qu'il suit :

Époques.	Nombre de familles agricoles.	Par an.	Salaires de chacune, par jour.		
1700.......	3,350,000	135 fr.	0 fr.	37 c.	ou 7 sous 1/2.
1769.......	3,500,000	126	0	35	7
1788.......	4,000,000	161	0	45	9
1813.......	4,600,000	400	1	10	22
1840.......	6,000,000	500	1	37	27

Ainsi, le salaire annuel de chaque famille de cultivateur a quadruplé en France depuis le règne de Louis XV, il y a quatre-vingts ans. Il a triplé et beaucoup au-delà depuis le règne de Louis XVI, il y a soixante ans ; et il s'est augmenté d'un cinquième depuis l'Empire, en l'espace d'environ trente ans.

Nos calculs sont appuyés par le témoignage inattendu d'un observateur contemporain du dix-septième siècle, également habile, exact et impartial, l'illustre philosophe anglais John Locke, qui parcourut les provinces de la France en 1677. Il nous apprend que le paysan gagnait alors sept sous pour sa journée de travail, et sa femme, trois sous. Le marc d'argent valant à cette époque 33 francs de notre monnaie actuelle, ces dix sous équivalent à 83 centimes, qui font 166 francs pour deux cent trente jours de labeur, et pour le revenu annuel d'une famille de cultivateurs. C'est un peu plus que le chiffre qui nous est donné par un calcul général ; mais Locke remarque que les paysans bordelais, dont il enregistrait les salaires, passaient pour être dans un etat florissant, surtout en les comparant à ceux de la Saintonge (1). Mme de Maintenon, qu'on ne suspectera pas d'avoir rembruni à dessein les couleurs de son récit, écrivait sous la

(1) Locke, *Journal of Travels in France*, t. Ier, p. 147.

date du mois de mai 1716, lors de la plus belle saison de l'année, que : Dans le Bourbonnais, province d'une étendue de 400 lieues carrées, et située au centre de la France, on comptait 1,700 domaines ou métairies abandonnés. Les receveurs des tailles ayant saisi et vendu, pour payer le fisc, les bestiaux qui faisaient la ressource du pays, les habitants des campagnes n'avaient pu, faute de ces animaux, ni labourer, ni fumer, ni ensemencer les terres ; et, dans les villes, la viande, qui valait auparavant deux sous et demi la livre, était devenue aussi chère qu'à Paris ; ce qui veut dire que de cinq sous, le prix s'était élevé jusqu'à quatorze de notre monnaie actuelle (1).

Les résultats de nos calculs pour fixer les salaires agricoles sous le règne de Louis XV sont pareillement confirmés, avec une grande autorité, par un contemporain. Dans ses recherches sur les finances, Forbonnais, statisticien laborieux et consciencieux de cette époque, dit que le cultivateur recevait pour prix de deux cents journées de travail, à raison de dix sous chacune, 100 francs, auxquels sa femme en ajoutait 30 qu'elle gagnait en filant, au taux de trois sous par jour. Ainsi, le salaire de l'un et de l'autre montait annuellement à 130 francs. Forbonnais remarque que, d'après les prix des objets de consommation nécessaires à l'existence d'une famille de paysans, il fallait au moins 129 francs 5 sous pour l'année, ou 35 centimes par jour, qui font 7 sous. C'est justement le chiffre auquel je suis arrivé par des supputations toutes différentes.

La somme totale des frais de culture ne différa pas beaucoup sous le règne de Louis XV ; mais la population agricole s'étant accrue, la quote-part de chacune de ses familles diminua sensiblement, et il advint alors ce qui arrive de nos jours en Irlande dans des proportions encore plus grandes et avec des effets aussi funestes. Le nombre des habitants, au lieu de doubler, comme dans ce malheureux pays, s'augmenta seulement d'un dixième, quantité qui fut cependant suffisante pour diminuer les salaires journaliers, et rendre plus poignante la misère des travailleurs. Un ministre d'État, le marquis d'Argenson, peignait la dé-

(1) *Lettres* de Mme de Maintenon, t. III, p. 263.

tresse des campagnes de la France, en 1739, dans les termes suivants : « La misère, disait-il, est parvenue à un degré inouï. Au moment où j'écris, au mois de février, en pleine paix, avec les apparences d'une récolte, sinon abondante, du moins passable, les hommes meurent autour de nous comme des mouches, et sont réduits par la pauvreté à brouter l'herbe. Les provinces du Maine, Angoumois, Touraine, haut Poitou, Périgord, Orléanais, Berry, sont les plus maltraitées ; cela gagne les environs de Versailles. Aucune voix ne s'élève plus entre le trône et le peuple ; le royaume est traité comme un pays ennemi frappé de contributions de guerre. On ne songe qu'à faire acquitter l'impôt de l'année courante, sans penser si l'habitant pourra payer encore l'année suivante. Le duc d'Orléans porta dernièrement au Conseil un morceau de pain de *fougère*. A l'ouverture de la séance, il le posa sur la table du roi, en disant : Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent (1) ! »

La Statistique nous permet de savoir avec précision, par la comparaison du prix du blé et du salaire annuel de chaque famille agricole, quel déficit constituait la misère de la population des campagnes sous chacun des règnes qui remplirent les dix-septième et dix-huitième siècles.

Sous Louis XIV, en 72 ans, le prix moyen du blé fut		18 fr.	85
Louis XV, en 60 ans,	—	13	05
Louis XVI, en 16 ans,	—	16	00

Le salaire annuel de chaque famille et la valeur du blé qui lui était nécessaire pour vivre furent ainsi qu'il suit :

	Salaires.	Valeur des 13 hect. 1/2.	Déficit.
1re époque.....	135 fr.	254 fr.	119 fr.
2e époque.....	126	176	50
3e époque.....	161	216	55

Ainsi, la population des campagnes manquait de pain la moitié du temps, sous le règne du grand roi ; sous Louis XV, elle en avait seulement pendant deux jours sur trois ; et ce fut par l'heureux effet des progrès qui eurent lieu sous Louis XVI, qu'elle obtint d'en avoir pendant les trois quarts de l'année.

(1) *Mémoires* du marquis d'Argenson, p. 322, 331.

De 1643 à 1715, le blé, pour être accessible aux paysans, aurait dû n'être payé que 10 francs l'hectolitre, et il valait 18 fr. 85 c.

De 1715 à 1774, son prix moyen fut de 13 francs, et les cultivateurs, en y mettant tout leur salaire, ne pouvaient l'acheter que 9 francs 35 centimes.

Enfin, de 1774 à 1790, il valut, en terme moyen, 16 fr., et il aurait fallu qu'il ne montât qu'à 12 pour servir à la consommation des populations des champs.

Il était donc presque constamment hors de prix, et trop cher du double, du tiers ou du quart.

Nous avons dû, dans cette comparaison des salaires à la subsistance, admettre que le froment servait à la nourriture des campagnes ; car c'est la seule céréale dont les prix soient constatés. Dans la réalité, les paysans consommaient des grains de qualité et de valeurs moins élevées ; mais, d'une part, il leur en fallait bien davantage ; et, de l'autre, on doit remarquer que nous avons limité toute la dépense de chaque famille aux prix du pain; tandis que la vie la plus misérable exige encore quelque autre chose. Dieu sait si, en mangeant de l'orge ou du seigle, au lieu de blé, la différence de valeur entre ces grains laissait assez pour payer une chaumière, des haillons, la dîme, le fisc et le fossoyeur !

L'exiguité des salaires avait pour cause originelle les traditions de la féodalité, qui, pendant huit siècles, avait fait travailler les serfs à sa glèbe sans les payer. L'usage des corvées gratuites, des redevances, des dîmes, n'était pas autre chose que la prolongation de ce servage, c'est-à-dire, une exaction pratiquée sur le labeur de la population rurale et exigée à titre de droit ou de privilége, sans rémunération. On conçoit que ce travail gratuit faisait paraître fort cher le travail payé, lors même qu'il était à si bas prix qu'il ne pouvait suffire à donner seulement du pain à la famille du laboureur.

Une autre cause agissait avec la plus grande puissance pour empêcher les salaires de s'élever : c'était l'énormité des impôts qui laissaient à peine aux propriétaires aucun revenu, et qui leur ôtaient tout moyen de donner au travail une juste rétribution. Lors de son avénement, Louis XVI

avait trouvé les finances dans un état déplorable; et cette plaie, qu'aucun effort ne put guérir, devint le tourment de son règne et le mal rongeur qui fit succomber la monarchie.

IV.

Nous venons d'esquisser, d'après les chiffres des documents officiels, la France d'il y a soixante ans, telle que l'avaient faite son organisation sociale et son gouvernement ; il fallait bien que ce fussent là les causes de ses adversités, puisque tout changea et devint meilleur, même au milieu des calamités de la guerre civile et étrangère, dès qu'il eut été mis un terme à l'oppression que subissaient depuis tant de siècles la terre, l'homme des champs et son travail.

Les merveilleux changements produits par la Révolution de 1789, dans la condition sociale de la population agricole, n'ont jamais été illustrés plus complétement et d'une manière plus évidente que par les termes numériques suivants :

Époques.	Salaire annuel par famille.	Valeur de 13 hectol. et demi.	Excédant.
1813. France impériale.	400 fr.	283 fr.	117 fr.
1840. France actuelle..	500	256	244

Les tableaux mensuels des mercuriales que j'ai dressés pour l'époque impériale et pour celle où nous vivons maintenant donnent les résultats résumés dans les deux lignes suivantes :

Périodes	Prix moyen du blé.
France impériale, 1805 à 1814, 10 ans.......	21 fr. 00 c.
France actuelle, 1831 à 1840, 10 ans.........	19 03

Ces faits numériques mettent en présence l'un de l'autre le présent et le passé, et témoignent de l'immense supériorité du bien-être dont jouissent aujourd'hui les populations agricoles, comparativement à leur situation économique avant 1789.

Chaque famille rurale gagne à présent, par année :

365 fr. de plus que sous Louis XIV, ou 2 fois 1/2 plus ;
374 — que sous Louis XV, ou 3 fois plus ;
339 — que sous Louis XVI, ou 2 fois plus ;
[illegible] — qu'au temps de l'Empire, ou 25 pour % de plus.

De 1700 à 1790, les salaires agricoles étaient si bas qu'ils ne pouvaient payer la subsistance d'une famille de cultivateurs que pendant la moitié, le tiers ou le quart de l'année.

Après la révolution, ils s'élevèrent assez haut pour solder tout le blé consommé dans l'année, et laisser, pour d'autres dépenses, 117 francs, somme qui s'est accrue maintenant jusqu'à 244, et qui est égale à la valeur de la consommation des grains.

Cependant le prix du blé s'est élevé notablement. Depuis 1700 jusqu'en 1790, il fut, terme moyen, de 16 fr. 66 cent. l'hectolitre. De 1805 à 1840, il a été de 20 francs. D'où il suit que l'agriculture est, à présent, mieux rémunérée de ses produits qu'elle ne l'était jadis; et, cependant, malgré le plus haut prix des grains, la population des champs peut payer sa consommation annuelle complétement, et, en outre, disposer d'une pareille somme pour satisfaire à ses autres besoins.

Ce sont là des faits généraux attestés par les termes moyens qui résultent du dépouillement des mercuriales. Sans doute, dans la distribution locale et partielle des salaires et des prix variés des céréales, il y a des chiffres plus bas ou plus élevés, qui causent des misères individuelles; sans doute encore, il y a la terrible influence des intempéries et celle des accidents qui assaillent fatalement de malheureuses familles. Mais la vie humaine est ainsi faite, depuis l'origine des choses. Le bonheur public n'est point, comme beaucoup l'imaginent, une félicité parfaite et universelle dont nul exemple ne nous est offert dans les annales de soixante siècles. C'est uniquement une meilleure destinée du peuple que dans d'autres temps et d'autres pays. Le principal élément de cette supériorité sociale est le rapport proportionnel entre les salaires journaliers des classes ouvrières et les dépenses qu'exigent leurs besoins.

Je viens de montrer, par des nombres appartenant à la Statistique de la France ancienne et actuelle, que ce rapport essentiel au bonheur public n'existait point aux époques les plus brillantes de notre vieille monarchie, et que les populations agricoles, qui forment les trois quarts de la nation, en doivent l'établissement, l'agrandissement et les

bienfaits à la rénovation économique enfantée par la révolution.

MOREAU DE JONNÈS,
Membre de l'Institut.

1° *Population.*

	Villes.	Campagnes.	Totaux.
1700. Louis XIV........	4,500,000	15,000.000	19,500,000
1762. Louis XV........	5.250,000	15,750,000	21,000,000
1788. Louis XVI........	6,000,000	18,000,000	25,000,000
1813. France impériale..	7,500,000	21,500.000	29,000,000
1840. — actuelle....	9,000,000	27,000,000	36,000,000

2° *Salaires agricoles.*

	Population agricole.	Frais de culture.	Salaires annuels par personne.
1700...	15,000,000	458.000,000	33
1762...	15,750,000	442.000,000	28
1788...	18,000,000	725,000,000	40
1813...	21,500,000	1,827,000,000	85
1840...	27,000,000	3,016,000,000	111

3° *Salaire par famille, de 4 1/2 personnes.*

			Par an.	Par jour.			
1700.....	3,350,000	familles,	135 fr.	0 fr.	37 c.	*ou* 7	sous 1/2.
1762.....	3,500,000	—	126	0	35	7	
1788.....	4,000,000	—	161	0	45	9	
1813.....	4,600,000	—	400	1	10	22	
1840.....	6,000,000	—	500	1	37	27	

4° *Salaire pour* 200 *journées de travail, de* 3 *cultivateurs* (homme, femme et enfant).

	Par an.		Par jour.		
700............	135 fr............	0 fr.	67 c. 1/2	13 sous 1/2.
1762............	126	....	0	66	13
1788...........	161	....	0	81	16
1813...........	400	....	2	00	40
1840............	500	....	2	50	50

5° *Prix moyen du blé depuis* 1797.

République................	1797 à	1804	8 ans.	22 fr.	61 c.
Empire....................	1805	1814	10	21	00
Restauration................	1815	1830	16	20	62
Monarchie constitutionnelle.	1831	1840	10	19	03
			44	20	81

6° *Travail et subsistances.*

	Salaire annuel par famille.	Valeur de 13 hect. 1/2.	Excédant.
1813. France impériale......	400 fr.	283 fr.	117 fr.
1840. — actuelle.......	500	256	244

NOTE SUR LES TABLES DE MORTALITÉ LES PLUS RÉCENTES.

Dans le nº d'avril du *Journal des Économistes*, nous avons donné la plus complète collection de *Tables de mortalité* qui ait encore été publiée. Nous reproduirons ici celles de ces tables qui ont été le plus récemment calculées et qui expriment par conséquent, aussi exactement que l'état de la science le comporte, la loi qui régit actuellement les conditions de la vie humaine. A ces nouvelles tables nous joignons celles de Deparcieux et de Duvillard, remontant toutes deux au siècle dernier, mais qui, déduites l'une et l'autre d'observations faites en France, sont d'un usage continuel dans notre pays.

La première de ces tables, celle de Deparcieux, est la plus ancienne de toutes celles dont la population de la France a été l'objet. Elle a été publiée, en 1746, et insérée par son auteur dans son remarquable *Essai sur les probabilités de la vie humaine*. Deparcieux s'est servi, pour la calculer, des décès survenus parmi les intéressés dans plusieurs tontines françaises établies en 1689, 1706, 1709 et 1734. Elle représentait, par conséquent, à cette époque, la mortalité *de têtes choisies*. Mais par suite de l'accroissement incontestable de la durée de la vie humaine, elle exprime aujourd'hui assez exactement la mortalité moyenne ; quelques statisticiens inclinent même à croire qu'elle fournit une loi un peu trop rapide. Mais rien encore n'a prouvé d'une manière certaine l'exactitude de cette opinion.

La table dite de Duvillard est loin de jouir de la même estime que celle de Deparcieux. Son auteur n'a jamais fait connaître les éléments sur lesquels a été basé son travail, et ce silence suffirait pour lui ôter son crédit, s'il n'était pas d'ailleurs reconnu par tous les hommes qui se sont occupés de la question que cette table, dont la rapidité est extrême et qui était déjà sans valeur vers la fin du dernier siècle, époque à laquelle elle a été établie, ne mérite aujourd'hui aucune confiance. Il serait très-désirable que l'Administration, chargée de surveiller les opérations des

compagnies d'assurances et tontinières, cessât d'autoriser l'usage de cette table qui est pour cette société la source abondante de profits illégitimes.

La troisième des tables françaises, que nous donnons plus loin, est celle de Montferrand. Nous ne reviendrons pas sur les débats auxquels cette table a donné lieu, et que nous avons résumés dans le *Journal des économistes*. Personne, et l'auteur moins encore que qui que ce soit, n'a songé à donner à ce travail un caractère d'exactitude absolue. On en a la preuve dans le soin que M. de Montferrand a pris de fixer lui-même le degré de précision auquel il croyait que ses observations pouvaient prétendre. « Les » astronomes, a-t-il dit, n'ont pas toujours calculé les » mouvements des astres à une seconde près ; ils n'ont eu » d'abord que des approximations grossières, dont les limi- » tes se sont resserrées peu à peu. J'ai suivi leur marche : » j'ai pu prévoir à 1/80 près les résultats du recrutement » de 1834 ; j'ai retrouvé avec une approximation à peu près » égale la population donnée par le recensement. Avant ce » travail on pouvait mettre sur la même ligne l'excellente » table de Deparcieux et la table très-défectueuse de Du- » villard, qui n'a jamais convenu à la population de la » France ; on ne sera plus exposé, à l'avenir, à des erreurs » aussi grossières. J'ai annoncé l'intention de corriger mes » premiers calculs par la discussion de la période décen- » nale de 1837 à 1847 et je m'estimerai heureux si je puis » alors prévoir le recrutement à 1/150 près ; avec le temps » on obtiendra des approximations plus grandes..... »

La méthode, recommandée par M. de Montferrand, est excellente, et l'on ne saurait trop regretter que la mort soit venue arrêter ce savant mathématicien dans la réalisation de son œuvre ; mais, quoi qu'il en soit, le travail qu'il a laissé doit être très-justement pris en grande considération. Indépendamment de la valeur qu'il tire du soin consciencieux apporté par son auteur dans l'exécution de sa tâche, il a encore ce mérite, extrêmement précieux en pareille matière, d'avoir pour base le nombre le plus considérable d'observations qui ait jamais été recueillies. M. de Montferrand, en effet, n'a pas eu à sa disposition moins de 11,793,289 décès, divisés en 5,952,352 décès masculins

et 5,840,937 décès féminins, et dépouillés sur les feuilles officielles de la population de 1817 à 1832 inclusivement. A ces feuilles, M. de Montferrand a pu joindre les états de recensement de 1820, 1831 et 1836, et ceux de recrutement de 1815 à 1831. Cet ensemble important d'observations fait des tables données par cet auteur le meilleur point de départ qui puisse être adopté, et nous renouvelons ici le vœu que quelque esprit sagace et patient, soit au-dedans soit au-dehors de l'administration, adoptant la méthode d'approximations progressives recommandée par M. de Montferrand, entreprenne de mener à fin la tâche qu'une mort prématurée n'a pas permis à celui-ci d'accomplir.

Les tables anglaises que nous donnons, sont au nombre de six. La première, celle dite de *Carlisle*, a eu pour base les recensements opérés en 1779 et en 1787, de la population de cette ville et de ses environs. Elle a été calculée, en 1815, par M. Milne, secrétaire d'une compagnie anglaise d'assurances sur la vie, qui a fait connaître les méthodes par lui employées dans un ouvrage intitulé *Treatise on annuities* et dans l'*Encyclopedia Britannica*, vo *Annuities*.

Les *Tables de Finlaison*, que nous publions, ont été déduites des observations contenues dans les registres de 4 tontines instituées en 1693, 1745, 1773, 1775, 1778 et 1789. Ces tontines comprenaient 15,460 souscripteurs, parmi lesquels 8,729 seulement étaient décédés au moment où M. Finlaison arrêta les bases de ses calculs. En 1829, le résultat des travaux de ce mathématicien a été imprimé par ordre de la chambre des communes. M. Finlaison n'a pas donné de table de mortalité proprement dite; il s'est contenté de calculer pour chacune des 4 tontines dont il possédait les registres, et pour les deux sexes soit confondus, soit distincts, la valeur d'une annuité à chaque âge, le logarithme de la probabilité de vie pendant un an, également à chaque âge, et la chance annuelle de mort. La table de mortalité que nous publions a été, d'après ces bases, calculée par M. Culloch, et insérée par lui dans son Dictionnaire du commerce.

Les trois autres tables anglaises sont celles qui ont été calculées par le savant mathématicien, M. Williams Farr

La première est celle qu'il désigne sous le nom de *Table nationale.* Elle est déduite du recensement de la population totale de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles, au 1er juillet 1841, du relevé des décès constatés pendant le cours de la même année, et de la proportion pour 100 de la mortalité annuelle, le tout pour chaque année d'âge de la naissance à la cinquième année et par période quinquennale depuis la cinquième année jusqu'à la mort. La seconde table anglaise est celle dite de *Northampton.* M. Farr l'a établie, pour démontrer que celle du même nom, établie par le docteur Price, reposait sur des faits inexacts; que, basée sur l'hypothèse que la population de Northampton était demeurée stationnaire pendant près d'un siècle, elle n'avait aucune valeur, rien n'étant moins démontré que cette hypothèse contre laquelle une foule de preuves s'élevaient. La troisième table est celle de Manchester, établie par M. Farr, pour faire ressortir la différence considérable qui existe entre les conditions de longévité propres à une population urbaine et manufacturière, et celles propres à un groupe d'individus composé de têtes choisies. La comparaison, en effet, de cette table avec celle de M. Finlaison, établit que la mortalité des individus intéressés dans les tontines du Gouvernement est presque de moitié moindre que celle à laquelle est exposée une population renfermée dans une ville industrielle.

La dernière de toutes les tables que nous publions est celle de M. Quételet. Elle est toute récente et a été calculée d'après les données officielles recueillies par le Gouvernement belge pendant les années 1841 à 1845. On remarque, non sans quelque étonnement, qu'elle attribue à la population de la Belgique une mortalité sensiblement plus rapide que celle de Deparcieux et de Montferrand et qui se rapproche beaucoup de celle de Duvillard.

A. Vuhrer.

Tables de mortalité.

Ages	TABLES FRANÇAISES.				TABLES ANGLAISES.						TABLE BELGE
	Deparcieux.	Duvillard.	De Montferrand		Ville de Carlisle	Finlaison.		M. Farr.			M. Quételet.
			Homm.	Femm.		Homm	Femm.	Table nationale	North-ampton	Manches-ter.	
0	»	10,000	10,000	10,000	1,000	1,000	1.000	100,000	10,000	100.000	100,000
1	»	7,675	8,236	8,473	846	981	981	85,369	8.295	73,118	79-448
2	»	6.718	7.706	7,952	778	963	967	80,102	7,463	61,632	71,228
3	1,000	6.247	7,413	7,662	725	949	955	77,392	7,090	56 952	67,121
4	970	5,987	7,220	7,469	700	937	945	75,539	6,905	53,716	64.564
5	948	5,832	7,075	7.331	680	927	935	74,201	6 765	51,449	62 845
6	930	5,730	6,962	7,221	668	919	926	73,154	6,658	49,910	61.587
7	915	5,638	6,872	7,113	659	912	919	72,320	6.572	48,910	60,568
8	902	5.602	6,796	7,055	654	906	913	71,644	6,500	48.289	59.702
9	890	5,555	6.731	6,993	649	901	908	71,081	6,438	47,904	58,914
10	880	5,511	6,676	6,940	646	896	903	70,612	6.408	47,618	58,220
11	872	5,469	6.621	6,895	643	891	899	70,220	6 379	47.344	57,684
12	866	5,426	6,582	6,857	640	886	895	69,856	6.349	47,060	57,130
13	860	5,383	6.545	6,815	637	881	892	69,505	6,318	46,767	56.616
14	854	5,337	6,511	6,787	634	876	887	69,090	6,286	46,459	56,082
15	848	5,290	6,475	6.743	630	872	883	68.627	6,252	46,131	55,548
16	842	5,240	6,436	6,700	626	866	876	68,130	6,217	45,751	54.948
17	835	5,189	6,393	6.655	622	860	870	67,623	6,182	45,360	54,318
18	828	5.135	6,347	6.611	618	854	863	67,109	6,145	44,962	53,657
19	821	5,079	5,299	6.565	613	846	856	66,588	6,108	44.554	52,965
20	814	5,022	6,245	6 518	609	837	848	66,059	6,069	44.140	52,254
21	806	4,963	6,188	6.467	605	827	841	65,522	6,030	43,716	51,528
22	798	4,903	6,087	6,409	601	816	834	64,977	5,970	43,284	50,747
23	790	4,841	6,015	6.352	596	804	827	64,425	5,949	42,843	49,948
24	782	4,777	5,941	6.293	592	793	820	63,864	5,907	42,393	49,150
25	774	4.714	5,867	6,236	588	782	813	63,295	5,865	41,935	48,459
26	766	4,649	5,800	6.179	584	771	805	62,719	5,821	41,466	47,820
27	758	4,583	5,744	6.123	579	761	798	62,134	5,777	40,987	47,204
28	750	4,516	5,692	6,068	575	751	791	61,542	5,732	40,499	46,596
29	742	4.449	5,646	6,012	570	742	784	60,941	5,686	39,998	45,990
30	734	4,382	5,597	5.956	564	732	777	60,332	5,638	39,488	45,338
31	726	4.314	5,549	5 900	559	723	770	59,715	5,590	38,966	44,796
32	718	4,246	5 501	5.839	553	714	763	59,091	5,540	38,431	44,200
33	710	4,177	5.454	5,781	547	705	755	58,459	5,490	37,884	44,002
34	702	4,109	5,406	5.722	542	696	748	57,820	5,438	37.323	43,003
35	694	4,040	5.358	5,663	536	687	740	57,172	5,385	36,749	42,404
36	686	3,971	5,290	5,603	531	679	732	56,518	5,331	36.160	41,814
37	678	3,902	5,242	5,543	525	670	724	55,855	5,275	35,558	41,207
38	671	3,833	5.195	5,482	519	662	716	55,186	5,217	34,940	40,588
39	664	3,764	5,147	5,422	514	653	708	54,510	5,153	34.308	39,9[illegible]
40	657	3,694	5,097	5,360	508	644	700	53,825	5,098	33,659	39,3[illegible]
41	650	3,624	5,047	5.297	504	636	693	53,134	5,036	32,995	38.6[illegible]
42	643	3,554	4,996	5,234	499	627	685	52,536	4,972	32,314	37,980
43	636	3,483	4,940	5,170	487	619	677	51,731	4,906	3430,9	37,295

44	629	3,412	4,881	5,104	480	610	669	51,020	4,838	18,605	36,665
45	622	3,341	4,820	5,038	473	602	661	50,301	4,768	30,477	35,916
46	615	3,268	4,758	4,971	466	594	654	49,577	4,696	29.434	35,256
47	607	3,195	4,694	4,903	459	586	646	48,847	4,623	28.674	34.667
48	599	3,121	4,630	4,833	452	578	638	48,110	4,547	27,900	34.082
49	590	3,047	4.564	4,763	446	570	631	47,369	4,469	27,112	33,498
50	581	2,971	4,492	4,694	440	561	623	46,621	4,388	26,310	32,877
51	571	2,894	4,426	4,618	434	552	616	45,868	4,306	25,495	32,235
52	560	2,815	4,352	4,544	428	542	608	45,111	4,221	24,668	31.582
53	549	2,737	4,269	4.460	421	531	601	44,347	4,135	23.831	30,944
54	538	2,654	4,186	4,370	414	520	593	43,581	4,046	23,004	30,338
55	526	2,572	4,101	4,276	407	508	585	42,796	3,955	22,153	29,720
56	514	2,488	4,015	4,180	400	495	576	41,497	3,865	21,293	29,040
57	502	2,402	3.926	4,085	392	482	568	41.038	3,775	20.404	28,339
59	489	2,315	3,838	3,982	384	468	559	40,877	3.682	19,547	27,615
58	476	2,226	3,745	3,879	375	454	549	39,064	3,587	18,661	26.896
60	463	2,136	3.646	3,761	364	440	539	37,996	3,491	17,769	26.160
61	450	2,044	3,535	3,643	352	426	529	36,874	3.391	16,871	25,352
62	437	1,950	3,407	3,511	340	413	519	35,698	3,243	15,967	24,471
63	423	1,856	3,274	3,373	327	399	508	34,468	3,085	15,056	23,513
64	409	1,760	3,140	3,229	314	385	496	33,185	2,920	14,141	22,601
65	395	1,664	3,002	3,083	302	370	484	31,852	2,751	13,223	21,625
66	380	1,566	2,864	2,934	289	355	471	30,459	2,578	12.309	20,630
67	364	1,469	2,723	2,784	277	339	457	29,042	2 404	11.402	19,624
68	347	1,371	2,582	2,633	265	322	443	27,572	2.231	10,507	18,691
69	329	1,273	2,439	2,481	251	305	428	26,067	2 061	9,629	17,578
70	310	1,176	2.293	2,325	240	288	412	24,531	1.896	8.773	16,529
71	291	1,080	2,142	2,169	226	270	395	22.971	1.735	7,944	15,437
72	271	986	1,981	2,002	214	263	377	21,396	1,581	7,148	13,325
73	251	894	1,815	1,832	200	235	358	19,814	1.435	6,389	13,210
74	231	840	1,644	1.656	184	218	339	18,233	1,297	5.671	12,091
75	211	717	1,477	1,482	168	202	319	16.665	1.167	4,997	10,976
76	192	634	1,304	1,316	152	185	298	15,120	1,045	4 371	9 888
77	173	555	1,150	1,161	136	171	277	13,609	933	3,792	8,822
78	154	480	1,011	1,018	121	156	253	12,146	829	3.265	7,764
79	136	411	880	890	108	141	233	10.789	734	2.788	6,851
80	118	347	760	772	95	125	210	9,398	648	2 360	5,988
81	101	289	651	660	84	110	189	8.136	570	1.979	5,152
82	85	237	548	552	73	95	168	6,963	499	1,646	4.363
83	71	191	446	451	62	81	149	5.881	435	1,356	3,648
84	59	152	358	364	53	68	132	4,900	379	1,106	3,005
85	48	119	285	273	45	56	117	4,024	323	893	2,424
86	38	92	225	231	37	44	103	3,247	267	715	1,902
87	29	72	178	182	30	34	89	2,577	211	565	1,473
88	22	57	138	142	23	24	76	2,006	155	443	1,134
89	16	47	108	109	16	17	64	1,529	108	314	892
90	11	38	84	84	14	11	52	1,140	72	263	683
91	7	31	64	64	10	7	41	829	45	199	518
92	4	25	49	49	8	4	30	587	26	150	391
93	2	19	36	36	5	3	21	405	14	111	276
94	1	15	27	27	4	1	14	270	7	81	193
[illegible]	»	11	19	19	3	»	8	174	3	59	131
[illegible]	»	8	12	12	2	»	5	110	1	42	88

97	»	6	8	8	2	»	2	68	»	29	62
98	»	4	4	4	1	»	1	42	»	21	40
99	»	3	2	2	1	»	«	25	»	14	23
100	»	2	1	1	»	»	»	16	»	9	12
101	»	1	»	»	»	»	»	10	»	6	9
102	»	»	»	»	»	»	»	6	»	4	2
103	»	»	»	»	«	»	»	4	»	2	1
104	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»
105	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»

Vie moyenne :

Ages.	FRANCE.				ANGLÉTERRE.						BELGIQUE.
	Deparcieux.	Duvillard.	De Montferrand		Carlisle. M. Milne.	Finlaison.		M. Will. Farr.			M. Quetelet.
			Homm.	Femm.		Homm.	Femm.	Table nation.	North-ampton.	Man-chester.	
0	»	28,76	38,33	40,83	38,72	50,17	55,50	41,16	37,57	25,78	31,41
1	»	36,34	45,16	46,66	44,68	50,13	55 57	47.13	44,19	33.39	38,40
2	»	40,42	47,25	49,00	47,55	50,06	53.36	49.19	48,06	38,52	41,78
3	47,67	42,44	47,83	49,50	49,82	50,00	53,05	49,89	49,57	42,32	43,30
4	48,08	43,26	48,08	49,75	50,76	49.42	54.63	50,11	49,88	42,07	44,01
5	48,25	43.40	48,33	49,75	51,25	48,91	54,20	50,01	49,90	42,90	44,19
10	46,83	40,80	47.00	47,42	48,82	45,62	51,13	47,44	47,57	41,22	42,52
15	43,50	37,40	43.58	43,66	45,00	41,81	47,21	43,74	43,69	37,46	39,45
20	40,25	34,26	40,00	40,08	41,46	38,39	43,99	40,34	39,93	34,04	36,77
25	37,16	31,33	37,25	36,83	37,86	35,90	40,81	36,99	36,23	30,93	34,46
30	34,08	28,52	34.00	33,41	34,34	33,17	37.57	33.68	32,59	27.44	31,66
35	30,92	25,72	30,50	30,00	31,00	30,17	34,31	30,40	29,00	24,30	28,65
40	27,50	22,89	27,00	26,58	27,61	27.02	31,12	27,14	25,49	21,29	25,70
45	23,92	20,05	23.41	23,16	24,46	23,75	27,81	23.86	22,07	18,45	22,90
50	20,42	17,23	19,91	19,58	21,11	20,30	24,35	20,55	18.76	15,80	19,79
55	17,25	14,51	19,50	16,25	17,58	17,15	20,79	17,16	15,54	12,83	16,63
60	14,25	11,95	13.25	13,16	14.34	14,39	17,32	14,00	12,27	10,94	13.58
65	11,25	9,63	10,58	10,50	11,79	11,63	14 00	11,20	9.84	8,84	10,89
70	8,67	7,58	8.08	8.08	9,19	9,22	10.99	8,78	8,16	7,09	8,47
75	6,50	5,87	6.16	6,16	7,01	7,12	8,46	6,74	6,76	5,62	6,48
80	4,67	4,60	4,75	4,75	5.51	4,94	6,50	5,07	5,31	4,32	4,91
85	3,17	1.16	3,83	3,75	4,12	3,10	4,82	3,75	3,32	3,92	3,75
90	1,75	3,87	3.16	3,16	3,28	1,86	3.81	2,74	1,86	3.26	3.05
95	»	2,91	2.16	2,16	2,53	»	1,50	2.13	0,89	2,66	2,28
100	»	1,00	1,38	1,33	2,23	»	»	»	»	1,94	1,25

DES VALEURS ACTUELLES EN DOUANE,

Comparées aux valeurs anciennes, dites OFFICIELLES.

Depuis l'année 1847, les valeurs *actuelles* servent, concurremment avec les valeurs *officielles*, à l'appréciation du mouvement général des échanges, et les personnes qui étudient ou consultent les tableaux du commerce extérieur, portent toute leur attention sur les chiffres établis d'après les valeurs actuelles. — La révolution de Février, les luttes, les agitations, les crises qui l'ont suivie, ont donné un grand intérêt aux faits commerciaux de 1848; on a comparé fréquemment les opérations de cette année avec celles de 1847, et les résultats ont servi de base à des observations diverses. On a même opposé les valeurs actuelles à celles de 1826, et l'on a cru pouvoir mesurer, par les différences, les progrès accomplis par l'industrie.

Nous n'accordons aucune confiance aux résultats que présentent de telles comparaisons, et nous pensons que, de longtemps encore, on ne pourra être assez assuré de l'exactitude des valeurs actuelles pour fonder sur elles des appréciations économiques. L'assertion que nous produisons est assez grave pour que nous devions en exposer les motifs.

On sait que les valeurs officielles représentent les prix moyens des marchandises en 1826. Une enquête a été ouverte à cette époque; les noms des personnes qui y ont été entendues donnent lieu de penser, et les considérants de l'ordonnance du 29 mars 1827 annoncent que l'on a apporté au travail d'estimation et de proportionnalité, l'exactitude et le soin désirables.

Nous admettons donc, malgré une conviction contraire, que les valeurs étaient vraies pour l'année 1826. Elles reçurent le nom de *valeurs officielles* et furent déclarées permanentes. Elles sont devenues dès lors, ce que l'administration des douanes disait de ses estimations provisoires de 1819, « une sorte de signe algébrique, de fiction convenue, qui permet de comparer, d'époque en époque, le mouvement des échanges (1). » Ainsi les valeurs officielles

(1) Avertissement des *États de commerce de* 1820.

offrent un moyen de comparaison, et non pas des éléments d'appréciation de l'importance réelle du commerce.

Il était utile de connaître cette importance, de se rendre compte des développements qu'ont pris les importations et les exportations de certaines marchandises, de dissiper des illusions et de faire justice d'allégations exagérées; l'administration se décida à instituer les *valeurs actuelles*. Nous avons dit dans l'*Annuaire* de 1849 (1) et dans celui de 1850 (2) comment a été organisée et composée la commission chargée de la fixation de ces valeurs ; nous avons fait connaître ses premiers travaux et leurs résultats. Nous nous bornerons à rappeler que nous avons rendu témoignage de la sincérité et du zèle avec lesquels elle a, en général, procédé aux évaluations. Mais cette révision est une œuvre si considérable et si ardue que, quelles que soient l'expérience et la capacité des commissaires, ils n'ont pu surmonter encore les difficultés inhérentes à cette tâche laborieuse.

Tout était à apprendre, ou, pour mieux dire, à deviner : les traditions, les précédents manquaient; car il ne reste rien des études faites en 1826. Il fallait attribuer à des groupes de marchandises des valeurs uniques, et l'on ignorait quelles marchandises étaient comprises dans ces groupes; il fallait évaluer un produit, et le nom de ce produit était quelquefois inconnu. Enfin, durant trois sessions, la commission a essayé de porter la lumière dans cette nomenclature vieillie, confuse, inintelligible même, en bien des cas, pour l'administration. Chaque année a été signalée par des progrès dans ces recherches; et il est facile de comprendre que les estimations de 1847, de 1848 et de 1849 aient dû, en raison des obscurités de la nomenclature, être effectuées sur des bases différentes. Tel article a pu être évalué à 10 fr. en 1847 et à 12 fr. en 1848, sans que l'on doive en conclure que, d'une année à l'autre, la valeur ait augmenté de 20 p. 0|0; peut-être, en réalité, a-t-elle diminué. Cette contradiction apparente provient de ce que, pour 1847, l'insuffisance des informations a fait adopter provisoirement des chiffres qui, dans les sessions suivantes, ont été ou seront rectifiées.

(1) Page 379.— (2) Page 76,

C'est pourquoi nous avons dit tout d'abord qu'il ne faut pas attribuer aux valeurs actuelles une exactitude et surtout une homogénéité qu'elles ne sauraient encore avoir. Est-il permis d'espérer, pour un terme prochain, un système de valeurs tel que ses bases et ses éléments, établis, celles-là d'après les assimilations inscrites au tarif et les habitudes du commerce dans ses déclarations, ceux-ci d'après les résultats d'enquêtes partielles, puissent être rendus publics ? La publicité offre un double avantage : elle appelle le concours des hommes compétents, et leur contrôle apporte des rectifications utiles ; elle augmente l'intérêt du travail en arrêtant l'attention sur les marchandises sur lesquelles portent principalement les affaires, en faisant connaître et leur prix moyen et l'importance proportionnelle de leur commerce ; enfin, en éclairant sur le degré de confiance à accorder aux différentes estimations qui sont présentées. — Répondre à la question que nous venons de poser, n'est possible qu'en examinant la méthode et la marche adoptées par la commission, c'est ce que nous allons faire, et pour être plus bref et plus précis, nous ne nous occuperons que des études entreprises par l'une des sections, par la quatrième qui est chargée d'évaluer les matières textiles, les fils et les tissus (1).

(1) Cette section, composée en 1845 de 34 membres, est divisée et dirigée ainsi qu'il suit :

Président, M. Germain Thibaut.
Secrétaire, M. Natalis Rondot.
Secrétaires-adjoints, MM. Léon Say et J. Denion Du Pin.

1er Comité. — *Faits généraux, Nomenclature, Direction du travail.* — 11 membres.

Président, M. G. Thibaut.
Vice-président, M. N. Rondot.

2e Comité. — *Soies, soieries, passementerie.* — 10 membres.

Président, M. Ch. Tavernier.
Vice-président, M. Vignat.

3e Comité. — *Laines et poils bruts, préparés, filés et tissés.* — 14 membres.

Président, M. Justin Dumas.
Vice-président, Casimir Cheuvreux.

Cette section ne s'est dissimulé aucune des difficultés de sa tâche ; pour en triompher, elle a reconnu la nécessité de procéder avec ordre et de n'accepter aucune formule, aucune tradition, aucun fait, sans l'avoir vérifié, sans en avoir précisé le sens ou la portée. Elle a assuré, par un réglement, l'unité et la régularité de ses travaux, s'est divisée en comités, a pourvu aux diverses éventualités. — La valeur devait être calculée, à l'exportation, d'après le prix au lieu de production (1). La section a décidé qu'elle prendrait pour bases les cours moyens des marchés où les affaires sont le plus considérables. — En ne tenant pas compte des restitutions de droit et des primes, on commet une erreur dont la conséquence est de rendre les exportations trop fortes de toute la somme payée en drawbacks et en primes ; la section a demandé à les déduire ; sa demande n'a pas été accueillie. — Quelque insignifiants que paraissent être, eu égard à la valeur des produits, les frais d'emballage et le coût du transport à la frontière de terre ou de mer, il a paru convenable de ne pas les négliger ; des taux moyens ont été arrêtés et appliqués à toutes les valeurs.

La question de la nomenclature a été aussi l'objet d'un débat très-animé. Les désignations inscrites au tarif sont, sauf quelques exceptions, reproduites par les états de commerce. Or, les lois et les ordonnances sur lesquelles est assise notre législation douanière portent, en général, pour ce qui concerne les fils et les tissus, les dates de 1816, 1820, 1822 et 1826 ; depuis lors notre fabrication s'est entièrement transformée, et les titres officiels, pour la plupart inexacts et incompris, sont devenus, comme les valeurs officielles, ce que l'Administration appelait *une sorte de*

4° COMITÉ. — *Lins, chanvres et autres filaments bruts, préparés, filés et tissés.* — 8 membres.

Président, M. Cohin.
Vice-président, M. Lainel.

5° COMITÉ. — *Colons en laine, filés et tissés.* — 10 membres.

Président, M. Boissaye.
Vice-président, M. Daudré.

(1) *Circulaire* du ministre du commerce en date du 29 décembre 1840.

fiction convenue. L'arbitraire, qui préside à la distribution des marchandises dans les différentes catégories, la confusion qui en est la conséquence, des inconvénients nombreux, ont fait réclamer une classification plus méthodique. Mais les taxations du tarif s'appliquant aux termes de la nomenclature actuelle, le remaniement de celle-ci ne peut être exécuté qu'en vertu d'un décret. Cette fin de non-recevoir lui ayant été opposée, il ne restait à la section qu'un devoir à remplir : c'était de dresser la liste des marchandises qui composent chacun des groupes officiels. Ce travail, elle l'a accompli en partie ; son commentaire des titres génériques sera, dans peu d'années, un très-curieux document. Enfin, pour être compris généralement, cet état estimatif de toutes les étoffes importées et exportées devait être accompagné d'échantillons-types. L'utilité de ces échantillons comme moyen d'étude, leur intérêt au point de vue historique, les principes qu'ils permettraient d'introduire dans le travail, ont arrêté sur ce point l'attention de la section. Un projet a été préparé ; la réalisation en est ajournée.

Dans les conditions où elle s'est placée, voici comment a procédé la section ; un exemple est nécessaire, nous prendrons celui des *tissus de laine mélangée* à l'exportation.

La valeur qui a été attribuée au kilogramme des articles compris dans cette catégorie, est de

12 fr.	pour	1826.	18 fr.	pour	1848.
20	—	1847.	36	—	1849.

Occupons-nous de cette dernière valeur, de celle de 36 fr., applicable à l'année 1849.

La catégorie unique des tissus de laine mélangée étant maintenue, cinq groupes ont été établis : 1o Tissus pour robe ; 2o tissus pour gilet ; 3o tissus pour pantalon ; 4o tissus pour meuble ; 5o tissus divers. La difficulté d'appréciation était moindre, elle était grande encore ; et, pour l'atténuer, il fut jugé nécessaire d'évaluer séparément les articles principaux compris dans chacun de ces groupes. Cette évaluation n'était possible qu'après une première estimation, pour chaque article, des genres, largeurs, qualités habituellement exportées. Ainsi, pour

assigner au *valencia pour robe* sa valeur, il a fallu recueillir les prix moyens du kilogramme de 28 genres différant les uns des autres soit par le dessin, soit par la largeur, soit par la qualité, et, cela fait, se rendre compte de la proportion dans laquelle ces genres divers interviennent dans l'exportation; on est arrivé de la sorte à une moyenne proportionnelle représentant aussi exactement que possible la valeur du kilogramme de valencia. Pour certains articles, la moyenne est le produit d'un travail qui a porté sur près de 50 genres particuliers. Ces bases étant posées, il s'est agi de mesurer approximativement la part afférente à chaque article dans l'exportation; et cette appréciation dernière a conduit à une valeur moyenne unique. Nous donnons du reste le résumé de ce travail qui a été exécuté, par la quatrième section, pour la plupart des catégories dont l'évaluation lui est confiée.

TISSUS DE LAINE MÉLANGÉE. *Tissus pour robe.*	Proportion dans l'exportat.	Valeur du kilog. pour 1849.	
Mousselines, chaîne coton, teintes ou imprimées.	180/800	17	»
Baréges, chaîne soie, fond uni, satinés	48/800	65	»
Id. id. unis ou satinés, imprimés..	48/800	55	»
Cachemires d'Ecosse, chaîne coton, teints ou imprimés.	40/800	20	»
Baréges, chaîne soie, brochés laine ou soie......	28/800	110	»
Id. id unis, teints..............	16/800	47	75
Etoffes de nouveauté non dénommées..........	16/800	35	»
Alépines et bombasines, chaîne soie, teintes.....	16/800	51	50
Satins français, chaîne laine peignée et soie, trame fantaisie...........	16/800	37	50
Valencias, chaîne soie, fantaisie ou coton, façonnés, satinés...................	12/800	37	20
Mérinos écossais, chaîne coton.................	12/800	16	»
Barrepours, chaîne soie, unis, teints............	8/800	54	»
Valencias, chaîne soie, fantaisie ou coton, unis, teints ou en fil de couleur................	4/800	33	70
Barrepours, chaîne soie, façonnés, teints........	4/800	65	»
Satins alpagas, chaîne laine peignée...........	4/800	22	20
Stoffs alpagas, chaîne laine peignée............	4/800	14	85
Eoliennes, chaîne soie, teintes..........	4/800	26	60
Satins de Chine, chaîne laine peignée et soie, trame laine peignée, teints	4/800	30	»
Serges, chaîne soie, unies, teintes.............	4/800	48	75
Serges, chaîne soie, façonnées, teintes...........	4/800	56	85
Stoffs, chaîne coton, brochés, teints............	4/800	10	»

Orléans, chaîne coton, unis, teints..............	3/800	17	30
Paramattas, chaîne coton, unis, teints..........	1/800	13	55

Tissus pour gilet.

Valencias, chaîne coton, laine peignée ou soie, unis ou façonnés..........................	40/800	50	»
Cachemires, chaîne coton ou soie, brochés......	60/800	44	»
Satins, broderies, double-corps, chaîne coton ou soie, façonnés	16/800	40	»
Etoffes de nouveauté riches...................	12/800	53	50
Id: id. ordinaires (duvets, tartans, cannelés, satins, etc.)....................	8/800	17	»

Tissus pour pantalon.

Etoffes de nouveauté de Lille, Roubaix, et Turcoing, chaîne coton........................	68/800	15	»
Circassiennes, chaîne coton, teintes............	4/800	10	»

Tissus pour meuble.

Damas, chaîne fantaisie, teints................	40/800	24	»
id. chaîne coton, teints....................	32/800	13	»
Velours d'Utrecht, chaîne fil de lin, trame coton, velouté poil................................	8/800	21	»

Tissus divers.

Flanelles, chaîne coton, lisses ou croisées.......	16/800	11	»
Pannes-poil......................................	4/800	19	60
Pallas, chaîne et trame coton, velouté poil.......	3/800	9	80
Frisés, chaîne et trame coton, bouclé laine ou velouté poil................................	1/800	7	50

Si le chiffre de 36 fr. présenté par la section et adopté par la commission, n'est pas encore, il faut l'avouer, l'expression exacte de la vérité, il en est du moins assez rapproché; en se reportant aux chiffres de 1846, de 1847 et de 1848, on voit quelles erreurs peuvent résulter de comparaisons portant sur les valeurs *actuelles*, et quelles fausses idées celles-ci donnent des progrès accomplis dans ces vingt-cinq dernières années. Tandis que l'on constate, de 1826 à 1849, une diminution de près des 2/5 dans le prix du mérinos, des 2/3 dans celui du calicot, comment croire que la valeur des tissus de laine mélangée ait triplé! Qui se serait douté d'ailleurs qu'on aurait, en 1826, estimé les toiles de coton écrues et blanches à 15 fr. le kil., et seulement à 12 fr. ces étoffes de nouveauté où la laine est mariée à la soie, au poil de chèvre, au coton ou au fil! Ce fait seul montre combien réclame d'attention l'examen

des valeurs inscrites à différentes époques sur les états de commerce.

Ajoutons que la 4e section a toujours eu soin d'indiquer si ses évaluations s'appliquent au commerce général et au commerce spécial. La plupart sont calculées en vue du commerce spécial, en raison de l'absence d'informations sur la nature et la qualité des marchandises de transit.

Cette œuvre importante de la fixation des valeurs, abordée en 1848 et 1849 avec une certaine timidité, a été, en 1850, entreprise par cette section avec une activité et une intelligence qui l'honorent. Hommes pratiques et éclairés, ses membres ont voulu que l'analyse des valeurs fût possible, que chaque chiffre portât sa justification, que chaque fait spécial pût être vérifié par les fabricants spéciaux. Ils ne se sont pas déterminés d'après leurs propres lumières; une correspondance engagée avec 40 chambres de commerce, 70 chambres consultatives des arts et manufactures, 16 maires et conseils de prud'hommes, 65 fabricants, leur a fourni près de 1,100 indications de valeurs. Appartenant aux différentes nuances de l'opinion publique en matière de législation douanière, ils ont travaillé, avec une sincérité et une indépendance égales, à doter le pays d'un système de valeurs qui rendit notre statistique commerciale officielle l'expression fidèle du mouvement de nos échanges.

L'administration des douanes a secondé de tout son pouvoir la section des fils et tissus; elle a fait faire un dépouillement particulier des opérations des douanes de Paris et de Lyon, concernant les tissus primés (1), et elle a cherché, en tirant parti des renseignements et des échantillons annexés aux feuilles de déclaration, à réunir les éléments d'un classement à la fois méthodique et conforme aux faits. Ces recherches patientes et bien dirigées ont porté sur les cinq derniers mois de 1849; il n'a pas malheureusement été possible de se servir de ces documents; ils ont prouvé que, dans l'état actuel de la législa-

(1) Le travail qui émane de la douane de Paris comprend, pour la laine, 106 genres de tissu représentés par 293 échantillons, et, pour le coton, 25 genres représentés par 65 échantillons. Il forme, en y comprenant les relevés des déclarations, une broch. de 42 feuillets in-folio.

tion, les déclarations ne peuvent être admises comme base des valeurs. Il y a, entre la valeur réelle et la valeur déclarée de certains tissus, une différence souvent telle que l'on serait moins loin de la vérité en prenant la valeur de 1826, qu'en adoptant celle déclarée en 1848.

La commission a prononcé, en 1848, sur 385 articles; en 1849, sur, 1,308; et, en 1851, sur 1,382. Voici quels sont les résultats généraux de la révision, les valeurs de 1847, de 1848 et de 1849 étant comparées à celles de 1826.

	Nombre des articles dont la valeur, fixée en 1826, a été								
Importation.	Élevée :			Maintenue:			Abaissée :		
	1847.	1848.	1849.	1847.	1848	1849.	1847.	1848.	1849
Objets de consommation naturels......	5	29	30	3	25	23	14	37	30
Matières nécessaires à l'industrie........	31	93	121	17	93	100	34	183	190
Objets de consommation fabriqués.....	8	32	45	7	50	56	43	111	128
Exportation.									
Produits naturels......	23	88	103	13	87	81	39	152	154
Objets manufacturés...	13	64	79	39	80	71	96	178	172
	80	306	378	79	335	331	226	661	674

187 articles en 1849 et 136 en 1850 n'ont pas été soumis à la révision de la Commission.

La différence en moins entre les valeurs officielles et les valeurs actuelles a été, pour le commerce spécial :

	A l'importation.	A l'exportation.
En 1847,	de 2 p. %	de 19 p. %
En 1848,	15 —	17 —
En 1849,	7 —	9 —

Les marchandises étant classées en raison de leur nature et de leur emploi, on obtient les résultats suivants :

		Différence en moins dans la valeur actuelle.	
		1848	1849
Importation.	Objets de consommation naturels.....................	23 p. %	6 p. %
	Matières nécessaires à l'industrie........................	12 —	6 —
	Objets de consommation fabriqués........................	10 —	14 —

Exportation. Produits naturels............	1 —	2 —
Objets fabriqués.............	20 —	13 —

Le prix des marchandises, dont se composent nos échanges internationaux a éprouvé, dans l'ensemble, une baisse qui est, en moyenne, pour 1819, de 7 à 9 p. 0/0. Pour un certain nombre d'articles, la diminution est considérable; pour d'autres, il y a, au contraire, augmentation de valeur.

Importation.	Proportion pour 100 de la baisse de la valeur actuelle. 1849	1848
Poils propres à la filature et à la chapellerie..	79	82
Arachides et noix de touloucouna.........	60	67
Cochenille..............................	60	58
Tabac en feuilles.........................	56	57
Chapeaux de paille.......................	46	47
Graines oléagineuses......................	46	62
Fruits de table...........................	43	33
Poivre et piment..........................	43	50
Nattes et tresses.........................	38	43
Indigo....................................	35	31
Coton en laine............................	27	50
Horlogerie	23	23
Tissus de lin ou de chanvre...............	22	23
	Proportion pour 100 de la hausse de la valeur actuelle.	
Fromages	73	29
Poissons de mer...........................	58	52
Suif brut et saindoux.....................	54	48
Houille...................................	46	47
Chevaux...................................	45	40
Cacao.....................................	42	35
Huile d'olive.............................	33	31
Bois communs..............................	26	35
Bestiaux..................................	24	21
Fonte brute	19	20
Cuivre....................................	15	25

Exportation.	Proportion pour 100 de la baisse de la valeur actuelle.	
Huiles volatiles..........................9	94	81
Poils propres à la filature et à la chapellerie..	75	87
Tissus de coton...........................	59	66
Graines et fruits oléagineux..............	52	31
Extraits de bois de teinture..............	49	42
Couleurs..................................	47	36
Poteries, verres et cristaux...............	44	46
Sucre raffiné.............................	33	39

Huile d'olive	28	22
Fils de coton ou de laine	24	42
Soies	22	19
Tissus de lin ou de chanvre	20	26
Vins	19	21

	Proportion pour 100 de la hausse de la valeur actuelle.	
Peaux tannées, corroyées, mégissées ou maroquinées	89	85
Ouvrages en métal	77	77
Eau-de-vie de vin	56	47
Horlogerie	47	25
Chevaux, mulets et bestiaux	43	60
Poisson de mer	35	30
Peaux ouvrées	32	26
Viandes salées	31	32
Tabletterie, bimbeloterie, mercerie, parapluies, meubles et ouvrages en bois	28	»

N. B. — On peut consulter sur les valeurs officielles et actuelles les publications suivantes :

Bureau des archives du commerce. — Observations préliminaires des *Résultats du commerce extérieur de la Republique française, pendant le* 1er *semestre de* 1792.

Administration des douanes. — Avertissements des *Tableaux généraux du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant les années* 1820, 1822, 1825, 1826, 1847, 1848 *et* 1849.

Ministère du commerce. — Circulaires du 29 décembre 1847, du 29 mars 1849 et du 6 février 1850.

— Aperçu et résultat général des travaux, en 1848 et 1849, de la commission permanente pour la fixation des valeurs de douane. *Documents sur le commerce extérieur.* Novembre et décembre 1848. *France : Faits commerciaux,* N° 18.

N. Rondot. — Valeurs officielles. — France. Belgique. Angleterre. — Avril 1848, Brochure in-8° (*Extrait du Journal des Économistes*, t. XXII, p. 21).

— Note sur la révision des valeurs officielles. *Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique* pour 1849 ; p. 379.

— Note sur les valeurs actuelles. *Annuaire* pour 1850 ; p. 76.

Joseph Garnier. — Voir le *Journal des Économistes* ; 1842, t. I, p. 217 et 1844, t. VII, p. 181.

J.-B. Balleroy. — Voir le *Journal des Économistes*, 1845, t. XII, p. 141.

Alex. Moreau de Jonnès. — Voir ses *Éléments de statistique*, 1847, p. 157.

En Belgique, le tarif des valeurs officielles, anciennes et nouvelles, accompagné d'extraits des procès-verbaux et des rapports de la commission de révision des valeurs, est publié chaque année, depuis et y compris 1846, dans le *Tableau général du commerce avec les pays étrangers* (voir à la page XVII). Natalis Rondot.

NOTE HISTORIQUE SUR LE MONOPOLE DU TABAC EN FRANCE (1).

La loi du 23 avril 1840 ayant prorogé jusqu'au 1er janvier 1852 seulement, le monopole des tabacs, il est probable que l'attention de l'Assemblée nationale sera prochainement appelée sur une branche si importante du revenu public. Cette circonstance donne un caractère d'opportunité aux détails suivants, tous puisés à des sources authentiques.

On croit généralement que le décret impérial du 29 décembre 1810 et le réglement de 1811 ont, pour la première fois, concédé à l'État le privilége de la fabrication et de la vente exclusives du tabac. Ce privilége est, en réalité, d'une date bien plus ancienne; il remonte à 1674. Le grand roi luttait alors contre l'Europe coalisée; le 29 septembre de cette année parut une déclaration interdisant aux particuliers *la fabrication et la vente du tabac*, à peine de *mille livres d'amende* pour la première fois et de *punition corporelle* pour la seconde, et réservant cette faculté au roi,

(1) Voir dans l'*Annuaire* pour 1849, page 368, un intéressant article de M. Rodet, membre de la chambre de commerce, dont les détails complètent cet exposé.

qui espérait ainsi *soulager ses peuples d'une partie des dépenses extraordinaires de la présente guerre.*

L'État exploite aujourd'hui au moyen de ses propres agents; il achète les feuilles, les manipule dans ses fabriques et les livre ensuite à la consommation, tandis qu'en 1674, et durant une période d'environ 45 ans, le privilége exclusif de la ferme des tabacs fut conféré au nom du roi à diverses personnes, moyennant une contribution annuelle et progressive, laquelle, en 1715, s'élevait déjà à 4 millions de livres.

Le 29 décembre 1719, un arrêt du conseil de régence résilia le bail passé avec la compagnie d'Occident, alors compagnie des Indes, et permit à tous les Français de faire le commerce du tabac, sauf paiement d'un droit à l'entrée; la culture de cette plante continua cependant d'être prohibée.

Moins de deux années après, par une déclaration du 1er août 1731, le privilége de la fabrication et de la vente exclusives au profit du roi fut rétabli et dura sans interruption jusqu'en 1791. Le dernier bail consenti avec les fermiers généraux, en 1790, pour la ferme du tabac, s'élevait à 32 millions de livres.

Le 14 février 1791, l'Assemblée nationale décréta qu'il serait libre à toute personne de cultiver, fabriquer ou débiter du tabac dans le royaume, que l'importation du tabac étranger fabriqué continuerait à être prohibée, et que le tabac étranger en feuilles pourrait être importé moyennant une taxe à l'entrée.

Une loi du 22 brumaire an VII augmenta le droit d'importation et frappa d'une taxe les produits fabriqués. Plus tard, et au moyen des dispositions nouvelles introduites par la loi du 5 ventôse an XII, par le décret du 4 frimaire an XIII, par celui du 3e jour complémentaire an XIV, enfin par la loi du 24 avril 1806, tous les éléments de l'industrie du tabac subirent l'atteinte de l'impôt: droit d'importation, de licence, de fabrication et de vente. Néanmoins les produits du fisc, à la fin de 1809, n'atteignirent pas, en ce qui concernait le tabac, le chiffre de 14 millions.

C'est en présence d'une situation si peu florissante que l'Empereur prit une importante résolution. Par décret du 2 thermidor an XIII, il avait, précédemment, maintenu le

monopole dans le Piémont; par décret du 29 décembre 1810, il le rétablit en France, mais à l'ancien mode de fermage il substitua l'exploitation par l'État.

Ainsi conçu, le monopole fut confirmé et réglementé par plusieurs lois successives, notamment par celle du 28 avril 1816, encore en vigueur, et, en dernier lieu, par celle du 23 avril 1840.

Il est curieux de suivre la progression rapide de la consommation depuis le 1er juillet 1811, et de connaître les bénéfices réalisés sur la vente depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1848. Le compte de 1849, que doit fournir l'administration des contributions indirectes et des tabacs, ne sera pas publié avant le commencement de l'année prochaine; nous empruntons les données suivantes au compte livré à la publicité dès le mois d'avril dernier.

Du 1er juillet 1811 au 31 décembre 1814, le total des quantités vendues fut de 55 millions 897,975 kilogrammes, qui produisirent au trésor 93 millions 355,842 fr., soit 26 millions 673,086 fr. environ par année. En 1815, la consommation fit de rapides progrès; les bénéfices s'élevèrent à 32 millions 123,303 fr., somme déjà plus importante que le taux du fermage de 1790, et en 1830 ils atteignaient 46 millions 782,408 fr. Depuis 1835, les recettes ont, chaque année, dépassé toutes les prévisions; en 1836 le trésor encaisse 55 millions 629,540 fr.; en 1840, 70 millions 111,157 f. Pour 1848, le montant des bénéfices réels a été de 85 millions 271,077 fr. En résumé, depuis le 1er juillet 1811 jusqu'au 31 décembre 1848, l'État a opéré la vente de 516 millions 882,121 kilogrammes de tabac, et bénéficié de 1 milliard 966 millions 572,832 fr. Les ventes de 1849 s'élèvent à 18 millions 143,132 kilogrammes, et les bénéfices dépasseront 86 millions. Voilà donc, en moins de 39 ans, *deux milliards* qui sont venus accroître la fortune publique.

Ces résultats inespérés sont dus en grande partie, il est juste de le mentionner, aux efforts constants de la régie pour l'amélioration de ses produits. Il est avéré aujourd'hui que le tabac à priser sorti des manufactures françaises est de beaucoup supérieur à celui des fabriques des autres États de l'Europe. Non-seulement les feuilles indi-

gènes sont employées avec succès; mais un mélange intelligent de feuilles exotiques, une savante préparation, des perfectionnements nouveaux dans les moyens de fabrication donnent au tabac en poudre cet arome particulier et fin qu'envient avec raison les étrangers et qu'ils cherchent vainement à imiter.

Les manufactures de tabac sont, en France, au nombre de dix. Paris, le Havre, Morlaix, Toulouse, Bordeaux, Tonneins, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille possèdent chacun un établissement de ce genre où se préparent les produits destinés, en général, à pourvoir aux besoins des contrées environnantes. La régie achète les tabacs cultivés dans six départements, qui sont le Lot, le Lot-et-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, le Bas-Rhin, le Nord, le Pas-de-Calais; elle s'approvisionne également en feuilles d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. En raison de marchés importants conclus à Paris, au siége de l'administration, par l'intermédiaire des consuls, ou au moyen d'agents spéciaux à l'étranger, elle reçoit des feuilles de tabac de Hongrie, de Grèce, de Hollande, de la Virginie, du Kentucky, du Maryland, de la Pensylvanie, du Mexique, du Brésil, enfin de la Chine et de l'Algérie. Pendant l'année 1849, ses achats ont été de 23 millions 425,939 kilogrammes, ainsi répartis: Feuilles indigènes, 11 millions 51,325 kilogr.; feuilles exotiques, 12 millions 374,614 kilogr.

Dans cette quantité, les tabacs d'Algérie figurent pour 191,615 kilogr.; en 1848, sur des achats s'élevant seulement à 19 millions 987,210 kilogr., ces mêmes tabacs comptaient pour 211,386 kilogr. Ils peuvent, dit-on, remplacer avec avantage, dans certains cas, les feuilles de Grèce. Nous souhaitons, au point de vue de l'avenir de notre colonie, que cette assertion se justifie.

Il reste maintenant à mettre en regard de la prospérité toujours croissante de ces dernières années, et pour en mieux faire apprécier l'importance, la fraude active organisée sur nos frontières, et favorisée, il faut le dire, par ce goût bizarre et dépravé qui nous porte à fumer les détestables tabacs de Belgique et d'Allemagne de préférence aux tabacs, incontestablement meilleurs, livrés par les débits à des prix analogues. Nous pourrions également signaler l'é-

trange manie des gens riches faisant venir à grands frais des cigarres, pour lesquels ils paient de plus un droit d'entrée, tandis que la régie leur en offre un choix varié depuis le *cuartas de Manille* jusqu'au *panatelas de la Havane*, tous soumis à une expertise minutieuse, et coûtant moins cher que dans la plupart des capitales de l'Europe. C'est contre de telles difficultés que les hommes éminents placés à la tête de l'administration ont eu à lutter pour atteindre le chiffre de bénéfices déjà cité. La tradition administrative raconte que, peu d'années après la réorganisation de l'impôt indirect, l'Empereur envoya 100,000 fr. à M. Français de Nantes, directeur général des droits réunis, en témoignage de sa haute satisfaction. Que ferait donc l'Empereur aujourd'hui? quelle récompense garderait-il au succès de l'avenir? car il est évident pour nous que le monopole des tabacs n'a pas atteint son apogée, et que l'habilité des employés supérieurs de la régie, leurs tentatives persévérantes d'amélioration lui préparent des destinées plus brillantes encore.

Un rapprochement assez curieux vient naturellement se placer ici.

Le 17 novembre 1629, une déclaration du roi Louis XIII frappe d'un droit de 30 sous chaque livre de tabac apportée des pays étrangers : « Sur l'avis qui nous a été donné, di-
» sait le roi, que depuis peu de temps on fait venir quan-
» tité de pétun et tabac, sous prétexte qu'il n'a été compris
» dans les anciens tarifs et pancartes, ce qui a donné lieu
» d'en apporter une grande quantité en notre royaume, *de*
» *sorte que nos sujets, à cause du bon marché, en pren-*
» *nent à toute heure, dont ils reçoivent préjudice et alté-*
» *ration en leur santé*, à quoi voulant pourvoir, etc., etc. »

Enfin, le 30 mars 1635, le lieutenant civil, dans une ordonnance rendue pour la police générale de Paris, fit défense à toutes personnes vendant bière ou autre breuvage *de vendre du tabac ni retirer aucun pour en user en leurs maisons, à peine de prison et du fouet*, suivant arrêt de la cour du 11 février 1634.

Nous sommes bien loin du roi Louis XIII et de ses ordonnances! Peut-être cependant une secrète corrélation existe-t-elle entre l'énorme consommation de 1849 et les prohibitions de 1629 et de 1634. F. BENINCORI.

VOIRIES DE LONDRES & DE PARIS COMPARÉES.

Nous empruntons à l'ouvrage de M. Darcy, intitulé : *Rapport à M. le Ministre des travaux publics sur le pavage et le macadamisage des chaussées de Londres et de Paris*, quelques documents statistiques qui pourront avoir de l'intérêt pour nos lecteurs.

D'abord le tableau synoptique suivant permet d'apprécier immédiatement la différence qui existe entre Londres et Paris, sous plusieurs rapports :

	Londres.	Paris.
Surface totale de la ville...........	210,000,000^{m}	34,000,000^{m}
Population........................	1,924,000 h.	1,053,897 h.
Nombre des maisons.	260,000	29,526
Longueur des rues.................	1,126,000^{m}	425,000^{m}
Surface des rues non compris les trottoirs.......................	6,000,000^{m}	3,600,000^{m}
Surface des trottoirs..............	» »	888,000
Développement des égouts....	639,000^{m}	135,900^{m}
Surface occupée par chaque habitant..........................	100^{m}	34^{m}
Nombre d'habitants par maisons...	7 1/2	34
Longueur de rue correspondant à chaque habitant................	0^{m} 53	0^{m} 42
Idem à chaque maison............	4^{m} 40	15^{m} 00
Prix moyen du mètre carré de pavage, fourniture et pose des matériaux.........................	20^{f} 40	13^{f} 00
Prix moyen de l'entretien du mètre carré..........................	0 40	0 45
Journée d'un paveur..............	5 25	4 00
Journée d'un aide paveur....... .	4 00	2 50

Ainsi, Londres, qui est à peu près deux fois plus peuplé que Paris, est six fois plus grand en surface. Chaque habitant y occupe par conséquent trois fois plus de place. A Londres, chaque famille a sa maison ; à Paris, les maisons contiennent cinq ou six familles ; aussi sont-elles plus grandes, la longueur moyenne d'une façade est de 30^{m} 00, elle n'est que 8^{m} 80 à Londres. Les rues de Londres sont plus étroites que celles de Paris, car, d'après les chiffres du tableau précédent, elles n'auraient, en moyenne, que

5ᵐ 30 de largeur entre trottoirs, tandis que celles de Paris auraient près de 8ᵐ 50.

Il ne faut pas perdre de vue, que les chiffres que nous citons, sont des chiffres moyens, et qu'on se ferait une idée bien fausse de ces deux grandes villes, si on supposait que, dans tous les quartiers de Londres, les habitants ont plus de place, plus de maisons que n'en ont ceux de Paris, et que tous les quartiers de Paris sont coupés par des rues plus larges que celles de Londres. Cette dernière ville a sur Paris un avantage incontestable, c'est que plus de la moitié de ses rues possède un égout, tandis qu'à Paris, il y en a à peine le tiers.

Outre les chiffres comparatifs du tableau précédent, l'ouvrage de M. Darcy contient un grand nombre de détails intéressants sur le pavé de Paris et le service des eaux de cette ville.

La ville de Paris consacre une somme de 1,900,000 fr. à l'entretien du pavé ou de l'empierrement de ses rues, places, quais, etc.; si on déduit de cette somme 400,000 fr. affectés à des modifications de pavages réclamés par la pose des conduits d'eau et de gaz, par des constructions de nouveaux égouts, enfin à l'entretien des voies empierrées; il reste 1,500,000 fr. pour l'entretien du pavé proprement dit, dont la surface est de 3,600,000 mètres carrés. Mais comme 230,000 mètres carrés sont à la charge des riverains, il reste à l'entretien de la ville 3,370,000 mètres carrés, dont la dépense est par conséquent de 0 fr. 45 c. par mètre.

Suivant les renseignements fournis par M. Darcy, le prix du mètre carré de pavé serait plus cher à Londres qu'à Paris, ainsi que le prix des journées des paveurs; enfin la fréquentation serait aussi plus considérable, cependant il indique un prix d'entretien moins élevé. Cela tient, selon nous, à ce que le prix d'entretien pour Paris ne repose que sur l'élévation isolée de quelques ingénieurs anglais. Il n'y a pas à Londres, comme à Paris, d'administration qui centralise les dépenses communales. Chaque paroisse a son budget spécial et une administration indépendante. Voici, au reste, quelques points de comparaison sur la fréquentation des diverses rues de Londres et de Paris.

Il passe, en 24 heures, sur le boulevard des Capucines. . . .	9,070	chev. attelés.
Des Italiens.	10,750	—
Poissonnière.	7,720	—
Saint-Denis.	9,600	—
Des Filles-du-Calvaire.	5,850	—
Dans la rue du Faub.-St.-Antoine.	4,300	—
Avenue des Champs-Elysées. . .	8,960	—

A Londres, dans Pall-Mall, vis-à-vis le théâtre de la Reine, il passe au moins 800 voitures par heure; sur le pont de Londres, il ne passe pas moins de 13,000 voitures par jour; sur le pont de Westminster, la circulation est d'au moins 8 millions de chevaux par an, ou de 22,000 par jour.

Il existe aujourd'hui à Paris, 1784 bornes-fontaines qui lavent 471,000 mètres de ruisseaux, il en faudrait encore 953 destinées à laver 280,000 mètres de ruisseaux. Chaque borne-fontaine, pour bien remplir ses fonctions, doit donner 107 litres par minute. En marchant 3 heures par jour, elle dépenserait 20^{m} cubes d'eau. Faute de moyens d'alimentation suffisants, on ne leur en laisse guère dépenser que la moitié. Ainsi, à Paris, le 1/3 des ruisseaux n'est pas lavé, et le reste ne l'est que d'une manière très-incomplète.

La surface des voies publiques arrosées à Paris, n'est que de 860,000 mèt., un peu moins du quart de la surface de toutes les rues. Cette opération exige une dépense de 152,000 fr., c'est-à-dire 0 fr. 18 par mètre superficiel.

Le curage des égouts coûte 123,000 fr. par an, c'est à peu près 1 fr. 00 par mètre courant.

L'enlèvement des boues et immondices figure au budget de la ville de Paris pour 470,000 fr. par an. Les produits enlevés sont d'environ 700 mètres cubes par jour.

L'ouvrage de M. Darcy, qui a visité Londres plutôt en ingénieur qu'en économiste, contient beaucoup d'autres renseignements pleins d'intérêt, mais qui s'écartent de la spécialité de ce recueil; nous nous bornerons donc à y renvoyer tous ceux qui s'occupent de ces questions d'intérêt mumicipal.

DUPUIT,
Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

LES DÉPENSES DE LA GUERRE EN EUROPE.

M. de Reden (1) a fait le relevé de ces dépenses dans l'écrit récemment publié à Francfort-sur-le-Mein, sous le titre de : *Lettre au Congrès de la Paix* (août 1850).

L'effectif militaire actuel de l'Europe (et sous cette dénomination nous comprenons tout ce qui est payé sur les fonds consacrés à l'entretien des forces de terre et de mer) se compose de 4 millions d'individus environ, soit à peu près 1/2 p. 0/0 de sa population totale qui doit s'élever aujourd'hui à 267 millions d'âmes. Dans ce nombre, figurent 128,120,000 personnes du sexe masculin, dont 10,577 ayant de 20 à 33 ans. Déduction faite d'un tiers pour les incapacités de service, on peut évaluer à 7,118,000 le chiffre des individus capables de porter les armes, et plus de la moitié est sous les drapeaux en ce moment.

La valeur du travail annuel d'un adulte mâle ne saurait être de moins de 222 fr. 60. En Angleterre, elle est en moyenne, de 556 fr. 50 c., et en France, de 296 fr. 80. Il en résulte qu'en enlevant aux arts utiles de la paix quatre millions de jeunes gens, on sacrifice une valeur annuelle d'au moins 890 millions de fr. C'est à peu près la moitié de la somme que l'Europe consacre au service des intérêts de sa dette.

Les dépenses ordinaires du personnel et du matériel des forces de terre et de mer, figurent actuellement au budget des États européens pour un surplus de 2 milliards de fr.; cette dépense, jointe à la perte résultant de l'envoi annuel sous les drapeaux de 4 millions de jeunes gens, forme une sommes de près de trois milliards de fr. égale à la valeur du produit annuel des mines et de l'industrie en Europe, ou 35 fois plus élevées que le produit moyen annuel des mines, de métaux précieux de cette partie du monde, l'Oural compris.

(1) M. de Reden est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages de statistique et d'économie politique. Il a publié notamment un abrégé de Statistique générale (1844) et un recueil intitulé : *Journal de l'association pour la publication de la Statistique allemande.* La collection de ce recueil dont nous croyons la publication suspendue, comprend les années 1847, 1848 et 1849.

Les frais d'entretien des forces militaires des divers États de l'Europe, forment 30,24 p. 0/0 de la totalité de leurs dépenses ordinaires. Ils s'élèvent à un peu plus de 7 fr. 42 c. par tête d'habitant, et 504 fr. 56 par tête de combattant.

La dépense totale, pour cet objet, pendant les 30 dernières années, a été de 60 milliards 1/4. Nous laissons à chaque lecteur le soin d'apprécier de combien de chemins de fer, de canaux, de voies ordinaires de communications, aurait pu doter l'Europe, l'emploi aux travaux publics du tiers seulement de cette somme.

ALGÉRIE.

Documents statistiques *sur l'Armée, la Population européenne, le Commerce, la Navigation et les dépenses de l'occupation.*

PREMIER TABLEAU.— *Effectif et état sanitaire de l'armée française.*

Années.	Effectif de l'armée.	Entrés aux hôpitaux d'Afrique.	Morts dans les hôpitaux d'Afrique.	Morts dans les combats.	Total des morts en Afrique.
1831...	17,190	13,524	1,005	55	1,060
1832...	21,511	32,085	1,998	48	2,046
1833...	26,681	27,934	2,512	64	2,576
1834...	29,858	31,410	1,991	24	2,015
1835...	29,485	34,094	2,335	310	2,645
1836...	29,897	33,836	2,139	606	2,745
1837...	40,147	51,136	4,502	121	4,623
1838...	48,167	39,097	2,413	150	2,563
1839...	50,367	53,194	3'600	163	3,763
1840...	61,263	86,404	9,567	227	9,794
1841...	72,000	88,383	7,802	349	8,151
1842...	70,853	90,524	5,588	225	5,813
1843...	75,034	77,306	4,809	84	4,893
1844...	82,037	84,872	4,664	167	4,831
1845...	95,000	89,849	4,664	605	5,269
1846...	99,700	121,138	6,862	116	6,978
1847...	92,413	92,290	4,437	77	4,514
1848...	77,789	95,556	4,406	13	4,419
	1,019,392	1,142,632	75,294	3,404	78,698

Nota.—Les chiffres de l'effectif des entrées aux hôpitaux et des décès dans les hôpitaux d'Afrique sont puisés dans

les *tableaux officiels des établissements d'Afrique* pour les années jusqu'à 1845 inclusivement; les chiffres pour 1846 ont été communiqués à la Commission des crédits de 1847, ceux des deux dernières années m'ont été communiqués par la direction de l'Algérie. — Les chiffres indiquant les pertes dans les combats ont été fournis par le ministère de la Guerre à diverses commissions de la Chambre des députés; ceux de 1845, 1847 et 1848 m'ont été fournis par le Ministre de la guerre.

Observation. — Ne sont pas compris dans la mortalité constatée par ce tableau les hommes qui, renvoyés malades en France, viennent périr dans les hôpitaux ou dans leurs familles. En comptant ces pertes, on voit que l'Afrique a déjà fait périr plus de 100,000 soldats.

Faits constatés par le tableau.

1° sur un effectif de 1,019,392 hommes, 1,142,632 sont entrés aux hôpitaux, c'est-à-dire que chaque homme a été *malade à l'hôpital* plus d'une fois dans l'année. Nous passons sous silence les malades traités à la chambre et à l'infirmerie du corps.

2° En ne tenant compte que des décès survenus dans les hôpitaux d'Afrique, la mortalité a été de 74 pour 1000, tandis qu'elle n'est que de 68 pour les militaires et marins retraités de l'hôtel des Invalides, de 19 pour notre armée à l'intérieur, et de 10 pour les hommes de 20 à 30 ans restés dans la vie civile.

3° La mortalité dans les combats un peu considérables; la moyenne a été de 190 décès par an; la moyenne de la mortalité par maladie a été de 4,180.

4° L'effectif annuel moyen a été de 56,000 hommes sur lesquels (déduction faite de la légion étrangère et des officiers) 50,000 ont été entretenus par le recrutement. Les hommes restant 7 ans sous les drapeaux, le recrutement a dû fournir chaque année le 7e de ces 50,000 hommes, soit 7,142. — La mortalité annuelle moyenne en Afrique, a été de 4,372 hommes sur lesquels (déduction faite de la part afférente à la légion étrangère et, aux officiers), 4,000 hommes ont dû être remplacés par le recrutement. D'où il suit que chaque année la population française a dû fournir pour

l'Afrique un recrutement d'environ 11,000 jeunes gens sur lesquels 4,000 ont péri.

2e TABLEAU. — *Recensement, naissances, décès, de la population civile européenne.*

Année au 31 décembre.	POPULATION EUROPÉENNE. Français.	Étrangers.	Total.	Naissances.	Décès.
1833.....	3,483	4,329	7,812	214	221
1834.....	4,349	5,401	9,750	344	389
1835.....	4,888	6,333	11,221	369	606
1836.....	5,485	9,076	14,561	437	738
1837.....	6,592	10,178	16,770	590	909
1838.....	8,034	12,044	20,078	721	757
1839.....	9,526	13,497	23,023	880	1,342
1840.....	12,032	14,955	26,987	1,101	1,457
1841.....	15,947	19,780	35,727	1,236	1,637
1842.....	19,056	25,475	44,531	1,467	2,358
1843.....	28,163	31,023	59,186	2,012	2,604
1844.....	37,701	37,719	75,420	2,709	3,357
1845.....	46,339	48,982	95,321	2,903	4,113
1846.....	48,274	61,126	109,400	2,943	4,350
1847.....	50,184	65,619	115,803	3,408	3,834
	300,053	365,537	665,590	21,329	28,672

Nota. — Les chiffres de ce tableau sont extraits du *Tableau des établissements français* jusqu'en 1846, et du *Moniteur Algérien* pour 1847. Les publications officielles ultérieures sont incomplètes.

Faits constatés par le tableau.

1o La population européenne de l'Algérie ne s'élevait, à la fin de 1847, après 18 ans d'efforts et de sacrifices, qu'à 115,000 individus, sur lesquels 50,000 seulement étaient français.

2o La mortalité excède d'une manière constante les naissances. La population européenne ne s'y maintient que par les émigrations. On peut facilement prévoir le jour où cette population s'éteindrait si l'émigration européenne lui manquait.

3o La mortalité qui, en France, n'atteint pas 24 décès sur 1,000 habitants, s'élève en Algérie à 45 et 50 sur 1,000 Européens. Le tableau suivant nous montrera que, de ces Européens, ce sont les Français qui subissent le plus de pertes.

3e TABLEAU.— *État par nationalités de la population européenne au* 31 *décembre* 1845.

Français		46,339
Maltais	7,845	
Espagnols	25,335	
Italiens	7,738	
Allemands	4,451	
Polonais	358	
Anglais, Irlandais	507	
Suisses	2,449	
Divers	349	
	48,982	48,982
		95,321

Au 31 décembre 1844 (*tableau* 1845, p. 62) la population française était de 37,707.

Au 31 décembre 1845 (*tableau* 1845 p. 64), cette population était de 46,339.

D'où ressort une population moyenne de 42,020.

Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre la moitié des naissances survenues dans le courant de 1845, ce qui donne, pour 1845, une population moyenne de. . . . . 42,789.

La mortalité des Français s'est élevée à. . . 2,546.

Faits résultant de ce tableau.

La mortalité des Français en Afrique est de 60 sur 1,000.

En France, où la population est normale et contient une plus forte proportion de vieillards et d'enfants que l'Algérie, la mortalité n'est que de . . . . 24 sur 1,000.
c'est-à-dire que la mortalité du Français est, en Afrique, presque triple de ce qu'elle est en France.

4e TABLEAU.—*Etat sanitaire des colons du Gouvernement.*

Effectif moyen depuis l'arrivée en 1848 jusqu'au 30 juin 1849 (7 mois)	14,000
Effectif moyen du 30 juin jusqu'au 30 sept. 1849 (3 mois).	12,905
Effectif moyen pendant ces 10 mois.	13,635
Mortalité jusqu'au 30 juin	477
Mortalité du 30 juin au 30 septembre	505
	982

Faits résultant de ce tableau.

La mortalité a été pour dix mois de 72 décès sur 1,000 colons, ce qui, pour l'année, donnerait une mortalité de 86 sur 1,000 colons.

Nous répétons qu'en France la mortalité n'est que de 24 sur 1,000 habitants.

5e TABLEAU. — *Mortalité, dans la ville d'Alger, des enfants créoles.*

Années.	Population d'enfants créoles au 31 décembre.	Mortalité des enfants créoles de 0 jour à 15 ans sans les mort-nés.	Rapport à 1000.
1831........	48	8	166
1832........	174	60	344
1833........	365	60	164
1834........	500	69	138
1835........	657	89	135
1836........	833	111	133
1837........	1.083	123	113
1838........	1.391	136	97
1839........	1.799	220	122
1840........	2 125	149	80
1841........	2.594	165	63
1842........	3.124	141	45
1843........	3.894	30	79
1844........	4.643	34	75
1845........	5.427	420	78
1846........	6.427	62	97
	35.084	3.045	

Nota. — Ce tableau est présenté par MM. Foley et Martin, médecins à Alger, à l'appui de leur opinion favorable à l'acclimatement. (*Gazette médicale de Paris*, 1848, p. 511).

Faits résultant de ce tableau.

La mortalité annuelle des créoles d'un jour à 15 ans, a été à Alger de. . . . . 87 pour 1,000.

Or, cette mortalité n'est en France (Table de Monferrand), (tome XVI du *Journal de l'École polytechnique*) que de. . 27

Et en Angleterre (Mac Culloch's, *British empire*, p. 424). . . . . de 26

Cette mortalité de 87 pour 1,000, est la plus faible que les enfants de cet âge aient subie en Algérie, attendu qu'Alger est le lieu le plus sain, celui où il y a le plus d'aisance et où la population, par son genre de vie, n'a pas à supporter la fatigue des champs.

6e TABLEAU. — *Commerce.— Envois du Trésor.*

IMPORTATIONS DE PRODUITS CONSOMMÉS EN ALGÉRIE.

Années.	Effectif de l'armée.	Produits français.	Produits étrangers venant directement ou des entrepôts.	Total.	Exportation des produits de l'Algérie.	Numéraire et traites envoyés par le Trésor en Afrique.
1835..	29,485	5,897,882 fr.	10,880,855 fr.	16,778,737 fr.	2,402,764 fr.	18,791,000 fr.
1836..	29,897	8,151,252	11,585,949	19,737,201	1,824,552	16,053,000
1837..	40,147	15,443,535	17,232,118	32,675,653	2,215,550	27,749,386
1838..	48,167	15,323,974	16,987,285	32,311,259	3,679,401	33,153,121
1839.	50.367	15,887,246	20,567,263	36,454,509	4,250,995	28,386,275
1840..	61,263	23,194,976	31,677,126	64,872,102	2,240,858	43,137,944
1841..	72,000	26,488,438	38,405,853	64,894,291	2.431,307	60,138,243
1842..	70,853	31,738,019	44,676,903	76,414,922	4,199,039	53,824,326
1843..	75,034	31,839,868	43,604,958	75,444,826	3,846,060	63,541,167
1844..	82,037	46,129,710	33,914,273	80,044,483	3,272,056	71,938,209
1845..	95,000	62,140,690	32,501,915	94,642,605	6,236,545	61,718,173
1846..	99,700	70,312,885	41,144,512	111,457,397	3,706,845	81,315,267
1847..	92,413	52,809,334	39,759,786	92,569,120	3,879,600	76,207,997
1848..	77,789	45,661,969	36,661,038	82,313,007	3,491,200	68,907,407
	924,152	451,019,778	419,599,834	870,610,112	47,677,782	704,861,515

Nota.— Les chiffres des importations et exportations sont extraits des *Tableaux des établissements français* pour les onze premières années. Les chiffres des trois dernières années m'ont été communiqués par la direction de l'Algérie. Les chiffres concernant le numéraire et les traites, sont extraits du *Compte annuel des finances*.

Faits résultant de ce tableau.

1° C'est l'armée et tout ce qui vit de l'armée qui consomme la plus grande partie des objets importés en Afrique ; en effet, on voit les importations de marchandises et les envois du Trésor s'élever ou s'abaisser avec l'effectif de l'armée. Ainsi, en 1846 l'armée s'élève à près de 100,000 hommes, les importations s'élèvent à 111 millions et les envois du Trésor à 81 millions ; en 1848, l'armée se réduit à 77,000 hommes, les importations se réduisent à 82 millions et les envois du Trésor à 69 millions.

2° Les produits étrangers prennent une part presqu'aussi grande que les produits français dans les importations : d'où il suit que nous avons fait des dépenses ruineuses pour favoriser la production étrangère.

3° Dans tous les pays, les importations et les exportations se balancent par la raison simple qu'en commerce on ne donne pas quelque chose pour rien ; ainsi :

En France, la moyenne annuelle des importations des produits étrangers consommés de 1827 à 1846, a été de. . . . . 721 millions.

La moyenne annuelle des exportations des produits français, a été de. 705

En Algérie, de 1835 à 1848, les importations se sont élevées à. . . . . 870 millions.

Et les exportations n'ont été que de. . 47

La différence a été fournie par le contribuable français ; pendant cette période, le trésor de France a envoyé en Afrique. 704

On voit que cette somme de. 751

se rapproche du chiffre des importations. 870

7e TABLEAU. — *Subsistances des Européens.*

Années.	Population européenne et armée.	Importation de farineux alimentaires.	Exportation de farineux alimentaires.
1835	40,706	5,251,524 fr.	2,562 fr.
1836	44,458	4,880,639	99,269
1837	56,917	6,515,285	132,324
1838	68,245	4,963,172	932,329

1839	75,367	10,713,587 fr.	148,285 f.
1840	89,967	17,471,563	49,280
1841	107,870	17,680,432	157,811
1842	116,951	16,447,676	351,872
1843	134,019	16,597,481	476,058
1844	157,391	17,809,323	488,903
1845	194,800	16,333,954	1,212,525
1846	209,100	18,518,520	145,140
1847	208,216	20,938,250	693,160
1848	192,890	21,823,300	68,260
	1,696,897	198,444,706	4,957,778

Excédant de l'importation...fr. 193,486,928

Nota. Les chiffres, pour les onze premières années, sont extraits des *tableaux des établissements français.* Les chiffres indiqués pour les trois dernières années, m'ont été fournis par la direction des affaires de l'Algérie.

Faits résultant du tableau.

1° L'exportation des grains est accidentelle et sans importance ; 2° l'importation en farineux alimentaires a augmenté en proportion de l'augmentation de la population européenne et de l'armée : ainsi, en 1835, ces populations réunies étaient de 40,706 individus ; l'importation était de 5 millions 251,524 fr. — Ces deux chiffres ont augmenté proportionnellement jusqu'en 1848, année pendant laquelle ces populations s'étaient élevées à 192,890 individus, et la valeur des farineux alimentaires à 21,823,300 f. 3° Les 193,486,928 f. formant l'excédant des importations sur les exportations, donnent une dépense de 114 fr. pour chacun des 1 million 696,897 Européens : cette somme de 114 fr. est évidemment supérieure à la dépense faite par chacun de ces individus, d'où il suit que la population européenne a tiré du dehors tout ce qu'elle a consommé en farineux alimentaires.

8e TABLEAU. — *Navigation.*

Pendant les onze années écoulées entre 1835 et 1848, il est entré dans les ports de l'Algérie :

	23,294	navires français,	jaugeant	2,094,297 tonneaux.
	17,600	navires algériens,	—	259,646
	29,516	navires étrangers,	—	2,413,687
Total....	70,410			4,767,630

Nota. Les chiffres des onze premières années sont extraits des *tableaux des établissements français*, et ceux des trois dernières années m'ont été communiqués par la direction de l'Algérie.

Fait résultant du tableau.

Pour la navigation comme pour le commerce, c'est l'étranger qui profite des sacrifices que nous faisons à l'Afrique.

9e TABLEAU. — *Pêche du poisson.*

Nationalités.	Nombre de bateaux.				
	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.
Français.....	4	5	19	21	20
Napolitains ..	101	132	146	162	161
Autres.......	201	237	310	336	333
Total....	306	374	475	519	514

Nota. Les chiffres des deux premières années ont été extraits des *tableaux des établissements français.* — Les chiffres des trois dernières années ont été fournis à M. Desjobert par la direction de l'Algérie.

Fait résultant du tableau.

Pour la pêche du poisson comme pour le commerce et la navigation, c'est l'étranger qui profite des sacrifices que nous faisons à l'Afrique.

10e TABLEAU. — *Pêche du corail.*

Pendant les 17 années écoulées entre 1832 et 1848, le nombre des bateaux qui ont fait la pêche du corail sur les côtes de l'Algérie, s'est élevé à. . . . 2,720 bateaux.

Sur lesquels....	53	étaient	français.
	1,606	—	napolitains.
	288	—	sardes.
	682	—	toscans.
	89	—	divers,

Nota. Les chiffres des quatorze premières années sont extraits des *tableaux des établissements français.* — Les chiffres des trois dernières m'ont été communiqués par la direction de l'Algérie.

Fait résultant du tableau.

Pour la pêche du corail comme pour le commerce, la navigation et la pêche du poisson, c'est l'étranger qui profite des sacrifices que nous faisons à l'Algérie.

11e TABLEAU. — *Dépenses et recettes faites en Algérie de* 1831 *à* 1848.

Années.	Dépenses spéciales de l'Algérie portées aux comptes de la guerre.	*Pag. des comptes.*	Dépenses au ministère des finances.	*Pag. des comptes.*	Recettes faites par le Trésor.	*Pag. des comptes.*
1831.....	fr. 15.451,424	344	fr. 58,347	543	fr. 838,697	201
1832.....	15,517,830	308	58,034	573	1,727,810	177
1833.....	22,441,375	296	64,359	591	1,582,253	179
1834.....	23,620,470	282	76,575	537	1,500,000	176
1835.....	21,269,168[1]	284	69,254	57	1,607,449	190
1836.....	25,299,160	271	77,443	65	1,436,239	237
1837.....	37,505,637	289	82,092	67	1.676,046	271
1838.....	38,428.381	285	94,154	59	1,510,044	341
1839.....	40,087,933	253	108,358	63	1,574,174	337
1840.....	66,210,459	251	144,246	63	1,833,037	289
1841.....	72,689,225	307	148,481	67	2,033,097	301
1842.....	75,839,787	277	180,852	65	2,854,619	305
1843.....	77,082,871	239	245,260	65	3,217,233	331
1844.....	77,275,840	231	322,269	69	3.877,920	329
1845.....	83,429,848	217	395,103	77	4,468,975	319
1846.....	104,511,966[2]	203	428,034	77	13,676,997[2]	325
1847.....	107,799,145	199	545,000	79	12,683,885	325
1848.....	89,832,401	203	502,181	87	12,967,390	327
	994,292,920 fr.		3,600,042 fr.		71,065,865 fr.	

Faits résultant du tableau.

1° Dépenses spéciales portées aux comptes de la guerre. . . . . fr.	994,292,920
2° Dépenses de trésorerie.	3,600,042
Total.	997,892,962
Recette faite par le trésor.	71,065,865
	926,827,097

[1] La légion étrangère a été constamment employée en Afrique, sauf pendant le temps qu'elle a passé au service d'Espagne. Sa dépense a été réunie à la dépense de l'Afrique, sauf 655,659 dus par l'Espagne pour partie de la dépense de la légion en 1835.

[2] Par la loi du 4 août 1845, toutes les dépenses et recettes autres que celles qui ont un caractère municipal et local sont attachées au budget de l'Etat à partir de 1846.

A cette somme il y a lieu d'ajouter les dépenses suivantes qui sont confondues dans d'autres dépenses faites par l'État et portées en d'autres parties du budget.	926,827,097
1° Dépenses accessoires faites par le ministère de la guerre, pour l'administration centrale, la consommation du matériel, les dépôts en France des régiments qui sont en Afrique, le traitement en France des malades venant d'Afrique. D'après les commissions du budget de 1836 et des crédits de 1847, cette dépense peut s'évaluer à 1 million pour 10,000 hommes ; ce qui fait pour 1 million d'hommes qui ont passé par l'Afrique. .	100,000,000
2° Dépenses de marine. La commission du budget de 1839 évaluait cette dépense à 4,451,000 fr., cette dépense a beaucoup augmenté : la commission des crédits de 1847 l'évaluait à 10 millions. La dépense jusqu'en 1848 a pu s'élever à.	125,000,000
3° Dépenses de recrutement. Il ressort des notes du premier tableau, que l'entretien de l'armée d'Afrique a nécessité un recrutement de 198,000 soldats. Que ces soldats aient été fournis par le remplacement qui coûte 2,000 fr. ou par le service forcé, c'est un impôt qui, à 2.000 fr. par tête, a coûté à la population.	396,000,000
4° Pensions de retraite. La plupart des officiers passent par l'Afrique : une année de service en Afrique compte pour trois ans ; il en résulte que la plupart des retraites seront portées au maximum. Il est difficile de faire le compte de cette dépense.	
Nous compenserons cette dépense avec une recette qu'il est difficile d'évaluer aussi : c'est celle qui résulte de certains produits venant de l'armée et entrant dans le compte *produits divers*. Ces produits venant de l'armée	
	1,547,827,097

d'Afrique se sont élevés à 579,000 fr. en 1845, et à 715,000 fr. en 1847. . . . .

En somme, la dépense occasionnée par l'Afrique a été, pour les 18 années de 1831 à 1848, de. 1,547,827,097

Note sur les recettes faites par le Trésor.

La nature des recettes portées aux tableaux ci-dessus, indique l'état économique du pays : les recettes pour 1848 s'élèvent à. 12,287,192

Les droits de douane, de patente et de licence sont des droits payés par la consommation occasionnée principalement par la présence de l'armée, ils s'élèvent à. . . . 3,331,712

Il en est de même du produit des postes et paquebots. 551,487

Les prises faites sur les indigènes, les contributions de guerre, les chevaux de soumission figurent pour. 562,565

Les contributions foncières sur les Arabes, pour. 3,111,728

Les revenus des domaines de l'État pour 417,462

L'enregistrement et timbre, pour. . . . 1,138,911

Le produit des coupes de forêts pour. . 60

Une recette de 1,941,468 a été faite sur un ancien compte de 1846, et ne se reproduira pas.

On voit que si la paix était assurée, et si l'armée se retirait, la recette se réduirait à peu de chose.

CONCLUSION.

Notre collègue Bastiat, dont la perte récente afflige les amis de la vérité et des saines doctrines, disait dans son petit pamphlet, *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, chef-d'œuvre, malheureusement pour nous, le chant du cygne : « L'État dit à Jacques Bonhomme : Je te prends cent sous pour bâtir une chaumière en Algérie, sauf à te prendre cent sous de plus tous les ans pour y entretenir un colon ; et autres cent sous pour entretenir un soldat qui garde le colon ; et autres cent sous pour entretenir un général qui

garde le soldat, etc., etc.; il me semble entendre le pauvre Jacques s'écrier : « Ce régime légal ressemble fort au ré- » gime de la forêt de Bondy, » et comme l'État prévoit l'objection, que fait-il? il brouille toutes choses. » C'est ce qu'il a fait par la dernière loi de douanes pour l'Algérie.

Malheureuse France! aux 1,500 millions dévorés par l'Afrique, se joindront 1 ou 2 milliards! aux 100,000 soldats détruits par l'Afrique, se joindront 100,000 nouvelles victimes! et au jour de la guerre maritime !...

DESJOBERT, représentant.

COUP D'ŒIL SUR LE COURS DES EFFETS PUBLICS

ET SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS POLITIQUES QUI ONT INFLUÉ SUR LE PRIX DE CES VALEURS,

depuis le 1er janvier 1799 jusqu'au 31 décembre 1850 (1).

Nous avons sous les yeux un document intéressant, imprimé, en 1835, par les soins de l'administration des finances, et que nous avons mis au courant jusqu'au dernier jour de l'année qui vient de finir. Ce document présente, mois par mois, le cours le plus élevé et le cours le plus bas atteints par les divers effets publics cotés à la Bourse de Paris depuis l'année 1799. En regard se trouve placée la mention sommaire des événements politiques ou administratifs qui ont pu agir sur les cours. L'étendue de cette pièce ne nous permettant pas de la reproduire intégralement, nous nous bornerons à en donner le résumé que l'on va lire.

1re PÉRIODE. — DIRECTOIRE, CONSULAT ET EMPIRE.

C'est une triste histoire que celle des misères infligées par la Révolution aux créanciers de l'Etat. Après avoir vu la dette publique placée par l'Assemblée constituante *sous la sauvegarde de la loyauté française*, les malheureux rentiers ne tardèrent pas à subir les cruels effets

(1) Cette notice est extraite d'une *Histoire de la dette publique*, [illegible] M. Vuhrer achève en ce moment la rédaction.

des désordres introduits dans les finances par cette Assemblée et par celle qui la remplaça. Sous la Convention leur dénûment était devenu tel, que le Comité des finances, les assimilant aux employés et aux pensionnaires de l'Etat, avait obtenu qu'ils fussent nourris directement par le trésor, et qu'ils reçussent une ration journalière de pain et de viande. Lorsque le Directoire décida que le commerce de denrées alimentaires redeviendrait libre, et que chaque citoyen aurait à pourvoir à sa subsistance, il fut alloué aux employés et aux fonctionnaires publics une indemnité qui, du moins, assura leur vie matérielle. Mais pour les rentiers qui n'avaient plus à rendre à l'Etat des services dont la cessation pouvait suspendre la marche de l'administration, on se montra moins généreux, et, à partir du 1er ventôse an IV, tout secours leur fut retiré. Seulement, ému d'un reste de pitié pour des souffrances que cette décision allait rendre plus vives encore, le Directoire recommanda aux conseils de prendre « en » très-grande considération le sort de ces rentiers qui, » confiants dans le Gouvernement, lui avaient livré toute » leur fortune. » Cette recommandation ne demeura pas tout-à-fait sans résultat. Une loi du 25 pluviôse an IV, tenant compte de l'état d'avilissement où était tombé l'assignat, ordonna que les créanciers et pensionnaires de l'Etat recevraient, pour 100 livres de revenu, 1,000 livres en papier; pour 200 liv., 1,900; pour 300 liv., 2,700 liv., et ainsi de suite en vertu d'une progression décroissante dont *la raison* était inscrite dans la loi. — Quelques mois plus tard, les conseils s'occupèrent encore d'améliorer un peu la condition des rentiers; une loi du 5e complémentaire an IV ordonna le paiement en numéraire du 1/4 des arrérages auxquels ils avaient droit. — Une autre loi du 15 vendémiaire an V, dans le but d'assurer l'exécution de cette promesse, décida que le 6e net du revenu public serait affecté exclusivement au paiement des rentes et pensions. — Enfin, une dernière loi du 2 ventôse suivant, inspirée par la même pensée bienveillante envers les créanciers de l'Etat, les autorisa à employer le 1/4 payable en numéraire, en acquisition d'immeubles nationaux, et admit les trois autres quarts à l'acquittement du

prix des mêmes immeubles, mais seulement pour la partie de ce prix payable en créances sur la République.

Malheureusement cet esprit d'équité et de probité ne devait pas inspirer longtemps encore les décisions des Conseils. C'était l'époque où, dans le sein du Directoire et dans la partie la plus avancée du Corps législatif, on se préparait au coup d'Etat qui devait, dans la journée du 18 fructidor, condamner à une déportation meurtrière les membres les plus éclairés et les plus honnêtes des Conseils. Ce hardi coup de main était à peine terminé que Villers, au nom de la Commission des finances, vint demander aux Cinq-Cents l'adoption d'une mesure qu'il présentait comme le corollaire naturel de ce qui venait de se passer : « Il est temps, enfin, dit-il, que le Corps » législatif s'occupe des moyens de restaurer les finances. » Il ne suffit pas de vaincre, il faut profiter de la victoire. » Si les chefs sont arrêtés, leurs nombreux complices sont » libres, ils conspirent dans le silence. Mettez-vous en » garde contre eux. Pour cela, prenez en finance une me- » sure générale, prompte, nécessaire; toute mesure par- » tielle serait inutile et illusoire. » — Cette mesure que Villers recommandait d'une façon si instante aux vainqueurs sans combat du 18 fructidor, c'était la banqueroute, et l'une des plus hardies, des plus radicales de celles que les malheureux créanciers de l'Etat eussent jamais eu à subir. Cette banqueroute, que l'on dissimulait mal sous le titre de remboursement des 2/3 de la dette publique, couronnait dignement la longue série de souffrances que la République avait infligées à ses créanciers. A la nouvelle du coup qui venait les atteindre, ceux-ci portèrent devant les Conseils leurs protestations et leurs prières. Mais tout fut vain, et ils durent subir cette brutale mesure qui, selon l'expression de Cretet, « laissait » à la plupart d'entre eux trop pour mourir et trop peu » pour vivre. »

La loi du 3 septembre 1797 qui spoliait aussi cruellement les créanciers de l'Etat, contenait la promesse formelle du paiement, en espèces, du tiers *consolidé*. Cette promesse fut violée en même temps que faite, et durant tout le temps que le Directoire passa encore à la tête du

Gouvernement, les arrérages des nouveaux titres de rentes furent acquittés en bons au porteur d'une valeur à peu près nulle.

Telle était au commencement de l'année 1799, la situation faite aux créanciers de l'Etat. On comprend que de semblables iniquités n'étaient pas de nature à assigner un prix élevé aux effets publics. Aussi, dans le cours de cette année, le prix moyen de vente des titres de 5 0/0 n'excéda-t-il pas 11 fr. 40 c., et tomba-t-il même quelques jours avant la chute du Gouvernement directorial au taux de 7 fr.

La journée du 18 brumaire fut saluée par une hausse presqu'immédiate; le soin pris par le nouveau Gouvernement de supprimer, en le flétrissant énergiquement, un emprunt forcé et progressif que les Conseils venaient d'ordonner, la reprise du paiement en espèces des arrérages de la dette publique, la réorganisation du système financier, la pacification de la Vendée, la création de la Banque de France, la victoire de Marengo, relevèrent rapidement le cours des effets publics. De 22 fr. 50 c. qu'ils avaient atteint le lendemain de la chute du Directoire, ils arrivèrent, à la fin de 1800, au taux de 44 fr.

En 1801, ce mouvement progressif ne se ralentit pas; sous l'influence de la conclusion de la paix avec l'Autriche et avec le Corps germanique d'abord, puis, plus tard, avec la Russie, les cours s'élevèrent jusqu'à 68 fr., et ne tombèrent à 39 fr. 50 c. qu'au moment des revers éprouvés par l'armée française en Egypte.

Durant les années suivantes, les cours se maintiennent sans de grandes variations. En 1807, ils atteignent 93 fr. 40 c., chiffre le plus élevé qu'il ait été donné à l'Empire de voir obtenir au 5 0/0. De 1808 à 1812, les moyennes annuelles ne présentent que de faibles écarts, et flottent entre 83.21 et 79.57. Les désastres de 1813 font fléchir les cours de 80. 20, chiffre du mois de janvier, à 47. 50, chiffre du mois de décembre. Enfin, en 1814 et en 1815, durant les périodes qui appartiennent au Gouvernement impérial, les cours fléchissent jusqu'à 45 fr., au moment de la première entrée des Alliés dans Paris.

2e PÉRIODE. — RESTAURATION.

Le montant des rentes léguées par l'Empire à la Restauration est connu, on sait qu'il s'élevait à un peu plus de 63 millions. Mais cette charge ne formait qu'une faible partie de celles que le nouveau Gouvernement allait avoir à supporter. Il lui restait, d'abord, à solder un arriéré assez considérable que l'Empire n'avait pu acquitter, et de plus il avait à payer la lourde rançon imposée à la France par l'invasion étrangère. Durant la période formée par les années 1815 à 1822, le Grand-Livre s'augmenta d'une somme de plus de 136 millions de rentes nouvelles. En dépit d'un accroissement aussi énorme du chiffre de la dette, le cours des effets publics conserva une fermeté remarquable, et resta en moyenne supérieur à ceux constatés pendant les années les plus florissantes de l'Empire. En 1822, au moment où la loi du 17 août solda définitivement l'arriéré, et où M. de Villèle fut appelé à la présidence du Conseil, la rente arriva au cours le plus élevé qu'elle eût jamais atteint, celui de 95 fr. Durant les premiers mois de l'année suivante, la guerre d'Espagne et d'orageux débats parlementaires font descendre le 5 0/0 jusqu'à 75 fr., mais bientôt cette valeur se relève sous l'influence des succès obtenus en Espagne par l'armée française, et, enfin, au mois de février 1824, le pair est pour la première fois atteint. M. de Villèle présente immédiatement un projet de remboursement de la dette avec faculté de conversion. Cette proposition, repoussée par la Chambre des Pairs, reparaît peu de temps après légèrement modifiée, et reçoit la sanction des deux Chambres. En même temps la loi de l'indemnité des émigrés est adoptée, et amène l'ouverture d'un crédit de 30 millions de rentes nouvelles en 3 0/0. Cette double opération n'exerce sur le cours des effets publics qu'une très-faible influence, et la rente 5 0/0 n'est rejetée au-dessous du pair que par l'effet combiné de la mort de l'empereur Alexandre, de la guerre entre la Grèce et la Turquie, de troubles sérieux en Espagne et en Irlande, d'une crise commerciale très-intense qui sévit sur les principales places de l'Europe. Jusqu'en 1830, les cours se maintiennent avec une grande fermeté, et c'est à peine si

le licenciement de la garde nationale, le rétablissement de la censure et l'émeute de la rue Saint-Denis, survenus en 1827, parviennent à faire rétrograder un moment la rente un peu au-dessous du pair. C'est au mois de janvier de cette même année 1830, que l'on voit, pour la première fois, paraître au Grand-Livre des rentes au taux de 4 0/0 adjugées jusqu'à concurrence d'un capital de 80 millions au cours de 102 fr. 07 1/2.

3e période. — Règne de Louis-Philippe.

Nous avons peu à dire sur cette période dont les faits sont encore si récents. Jusqu'à la fin de 1832, le 5 0/0 demeure au-dessous du pair, et tombe même, au mois d'avril 1831, à 74. 75, au moment où le ministère Périer arrive aux affaires, et où la Vendée et la Bretagne semblent prêtes pour un soulèvement général. Mais bientôt commence cette ère de prospérité matérielle qui sera la gloire du gouvernement de Louis-Philippe ; les cours de 5 0/0 s'élèvent graduellement jusqu'au mois de septembre 1840; un moment alors les événements d'Orient les ramènent tout près du pair. Mais presqu'immédiatement le mouvement ascensionnel est repris, et le 5 0/0 arrive, au mois de mars 1844, à 126 25, le cours le plus élevé que cette nature de rente ait atteint jusqu'ici. La crise commerciale de 1847 fait fléchir les cours jusqu'à 113 fr. 35. Ils se relèvent, et, au mois de février 1848, la veille du jour où la Révolution a été consommée, ils étaient encore à 116. 55.

4e période. — République.

On sait l'influence désastreuse que la Révolution de Février exerça sur la fortune publique et privée. Le crédit reçut un coup terrible dont il ne s'est pas encore relevé.

Le 5 0/0 coté encore à 97. 50 le jour de la réouverture de la Bourse, tomba presqu'immédiatement à 71 fr.; et, dans les premiers jours d'avril, on vit reparaître sur les cotes officielles, le cours de 50 fr. qu'on n'avait pas vu depuis le jour où l'Europe entière coalisée envahissait la capitale de la France. Après les fatales journées de Juin, le rétablissement de l'ordre et l'espoir d'un meilleur avenir,

relèvent les cours. L'élection du 10 décembre leur imprime un mouvement marqué d'ascension, qui ne s'arrête qu'au moment des débats orageux sur les affaires de Rome et pendant les journées qui précèdent l'échauffourée du 13 Juin. Bientôt les cours qui, jusques là, s'étaient maintenus au taux moyen de 88 fr., s'élèvent en peu de temps jusqu'à 96 fr., dépassent même plusieurs fois 97 fr., et présentent comme moyenne générale de l'année qui vient d'expirer, le cours de 95 fr. 03 c.

Ire PÉRIODE. — Directoire, Consulat et Empire, *du 1er janvier 1799 au 11 avril 1814, et du 20 mars au 22 juin 1815.*

Dates.	Cours plus haut.	Cours plus bas.	Taux moy. d'intérêt.	Dates.	Cours plus haut.	Cours plus bas.	Taux moy. d'intérêt.
1799..	22.50	7.60	48.85	1808..	88.15	78 10	6.60
1800..	44.00	17.38	17.69	1809..	84.00	76.36	6.27
1801..	68.00	39.50	9.47	1810..	84.50	78.40	6.17
1802..	59.00	50.15	9.14	1811..	83.25	77.70	6.19
1803..	66.60	47.00	9.25	1812..	83.60	76 50	6 16
1804..	59.75	52.20	8.86	1813..	80.20	47.50	7.25
1805..	63.30	51.90	8.50	1814..	57.50	45 00	9.75
1806..	77.00	61.60	7.67	1815..	69.00	53.00	8.20
1807..	93.40	70.75	6 30				

IIe PÉRIODE. — Restauration, *du 11 avril 1814 et du 20 mars 1815 et du 22 juin 1815 au 29 juillet 1830.*

	Rente 5 %.			Rente 4 1/2 %.		Rente 4 %.		Rente 3 %.	
Dates.	Cours plus haut.	Cours plus bas,	Taux moyen d'intérêts.	Cours moyen.	Taux moyen d'intérêts.	Cours moyen.	Taux moyen d'intérêts.	Cours moyen.	Taux moyen d'intérêts.
1814.	80.00	56.50	7.29	»	»	»	»	»	»
1815.	69.75	52 00	7.70	»	»	»	»	»	»
1816.	64 40	54.30	8.44	»	»	»	»	»	»
1817.	69.00	55.05	7.82	»	»	»	»	»	»
1818.	80.00	60.00	7.07	»	»	»	»	»	»
1819.	73.15	64.85	7 31	»	»	»	»	»	»
1820.	79.60	70.10	6 64	»	»	»	»	»	»
1821.	90.65	73.75	5.94	»	»	»	»	»	»
1822.	95.00	83.25	5.57	»	»	»	»	»	»
1823.	93.65	75.50	5 88	»	»	»	»	»	»
1824.	104.80	93.00	4.99	»	»	»	»	»	»
1825.	106.25	93.00	5.08	102 42	4.39	»	»	68 62	4,37
1826.	101.05	95.75	5.08	93.47	4.82	»	»	67.11	4.47
1827.	104.70	99.50	4.94	91 60	4.89	»	»	69.92	4.30
1828.	109.00	101.25	4.77	97.05	4,63	»	»	71.43	4.20
1829.	110.65	106.50	4 60	103.13	4.36	»	»	80.05	3 74
1830.	109.85	99.00	4.79	105.11	4.28	101.23	3.95	82.53	3.63

IIIe PÉRIODE. — Règne de Louis-Philippe, *du 1er août* 1830 *au* 23 *février* 1848.

1830.	104.70	84.50	5.25	90.86	4.95	85.45	4.91	67.90	4.41
1831.	98 80	74.75	5.59	81.00	5.55	74.71	5.22	60.50	4.95
1832.	99.85	92.00	5.15	89.38	5.03	81.50	4.90	68.30	4.39
1833.	105 45	99.65	4.86	99.55	4.52	92.36	4.33	76.38	3.93
1834.	107.00	103.70	4.70	100 38	4.48	93.16	4 29	77 94	3.85
1835.	110.26	106.50	4.61	101.48	4.43	98.13	4.08	79.82	3.75
1836.	110.15	103.55	4.64	102.90	4 37	101.34	3.94	80.29	3.73
1837.	110.95	105.90	4.60	102.30	4 39	100.19	3.99	79.43	3.77
1838.	111 80	107.30	4.55	105.46	4.27	102.44	3.90	80.50	3.72
1839.	112.85	109.05	4.50	105.50	4.26	101.90	3.92	80.38	3.73
1840.	116.10	100.50	4.45	106 14	4.23	101.76	3.98	81.08	3 70
1841.	116.65	110.52	4.37	104 20	4.31	99.11	4.08	78.12	3.83
1842.	120.75	116.25	4.20	106.86	4.21	101.90	3 92	79.90	3.85
1843.	123.65	119,70	4.12	108.74	4 14	103.87	3.85	81.09	3.70
1844.	126.25	118 20	4.10	112.18	4.01	106.30	3 76	82 70	3.62
1845.	122.85	116.55	4.17	114.47	3.93	108.60	3.67	84.21	3.56
1846.	123 60	116.15	4.16	112.33	4.00	106.73	3.74	83.24	3.60
1847.	119 05	115.10	4.28	105.70	4,26	101.27	3.95	77.44	3.67
1848.	117.20	115.50	4 30	104.00	3.85	99.65	4.01	74.27	4.03

VIe PÉRIODE.—République (*Le 7 mars 1848, réouverture de la Bourse.*).

1848.	97.50	50.00	7.22	65.17	6.90	56.04	7.14	45.62	6.58
1849.	96.65	74.40	5.80	76.04	5.91	67.82	5.89	53.66	5.59
1850.	97.65	86,60	5.26	81.41	5.52	73.11	5.47	56.67	5.29

A. VUHRER.

RAPPORT DE L'OR A L'ARGENT.

On désigne, par rapport de l'or à l'argent, le rapport de la valeur d'un kilogramme de monnaie d'or à celle d'un kilogramme de monnaie d'argent.

En France le rapport de l'or à l'argent, (fixé par la loi) est de. . . . . 15,5 à 1.
Celui de l'or au cuivre est de. . . . 620,0 à 1.
Celui de l'argent au cuivre est de. . . 40,0 à 1.

En Angleterre, le rapport de l'or à l'argent (fixé par la loi), est de. . . . . 14,28 à 1.
En Belgique de. . . . . . . 15,79 à 1.
En Espagne de. . . . . . . 15,75 à 1.
En Portugal de. . . . . . . 15,48 à 1.
En Russie de. . . . . 15,00 à 1.
Aux États-Unis de. . . . . . . 15,98 à 1.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES & POLITIQUES (1).

I. — *Changements survenus pendant l'année* (2).

L'Académie a perdu, dans le courant de 1850, MM. Alban de Villeneuve Bargemont et Joseph Droz, appartenant tous deux à la section de morale, et qui s'étaient aussi fait connaître par des travaux sur l'économie politique. Le premier a publié l'*Économie politique chrétienne,* et une *Histoire de l'économie politique;* le second avait publié, au commencement du siècle, un travail contre les systèmes des corporations, et en 1829, une élégante introduction à l'étude de l'économie politique, sous ce titre : *Économie politique,* ou *Principes de la science des richesses.* M. Droz avait écrit plusieurs ouvrages de morale, et une *Histoire de Louis XVI* (3).

Le premier a été remplacé par M. Louis Reybaud, si connu par de brillantes *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes,* et par *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale,* plus tard suivi du même *Paturot à la recherche de la meilleure des républiques.* M. L. Reybaud est aussi l'auteur d'un remarquable rapport sur l'Algérie.

Les concurrents qui se sont présentés et que la section de morale a mis au second rang, sont M. Cauchy, auteur d'un ouvrage sur le duel ; M. Frégier, auteur d'un ouvrage *Sur les classes dangereuses,* et d'un autre sur l'*Histoire de l'administration de la police de la ville de Paris ;* M. Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Sor-

(1) Voir, dans l'*Annuaire* pour 1844, une notice de M. Joseph Garnier, sur l'Institut et l'Académie des sciences morales et politiques, avec la biographie des membres de la section de morale et celle de l'économie politique.

Voir, dans les *Annuaires* pour 1847, 48, 49 et 50, les comptes rendus des changements et des travaux en 1846, 1847, 1848 et 1849.

(2) Une erreur s'est glissée dans notre notice de l'année dernière. Le correspondant nommé dans la section de philosophie n'était pas M. Henri Martin, auteur de l'Histoire de France, mais M. Henri Martin, professeur de philosophie à la faculté de Rennes.

(3) Voir une biographie de ce savant dans l'*Annuaire* pour 1844.

bonne, et auteur d'un ouvrage sur l'*Ordre social*, et M. Dufau, directeur de l'Institut des jeunes aveugles.

M. Joseph Droz a été remplacé par M. Villermé, membre de l'Académie, et qui a été autorisé à passer de la section d'économie politique à laquelle il appartenait, depuis sa fondation, dans la section de morale.

M. Villermé a été remplacé dans la section d'économie politique par M. Michel Chevalier, professeur au collége de France, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels tout le monde connaît : les *Lettres sur l'Amérique du Nord*, publiées il y a 15 ans, et les *Lettres sur l'organisation du travail*, dans lesquelles l'auteur a combattu avec les armes de la raison et les charmes du style, les spécieuses propositions des écoles socialistes, en honneur après la révolution de Février. M. Michel Chevalier a en outre publié un ouvrage important sur les *voies de communication en Amérique*, trois volumes de son *Cours*, dont un tout récent sur la *Monnaie*, etc.

La section de morale a présenté *ex æquo* au second rang et par ordre alphabétique, M. P. Clément, auteur d'une *Histoire de l'administration de Colbert;* M. Ch. Coquelin, auteur d'un livre sur le *Crédit et les banques*, etc.; M. Joseph Garnier. professeur d'économie politique et de statistique à l'école des ponts-et-chaussées, auteur des *Éléments d'économie politique;* M. Horace Say, conseiller d'État, auteur des *Études sur l'Administration de la ville de Paris* et d'un ouvrage sur les *Relations commerciales entre la France et le Brésil*, etc.

— L'Académie a perdu quatre correspondants : deux dans la section de morale, le révérend Père Girard, à Fribourg, et M. le comte Petitti de Roreto, sénateur à Turin; deux dans la section d'économie politique, M. Hoffmann, à Berlin, et M. Frédéric Bastiat. Le révérend Père Girard s'était fait connaître par d'importants travaux sur l'éducation publique; M. Petitti, par un ouvrage sur les chemins de fer en Italie et d'autres travaux économiques et administratifs. M. Hoffmann a longtemps dirigé et pour ainsi dire fondé le bureau de statistique de Berlin; M. Bastiat, représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, avait en six ans conquis une réputation européenne par une bril-

lante collaboration au *Journal des économistes*, par ses efforts en faveur de la liberté du commerce, par la publication des *Sophismes économiques*, des *Harmonies économiques*, et de plusieurs brochures ou pamphlets pleins d'originalité et de profondeur.

M. Girard a été remplacé par M. Richard Wathely, archevêque de Dublin bien connu par des *Leçons d'Économie politique* et d'autres écrits pour l'enseignement de la science. La section de morale avait présenté au second rang MM. de Blosseville et Remacle auxquels a été adjoint M. Bouchitté, à Versailles. — M. Petitti a été remplacé par M. Francis Liéber. La section de morale avait présenté au second rang M. Ducpetiaux, inspecteur des établissements de bienfaisance à Bruxelles, et M. Léonard Horner, auxquels on avait adjoint l'abbé Aporti.

M. Hoffmann a été remplacé par M. Diéterici de Berlin, directeur actuel du bureau statistique de cette ville et auteur d'une statistique sur la Prusse. La section d'économie politique présentait au premier rang M. Diéterici ; au deuxième rang M. Rau, professeur à l'Université d'Heidelberg ; au troisième rang M. Giuglio, membre du Sénat à Turin.

— L'Académie a été présidée par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, et en son absence, M. par Al. de Tocqueville, vice-président. Pendant l'année 1851, elle sera présidée par ce dernier, et, en son absence, par M. Vivien, élu vice-président.

II. — *Travaux de l'Académie pendant l'année* 1850 (1).

Les principaux travaux d'économie politique qui ont occupé l'Académie pendant l'année 1850, sont :

Un mémoire de M. Léon Faucher, sur le caractère et le mouvement de la criminalité en Angleterre, inséré dans le *Journal des économistes ;*

Une communication de M. Moreau de Jonnès sur les

(1) Ces travaux sont reproduits dans les tomes XVII et XVIII du compte-rendu de l'Académie, rédigé par M. Ch. Vergé, avocat docteur en droit, sous la direction de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

mouvements de la population de la France pendant l'année de disette 1847 ;

Un mémoire de M. Ch. Giraud sur le cadastre et sa situation actuelle ;

Un mémoire de M. Ch. Dupin sur le rapport du prix des grains avec les mouvements de la population ;

Un mémoire de M. Portalis, sur l'homme et la société, ou Essai sur leurs droits et leurs devoirs respectifs, publié dans la *Collection des petits Traités ;*

Un mémoire de M. L. Kœnigswarter sur le développement de la société humaine ;

Une notice de M. Lafarelle sur l'histoire municipale de la ville de Nîmes ;

Un mémoire de M. Eusèbe de Salles sur l'origine musulmane de quelques idées socialistes ;

Une communication de M. Villermé, sur les cités ouvrières, publiée dans le *Journal des Économistes ;*

Une note statistique de M. Moreau de Jonnès, sur les effets de l'affranchissement des céréales en Angleterre, insérée dans le *Journal des économistes ;*

Un mémoire de M. Troplong, sur l'esprit démocratique dans le Code civil, faisant partie des *Petits Traités ;*

Une réclamation de M. Cadou-Taillefer, au sujet de l'industrie des aiguilles, en réponse à M. Villermé fils, et suivie d'observations de M. Blanqui ;

Un rapport de M. Ch. Giraud, sur le concours relatif au système de Pestalozzi, sujet du prix Beaujour, ayant remplacé celui sur la misère ;

La fin du rapport de M. Blanqui, sur la situation morale et économique de l'Espagne, à la suite d'une mission donnée en 1846 à ce membre par l'Académie ;

Une note de M. Villermé sur le recensement de la population de la Belgique ;

Deux mémoires de M. Moreau de Jonnès : un sur la statistique judiciaire des Franks, des Anglo-Saxons et des autres peuples du moyen âge ; un autre sur la statistique de l'ancienne Égypte (1) ;

(1) Ces deux mémoires forment deux chapitres de la *Statistique des peuples de l'antiquité,* ouvrage considérable qui vient de paraître chez les éditeurs Guillaumin et Comp.

Des observations de M. Naudet, sur le *Wergeld* et la société romaine ;

Un mémoire de M. Ch. Lucas sur la colonie agricole du val d'Yèvre ;

Une communication de M. Moreau de Jonnès sur la statistique criminelle de l'Angleterre ;

Une première lecture de M. Blanqui, présentant le tableau de la situation des classes agricoles en 1850, à la suite de la mission donnée à ce savant par l'Académie vers la fin de 1848 et dont il poursuit l'accomplissement chaque année. Cette lecture a été publiée dans le *Journal des Économistes ;*

Un résumé de la statistique de la France, par M. Moreau de Jonnès, intitulé la *Patrie*, et reproduit dans le *Journal des économistes ;*

Une note sur l'Acad. de Hongrie par M. Kœnigswarter ;

Un mémoire de M. Lorain sur l'enseignement en Angleterre, et sur l'université d'Oxford ;

Un mémoire de M. Villermé, sur la fréquence et les dangers des accidents produits dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques, reproduit dans le *Journal des économistes ;*

Un fragment d'histoire, par M. Am. Thierry, sur Stilicon, ou *le Monde romain à la fin du* IV[e] *siècle*, lu à la séance publique des cinq Académies ;

Un mémoire de M. Ad. Garnier sur la nature des principes de la morale et leur universalité ;

Un mémoire de M. Cotelle sur l'ancienne corvée des chemins, et sur les résultats avantageux que la France en avait obtenus, par la création d'un vaste système de route, depuis 1727 jusqu'en 1787;

Un mémoire de M. Wolowski sur les coalitions d'ouvriers en Angleterre ;

— L'Académie a aussi entendu des rapports qui ont été faits sur les ouvrages suivants :

Par M. L. Kœnigswarter sur une collection d'*anciennes lois norwégiennes*, par M. Keyser et Munck ;

Par M. Gustave de Beaumont sur le *Bulletin officiel des lois de l'empire d'Autriche ;*

Par M. Lélut sur un ouvrage intitulé : *des Prisonniers et de l'emprisonnement*, par M. Ferrus ;

Par M. Passy sur les *Harmonies économiques* de M. Bastiat ;

Par M. A. Thierry sur l'*Histoire des villes de France*, dirigée et exécutée en partie par M. Aristide Guilbert ;

Par M. Barthélemy Saint-Hilaire sur les *Principes d'économie sociale* de M. William Ellis, traduit de l'anglais par M. Terrien ;

Par M. Villermé sur le *Traité élémentaire d'économie politique* de M. Scialoja, résumé de son cours à l'Université de Turin ;

Par M. Blanqui sur un *Traité du droit administratif espagnol*, en espagnol, par M. Manuel Colmeiro ;

Par M. Barthélemy Saint-Hilaire sur des *Cartes figuratives de l'Enseignement primaire* dans le Haut et le Bas-Rhin, par M. Dehen.

— Dans la séance publique annuelle qui a eu lieu le 15 juin, M. Barthélemy Saint-Hilaire, président, a exposé les efforts de l'Académie pour ramener le calme et la raison dans les esprits surexcités et troublés par la Révolution de 1848, et a analysé, de ce point de vue, les nouveaux sujets de concours des plus graves parmi ceux qu'approfondit la science et qui préoccupent les intelligences. M. Barthélemy Saint-Hilaire a insisté avec une remarquable justesse sur les ressources que l'étude de l'économie politique présente pour le progrès et la civilisation. « De toutes les sections, a-t-il dit, dont se compose notre Académie, c'est sans contredit la section d'économie politique qui peut exercer sur notre temps l'action la plus directe et la plus pratique. Sa tâche est considérable. Elle n'a pas seulement à bannir de la science les plus déplorables erreurs, et à répandre des vérités trop peu connues ; il faut, en outre, qu'elle défende et justifie l'existence même de la science. On ne se borne pas à contester les résultats principaux de l'économie politique : on conteste même qu'elle soit possible, comme si les phénomènes sociaux étaient les seuls qui ne fussent pas soumis à des lois, et qu'Adam Smith et Turgot fussent des rêveurs. » M. Barthélemy Saint-Hilaire a ensuite exposé les résultats des concours.

— M. Mignet, sécrétaire perpétuel, a lu une notice sur Cabanis, dans laquelle on trouve, outre une attachante biographie de cet homme de bien, d'intéressants aperçus sur la société du XVIIIe siècle, et une savante analyse des idées philosophiques de l'auteur des *Rapports du physique et du moral de l'homme.*

III. — *Résultats des concours. — Prix proposés.*

Résultat des concours. — La section de législation a décerné un prix de 1,500 fr. à M. L. Kœnigswarter récemment élu correspondant de l'Académie, même section, pour son mémoire sur l'organisation de la famille en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

La section d'histoire a décerné une première mention honorable et une médaille de 1.000 fr. à M. Albert Duboys, ancien magistrat à Grenoble; une seconde mention honorable et une médaille de 500 fr. à M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, pour leurs mémoires sur la question suivante : « Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. »

La section de morale n'a pas donné le prix relatif à l'intervention de l'État dans les associations industrielles (V. l'*Annuaire* pour 1849, p. 388. Elle n'avait reçu que deux mémoires : un tout-à-fait insignifiant, et un autre à côté de la question. Elle a retiré le sujet du concours, d'autant plus que la section d'économie politique en a proposé l'année dernière un à peu près analogue pour 1852.

La section d'économie politique n'a pas été plus heureuse pour la question du rapport proportionnel de la circulation en billets avec la circulation métallique (V. l'*Annuaire* pour 1849, p. 387). Deux mémoires seulement lui ont été adressés, et aucun d'eux ne lui a paru digne d'attention. Elle a retiré la question du concours.

La section de législation n'a reçu qu'un mémoire sur la question de l'historique des conditions des classes agricoles

en France. Elle la remet au concours pour 1853. V. plus loin.

Deux ouvrages seulement avaient été présentés pour le prix quinquennal de 3,000 fr., fondé par M. de Morogues. Aucun d'eux n'a paru digne de fixer l'attention de l'Académie, à la commission composée de MM. de Rémusat, de Tocqueville, Giraud, Amédée Thierry, Moreau de Jonnès, Léon Faucher, *rapporteur*. Le prix a été renvoyé à 1854.

Nouveaux prix proposés. — Nous ne donnons ici que les prix nouvellement proposés. Nous avons indiqué dans l'*Annuaire* pour 1849 et celui pour 1850, les sujets de prix proposés par les diverses sections pour les années 1850, 1851 et 1852.

Section de philosophie. — « Examen critique des principaux systèmes modernes de théodicée. » Dépôt des manuscrits avant le 31 octobre 1852.

Section de morale. — « Examen critique des systèmes qui réduisent les lois de la morale à la satisfaction des passions. » Dépôt des manuscrits avant le 31 octobre 1852.

Section d'économie politique et de Statistique. « Rechercher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de rendre, outre la portion du produit nécessaire pour couvrir les frais de culture, un excédant qui se convertit en rente ou fermage ; — 2° les causes qui déterminent le tarif plus ou moins élevé des rentes ou fermages. » Dépôt des manuscrits avant le 31 octobre 1852. Ce prix semble avoir été inspiré par la manière dont Frédéric Bastiat a envisagé la nature de la propriété foncière.

Section d'histoire. — « De la condition des classes ouvrières en France, depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789. » Dépôt des manuscrits avant le 31 octobre 1853.

L'Académie remet au concours la question suivante : « Rechercher quelle a été, en France, la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789. — Indiquer par quels états successifs elles ont passé, soit qu'elles fussent en plein servage, soit qu'elles eussent un certain degré de liberté jusqu'à leur entier affranchissement. — Montrer à quelles obligations succes-

sives elles ont été soumises, en marquant les différences qui se sont produites, à cet égard, dans les diverses parties de la France, et en se servant des écrits des jurisconsultes, des traités, des coutumes anciennes et réformées, générales et locales, imprimées et manuscrites, de la législation royale et des écrits des historiens, ainsi que des titres et des baux anciens qui pourraient jeter quelque jour sur la question.» Dépôt des manuscrits avant le 31 octobre 1852.

— Tous ces prix sont de 1,500 fr. Les mémoires doivent être écrits en français ou en latin ; le nom de l'auteur doit être cacheté, et ils doivent être adressés franco au secrétariat de l'Institut.

PRIX MOROGUES. — Il sera cette fois de 3,000 fr. Les ouvrages doivent être imprimés, écrits en français, et se rapporter à *l'état de paupérisme en France et aux moyens d'y remédier*. Dépôt des ouvrages avant le 31 octob. 1854.

PRIX BEAUJOUR. — L'Académie n'a pas mis cette année ce prix, qui est quinquennal et de 5,000 fr., dans son programme.

— Une remarque à faire, c'est qu'à l'exception de la question posée par la section de philosophie, toutes les autres nécessitent de la part des concurrents des connaissances approfondies d'économie politique. Jh. G.

REVUE FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 1850 (1).

Comme l'année dernière, nous diviserons cette revue en trois parties : 1° Finances publiques ; 2° Banque de France : 3° Bourse.

I. — *Finances publiques.*

L'année 1850 est bien moins remarquable, au point de vue financier, que ses aînées 1849 et 1848. D'une part, l'ordre et le calme étaient revenus ; d'autre part, le Gouvernement et la majorité parlementaire étaient peu disposés à entrer largement dans la voie des réformes économiques.

On se rappelle que le budget de 1850, avec tous les projets de loi destinés à le mettre en équilibre, avait été dé-

(1) Voir l'*Annuaire* de 1849, p. 390, et celui de 1850, p. 433.

posé le 3 août 1849 par M. Passy, alors ministre des finances. M. A. Fould qui remplaça M. H. Passy, fit à la tribune, le 4 novembre suivant, l'exposé de ses doctrines financières. Nous ne reviendrons pas sur les moyens proposés par M. Fould et développés dans notre dernière revue. Nous rappellerons seulement que l'année 1849 n'était pas complétement écoulée que l'on avait déjà voté le décret relatif au nouveau traité avec la banque (19 novembre 1849), l'annullation des rentes appartenant à la caisse d'amortissement (4 décembre 1849), la loi sur les boissons (20 décembre 1849), la loi autorisant la perception des impôts indirects jusqu'au 1er avril 1850, et ouvrant aux ministres un crédit provisoire de 570 millions pour l'exercice 1850 (21 décembre 1849).

Cette dernière loi ne fut pas suffisante, et il fallut reculer jusqu'au 1er juin l'autorisation de percevoir les impôts indirects et augmenter le crédit provisoire de 171 millions. (loi du 15 mars 1850). Dans l'intervalle (le 8 mars 1850) on avait réglé définitivement le budget de 1847 (1).

Enfin, le 22 mars, plus de sept mois et demi après sa présentation, s'ouvrit la discussion du budget de 1850.

M. Fould avait, comme on se rappelle, remplacé l'impôt sur le revenu de M. Passy (dont ce dernier ministre comptait obtenir 60 millions) partie par des réductions de dépenses, partie par des augmentations ou remaniements d'impôts, et partie enfin par l'excédant de recettes prévu dans les calculs de M. Passy.

La commission chargée d'examiner les projets financiers du ministre se prononça, par l'organe de ses rapporteurs, (MM. Berryer et Gouin), pour des réductions encore plus fortes que celles proposées par M. Fould. Pour mieux les faire ressortir, nous en donnons ci-dessous les résultats en chiffres.

(*Les unités expriment des millions*).

BUDGET DES DÉPENSES.

	Projets de M. Passy.	M. Fould.	la Commission.
Dépenses ordinaires........	1,409	1,383	1,369
— extraordinaires...	103	65	59
Total................	1,512	1,448	1,428

(1) Voir le présent annuaire, p. 29.

BUDGET DES RECETTES.

Recettes ordinaires.........	1,416	1,381	1,368 1/2
— extraordinaires....	103	»	»
	1,519	1,381	1,368 1/2

On se rappelle que dans les projets de M. Fould et de la commission, les dépenses extraordinaires sont complétement à la charge de la dette flottante.

Ainsi donc les réductions proposées par la commission sur le projet de loi primitif (de M. Passy) atteignaient les chiffres suivants :

Service ordinaire.....................millions.	40
— extraordinaire.........................	44
Total.........................	84

La majeure partie (77 millions sur 84) de ces suppression affecta les services généraux des ministères ; c'est ainsi que les réductions proposées se répartissent sur les principaux :

Guerre...........................millions.	14 1/2
Marine..................................	9
Affaires étrangères..........................	1
Intérieur..................................	3
Instruction publique et cultes................	2
Agriculture et commerce....................	» 1/2
Travaux publics............................	47

dont 35 1/2 pour les chemins de fer seulement, parmi lesquels celui de Lyon entrait pour 29.

Ici nous rappellerons à l'attention du lecteur trois discours remarquables prononcés par M. de Lamoricière, dans la séance du 25 mars, et par MM. Hovyn-Tranchère et Raudot dans celle du 26 à propos de la discussion générale du budget. Dans le premier, l'honorable général a affirmé qu'une économie de 150 millions dans le budget de la Guerre serait possible, si l'on adoptait le système des réserves qu'il avait proposé sous la Constituante. M. Hovyn-Tranchère, dans un discours vif et profond, a prouvé à l'État que tout ce qu'il fait est généralement plus mal fait que quand l'industrie privée s'en charge ; M. Raudot a affirmé et prouvé que le remède à la situation serait dans une réduction sérieuse des dépenses. L'Assemblée s'est bornée à

adopter la plupart des réductions de la commission. Mais le rejet du projet de concession à l'industrie privée du chemin de fer de Paris à Lyon et à Avignon, l'a forcée d'ajouter 22 millions au budget extraordinaire des travaux publics.

Le 15 mai, 483 voix contre 182 ont adopté l'ensemble du buget des dépenses.

Le 16 mai commença la discussion du budget des recettes; les propositions de M. Fould furent généralement adoptées; cependant la taxe du transport des lettres fut augmentée de 5 centimes et portée à 25 centimes; on se rappelle que M. Fould réclamait une augmentation de 10 centimes, mais pour les lettres non-affranchies seulement. Une tentative de MM. de Saint-Priest et Wolowski pour ramener à 1 0/0 la taxe du transport d'argent qui est de 2 p. 0/0, échoua, et l'ancien taux fut maintenu. Enfin le 18 mai, 473 membres contre 180 votèrent le budget des recettes (1).

Ce ne fut qu'après le vote du budget, le 5 juin, que l'on adopta définitivement la loi sur le timbre des effets de commerce, bordereaux de commerce, actions et obligations et polices d'assurances dont nous allons dire quelques mots.

M. H. Passy, durant son ministère, avait déposé ce projet de loi (2).

La commission qui l'examina nomma le même rapporteur (M. Émile Leroux) que la Constituante. Le 7 mai, le projet fut enfin soumis à une première délibération; mais on décida sans discussion que l'on passerait à une deuxième.

Le 18 mars commença la seconde délibération; les deux premiers titres furent votés à quelques modifications près sans que la discussion s'élevât à des considérations un peu élevées; mais le troisième titre du projet de la commission donna lieu à des contestations très-importantes relativement au sujet que l'on traitait; il s'agissait de soumettre à un droit proportionnel de 5 c. par 100 fr. de capital nominal les rentes nominatives à chaque transfert, les rentes au

(1) Voir, p. 29, les budgets des recettes et des dépenses de 1850, tels qu'ils ont été votés.

(2) Voir la Revue financière de 1849, dans l'*Annuaire* de 1850, p. 438.

porteur à chaque renouveilement de titres, les obligations créées et les bons émis par le trésor, à échéance fixe ou indéterminée. MM. d'Adelsward, Émile Leroux et Chégaray ont défendu la légalité de ce droit, tandis que MM. Th. Ducos, Berryer, Passy et A. Fould l'ont au contraire attaqué. M. Berryer surtout a fait ressortir les inconvénients de la mesure au point de vue du placement offert aux capitaux par les rentes; M. Th. Ducos a démontré que ce serait une spoliation réelle; M. Passy a fait ressortir la différence entre le projet qu'il avait déposé et la proposition de la commission; M. Fould a protesté contre la mesure au nom du Gouvernement, plus intéressé que tout autre à maintenir son crédit intact. Malgré le talent de ces derniers orateurs, l'Assemblée, dans cette deuxième délibération, adopta l'article; le restant du projet fut adopté à part quelques détails, et on décida, le 22 mars, qu'une troisième délibération aurait lieu.

Elle s'ouvrit en effet le 3 juin. Comme pour la seconde le seul fait saillant fut l'article concernant les rentes; MM. A. Fould et Émile Leroux luttèrent l'un contre l'autre, et 326 contre 302 rejetèrent définitivement la mesure primitivement votée par l'Assemblée. Enfin, le 5 juin, l'ensemble de la loi fut approuvé par 413 voix contre 174.

Le 6 juin suivant, le Président de la République rendit un décret tendant à abréger les formalités du réglement des exercices écoulés, et à limiter l'époque légale de l'établissement et de l'apurement des comptes. C'est un pas de plus dans la simplification de nos rouages administratifs et l'on doit en savoir gré à M. Fould.

Le budget de 1850 ayant été voté depuis peu de temps, celui de 1851 présenta beaucoup moins d'intérêt; ce furent les mêmes rapporteurs (M. Berryer pour les dépenses, et M. Gouin pour les recettes) que pour celui de 1850, et partant le même esprit. En outre, la commission crut devoir renvoyer la plupart des questions en suspens à l'époque où sera préparé le budget de 1852, alors que des enquêtes commencées auront été complétées, et que des études sur diverses questions seront achevées. Nous aurons donc peu de choses à dire relativement à ce budget.

Présenté le 4 avril 1850, la discussion commença le 17

juillet par un discours de M. Fould sur la situation financière. La dette flottante du trésor doit monter, suivant les calculs du ministre, à 515 millions environ à la fin de l'année 1850. Or, suivant la doctrine un peu optimiste de l'honorable représentant, aucun moyen n'est proposé par lui pour diminuer l'importance de ce chiffre. Si nous avons bonne mémoire, le baron Louis ne jugeait pas prudent qu'il dépassât 300 millions ; et M. Passy, lors de son dernier passage au ministère, lui assignait la limite de 350 millions.

Quant aux divergences entre les chiffres du budget de M. Fould et ceux de la Commission, elles sont moins importantes qu'elles ne le paraissent au premier abord ; M. Fould avait supprimé en recettes comme en dépenses l'amortissement montant à plus de 75 millions ; la commission l'a rétablie dans les deux parties du budget. Les autres modifications ne valent pas la peine d'être rapportées.

Cependant signalons ce fait général que presque toutes les évaluations de recette du ministre ont été réduites assez considérablement ; le sentiment qui a dirigé la commission dans ces diminutions, est digne d'éloges, puisqu'il tend à engager à faire une plus forte réduction de dépenses en vue du rétablissement de l'équilibre.

Les deux budgets des dépenses et des recettes furent votés, l'un le 29 juillet et l'autre le 7 août, sans que les discussions aient fait naître d'incidents remarquables. Cette dernière circonstance est due autant à l'approche des vacances de l'Assemblée, qu'à la proximité des discussions du dernier budget.

Avant d'en finir avec le budget de 1851, mentionnons l'article 12 de la loi du budget des recettes qui autorise le ministre des finances à aliéner, à partir du 1er janvier 1851, et dans le délai de trois années, des bois de l'État, jusqu'à concurrence de 50 millions.

Nous ne pouvons ainsi terminer cette partie de la revue, sans mentionner le dernier Message dans lequel M. L.-N. Bonaparte annonce que le budget de 1852 sera présenté dès le commencement de 1851. C'est là un excellent précédent, et

si l'Assemblée entame les réformes économiques qu'on attend d'elle, elle s'acquerra l'estime du pays (1).

II. — *Banque de France.*

La constitution économique de la Banque, altérée par le décret du 15 mars, qui suspendait le remboursement des billets en espèces, a enfin repris sa situation normale par la loi du 6 août 1850, qui a rappelé le décret cité plus haut.

En outre, l'année 1850 avait décrété l'établissement de deux nouvelles succursales, l'une à Angers (décret du 21 juin 1850), et l'autre à Rennes (décret du 8 juillet 1850). De cette sorte, la Banque se trouve comprendre actuellement un établissement central et *directeur* à Paris, et 28 succursales *dirigées* dans les départements.

Les dividendes distribués par la Banque ont été cette année de 50 fr. pour le premier semestre de 1850, et de 51 pour le second, soit 101 fr. pour l'année entière.

L'année dernière on avait donné 106 fr.

Nous allons maintenant passer en revue les divers comptes des situations publiées hebdomadairement.

Numéraire. — Le numéraire était l'année dernière (depuis le 27 avril 1848) en progression constante; en 1850, il a encore augmenté jusqu'au 20 juin à Paris, et jusqu'au 21 mars dans les succursales; voici à quels taux il montait à ces deux époques :

	21 mars 1850.	20 juin 1850.
Paris...........	340,248,701.41	344,914,098.25
Succursales......	141,226,586. »	129,325,000. »
	481,475,287.41	474,239,098.25

Du 21 mars au 20 juin, on voit qu'il y a eu augmentation à Paris et diminution dans les succursales.

(1) Voici, d'après le budget des dépenses de 1851, le total des arrérages annuels à payer pour le service des rentes françaises :

Rentes	5 p. %	187,188,592
—	4 1/2 p. %	895,302
—	4 p. %	2,371,911
—	3 p. %	52,554,830
	Total..	243,010,635

Sur les rentes 5 %, 4.308,000 fr. sont payés à la caisse d'amortissement pour rentes à elle appartenant.

Enfin, du 20 juin à ce jour, le numéraire, après être retombé à Paris à 328 millions (8 août), est revenu à 347 millions (26 décembre), plus haut chiffre auquel il soit monté à Paris depuis 1848. Dans les succursales, il est tombé à 101 millions (7 et 14 novembre), pour revenir à 124 millions (26 décembre).

Portefeuille. — A Paris, le portefeuille qui, en 1849, était déjà en voie de diminution, a continué à suivre cette tendance pendant le premier semestre, et était le 6 juin à 35 millions; depuis il est revenu (31 octobre) à 60 millions, et est actuellement (26 décembre) à 55. Dans les succursales, il y a eu également continuation de la décroissance; le 7 mars il n'était qu'à 63, depuis il s'est relevé; mais avant la fin du premier semestre, il n'avait pas dépassé 68 millions (4 juillet); ce n'est que depuis qu'il est revenu à 90 millions, et est actuellement (26 décembre) dans les environs de ce chiffre (89 millions).

Avances sur lingots et monnaies. — Les avances sur lingots qui, en 1849, étaient tombées de 20 millions environ à 5 millions, ont continué à décroître pendant le premier semestre; le 13 juin elles étaient au-dessous de 1 million; à dater de cette époque, la démonétisation des espèces d'or hollandaises les ont fait remonter à près de 10 millions. En ce moment (26 décembre) elles sont représentées par les chiffres suivants :

Paris	3,560,500
Succursales	1,354,573
Total	4,915,073

Avances sur rentes. — Pendant tout le courant des années 1849 et 1850, les avances sur rentes ont décru à peu près constamment à Paris. Voici le montant des sommes avancées à trois époques différentes.

28 déc. 1848.	343,14,706,85
27 — 1849	18,765,814,40
26 — 1850	8,936 896,10

Quant aux avances sur rentes dans les succursales, après avoir décru jusqu'en juin 1849 (elles montaient à environ 1,300,000 fr.), elles ont remonté depuis à 2 millions et demi, et sont actuellement à 2,224,728 fr.

Effets en souffrance. — Les effets en souffrance ne montent plus qu'à 115,658 fr. 16 c. Au 27 décembre 1849, ils montaient encore à 4,111,202 fr. 65 c.

Circulation en billets. — La circulation de Paris, qui, au 27 décembre 1849, montait à 368 millions, a atteint le 1er août 436 millions (maximum), est retombée depuis à 398 millions (19 décembre), et est actuellement (26 décembre) à 410 millions. Dans les succursales, il y a eu progression à peu près continue à quelques exceptions près. De 67 millions qu'elle était le 27 décembre 1849, la circulation des départements est maintenant à 85 millions (26 décembre).

Compte courant du trésor. — Les avances de la banque à l'État sur l'emprunt de 75 millions ne dépassent toujours pas 50 millions; quant au compte courant créditeur du trésor, il a été soumis dans ses variations aux paiements des arrérages des rentes; ainsi le 27 décembre 1849, il montait à 75 millions 1/2; le 17 janvier suivant, à 69 3/4; le 7 mars, à 89 3/4; le 10 mai, à 34 3/4; le 29 juin, à 55; le 11 juillet, à 46 1/2; le 19 septembre, à 90 3/4; le 7 nov. à 48 1/4; actuellement (26 déc.), il monte à 79,080,163 fr. 52 c.

Comptes courants des particuliers. — A Paris, les comptes courants des particuliers qui étaient tombés à 73 millions, le 28 février 1850, sont revenus à 101 le 20 mai; depuis cette époque, ils ont baissé à 64 (22 août et 19 septembre), pour revenir à 82 (5 décembre). Au 26 décembre, ils montaient à 81 millions 1/4. Dans les succursales, les comptes courants des particuliers montaient à 23 millions en mars et avril 1850, à 30 en juin, à 21 le 12 septembre, et à 28 le 5 décembre. Au 26 décembre, il était à 23 3/4.

III. — *Bourse.*

L'année 1850 a vu d'assez nombreuses variations, quoique moins saccadées qu'en 1849, et surtout qu'en 1848. Plusieurs fois la rente 5 p. 0/0 a essayé d'atteindre le pair, mais par deux fois elle en a été repoussée.

En se reportant à la dernière revue, on se rappellera qu'en décembre 1849, il y avait eu un mouvement de hausse assez rapide, non-seulement sur les rentes, mais encore sur les chemins de fer et la banque de France.

En janvier, février et mars, jusqu'au détachement du coupon, la hausse a continué à dominer le cours. A plusieurs reprises, des symptômes de baisse se manifestèrent, mais sans l'emporter toutefois sur la hausse. D'abord, ce fut la question des réfugiés politiques en Suisse, qui vint inquiéter les esprits : la Prusse et l'Autriche se disposaient à envahir le territoire helvétique, et à expulser eux-mêmes ceux qui leur faisaient ombrage, quand la Suisse céda ; puis ce furent des craintes de division dans le parti de la majorité parlementaire ; puis des prétentions de la Prusse sur la principauté de Neuchâtel, qu'elle voulait reprendre à main armée. Toutes ces causes, et beaucoup d'autres, furent momentanément annihilées par le mouvement de hausse, qui puisait de nouvelles forces dans des circonstances accidentelles, telles que l'approche du coupon ; un premier vote sur le chemin de Paris à Avignon, qui faisait présumer la concession prochaine de cette ligne, etc.

Mais aussitôt le coupon détaché, il y eut une vive réaction qui puisa son principal motif dans le résultat des élections du 10 mars et du 28 avril. Le 5 p. 0/0, de 96 75 qu'il fit en février, retomba à 88,75 sur l'élection du 10 mars, et à 86 80, à cause de celle du 28.

Le premier de ces deux mouvements de baisse amena par son exagération une reprise qui ne dura pas longtemps, à cause de l'article sur les transferts des rentes dont nous avons déjà parlé dans la première partie de cette revue. La loi sur la presse, qui répondit au vote du 10 mars, comme la nomination de la commission des dix-sept à celui du 28 avril, causa, comme ce dernier fait, un mouvemeut de hausse.

L'exposé des motifs du budget de 1851 (4 avril) fit un moment monter, mais bientôt l'optimisme du ministre des finances apparut aux yeux de tout le monde, et une rechute suivit cette reprise.

Le vote qui décida que la ligne de Paris à Avignon serait concédée à deux compagnies indépendantes et distinctes, faisant avorter la combinaison pour la concession de cette ligne, produisit un mouvement de baisse.

Vinrent ensuite l'élection du 28 avril et la nomination de la commission des dix-sept pour la révision de la loi élec-

torale, qui produisirent, l'un la baisse et l'autre la hausse.

Peu à peu les fâcheuses impressions que les élections du 10 mars et du 28 avril avaient fait naître dans les esprits se dissipèrent, et la hausse reprit sa marche ascendante qu'elle continua jusqu'à l'époque du détachement du coupon, en septembre.

Des escomptes considérables en mai, le vote de la loi concernant l'augmentation des frais de représentation du Président de la République en juin, la reprise du commerce et la rentrée des impôts indirects en juillet, la reprise des paiements en espèces par la banque, et l'abrogation des lois qui les suspendaient en août, et l'approche du coupon dans le commencement de septembre, conduisirent la rente à 97.40 au comptant, et à 97.65 à terme, soit au plus haut cours fait depuis le 7 mars 1848.

Depuis le détachement du coupon jusqu'en novembre, il y eut peu de transactions par suite des vacances de l'Assemblée. Cependant les affaires de la Hesse-Électorale et des deux duchés rendirent les cours un peu lourds : quelques démêlés entre M. L.-N. Bonaparte et le général Changarnier contribuèrent à maintenir les prix dans cette direction. En novembre, les affaires d'Allemagne acquirent tout-à-coup une plus grande gravité par suite de la levée de la Landwer prussienne, et le 5 p. 0/0 tomba à 90.85 ; depuis ce moment (9 novembre) jusqu'à la fin du mois, les nouvelles allemandes furent causes de la plupart des variations des rentes françaises.

Au commencement de décembre, un fort mouvement de hausse se manifesta par suite de l'entrevue à Olmutz des deux ministres prussien et autrichien. Depuis ce moment, les rentes françaises ont monté, mais les deux derniers jours de l'année, il y a eu grande faiblesse dans les cours par suite de dissidences entre l'Assemblée et le Président de la République, et de l'adjudication des rentes de la caisse d'épargne, qui, n'ayant pu avoir lieu le 23 décembre, faute de soumissions supérieures au minimum du ministre, fut faite le 31 à 94.60 pour le 5 p. 0/0, et pour le 3 p. 0/0, à 56.60, quand on s'attendait à de meilleures conditions.

Avant de terminer cette revue, n'oublions pas de mentionner la baisse de l'or, qui est due principalement à la

démonétisation des espèces d'or en Hollande. A Paris, l'or est tombé au pair, et le papier sur Londres s'est négocié à 24.98 1/2.

ALPHONSE COURTOIS.

31 décembre 1850.

Mois.	5 p. %. plus haut.	5 p. %. plus bas.	3 p. %. plus haut.	3 p. %. plus bas.
Janvier........	95.60	92.35	58.05	56.40
Février........	96.75	94.70	58.65	57.20
Mars...........	96.40	88.75	58.20	54.25
Avril..........	90.25	86.80	55.95	54. »
Mai............	92.90	86.70	57.35	53.90
Juin...........	95. »	92.50	58.80	55.70
Juillet........	97.45	94.05	58.60	56.40
Août...........	97.40	96.50	58.65	57.95
Septembre.....	97. »	92.45	58.35	57.55
Octobre........	98.65	94. »	58. »	56.30
Novembre......	98.80	90.60	58.25	56. »
Décembre......	95.80	93.25	58.80	56.25

TABLEAU *des variations des principales valeurs cotées à la Bourse de Paris, durant l'année 1850*

Dénomination des valeurs.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
4 1/2 %...............	82.25	85. »	76. »	85. »
4 p. %................	75.25	76.50	68. »	74.25
Banque de France.....	2,415. »	2.425. »	2.040. »	2.237.50
Paris à St-Germain....	417.50	425. »	335. »	415. »
Paris à Vers. (riv. dr.)..	210. »	210. »	147.50	165. »
— (riv. gauche).	170. »	182.50	122.50	163.75
Paris à Orléans.......	835. »	875. »	682.50	867.50
Paris à Rouen.........	590. »	700. »	495. »	670. »
Rouen au Havre.......	260. »	285. »	200. »	267.50
Avignon à Marseille...	220. »	220. »	165. »	191.25
Strasbourg à Bâle.....	117.50	137.50	102.50	136.25
Orléans à Vierzon.....	343.75	415. »	302.50	400. »
Orléans à Bordeaux....	425. »	425. »	378.75	395. »
Nord..................	471.25	490. »	402.50	477.50
Paris à Strasbourg....	363.75	363.75	316.25	351.25
Tours à Nantes........	278.75	278.75	206.25	248.75
5 p. % napolitain.....	97.50	99. »	91.25	99. »
— romain (anc.)...	86 1/2	87. »	75 1/4	75 3/4
— belge..........	99 1/4	101 1/2	96 5/8	99 7/8
3 p. % espagn. (ext.)..	38 1/4	39 7/8	35 5/8	39 3/4
4 1/2 russe...........	»	97 1/2	93. »	95 3/4
5 % piémontais (anc.).	91.55	91.55	82. »	84. »
2 1/2 hollandais......	55. »	59 5/8	53 5/8	58 1/2
Vieille-Montagne.....	2.925. »	2.925. »	2.650. »	2.775. »
Stolberg..............	600. »	650. »	600. »	605. »
Monceaux-s.-Sambre..	1.500. »	1.510. »	1.400. »	1.425. »
Aveyron (Decazeville)..	»	2.025. »	2.000. »	2.025. »

Gaz anglais...........	4.900. »	5.000. »	4.500. »	4.600. »
— français..........	775. »	800. »	670. »	750. »
— de Belleville......	900. »	975. »	875. »	900. »
Lin Maberly.....	550. »	610. »	462.50	565. »
Nationale-Incendie...	100 °/₀ b.	100 °/₀ b.	85 °/₀ b.	95 °/₀ b.
Union-Incendie.......	29 °/₀ b.	29 °/₀ b.	18 °/₀ b.	26 °/₀ b.
Générale-Incendie.....	320 °/₀ b.	320 °/₀ b.	255 °/₀ b.	255 °/₀ b.
France-Incendie......	61/2 °/₀ b.	61/2 °/₀ b.	11/2 °/₀ b.	3 °/₀ b.
Phénix-Incendie......	2,100. »	2,160. »	2,050. »	2.100. »

COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE 1850.

L'année 1850 s'est passée, grâce à Dieu, dans un calme général, relativement à l'agitation des deux années précédentes. Les cratères du volcan révolutionnaire ne se sont plus rouverts et simultanément le flot des passions réactionnaires a perdu sa force ascendante. De nouveau, sous la bienheureuse influence de la paix extérieure et de la tranquillité intérieure des États, l'industrie a repris ses travaux, la circulation s'est rétablie dans un grand nombre de canaux dont elle s'était retirée, le progrès commence à reparaître et la civilisation à reprendre son empire.

Cet heureux résultat obtenu malgré l'agitation des esprits après les événements des deux années précédentes, et malgré de graves complications dans la politique extérieure, est l'effet du remarquable besoin de repos, du travail, de conciliation qui anime l'Europe.

I. — *France.*

L'année 1850 comme celle de 1849 s'est à peu près exclusivement passée en querelles et en récriminations, en intrigues, en luttes de partis et en conflits de pouvoirs; toutefois si les esprits ont été vivement et fréquemment agités, si l'opinion publique a eu de sinistres appréhensions, c'a été à un degré moindre. Partout apparaissaient des symptômes rassurants; les masses ouvrières, surexcitées par la Révolution, étaient, grâce à la reprise des affaires, revenues à leurs travaux, et s'il y avait encore crainte générale d'orage, tout le monde sentait que la tempête était passée.

Il n'y a plus eu crainte sérieuse d'insurrection populaire,

pas même à l'occasion de la loi du 31 mai, qui a restreint le suffrage universel, et à propos de laquelle, tout en violant l'esprit de la Constitution, la majorité de l'Assemblée législative a eu soin de dire qu'elle voulait se renfermer dans la lettre du pacte fondamental : c'a été là le moment le plus périlleux de l'année. La panique dont elle avait été précédée et qui a servi à l'élection à Paris (le 10 mars) de MM. Carnot, de Flotte et Vidal, était artificielle, et elle n'a été utilement grossie que par esprit de parti : les uns voulant se faire plus forts qu'il n'étaient, les autres voulant terrifier l'opinion par la peur du socialisme renaissant. En fait ces trois noms résumaient une série de mécontentements au fond très-divergents, et étaient plutôt une protestation contre un excès de réaction, qu'en faveur des coryphées montagnards et socialistes, qui ont depuis longtemps perdu créance dans l'opinion publique et qui ont été obligés de se transformer en opposition simplement républicaine et modérée, c'est-à-dire constitutionnelle, pour avoir quelque portée et quelque créance.

Cette loi du 31 mai est un acte de violence qui ôte au suffrage public sa qualité essentielle, qui constitue sa forme morale, c'est-à-dire sa généralité. Que le suffrage national ait été bien ou mal assis par la Constitution, c'est ce que l'on peut contester; mais jamais un pays ne gagne à ce que ses lois fondamentales soient modifiées par la ruse; et il eût assurément mieux valu pour la tranquillité publique et le progrès des mœurs constitutionnelles que cette loi n'eût pas été votée ; nous n'en voulons pour preuve que les regrets de plusieurs de ceux-là même qui ont contribué à la faire.

Le mouvement de réaction qui a produit cette loi nous a également valu une nouvelle loi contre les réunions publiques, une autre sur la déportation, une autre sur la presse, le timbre et la signature obligatoire, démesurément fiscale et absurdement vexatoire. Mais il faut dire qu'elle a été votée aux applaudissements de la majorité de tous les partis ; ceux-ci ne sont en général que des collections de mauvais instincts, et tous ces mauvais instincts se sont réunis pour voter cette loi, si bien appelée la loi de *haine*, et dans laquelle, pour se nuire réciproquement, ils

ont garrotté la liberté qui les gêne tous, dans l'impuissance où ils étaient de faire une loi sagement répressive, et qualifiant avec intelligence le délit que l'écrivain peut commettre en manifestant sa pensée. Le ministère du 31 octobre est loin de s'être honoré en présentant et en soutenant des lois provoquées par les plus fiévreux organes de l'opinion publique et qui réclamaient au nom de la souveraineté du peuple « imprescriptible et inaliénable, » au nom du salut public et de la sainteté du but, la dictature, la suppression de la presse opposante, et toutes les mesures possibles avec les accessoires nécessaires ; — théories, devises et mesures que le parti extrême opposé invoquait naguère. On se réunit publiquement en Angleterre et aux États-Unis, je ne dirais pas seulement sans danger, mais avec profit pour la chose publique et le progrès des idées d'ordre et de travail; et on ne tardera pas à se faire à ces mœurs après quelque temps de pratique. Le timbre et le cautionnement sont des obstacles qui empêchent la circulation des bonnes idées autant que celle des mauvaises, restreignent le nombre des journaux, et donnent plus d'importance à ceux qui survivent, et qui sont dès-lors de véritables forteresses contre le Gouvernement. Une loi sur la déportation ne peut être faite que dans un moment de calme et alors que la politique est étrangère au débat.

Le même mouvement avait fait naître un projet de loi ayant pour but de mettre les maires sous l'influence plus directe du Gouvernement central, d'annuler encore plus la liberté communale, et de grossir davantage les abus de la centralisation. Mais les instincts des légitimistes et le sentiment de leurs intérêts électoraux plutôt que leur libéralisme, n'ont pas permis à ce projet d'aboutir.

Les passions réactionnaires ont paru se calmer après la loi du 31 mai, et l'Assemblée législative n'a pas tardé à désirer le repos, et à satisfaire ce désir par une prorogation de trois mois du 11 août au 11 novembre. Dans cet espace de temps, les représentants ont pu se mettre en contact avec la population et se convaincre que le pays tout entier était calme, avide de travail et de tranquillité, et peu satisfait des débats qui les avaient passionnés. Quelques-uns parmi ceux-là même qui appartenaient à la Commission de per-

manence, c'est-à-dire de surveillance, ont profité de leurs vacances pour aller à Wiesbaden ou à Claremont, rendre des hommages factieux, ou au moins imprudents.

Pendant le même intervalle le chef du Pouvoir exécutif a voulu, lui aussi, se mettre en communication avec les populations qui l'avaient élu; et partout il a pu se convaincre du même sentiment, autant du moins que cela est possible dans un voyage officiel et princier, dans une pareille situation des esprits et à travers l'agitation de coteries accourues sur son passage, les unes pour le glorifier outre mesure, les autres pour lui manifester des sentiments inverses. Le chef du Pouvoir exécutif a également voulu se rendre compte de l'esprit des troupes, et il a donné dans ce but quelques banquets et fait plusieurs revues qui ont vivement impressionné l'opinion publique et alarmé la Commission de permanence chargée par l'Assemblée de veiller en son absence et de la convoquer au besoin. Dans une de ces revues notamment, où se trouvaient plusieurs régiments de cavalerie manœuvrant dans la plaine de Satory près Versailles, quelques chefs avaient poussé en défilant le cri de *Vive l'Empereur*. La coïncidence de ces cris tolérés et encouragés avec l'existence d'une société dite du Dix-Décembre prétextant des œuvres de charité, mais composée de coryphées d'un parti se disant ouvertement impérialiste, avec des aspirations analogues dans quelques organes de la presse, et d'autres circonstances encore, avaient jeté une certaine anxiété dans les esprits. Un moment même l'on a pu croire à une conspiration contre les jours de M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, et du général Changarnier chargé du commandement supérieur des forces publiques à Paris. Fort heureusement il a été bientôt démontré qu'il n'y avait dans toute cette affaire que des propos d'ivrognes et les exagérations d'un agent de police de bas étage.

C'est au milieu de ces circonstances que l'Assemblée a repris ses travaux, et que le Président de la République lui a adressé son message. Dans cet acte marqué au coin d'une véritable sagesse, le Président parlait beaucoup d'affaires et peu de politique; il tenait un langage digne et constitutionnel, disait en finissant : « Ce qui me préoccupe

surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois. »

Après cette lecture, disparurent toutes les craintes et toutes les appréhensions qu'avaient pu concevoir les membres de la Commission de permanence et la majorité de l'Assemblée législative à la suite des voyages et des revues présidentiels, de troubles suscités par la Société du Dix-Décembre et de la polémique de certains journaux. L'opinion publique, à son tour, fut soulagée d'un grand poids, et l'atmosphère politique sembla, dès le jour même, comme purifiée et ravivée.

Mais le mois de novembre n'était pas fini que la lutte s'engageait entre le Pouvoir exécutif et l'Assemblée, au sujet de la révocation du commissaire de police spécial de l'Assemblée, le même qui avait employé l'agent dont nous venons de parler, et qui avait averti le Président du soi-disant complot contre la vie de MM. Dupin et Changarnier, sans avertir préalablement soit le Préfet de police, soit l'autorité judiciaire. Quelques jours après, un nouvel incident, l'emprisonnement de M. Mauguin, en vertu d'un arrêt de prise de corps, mais sans l'autorisation de l'Assemblée législative, et la mise en liberté de celui-ci par ordre du président de cette assemblée, vint servir de nouveau brandon de discorde. Enfin la suppression du commandement du général Changarnier, dans lequel la majorité de l'Assemblée avait mis sa confiance, a causé, dans les premiers jours de janvier, la recomposition et, peu de jours après, la dissolution du ministère du 31 octobre, et son remplacement total, après un vote de non-confiance émis à une très-grande majorité (442 contre 286), par un nouveau ministère pris à l'américaine en dehors des notabilités ou des influences parlementaires.]

Ce résumé, que nous avons voulu présenter avec toute l'impartialité dont nous sommes capables, prouve, comme nous le disions en commençant, que l'année 1850 s'est réellement dépensée en discussions purement stériles, bien qu'on les décore du nom pompeux de politiques. Ajoutons pour compléter ce que nous avons à dire, que, dans la première partie de l'année, les organes de la majorité, y compris ceux du pouvoir, ont agité l'opinion publique par des excitations à la violation de la Constitution et par des propositions de *solutions* extra-légales et révolutionnaires, mais que les conseils généraux, interprètes de la sagesse du pays, ont répondu par le respect de la Constitution (1). — Au moment où nous écrivons, et, depuis le retour de l'Assemblée, tous ceux qui parlaient de la violation de la Constitution comme d'une nécessité, ont un langage tout-à-fait différent et aussi respectueux que leurs paroles antérieures avaient été imprudentes. C'est au nom de la Constitution que le Pouvoir et l'Assemblée soutiennent leurs prérogatives dans le déplorable conflit qui s'est engagé entre eux. A côté de ce symptôme rassurant, il est juste et instructif de rappeler que, vers la fin de 1848 et au commencement de 1849, les attaques à la Constitution étaient articulées par les organes du socialisme révolutionnaire qui l'ont défendue plus tard.

Telle est la mobilité de la morale des partis! toujours est-il que la résultante de ces actions et réactions a eu et aura pour effet le respect du pacte fondamental, assurément très-susceptible d'être amélioré, mais qu'il est important de ne modifier qu'avec calme et maturité par la voie régulière et selon le mode qu'il indique.

Il nous reste peu de chose à dire sur les mesures réellement utiles qui ont été prises en 1850. L'Assemblée législative a voté, dès le commencement de cette année,

(1) 23 départements n'ont pas voulu se prononcer pour la révision ou se sont prononcés contre; — 33 y compris le Gard n'ont voulu qu'une révision légale; — 13 y compris Ardèche et Côtes-du-Nord ont demandé la révision sans s'expliquer sur les conditions dans lesquelles ils la voudraient voir effectuer; — 6 seulement l'ont réclamée en quelque sorte immédiatement.

une nouvelle organisation de l'enseignement public, à la majorité de 399 contre 237 (27 mars). Cette loi est un progrès, en ce qu'elle atténue le monopole universitaire; qu'elle contient, sinon plus de facilités, mais moins d'obstacles au développement de l'enseignement libre, et qu'elle décentralise l'action gouvernementale; malheureusement il est à craindre que le monopole ne passe dans les mains du clergé. Il y a cela de remarquable que la loi prend soin d'indiquer toutes les matières d'enseignement dans les institutions de l'État, et que l'économie politique n'y est mentionnée en aucune façon, ni directement, ni indirectement. Ceci est un trait caractéristique de notre temps! L'Assemblée a rejeté le principe socialiste de l'enseignement gratuit et obligatoire.

L'Assemblée législative a été saisie de deux autres lois de première importance: une, relative à la réforme hypothécaire; l'autre, aux établissements de crédit foncier. Elle n'a point encore abordé la discussion de cette dernière: les débats auxquels elle s'est livrée à propos de la première, ne font pas espérer qu'il soit dans sa destinée de doter le pays de cette réforme. Sur les points les plus délicats, les meilleurs esprits, les hommes les plus compétents sont divisés, et la majorité n'a évidemment pas encore le sentiment de ce qu'il y a à faire.

Parmi les lois qui ont été adoptées et promulguées se trouvent: la loi relative à l'assainissement des logements insalubres;—la loi qui crée, sous la garantie de l'État, une caisse de retraite ou de rentes viagères pour la vieillesse;—la loi sur les sociétés de secours mutuels;—la loi sur l'impôt du timbre; — la loi qui a fait cesser le cours forcé des billets de banque; — la loi relative aux chemins de fer de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux; la loi sur la correspondance télégraphique privée;—la loi qui apporte des modifications au mode de recrutement du corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées; —la loi relative au délit d'usure.

On a fait un peu trop de bruit des trois premières lois; on a voulu y voir un très-grand progrès; mais quand on y regarde de près, il est difficile d'être de l'avis de leurs promoteurs qui se sont sérieusement proposé de lutter contre des mesures administratives et *charitistes*, contre les illu-

sions socialistes, tombant ainsi eux-mêmes dans l'excès du gouvernementalisme, ce qui est précisément le caractère distinctif du socialisme.

Désormais, en vertu de la loi sur les logements insalubres, due à l'initiative de M. de Melun, un des chefs de l'école charitable, lorsque le Conseil municipal d'une commune aura reconnu la nécessité de remédier à l'insalubrité de certains logements, une commission de salubrité sera créée sur sa demande. Cette commission pourra provoquer l'interdiction de certains lieux, des caves surtout, à titre de logement. La loi tranche donc ici une de ces questions qui n'est soluble que par le progrès des mœurs et de l'aisance, pouvant seuls rendre les hommes plus exigeants pour leur habitation. Les trois quarts des logements ne sont insalubres que par la malpropreté et la misère des locataires. Un des effets de la loi sera de porter les propriétaires à refuser de recevoir les malheureux, de peur de s'exposer à des poursuites;—absolument comme la loi sur l'usure empêche les prêts de s'effectuer.

La loi sur les sociétés de secours mutuels a simplement pour but d'autoriser ces établissements à être déclarés, sur leur demande, établissements d'utilité publique, et de formuler les conditions qu'elles doivent remplir pour cela.

Par la loi sur les caisses de retraite, on s'est proposé de constituer des rentes viagères pour la vieillesse, sous la garantie de l'État. L'État se trouve donc engagé dans une expérience très-délicate, dans une responsabilité qui n'est pas de son essence, dans des préoccupations qui vont le détourner de son but, et finalement dans une opération financière qui se traduira, nous le croyons, par un emprunt forcé aux contribuables. Ce projet, émané concurremment de l'initiative parlementaire et de l'initiative présidentielle, a été voté par une très-grande majorité dans laquelle nous avons compté les meilleurs esprits de l'Assemblée qui ne se sont pas dissimulé sans doute les dangers et les inconvénients de cette institution, mais qui, en présence de l'entraînement très-positif de l'opinion publique, ont voulu laisser parler le meilleur de tous les juges, l'expérience. Au reste, cette majorité a eu la sagesse de rejeter le coûteux et décevant système des primes proposé pour encourager le versement.

La loi sur l'impôt du timbre est relative au timbre et effets de commerce, des actions dans les sociétés, des obligations négociables des départements, communes, établissements publics et compagnies, et des polices d'assurances. Ce projet faisait partie du plan financier proposé par M. Passy, ministre des finances. La majorité a justement fait, ce nous semble, de ne pas adopter le principe de l'impôt sur le transfert des rentes, qui ne serait logique que si on fermait définitivement le grand livre de la dette publique pour renoncer au système des emprunts.

La loi relative aux chemins de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux a eu pour but de modifier à l'avantage des compagnies les conditions de la concession. Ainsi, pour le chemin de Tours à Nantes, la durée de la concession, qui était de 34 ans, a été portée à 50; pour le chemin d'Orléans à Bordeaux, la durée de la concession, qui était de 27 ans, a été également portée à cinquante années.

La loi sur la télégraphie électrique privée sera bientôt à refaire; elle est pour ainsi dire dirigée contre les intérêts privés, qu'elle devrait protéger.— La loi sur les ingénieurs autorise le ministre des travaux publics à ouvrir la porte aux conducteurs, qui ne pouvaient jusqu'ici entrer dans le corps des ponts-et-chaussées.

Enfin la loi relative au délit d'usure aggrave la pénalité en punition de ce prétendu délit, tant sous le rapport des amendes que sous celui de la prison. L'auteur du projet, M. de Saint-Priest, et ses autres partisans, auraient voulu faire qualifier de délit d'usure le simple fait du prêt au-dessus du taux légal; mais la majorité de l'Assemblée a maintenu le principe de la loi de 1807, qui ne qualifie de délit que la profession d'usure. La loi de 1807 est une des causes de la cherté des capitaux en France; la loi de 1850 ne servira qu'à aggraver le mal. Elle est un triste symptôme de l'ignorance économique de notre pays. Au milieu du XIX[e] siècle, il eût été rationnel d'abroger, comme le proposait M. Sainte-Beuve, la loi de 1807, et de proclamer la liberté du prêt à l'avantage des prêteurs et des emprunteurs. Dans cette remarquable discussion, la liberté et les principes économiques ont été défendus avec talent par MM. Sainte-Beuve, Aubry (des Vosges), Léon Faucher,

Passy, Lherbette, Boinvilliers. Le vote de la loi est dû à une majorité qui s'est recrutée dans tous les partis. La haine du capital, le désir de plaire à l'électeur, l'inintelligence du sujet, les préjugés en ont inspiré les divers membres.

La grande question de la réforme des tarifs a sommeillé; et le retentissement des progrès opérés à l'extérieur n'ont pu décider le ministre du commerce à faire quelque proposition. Au reste, une pareille témérité était défendue à M. Dumas, représentant du Nord., nommé par l'influence des protectionistes. Ainsi s'explique l'ajournement du projet de loi sur les sucres qui touche de si près aux intérêts des colonies, des ports et de l'industrie de la betterave, des consommateurs et du fisc (1). Mais il est impossible que cette question n'aboutisse pas en 1851. Le jour de son installation (28 déc.), le nouveau président du tribunal de commerce de Paris, M. Moinery, la rappelait en termes pressants, en même temps qu'il défendait avec éclat la liberté du travail et la liberté des échanges. « Le pays, disait ce magistrat élu par le commerce de la capitale, est en droit d'attendre une diminution progressive des tarifs, qui mettent les manufacturiers en demeure de travailler à meilleur marché, ou d'accepter la concurrence étrangère, et surtout que le mot *prohibé* soit à jamais rayé de nos tarifs! »

L'ensemble de la situation financière s'est un peu amélioré en 1850, par suite du plus grand calme des esprits, de la reprise des affaires et du travail. Les impôts ont produit davantage, et le Message de novembre ne porte qu'à 400 millions le déficit de 1849 en annonçant l'équilibre des recettes et des dépenses pour 1851, malgré un certain dégrèvement des dernières classes des patentables, et la remise de 27 millions sur l'impôt foncier due à l'initiative du Président et de M. Fould, ministre des finances. Ce dernier a en outre fait voter des fonds pour proposer une nouvelle base d'évaluation des produits de la propriété foncière, afin, a-t-il dit dans son exposé des motifs, d'établir la perception des contributions entre les départements qui sont surtaxés en

(1) Il faut rappeler à ce sujet qu'il n'est plus question du procédé Melsens, qui devait révolutionner la fabrication, et qui s'est évanoui devant l'expérience.

vertu des évaluations de 1818, et les départements qui le sont moins, en dégrevant ceux-là et sans surcharger ceux-ci. L'énoncé de ce problème est attrayant.

Quant à l'importante réduction des armements, il n'en a été question que dans un discours de M. Lamoricière. Un moment même nous avons cru que les affaires d'Allemagne allaient être le prétexte d'une levée extraordinaire de 40 mille hommes, et d'une dépense de 40 millions. Mais heureusement l'Autriche et la Prusse ont eu à la fin l'inspiration du sens commun.

Nous avons déjà dit que la situation du pays s'était améliorée. L'industrie métallurgique, qui est une de celles dont les travaux reprennent le plus lentement, a commencé à se ranimer. Celle de la construction des machines, celle des draps et tissus de laine, celle des soies, celle des toiles et des cotons, les cuirs, les poteries, les verreries, les objets de luxe, dont l'activité avait été constatée en 1849, se sont soutenues et même développées cette année. Les fonds déposés aux caisses d'épargne depuis le 1er janvier 1849 excèdent les remboursements de plus de soixante-dix millions. Le recouvrement des contributions s'est fait avec facilité. Ce sont là des symptômes d'une prospérité renaissante.

M. Dumas ministre du Commerce a assemblé le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, dont il a augmenté le nombre des membres et amélioré l'organisation et la formation dans le sens de l'égalité des trois conseils et de la généralisation du mode de l'élection par les chambres de commerce, par les chambres consultatives d'arts et manufactures, et par les sociétés d'agriculture. C'est ainsi que les anciens trois conseils ont émis leurs vœux en commun. La session de ce conseil général a été ouverte le 6 avril avec un certain apparat par M. le Président de la République, et close le 11 mai. Cette réunion a été, comme toutes ses devancières, plus nuisible qu'utile à la solution des questions. En effet, l'Administration et le Ministre y ont été plus intimidés que renseignés, et les intérêts privés y ont eu occasion de resserrer leurs coalitions. Toutefois, il est juste de dire que plusieurs de ses vœux sont empreints de modération et d'un certain libéralisme relativement à ceux que les prohibitionistes auraient voulu faire triompher.

Ceux-ci ne s'y sont, je crois, rien moins qu'honorés par des manœuvres et une proposition qui a fini par tourner à leur confusion. Ils auraient voulu que le conseil accusât indirectement les professeurs d'économie politique « de semer la division, la haine parmi les citoyens; d'attaquer les bases constitutives de la société, et de provoquer à la désobéissance aux lois et à la résistance à leur exécution. » — Le conseil a compris que ces Messieurs confondaient la société avec la *prohibition* et le système actuel des douanes, et il n'a pas même voulu discuter sur ce singulier vœu subrepticement proposé au début d'une séance. Mais tant par esprit de conciliation que par faiblesse et par ignorance la majorité du conseil a émis le vœu « que désormais l'économie politique ne fût plus enseignée au seul point de vue théorique du libre échange, mais aussi et surtout au point de vue des faits et de la législation qui régit l'industrie française. » Ce qui ne veut rien dire ou signifie simplement que les professeurs doivent étudier les faits et comparer les théories de la protection avec celles de la liberté avant de conclure ; ce qu'ils ne peuvent pas ne pas faire. Aussi, pour que ce vote pût signifier quelque chose, les prohibitionistes ont-ils imaginé de se servir d'une erreur du *Moniteur* pour mettre dans la phrase ci-dessus *non pas* au lieu de *non plus*. Dans ce cas le vœu aurait formulé la défense absolue de parler de la liberté du commerce, ce qui est absurde et ce que le conseil n'a pas voulu voter, puisque dans la même session il a émis lui-même des vœux libre-échangistes en demandant : la libre entrée des produits de l'Algérie; la diminution des droits sur les sucres et sur les cafés; la suppression à la sortie des droits sur les soies grèges et moulinées; le remplacement du droit par tête par le droit au poids, — dansle but de laisser venir en France plus de céréales, plus de laine, plus de sucre, plus d'huile, plus de bestiaux et dans le but de laisser sortir plus de soies! Si l'attaque à l'économie politique eût réussi au sein de ce conseil, le même jour à propos du budget des travaux publics, les vainqueurs du Luxembourg devaient proposer à l'Assemblée la suppression de la chaire d'économie politique à l'école des ponts-et-chaussées, dont, sur leurs inspi-

rations, la commission des finances avait décidé la suppression une première fois, et qu'elle avait néanmoins maintenue après une assez vive discussion. Mais ayant été battus le matin, ils renoncèrent à une nouvelle attaque l'après-midi.

L'agitation socialiste qui avait été un des faits économiques dominants en 1848 et encore en 1849 s'est assoupie. Les suites politiques de la journée du 13 juin, et la loi qui a mis des entraves à la presse et d'autres mesures prises par l'Assemblée législative et le pouvoir exécutif ont pu avoir de l'influence sur ce résultat; mais il se serait produit sans toutes ces circonstances et avec bien plus de profit pour la raison publique qui reporterait aujourd'hui l'effet à sa véritable cause, c'est-à-dire à l'impuissance et à la déraison qu'il y a au fond des idées socialistes proprement dites, et ici il convient de répéter ce que nous disions l'année dernière.

Nous ne faisons pas du mot *socialisme* un synonyme de *progrès*, de *république* ou de *civilisation;* nous n'appelons pas socialistes les hommes qui proposent des réformes. Nous appelons socialisme l'ensemble des théories communistes et autres mises en avant de nos jours par M. Considérant et les disciples de Fourier, par MM. Cabet, Louis Blanc, Pierre Leroux, etc., proclamant la possibilité d'une refonte sociale immédiate, au moyen de mécanismes sociétaires artificiels, inventés ou à inventer, et qui, en attendant, veulent faire intervenir l'Etat en tout et partout. Nous faisons remarquer que l'erreur socialiste est au fond des idées économiques de tous les partis; que le parti démocratique-socialiste ne diffère des autres que parce qu'il voudrait arriver au triomphe par les procédés révolutionnaires.

La *Démocratie pacifique*, organe quotidien des fouriéristes, a cessé de paraître, et le numéro hebdomadaire qui la remplace ne fait aucun bruit. Le *Nouveau-Monde* de M. Louis Blanc a passé presque inaperçu, ainsi que les lettres rétrospectives de M. Pierre Leroux dans la *République* et dans lesquelles d'ailleurs il a démontré que tous les socialistes (à l'exception de M. Pierre Leroux bien entendu!) ne méritaient pas même les succès qu'ils ont obtenus. M. Cabet, qui a proposé de venir plaider en per-

sonne, sa cause dans le procès en police correctionnelle qui lui a été intenté sur la plainte de quelques-uns de ses disciples, a eu le bonheur de pouvoir acheter à de douces conditions les habitations qu'occupaient les Mormons, à Nauvoo dans l'Illinois, avant leur départ pour la Californie; il a là un temple, un arsenal, un phalansthère pour cinq cents personnes, et des terres déjà cultivées. Ce sont des conditions favorables pour nous prouver que le travail et la vie en commun, ainsi que l'absence de toute propriéte individuelle, sont susceptibles d'être pratiqués par des hommes que ne soutient pas la foi religieuse, avec continuité et profit.

Des manifestes ont encore été signés par les représentants qui se sont donné la mission de continuer les tristes traditions de la montagne, mais comme par le passé, les questions économiques ne sont formulées dans ces documents qu'avec l'hésitation qui traduit l'ignorance et le manque de convictions réfléchies.

En même temps que le socialisme franchement utopique et le socialisme révolutionnaire ont cessé de se montrer, on a pu remarquer que le socialisme bâtard qui circule dans les veines de tous les autres partis tâchait de se faire jour sous des propositions et des projets de loi à l'Assemblée, dans de prétendues histoires ou réfutations du socialisme et dans la presse, dont quelques organes, les uns par calcul, les autres par pure lâcheté intellectuelle, en sont venus à appeler du nom de socialisme toute idée de progrès, même lorsque ce progrès implique une flagrante contradiction avec les tendances du socialisme. Toutefois il semble que ce mot perd faveur dans les luttes politiques, et que l'abus qu'on en a fait tend à en proscrire l'usage.

II. — *Allemagne.*

Le sang a de nouveau coulé par suite de la lutte des duchés du Schleswig et de Holstein avec le Danemarck et la conflagration a failli devenir universelle a propos des difficultés survenues entre un assez ridicule grand-duc de Hesse et ses sujets.

La population de Cassel et le petit peuple de Hesse ont donné une leçon de dignité, d'énergie et de modération à

toute l'Europe. Le Grand-Duc a voulu percevoir l'impôt sans la sanction parlementaire, puis user de rigueurs militaires envers ses sujets. La Garde nationale, l'Armée, la Magistrature et l'Administration ont successivement protesté par les refus de concours; et ce, sans agitation, sans discorde, sans violences, et sans donner à qui que ce soit le moindre prétexte d'intervenir. — L'Autriche ayant voulu prêter main-forte au Grand-Duc, en vertu de l'ancienne organisation fédérale, la Prusse s'y est opposée. Il s'en est suivi des menaces, des mouvements de troupes, la levée de la Landwer en Prusse, ainsi que tous les préparatifs et toutes les surexcitations préliminaires de la guerre. Mais il était écrit que le milieu du dix-neuvième siècle ne verrait pas semblable folie, et les deux Gouvernements se sont remis à négocier et à chercher à s'entendre par la voie pacifique.

La mésintelligence entre les deux grandes puissances de l'Allemagne s'était nourrie depuis longtemps des incidents de la querelle entre le Danemark et les Duchés, et des prétentions réciproques au sujet de la constitution du pouvoir central, dans laquelle chacune de ces deux puissances a toujours cherché à établir sa prépondérance. L'Autriche, suivie de la Bavière, du Wurtemberg et de la Saxe, aurait voulu reconstituer ou plutôt reconnaître l'existence de l'ancienne Diète fédérale. La Prusse s'y refusait. Nous avons dit, l'année dernière, qu'une commission centrale avait été nommée pour faire suite au vicariat de l'Empire, et en attendant l'organisation du pouvoir futur. Cette commission ou conseil fédéral, résidant à Francfort, avait été formé de deux plénipotentiaires de la Prusse et de deux plénipotentiaires de l'Autriche. Mais les deux puissances n'ont pu s'entendre sur les attributions de ce conseil; il n'en est rien sorti, pas plus que d'un parlement dit de l'union restreinte, réuni à Erfurth sous l'influence de la Prusse, et qui n'a eu qu'une durée éphémère. Sont ensuite survenues les menaces d'hostilité et l'imminence de la guerre, tant à propos de la Hesse que des Duchés, qui ont cessé par les conférences d'Olmutz entre M. Manteuffel, pour la Prusse, M. Schwartzenberg, pour l'Autriche, et, a-t-on dit, M. Meyendorff, pour la Russie. Ces

conférences, où la Prusse et l'Autriche sont tombées d'accord que la Constitution de l'ancienne Confédération serait revisée, ont été amenées par les conférences de Dresde, auxquelles ces deux puissances et les autres Gouvernements d'Allemagne avaient un ou deux représentants selon leur importance, pour y convenir de l'organisation future de la Confédération.

La guerre entre le Danemark et les duchés du Schleswig et du Holstein s'est continuée parallèlement à tous ces tiraillements, et aussi à cause de ces tiraillements. Le Holstein faisant partie de l'ancienne Confédération allemande, les troupes danoises n'ont jamais pu franchir l'Elder, et le roi du Danemark a dû s'entendre avec les puissances de cette Confédération, au sujet de ses démêlés avec les deux duchés qui avaient fait cause commune. De là une autre série de difficultés entre la Prusse et l'Autriche; celle-ci voulant intervenir, celle-là s'y opposant; mais toutes deux finissant par convenir, après les conférences d'Olmutz, que la lieutenance des duchés serait sommée de déposer les armes (ce qu'elle a fait sans sommation) et que ces deux duchés seraient occupés par des troupes austro-bavaroises en attendant une solution diplomatique et définitive. Dans le courant de l'année, les troupes danoises et schleswig-holstenoises en sont venues trois fois aux mains à la bataille d'Idstedt, à celle de Kosel et au siége de Friederichstadt. Dans ces trois malheureuses rencontres, où des deux parts on a fait preuve d'un grand acharnement, le succès a été pour les Danois. Le siége de Friederichstadt a été des plus meurtriers; la ville a été réduite en cendres. Cette guerre, commencée par le Holstein qui a entraîné le Schleswig, et fait le malheur des deux pays ainsi que celui du Danemark, aura été fomentée et soutenue par l'opinion publique en Allemagne, par le Parlement de Francfort, par l'ambition de la Prusse. On en trouve la cause dans le sophisme de l'unité allemande, faisant d'ailleurs bon marché de l'unité polonaise dans l'affaire du duché de Posen, de l'unité italienne pour la Lombardie et la Vénétie, et de l'unité danoise pour le Holstein et le Schleswig!

Durant cette année, la Saxe a fait son évolution réactionnaire; le roi a déchiré la loi électorale rédigée après

les événements de 1848; de nouvelles chambres ont été convoquées, et celles-ci ont sanctionné de nouveau la Constitution de 1831, qui a subi quelques changements.

Les Gouvernements de Prusse et d'Autriche ont compromis leurs finances et perdu leur temps dans ces complications et ces tiraillements. Néanmoins, quelques notables progrès économiques se sont accomplis en Autriche sous l'impulsion de quelques hommes intelligents des conditions du progrès, et notamment de M. de Bruck, ministre du commerce.

On a supprimé la ligne de douanes entre la Hongrie et les autres parties de l'Empire, ainsi que la ligne existant entre l'Autriche et les provinces italiennes. Au commencement de l'année a paru un manifeste de ce ministre, adressé à la commission fédérale et aux différents Gouvernements de la Confédération germanique, dans lequel sont discutés les moyens d'asseoir, sur une base commune, les rapports économiques de toute l'Allemagne, douanes, ports, chemins de fer, télégraphes, lignes de bateaux, etc. Ce manifeste a produit une assez vive impression, et bien que les complications politiques aient duré toute l'année, le Gouvernement autrichien semble n'avoir pas abandonné l'idée d'entrer dans le Zollverein, comme le prouvent les efforts que fait M. de Bruck, dans le congrès douanier, actuellement réuni. Si les Gouvernements allemands sont intelligents, c'est en prenant la voie économique, qu'ils arriveront progressivement à cette unité tant rêvée, qui ne demande le sacrifice d'aucune nationalité, et qui fera prospérer les intérêts de tous en multipliant les relations et les échanges intérieurs, et en frayant la voie à la liberté du commerce (véritable unité universelle) qui serait si profitable à tous les peuples.

On a pu craindre un instant que la réception faite à Londres au général Haynau, si fameux par ses cruautés en Italie et en Hongrie, amènerait quelque complication entre l'Angleterre et l'Autriche; mais l'offensé n'ayant pas jugé à propos de porter plainte à l'autorité anglaise, celle-ci a pu faire au cabinet autrichien la réponse de Ponce-Pilate.

Le Congrès de la paix a tenu sa troisième session an-

nuelle à Francfort, les 22, 23 et 24 août. Cette solennité a eu lieu dans l'église Saint-Paul, et dans cette même salle où, deux ans auparavant, siégeait le Parlement de Francfort. On comptait, dans l'enceinte réservée, près de six cents membres, dont deux cent cinquante anglais, trente-un américains, une quinzaine de français, autant de belges, de suédois, de suisses, d'italiens, et près de trois cents notabilités de Francfort et de différentes villes d'Allemagne. La réunion a été présidée par M. Jaup, ex-membre du Parlement de Francfort, et ancien ministre de Hesse-Darmstadt, qui jouit d'une grande estime en Allemagne. M. Cobden et d'autres membres du Parlement, et un grand nombre de quakers avaient fait le voyage d'Angleterre; MM. de Cormenin et Émile de Girardin, celui de France; le vénérable M. de Humboldt, retenu par sa santé, a adressé une remarquable et touchante adhésion, ainsi que l'Archevêque de Paris et plusieurs autres hommes notables de tous les pays, qui donnent un concours de plus en plus actif à cette noble agitation en faveur de la paix et de la civilisation. Le Congrès de Francfort a renouvelé les vœux du Congrès de Paris; il y a ajouté la reconnaissance du principe de son intervention entre les Etats, et la réprobation du duel. Plusieurs allemands de distinction (1), appartenant au clergé des divers cultes, aux universités, à la science, au commerce, ont suivi les travaux de ce congrès; mais nous avons pu remarquer que la plupart des hommes qui ont reçu, d'ailleurs, avec une effusion toute fraternelle les délégués de la paix, et que le public admis aux séances, n'acceptaient qu'avec des réserves les propositions déjà votées au Congrès de Paris. Plusieurs docteurs des universités auraient voulu y faire, en faveur de la guerre défensive, des réserves dangereuses que le comité a eu le bon esprit d'écarter. D'autres n'ont pas été libres en présence de l'entraînement des écoles et de la population pour les duchés danois; d'autres enfin ont hésité sur les questions de désarmement, des emprunts et de la non-intervention,

(1) Il suffit de rappeler les noms de M. le pasteur Bonnet, le docteur Carové, le docteur Spiess, le docteur Varentrapp, de MM. Liebig, professeur à Giessem; Ellissen, négociant; Phil. de Bary, banquier; le rabin Stein, le docteur Creiznach, le professeur Jost, etc.

sous l'influence des événements contemporains. Ces trois raisons expliquent l'absence ou le silence de plusieurs notabilités scientifiques de l'Allemagne dans cette grande manifestation, qui a pourtant eu beaucoup d'attrait pour elles. En résumé, quoique moins nombreux et moins brillant que celui de Paris, le Congrès de Francfort a eu un utile enseignement : il a provoqué l'Allemagne intelligente à reconnaître ce qu'il y a de faux, de superficiel et de dangereux au fond des préjugés ou des craintes d'une nationalité ombrageuse.

N'oublions pas de mentionner ici un pareil acte de dévouement de trois d'entre les plus dévoués de ces hommes qui mettent leur temps, leurs facultés et leur bourse au service de cette noble cause. Dès la seconde séance du Congrès, M. de Bodestedtt était venu soumettre une adresse de plusieurs personnes distinguées de Berlin, demandant au Congrès de rechercher et d'examiner les raisons de la lutte existant entre le Danemark et les Duchés. Après mûre réflexion, il fut décidé que le Congrès n'avait pas qualité pour entrer dans cette investigation sans violer d'ailleurs son réglement proscrivant toute allusion directe aux événements politiques du moment. Mais après les réunions du Congrès, trois membres, MM. Elihu Burritt, Joseph Sturge et Frédéric Wheeler, se donnèrent la mission, sous leur responsabilité personnelle, d'aller porter des paroles de paix aux deux partis belligérants et les supplier de déférer enfin toute la question à la décision d'arbitres choisis par eux. Ils se rendirent à Kiel et à Copenhague et s'adressèrent aux membres des deux Gouvernements qu'ils trouvèrent disposés des deux côtés à l'arbitrage. Malheureusement les deux Gouvernements, celui de Holstein surtout, étaient entrainés par leurs chefs militaires et par l'intervention de la diplomatie ; et peu de temps après avait lieu le bombardement de Friederichstadt. Quoi qu'il en soit, cette belle mission a porté ses fruits, et n'a pas été sans influence sur les décisions ultérieures auxquelles ont concouru les hommes auxquels s'étaient adressés les trois amis de la paix et qui sentaient fortement ce qu'avait de poignant et d'horrible cette guerre où l'on voyait le frère armé contre le frère et ...me le père contre le fils !

III. — *Italie.*

L'Italie est restée en paix, mais l'occupation autrichienne et l'occupation française n'ont point encore cessé. Le Pape est rentré le 12 avril, toutefois l'expérience démontre qu'il aura été plus facile aux Français d'entrer à Rome, malgré les Romains, que d'en sortir, pour ainsi dire, avec leur consentement. Il est plus que douteux que cette intervention profite à qui que ce soit et notamment à l'autorité du pape Pie IX, qui, après avoir attendri le monde par une glorieuse initiative, en est venu au point d'être aussi impuissant que Grégoire XVI, contre les partisans intéressés des abus et des préjugés qui se sont tant réjouis de la mort de Rossi, de concert avec les inintelligents disciples de M. Mazzini (1).

En Toscane le Grand-Duc rentré en compagnie des Autrichiens, n'est ni plus solide, ni plus heureux, ni plus indépendant, quoique par un édit du 21 septembre il ait dissous les Chambres et se soit emparé de tous les pouvoirs.

De Naples il n'est venu d'autre écho que celui des tribunaux politiques sévissant contre les personnes compromises dans les affaires des dernières années.

En Lombardie et à Venise, l'Autriche cherche en vain la solution du problème qui consiste à se faire pardonner sa domination, en même temps qu'elle en est réduite à gouverner par la terreur et le régime du sabre et à faire rentrer un emprunt forcé, en sus des impôts exorbitants pour ce pays ruiné.

(1) On lisait dans le *Journal des Débats*, du 22, cette nouvelle signée par M. Armand Bertin : Une lettre que nous recevons aujourd'hui même de Rome, à la date du 12 décembre, nous apprend qu'un des Membres les plus considérés de la commune israélite, M. Tagliacozzo, a vu le 5 de ce mois sa maison envahie par des agents de police, et a failli être traîné en prison comme coupable d'avoir accueilli chez lui une pauvre femme chrétienne, âgée de cinquante ans, sans ressources, et qu'il employait par charité à ravauder le linge. M. Tagliacozzo n'a pu éviter l'humiliation et les souffrances de la prison, que grâce à son fils qui s'est constitué lui-même prisonnier, et qui a été condamné par le tribunal de police, au lieu et place de son père, a dix jours de prison. Toutefois, sur l'intervention des chefs de la commune israélite (et M. Tagliacozzo est lui-même membre du consistoire), le cardinal-vicaire a daigné réduire de quatre à cinq jours la durée de l'emprisonnement subi par le fils à la place du père, et le 11, en effet, M. Tagliacozzo fils a été mis en liberté.

A la vue de ces tristes spectacles on aime à reporter ses regards vers le Piémont où les institutions libres semblent définitivement implantées et où les gouvernements constitutionnels auraient plus d'une fois dans l'année pu prendre des exemples. Au commencement de 1850, le 7 mars, la Chambre des députés a autorisé le roi à ratifier le traité de paix conclu le 6 août précédent avec l'Autriche, époque depuis laquelle les hostilités ont complétement cessé. Il reste maintenant à payer les conséquences de cette folle nationale. Un mois après (le 9 avril) le roi sanctionnait la loi Sicardi contre laquelle une partie du clergé a eu la faiblesse et la maladresse de protester. En vertu de cette loi toutes les causes judiciaires entre les laïques et les ecclésiastiques, ainsi que celles entre hommes d'église sont renvoyées aux tribunaux civils ordinaires. Les membres du clergé sont soumis aux lois du Code criminel; cette loi supprime encore le droit d'asile accordé aux criminels qui se cherchaient un refuge dans les églises. Quoi de plus simple et de plus sage! et comment expliquer, si ce n'est par l'esprit d'intolérance et par une notion complétement fausse de la religion, les bruyantes et coupables protestations de M. Franzoni, archevêque de Turin, et les difficultés soulevées à ce sujet par Rome? Le Gouvernement dans cette circonstance a su remplir son devoir avec une noble fermeté.—Les Chambres et le Gouvernement ont encore fait preuve des sentiments éclairés qui les animent en abolissant les droits de navigation dans les États Sardes, et en se montrant des premiers disposés à imiter les belles réformes économiques de l'Angleterre. Tout récemment encore M. d'Azeglio et M. de Cavour défendaient avec éclat une intelligente politique en persuadant à la Chambre des députés de prendre l'initiative du libéralisme économique et des concessions douanières avec la France (1).

(1) En s'adjoignant M. de Cavour, le ministère piémontais a fait une importante acquisition. M. de Cavour est un des plus fermes défenseurs des principes économiques; il avait récemment (dans une lettre publiée par la *Croce di Savoia* et reproduite par les journaux français), à M. J. J. Garnier, directeur de l'école de commerce de Nice, ces paroles remarquables : « Il n'y a qu'un seul moyen d'éviter le progrès des doctrines antisociales, et ce moyen est la liberté. — Prêchons la liberté d'enseignement, et surtout la liberté

IV. — *Angleterre.*

L'Angleterre a vu continuer sa prospérité, fruit de la paix intérieure et d'une politique prévoyante et réformatrice. La crise agricole a presque entièrement disparu. La grande masse du peuple se trouve en état de se donner plus que jamais non-seulement des objets de première nécessité, mais encore les produits de confort et de luxe ; à aucune autre époque le commerce ne s'est trouvé plus prospère, et jamais les classes ouvrières n'ont pu se procurer du travail avec plus de facilité. La recette du trésor va en augmentant dans toutes les branches de revenu, et permet de nouvelles réformes ; voilà les heureux résultats de la liberté du commerce qui a fécondé toutes les branches de travail et toutes les sources qui alimentent le trésor public.

Cette année encore, deux réductions de droits ont eu lieu à la faveur de cette prospérité financière, une réduction sur les bois de construction, une réduction sur les briques forment ensemble près de 19 millions de francs.

C'est à partir du 1er janvier que l'on a appliqué la réforme des lois de navigation. L'expérience n'a pas tardé à prouver que la diminution des entraves et un plus grand *laissez-passer* dans les ports étaient non-seulement favorables à la marine des autres pays, mais encore à celle de l'Angleterre.

La grande politique de la paix a eu cette année une éclatante sanction au sein du Parlement anglais. Lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, a été vivement blâmé et à la chambre des Communes et à la chambre des Lords, d'avoir ordonné des mesures de guerre contre la Grèce pour de mesquines réclamations. Il est vrai que le vote de la Chambre des Communes n'a point été hostile au ministre parce que la majorité n'a pas voulu renverser le cabinet Whigh, de peur d'une administration torie et protectioniste, mais lord Palmerston a parfaitement compris que la discussion n'avait pas été favorable à cette politique qui s'inspire des plus mauvais errements de la diplomatie an-

industrielle et commerciale, et nous ferons plus contre les rêves du socialisme que les canons et les persécutions.»

glaise. Des radicaux comme M. Molesworth, et des *free trader* par excellence, comme M. Cobden et M. James Graham, amis, avant tout, de la justice et de la paix du monde, ont voté contre lui. Cette malheureuse affaire de Grèce a mis un instant du froid entre le Foreing-Office et notre gouvernement pris pour arbitre; mais il est évident que l'importance de cet incident n'a été accrue que pour le besoin de la politique courante, à un moment où il était utile que le ministre des affaires étrangères de France eût l'air d'avoir amené la perfide Albion à résipiscence.

En mentionnant l'année dernière l'exposition des produits de l'industrie française, nous rappelions comment l'influence de nos protectionistes avait fait rejeter l'idée d'appeler à Paris les produits de l'industrie étrangère. Cette idee a été accueillie en Angleterre, et grâce à l'énergie de l'esprit d'association qui, dans ce pays, prête toujours son appui aux grandes choses (1), un immense et magnifique palais improvisé avec des briques, du fer et des vitres reçoit en ce moment les produits du monde entier; ceux de l'Afrique et ceux du Canada, ceux de la Suède et ceux de la Turquie, et dans quelques mois, Londres offrira au monde entier un grand exemple et un grand enseignement. L'industrie et le commerce, la civilisation tout entière des peuples retireront des précieux fruits de ce brillant concours d'hommes et de choses, et la paix du monde gagnera sensiblement à ce rapprochement de tant d'intelligences dans la capitale d'où partaient naguère les plus terribles brandons de discorde européenne. Aussi les amis de la paix ne pourront-ils mieux choisir que les bords de la Tamise pour leur congrès solennel de 1851!

Deux grands faits industriels méritent d'être signalés dans l'histoire économique de l'Angleterre de cette année : Le premier, c'est l'achèvement du magnifique pont-tube en fonte : le *Britannia-Tunnel-Bridge*, jeté avec tant de

(1) Une commission nommée par la reine, dont M. Digby Wyatt, architecte, est le secrétaire, et dont font partie le prince Albert et de hautes notabilités, a donné une grande impulsion aux souscriptions et aux préparatifs de l'Exposition. Ce sont MM. le prince Albert et Richard Coblen, qui semblent avoir été les promoteurs de cette solennité, dont ils ont compris les premiers l'utilité et la grandeur.

hardiesse au-dessus du détroit de Menai. Le second, c'est le premier établissement du télégraphe électrique à travers la Manche. Les opérations de cette merveilleuse entreprise ont commencé le 27 août au moyen d'un steamer que montaient trente hommes et M. T. Crampton et C. J. Wollarton, ingénieurs civils. Ce steamer portait sur un tambour de sept pieds de diamètre et quinze de long, sur lequel était enroulé un fil de fer d'une longueur de trente milles environ, entouré d'une gaîne de Gutta-Percha. Ce fil a été déroulé et déposé au fond de la mer, suivant une ligne droite partant du cap Grinez, le point le plus rapproché de la côte anglaise, et une autre part entre Calais et Boulogne. Malheureusement ce fil n'a pas tardé à se rompre. Mais l'entreprise n'a point été abandonnée, et de nouveaux essais seront faits ce printemps. Que Dieu leur soit propice!

V.— *Amérique, États-Unis, etc.*

Le général Zacharie Taylor étant mort le 8 juillet, le Vice-Président Midliard Fillmore a pris les rênes du gouvernement, sans qu'il soit résulté de ce changement dans le pouvoir exécutif la moindre commotion. Cette puissante république jouit donc d'une grande tranquillité, qui se traduit d'ailleurs par une prospérité croissante, laquelle ne peut être comparée qu'à celle de l'Angleterre.

Une convention a été conclue en avril entre la République Américaine et l'Angleterre, pour divers objets, mais surtout pour faciliter et protéger le percement d'un canal navigable entre l'Océan atlantique et l'Océan pacifique. Une compagnie de citoyens des États-Unis a acquis de l'État de Nicaragua le privilége de percer ce canal, et elle a activement travaillé à ses dispositions préliminaires. Une autre compagnie de citoyens de l'Union a entrepris de réunir les deux Océans au moyen d'un chemin de fer à travers l'isthme de Téhuantépec. Le Gouvernement américain paraît vouloir mettre un grand zèle à s'entendre avec les États traversés par ces voies de communication pour aplanir toutes les difficultés qui peuvent se présenter.

M. Fillmore a repris dans son message la question du tarif qu'il voudrait voir réformer au point de vue protectio-

niste, et il a critiqué le système des droits *ad valorem* naturellement décroissants et forcément plus modérés que les droits spécifiques.

Mais rien n'indique, quant à présent, que le Congrès le suivra dans cette voie pour revenir sur la réforme qui a été faite sous la présidence de Polk.

La solution de la question de l'esclavage a été ajournée par un compromis duquel il résulte entre autres choses que les États libres accordent l'extradition des esclaves fugitifs (1). Ce compromis n'a satisfait personne, il est vrai, mais il a calmé les animosités et les appréhensions ; il fait gagner du temps, et avec le temps les États à esclaves s'habitueront à l'idée du sacrifice qu'il leur est impossible de ne pas faire à la civilisation universelle, ainsi qu'à l'honneur et à la tranquillité de leur patrie.

La Californie a été érigée en État par décision du Congrès (15 avril). L'émigration a continué vers ce pays, mais la fièvre s'est beaucoup calmée, avec la connaissance des difficultés, des déboires et des misères du plus grand nombre des chercheurs d'or dans les mines et dans les placers. Divers incendies, et notamment celui du 14 juin, ont dévoré plusieurs quartiers de la ville de San-Francisco dont presque toutes les constructions sont en bois ; mais en peu de temps les désastres ont été réparés. Cette ville, ainsi que toutes les autres de la Californie, présentent le caractère habituel des pays où affluent des populations aventureuses ; en peu de temps, et par suite de la spéculation ou du jeu proprement dit, le pauvre devient riche et le riche devient pauvre ; tous les contrastes, toutes les péripéties s'y succèdent avec une fébrile rapidité. Le Congrès de San-Jose a voulu mettre un impôt de 20 piastres sur toutes les maisons non américaines ; la perception n'a pu en être opérée. Des troubles menaçants, mais qui se sont heureusement calmés, se sont produits à l'occasion de la propriété du sol. C'est là une question délicate que le Congrès des États-Unis va mettre à l'étude ; il est important qu'il formule au plus vite les conditions auxquelles les occupants seront à l'abri des envahissements.

(1) On a calculé que de 1810 à 1850, le nombre des esclaves fuyant des États du sud dans les États du nord, s'est élevé à plus de 61,000.

Dans le rapport accompagnant le Message du Président, le ministre des finances, M. Corvin, montre que la situation financière de l'Union serait des plus prospères sans les charges du budget extraordinaire provenant de la guerre du Mexique. En fin de compte, cette guerre et l'acquisition des nouveaux territoires auraient coûté 217 millions de dollars ou plus d'un milliard de francs. Il en est résulté une nouvelle dette de plus de 13 millions de dollars ou 65 millions de francs, en intérêts. En outre l'Union ne peut plus compter sur la vente des terres publiques : il en a été distribué une si grande quantité aux soldats licenciés, ainsi qu'à divers États, qu'il y a maintenant sur le marché des titres de terre pour suffire pendant des années à la demande des acquéreurs.

— Le Canada est en voie de progrès; profitant de la latitude accordée aux colonies par la législation récente de l'Angleterre, il a reformé son tarif qui ne contient plus de prohitions et dont les droits sont adoucis pour tous les produits de provenance étrangère. — Une curieuse agitation a eu lieu dans ce pays en faveur de l'amélioration des formes et des tarifs de procédure et contre les avocats qui s'y sont montrés partisans des abus.

— Le Message de M. Herrera, président du Mexique, au Congrès qui s'est réuni le 1er juillet, a constaté que la réduction de 40 p. 100 sur les droits d'exportation a produit de bons résultats. Par suite de cette mesure, la recette des douanes a augmenté.

— Le Chili a réformé ses lois de navigation et aboli les surtaxes et les droits différentiels pour les navires des pays qui accorderont la réciprocité aux siens.

— Le Gouvernement et les chambres du Brésil ont pris une décision qui les honore. Ils ont assimilé à la piraterie, en la punissant de même, l'abominable traite des nègres. — Un traité de commerce et de navigation a été conclu, en avril, entre l'Empire brésilien et la France.

— S. M. Soulouque avait monopolisé la vente et la plupart des articles d'exportation, à partir du 1er janv. 1850, mais l'expérience n'a pas tardé à la faire revenir en partie sur cette ridicule prétention.

VI.— *Hollande. — Belgique. — Turquie. — Espagne. Russie, etc.*

La Hollande, qui est, elle aussi, un des premiers peuples navigateurs du monde, a réformé ses lois de navigation. La nouvelle législation renonce, d'une manière complète et sans conditions, aux droits différentiels en faveur du pavillon néerlandais, par l'abolition des dispositions qui protégeaient ce pavillon au détriment de celui des nations étrangères, et cela tant pour les ports de la métropole que pour ceux des possessions dans les Indes. Elle stipule aussi la faculté de naturalisation pour les navires construits à l'étranger, moyennant un droit d'enregistrement de 4 0/0; la diminution de tous les droits d'entrée sur les principaux articles employés dans les constructions navales; la suppression des droits de navigation sur le Rhin et l'Yssel, et l'abolition complète des droits de transit. Comme on le voit, c'est une réforme intelligente, radicale et à peu près complète, qui fera le profit de la Hollande et l'honneur de la législature et du Gouvernement hollandais de 1850.

Après une brillante discussion au sein de la Chambre des députés belges, le système de l'échelle mobile, pour les droits sur les céréales, a été définitivement rejeté, on a maintenu le droit fixe; mais ce droit a dû être porté par transaction de 50 cent. à 1 fr. L'opinion économique libérale gagne du terrain en Belgique, et M. Mercier, ministre de l'intérieur, a déclaré, en pleine assemblée, que l'avancement de la liberté commerciale était inévitable, et qu'il fallait s'y préparer. — Deux autres lois importantes ont été votées dans ce pays : une qui réunit les deux banques ; et une qui crée, sous la garantie et la direction de l'État, une caisse de retraite. Nous ne pouvons y voir les signes du progrès : l'avenir est à la libre concurrence des banques, et non à la constitution du monopole. Nous craignons aussi l'intervention du Gouvernement dans ce qui touche à la question des économies des citoyens.

—L'Espagne a été en paix; aussi le progrès commence-t-il à se manifester dans toutes les branches de l'activité publique et privée. L'industrie s'anime sur plusieurs points; [les r]ecettes du trésor deviennent plus abondantes. D'un

autre côté, l'administration s'améliore ; la pratique du Gouvernement constitutionnel se perfectionne ; on se préoccupe de réformes et l'on songe sérieusement à rétablir le crédit public, en prenant un arrangement définitif et sérieux avec les créanciers de l'État. — Une seconde exposition des produits de l'industrie espagnole a eu lieu à Madrid. On y remarquait naturellement en première ligne les produits de la Catalogne. — La question du tarif n'est point encore revenue sur le tapis.

Le général Lopez a tenté de s'emparer de l'île de Cuba, avec l'aide de 5 ou 6,000 individus recrutés à la Nouvelle-Orléans. Il a été repoussé par les forces de l'île. On avait d'abord pensé que ce coup de main était convenu avec les États du sud de l'Union, voulant s'annexer Cuba, et avoir une voix de plus dans les conseils de la République, en faveur de l'esclavage. Le général Lopez s'en est défendu comme d'une calomnie. Sa prétention est d'affranchir Cuba de la métropole. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement espagnol ne saurait apporter trop vite des améliorations à l'administration de son importante possession.

— La Turquie continue à subir l'irrésistible ascendant de la civilisation européenne. Le Gouvernement du sultan a préludé à l'introduction de l'égalité civile, en faisant admettre le témoignage des chrétiens devant la justice, et en abolissant l'impôt de capitation pesant sur les sectateurs du Christ. Désormais, il n'y a plus de race souveraine et de race conquise dans l'empire, il n'y a plus que des sujets du Sultan, des citoyens Turcs ; et déjà la flotte et l'armée ne se recrutent plus exclusivement parmi les Ottomans, mais aussi parmi les Grecs et les Arméniens.

Au nombre des réformes accomplies cette année, il faut mentionner la suppression de l'exclusion au profit du trésor, des branches collatérales dans les successions ; la promulgation d'un Code de commerce et l'établissement de tribunaux spéciaux pour les affaires civiles, commerciales et criminelles.

Un système de police régulier et uniforme pour la sécurité des personnes et des choses, fonctionne depuis peu avec avantage dans la capitale et dans les provinces. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'un corps de deux mille

gardes suffit pour la surveillance générale de la capitale, qui compte, avec ses alentours, une population de huit cent mille âmes. — Le progrès se manifeste aussi en Turquie sous le rapport économique par des signes précurseurs de la renaissance de l'industrie, et par la préoccupation du Gouvernement pour le perfectionnement des voies de communication. Déjà une grande artère, allant de Trebizonde à Erzeroum, à la frontière de Perse, est en voie d'exécution. Vers la fin de l'année, des troubles assez graves ont éclaté à Alep, fomentés par les préjugés du vieil islamisme; mais l'autorité turque a résisté avec une grande énergie. C'est à l'occasion de la conscription que ces troubles avaient commencé.

— Le Gouvernement russe a enfin mis à exécution une excellente mesure dont il était depuis longtemps question; il a supprimé la ligne de douanes entre la Russie et la Pologne et a formulé un tarif commun pour les deux pays, unis désormais au moins pour la liberté du commerce qui leur procurera à tous deux des facilités de débouchés profitables à leur industrie, à leur commerce et à leur agriculture. — Le nouveau tarif contient de remarquables réductions sur certains droits de l'ancien tarif russe; il augmente malheureusement quelques-uns des droits du tarif polonais, mais il n'en est pas moins un grand progrès.

Joseph GARNIER.

ÉPHÉMÉRIDES DE 1850 (1).

1850. — 1er janvier. — Application du nouvel acte de navigation en Angleterre ; suppression du plus grand nombre des vieilles entraves maritimes.

9 janvier. — La Chambre des députés sarde ratifie à la majorité de 117 contre 17 le traité de paix conclu, le 6 août précédent, entre l'Autriche et le Piémont.

11 janvier. — La commission de l'exposition universelle de l'industrie à Londres, en 1851, commence ses travaux.

18 janvier. — Meeting des amis de la paix à Londres pour protester contre l'emprunt Russe de cinq millions et demi sterling, et contre les mesures de guerre prises envers la Grèce.

31 janvier.— Publication de la Constitution de Prusse. — Le roi jure cette Constitution le 6 du mois suivant.

1er février. — Suppression de la ligne de douanes entre l'Autriche et les provinces italiennes.

25 février. — Adoption en Autriche de la loi sur la lettre de change, votée par le Parlement de Francfort.

5 mars. — Ouverture du *Britannia tunnel bridge*, ou pont-tube, au-dessus du détroit de Menai.

15 mars. — Election à Paris de MM. Carnot, Vidal et de Flotte, considérée à tort comme l'expression des progrès du socialisme.

18 mars. — A partir de ce jour, la durée de la société anonyme du comptoir national d'escompte de Paris est prorogée pour 6 ans, par arrêté du ministre des finances.

20 mars. — Ouverture du Parlement allemand à Erfurth, représentant la Prusse et les autres Etats de l'Union dite restreinte.

27 mars. — Promulgation de la nouvelle loi sur l'enseignement en France.

31 mars. — Mort de M. John Calhoun, célèbre homme d'État américain, représentant de la Caroline du Sud, ancien ministre. Il était né en 1782.

6 avril. — Convention postale entre l'Autriche et la Prusse. Le port de la lettre simple est fixé à 3 kreuzers.

— Ouverture de la session du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce. Cette session a duré jusqu'au 11 mai. (V. 6 mai.)

9 avril. — Promulgation à Turin de la loi sur le clergé. En vertu de cette loi (dite Sicardi, du nom du ministre de la justice qui l'a présentée), toutes les causes judiciaires entre des laïques et des membres du clergé, ainsi que celles entre hommes d'église, seront renvoyées aux tribunaux civils ordinaires. La même loi supprime

(1) Voir, dans l'*Annuaire pour* 1850, les Ephémérides de l'année 1849; dans l'*Annuaire pour* 1849, celles de 1848, et dans les *Annuaires* précédents les Ephémérides générales depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

le droit d'asile accordé aux criminels cherchant un refuge dans les églises.

10 avril. — Convention entre les États-Unis et l'Angleterre, surtout pour faciliter et protéger le percement d'un canal navigable entre l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique, et l'établissement d'un chemin de fer sur l'isthme de Téhuantépec.

12 avril. — Rentrée du Pape à Rome, dont il s'était enfui le 24 novembre 1848, après l'assassinat de M. Rossi.

13 avril. — Le Parlement d'Erfurth adopte la Constitution votée par le Parlement de Francfort.

— Autorisation en Prusse d'un emprunt de 18 millions de thalers.

16 avril. — Le pont sur la Maine à Angers se rompt au passage d'un régiment, et 219 militaires périssent dans les flots.

22 avril. — Promulgation de la loi relative à l'assainissement des logements insalubres, adoptée par l'Assemblée législative.

25 avril. — La Suisse adopte le système monétaire français.

— La flotte anglaise procède à de nouvelles mesures coërcitives contre la Grèce.

29 avril. — Le Parlement d'Erfurth est prorogé par le conseil d'administration, faisant auprès de lui fonctions de pouvoir exécutif.

6 mai. — Attaque des protectionistes contre les professeurs d'économie politique au sein du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce séant au Luxembourg.

8 mai. — Une expédition de six mille aventuriers commandée par le général espagnol Lopez part de la Nouvelle-Orléans pour Cuba. — Elle descend à Cadena le 19, et ne tarde pas à être mise en déroute.

9 mai. — Mort de Gay-Lussac, célèbre physicien et chimiste français, à l'âge de 71 ans.

10 mai. — Ouverture à Francfort du congrès des États allemands confédérés : Autriche, Bavière, Saxe, Hanovre, Wurtemberg, Luxembourg, Hesse-Hombourg.

30 mai. — Mémoire de M. de Bruck, ministre du commerce en Autriche, contenant des propositions relatives à l'union douanière du Zollverein et de l'Autriche.

31 mai. — L'Assemblée législative de France adopte la fameuse loi du suffrage restreint, à la majorité de 433 voix contre 241.

7 juin. — Réforme douanière en Autriche, à partir du 1[er] octobre. — Suppression des prohibitions et des douanes intérieures entre les États de l'Empire. Cette mesure avait été déjà prise pour les bestiaux, bœufs, vaches et veaux.

8 juin. — Mort de M. Alban de Villeneuve-Bargemont, membre de l'académie des sciences morales, section de morale, auteur de l'*Économie politique chrétienne*, et d'une *Histoire de l'économie politique*.

14 juin. — Grand incendie à San-Francisco. On évalue la perte à 25 millions de francs.

17 juin. — La Chambre des lords blâme la guerroyante politique ...ord Palmerston en Grèce.

...in. — Traité de commerce entre la Russie et la Grèce.

25 juin. — Promulgation en France de la loi qui crée une caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse, sous la garantie de l'État.

— Pendant ce mois, on a connaissance en Europe du rapport de M. Butler King, représentant de la Géorgie, envoyé en mission en Californie par le gouvernement de l'Union.

2 juillet. — Mort à Londres, à la suite d'une chute de cheval, de sir Robert Peel, homme d'état célèbre, auteur de la réforme commerciale et économique de la Grande-Bretagne. Il était né le 5 février 1788.

— Traité de paix entre la Prusse et le Danemark, au sujet des duchés du Schleswig et du Holstein.

5 juillet. — L'Assemblée législative de France adopte un projet de loi sur le timbre des effets de commerce, des bordereaux et autres papiers de commerce.

8 juillet. — Mort du général Zacharie Taylor, président des Etats-Unis; il était né le 24 novembre 1786. Le vice-président, M. Millard Fillmore, lui succède à la présidence.

9 juillet. — Grand incendie à Philadelphie qui consume 350 maisons et des valeurs pour 37 à 38 millions de francs. 25 personnes sont tuées et 147 sont blessées.

12 juillet. — Destitution par le gouvernement autrichien du général Haynau, fameux par ses atrocités en Italie et en Hongrie.

13 juillet. — L'Assemblée législative de France adopte un projet de loi sur les sociétés de secours mutuels.

16 juillet. — L'Assemblée législative de France adopte la loi sur la presse exigeant la signature des articles, à la majorité de 386 contre 265.

17 juillet. — La Chambre des députés du Brésil déclare le trafic des esclaves punissable à l'instar de la piraterie.

25 juillet. — Bataille d'Idstedt. Défaite du général Willisem, commandant l'armée du Schleswig-Hostein, par les troupes danoises. — Celles-ci ont 116 hommes tués et 2373 blessés.

29 juillet. — Le sous-comptoir des chemins de fer créé à Paris commence ses opérations.

— Abolition, dans le courant de ce mois, des droits de navigation dans les États sardes.

15 août. — Une décision du congrès des Etats-Unis admet la Californie au nombre des Etats de l'Union.

17 août. — Inondation dans le Brabant.

28 août. — Établissement du télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. Le tube conducteur se brise quelques jours après ; mais le projet n'est pas abandonné.

4 septembre. — Décret de l'empereur du Brésil contre la traite.

— Le général Haynau visite la brasserie Barclay à Londres, et est maltraité par la foule.

21 septembre. — Décret du grand-duc de Toscane dissolvant la Chambre des députés, et s'emparant de tous les pouvoirs.

24 septembre. — Bulle du Pape établissant la hiérarchie catholique en Angleterre.

1er octobre. — Suppression de la ligne de douanes entre la Hongrie et les autres provinces d'Autriche.

20 octobre. — Inauguration de la 3e section du chemin de fer du Centre, de Nérondes à Nevers.

22, 23, 24 octobre. — Congrès des amis de la paix universelle à Francfort dans l'église Saint-Paul, où siégeait naguère la Constituante allemande, sous la présidence de M. Jaup, ancien membre du Parlement, ancien député de Hesse-Darmstadt. Les vice-présidents étaient MM. Richard Cobden, Ch. Hindley, membres du Parlement; Emile de Girardin, membre de l'Assemblée législative; Cormenin, conseiller d'Etat, etc.

26 octobre. — Mort de Louis-Philippe à Claremont, en Angleterre; né le 6 octobre 1773; roi des Français du 9 août 1830 au 24 février 1848.

9 novembre. — Mort à Paris de M. Joseph Droz, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, auteur des *Principes d'économie politique* et de plusieurs ouvrages de morale; né à Besançon (Doubs) le 31 octobre 1773.

12 novembre. — Remarquable Message du président de la République française.

29 novembre.— L'Assemblée législative adopte le projet de loi sur la correspondance télégraphique privée. Ce projet est très-restrictif.

30 novembre. — L'Assemblée législative adopte le projet de loi qui apporte des modifications au mode du recrutement des ingénieurs des ponts-et-chaussées, et facilite l'accès du corps aux conducteurs.

19 décembre. — L'Assemblée législative adopte une loi sur le délit d'usure qui aggrave la pénalité de celle de 1807.

28 décembre. — Mort à Rome de Frédéric Bastiat, représentant du peuple et auteur des *Harmonies économiques*, des *Sophismes économiques*, etc. — Ce brillant économiste était né à Mugron (Landes), 1801.

Mort, dans l'année, d'Alexis Monteil, auteur de l'*Histoire des Français des divers états*, grand ouvrage précieux pour l'histoire de la science économique.

1er janvier 1851. — Application du nouveau tarif russe. — Suppression de la ligne de douanes entre la Russie et la Pologne.

DES ENTRAVES DE LA CENTRALISATION ADMINISTRATIVE EN FRANCE.

La réforme des abus de la centralisation préoccupant les esprits en ce moment, nous croyons que les lecteurs nous sauront gré de finir notre *Annuaire* en reproduisant l'interminable nomenclature des formalités et démarches que

nécessite la plus petite affaire, avec l'organisation paperassière de la France.

Par exemple, on veut reconstruire un édifice qui tombe en ruines :

1. Le maire demande au sous-préfet l'autorisation de réunir le conseil municipal.

2. Le sous-préfet accorde.

3. Convocation du conseil.

4. Le maire expose ses vues, le conseil nomme une commission.

5. Réunion de la commission, débats, élection d'un rapporteur.

6. Nouvelle convocation du conseil municipal.

7. Lecture du rapport. Le conseil fait son programme.

8. Lettre du maire à l'architecte.

9. L'architecte, après une longue étude, présente son avant-projet.

10. Convocation du conseil municipal.

11. Délibérations sur l'avant-projet. Modifications proposées.

12. Renvoi à l'architecte.

13. Celui-ci renvoie l'avant-projet rectifié.

14. Convocation du conseil.

15. Décision du conseil ; l'avant-projet est approuvé et devient définitif.

16. Envoi de l'approbation à l'architecte.

17. Rédaction du devis.

18. Envoi du devis au maire.

19. Convocation du conseil.

20. Approbation du devis par le conseil.

21. Délibération du conseil pour demande de crédit à ouvrir, avec l'appui de toutes les pièces qui établissent que la ville est en mesure de faire face aux dépenses projetées.

22. Envoi de la demande de crédit et du devis au sous-préfet.

23. Envoi du dossier au préfet.

24. Sectionnement du dossier. Envoi au bureau des finances de la demande de crédit, aux bureaux des travaux publics du devis.

25. Envoi de la demande de crédit au ministre.

26. Avis du ministre après un long séjour dans les bureaux du ministère.

27. Soumission de l'avis du ministre au Président de la République.

28. Décision du Président de la République.

29. Retour au ministre.

30. Retour au préfet.

31. Retour au sous-préfet.

32. Retour au maire.

33. Envoi du devis au ministre.

34. Envoi du chef de division aux bureaux.

35. Des bureaux à l'expéditionnaire.

36, 37. Du ministère à la commission des bâtiments civils.

38. Classement du dossier, il attendra son tour.

39. Réunion du conseil, le dossier est renvoyé à un rapporteur.

40. Travail du rapporteur.

41. Lecture du rapport, modifications apportées au projet.

42. Envoi de la commission au ministre.

43. Du ministre au préfet.

44. Du préfet au sous-préfet.

45. Du sous-préfet au maire.

46. Convocation du conseil municipal.

47. Le conseil approuve les modifications.

48. Renvoi à l'architecte.

49. Nouveau travail de l'architecte.

50. Envoi du travail de l'architecte au maire. Le projet rectifié demande une augmentation de crédit.

De 51 à 62 comme des numéros 21 à 32.

De 63 à 69 comme des numéros 33 à 39.

70. La commission des bâtiments civils approuve.

71, 72, 73, 74. Renvoi au ministre, au préfet, au sous-préfet, au maire.

75. Enregistrement du devis.

76. Affiches pour l'adjudication.

77. Adjudication.

78. Inscription au répertoire.

79. Envoi au sous-préfet du procès-verbal d'adjudication.
80. Envoi du sous-préfet au préfet.
81. Du préfet au ministre.
82. Approbation.
83, 84, 85. Retour du ministre au préfet, au sous-préfet, au maire.
86. Avis du maire à l'architecte.
87. Avis du maire à l'adjudicataire.
88. Mention de l'approbation au répertoire.
89. Avis au receveur de l'enregistrement.
90. Enregistrement du procès-verbal.
91. Retour au maire.
92. Exécution du procès-verbal et de l'approbation du devis.

Les travaux commencent. Des certificats à-compte sont délivrés. Tout est fini sans doute avec la centralisation ? Pas encore.

Le travail est terminé, l'architecte procède à la réception et délivre un certificat.

93. Envoi du certificat au sous-préfet.
94. Du sous-préfet au préfet.
95. Du préfet au ministre.
96. Approbation ministérielle.
97, 98, 99. Retour des pièces par la filière ordinaire.
100. Ordonnancement.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Baccalauréat et socialisme*, par M. F. Bastiat, membre corresp. de l'Institut, représentant. Paris, Guillaumin et comp., in-16.

Exposé des funestes conséquences du régime universitaire et défense de la liberté de l'enseignement.

2. *Le budget et la centralisation*, par Ch. Richelet. Paris, Garnier frères, in-8, de 13 f. 1/2.

3. — *De la centralisation administrative*, par M. Legoyt, chef de bureau au min. de l'intérieur. Paris, P. Dupont, in-8.

Extrait de la *Revue administrative*. N'a pas été mis dans le commerce.

4. — *Intérêt et principal*. Discussion entre M. Proudhon et M. Bastiat, sur l'intérêt des capitaux. Paris, Garnier frères, in-18. (Voy. le n° 10.)

5. — *Catéchisme du travailleur* industriel et du citoyen socialiste, par Ch. Goudenove. Paris, Chaix, broch. in-18.

6. — *La Commune, l'Église et l'État*, dans leurs rapports avec les classes laborieuses, par Béchard, membre de l'Assemblée nationale. Paris, Giraud et Dagneau, in-18.

A la fois libéral et socialiste, à la manière d'une des écoles du légitimisme.

7. — *La Cosmosophie*, ou le Socialisme universel, par Henry Lecouturier. Paris, Malteste, 1 vol. in-8.

8. — *De la colonisation en Algérie*, par Gustave Vesian. Paris, Roux, broch. in-18.

9. — *Éléments de statistique* de la France, par Girault. Vannes, Lamarzelle, broch. in-12.

10.—*Gratuité du crédit*. Discussion entre M.F. Bastiat et M. Proudhon. Paris, Guillaumin et comp., 1 vol. in-16.

Même ouvrage que le N° 4, avec cette différence que la dernière lettre de M. Bastiat, la 14e, ne se trouve pas dans l'autre édition. — Dans celle-ci chaque lettre est précédée d'un *sommaire*.

Ce volume contient les lettres qui ont été échangées entre ces deux écrivains si remarquables et si populaires, sur la question fondamentale de l'intérêt du capital, qui ne sont autres que ceux de la propriété. M. Proudhon y a développé toutes les ressources de son prodigieux talent; mais, de l'aveu de ses propres amis, il a été vaincu par le bon sens, la science et la raison de M. Bastiat.

11. — *La possibilité prouvée* par les faits. Lettres à M. Thiers, par J.-P. Schmit, auteur du *Catéchisme de l'ouvrier*. Paris, Garnier, broch. in-16.

12. — *Système complet d'assistance publique*, ou Essai de solution pacifique de la question du droit au travail, par un ami de l'ordre et du progrès. Paris, Paulin, broch. in-8.

13. — *Histoire de l'association agricole* et solution pratique, ouvrage couronné par l'Académie de Nantes, par Eugène Bonnemère. Paris, Dusacq, broch. in-18.

14 — *Ministère de l'intérieur*. — *Travaux de la commission des enfants trouvés*, instituée le 22 août 1849, T. I. — *Procès-verbaux des séances de la commission*. — *Projet de loi*, t. II. — *Documents sur les enfants trouvés*. Paris, impr. nationale, 2 vol. in-4.

15. — *Le Socialisme*, la Famille et le Crédit, par A. de Sontry. Paris, Breteau, broch. in-16.

16. *Des systèmes hypothécaires en France*, par M. Pagart, sous-chef à l'adm. de l'enreg. et des dom. Paris, rue des Poulies-Saint-Honoré, broch. in-8.

17. — *Le droit au travail et le droit de propriété*, par P.-J. Proudhon. Paris, Garnier frères, 1 broch. in-12.

Reproduction d'un écrit publié en 1848 à l'occasion de la discussion, à l'Assemblée nationale, sur le droit au travail.

18. — *Essai sur la question de l'extinction de la mendicité*. Théorie et application, par l'abbé Heslot, curé d'Andouillet, 2e édition, Laval, Godbert, broch. in-8.

19. —*Organisation du travail*, par Louis Blanc, 9e édition, refondue et augmentée de chapitres nouveaux. Paris, rue Richelieu, 102, in-12.

C'est toujours la même idée des ateliers sociaux et des salaires égalitaires. M. Louis Blanc est le moins protée des chefs d'école socialistes.

20. — *Notes sur le mouvement des sucres en Angleterre*, depuis l'abaissement des droits, et sur la révision des tarifs en France; par Scévole Guien. Paris, Wittersheim, br. in-8.

Écrit plein de faits et de chiffres intelligemment recueillis.

21. —*Petit catéchisme politique* et social, par le citoyen Durand fils. Paris, Lange-Lévy, br. in-8.

22. — *Cours d'économie rurale*, professé à l'Institut agricole de Hohenheim; par M. Gœritz, traduit par Jules Rieffel, direct. de la ferme régionale du Grand-Jouan. Paris, Bouchard-Huzard, 2 vol. in-8.

23. — *De la décadence de l'Angleterre*, par Ledru-Rollin. Paris, Escudier frères, 2 vol in-8.

Cet ouvrage reproduit l'intéressante enquête ouverte à Londres et dans quelques autres parties de l'Angleterre, par les rédacteurs du *Morning-Chronicle*, sur la condition des classes ouvrières dans les villes et les campagnes. L'auteur y a joint un grand nombre d'autres renseignements dignes d'intérêt, mais choisis dans l'intérêt systématique de ses idées et de son parti.

Voir sur cet ouvrage et sur celui de M. Raudot, intitulé : *Décadence de la France*, une savante appréciation de M. Ch. Coquelin dans le *Journal des Économistes* du 15 août.

24. — *De l'impôt sur le revenu*, le capital, la propriété, l'industrie, le commerce, le sel, les boissons, les billards, la loterie, sur les emplois rétribués ou purement honorifiques. — *De l'assistance*. Des moyens de créer promptement un asile aux invalides de l'industrie, sans imposer des charges nouvelles aux contribuables, par J.-A. Guichard. Paris, chez l'auteur, broch. in-8.

25. — *Des causes de l'indigence et des moyens d'y remédier.* Mémoire couronné par l'Académie de Besançon (prix d'économie politique), dans sa séance du 24 août 1849, par L. Druhen, docteur en médecine. Paris, Lecoffre, 1 vol. in-8.

26. — *Statistique des établissements de bienfaisance.* Rapport à M. le ministre de l'intérieur, sur l'administration des monts de piété; par A. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance. Paris, Guillaumin et comp. 1 vol in-4°.

Faits nouveaux, recueillis et groupés par un statisticien tout-à-fait au courant de l'organisation des établissements de bienfaisance de la France.

27. — *Francœur et Giroflet.* Conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses; par J. B. Paris; à la Librairie sociétaire. In-12.

28. — *De la richesse et des impôts*, ou usure et travail, par l'auteur du *Bilan de la France*. Paris, librairie sociétaire. 1 vol in-16.

Ces deux écrits sont de M. Perreymond, rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

29. — *De l'assistance et de la prévoyance privées*, pour faire suite au rapport de M. Thiers sur l'assistance et la prévoyance publique; par M. Lecerf, professeur honoraire à la faculté de droit de Caen. Caen, Poisson. broch, in-8°.

30. — *Le Socialisme le plus inamovible et le plus rusé, c'est le serpent;* ou réfutation de quelques erreurs de M. Jules Favre, député socialiste; par un prêtre catholique et amovible, Paris, chez tous les libraires. broch. in-8°.

Le titre n'est pas ce qu'il y a de plus ridicule dans cet ouvrage.

31. — Ministère de l'agriculture et du commerce. *Rapport sur la production et l'emploi du sel en Angleterre*, adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce; par M. Milne Edwards, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie nationale. Broch. in-4.

32. — *Quelques réflexions au sujet du projet de loi* relatif aux enfants trouvés, abandonnés, présenté à l'Assemblée législative, au nom de la commission de l'assistance publique; par A. Boicervoise, administrateur honoraire des hospices de Paris. Paris, Dondey-Dupré, br. in-8.

33. — *Réfutation complète et radicale* de l'association universelle basée sur le matérialisme; par Gandon. Batignolles, Hennuyer, br. in-8.

34. — *De l'indigence et des secours*; par M. Marbeau. Paris, Comon, bro. in-18.

35. — *Les habitations des classes ouvrieres*; par Henry Roberts, membre de l'Institut des architectes anglais, architecte honoraire de la société d'amélioration du sort des classes ouvrières. Traduit et publié par ordre du président de la République. Paris, Gide et Baudry, br. in-4.

36. — *Essai sur les rapports qui existent entre la propriété*, le travail, le crédit et la misère, et sur les conséquences d'intérêt général qui peuvent être déduites de la connaissance de ces rapports; par P. C. Nesmond. Paris, Garnier frères, br. in-12.

37. — Conseil d'État. *Enquête sur le crédit foncier.* Imp. nat. 1 vol. in-4.

38. — *Cours d'Économie politique fait* au collége de France par Michel Chevalier. 3e volume, — *La monnaie.* Paris, Capelle. 1 vol. in-8.

C'est un ouvrage d'étude et de longue haleine, le savant professeur du collége de France a traité les sujets suivants :

Nature de la monnaie. Il faut qu'elle soit substance possédant une valeur intrinsèque, et elle ne peut être que d'or ou d'argent. Si le blé et le travail sont propres à donner une mesure de valeur. — La monnaie sous le rapport de la fabrication. — De combien de métaux peut se composer le système monétaire d'un État. — L'exploitation des mines d'Amérique considérée principalement sous le rapport des variations qu'elle a fait éprouver à la valeur de l'or et de l'argent. — Des mines d'or en général. — De la production actuelle des métaux précieux et de ce qu'il en existe dans la civilisation occidentale.— Exemples autres que ceux tirés de l'influence de l'Amérique, de variations durables ou passagères dans la valeur des métaux précieux. — De la monnaie dans ses rapports avec le capital. — Du rapport entre la quantité des espèces d'or ou d'argent et la richesse des États. — Observations supplémentaires sur les variations qu'éprouve le prix des choses. — Du commerce international des métaux précieux et du change. — De la probabilité d'une baisse prochaine de la valeur des métaux précieux. — Du billon.

39. — *Philosophie du Socialisme*, ou étude sur les transformations dans le monde et l'humanité; par M. A. Guépin, prof. à l'École de médecine de Nantes. Paris Gustave Sandré. 1 vol. in-12.

Ouvrage d'un esprit savant et honnête, mais confus.

40. — *Le sol et la haute banque*, ou les intérêts de la classe moyenne; par Paul Coq. Paris, Guillaumin. 2 vol. in-32.

Beaucoup de vérités utiles, mêlées à quelques grosses erreurs.

41. — *De la situation de la dette publique* en Espagne; par Ch. Giraud, de l'Institut, ministre de l'instruction publique. Paris, Guillaumin. Broc. in-8.

Extrait du *Journal des Economistes*.

42. — *Des subsistances et des moyens de les mettre en équilibre* avec la population ; par Ch. Grancoin. Paris, Marc-Aurel. 1 vol. in-8.

43.—*Statistique de la France*, publiée par M. le ministre du commerce. Imp. nat. 1 vol. in-4.

C'est le troisième volume des quatre qui sont consacrés à l'industrie dans la grande *Statistique générale de la France*, exécutée avec tant de soins, sous la savante direction de M. Moreau de Jonnès. Ce volume contient les renseignements relatifs à la région du Nord occidental. Les deux volumes déjà publiés contiennent le Nord oriental et le Midi oriental (V., dans l'*Annuaire* de 1845, pag. 220, la liste des volumes composant cette statistique) Les tomes 1 et 2 de l'*industrie* sont annoncés dans l'*Annuaire* pour 1849, page 420.

44. — *Principes élémentaires de l'économie sociale*. par W. Ellis, traduit de l'Anglais par M. C. Terrien, et précédés d'une introduction, par M. Barthélemy-St-Hilaire (de l'Institut). Paris, Guillaumin. 1 vol. in-18.

M. Ellis élucide en termes simples et à l'aide d'une connaissance exacte de l'économie des sociétés, les vérités que personne ne devrait ignorer de nos jours.

45. — *Réforme hypothécaire*, Rapport fait par M. de Vatimesnil, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Pougeard, et le projet de loi présenté par le gouvernement sur les priviléges et hypothèques. — Paris, Brière, broch. in-8.

46. — *Spoliation et loi* ; par M. F. Bastiat, membre correspondant de l'Institut, représentant. Paris, Guillaumin et comp. in-16.

Démonstration frappante de cette vérité : Il n'est pas au pouvoir de la loi, de rendre juste ce qui est injuste.

47. — *La loi*, par M. F. Bastiat. Paris. Les mêmes In-16.

Théorie sur les attributions de la loi, qui ne devrait être que la régularisation du droit de légitime défense.

48. — *Propriété et spoliation*, par M. Fréd. Bastiat. Paris, les mêmes, 1 vol. in-16.

Défense spéciale de la propriété foncière contre les attaques anciennes et présentes dont elle est l'objet.

49. — *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, ou l'économie politique en une leçon, par le même. 1 vol. in-16.

Ingénieuses démonstrations de quelques-unes des notions les plus fondamentales de l'économie politique.

50. — *Le Socialisme et l'impot*, par M. Emile de Girardin, in-16. Paris, Michel Lévy.

Dans cet écrit, assez volumineux, le célèbre publiciste parle presqu'exclusivement d'impôt. On y trouve la critique de tous les impôts existants, une critique de l'impôt du revenu, et la défense d'un impôt inique sur le capital. Ceux qui n'acceptent pas son innovation pourront néanmoins lire avec beaucoup de fruit la discussion à laquelle l'auteur se livre à propos de chaque branche du revenu public.

51. — *Du Crédit foncier et de la possibilité de le constituer en France* sans modifier la législation actuelle, par M. F. Dujardin aîné. Rouen, Rivoire, 1 br. in-8.

52. — *Guerre au crédit*, ou considérations sur les dangers de l'emprunt, par un banquier, br. in-8. Paris, Guillaumin et comp.

Cet écrit est de M. Bouron, chef d'une des principales maisons de banque de Paris.

53. — *Histoire du Communisme*, ou Histoire des utopies socialistes, par M. Alfred Sudre, 4e édit. Paris, Lecou. 1 vol. grand in-18.

54. — *Tarifs, lois et notes sur les monnaies*, par A.-C. Neuhaus, contrôleur au change de la monnaie de Paris. Paris, au bureau de la Revue municipale.

55. — *L'Irlande et le pays de Galles.* — Esquisse de voyages, d'Economie politique, d'Histoire, de Biographie, de Littérature, etc.; par M. Amédée Pichot. Paris, Guillaumin et comp., 2 vol. in-8.

Impressions spirituelles, amusantes, instructives, du directeur de la *Revue britannique*. On y trouve d'excellents chapitres sur les améliorations agricoles que les propriétaires intelligents essaient d'introduire sur leurs terres.

56. — *Rapport au ministère de l'intérieur sur l'administration des monts-de-piété*; par A. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance. Paris, Guillaumin, 1 vol. in-4.

57. — *Guide du cultivateur dans l'emploi du sel* pour les divers usages agricoles. Précédé d'un historique de l'impôt et suivi de documents sur les prix, la consommation et la production du sel en France et à l'étranger; par M. Aug. Demesmay, représentant du peuple. Paris, Guillaumin, 1 br. très-grand in-8.

58. — *Des obstacles au crédit*, considérations soumises à la commission de l'Assemblée législative qui examine la proposition de M. de Saint-Priest sur l'usure; par J. Beauvais, négociant. Paris. Guillaumin, br. in-8.

59. — *Histoire de la famine d'Irlande* en 1845, 1846 et 1847, ses causes, ses effets et les moyens d'en prévenir le retour, par M. C.-L. Travelyan, traduit de l'anglais sur la 2e édit., par A. Motheré. Paris, Guillaumin, 1 vol. in-12.

Judicieux aperçu des mesures prises par le Gouvernement anglais pour soulager la misère en Irlande.

60. — *Réponse à l'ouvrage de M. Raudot* intitulé : De la Décadence de la France, par M. [A. Motheré.] Paris, Guillaumin, 1 br. in-16.

61. — *Les Ouvriers en famille*, ou Entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse ; par M. A. Audiganne, chef du bureau de l'industrie au minist. de l'agric. et du com. Paris, Mathias, 1 vol. in-18.

Utile résumé, sous la forme modeste et familière d'entretiens, des nombreuses dispositions légales qui règlent les droits et les obligations des ouvriers de fabriques, dans leurs rapports avec les chefs d'industrie ou avec l'autorité.

62. — *Manuel pour les débats sur l'usure*, le crédit foncier et la finance, en face du 13e article de la Constitution. Résumé des travaux des plus grands penseurs appliqués à la France par un système immédiatement praticable, par Albert Polonius. Paris, Garnier frères, 1 vol. in-8 à 2 colonnes.

63. — *Des colonies agricoles établies en France*, en faveur des jeunes détenus, enfants trouvés, pauvres, orphelins et abandonnés. Précis historique et statistique, par MM. Jules de Lamarque et Gustave Dugat. Paris, Lallemand-Lépine, br. in-8.

64. — *Etudes sur les Socialistes*, par Francis Lacombe. Paris, Lagny, br. in-8.

M. Lacombe ne manque pas de talent littéraire, mais il n'a pas rempli deux autres conditions indispensables pour mener à bonne fin la critique qu'il avait entreprise. Il n'aurait pas fallu que M. Lacombe fût socialiste lui-même ! Il n'aurait pas fallu que M. Lacombe se crût de force à se mesurer avec Adam Smith !

65. — *Mémoires sur les blés, les céréales* et leur conservation, les approvisionnements et greniers de réserve ; les farines et les panifications, le crédit agricole. — *Une solution*, par P. Gosset. Paris, passage Jouffroy, br. in-8.

66. — *Socialisme pratique*, par Wladimir Gagneur. Paris, Dusacq, br. in-8.

67. — *Du Socialisme dans les écrits des économistes*, par Charles Périn. Paris, Desoye. br. in-8.

L'auteur s'efforce ici, comme dans un volume dont nous avons parlé l'année dernière, et tout en protestant de son respect pour eux, d'accuser les économistes de sensualisme, et d'opposer à ce prétendu sensualisme le principe chrétien du dévouement. — Cette brochure est un examen critique extrait du *Correspondant*, des *Harmonies* de Bastiat et des *principes* de J. Stuart Mill.

68. — *Rapport à M. le ministre des travaux publics* sur le pavage et le macadamisage des chaussées de Londres et de Paris; par M. Darcy, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées. Paris, Carilian-Gœury, 1 v. in-8. (Extrait *des Annales des ponts-et-chaussées*).

Nombreux et utiles renseignements parmi lesquels M. l'ingénieur Dupuit a bien voulu puiser pour le présent Annuaire.

69. — *Recueil des notes qui établissent*, par des faits, le point de départ et l'égarement, en France, de la question économique des voies de transport; par François Aulagnier. Paris, Lacombe, br. in-4.

70. — *Projet de fondation d'une banque* et d'une monnaie universelles, par Albert Poncelin. Paris, rue de Laval, br. in-8.

71. — *Traité de bail à portion de fruits*, ou colonage partiaire, par M. L. Méplain, juge, etc., Moulins, Desrosiers, 1 vol. in-8.

72. — *Tableau général du commerce de la France* avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1849. Paris, Imprim. nat., 1 vol. grand in-4.

Publié par l'administration des douanes. — La première partie de cet *Annuaire* contient le résumé de cet important document.

73. — *Considérations historiques et politiques sur la République de la Plata*, dans ses rapports avec la France et l'Angleterre, par M. Alfred de Brossard, ancien attaché à la mission extraordinaire de France dans la Plata, en 1847. Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8.

Renseignements précieux et authentiques sur la longue et fatale lutte pour les intérêts commerciaux, entre la République Argentine et la République de l'Uruguay.

74. — *Crédit agricole et foncier*, par M. Constant. Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot, broch. in-8.

75. — *Un système d'organisation sociale*, par le citoyen Xavier Sauriac. Paris, Baulé, 1 vol. in-8.

76. — *Le commerce français* et l'industrie parisienne, par un homme de travail ; mémoire présenté au ministre du commerce, le 1er avril 1850. Paris, Leclère et fils, broch. in-8.

77. — *De la misère et des moyens à employer pour la faire cesser*, par Leclaire. Paris, Bouchard-Huzard, broch. in-8.

78. — *L'abolition de la misère par l'élévation des salaires.* Lettres à M. Thiers, rapporteur de la commission de l'assistance et de la prévoyance publique, par Émile de Girardin, représentant du peuple. Paris, Gerdès, in-16.

Travail remarquable à beaucoup d'égards, mais qui a besoin d'être remis sur le métier. Si M. de Girardin voulait relire Malthus, il ne ferait plus du nom de ce vertueux savant une injure à l'adresse de personne.

79. — *Solutions politique, industrielle et sociale.* Appel au peuple; organisation du crédit; suppression graduelle du prolétariat, par Henry Bouchet. Paris, Garnier frères, broch. in-8.

80. — *Cours d'économie politique*, par M. Rossi, t. III, publié par ses fils. — *De la distribution de la richesse.* Paris, Thorel, 1 vol. in-8.

Ce volume contient 28 leçons du cours fait au collége de France. Elles avaient été recueillies par M. Porée, aujourd'hui chef de bureau au ministère des travaux publics, qui les a récemment transcrites et mises en ordre avec le dévouement d'un disciple et d'un ami. Il n'est pas douteux que l'illustre économiste eût beaucoup retouché ce premier jet de l'improvisation; mais on y retrouve la science et le coup d'œil du maître.

81. — *Plan d'organisation du travail et du commerce*, adressé aux vrais amis de l'ordre et de la vraie justice, de la famille, de la propriété et de la religion, en un mot, de la République, par des travailleurs et commerçants. Paris, Bernard, in-18.

82. *Incompatibilités parlementaires*, par M. F. Bastiat, 2e édition, suivie des discours prononcés par l'auteur sur la répression des *coalitions industrielles* et sur l'*impôt des boissons*. Paris, Guillaumin et comp., in-16.

Bastiat a fait ressortir avec son talent habituel les nombreuses raisons qu'il y aurait à choisir les ministres en dehors du Parlement et des grandes notabilités de la tribune.

83. — *Congrès des amis de la paix universelle*, réuni à Paris en 1849. Compte rendu des séances des 22-23-24 août. — Résolutions adoptées. — Comptes rendus d'une visite au Président de la République, de trois meetings en Angleterre; statistique des membres du congrès, etc., etc.; précédé d'une Note historique sur le mouvement en faveur de la paix, par M. Joseph Garnier, broch. gr. in-8, de 4 f. 1/2. Paris, Guillaumin et comp.

84. — *Quelques observations sur les enfants trouvés*, suivies de huit tableaux statistiques résumant la situation du service des enfants trouvés de la Gironde ; par L. Lamothe. Paris, Guillaumin et comp., broch. in-8.

85. — *Épître d'un vigneron* aux propriétaires de terres à vignes, par M. Ange Dufrayer. Mont-de-Marsan; et à Paris, chez Guillaumin et comp., broch. in-8 de 64 pages.

La question vinicole y est traitée par un propriétaire économiste.

86. — *Subsistances et populations*, par M. L. Cador. Paris, Guillaumin et comp., 1 vol. in-8.

Voir dans le n° du 15 août du *Journal des Economistes* un article de M. A. Clément, sur cet ouvrage.

87. — *Notions élémentaires d'économie politique* appliquées aux travaux publics, par M. Minard, inspecteur général des ponts et chaussées. Br. in-8.

(Extraits des *Annales des ponts-et-chaussées*)

Questions délicates qu'on aime à voir traitées par un des dignitaires du corps des ponts-et-chaussées, et par un disciple de J.-B. Say.

88. — *L'Économie politique du peuple*, ou simple exposé des principes et des théories économiques à l'usage et à la portée de tous, par M. C. Ginouilhac. Paris, Curmer. 1 vol. in-32.

L'auteur a généralement puisé aux sources les plus saines ; et il serait heureux que ce petit volume pût être lu par les masses, qui y apprendraient à connaître, à respecter et à aimer l'économie politique, elle et toutes les sciences qui se préoccupent le plus de leur bien-être. Quelques guides ont servi à M. Ginouilhac; il n'aurait rien ôté au mérite de son écrit en les mentionnant.

89. — *Des conditions vraies de la science économique* appliquées spécialement à la théorie de la rente et au principe de population par M. Émile Thomas. Paris, Guillaumin et Cie. broc. in-8.

Ce jeune écrivain a le tort de se poser en adversaire de Ricardo, et de Malthus, et de demander à être provisoirement cru sur parole. Malgré cela, cette brochure annonce du talent et de l'avenir.

90. — *Tableau général* des mouvements du cabotage pendant l'année 1843. Paris, Guillaumin et Cie. 1 vol. in-4.

Publié par l'administration des douanes.

91. — *De l'or*, de son état dans la nature, de son exploitation, de sa métallurgie, de son usage et de son influence en économie politique; par N. H. Landrin, ingénieur civil des mines. Paris, Franck. 1 vol. in-12.

92. — *Réforme de l'administration foncière* des hypothèques; par M. d'Audiffret. Paris, Garnier. 1 broch. in-8.

93. — *Leçons progressives d'économie politique; par* M. W. Ellis, traduit de l'anglais par M. C. Terrien. Paris, Guillaumin et Ce. 1 vol in-18.

Vingt-cinq leçons composées d'ingénieuses questions qui donnent beaucoup à réfléchir au lecteur, et auxquelles M. Ellis répondra dans un autre petit volume.

94. — *Principes d'Économie politique*, suivis de quelques recherches relatives à leur application, par M. Mac Culloch; traduit sur la 4e édit., par A. Planche. Paris, Guillaumin et comp., 2 vol. in-8.

Cet ouvrage a eu un grand succès en Angleterre, où il est arrivé à sa quatrième édition. C'est sur cette quatrième édition, publiée en 1849, que la traduction française a été faite. L'auteur, qui a constamment étendu et perfectionné son œuvre, s'est appliqué de plus en plus à développer les conséquences pratiques des vérités générales qu'il expose. A la différence de M. Senior, qui s'attache exclusivement à la doctrine pure. M. Mac Culloch s'enquiert toujours des applications possibles. C'est, avant tout, l'économiste pratique: et nul n'était plus apte, par la variété de ses connaissances, à remplir ce rôle.

95. — *Recherches sur l'influence que le prix des grains, la richesse du sol et les impôts* exercent sur les systèmes de la culture, par M. Henri de Thünen, traduit de l'allemand par M. Jules Laverrière. Paris, Guillaumin et Ce, 1 vol. in-8.

Cette traduction a obtenu une médaille d'or de la Société nationale et centrale d'agriculture.

96. — *Statistique des peuples de l'Antiquité*; les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Romains et les Gaulois. Économie sociale, civile et domestique de ces peuples; territoires; population; origine; races; castes et classes; agriculture; industrie; commerce; richesse publique; forces militaires; par M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. Paris, Guillaumin et comp., 1 fort vol. in-8.

On retrouve dans cette œuvre originale et curieuse toutes les qualités du savant directeur de la *Statistique générale de la France*, et de tant d'autres ouvrages dont la science lui est redevable.

97. — *Du problème de la misère* et de sa solution chez les peuples anciens et modernes; par M. Moreau-Christophe. Paris, Guillaumin. 3 vol. in-8.

Le premier volume est consacré au paganisme, le second au mosaïsme, au christianisme au moyen-âge; le troisième, aux divers États de l'Europe, et spécialement à la France.

98. — *Abolition du système prohibitif des douanes, grande extension du commerce extérieur, ou entretiens sur le commerce extérieur se rattachant au régime protecteur des douanes, à la liberté du commerce entre peuples, au crédit commercial et foncier, avec des observations sur les questions agitées entre les socialistes et les économistes*; par M. Jouyne. Paris, Guillaumin et Cie. 1 vol. in-8o.

99. — *Conseils aux ouvriers*, sur les moyens qu'ils ont d'être heureux, avec l'explication des lois qui les concernent particulièrement par M. Th. H. Barrau. Paris, Hachette et Cie, in-12.

100. — *Solution nouvelle du problème de la misère*, ou moyens pratiques d'améliorer la condition des ouvriers des manufactures et en général des classes laborieuses, par M. Frégier. Paris, Amiot, in-12 de 72 pages.

101. — *Sur l'amélioration du sort des travailleurs*. De l'association des ouvriers. Nécessité d'une nouvelle enquête industrielle, et modèle de statuts pour une caisse de secours et de retraite, par M. Edmond Mohler, manufacturier à Sainte-Marie-aux-Mines. Strasbourg, Silbermann, broc. in-8.

102. — *Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie*, exposés en 1849. Paris, Imprimerie Nationale. 3 vol. in-8°.

TABLE

des auteurs des ouvrages cités dans la Bibliographie.

SUPPLÉMENT.

PRODUIT DES IMPOTS EN FRANCE EN 1850.

I. — *Impôts et revenus indirects en* 1850.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1849 (p. 120) le tableau des impôts et revenus indirects pour 1846, 1847 et 1848; et dans l'*Annuaire* pour 1849 (p. 320) les revenus de 1849. Voici les chiffres de 1850, publiés par l'administration des douanes dans le *Moniteur* du 15 ianvier 1851, et comparés à ceux de 1849.

TABLEAU *des impots et revenus indirects en* 1849 et 1850.

		1850.	1849.	Augmentation.	Diminution.
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.		199,334,000	184,381,000	14,953,000	»
Droits de timbre		39,836,000	32,738.000	7,098,000	»
Droits de douanes à l'importation.	Céréales	18,000	72,000	«	59,000
	Marchandises diverses	82,958,000	82,912,000	46,000	»
	Sucres des colonies françaises	23,853,000	30,770,000	»	6,917,000
	Sucres étrangers	17,863.000	14,105,000	3,758,000	»
Droits de douanes à l'exportation		2,860,000	2,461,000	399,000	»
Droits de navigation		2.707,000	2.526,000	81.000	»
Droits et produits divers de douanes		2,929,000	2,701,000	228,000	»
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes		20,741.000	27,078,000	»	6,337,000
Droits sur les boissons		99,256,000	92,377,000	6,879,000	»
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes		4.805 000	6,108,000	»	1,303,000
Droit de fabrication sur les sucres indigènes		30.526,000	23,675,000	6,851,000	»
Droits divers et recettes à différents titres		39.844,000	35,394.000	4,460.000	»
Produit de la vente des tabacs		122.037,000	117.132,000	4,905 000	»
Produit de la vente des poudres		5,904,000	5.746,000	158 000	»
Produit de la taxe des lettres		38.446.000	36.565,000	1,881.000	»
Droit de 2 pour % sur les envois d'argent		1,091,000	1,091,000	»	»
Droits de transport des marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots		464,000	497,000	»	33,000
Produit des places dans les malles-postes		1.121,000	1,471,000	»	350,000
Produit des places dans les paquebots		1,246,000	1,440,000	»	194,000
Droit de transit des correspondances étrangères		268 000	432,000	»	164,000
Recettes accidentelles		130,000	41,000	89,000	»
		738,242,000	701,713,000	51,886,000	15,357,000

La diminution provenant des sucres des colonies est l'effet naturel de la crise occasionnée par le changement dans les conditions du travail à la suite de l'émancipation des noirs. — Nous expliquerons plus loin la diminution pro-

venant des sels. Le total de 1850 s'accroîtra des restes à recouvrer au 31 décembre dernier sur les droits et produits de l'année 1850, lesquels sont évalués à 6,567,000 francs. La recette de l'exercice 1850 sera, en conséquence, de 744,809,000 francs.

Les recettes de 1848 comprenaient une somme de 42,228,000 fr., montant des deux tiers de l'impôt du sel, dont le dégrèvement a été autorisé à partir de 1849. (Sels des marais salants, 34,094,000 fr. Sels hors du rayon des douanes, 8,134,000 fr.) Ainsi, en admettant l'égalité de la taxe sur les sels en 1848 et en 1850, il y aurait, sur l'ensemble des produits de l'année 1850, une augmentation de 103,680,000 fr.

L'année 1850, qui présente sur celles de 1848 et 1849 des augmentations de 61 millions et demi et de 36 millions et demi, s'éloigne encore de celles de 1847 et de 1846.

Décomposées par trimestres, les recettes de 1850 présentent les résultats suivants :

Janvier, février, mars	171,688,000 fr.
Avril, mai, juin....................	178,779,000
Juillet, août, septembre......... ...	187,172,000
Octobre, novembre, décembre....	200,603,000
	738,242,000

II. — *Production de l'impôt du sel pendant les quatre dernières années.*

Le tableau suivant publié par l'administration des douanes indique qu'en 1847 et en 1848 avant la réforme du tarif et avec un droit de 30 francs les cent kilogrammes, l'impôt du sel a produit 70 et 63 millions; — et qu'en 1849 et 1850, après la réduction des deux tiers du droit, il a produit 33 et 25 millions; cette dernière somme est supérieure au tiers de la production de 1847.

L'impot du sel a produit en

	1847.	1848.	1849.	1850.
Sels français. ...	56,923,319	51,236,503	26,797,495	20,394,332
— étrangers....	»	»	459,905	379,981
Total perçu par les douanes..	56,923,319	51,236,503	27,257,400	20,774,313
Recette de l'administr. des contributions indir..	13,559,805	12,200,525	6,107,843	4,805,235
Produit de l'impôt du sel.........	70,383,124	63,437,028	33,364,943	25,579,548

Si le revenu de 1850 est inférieur à celui de 1849, cela tient à ce qu'en 1848 une partie des approvisionnements a été différée dans l'attente du dégrèvement et à ce qu'au commencement de 1849, au contraire, il a été fait dans la crainte d'une augmentation du droit des approvisionnements supérieurs aux besoins de la consommation.

III. — *Revenu de l'impôt direct en* 1850.

Voici la situation des recouvrements effectués pendant l'année 1850.

	Total des recouvrements de l'année 1850.	Recouvrements effectués en 1849.	Total général au 31 déc. 1850.	Montant des rôles.	Reste à recouvrer.
Impôt direct.					
Exercice 1849....	47,314,000	390,291,000	437,605 000	437,605,000	»
Exercice 1850....	396,626,000	»	396,626,000	432,895,000	36,269,000
Contribution des biens de main-morte.					
Exercice 1849....	467,000	2,709,000	3,176,000	3,176,000	»
Exercice 1850....	2,846,000	»	2,846,000	3,166,000	320,000

Les onze douzièmes dus au 31 décembre 1840, s'élevant à 396,815,000 fr. la somme de 396,626,000 représente à 200,000 francs près le montant des contributions exigibles à la même époque de l'année 1849 ; la proportion de retard était de 29,764,000, c'est-à-dire, à 7 1/2 pour cent.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE EN 1850.

A n'en juger que par le montant des droits perçus par le fisc, seul élément totalisé dans les documents publiés jusqu'à présent, les résultats de l'année 1850 n'ont pas tout-à-fait atteint ceux de l'année antérieure, bien qu'ils aient beaucoup dépassé ceux d'il y a deux ans. Ainsi le fisc a perçu :

En 1850........................	124 mill.	074,000 fr.
— 1849........................	127	854,000
— 1848........................	89	941,000

Ces résultats sont encore éloignés de ceux des années antérieures à la révolution, de ceux de 1847, qui fut une année de disette, et encore plus de ceux des années précé-

dentes pendant lesquelles le fisc percevait régulièrement une somme supérieure à 150 millions. On sait, en effet, que le fisc a perçu.

En 1847	136 millions 1/2.	
— 1846	151	—
— 1845	143	—
— 1844	152	—

De sorte que si la recette de 1850 est à peu près égale à celle de 1849, et si elle dépasse celle de 1848 de plus d'un tiers, elle s'éloigne encore de celle de 1847 d'un dixième, et de celles des années antérieures, d'un cinquième.

En entrant dans le détail des revenus des deux dernières années, on trouve que les principales augmentations proviennent des graines oléagineuses, des houilles, des laines et des sucres étrangers, et des articles groupés sous le titre de *divers*, comme l'indiquent les chiffres suivants, expriment des millions et des dixièmes de millions.

	1850.	1848
Graines de sésame	2,3	1,5
Houilles	5,6	4.9
Laines	10.3	8,9
Sucres étrangers	17,8	14,1
Divers	20,1	18,5

Beaucoup d'autres articles importants ont donné des augmentations moindres, ce sont les fils de lin et de chanvre; la fonte, la graisse de porc, le plomb, le cuivre.

On trouve, en outre, que les diminutions proviennent principalement des cafés et sucres des colonies, des cotons et des huiles d'olives, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants, signifiant encore des millions et des dixièmes de millions.

	1850.	1849.
Cafés	14,0	16,9
Cotons	12,8	13,9
Huile d'olive	7.5	8,2
Sucres des colonies	23,8	30,7

Sans nous arrêter à la question des sucres que soulèvent naturellement ces chiffres et aux circonstances de la crise qui ont arrêté la production nationale et forcé la consommation à payer la surtaxe des sucres étrangers, nous ferons remarquer qu'en fin de compte le fisc n'a vu cette année diminuer sa recette pour cette branche de revenu que de troismillions.

On sait que le commerce, surexcité par le développement de la consommation vers la fin de 1848 et dans le courant de 1849, a fait des approvisionnements dépassant le nécessaire. Sans cela, il est à peu près certain que les cafés, les cotons, les sucres n'auraient pas présenté de diminution, et que nous aurions d'autre part à constater pour d'autres produits des augmentations plus grandes, de telle sorte que le résultat de 1850 serait ressorti à un chiffre supérieur à 1849.

Il n'est pas tout-à-fait aussi facile de comparer les résultats généraux des importations qui ne paient pas de droits ou ne paient que des droits insignifiants. Néanmoins, voici quelques indications capables de faire apprécier la marche de cette grande division du commerce national.

Les céréales, les machines, les articles de modes, les tissus de soie, les verreries ont vu leurs débouchés s'agrandir. En effet, les exportations ont été au commerce spécial ;

	1850.	1849.
Céréales (millions de quintaux métriques).	3,6	2,6
Machines (millions de francs), ...	4,4	3,5
Modes dito	4,4	3,5
Verreries (milliers de quintaux métriques).	186	168
Soieries dito	18	15

L'exportation des vins s'est maintenue à près de 19 cent mille hectolitres ; celle des eaux-de-vie a baissé de 338,000 hectolitres à 284,000 ; celle des tissus de lin et de chanvre s'est maintenue à 10 mille quintaux métriques.

Pour bien se rendre compte de la valeur de ces résultats, il faut se rappeler qu'en 1848 l'exportation a été surexcitée par des primes, que les marchés ont été, comme le disait dernièrement le président des Etats-Unis, saturés de produits français, et que les encouragements de 1848 ont provoqué un certain découragement qui a réagi sur 1850, et qui réagira encore sur 1851.

Le mouvement de nos ports peut encore être pris comme mesure du travail et du commerce. On a compté en :

	Navires.	Jaugeant.	
1850.............	15,500	1,600,000	de tonneaux.
1849.............	13,800	1,400,000	—
1848.............	12,700	1,300,000	—

En résumé, les résultats du commerce extérieur corres-

pondant à ceux du travail national tant par les importations qu'il met en œuvre que pour les produits qu'il écoule à l'étranger, indiquent un progrès réel en 1850. Ce progrès, il n'y a pas à en douter, est en grande partie l'effet du calme dont la France à joui. Jph. G.

PRODUIT NET DES IMPOTS EN ANGLETERRE EN 1850.

Voici le total des recettes pendant les deux exercices financiers finissant au 5 janvier 1850 et 1851.

	1849.	1850.
Douanes	18.696,000	18,615.000
Impôts indirects	12,754,000	13,004,000
Timbre	6,365,000	6,905.000
Impôts directs	4,304.000	4,360,000
Property-tax et income-tax	5,408,000	5,383,000
Poste	800,000	820,000
Terres de la couronne	160,000	160,000
Revenus divers	1,358,000	1,579,000
Total	49,851,000	50,016,000

Les branches du revenu qui ont donné une augmentation pendant le dernier trimestre et pendant l'exercice entier sont l'accise ou les impôts indirects, les impôts directs et la poste. Celles qui ont donné une diminution, sont surtout les douanes, le timbre, et les revenus divers.

Ces résultats ont été obtenus malgré une réduction de droits sur les bois de construction, de 300,000 livres, et d'une réduction de droits sur les briques, de 455,000 livres, en tout, 750,000 livres ou 18,750,000 livres.

Les recettes du trimestre d'octobre, de novembre et de décembre 1850, pendant lesquels ont été opérées les réductions dont nous venons de parler, diffèrent du trimestre correspondant de l'exercice précédent, d'environ cent mille livres, ou de deux millions et demi de francs. Mais l'exercice entier présente, sur le précédent, un excédant de 167,000 livres, ou de plus de 4,000,000 de francs. J. G.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE. — Ville de Paris.

TROISIÈME PARTIE. — Pays étrangers.

QUATRIÈME PARTIE. — Variétés.

SUPPLÉMENT.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE GUILLAUMIN & CIE.

Collection des principaux Économistes.

15 volumes grand in-8°.

TOME I. — ÉCONOMISTES FINANCIERS DU XVIIIe SIÈCLE.

Vauban. — Dîme royale.

Boisguillebert. — Le détail de la France. — Factum de la France. — Traité de la nature, culture, commerce et intérêts des grains. — Dissertation sur la nature des richesses, de l'argent et des tributs.

Jean Law. — Considérations sur le numéraire et le commerce. — Mémoires sur les banques. — Lettres sur les banques. — Lettre sur le nouveau système des finances. — Mémoire sur l'usage des monnaies.

Melon. — Essai politique sur le commerce.

Dutot. — Réflexions politiques sur les finances et le commerce.

TOME II. — (première partie) PHYSIOCRATES.

Fr. Quesnay. — Ses principaux écrits, avec une *introduction*, par M. Eugène Daire.

Dupont (de Nemours). — De l'origine et des progrès d'une science nouvelle. — Abrégé des principes de l'économie politique. — Correspondance *avec J.-B. Say*.

Mercier de la Rivière. — L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques.

Baudeau. — Première introduction à la philosophie économique. — Explication du tableau économique. — Explication sur le vrai sens du mot *stérile*, appliqué à l'industrie.

Le Trosne. — De l'intérêt social par rapport à la valeur, à la circulation, à l'industrie et au commerce intérieur et extérieur.

TOMES III ET IV.

OEuvres de **Turgot**, avec une *Notice historique sur la vie et les travaux de Turgot*, par M. Eug. Daire.

TOMES V ET VI.

Adam Smith, avec une *Notice sur la vie et les travaux d'Adam Smith*, par M. A. Blanqui, de l'Institut. — Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.

TOME VII.

OEuvres de **Malthus**. — Tome premier. — Essai sur le principe de population, avec une *introduction*, par M. Rossi, de l'Institut.

TOME VIII. — Tome deuxième.

Principes d'économie politique, *considérés sous le rapport de leur application pratique*, avec une *introduction*, par M. Maurice Monjean, précédée d'un *Avis de l'Editeur*, par le même. — Des définitions en économie politique.

TOME IX.

OEuvres de **J.-B. Say**. — Tome premier. — Traité d'économie politique.

TOME X ET XI.

(Tomes 2 et 3). Cours complet d'économie politique pratique.

TOME XII.

(Tome 4). — OEvres diverses, avec une *Notice sur la vie et les écrits de J.-B. Say*, par M. Horace Say.

TOME XIII.

OEuvres de **Ricardo**, avec une *Notice sur les écrits et la vie de David Ricardo*, par M. Alcide Fonteyraud.

TOME XIV.

MÉLANGES D'ÉCONOMIE POLITIQUE (tome premier).

Contenant les principaux écrits de : **David Hume. — V. de Forbonnais. — Condillac. — Condorcet. — Lavoisier. — B. Franklin.**

TOME XV.

MÉLANGES D'ÉCONOMIE POLITIQUE. (tome 2.)

Contenant les principaux écrits de : **Galiani. — Necker. — Montyon. — J. Bentham.**

Nouvelles publications :

Statistique des peuples de l'antiquité. Les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Romains et les Gaulois. Économie sociale, civile et domestique de ces peuples; — territoire; population; origines; races; castes et classes; agriculture; industrie; commerce; richesse publique; forces militaires; par M. A. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. 2 vol. in-8. Prix : 12 fr.

Statistique de l'Agriculture de la France, comprenant la Statistique des Céréales, de la Vigne, des Cultures diverses, des Bois et Forêts, et des Animaux domestiques, avec leur production actuelle comparée à celle des temps anciens et des principaux pays de l'Europe par Alex. Moreau de Jonnès. 1 fort vol. in-8. Prix : 8 fr.

Recherches sur l'influence que le prix des grains, la richesse du sol et les impôts exercent sur la culture, par M. Henry de Thunen; traduit de l'allemand, par M. Jules Laverrière. 1 vol. in 8. Prix : 7 fr. 50 c.

Principes élémentaires d'économie sociale à l'usage des écoles, par M. W. Ellis; traduits par M. Ch. Terrien, précédés d'une *Introduction*, par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, de l'Institut. 1 vol. grand in-18. Prix : 1 fr. 25 c.

Leçons progressives d'économie politique, par M. W. Ellis; traduit de l'anglais par M. Ch. Terrien. 1 vol. in-18. Prix : 75 c.

Du problème de la misère, et de sa solution chez les peuples anciens et modernes; par M. Moreau-Christophe. 3 vol. in-8. Prix : 22 fr. 50 c.

Le premier volume est consacré au paganisme; le second au mosaïsme, au christianisme et au moyen âge; le troisième aux divers États de l'Europe, et spécialement à la France.

Du droit à l'Oisiveté et de l'Organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine, par M. Moreau-Christophe. 1 vol. in-8. Prix : 6 fr. 50 c.

Considérations historiques et politiques sur les républiques de la Plata, par M. Alfred de Brossard. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. 50 c.

Les douanes et la contrebande, par M. L. Willermé fils. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr.

Principes d'économie politique, suivis de quelques recherches relatives à leur application, et d'un tableau de l'origine et des progrès de la science, par Mac Culloch ; traduit de l'anglais sur la 4e édition par M. Aug. Planche. 2 vol. in-8. Prix : 15 fr.

(1re livraison des *Économistes contemporains.*)

Histoire de l'Administration de la police de Paris, depuis Philippe-Auguste jusqu'aux Etats-Généraux de 1789, ou Tableau moral et politique de la ville de Paris, pendant cette période, considérée dans ses rapports avec l'action de la police par M. Frégier. 2 vol. in-8°. Prix : 16 fr.

Harmonies économiques, par F. Bastiat, représentant du peuple, membre correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c.

Baccalauréat et Communisme, par le même. in-16. Prix : 60 c.

Gratuité du Crédit. *Correspondance* entre M. Proudhon et M. F. Bastiat. In-16. Prix : 1 fr. 50

La Loi, par le même. In-16. 40 c.

Propriété et Spoliation, par le même. In-16. 50 c.

Spoliation et Loi, par le même. In-16, 50 c.

Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, ou l'économie politique en une leçon, par le même. In-16. 50 c.

Nouvelles études sur la Législation charitable, et sur les moyens de pourvoir à l'exécution de l'art. XIII de la Constitution française, suivie d'une bibliographie charitable et de trois plans d'hôpitaux, par M. Lamothe. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

Les Soirées de la rue Saint-Lazare, Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété, par M. G. de Monnari. 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50

Prémisses philosophiques ou l'Economie naturelle des Sociétés, par M. Matthieu Wolkoff. Broch. grand in-18. 1 fr.

Subsistances et Population, par M. L. Cador. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

Théorie de la Richesse sociale, ou Résumé des principes fondamentaux de l'économie politique, par M. Walras, ancien élève de l'Ecole normale. Petit vol. grand in-18 de 108 p. 1 fr. 50

Le Droit au Travail, à l'Assemblée nationale. Recueil complet des Discours prononcés dans cette mémorable discussion (textes revus par les orateurs); suivis de l'opinion de MM. Marrast, Proudhon, L. Blanc, E. Laboulaye, Cormenin; avec des observations inédites, par MM. Léon Faucher, Wolowski, Fr. Bastiat, Parieu, et une introduction et des notes par M. Joseph Garnier. 1 vol. in-8. 6 fr.

Du Crédit et des Banques, par M. Charles Coquelin. 1 vol. gr. in-18, format anglais. 3 fr. 50

La puissance américaine, Origine, institutions, esprit politique, ressources militaires, agricoles,

commerciales et industrielles des Etats-Unis, par M. Guillaume-Tell Poussin, ministre plénipotentiaire de la République française aux Etats-Unis. 3e édition, revue et considérablement augmentée. 2 vol. in-8.

Recherches historiques et statistiques sur l'intempérance des Classes laborieuses et sur les Enfants-Trouvés; par M. Labourt. Un fort v. in-8. 7 fr. 50

Simples notions de l'ordre social, à l'usage de tout le monde, par A.-E. Cherbuliez, ancien professeur d'économie politique et de droit public. 1 joli vol. in-18. 60 c.

Catéchisme financier. Eléments de la Science financière à l'usage du Peuple; par Ripert-Monclar. 1 vol. in-18. 60 c.

En préparation :

Dictionnaire de l'Économie politique, Contenant par ordre alphabétique tout ce qui concerne la science proprement dite et ses applications à la statistique, à l'administration, aux finances, à la charité, aux réformes sociales, etc., comprenant en outre la *Bibliographie générale de l'économie politique* par ordre de matières et par noms d'auteurs, sous la direction de MM. Ch. Coquelin et Guillaumin. 2 forts vol. très-grand in-8° à deux colonnes, imprimés en caractères fondus exprès, et publiés en 8 livraisons à 5 fr.